

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du jeudi 31 mars 2022 – 20h00

ORDRE DU JOUR
(rapports joints)

01-Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Agglomération du 24 février 2022

FINANCES

02- Approbation du compte de gestion 2021 de Monsieur le Receveur

03-Vote des comptes administratifs 2021

04- Affectation des résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal et des budgets annexes (Aménagement, Champ dolant, transports, déchets ménagers, hôtel de projets, RPA, GDV, aérodrome, assainissement, SPANC, eau potable, tourisme)

05- Vote des budgets primitifs 2022 : budget principal, aménagement, champ dolant, tourisme, résidence pour personnes âgées, transports, aérodrome, gens du voyage, hôtel de projets, Déchets.

06-Approbation des subventions et cotisations 2022

07- Fiscalité directe – Vote des taux pour 2022

08-Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2022

09-Participation du Budget Principal aux Budgets annexes

10- Approbation des fonds de concours et des subventions d'équipement 2022

11- Fonds de concours aux communes de moins de 2 000 habitants – Approbation du programme 2021 SAINT VAAST DE LONGMONT

12-Vote des Budgets supplémentaires 2022 des Budgets Annexes Assainissement- SPANC-Eau

13-Actualisation du Pacte financier et fiscal

14-Répartition 2022 de la dotation de solidarité communautaire (DSC)

15-Attribution de subventions 2022 pour des évènements sportifs de rayonnement régional et national

16-Taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – Fixation de son montant pour l'année 2022

17-Budget Principal – Remboursement aux agents de frais payés par carte bleue ou Paypal

18-Concession de service public pour l'assainissement collectif sur les communes de Clairoix, Bienville, Janville, Béthisy-Saint-Pierre, Béthisy-Saint-Martin, Néry et Vieux-Moulin – Approbation du choix du concessionnaire – Autorisation de signer la convention

19- Concession de service public pour l'eau potable sur les communes de Verberie et Saint-Vaast-de-Longmont – Approbation du choix du concessionnaire – Autorisation de signer la convention

20- COMPIEGNE-École de Production Sud-Oise (EPSO) – Établissement d'un bail commercial

21- COMPIEGNE - École Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM) - Prolongation de baux emphytéotiques

22-Utilisation des véhicules de service Élus et Agents

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

23-Passation de la modification n°2 au marché n°98/2019 « Travaux de sécurisation relatif au Schéma Directeur Eau Potable – Lot n°1 : génie-civil et équipements hydrauliques »

TRANSPORTS, MOBILITE ET GESTION DES VOIRIES

24-Demandes de subventions auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)

AMENAGEMENT

25-Bilan des Acquisitions et des Cessions 2021

26-COMPIEGNE – Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements de la Place Michel Woimant et de la coulée verte de la ZAC du Camp des Sablons à Compiègne

HABITAT

27-Délégation des Aides à la Pierre – Avenant 2022 à la convention générale

28-Délégation des Aides à la Pierre – Avenant 2022 à la convention de mandat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour l'habitat privé

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

29 – Mise en place du dispositif de coaching pour faciliter le retour à l'emploi

ADMINISTRATION

30- Modification de la composition de la commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines

31-Mise en place du télétravail

32-Fixation du nombre de représentants au Comité Social Territorial

33-Modification du tableau des effectifs

34-Compte rendu des décisions du Président et du Bureau Communautaire

QUESTIONS DIVERSES

01-Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Agglomération du 24 février 2022

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 24 février 2022 à l'approbation des conseillers communautaires.

Le Conseil d'Agglomération,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 24 février 2022, joint en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

**PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL D'AGGLOMERATION
du JEUDI 24 FEVRIER 2022**

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Jean-Luc MIGNARD, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Nicolas LEDAY, Claudine GREHAN, Pierre VATIN, Arielle FRANÇOIS, Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Daniel LECA, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Cécile DAVIDOVICS

Ont donné pouvoir :

Eugénie LE QUÉRÉ à Benjamin OURY, Solange DUMAY à Daniel LECA, Zadiyé BLANC à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Jean-Pierre LEBOEUF

Était représenté par un suppléant :

Romuald SEELS par Marie-Françoise CASSAN

Étaient absents excusés:

Alain DRICOURT, Claude DUPRONT, Jihade OUKADI, Oumar BA, Gilbert BOUTEILLE

ORDRE DU JOUR

(Rapports joints)

01 - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Agglomération du 15 décembre 2021

FINANCES

02 - Débat d'orientations budgétaires 2022 du budget principal et des budgets annexes (Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport)

03 - Approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 – Budget principal et budget Aménagement – Document de cadrage

04 - Autorisation d'engagement de crédits d'investissement - Modification avant le vote pour l'année 2022 du budget primitif : budget Principal et des budgets annexes (Tourisme, Résidence pour Personnes Âgées, Transport, Aéroport, Gens du Voyage, Hôtel des projets)

05 - Résidence pour personnes âgées (RPA) Jean Lefort : chèques énergie non encaissés

06 - Reversement de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- Les Entrepôts de l'Oise

SANTE

07 - Lancement d'une démarche de politique incitative en faveur de l'offre médicale de Ville sur l'Agglomération de la Région de Compiègne

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

08 - Indemnisation des communes pour la distribution des sacs pour 2022

09 - Signature d'une convention entre le SMDO et l'ARC pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) CITEO et lancement d'une consultation pour l'achat et la pose d'équipements relatifs à l'AMI

TOURISME

10 - Reconduction de la convention de partenariat tripartite de valorisation et promotion touristique de la Communauté de Communes du Pays des Sources

11 - Reconduction de la convention d'occupation temporaire entre VNF et l'ARC relative à l'emplacement rue de l'Oise pour l'accueil des paquebots fluviaux et bateaux à passagers faisant escale à Compiègne

AMENAGEMENT

12 - COMPIÈGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Création d'une piste cyclable bidirectionnelle, de deux giratoires et travaux connexes sur la rue Clément Bayard et l'avenue de Bury-St-Edmunds au droit des Musiciens - Lancement d'une consultation de travaux et demandes de financement

13 - COMPIÈGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Aménagement d'un espace de jeux complémentaire square Bizet - Lancement d'une consultation de travaux et demandes de financement

AMENAGEMENT - FONCIER

14 - COMPIÈGNE – Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Acquisition foncière des trois parcelles de l'État suite à la démolition des résidences étudiantes du CROUS en vue des futurs travaux du quartier des Musiciens

15 - CHOISY-AU-BAC - Cession de la parcelle AF n° 76 au propriétaire riverain – Rétrocession suite à une préemption non concrétisée

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

16 - Plan Pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'Artisanat (FISAC) – Subventions accordées aux entreprises

ADMINISTRATION

17 - Délégations d'attributions au Bureau et au Président – Compléments et consolidation

18 - Modification de la composition de la commission Développement durable et risques majeurs et de la commission Économie

19 - Détermination des taux de promotion des avancements de grade

20 - Modification du tableau des effectifs

21 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, faisant suite à l'enquête régionale sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public

22 - Archives intercommunales – Adhésion au portail national FranceArchives

23 - Compte rendu des décisions du Président

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président demande au benjamin de la séance, **M. Etienne DIOT**, de bien vouloir faire l'appel.

01 - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Agglomération du 15 décembre 2021

Monsieur le Président demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021. Il n'y a pas d'observation. Le procès-verbal est adopté.

FINANCES

02 - Débat d'orientations budgétaires 2022 du budget principal et des budgets annexes (Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport)

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

M. Laurent PORTEBOIS rappelle dans un premier temps que le DOB s'inscrit à la suite d'un travail de prospective budgétaire sur la base de la définition du PPI, du budget principal et du budget aménagement de l'ARC pour la période de 2021 à 2026. Les principaux enseignements de cette prospective : le programme d'investissement du budget principal est sensiblement plus important que les années antérieures, 14 millions d'euros par an au budget principal à comparer à un montant moyen compris entre 3 millions d'euros et 6 millions d'euros. Pour réaliser dans l'objectif de maîtriser l'endettement, ce qui est fait depuis un certain nombre d'années, sans réduire les dispositifs de mutualisation entre l'ARC et ses communes membres, il a donc été décidé de proposer au Conseil de disposer de ressources complémentaires. Intérêt également de retrouver une certaine autonomie fiscale, l'ARC ne disposant plus de la capacité de déterminer la taxe d'habitation qui va s'éteindre progressivement puisqu'en 2023, plus aucun citoyen ne paiera de taxe d'habitation. Et enfin, se prémunir des éventuels aléas liés aux conséquences financières de la crise sanitaire. Il continue et explique qu'il est proposé au Conseil d'instaurer une taxe sur le foncier des propriétés bâties à 1 % : cela se traduit par un coût de l'ordre de 20 € par ménage, calcul moyen variant pour chaque ménage selon la valeur locative fiscale de son bien et variant forcément entre toutes les communes de l'ARC, intégrant la progression des bases de 2022 de 3,4 %, taux confirmé par Finance Active mais imposé au niveau national. Dans ce cadre, il convient de souligner que 72 % des communautés d'agglomération ont déjà instauré cette taxe. Il est également proposé au Conseil de majorer de l'ordre de 5 % la CFE, ce qui représenterait environ 500 000 € de recettes supplémentaires. Ce sont les conséquences de mise en œuvre du PPI, qui correspond à un programme prévisionnel de 84 millions d'euros en 6 ans pour le budget principal, et 82 millions d'euros en 6 ans pour le budget aménagement. Il est également proposé de renforcer la solidarité intercommunale envers les communes de moins de 2 000 habitants - il y en a 12, donc les fonds de concours seraient revalorisés et passeraient de 30 000 € à 35 000 € pour ces communes de moins de 2 000 habitants, ce qui représente environ 60 000 € de dépenses supplémentaires sur les fonds de concours. Sur la revalorisation de la DSC pour les communes de moins de 2 000 habitants : 36 000 € de dépenses supplémentaires, il y a également dans cette DSC Saint-Sauveur pour une compensation de taxe funéraire de 38 880 €. Mais la

revalorisation de la DSC, c'est essentiellement pour les frais de fonctionnement de ces 12 communes et cela représente une augmentation pour elles de 3 000 € par an à partir de cette année, c'est ce que donnerait l'ARC à ces communes. Ensuite, une proposition serait d'installer 5 caméras de vidéoprotection dans les 22 communes de l'ARC hors infrastructures. Au niveau de la prospective budgétaire du budget principal : parallèlement à ce qui est proposé en augmentation, là il s'agit de réduction du taux de la TEOM qui passerait de 9,15 à 8,5, soit une économie moyenne par ménage de 13 €, montant également variant en fonction des bases fiscales locatives de chaque logement, valeur 2022 intégrant également l'augmentation des 3,4 % des bases décidée au niveau national. Tout cela est une réduction liée aux économies qui ont pu être faites sur les appels d'offres du budget déchets. Le principe précédemment validé pour la fixation du taux de la TEOM est que les recettes s'ajustent en fonction de la réalité des dépenses ; en effet des augmentations ou des diminutions peuvent survenir et ce budget sera travaillé en conséquence. La minoration de la TEOM permettra ainsi de compenser aux 2/3 pour les propriétaires le taux de la TFPB et cette réduction bénéficiera également aux locataires de leurs logements. Il rappelle ensuite les recettes apportées par le taux de la TFPB de 1 %, à savoir 1,2 millions d'euros, la majoration de CFE pour 500 000 €, la revalorisation du fonds de concours vers les communes de moins de 2 000 habitants vers les 12 communes de moins de 2 000 habitants pour 60 000 €, cette fois-ci en moins dans le budget de l'ARC, la revalorisation de la DSC pour les communes de moins de 2 000 habitants : - 36 000 €, et puis la revalorisation de la DSC de Saint-Sauveur : - 38 880 € qui concerne la compensation des taxes funéraires. Ensuite, au niveau de la section de fonctionnement du budget principal, cette section s'équilibre à 59 810 540 €, pour un peu plus de 61 000 000 € en 2021. Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante : l'excédent de fonctionnement de 2021 est reporté, c'est encore du prévisionnel car tout n'est pas complètement ajusté : 6,7 millions d'euros contre 10,86 millions d'euros en 2021. L'évolution du résultat entre les deux exercices s'explique essentiellement par le niveau des réalisations en 2021 et la baisse des produits fiscaux liée à la crise sanitaire. À noter que les comptes administratifs 2020 s'équilibrent notamment par la consommation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, ce qui explique la baisse du poste résultat de fonctionnement reporté. Les produits de services pour 3,1 millions d'euros : il s'agit donc là de refacturation des différentes mutualisations, les services partagés, la refacturation des frais de personnel. À noter que la mutualisation de la DSI représente 1,09 millions d'euros. En ce qui concerne les impôts et taxes, dotations, subventions et participations, sur le chapitre 73, la proposition de 2022 est à 37 938 711 €. En matière de fiscalité, le projet du budget a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes : l'augmentation du foncier sur les propriétés bâties de 1 %, la majoration spéciale du taux de CFE, et la compensation de la taxe d'habitation. Sur les dotations, subventions, et participations, la proposition est à 11 103 987 € - l'écart des 13,41 millions d'euros sur la compensation de la taxe d'habitation se retrouve bien. En ce qui concerne les hypothèses de dépenses de fonctionnement au niveau du budget principal : mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagements professionnels, qui va venir remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, et la revalorisation des catégories C ; cela concerne l'ARC mais cela va concerner également toutes les communes. Dépenses imprévues à hauteur de 300 k€, participation du budget principal aux budgets annexes à hauteur de 1 175 k€ contre 1 353 k€ en 2021. Il signale d'autre part qu'il n'y a pas de participation du budget principal au budget aménagement dans le PPI qui est prévue, et qu'il n'y a pas de participation du budget principal au budget résidences personnes âgées et déchets. Les dépenses de fonctionnement se décomposent de

la façon suivante : augmentation globale de 845 k€ des dépenses de fonctionnement, hors virement de la section d'investissement, par rapport au budget 2021, ce qui s'explique essentiellement par + 117,63 k€ de charges à caractère général, + 510,29 k€ de charges du personnel, des atténuations de produits pour plus de 85,74 k€, les attributions de compensation reversées aux communes pour un montant de 16,74 millions d'euros. La dotation de solidarité communautaire, qui est à ce stade à une enveloppe de 1,54 millions d'euros, est prévue au projet de budget, elle tient compte d'une augmentation de 3 000 € pour les communes de moins de 2 000 habitants, tel qu'il a été décidé lors du Collège des maires du 31 janvier 2022. Elle tient compte également du montant de compensation des taxes funéraires de Saint-Sauveur. Il continue et indique qu'une autre proposition est la prise en charge en totalité du FPIC pour environ 2 millions d'euros, et enfin le reversement du FNGR pour 1,54 millions d'euros, ce qui est un montant prévisionnel qui devrait être normalement équivalent à celui de 2021. Ensuite, les dépenses imprévues pour 284 k€, les charges financières pour - 177,53 k€ - ce sont des intérêts d'emprunt, des charges exceptionnelles pour - 283,76 k€, et le virement de la section d'investissement pour 5,38 millions d'euros en 2022. En ce qui concerne le budget principal, en section d'investissement, l'équilibre est à 27 989 156 € contre 30 322 140 € en 2021. Les recettes d'investissement correspondent sur le chapitre 021 à 5,38 millions d'euros de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ; sur le chapitre 024 : 1,68 millions d'euros des produits de cession ; sur le chapitre 040 : 5,2 millions d'euros d'opérations d'ordre contre 4,8 millions d'euros en 2021, et ce sont là des amortissements ; sur le chapitre 1068 : 5,70 millions d'euros d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement - important car c'est une somme qui rentre en autofinancement ; sur le chapitre 1022-2 : 1,2 millions d'euros de FCTVA, cela veut dire que des travaux sont réalisés pour récupérer du FCTVA donc c'est également important de garder du dynamisme ; sur le chapitre 13 : 4,2 millions d'euros de subventions estimées ; sur le chapitre 16 : 1,97 millions d'euros d'emprunts prévisionnels, soit 893 k€ de désendettement, ce qui est important à signaler également, et un niveau de dette prévisionnel en fin d'exercice 2022 pratiquement équivalent à celui de fin 2020. Ces recettes permettront donc de financer notamment des dépenses d'investissement suivantes : 5,97 millions d'euros de déficit d'investissement, il s'agit de report sur l'exercice 2021 ; 2,86 millions d'euros de remboursement de la dette ; 2,52 millions d'euros de subventions d'équipement versées, à noter que le Collège des maires du 31 janvier 2022 a décidé de verser une somme de 35 000 € de fonds de concours pour chaque commune de moins de 2 000 habitants, contre 30 000 € en 2021 ; 16,31 millions d'euros d'opérations d'investissement contre 17 millions d'euros en 2021. Les opérations d'investissement représentent globalement un peu plus de 16 millions d'euros. Il est à noter que sur la ligne pour les services généraux figure notamment la DSCI de 625 k€, il s'agit de l'acquisition de câblages progiciels et de matériel informatique ainsi que des études diverses pour 300 k€, le schéma de réalisation des eaux pluviales pour 113 k€, et Bio Légumes, un projet qui va voir le jour dans quelques mois pour 100 k€. Il continue avec le budget aménagement. Au niveau des hypothèses, malgré des contraintes budgétaires, le projet de budget aménagement pour l'année 2022 traduit l'engagement de l'Agglomération de la Région de Compiègne à poursuivre son développement équilibré sur son territoire, à concrétiser des opérations à forte valeur ajoutée en matière d'emploi et de logement, sachant que ce sont bien les priorités de l'Agglomération, et limiter également le recours à la dette ce qui est également l'une de ses priorités. Le budget aménagement est caractérisé par son mode de gestion comptable, des investissements réalisés n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine de la collectivité sont comptabilisés en section de fonctionnement associés à une

gestion des stocks. Donc, le projet du budget présenté s'équilibre comme suit : sur le budget aménagement il reste équilibré à 14 316 087 €, avec un excédent reporté d'un peu plus de 1 033 089 €, il n'est pas prévu de participation du budget principal, un emprunt de 1,8 million d'euros à comparer à 1,4 million d'euros de remboursement du capital, soit un désendettement de 400 k€. Toujours au niveau du budget aménagement, il présente ce qui est prévu en détail des ventes et des subventions par zone, les chiffres présentés étant pratiquement validés, il serait donc possible de récupérer un peu plus de 11 millions d'euros sur cette année 2022, 9 millions d'euros de ventes prévisionnelles, et 2,39 millions d'euros de subventions. Il n'est pas prévu de participation du budget principal mais un emprunt de 1,83 million d'euros à comparer à 1,45 million d'euros, ce qui donne un désendettement de 378 k€. Ensuite, le détail des dépenses par zone d'aménagement correspond à 12,87 millions d'euros, 12,56 millions d'euros des dépenses d'aménagement sont des charges à caractère général prévues en 2022, et environ 340 k€ de charges financières. En ce qui concerne la prospective du budget aménagement, il n'est pas prévu de participation du budget principal, un emprunt est proposé avec un désendettement, et le niveau de la dette sera bien entendu indexé et ajusté après l'intégration du résultat de clôture de l'exercice 2021. Il ajoute que tout cela est en cours de validation. Sur le budget transport, au niveau du bilan 2021 le réseau urbain et périurbain a été développé, le verdissement du réseau a commencé, le service de location vélos et vélos TIC a été amélioré. Pour 2022, il est proposé de maintenir et améliorer la qualité de service, donc garantir le respect des contrats, le renouvellement des équipements aux points d'arrêt, poursuivre la démarche de verdissement des véhicules de réseau TIC par l'acquisition de nouveaux bus au GNV, garantir un bon fonctionnement des services vélo TIC et s'assurer de l'adéquation de l'offre aux besoins à moyen terme sur un service plébiscité. Pour la section de fonctionnement, sur les crédits ouverts, l'équilibre est à 12 660 302 € contre 11 031 134 € en 2021 ; des recettes de fonctionnement qui concernent principalement sur le chapitre 002 : 3,77 millions d'euros d'excédent prévisionnel ; sur le chapitre 73 : 6,5 millions d'euros de versement transport ; sur le chapitre 74 : 2,24 millions d'euros de subventions qui se décomposent avec une subvention de contribution de fonctionnement des transports scolaires versée par le Conseil Régional pour 1,65 million d'euros, et des subventions du SMTCO pour 590 k€. Les dépenses de fonctionnement concernent principalement sur le chapitre 011 : 7,86 millions d'euros de charges à caractère général, l'augmentation est de 0,52 % par rapport à l'année 2021 ; sur le chapitre 012 : 452 k€ de charges de personnel, soit 19 k€ de plus qu'en 2021 - essentiellement lié au remplacement depuis 2022 d'un agent parti en 2021 ; et sur le chapitre 022 : 100 k€ de dépenses imprévues : il n'y en avait pas en 2021, c'est une enveloppe qui pourrait éventuellement servir par rapport aux augmentations éventuelles de l'énergie car il faut garder un peu de réserve ; sur le chapitre 042 : 320 k€ d'amortissement ; sur le chapitre 66 : 17,14 k€ de charges financières, donc une diminution d'environ 22,5 % ; et sur le chapitre 67 : 3,91 millions d'euros de charges exceptionnelles, ce sont là aussi des réserves en prévision du financement du pôle d'échange multimodal. Ensuite, en ce qui concerne la section d'investissement, l'équilibre est à 2 398 794 € contre 1 890 738 € en 2021, les recettes d'investissement concernent sur le chapitre 001 un solde d'exécution de 578 k€ ; sur le chapitre 040 : des dotations aux amortissements pour 320 k€ ; sur le chapitre 1068 : 704 k€ d'excédent de fonctionnement capitalisé ; sur le chapitre 13 : des subventions pour 793 k€ ; et puis des recettes reportées. Sur les recettes qui permettront de financer les principales dépenses d'investissement apparaissent des opérations d'ordre pour 90 k€, remboursement capital des emprunts pour 177 k€, le remboursement capital de l'avance versement transport pour 175 k€, des investissements à hauteur de 1,94 million

d'euros : dans ces investissements, 720 k€ concernent les 2 bus GNV, ce qui est important car l'Agglomération rentre vraiment dans un dispositif vert, 30 k€ pour 20 vélos électriques, 683 k€ pour les 2 bus GNV qui restent à réaliser de 2021, et 451 k€ pour un bus articulé ; tout cela est en commande et sera bientôt inauguré. Ensuite, il aborde le budget déchets : dans les hypothèses, le résultat de fonctionnement reporté de 2021 est estimé ce jour à 1,02 million d'euros ; il s'est constitué à partir de la TEOM et des dépenses de 2021, et est inférieur aux anticipations prudentes. La TEOM a permis de collecter 300 k€ de plus qu'au budget primitif de 2021 ; le nouveau marché avec Sepur s'est avéré à l'avantage de l'Agglomération, soit - 400 k€ par rapport aux estimations avant appel d'offres ; l'Agglomération a des résultats positifs sur différents appels d'offres dont notamment ceux réalisés par le SMDO et du décalage dans le recrutement qui a permis une économie de 70 k€. D'autre part, en 2022 les bases vont être revalorisées de 3,4 %, aussi, en l'état actuel, le niveau de recettes passera à 10 487 547 €, soit une augmentation de 458 374 € sans compter la mise en place de la redevance spéciale de 100 k€ estimée pour 2022. Compte tenu du niveau des dépenses envisagé, l'excédent dégagé serait de 756 k€ et il y aurait donc un déséquilibre de 1,4 k€ de recettes supérieures aux dépenses. Au regard de cette situation, le levier du taux de TEOM pourrait permettre de réduire ce déséquilibre. Des simulations ont donc été faites de baisse de taux de 8,75 à 8,50, et lors de la commission CSS du 10 février 2022, il a donc été proposé de passer de 9,15 % à 8,50 % dès 2022. En ce qui concerne la section de fonctionnement, pour les crédits ouverts du budget déchets, l'équilibre est à 10 905 490 €. Il était légèrement inférieur en 2021 à 10 208 225 € ; le résultat de fonctionnement reporté est donc d'un peu plus d'un million d'euros ; la TEOM est estimée à 9,74 millions d'euros, la redevance spéciale à 100 k€, et des amortissements de subventions pour 44 k€. Sur les dépenses, au chapitre 011 : 9,23 millions d'euros de charges à caractère général, soit une diminution de 4,65 % par rapport à l'année dernière ; au chapitre 012 : 285 k€ de charges de personnel contre 245 k€ en 2021 : il y a donc 40 k€ de plus mais c'est dû au remplacement d'un agent ; au chapitre 022 : 548 k€ de dépenses imprévues ; au chapitre 042 : 118 k€ d'amortissement contre 109 k€ en 2021, soit une augmentation de 8,02. Détail des contrats de prestation : 8 521 868 € ont été réalisés en 2021 avec les prestataires, et la proposition pour 2022 est de 8 493 500 €. Au niveau du budget déchets, sur la section investissement, le projet d'équilibre est à 1 518 749 € contre 1 291 779 € en 2021 ; des recettes d'investissement qui concernent au chapitre 001 : 336 k€ d'excédent prévisionnel reporté de 2021 ; au chapitre 021 : 482 k€ de virement de la section de fonctionnement ; au chapitre 040 : 118 k€ d'amortissement - c'est une opération d'ordre ; sur le chapitre 1022-2 : 150 k€ de FCTVA ; et sur le chapitre 13 : 432 k€ de subvention pour l'extension de la recyclerie. Donc, ces recettes permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes : 112 k€ de dépenses imprévues au chapitre 020 ; au chapitre 16 : remboursement de la dette pour 18,88 k€ ; au chapitre 204 : 95,8 k€ de participation aux bailleurs, 51,74 de frais d'études et d'insertion ; et au chapitre 21 : 1,24 million d'euros d'immobilisations corporelles qui se décomposent en 676 k€ de travaux pour l'extension de la recyclerie et 138 k€ de conteneurs à verre aériens pour tout le territoire. Ensuite, en ce qui concerne le budget tourisme, en section d'investissement, le projet d'équilibre est à 817 547 € en 2022 contre 731 829 € en 2021. Des recettes de fonctionnement qui concernent notamment l'amortissement de subventions pour 2,86 k€, la taxe de séjour pour 170 k€ - 20 k€ de plus par rapport à 2021, des subventions pour 273 k€. Et des recettes qui permettent de financer les dépenses suivantes : en chapitre 011 : 392 k€ de charges à caractère général ; en chapitre 012 : 309 k€ de charges de personnel, soit une baisse de 21 k€ par rapport à 2021, ce qui est lié notamment au remplacement de l'agent pour le projet Interreg qui n'est

intervenu que début 2022. Il rappelle que le projet Interreg finance énormément ce budget tourisme. Ensuite, des amortissements pour 34,90 k€, des subventions aux associations pour 90,5 k€ ; au chapitre 67 : 1 K€ de charges exceptionnelles, somme identique à 2021, c'est une enveloppe qui pourra être utilisée notamment pour les annulations de titres. Toujours sur le tourisme, au niveau de la section investissement, le projet d'équilibre est à 1 147 414 € en 2022 contre 1 137 355 € en 2021 ; des recettes d'investissement qui concernent 47,37 k€ de solde d'exécution en chapitre 001 ; en chapitre 040 : 34,90 k€ d'amortissement ; en chapitre 1022-2 : 88,70 k€ de FCTVA contre 100 k€ en 2021 ; en chapitre 13 : 976,45 k€ de subvention d'investissement. Les recettes permettront de financer principalement des amortissements de subvention pour 2,86 k€ ; à l'intérieur se trouve le projet Interreg pour 692 k€, dont 456 k€ d'études et de travaux du Centre Immersif multimédia, scénographie bibliothèque Vivenel, et puis 215 k€ pour Saint-Pierre-en-Chastres, et 20 k€ d'équipements divers, des travaux également d'études en-dehors du projet Interreg de 361 k€ pour Saint-Pierre-en-Chastres, 37,17 k€ pour la capitainerie, 44 k€ pour le sas d'entrée de l'office du tourisme, et 11 k€ pour le matériel de bureau et l'informatique. En ce qui concerne le budget résidences pour personnes âgées, l'équilibre budgétaire proposé en fonctionnement est à 356 773 €, en investissement à 142 568 €. Le montant du loyer mensuel en 2021 est fixé à 8,25 € par mètre carré ; en 2022, l'augmentation annuelle du loyer est indexée sur l'indice de référence de loyer, le montant des loyers s'élève à 214 k€. Un budget quasi équivalent en 2021 en fonctionnement et investissement, et une participation du budget principal qui sera ajustée après la clôture de l'exercice 2021. Des recettes de fonctionnement en nette augmentation en raison de la régularisation des index mais surtout par le remplissage de l'ensemble des logements vacants depuis plusieurs années. Il rappelle que l'Agglomération a entamé des réflexions annuelles assez conséquentes qui permettent de louer beaucoup plus rapidement ces logements et d'avoir des logements vraiment adaptés à l'accueil de personnes âgées et également d'autres personnes dans ce genre de foyer. En ce qui concerne le budget Hôtel de projets, l'équilibre budgétaire proposé en fonctionnement est à 492 000 €, en investissement à 783 000 €, c'est un budget qui est stable par rapport à celui de 2021. Les recettes de fonctionnement concernent environ 30 k€ d'opérations d'ordre, ce sont des amortissements de subvention, 15 k€ de location de salles, soit - 3 k€ par rapport à 2021, 246 k€ de loyers, 199 k€ de participation du budget principal, soit une diminution de 42 k€ par rapport à 2021, et puis une participation du budget principal qui est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire. Ces recettes permettent de financer des dépenses de fonctionnement. Il a été prévu dans ce budget les hausses relativement importantes prévues du gaz et de l'électricité, et l'excédent d'investissement reporté de 2021 est de 577 k€, des opérations d'ordre pour 210 k€ qui permettent de financer 747 k€ d'investissement, dont une enveloppe de 614 k€ issue des excédents cumulés qui permettrait d'effectuer d'éventuels travaux en cours d'année. Il ajoute qu'il est important de noter que l'Agglomération continue d'investir pour accueillir des entreprises nouvelles et leur permettre ensuite de voler de leurs propres ailes. En ce qui concerne le budget gens du voyage, l'équilibre budgétaire proposé en fonctionnement est de 917 275 €, en investissement à 299 519 €. Il rappelle que ces terres d'accueil des gens du voyage qui se trouvent à Jaux peuvent stationner 150 caravanes et qu'une aire de grand passage se trouvant à Compiègne peut également stationner 90 caravanes. Tout cela constitue des structures qui sont imposées par un schéma départemental du 7 juin 2019. Il précise que l'Agglomération peut être fière car elle est l'une des rares agglomérations qui respecte le schéma d'accueil des gens du voyage, que cela coûte beaucoup d'argent tous les ans mais qu'elle est ainsi conforme à la loi. Les objectifs 2022 sont

le remplacement des bornes d'alimentation des fluides, ce qui sera pris en charge par le nouveau prestataire - la société DMS, le remplacement de la poutre d'entrée, et le remplacement des moyens de lutte contre l'incendie. Les recettes de fonctionnement augmentent de 5,73 % et comprennent : des opérations d'ordre pour 27 k€, pratiquement identiques à 2021 ; la refacturation des charges pour 42 k€ contre 22,5 k€ en 2021 ; la subvention de l'État de 150 k€ contre 120 k€ en 2021 ; des loyers des emplacements pour 58 k€ contre 22,5 k€ en 2021 - on peut constater qu'un effort considérable a quand même été fait pour récupérer des montants de loyers des locataires ; et une participation versée par le budget principal de 640 k€ en 2022, soit une diminution par rapport à 2021 d'environ 35 k€. Les recettes permettront de financer les dépenses de fonctionnement : 699 k€ de charges à caractère général, soit une augmentation de 7,29 % en raison notamment d'une régularisation des consommations d'eau à hauteur de 50 k€ et de la hausse prévue du contrat de gestion de l'aire de Jaux par la société DMS qui passe de 410 à 425 k€. Pour la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2021 est de 105 k€ et les opérations d'ordre d'amortissement s'élèvent à 185 k€. Il passe ensuite au budget Aéroport, l'équilibre budgétaire proposé en fonctionnement est de 205 743 €, en investissement à 768 830 €, ce projet de budget est pratiquement équivalent à celui de 2021. Les recettes de fonctionnement concernent notamment le résultat de fonctionnement reporté de 46 k€ constitué à partir de résultats provisoires, les locations et les charges titrées aux associations et usagers utilisateurs de cet équipement ainsi qu'à la brigade aéroterrestre de la douane qui loue des locaux modulaires dans l'attente d'une implantation pérenne qui nécessitera un délai d'environ 2 ans d'études et de construction - tout cela représente la somme de 150 k€ ; 110 k€ pour les douanes et 40 k€ pour les autres utilisateurs. La participation du budget principal proposée est de 1 k€ contre 26 k€ en 2021. Ces recettes permettent de financer les dépenses de fonctionnement de 133,74 k€ de charges à caractère général, soit une augmentation de 15,89 k€, 62 k€ d'amortissement, soit une diminution de 3 k€ par rapport à 2021, et 2 k€ de provision pour titres annulés sur les exercices antérieurs. En ce qui concerne la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2021 est de 707 k€, et les opérations d'ordre sont de 62 k€ qui permettront de financer un certain nombre de dépenses dont des études pour 111 k€ - c'est la conception des locaux de la douane, des investissements d'aménagement pour 166 k€, et des dépenses imprévues pour 55 k€. Il restera quand même une enveloppe de 437 k€ disponible qui pourra être utilisée en cours d'année pour d'éventuels travaux complémentaires. Ensuite, en ce qui concerne le budget Champ Dolant, l'équilibre budgétaire proposé en fonctionnement est de 113 498 €, en investissement à 113 874 € : le budget proposé 2022 est pratiquement équivalent à celui de 2021, et les écritures comptables correspondent à la gestion des stocks et au remboursement de la dette. Enfin, pour l'audit de la dette du budget principal et des budgets annexes, il est à noter que les emprunts sont relativement sains puisque plus de 70 % sont à taux fixe : les situations sont donc relativement correctes. En conclusion, il précise que l'ARC s'inscrit dans une démarche de gestion dynamique, rigoureuse et volontariste. L'Agglomération a des orientations budgétaires, qui seront proposées au Conseil par rapport au PPI et au mandat 2021-2026, qui devraient renforcer l'attractivité du territoire, et cela sans oublier chaque commune, ce qui est un point important. L'Agglomération va continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Elle mettra en œuvre d'importants travaux d'investissement bâtis sur un PPI réactualisable, ce qui est important à signaler. L'Agglomération limitera le recours à l'emprunt comme cela a été fait depuis un certain nombre d'années. Il précise qu'elle sera toutefois obligée de l'augmenter

un peu compte tenu de ses investissements mais que tout sera fait en concertation. Enfin, il remercie l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce DOB.

Monsieur le Président indique que les deux premiers rapports de ce Conseil, à savoir le débat d'orientations budgétaires pour 2022 et le plan pluriannuel d'investissement pour le mandat, résultent d'un travail de préparation qui a représenté 6 mois de réunions, d'études, et de concertations. L'Agglomération s'est attachée les services d'un consultant en finances locales, le Cabinet Michel Klopfer, qui était déjà intervenu en appui à plusieurs étapes importantes de l'évolution financière et fiscale de l'ARC. Ce travail de préparation a pris la forme de nombreuses réunions d'élus, par secteur géographique au sein de l'Agglomération, et cet exercice de préparation, de consultation, qui a été mené par **M. Bernard HELLAL** et **M. Laurent PORTEBOIS**, a d'ailleurs permis de bien comprendre les attentes des uns et des autres, quelle que soit l'importance démographique de la commune et sa place dans l'Agglomération. Ceci a donc débouché sur un plan pluriannuel d'investissement, et c'est à partir du plan pluriannuel d'investissement que s'est organisée la réflexion sur les moyens financiers à mettre en œuvre. Le moment essentiel de cette préparation a été il y a quelques semaines le collège des maires que **Monsieur le Président** a réuni, qui a pu réaliser la synthèse de tout ce travail et qui s'est prononcé à l'unanimité pour les propositions faites ce soir. En effet, les membres du Conseil d'Agglomération estiment qu'en cette période du mandat, au premier tiers du mandat municipal, il faut tenir compte des marges de manœuvre et essayer de les maximiser. Le contexte des finances locales est caractérisé, ce qui est une bonne chose pour les concitoyens, par la suppression de la taxe d'habitation qui va s'achever en 2022 et 2023 ; le seul pouvoir fiscal qui va demeurer à la disposition des collectivités de la strate communale porte sur la taxe foncière. Comme **M. Laurent PORTEBOIS** l'a rappelé au début de son intervention, 72 % des communautés d'agglomération françaises ont institué une taxe foncière sur les propriétés bâties au niveau intercommunal. L'Agglomération fait le choix de proposer ce soir au Conseil d'utiliser, mais une seule fois dans le mandat, et au taux de 1 %, ce levier fiscal qui est encore à sa disposition. Au demeurant, l'Agglomération ne peut pas savoir pour combien de temps car, quels que soient les choix futurs du pays dans les prochains mois, il est possible que les lendemains de la séquence électorale seront des lendemains qui contraindront les autorités de l'État à rechercher à leur niveau à limiter la dépense publique et, en tout cas, à limiter un endettement dont le rapport au PIB est devenu très élevé, et ceci dans une période où la hausse des taux d'intérêt est redevenue d'actualité. Donc, il ne faut pas se faire d'illusion, les finances locales des dernières années et de cette année encore sont des finances locales dont les marges de manœuvre, très probablement, se réduiront. L'ARC a une capacité à sa disposition qu'il est proposé au Conseil d'utiliser, et ceci à un moment où la suppression de la taxe d'habitation, au niveau du contribuable, devrait dans la quasi-totalité des cas rendre l'évolution très modérée, voire peu perceptible au niveau de la cotisation individuelle d'un foyer à l'impôt local. Une autre considération enfin porte sur la logique de redevance qui est bien celle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : l'an dernier, l'Agglomération pouvait nourrir des craintes réelles sur les conditions de renouvellement de ses principaux contrats, au niveau de l'Agglomération, la collecte, au niveau du Syndicat Mixte du Département de l'Oise, le traitement, c'est-à-dire la valorisation énergétique des déchets ménagers. Il se trouve qu'à ces deux niveaux, au niveau de l'Agglomération avec la mise en concurrence du marché de collecte, et surtout au niveau départemental avec la remise en concurrence du contrat de délégation de service public du centre de traitement de Villers-Saint-Paul, l'ARC a pu constater des résultats tout à fait favorables. Il rappelle que le nouveau

titulaire de la délégation de service public de Villers-Saint-Paul va réaliser 110 millions d'euros d'investissement, ce qui fait de cette opération la plus importante opération d'investissement public du département, ceci pour créer une ligne supplémentaire de fours dont l'activité sera totalement consacrée à produire de la chaleur destinée à être connectée au réseau de chauffage urbain des différentes communes de l'Agglomération creilloise. C'est une chance de pouvoir tabler sur un prix de production de la chaleur et de l'eau chaude sanitaire pour ce vaste patrimoine de logements sociaux permettant de le rendre insensible aux variations du cours mondial de l'énergie, et notamment du prix du gaz, et les événements de ces derniers jours ne peuvent que rendre cette considération particulièrement bien perceptible pour toutes et tous. En ce qui concerne le SMDO et la délégation de service public, et ceci est répercuté sur toutes les collectivités membres dans le département, l'Agglomération réalise dès cette année 2022 une amélioration budgétaire de plus de 25 % par rapport au coût annuel de l'ancienne délégation. Il pense que ces quelques considérations d'ordre général peuvent éclairer les choix de l'assemblée. Il ouvre le débat d'orientations budgétaires.

M. Claude LEBON souhaite tout d'abord remercier le Conseil et les services pour la prise en compte de la perte des taxes funéraires au niveau de la commune de Saint-Sauveur, perte qui va être compensée de façon totale. Il estime d'autre part assez bénéfique le fait qu'il y ait dans ce projet de budget un soutien financier aux communes de moins de 2 000 habitants. Cela peut être une illustration de la solidarité intercommunale.

Monsieur le Président ajoute qu'il est important que chaque commune soit impliquée dans les choix de l'Agglomération mais en outre, puisse être valorisée par les actions de l'Agglomération quelles qu'elles soient : mutualisation des services, fonds de concours, réalisation d'investissements. Il ajoute à l'attention du maire de Saint-Sauveur que cette année, l'Agglomération a la perspective de réaliser un investissement sur la fameuse zone des Prés-Moireaux qui a mis un certain temps à démarrer pour l'installation d'un artisan.

M. Jean-Claude CHIREUX indique qu'il comprend bien les besoins de trésorerie de l'Agglomération mais que le problème est identique au sein des communes. Sur Jonquières, il avait également été programmé d'augmenter le taux, ce qui sera délicat à faire passer auprès du Conseil Municipal dans la mesure où il va y avoir un vote pour le taux sur l'Agglomération. Il précise que des calculs ont été faits compte tenu des compensations accordées aux communes de moins de 2 000 habitants et que cela devrait à peu près équilibrer l'augmentation qui aurait été appliquée sur le taux. Il ajoute qu'il va donc voter ce taux et ce projet de budget. Par contre, il espère qu'il n'y aura pas d'augmentation complémentaire de cette taxe jusqu'à la fin du mandat car dans ce cas-là, il votera contre.

Monsieur le Président répète l'engagement qui a été pris en collège des maires, à savoir la création d'une taxe foncière sur les propriétés bâties intercommunale au taux de 1 %. Il ajoute que cette décision ne sera pas révisée au cours du présent mandat qui s'achèvera en 2026. Cette décision proposée au Conseil n'est certes pas agréable, mais compte tenu de toutes les analyses faites par l'Agglomération, si elle veut réaliser ses objectifs et tenir le plan pluriannuel d'investissement, c'est une marge de manœuvre dont elle a besoin maintenant et qui, en effet, avec ce million de ressources supplémentaires, va lui permettre de tenir ses engagements ainsi que cela a été démontré en particulier par les travaux du consultant qui a pu éclairer toute la préparation de cette esquisse budgétaire.

Mme Arielle FRANÇOIS aborde dans un premier temps le budget déchets et souhaite remercier et féliciter le Vice-Président aux finances d'avoir été l'année dernière très prévoyant en imaginant que les nouveaux marchés seraient plus élevés, ce qui a entraîné une augmentation de la TEOM. Elle estime que cela inspire confiance aux habitants car cela démontre que lorsque les marchés, les commissions d'appel d'offres ou les DSP se sont bien passés, l'Agglomération a la possibilité d'ajuster et de diminuer ces taxes. Elle évoque ensuite le Centre de Valorisation Energétique et précise que le coût de la valorisation énergétique par habitant et par an va passer de 24 € à 20 € cette année, sur une tranche de quelques mois, et que cela va encore baisser l'année prochaine. L'ensemble des coûts qui sont la valorisation énergétique, à savoir les déchetteries, les déchets verts et les encombrants, coûtent cette année à l'Agglomération 51 € par habitant et par an, c'est-à-dire un peu moins de 1 € par semaine, par habitant et par an. D'autre part, elle indique qu'elle est ravie de l'investissement global au niveau de la culture et du patrimoine qui aide à l'attractivité touristique qui est très importante puisqu'elle est liée au développement économique. Elle évoque l'investissement sur le Pavillon de l'Ecole d'Etat-Major, l'événementiel, les Grandes Ecuries du Roy et les archives, pour un montant de 332 000 € sur le budget principal. Elle évoque également, sur la partie touristique, le budget Interreg, le complément pour le Centre d'Immersion, et Saint-Pierre-en-Chastres, représentant la somme de 1 300 000 € d'investissements dédiés à cette grande qualité patrimoniale et culturelle offerte aux habitants et aux visiteurs. Elle ajoute que tout cela est très propice au développement économique de l'Agglomération.

M. Etienne DIOT indique que l'année dernière, lors de la présentation du budget, **M. Pierre VATIN** et **Mme Anne-Sophie FONTAINE** s'étaient réjouis de l'absence d'augmentation d'impôt. Cependant ils avaient oublié l'augmentation de 36 % de la taxe des ordures ménagères. Aujourd'hui, le pouvoir d'achat est la préoccupation principale des français. Ce pouvoir d'achat est victime des hausses des coûts de l'énergie, des difficultés sociales, etc. Il constate qu'il a fallu à l'Agglomération 6 mois d'études avec un cabinet pour arriver à une augmentation d'impôt, et même mieux, à la création d'une taxe sur le foncier bâti. Il indique que ce soir, un impôt va être créé pour tous les habitants de l'ARC propriétaires, ce qui lui semble inouï dans un contexte compliqué pour le pouvoir d'achat. Il a du mal à croire que tout le monde ait voté à l'unanimité cette hausse d'impôt. Il se demande pourquoi les impôts vont être augmentés, sachant que l'Agglomération avait également la possibilité de ne pas le faire en réduisant ses ambitions. Il ajoute qu'il ne faut pas avoir « les yeux plus gros que le ventre » en matière d'investissement ; d'ailleurs en ce qui concerne le PPI, certains investissements lui posent question. Il évoque ainsi la piste de BMX dont le coût est de 4 millions d'euros pour l'Agglomération auxquels il faudra ajouter les charges de fonctionnement et les coûts d'aménagement des bretelles d'accès. Tout cela constitue un investissement voté il y a quelques mois et qu'il va falloir assumer. Il évoque également le centre de congrès dans la ferme d'Aiguisy, dont le coût est de 3,5 millions d'euros, et se demande le bien-fondé d'une augmentation des impôts des Compiégnois pour ce centre de congrès. Il indique qu'il n'y a donc pas vraiment de fatalité à la hausse d'impôt mais qu'il s'agit simplement de faire des choix, et le choix de l'Agglomération pourrait être de réduire la voilure de son PPI qui lui paraît un peu excessif. Il évoque ensuite le caractère déficitaire du Tigre pour lequel l'Agglomération remet chaque année 200 000 €. En ce qui concerne la question du Pavillon d'Etat-Major, il explique que l'Agglomération a quand même acheté un bâtiment à un promoteur privé 30 % plus cher que le prix des Domaines, ce qui est payé par l'argent public, et qu'elle a également

renové les petits pavillons de l'entrée alors qu'elle aurait pu les laisser à un promoteur privé pour 700 000 €. Il pense donc que le moment est vraiment mal choisi pour cette hausse d'impôt et qu'il ne la comprend pas politiquement. 72 % des communautés d'agglomération ont créé cette taxe mais 28 % ne l'ont pas fait, il estime que l'ARC aurait pu rester dans ces 28 %. Il estime que cette augmentation d'impôt est un mauvais choix et invite l'Agglomération à revoir sa copie. Quant à l'engagement de ne pas augmenter ce taux dans les 4 années à venir, il indique que « les promesses n'engagent que ceux qui les tiennent ».

M. Bernard HELLAL indique que les propos de **M. Etienne DIOT** montrent qu'il ne connaît pas bien le territoire ou qu'il ne connaît pas les compétences de l'Agglomération, ou bien qu'il est tout simplement dans son rôle d'opposant. Il précise que les maires sont des gens lucides, responsables, pragmatiques et qu'ils sont dans le concret. Il ajoute que **M. Laurent PORTEBOIS** et les services de l'Agglomération ont pris le temps de faire des réunions décentralisées avec l'ensemble des maires et surtout de regarder quels étaient leurs besoins. Depuis 6 mois, un travail concret et collégial a été fait pour qu'aucune commune ne reste au bord du chemin. Il rappelle que cet investissement de 16 millions d'euros est important et que si on multiplie cette somme par 5 cela représente beaucoup d'argent. Il estime d'autre part que le rôle de l'Agglomération est de garder le territoire attractif, et indique qu'une commune qui n'investit pas perd cette attractivité. Si l'ARC continue à attirer autant de chefs d'entreprises, c'est parce qu'elle répond justement aux attentes des concitoyens. En ce qui concerne la fiscalité, il indique que si l'Agglomération n'avait pas mutualisé un certain nombre de services, les communes auraient probablement été amenées à augmenter leur fiscalité. Il estime d'ailleurs que la perte de la taxe d'habitation est un erreur terrible car cela fait perdre l'autonomie financière des communes, ce qui va même à l'inverse de ce que peut être une décentralisation, à savoir que les communes perdent la maîtrise de leurs recettes. Les communes ont toutefois quelques leviers, elles mettent notamment les moyens sur les zones d'activités. Si elles ne continuent pas à investir dans les zones d'activités, cela entraînera une perte de recettes et une perte d'emplois. De même, si les communes n'avaient pas investi dans des zones d'habitation, elles auraient perdu de la population, de l'attractivité, et peut-être même des services publics. Le levier de 1 % lui paraît donc tout à fait raisonnable, les maires étant des gens raisonnables. Cela permet de maintenir les mutualisations et probablement d'autres mutualisations qui vont permettre aux communes de maîtriser leur fiscalité et leur masse salariale. Il explique d'autre part que l'Agglomération a mis des moyens à disposition des petites communes, à savoir une intérimaire qui tourne sur l'ensemble des petites communes, ce qu'il trouve assez pertinent car cela répond à leurs besoins. Ce qu'il remarque dans ce débat d'orientations budgétaires est la solidarité entre les communes, quelle que soit leur taille, ce qui est un point très important. Il continue et indique que les perspectives de demain ne sont pas connues, que le contexte est compliqué, mais que l'union fait la force. Il pense que ce débat d'orientations budgétaires est très important, que c'est l'union, et que cette union, à travers les moyens qui sont mis aujourd'hui dans ce débat d'orientations budgétaires, trace de belles perspectives pour ce mandat.

M. Georges DIAB indique qu'il est important de maintenir la capacité d'investissement de l'Agglomération, de pérenniser cet investissement et ne pas trop le retarder. L'Agglomération investit passablement dans les zones d'activités mais également dans les zones d'habitation. Il évoque la ZAC de la Prairie qui va se développer, mais également les équipements publics, le multi-accueil, l'extension de la salle Marcel Guerin, et la trémie dont le coût est assez élevé.

Il ajoute que c'est le moment de sécuriser ces investissements car les finances locales dans les années à venir sont pour le moins aléatoires en termes de pérennité. D'autre part, il estime que la diminution progressive depuis des années de la participation du budget principal dans le budget annexe est une bonne chose. Enfin, en ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il pense qu'il est important de la baisser et que c'est une excellente nouvelle car le citoyen doit payer au plus proche du service rendu.

M. Eric BERTRAND évoque dans un premier temps la taxe des ordures ménagères qui baisse et indique que les services de l'Agglomération et les services municipaux doivent en effet refléter le coût réel. Faire des cadeaux à la population, soit compenser quand ça augmente, ce n'est pas les responsabiliser sur, par exemple, le tri qui peut être accentué ou d'autres efforts supplémentaires. Il ajoute qu'il faut donc parfois augmenter afin que les gens réagissent, et que « l'argent est le nerf de la guerre ». Mais lorsque ça baisse, il faut aussi répercuter ces sommes-là pour montrer que l'Agglomération sait adapter ses finances en fonction du coût dont elle a la gestion. Concernant l'activation de la taxe foncière, il explique que c'est un impôt intercommunal qui doit avoir des répercussions intercommunales. Il indique qu'au départ, lorsqu'ils ont abordé ce sujet lors des premières réunions, ce n'était pas gagné, et que finalement, après maintes discussions, les communes ont trouvé un consensus fort qui leur a permis d'avancer dans le même sens. Il se réjouit que les maires de l'Agglomération puissent travailler ensemble et trouver des bonnes solutions lorsque c'est nécessaire. Il précise que les maires ont été écoutés, surtout ceux des petites communes qui ont des budgets plutôt réduits, et que le fait d'augmenter les fonds de concours va soulager les communes dans leur investissement et dans leur fonctionnement. Il évoque ensuite le poste de secrétaire remplaçante et indique que c'est une aide pour les communes. Il explique qu'actuellement la commune d'Armancourt gère beaucoup de dossiers d'urbanisme et que si la commune devait embaucher une secrétaire, le coût serait de 25 000 €. Ces sommes sont donc amorties par l'Agglomération. D'autre part, il indique que le fait de travailler sur un maillage avec les caméras de vidéoprotection représente également des sommes qui auraient dû être payées par les communes. Il rappelle que chaque commune subit également l'augmentation du coût de la vie, que les salaires augmentent et qu'ils représentent 1/3 du budget, et qu'en augmentant les salaires, chaque commune aurait sans doute dû augmenter les impôts pour pouvoir tenir les investissements, et notamment la sécurité qui est un sujet important pour les citoyens. Il précise ensuite qu'un impôt communautaire doit avoir des retombées communautaires et que cela a été fait cette année après des discussions et de l'écoute. Il ajoute que l'an prochain le million d'euros sera toujours là et que l'Agglomération pourra peut-être trouver une autre solution pour aider les petites communes ; il donne l'exemple des décorations de Noël qui pourraient être mutualisées.

M. Jean DESESSART indique qu'il a longuement réfléchi à l'instauration de cette nouvelle taxe de 1 % sur le foncier bâti et pense que cela va rendre service aux maires. En effet, cela permet aux maires de ne pas augmenter leurs taux. Il y a une redistribution aux communes par rapport aux besoins mis en place, notamment au niveau de la mutualisation, et par rapport aux besoins futurs. Par contre il a une petite suggestion, à savoir d'amender cette délibération en inscrivant dans le marbre « 2022 jusqu'au bout du mandat », ainsi tout est clair pour tout le monde. Il demande si cela est possible.

Monsieur le Président précise que l'Agglomération en prend l'engagement.

M. Jean DESESSART indique qu'il serait préférable de l'écrire.

Monsieur le Président ajoute que c'est en effet possible et qu'à son avis il faudra l'ajouter lorsque le PPI sera approuvé, car c'est bien un engagement qui est pris pour réaliser le PPI et pour la durée du PPI. Il précise que cet engagement sera donc ajouté dans le texte de la délibération.

M. Jean DESESSART remercie **Monsieur le Président**.

Monsieur le Président remercie **M. Jean DESESSART** d'avoir suggéré ce point.

M. Michel ARNOULD tient à souligner que cette taxe de 1 % n'est pas une taxe sur les ménages mais une taxe sur les propriétaires. Il évoque les propos de **M. Bernard HELLAL**, à savoir que la disparition de la taxe d'habitation est un levier de moins pour les collectivités et indique que c'est exact. Mais selon lui, l'impact le plus important est que désormais une partie de la population ne participe plus directement aux efforts de financement des collectivités locales. Et il estime que sur le plan du principe, ce n'est pas un problème financier mais que c'est totalement regrettable. D'autre part, l'Agglomération fait beaucoup d'investissements, et comme il a été expliqué aux maires des communes lorsqu'ils sont arrivés, la règle est que si l'Agglomération fait des investissements, elle ne finance pas le fonctionnement de ces investissements. Son souhait est donc d'en rester là et qu'il n'y ait pas d'évolution sur ce principe qui a été adopté. Ensuite, il indique que cette augmentation de 1 % qui n'évoluera donc pas d'ici la fin du mandat est un engagement. La situation actuelle est instable, notamment les événements actuels mais il y en avait déjà d'autres auparavant, la crise du Covid, le « quoi qu'il en coûte » et la suite inéluctable qui va se produire, et compte tenu que le travail du Cabinet Klopfer a été fait sur un certain nombre d'hypothèses, si celles-ci ne sont pas tenues, la seule solution pour l'Agglomération sera bien de réduire ses investissements. Il aborde ensuite le point des déchets et évoque des propos mentionnant que le juste prix était important, notamment pour les ménages. Il constate que cette année 100 k€ proviendront de l'instauration de la redevance spéciale ; or l'instauration totale de cette redevance est aussi un élément pour que les ménages paient le juste prix. Il n'était pas conscient que la mise en place de cet élément était aussi lourde et souhaiterait savoir sur quel calendrier l'Agglomération part pour avoir une redevance spéciale totalement appliquée aux entreprises et à tous ceux qui sont concernés. Enfin, sur le problème des gens du voyage, certes l'Agglomération respecte la loi, mais il précise que lui-même, en tant que maire, ce qu'il attend surtout c'est que l'État respecte également la loi et surtout qu'il l'applique en ce qui concerne les occupations illégales. Il indique ne pas être très rassuré sur ce fait, en effet, lors de l'assemblée générale de l'Union des Maires de l'Oise, la Préfète a rappelé aux maires que s'ils avaient des gens du voyage dans leurs communes, c'était parce qu'ils ne discutaient pas assez avec eux. Elle a précisé aux maires qu'il fallait discuter avec les gens du voyage et surtout les laisser rentrer, par contre elle ne leur a pas expliqué qui payait les dégâts occasionnés.

Monsieur le Président répond qu'en ce qui concerne la redevance spéciale il est prévu une mise en œuvre progressive à compter de 2022 mais étalée sur les années à venir, dans des conditions qui seront précisées par les commissions et examinées par la commission stratégie et synthèse, et en commençant par les entreprises les plus importantes. Il ajoute que l'Agglomération a une marge de manœuvre pour gérer cette montée en puissance. Il explique

que si cette redevance est nécessaire c'est parce que, pour au moins une partie des entreprises, le coût de la TEOM est loin de représenter le coût du service qui leur est nécessaire. La redevance spéciale vise à compenser cet écart et, pour être équitable, il faudra en effet trouver une règle permettant de la mettre en place progressivement à compter de ceux qui ont la capacité contributive la plus importante et qui peuvent en termes de coût du service être dans cette situation d'écart la plus défavorable à la collectivité. Il précise que les maires seront associés aux choix proposés dans les mois qui viennent.

M. Laurent PORTEBOIS souhaite rassurer **M. Etienne DIOT** et lui indique que depuis un certain nombre d'années, une rigueur budgétaire qu'il n'avait jamais connue a été mise en place, une rigueur au niveau des budgets de fonctionnement où tous les ans, avec les services et les directeurs de services, les budgets travaillés sont de plus en plus serrés. Ceci est extrêmement compliqué mais cela a permis de générer des recettes complémentaires qui viennent alimenter les investissements de l'Agglomération. Il explique que, dans ces fonctionnements, se trouvent un certain nombre de dépenses qui rendent service à toutes les communes. La Direction des services informatisés notamment rend de plus en plus de services et va encore le faire de plus en plus avec la téléphonie. Il évoque ainsi la difficulté rencontrée par tous les maires avec Orange et tous les contrats pharamineux qui coûtent une fortune. Il précise que tout cela va se travailler grâce aux services mutualisés qui vont permettre d'optimiser les dépenses de fonctionnement dans les différentes communes. D'autre part, il explique que l'Agglomération a une attractivité de son territoire qui n'existe pas ailleurs. En réunion de bureau, un achat de terrain à Margny-les-Compiègne a été voté au prix de 60,00 € du m² alors qu'il y a quelques années ce prix était d'à peine 35,00 €, ce qui s'explique par l'attractivité très importante du territoire. Sur la commune de Venette, il reste quelques terrains au Bois de Plaisance que les entreprises s'arrachent, la commune est donc obligée de calculer quelle est l'entreprise qui va lui amener le plus d'argent et d'emplois. Et tout cela est dû au travail entamé avec **M. Philippe MARINI** et les différents services. L'Agglomération a été volontariste et a investi en permanence afin de produire de l'emploi et générer l'accueil de ces emplois dans les quartiers d'habitation, et tout cela représente un coût. Il ajoute qu'il ne faut surtout pas diminuer les investissements dans les communes car elles ne seront plus attractives. En ce qui concerne les transports urbains, il indique que dans certaines communes, les transports scolaires sont payants, alors que tout est gratuit au niveau de l'Agglomération. D'autre part, actuellement 20 % des ménages payent encore la taxe d'habitation, en 2023, elle sera complètement supprimée, ce qui veut dire qu'actuellement 80 % des ménages ne payent plus de taxe d'habitation, ce qui est une économie moyenne de 700 à 1 500 € ; or l'augmentation de 1 % va représenter 20 € par ménage. Il pense que le budget de l'Agglomération est un budget important qui a été sécurisé par un bureau d'études. Il s'adresse à **M. Etienne DIOT** et lui précise que les services ne se sont pas amusés pendant 6 mois, que lui-même, le bureau d'études, et les maires n'ont pas compté leurs heures et ont participé à de nombreuses réunions. Ils sont arrivés à un consensus selon lequel l'Agglomération doit avancer, elle doit investir et produire de l'emploi car le territoire est attractif et a beaucoup de prévisions qui auront évidemment un coût. En conclusion, il estime que ce budget est très réaliste et responsable.

Monsieur le Président estime qu'il faut avoir de l'ambition pour son territoire, sinon ce n'est pas la peine de siéger au sein de cette assemblée. Cependant, il faut avoir de l'ambition mais être raisonnable et s'efforcer de faire les bons arbitrages.

M. Daniel LECA indique que l'introduction de ce débat d'orientations budgétaires est malheureusement déjà obsolète, ceci en raison de l'extraordinaire rapidité d'évolution du contexte actuel. Il évoque ainsi les événements en Ukraine qui vont entraîner une augmentation considérable du prix du gaz et du blé, et donc forcément une augmentation considérable des charges qui vont peser sur les ménages français. D'autre part il précise, tout comme **M. Bernard HELLAL**, qu'il croit au fait intercommunal. Il croit sincèrement que la coopération intercommunale, alors que certains la remettent en cause considérant que le centre de décision s'éloigne, a permis l'élaboration de projets ambitieux, d'avoir des lectures de territoire plus cohérentes, et d'avoir une vision plus large qui permet de construire des projets parfois très lourds à porter pour des collectivités plus petites, ce qui est un vrai progrès. Il précise qu'il a toujours défendu l'idée que le fait intercommunal permet à la fois l'ambition et l'accomplissement du développement du territoire. La coopération et la vraie collégialité entre les élus dans ces collectivités intercommunales permettent, selon lui, d'aboutir à des consensus locaux qu'il faut respecter. C'est la raison pour laquelle il ne tapera pas de manière aveugle sur l'arbitrage que l'Agglomération a rendu puisqu'elle l'a rendu collégialement. D'autre part, il tient à féliciter l'Agglomération pour l'exercice qui vise à l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement. Il l'a répété de manière inlassable à la fois au Conseil Municipal de Compiègne et au sein de cette assemblée : il croit sincèrement que dans un contexte où les choses évoluent très vite, où il y a beaucoup d'incertitudes, avoir quand même quelques points de stabilité, notamment l'établissement d'une liste de projets considérés comme prioritaires sur lesquels tout le monde est d'accord et sur lesquels l'Agglomération met des moyens, c'est un exercice à la fois démocratique car il permet aux habitants du territoire de se rendre compte de ce qui va se passer au cours du mandat, et c'est un exercice républicain car c'est le rôle des élus de donner des engagements et donc de proportionner les moyens à ces engagements, et en l'occurrence le choix de l'Agglomération est d'augmenter les impôts. Il entend bien que le fait intercommunal permet par ailleurs, notamment dans les petites communes, de ne pas procéder aux augmentations d'impôt. Par contre, l'Agglomération a fait ce choix et l'a d'ailleurs très bien assumé, et elle justifiera ensuite pourquoi elle l'a fait, avec des projets dont la pertinence pourra être jugée. Il précise qu'il ne se considère pas à titre personnel dans l'opposition au sein de l'Agglomération, mais en revanche dans la minorité à Compiègne, et qu'il ne jugera pas la pertinence des projets qui sont proposés dans les autres communes que Compiègne. Il respecte absolument le choix de l'Agglomération et le choix de priorité qui a été établi dans la liste annexée au rapport sur le PPI. Néanmoins, il indique qu'il croit aussi à un principe très fort qui est celui de la responsabilité, et que les élus doivent assumer leurs choix devant les électeurs. Il ajoute qu'il comprend la satisfaction des élus notamment des petites communes qui voient l'accompagnement fait et le budget un peu plus important qui va les aider. Il est également tout à fait satisfait de voir l'augmentation et la mise à disposition de caméras notamment dans les petites communes. Il précise d'ailleurs que la Région a mis en place un dispositif d'aide et d'accompagnement financier pour ces petites communes afin qu'elles puissent s'équiper en caméras. En conclusion, il constate que le choix fait par l'Agglomération est une augmentation des impôts et indique à titre personnel qu'il s'abstiendra, respectant le choix de la collégialité de l'Agglomération mais ayant une appréhension un peu différente de la priorité des projets telle qu'elle a été faite. Il ajoute qu'il ne va pas critiquer les projets portés par les autres communes que Compiègne mais tient à faire remarquer que, parmi les scénarios proposés par le cabinet qui a accompagné l'Agglomération, il y en avait un qui consistait à réduire de 30 %

les investissements de ce PPI, ce qui selon lui signifie qu'on sélectionne les projets de façon différente et qu'on les étale un peu différemment dans le temps. Il se demande si l'Agglomération n'aurait pas pu avoir d'autres ambitions mais indique qu'il respecte son choix et qu'il respecte le fait intercommunal auquel il est attaché. Il pense sincèrement qu'en la matière il faut être très prudent, qu'il ne faut pas donner le sentiment d'opposer les communes les unes aux autres, et qu'il faut assumer ses choix, ce que l'Agglomération a fait. Il ajoute qu'il s'abstiendra dans le cadre du vote du PPI sans s'y opposer, et qu'en tant que Vice-Président de la Région, il soutiendra les communes lorsque des demandes de subventions seront faites. Par ailleurs, il se félicite de voir que l'argent européen, notamment les fonds de coopération, permette de financer les projets en lien avec le tourisme car c'est extrêmement important pour l'Agglomération.

Monsieur le Président souligne le caractère responsable et pondéré de l'intervention de **M. Daniel LECA**. Il lui indique qu'il envisage très sérieusement de proposer aux élus de la Ville de Compiègne de mettre en œuvre la réflexion du PPI, ce qui prendra un peu de temps pour la mise en perspective, mais que pour la fin de l'année 2022, il est tout à fait possible de disposer d'un PPI pour éclairer la deuxième moitié du mandat municipal à mettre en œuvre à partir de 2023, la commune ayant tous les moyens d'élaborer un tel document.

Mme Anne-Sophie FONTAINE souhaite dans un premier temps féliciter le Vice-Président qui a travaillé de longue haleine avec ce cabinet et avec les services et associer également ces félicitations aux vice-présidents qui ont travaillé également sur le PPI. Elle a bien entendu les propos de **M. Etienne DIOT** et indique qu'en toutes choses, il y a la modération, mais il y a aussi l'excès. La modération, c'est la hausse de 1 % qui correspond à une revalorisation très modérée. L'excès, c'est la très forte revalorisation des bases, soit 3, 4 %, 3 fois plus, c'est donc le cadeau fiscal du gouvernement aux habitants de l'Agglomération. L'excès, c'est aussi la stagnation des dotations d'État pour les actions des collectivités. Elle rappelle que sur le PLF 2022 de la majorité aujourd'hui gouvernementale, il a été acté presque 200 millions d'euros en moins pour les collectivités. Elle ajoute qu'il faut faire attention car en toutes choses, il y a la modération et il y a l'excès.

Monsieur le Président remercie **Mme Anne-Sophie FONTAINE** pour cette mise en perspective et surtout pour son action au quotidien au sein de l'assemblée régionale et pour le soutien avec ses collègues. Il ajoute que l'Agglomération a la chance que le Conseil Régional soit très présent au sein de cette assemblée et il rend hommage à l'action personnelle de **Mme Anne-Sophie FONTAINE** et notamment dans le cadre de l'ancienne délégation qu'elle avait et qui a été particulièrement utile à l'Agglomération pour aborder les sujets relatifs au pôle gare.

M. Benjamin OURY tient à souligner l'excellent budget qui est proposé, notamment sur la partie budget aménagement avec cette dynamique vertueuse qui a été construite de manière collégiale à travers toutes les zones d'aménagement. Il prend l'exemple de la ZAC du Camp des Sablons où les offres viennent d'être reçues suite à l'appel d'offres pour la phase 3. Il explique que les offres sont extrêmement qualitatives d'un point de vue architectural et surtout avec des propositions de prix d'achat bien supérieures à celles des deux précédentes phases. Ceci souligne le cercle vertueux sur lequel se trouve l'Agglomération, qu'il faut continuer à alimenter, et qu'il faut alimenter par des projets. Il précise que l'Agglomération va être contrainte, par la loi Climat et Résilience, à réviser le SRADDET et à revoir à la baisse ses

consommations foncières et l'artificialisation de ses sols. Cela veut dire que demain ou dans quelques années, l'Agglomération ne pourra plus engager les projets qui étaient prévus. Il faut donc engager ces projets et avoir le courage d'augmenter de temps en temps la fiscalité locale, et ce de manière très modérée, pour pouvoir engager ces projets et les accélérer.

Monsieur le Président ajoute que l'Agglomération est un peu dans une course de vitesse compte tenu des contraintes qui s'exerceront probablement sur elle. Il indique que **M. Benjamin OURY** a raison de souligner cet enjeu des disponibilités foncières. Il précise d'ailleurs que le Pôle Métropolitain de l'Oise qui unit les 3 communautés d'agglomération de Creil, de Beauvais et de Compiègne, vient de s'adresser à la responsable régionale en charge de préparer le SRADDET, par une lettre commune signée des 3 présidents de communauté d'agglomération, pour souligner, afin que ce soit des arguments utilisés vis-à-vis de l'État, que l'application des principes de la loi Climat et Résilience aux territoires doit se faire en fonction de la réalité de ces territoires et de leurs besoins, mais aussi pour tenir compte du fait que dans la période récente, les communautés d'agglomération ont été très raisonnables en termes de consommation foncière et d'artificialisation des sols. Notamment parce que dans l'Agglomération creilloise, des friches industrielles ont été utilisées mais également parce que dans l'Agglomération de Compiègne, beaucoup de choses ont été créées sur d'anciens espaces militaires, ce qui a permis de faire venir des activités et des habitants nouveaux sans avoir à prélever d'espaces sur la périphérie de l'Agglomération. Or, s'il n'est pas tenu compte de la réalité des politiques d'urbanisme menées au cours de la période récente, les agglomérations risquent d'être frappées par une référence beaucoup trop sévère quant à leur capacité future à réaliser des aménagements sur de nouveaux terrains en périphérie d'agglomération. Et c'est donc bien une problématique tout à fait essentielle pour l'avenir.

Mme Sophie SCHWARZ indique qu'elle est fière de faire partie de ce Conseil qui montre aux habitants la cohérence de l'Agglomération, valeur qui se perd. Ce qui est proposé de manière unanime témoigne de la cohésion de l'Agglomération et de la cohérence du territoire. Elle remercie **M. Laurent PORTEBOIS** – elle précise que de nombreuses discussions et réunions ont eu lieu, **M. Bernard HELLAL**, tous les vice-présidents et également les différents services qui ont aussi accepté de travailler avec un cabinet que l'Agglomération a eu le courage de consulter afin de donner encore plus d'assurance aux décisions qui vont être prises et à ce qui va être proposé ce soir. Elle constate également que la solidarité pour l'Agglomération de Compiègne, ce ne sont pas de belles paroles ni un beau discours, que c'est du concret, et que c'est bien ce qui intéresse les habitants, à savoir comment concrètement l'Agglomération arrive à travailler de manière collégiale dans l'intérêt des habitants. Elle évoque les propos de **M. Laurent PORTEBOIS** concernant la question de l'informatique ainsi que les propos concernant l'agent qui permet de venir en aide aux maires, et précise que les communes plus petites ont besoin de ce soutien logistique. Elle est fière que la solidarité dans l'Agglomération de Compiègne puisse prendre véritablement tout son sens avec une seule finalité qui est l'intérêt des habitants, et pas de beaux discours ni de belles paroles. Concrètement, comment les choses se traduisent ? Par une mutualisation, notamment en ce qui concerne l'informatique. Elle rappelle que ce n'est ni naturel ni évident, qu'il y a des territoires où tout cela se paie et où ce sont les habitants qui le paient. Or, pour l'Agglomération de Compiègne, la solidarité permet avant tout de donner davantage de services aux habitants. D'autre part, en ce qui concerne la dynamique du territoire, elle explique qu'elle se trouvait plus tôt dans les locaux de la Fédération du Bâtiment et qu'elle avait pu discuter avec de nombreuses

entreprises, et surtout avec des jeunes gens qui lui ont indiqué avoir travaillé sur l'Etat-major, sur la Voie Verte de Clairoux, Bienville ou Coudun, et que tout cela constitue bien de l'emploi. Elle ajoute que l'Agglomération ne va donc pas s'excuser d'investir ni d'avoir de l'ambition, non pas de l'ambition personnelle, mais de l'ambition pour le territoire et pour les habitants. Elle indique que l'Agglomération doit donc avoir le courage des différents projets qu'elle soutient, mais qu'elle soutient dans une seule finalité qui est l'avenir du territoire, l'avenir des habitants. Elle n'a donc pas du tout l'intention de rougir ou d'avoir une quelconque gêne. Elle indique que les élus sont courageux de pouvoir proposer ce soir des engagements qui permettent aux concitoyens d'avoir une certaine sérénité sur la vision que l'Agglomération a et les aménagements pour avant tout les servir, et toujours mieux les servir.

Monsieur le Président remercie **Mme Sophie SCHWARZ** de rappeler que sérénité et dynamique sont deux des valeurs que l'Agglomération s'efforce de conjuguer. Il propose que **M. Eric DE VALROGER** soit le dernier intervenant sur ce débat d'orientations budgétaires. Il précise que 15 interventions ont été entendues et propose à ceux qui voudraient intervenir à nouveau sur les mêmes thèmes de le faire au point suivant, à savoir sur le PPI.

M. Eric DE VALROGER évoque la loi Climat et Résilience et indique qu'il a eu l'honneur de représenter **Monsieur le Président** à une réunion des SCoT sur cette thématique. Il explique que cette loi a effectivement une importance considérable pour l'avenir puisqu'il s'agit dans un premier temps, surtout pour les 10 prochaines années, de diviser par 2 le rythme de consommation foncière. Cependant, il y a des raisons d'être raisonnablement optimiste, il pense qu'une très grande majorité, voire l'unanimité des participants, allait dans le sens des propos de **Monsieur le Président**, à savoir qu'il ne s'agira pas d'appliquer de manière mathématique la réduction au territoire ; il s'agira de prendre en compte de multiples facteurs tels que le rythme de consommation passé du foncier. Néanmoins, la seule chose qui est préoccupante est que le calendrier prévu est extrêmement contraint et, compte tenu de la complexité du sujet et du nombre de partenaires qui doivent se mettre d'accord, c'est un sujet qui doit forcément faire partie des préoccupations prioritaires de l'Agglomération dans les mois qui viennent.

Monsieur le Président ajoute qu'il faudra que l'Agglomération arrive à convaincre ses interlocuteurs. Il évoque la Région Hauts-de-France, qui a un certain rôle de coordination avec le SRADDET, et pour laquelle il n'est pas inquiet, et également et surtout les services de l'État, d'où la démarche commune des 3 agglomérations qu'il a évoquée plus tôt. Il propose à l'assemblée de considérer que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu de manière authentique et pluraliste et de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires présenté.

Le Conseil d'Agglomération **prend acte** du point 02.

03 - Approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 – Budget principal et budget Aménagement – Document de cadrage

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Monsieur le Président suggère qu'un 3^{ème} alinéa à la délibération soit rajouté, à savoir : « décide que ce taux de 1 % de la TFPB intercommunale demeurera fixe jusqu'au budget primitif pour l'exercice 2026 inclus ».

M. Etienne DIOT comprend, à la lecture de cette délibération, que l'ARC a la folie des grandeurs en matière d'investissement. Il cite la phrase suivante figurant dans la délibération : « *il apparaît que l'ARC ne peut pas réaliser son PPI dans des conditions financières acceptables* » et ajoute : « sauf à augmenter les impôts », ce qui selon lui signifie que l'Agglomération décide d'augmenter les impôts et non de revoir sa copie un petit peu à la baisse, alors qu'il lui semble que certains projets d'investissement ne sont pas d'une nécessité vitale. Il souhaite revenir tout d'abord sur les investissements qui sont vitaux, à savoir la trémie entre Compiègne, Venette et Margny pour 11 millions d'euros ; le plan vélo avec une année blanche en 2021 et pour lequel il y a eu un report de 1,2 millions d'euros - il espère d'ailleurs que quelque chose sera fait sur ce plan vélo d'ici 2026. Il évoque également la question de la revitalisation et des travaux à la gare SNCF où des désaccords existent concernant la passerelle mais où des investissements vont être nécessaires, et les travaux dans les zones foncières pour la création de logements dans les communes de l'Agglomération, mais la plupart sont déficitaires et il faut donc être vigilant car c'est un coût pour la collectivité. Il ajoute qu'il faut également être vigilant sur le grignotage des terres agricoles car l'Agglomération a un appétit foncier assez important. D'autre part, il constate que des investissements posent question : il évoque ainsi les réserves foncières qui représentent 4 millions d'euros et se demande à quoi va servir cette somme. Il y a également une réserve pour investissement de 4 millions d'euros - il demande si l'Agglomération sait déjà où ce montant sera fléchi. Il évoque également la question des Grandes Ecuries du Roy qui nécessitent des investissements réguliers car c'est une propriété de l'ARC, et demande s'il y a enfin un projet car c'est l'argent public qui est injecté tous les ans pour ce site. Enfin, il indique qu'il s'interroge sur la pertinence de certains investissements, à savoir celui de la piste BMX qu'il a déjà évoqué, projet déjà engagé donc à absorber, également le bâtiment E85 avec 3,5 millions d'euros de travaux prévus - il se demande s'il est vraiment utile de lancer ces travaux pour une structure qui est en grande peine financière, comme l'a dit la Chambre Régionale des Comptes. Il évoque également les travaux de l'Etat-major qui ont coûté de l'argent, et il découvre dans ce PPI la somme de 3 millions d'euros pour un centre de congrès dans la ferme d'Aiguisy dans la grange d'îmière : il indique que l'Agglomération a déjà du mal à faire vivre le Tigre qui est au bord de la faillite, il s'étonne donc que l'Agglomération crée un centre des congrès en pleine campagne. Il pense donc que ce PPI devrait être revu avec les moyens de l'Agglomération. Il ajoute qu'il est contre la hausse et la création des taux. En effet, même si l'Agglomération assume cette création de taxe, cela implique concrètement une hausse d'impôt chez les habitants puisque l'Agglomération va reprendre d'une main ce que le gouvernement a donné de l'autre avec la taxe d'habitation. Il estime donc que l'Agglomération doit revoir ce PPI pour éviter justement la hausse des impôts.

Monsieur le Président répond à **M. Etienne DIOT** que, comme il n'y a pas de réelle innovation par rapport à sa première intervention et qu'il y a été répondu dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il espère que personne ne lui en voudra de ne pas être plus long en réponse à ses propos.

M. Bernard HELLAL rappelle qu'un PPI repose sur la volonté de chaque commune avec des choix qui ne viennent pas forcément que de l'Agglomération. Lorsqu'il y a un débat d'orientations budgétaires, y compris dans les communes, le PPI de l'Agglomération de Compiègne est également mis en perspective. En effet, on est vraiment dans l'investissement, et si l'on additionne les investissements communaux et les investissements intercommunaux, on est vraiment dans la dynamique du territoire qui repose sur cette complémentarité des territoires. Faire une salle de congrès, développer le Tigre, investir dans des zones d'habitation, investir dans des équipements publics, mutualiser les moyens, ce PPI ne sort pas simplement d'une vue de l'Agglomération mais repose bien sur une volonté politique de chaque commune. C'est cela qui fait son attractivité, sa complémentarité, et ce sont des choix bien assumés.

Monsieur le Président indique que ces chiffres sont des chiffres d'une programmation qui est une programmation évolutive, c'est pour cela d'ailleurs qu'il y a des rubriques à caractère provisionnel. Il précise d'autre part qu'il y a des opérations qui vont sans doute glisser et des estimations qui vont probablement être modifiées. Il ajoute qu'il n'a pas pris son parti que la trémie vaille nécessairement 11 millions d'euros et que si elle ne vaut que 10 millions d'euros, ce sera une modification à faire. Mais il y aura évidemment bien d'autres facteurs d'évolution et chaque budget annuel permettra de faire glisser ce PPI. Cependant, la programmation elle-même reflète en effet une volonté, elle affirme des priorités, et les opérations sont calées année par année. Certaines opérations sont en cours de réalisation ou sont déjà très bien définies, d'autres sont à affiner en fonction des enjeux, du contexte, tout cela étant le propre d'une programmation pour la durée d'un mandat.

M. Daniel LECA indique que le caractère pluriannuel de la présentation faite est extrêmement intéressant malgré le fait qu'il a un certain nombre de réserves. Il trouverait intéressant de confronter cet exercice un petit peu comptable avec un exercice de stratégie, ce que l'Agglomération a déjà commencé à faire sur le tourisme avec une feuille de route qui avait été présentée et qui avait le mérite de poser un certain nombre de principes politiques et derrière d'en affiner les moyens. Il constate là qu'il y a un certain nombre d'infrastructures sportives dont certaines sont extrêmement coûteuses, et il lui semblerait intéressant de pouvoir le mettre en perspective avec les attendus et donc d'avoir cette vision globale, politique, qu'il estime pertinente. En effet, il indique que les élus ont eu une grille de lecture focalisée sur les JO mais qu'il serait bien d'avoir une vision après les JO. Ceci est valable pour le sport mais également pour la culture, l'accueil touristique, les congrès, le Tigre, et pour toutes les infrastructures présentées. Il précise qu'il est toujours intéressant de donner des objectifs chiffrés et des objectifs politiques ainsi que les moyens mis en contrepartie afin d'avoir une visibilité politique sur les attendus en termes de retour pour le territoire. Il indique que cette objectivation est faite dans tous les projets des collectivités locales de taille significative et ajoute qu'une collectivité de 80 000 habitants est significative.

Monsieur le Président précise qu'ici, c'est un cadrage mais que bien entendu, domaine par domaine, l'Agglomération déclinera les priorités stratégiques et naturellement, elle communiquera sur ces priorités, ce qui n'est pas le rôle de l'exercice soumis ce soir. Il prend l'exemple des équipements sportifs et indique qu'en effet, l'Agglomération utilise au maximum l'opportunité et le levier de 2024 car c'est ce qui lui permet de réaliser une jouvence ou des équipements nouveaux pour certaines disciplines sportives qui, sans cette opportunité,

ne pourraient pas en bénéficier car les budgets de l'Agglomération ne le permettraient pas. Il précise que la justification de ce que l'Agglomération fait pour les JO est d'améliorer son patrimoine d'équipements sportifs pour les clubs et pour l'ensemble des pratiquants des disciplines pour de nombreuses années. C'est d'ailleurs la vertu du Conseil Départemental de l'Oise d'avoir voulu encourager les territoires à développer des projets sportifs à la veille de 2024. Mais pas pour la gloriole de 2024, même si bien sûr l'Agglomération souhaite le maximum de succès à ses athlètes et à ses grands sportifs, mais véritablement pour tous les pratiquants qui, au fil des années, vont aller à la boxe, à l'archerie, à la salle d'armes, sur les terrains d'équitation, au rugby, ou ailleurs. Il indique que l'Agglomération utilise cette opportunité et ce levier et tient encore une fois à remercier le Département et **M. Jean DESESSART** qui a été l'architecte dans le précédent mandat de ce programme 2024 au niveau du Département. Il précise que c'est donc l'exemple d'une priorité stratégique et que l'Agglomération revendique sa volonté d'avoir des équipements sportifs au plus haut niveau pour toutes les formes de pratiques car le sport c'est se dépasser soi-même et c'est en même temps pratiquer des valeurs d'équipe, d'effort, de travail sur soi, de travailler avec les autres, c'est-à-dire un vrai message social. Il ajoute que c'est un exemple à partir d'un domaine pour bien rappeler que ce qui est proposé en termes d'investissement, domaine par domaine, reflète une stratégie et une volonté.

M. Benjamin OURY indique que les propos de **M. Daniel LECA** laissent entendre qu'il n'y a pas de stratégie. Or, en termes d'urbanisme, l'Agglomération a un SCoT, un PLU qui définit des zones à urbaniser, avec un nombre de logements à fournir. Il précise que tout cela est donc clairement défini et qu'il y a une stratégie derrière tous les investissements qui sont proposés dans ce PPI, notamment pour le SCoT et le PLUiH dans le cadre de l'urbanisme et de l'aménagement.

M. Bernard HELLAL indique qu'en ce qui concerne par exemple le Tigre et la salle des congrès, l'Agglomération est capable de mesurer le retour sur investissement. D'autre part, il évoque un autre débat qui aura lieu dans le cadre de la CSS sur les équipements d'intérêt communautaire qui seront repris par les communes et qui feront l'objet d'un coût de fonctionnement communal, et ajoute qu'il faut bien dissocier les choses.

Monsieur le Président indique que les élus auront l'occasion de revenir sur ces différents sujets. Pour faire suite aux propos concernant la grange dîmière d'Aiguisy sur le territoire de Lachelle, il trouve assez maladroit de dire « en pleine campagne, au milieu de nulle part ». En effet, Jonquières ou Lachelle ne sont pas au milieu de nulle part, ce sont des communes actives, dynamiques, bien équipées, et avoir une vision aussi urbaine et courte des choses ne fait pas preuve, selon lui, d'un esprit large comme on peut l'attendre d'un élu qui se consacre à l'intérêt général. Il précise que les granges dîmières sont vraiment une particularité patrimoniale du département de l'Oise et qu'il y a une dizaine de ces granges qui étaient, comme leur nom l'indique, des entrepôts fiscaux pour le compte des grandes abbayes qui avaient des droits sur la propriété foncière de cette époque, et qui étaient des constructions extrêmement saines et qui le sont restées puisqu'elles étaient faites pour engranger du grain et qu'il demeure pendant des mois à l'abri de l'humidité et des rongeurs. Ces granges dîmières peuvent donc avoir une vocation d'animation d'un territoire dont l'Agglomération puisse être fière et dont elle puisse faire un symbole. Au demeurant, en voyant toutes les entreprises qui s'installent sur le Bois de Plaisance, en voyant la qualité de ces entreprises et les besoins de

relations internationales au sein de chaque groupe, est-ce une fantaisie de penser qu'un lieu comme celui-ci, dans le cadre sans doute d'un accord à trouver avec un opérateur privé, puisse être un lieu permettant à ces entreprises de trouver les moyens d'organiser des rencontres valorisantes et à une distance très réduite de l'aéroport de Roissy ? Ceci est quand même bien un projet qui peut être motivant pour ce territoire. Il rappelle les propos de **Mme Arielle FRANÇOIS** concernant la culture et indique que l'Agglomération n'a pas compétence culturelle mais qu'elle peut travailler sur des objets patrimoniaux de manière à les valoriser pour servir l'attractivité économique et touristique du territoire. Ce n'est donc pas une fantaisie que d'imaginer et de mettre en fin de programmation un projet à concevoir pour la grange dîmière d'Aiguisy. Il pense qu'en voyant les choses sur la durée, sur le long terme, qu'en voyant ce qui peut symboliser un territoire et le rendre différent des autres, il y a là un enjeu dont il faudrait être capable de se saisir.

M. Etienne DIOT indique qu'il sait très bien où se trouve Aiguisy. Il précise que c'est même plus près de la Patinerie que de Jonquières et que c'est en plein milieu des champs.

Monsieur le Président constate que **M. Etienne DIOT** méprise les champs et ajoute que, heureusement, il y a des champs, heureusement il y a des agriculteurs, et heureusement tout le monde est nourri par les agriculteurs. Il indique à **M. Etienne DIOT** que celui-ci habite rue de La Justice et qu'il ne voit donc pas trop autour.

M. Etienne DIOT répond que, compte tenu de la construction par l'Agglomération des zones et des entrepôts logistiques, il n'y aura bientôt plus de terres agricoles. Il demande à **Monsieur le Président** de ne pas s'énerver car cela signifie qu'il a tort. En ce qui concerne le centre des congrès, il indique à **Monsieur le Président** que celui-ci a tenu les mêmes propos au moment de la construction du Tigre, à savoir attractivité touristique, proche de Roissy...

Monsieur le Président interrompt **M. Etienne DIOT** et lui indique que son intervention est dilatoire car à chaque séance, il donne son opinion sur le Tigre. Il ajoute que ce n'est pas la peine d'en rajouter sur ce sujet car une réponse lui a été donnée sur le fond et sur la stratégie. Il lui demande donc de laisser ce Conseil d'Agglomération traiter les sujets de sa compétence et les traiter correctement et tranquillement. Il lui précise que ce n'est vraiment pas la peine d'intervenir sur chaque point comme un provocateur et surtout pour toujours répéter la même ritournelle. Il retire donc la parole à **M. Etienne DIOT** et la donne à **M. Daniel LECA**.

M. Etienne DIOT précise à **Monsieur le Président** qu'il est normal qu'il y ait une opposition face à lui et ajoute qu'il y en a encore pour 4 ans.

M. Daniel LECA salue la réponse de **M. Bernard HELLAL** qui a compris qu'il était bien d'objectiver la stratégie. Il précise que l'objectivation en politique est une bonne chose car elle permet de confronter les résultats aux objectifs initiaux. Il ajoute qu'il souhaitait soulever ce point dans un esprit constructif mais qu'il n'est pas sûr que ce soit aujourd'hui l'état d'esprit général.

M. Xavier LOUVET demande à **M. Etienne DIOT** s'il est déjà venu à Lachelle.

M. Etienne DIOT lui répond qu'il est déjà allé à la piscine de Lachelle. Il lui demande s'il veut connaître toute sa vie.

M. Xavier LOUVET lui explique qu'il fait quand même bon vivre à Lachelle. Il indique qu'en ce qui concerne l'ARC, il pousse encore plus loin la mutualisation et qu'il voudrait une mutualisation policière et une mutualisation du matériel ou du personnel pour les espaces verts. Il ajoute qu'il faut bien entendu investir et qu'il n'attend qu'une chose, c'est que l'Agglomération commence à penser à trouver des entreprises pour la zone d'activités n° 2 de Lachelle car il va bien falloir trouver une solution. Il explique que suite à la crise du Covid, la piscine est fermée depuis 1 an et que la commune n'a donc plus de recettes. Il est donc satisfait lorsque l'Agglomération propose à sa commune 5 000 € supplémentaires. Il indique à **M. Etienne DIOT** qu'il est le bienvenu en mairie.

M. Etienne DIOT souhaite répondre à **M. Xavier LOUVET** et lui indique qu'il viendra avec plaisir à Lachelle. Il précise d'ailleurs que cela fait 37 ans qu'il passe devant cette ferme pour se rendre à Moyenneville. Il explique qu'il ne conteste aucun investissement de mutualisation et des communes mais qu'il pointe du doigt certains investissements et qu'il pose la question de ce centre des congrès à 3,2 millions d'euros dont il est dit qu'il est en fin de programme alors qu'il arrive en 2022. L'Agglomération propose donc la somme de 3,2 millions d'euros pour un projet dont personne n'a entendu parler et pour lequel aucune étude n'a été faite. Il est conscient que cela énerve **Monsieur le Président** mais pense qu'il y a peut-être une raison si sa question dérange. Il précise qu'il est tout à fait d'accord pour développer le monde rural mais explique que lorsqu'on augmente les impôts, on a la responsabilité d'utilisation justifiée de l'argent du contribuable. D'autre part, il indique que les élus de l'opposition sont là pour poser des questions, qu'ils exercent un pouvoir de contrôle et qu'il faut l'accepter.

Monsieur le Président explique que les 2 millions d'euros correspondent au rachat à l'Etablissement Public Foncier de l'Oise des bâtiments de la ferme d'Aiguisy, dont la grange dîmière, puisque l'EPFLO a fait l'investissement pour l'Agglomération au moment où elle a acquis les 130 hectares de la ferme Sainte-Beuve. En ce qui concerne le devenir de l'installation dont l'Agglomération avait vocation à être propriétaire depuis plusieurs années, il sera défini sous forme d'un projet qui sera discuté en temps utile et qui d'ailleurs peut ne pas être complètement à la charge de la collectivité puisqu'il est possible qu'un lieu de ce genre soit géré par un opérateur. Il espère que **M. Etienne DIOT** sera satisfait de cette réponse précise à sa question.

Le point 03 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à la majorité des membres présents ou représentés, avec 1 voix contre et 3 abstentions.

04 - Autorisation d'engagement de crédits d'investissement - Modification avant le vote pour l'année 2022 du budget primitif : budget Principal et des budgets annexes (Tourisme, Résidence pour Personnes Âgées, Transport, Aérodrome, Gens du Voyage, Hôtel des projets)

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le point 04 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

05 - Résidence pour personnes âgées (RPA) Jean Lefort : chèques énergie non encaissés

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le point 05 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

06 - Reversement de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Les Entrepôts de l'Oise

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le point 06 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

SANTE

07 - Lancement d'une démarche de politique incitative en faveur de l'offre médicale de Ville sur l'Agglomération de la Région de Compiègne

Monsieur le Président donne la parole à **M. Georges DIAB** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

M. Georges DIAB précise qu'il est arrivé à Compiègne en 1980, à l'époque les médecins se battaient pour venir à Compiègne, que ce soit à l'hôpital, dans la ville, ou même dans les communes du Compiégnois. Il indique que, pendant des années, les habitants étaient bien lotis, car toutes les spécialités étaient bien représentées à l'hôpital et également en ville. Il a participé en 30 ans à pratiquement tous les schémas régionaux à différents titres, et à chaque fois que le territoire était abordé, il leur était répondu que le territoire était bien loti et qu'il n'y avait aucun problème. À tel point qu'au niveau hospitalier, lorsqu'il y avait besoin d'équipements ou d'activités nouvelles, il fallait se battre plus que les autres pour les obtenir. Il précise d'ailleurs que **Monsieur le Président** a été sollicité à plusieurs reprises depuis 30 ans. Il indique cependant que les choses ont changé, que les médecins ont vieilli et qu'il est important de revoir la situation actuelle.

Monsieur le Président précise que cette délibération est une délibération cadre, qu'elle affiche donc l'intention de l'Agglomération de mettre en œuvre un programme d'incitations à l'installation de médecins, d'incitations de différentes natures à définir précisément en coordination avec l'ARS, le Conseil Départemental de l'Oise, et la conférence territoriale des professionnels de santé. Il ajoute qu'il sera transmis au Conseil d'Agglomération le descriptif précis des mécanismes d'aide qui pourront être proposés. Il évoque ensuite le premier alinéa du rapport : « *SOLLICITE de l'Agence Régionale de Santé la modification du zonage...* », et

indique que les choses ont été plus vite que prévu puisqu'à la suite d'une visite à Compiègne pendant une journée du Directeur général de l'ARS Hauts-de-France, le Professeur Benoit VALLET, et des échanges qui avaient eu lieu précédemment avec lui ainsi que des documents qui lui ont été transmis, il a bien voulu répondre à **Monsieur le Président** par une lettre qui est une suite positive donnée à cette sollicitation. Il donne lecture de cette lettre du 11 février : « *Monsieur le Sénateur-Honoraire, par courrier en date du 3 février vous avez souhaité m'alerter sur la démographie médicale de votre territoire. Comme vous le savez, résoudre les tensions démographiques auxquelles doivent faire face certains territoires, tant au niveau de la médecine de ville que des établissements de santé, sont des enjeux prioritaires autant de l'ARS que du gouvernement qui a présenté en octobre 2017 le Plan d'égal accès aux soins. Pragmatique et évolutif, ce plan comporte un panel de solutions adaptables à chaque contexte local car la réponse aux difficultés démographiques n'est pas unique. Il porte aussi un changement de paradigme car l'installation de professionnels de santé ne constitue pas la seule action à envisager, tous les leviers de nature à projeter du temps médical dans les zones en tension sont à mobiliser. L'un des principaux leviers porte sur le développement d'incitations à l'installation et renvoie au zonage des médecins généralistes libéraux. L'évaluation du dernier zonage, arrêtée fin 2018, tend à démontrer que ces dispositifs incitatifs permettent au moins de répartir de manière homogène les difficultés démographiques régionales, le solde de médecins généralistes étant particulièrement négatif en région Hauts-de-France, - 6,7 % entre 2016 et 2020. À l'aune de ces évaluations et dans la perspective d'un nouveau zonage, nous avons réévalué le territoire de vie de santé de Compiègne qui jusqu'à présent n'était pas zoné. Comme nous nous y étions engagés, la situation de votre territoire a fait l'objet d'une attention particulière sur ce territoire. La densité médicale, bien que supérieure à la moyenne régionale, est en baisse, 83 médecins généralistes pour 100 000 habitants, pour une moyenne régionale à 79. Les médecins généralistes y sont particulièrement vieillissants, 43 % de médecins généralistes de plus de 60 ans contre une moyenne régionale à 30 %. Les praticiens du territoire avec lesquels nous avons travaillé soulignent, comme vous, que l'augmentation de la population croisée avec une démographie médicale en berne complexifie l'accès aux soins de la population. La productivité des praticiens est cependant inférieure à la moyenne régionale, moyenne de 4 475 actes par an contre une moyenne régionale à 5 652. Les indicateurs de mortalité y sont par ailleurs moins marqués qu'ailleurs. Quoi qu'il en soit, nous avons proposé à la concertation de scorer le territoire. Les quartiers prioritaires de la Ville de Compiègne seraient ainsi classés en zone d'accompagnement complémentaire, ou ZAC, le reste du territoire en zone d'accompagnement régionale, ou ZAR. Très concrètement, cela ouvre aux praticiens s'installant sur le territoire le versement d'aides financières par l'Agence, cela offre également la capacité au territoire, aux quartiers prioritaires ainsi qu'à un périmètre de 10 kilomètres autour de ces quartiers... »), il précise que la plus grande partie de l'Agglomération est donc englobée, « ...d'attirer des praticiens signataires d'un contrat d'engagement de service public et de proposer aux nouveaux installés des contrats de début d'exercice. Ce sont des contrats qui définissent des aides, une rémunération complémentaire la première année, un accompagnement à la gestion administrative, une protection sociale plus étendue. Au surplus, les praticiens installés en quartiers prioritaires de ville pourront bénéficier d'aides au recrutement d'assistants administratifs, permettant ainsi aux médecins de libérer du temps administratif et ainsi de prendre en charge davantage de patients. De telles mesures devraient ainsi contribuer à freiner la baisse démographique constatée depuis 2019. Elles entrent en vigueur au 1^{er} avril prochain. L'autre grand levier renvoie à une meilleure organisation des professionnels de santé pour assurer une présence obligatoire pérenne et*

continue via, entre autres, le développement des structures d'exercice coordonné, maisons de santé pluriprofessionnelles et centres de santé, et l'assurance d'une réponse aux demandes de consultation non programmées de médecine générale pour les patients. Toutes les formes d'exercice coordonné seront encouragées en fonction des territoires. Outre la conférence territoriale des professionnels de santé, dont le projet de santé est validé, un projet de maison de santé fait actuellement l'objet d'un accompagnement sur votre territoire, c'est la Maison médicale du Camp des Sablons. Le troisième levier renvoie à la formation médicale. Outre la suppression du numerus clausus et l'augmentation attendue dans les prochaines années du nombre d'étudiants formés, pour redensifier un territoire il faut le faire connaître des étudiants et notamment des internes. Dans ces conditions, l'ARS accompagne la formation à la maîtrise universitaire de stages via les collègues d'enseignants de médecine générale. Il s'agit de promouvoir et former les maîtres de stage des universités afin de concourir au renouvellement des générations de médecins généralistes et ainsi contribuer au maintien et à l'amélioration de la couverture et de la répartition de l'offre de soins. La maîtrise de stage a un effet important sur les installations ultérieures des professionnels, notamment au sein des structures d'exercice coordonné. Sur votre territoire de vie, 6 praticiens sont maîtres de stage, leur présence est un gage de redensification à venir de la densité médicale. Pour autant, il est impératif d'en augmenter le nombre, mes équipes, en lien direct avec l'université d'Amiens, s'y attellent. Je vous prie de croire... » Il indique que cette lettre est importante, qu'elle est bien rédigée et très concrète et pense que ceci va permettre à l'Agglomération de progresser. Il explique qu'il y aura donc un double dispositif d'aide et d'incitation, celui de l'État-ARS en lien avec la profession médicale, et celui de l'Agglomération qui sera proposé au Conseil d'Agglomération lors d'une toute prochaine séance. Il indique qu'il va annexer au compte rendu de la séance cette lettre du Professeur VALLET que chacun pourra ainsi consulter.

M. Michel ARNOULD indique qu'il n'est pas très au fait de ces questions, cependant il constate que le zonage de l'ARS n'inclut pas toutes les communes de l'Agglomération.

Monsieur le Président explique que, selon le Directeur général de l'ARS, il y a un zonage prioritaire et un zonage complémentaire. Il faut donc comprendre comment interpréter cette lettre quant à la distance de 10 kilomètres. Il ajoute qu'il n'a plus en tête la distance de Verberie au Clos des Roses.

M. Michel ARNOULD indique que la distance est de 12 kilomètres.

Monsieur le Président précise que le quartier prioritaire se termine bien au sud de Compiègne ce qui fait déjà gagner 2 kilomètres. Il ajoute que, bien entendu, en liaison avec l'ARS, l'Agglomération s'efforcera de faire en sorte que la meilleure interprétation possible soit retenue car il est conscient que la commune de Verberie a déjà fait beaucoup d'efforts dans ce domaine.

M. Michel ARNOULD remercie **Monsieur le Président**. D'autre part, il demande si l'aide de l'ARC va concerner tout le territoire de l'ARC.

Monsieur le Président répond oui.

M. Michel ARNOULD demande quelle sera la contrepartie demandée aux praticiens.

Monsieur le Président répond que dans le contrat de service public évoqué par M. Benoit VALLET, il y a des contreparties qui seront définies dans la délibération du Conseil d'Agglomération, et que la convention de l'État comporte un engagement d'installation de 5 ans.

M. Michel ARNOULD indique que lui-même, en tant que maire, a au moins une contrepartie à demander et que de nombreux maires sont soumis à cette contrainte, à savoir qu'à l'heure actuelle lorsqu'un décès survient dans une commune, il est parfois extrêmement compliqué de trouver un médecin qui veuille bien constater le décès. Il comprend bien que cela n'est pas très motivant pour les médecins, cependant il y a des besoins médico-légaux qui sont très très importants. Il demande s'il pourrait être tenu compte de cette contrepartie.

Monsieur le Président explique que si **M. Michel ARNOULD** le souhaite, il sera associé à l'élaboration du dispositif d'aide et aux discussions avec l'ARS. Il précise d'ailleurs qu'il serait bien que **M. Georges DIAB** crée autour de lui un petit groupe de travail car il va falloir maintenant entrer dans le concret. Il ajoute que Monsieur le Maire de Saint-Sauveur pourrait également être associé à ces discussions car son cabinet médical attend un médecin.

M. Claude LEBON confirme qu'en effet sa commune attend un médecin depuis 2 ans.

Monsieur le Président explique que ce dispositif n'en est qu'à son démarrage et qu'il va falloir le créer contractuellement ou en tout cas de manière concertée avec l'ARS.

M. Michel ARNOULD souhaite en outre rappeler que la situation dans laquelle se trouve le territoire est quand même le résultat d'une politique menée qui est désastreuse, une politique de pénuries, et ajoute que cela entraîne une compétition entre les collectivités pour trouver des professionnels de santé. Il constate qu'il y a quand même eu une défaillance au niveau national qui remonte à de nombreuses années, et a le sentiment que certaines organisations de professionnels de santé y ont d'ailleurs contribué. En effet, il y a peu de temps, l'Ordre des médecins était opposé à la levée du numerus clausus. Le contexte est donc très particulier. Il précise toutefois qu'il ne contredit pas les propos de **M. Georges DIAB** et indique qu'il faut effectivement faire des efforts mais qu'il faut se rappeler de quelle manière cette situation est arrivée.

Monsieur le Président approuve les propos de **M. Michel ARNOULD** et précise qu'en effet, il faut toujours avoir une vision historique pour expliquer les choses. Il évoque les propos de la lettre du Professeur VALLET, à savoir justement la fin du numerus clausus, et indique qu'en effet, la prise de conscience a été un peu tardive. Il rappelle que le Professeur VALLET a été précédemment Directeur général de la Santé sous le quinquennat précédent et indique qu'avec ses nouvelles fonctions, il a sans doute moins de contraintes et qu'il se retrouve beaucoup plus proche du terrain. Il ajoute cependant qu'il y a « du pain sur la planche ».

M. Georges DIAB indique que l'Agglomération ne trouvera pas de médecins en 1 mois ou 2 et qu'il faut mettre en place des mesures d'incitation. Il donne un exemple, à savoir que tous les 6 mois, 50 ou 60 internes arrivent à l'hôpital et qu'il faudra donc faire des actions pour inciter les habitants originaires du Compiégnois à ne pas aller ailleurs. Il explique que ce dispositif

permet à quelques dizaines de personnes de profiter de ce contrat et non pas des centaines par an, mais que le territoire est mis en concurrence avec des zones moins attractives que celle du Compiégnois et que le zonage est donc important. Il ajoute qu'il a connu ces dernières années quelques dizaines de réformes de médecine qui n'ont pas changé la situation. Il précise d'autre part que dans les établissements hospitaliers, des médecins viennent d'autres pays européens, ce qui reste exceptionnel en médecine générale. En effet, il faut être formé en France pour pouvoir exercer la médecine générale, ce qui complique encore le recrutement.

Monsieur le Président indique qu'en effet, il faut que l'Agglomération soit attractive. Le fait de ne pas être zonée jusqu'ici était un facteur négatif pour le territoire, cependant le fait que l'Agglomération soit zonée ne garantit pas pour autant qu'elle pourra de manière automatique et immédiate accueillir de jeunes médecins. Néanmoins, avec les éléments d'attractivité dont l'Agglomération et Compiègne peuvent disposer, il pense qu'un levier pourra être exercé, d'autant plus significatif qu'il y aura des structures de type maison de santé, quel que soit leur statut, qu'il faudra naturellement encourager au niveau des communes, de l'Agglomération et du Département. Il ajoute qu'il faut également de l'attractivité pour la vie familiale, pour l'enseignement, pour la culture, pour des choses qui comptent quand on prend la décision de s'installer sur un territoire. Il évoque ensuite le fait que plusieurs grands enfants de personnes siégeant dans cette assistance sont médecins mais ne se sont pas installés à Compiègne, ce qui est leur choix, leur vie, et ajoute que l'Agglomération doit sans doute savoir mieux retenir sa ressource humaine et, en particulier, dans ce domaine essentiel pour la vie collective.

Mme Sidonie MUSELET indique que le fait que l'ARS se positionne par rapport à cette zone d'action complémentaire est une très bonne chose. Cependant, elle souligne qu'il faudrait quand même appuyer le problème sur ces médecins qui sont maîtres de stage, et que le Directeur a bien expliqué la chose, à savoir qu'il n'y en a que 6 sur le secteur de Compiègne, ce qui ne permet malheureusement pas d'installation d'autres médecins si les médecins ne forment pas les internes. Elle pense qu'il faut donc travailler essentiellement sur cette problématique et que c'est important à développer. D'autre part, elle indique qu'il faut également appuyer les développements des centres de santé plutôt que des maisons de santé. Elle ajoute que si un comité de pilotage est créé, elle est disponible pour y participer.

Monsieur le Président a bien noté les propos de **Mme Sidonie MUSELET** et indique que, dans le groupe de travail qui va être constitué, elle pourra leur apporter sa sensibilité sur ce sujet. Il donne l'exemple du Docteur LEBOIS qui préside la conférence territoriale et explique qu'il est maître de stage, ce qui lui permet de trouver des équipiers pour la Maison médicale des Sablons. S'il n'avait pas ce contact avec ses anciens étudiants, il n'aurait pas pu obtenir 4 engagements. Il indique qu'il y a donc des pistes à suivre et des raisons d'espérer, et qu'il est important que l'Agglomération communique auprès de ses concitoyens. Il précise que l'ARC reçoit beaucoup de courriers de personnes qui sont angoissées par ce manque de médecins. La CPTS fait de son mieux pour répartir la pénurie du temps médical, mais l'Agglomération doit communiquer sur ce sujet, c'est pour cette raison que **Monsieur le Président** attachait une certaine importance à ce que ces questions soient évoquées ce soir. Il estime que c'est un vrai sujet auquel l'Agglomération doit s'atteler et pense qu'elle obtiendra des résultats, à condition d'avoir une démarche rigoureuse, progressive et de ne pas hésiter à mettre sur la table des choses attractives. Il explique cependant que certains

médecins ont parfois un comportement de « chasseur de prime », et ajoute que les engagements des professionnels doivent être solides et durables.

M. Pierre VATIN souhaite rassurer Monsieur le Maire de Verberie et indique que cette étude préalable fait peut-être référence à des arrondissements avant de faire référence à des agglomérations, et compte tenu que l'Agglomération est à cheval sur deux arrondissements et que les limites de l'État sont infranchissables, il faudra être très vigilant au fait que l'ARS se plie aux contraintes de l'ARC et ne soit pas dans les contraintes de l'État.

Monsieur le Président ajoute que l'Agglomération va plaider pour la Basse-Automne, que la Basse-Automne est dans l'ARC et que ce n'est plus négociable. Il précise d'ailleurs qu'il est réintervenue auprès de Madame le Procureur pour la sensibiliser sur la question des ressorts judiciaires, puisqu'apparemment c'était cette question qui avait fait échouer la précédente demande de rattachement des 6 communes à l'arrondissement administratif de Compiègne. Il pense qu'elle est tout à fait convaincue et espère qu'au sein du Ministère de la justice ce sujet pourra être réexaminé positivement.

Le point 07 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

08 - Indemnisation des communes pour la distribution des sacs pour 2022

Monsieur le Président donne la parole à **Mme Arielle FRANÇOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le point 08 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

09 - Signature d'une convention entre le SMDO et l'ARC pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) CITEO et lancement d'une consultation pour l'achat et la pose d'équipements relatifs à l'AMI

Monsieur le Président donne la parole à **Mme Arielle FRANÇOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Mme Arielle FRANÇOIS ajoute que très souvent, l'Agglomération et le SMDO sont proactifs de ces appels à manifestation d'intérêt, leur intérêt étant qu'une partie des coûts est prise en charge, parfois même la totalité, alors qu'ensuite, quand ces expérimentations fonctionnent, elles sont étendues au territoire par la loi et à ce moment-là il n'y a plus d'aide. Elle précise qu'il ne faut donc pas hésiter à faire ces expérimentations. Elle rappelle d'autre part que l'Agglomération a des difficultés pour capter les emballages sur l'espace public car jusqu'ici, il n'était pas possible de le faire.

Monsieur le Président précise qu'un certain nombre de sites ont déjà été choisis sur différentes communes, parcs et jardins, city-stades, ce qui va selon lui dans le sens d'une bonne pratique en la matière.

M. Bernard HELLAL indique être gêné par le fait d'uniformiser l'ensemble des poubelles de l'Agglomération alors que chaque commune a son mobilier urbain et une approche tout à fait différente. Il se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de parler d'une enveloppe et que chaque commune puisse gérer. Il pense notamment à Compiègne où il n'y aura peut-être pas forcément les mêmes poubelles.

Monsieur le Président précise que c'est une contrainte si l'Agglomération veut bénéficier de l'aide.

Mme Arielle FRANÇOIS ajoute que l'Agglomération a un délai assez court de participation.

Monsieur le Président précise que les communes sont toutefois libres d'accepter ou pas ce matériel.

Mme Arielle FRANÇOIS explique à **M. Bernard HELLAL** que des arceaux avec des sacs transparents pour mettre les emballages seront installés dans les parcs, ce qui sera relativement simple. L'Agglomération va uniformiser les choses dans un souci d'efficacité, elle installera des dispositifs légers permettant de collecter un maximum d'emballages.

Monsieur le Président précise que ce seront en effet des choses simples et que les communes pourront rajouter leur logo. Il propose que ce point soit vu avec la Direction développement durable qui trouvera des solutions.

M. Claude LEBON évoque une petite contrainte qui est celle concernant les emplacements situés à proximité des monuments historiques.

Mme Arielle FRANÇOIS explique que cet AMI comporte un certain nombre de sites pour lesquels les communes ont déjà été sollicitées pour proposer des lieux, qu'ils ont déjà été définis pour cette expérimentation, et qu'ensuite l'Agglomération verra, si cela s'élargit, comment cela pourra être organisé. Pour l'instant, l'ARC va se lancer dans l'expérimentation qui est prise en charge à 40 %.

Monsieur le Président précise qu'un site a été retenu sur le city-stade à Saint-Sauveur et se demande s'il est en zone monuments historiques. Il ajoute qu'il n'est toutefois pas indispensable de solliciter l'ABF à chaque fois que l'Agglomération implante un panier à ordures.

Le point 09 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

TOURISME

10 - Reconduction de la convention de partenariat tripartite de valorisation et promotion touristique de la Communauté de Communes du Pays des Sources

Monsieur le Président donne la parole à **M. Jean-Pierre LEBOEUF** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Monsieur le Président ajoute que ce partenariat fonctionne bien et qu'il est proposé de le renouveler aux mêmes conditions.

Le point 10 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11 - Reconduction de la convention d'occupation temporaire entre VNF et l'ARC relative à l'emplacement rue de l'Oise pour l'accueil des paquebots fluviaux et bateaux à passagers faisant escale à Compiègne

Monsieur le Président donne la parole à **M. Eric BERTRAND** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

M. Jean-Pierre LEBOEUF ajoute que c'est une convention qui apporte énormément à l'Agglomération au niveau des paquebots qui s'arrêtent à l'écluse de Venette, puisqu'à la suite de cela, la visite de la ville et du palais s'organise. Il précise que c'est également un plus financier, qu'il faut donc l'encourager et que l'Office de tourisme œuvre pour cela.

Le point 11 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

AMENAGEMENT

12 - COMPIÈGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Création d'une piste cyclable bidirectionnelle, de deux giratoires et travaux connexes sur la rue Clément Bayard et l'avenue de Bury-St-Edmunds au droit des Musiciens - Lancement d'une consultation de travaux et demandes de financement

Monsieur le Président donne la parole à **M. Benjamin OURY** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Monsieur le Président précise que les travaux seront engagés avant la fin de l'année.

M. Etienne DIOT indique qu'il se réjouit de cet investissement car ce sera une très belle piste cyclable. D'autre part, il demande si une étude d'impact a été menée sur le report de circulation concernant la suppression d'une voie avenue Clément Bayard.

Monsieur le Président répond qu'en effet une étude a été menée avec une modélisation des flux et indique à **M. Etienne DIOT** qu'il pourra obtenir des informations plus précises en commission voirie.

Le point 12 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

13 - COMPIÈGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Aménagement d'un espace de jeux complémentaire square Bizet - Lancement d'une consultation de travaux et demandes de financement

Monsieur le Président donne la parole à **M. Benjamin OURY** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le point 13 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

AMENAGEMENT - FONCIER

14 - COMPIÈGNE – Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Acquisition foncière des trois parcelles de l'État suite à la démolition des résidences étudiantes du CROUS en vue des futurs travaux du quartier des Musiciens

Monsieur le Président donne la parole à **M. Benjamin OURY** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le point 14 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

15 - CHOISY-AU-BAC - Cession de la parcelle AF n° 76 au propriétaire riverain – Rétrocession suite à une préemption non concrétisée

Monsieur le Président donne la parole à **M. Jean-Luc MIGNARD** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le point 15 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

16 - Plan Pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'Artisanat (FISAC) – Subventions accordées aux entreprises

Monsieur le Président donne la parole à **Mme Martine MIQUEL** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Mme Claudine GREHAN précise que le FISAC est un dispositif intéressant pour les commerçants et les artisans car il aide à se réinstaller et à pouvoir adapter ces entreprises au monde actuel. En effet, il est demandé de plus en plus d'efforts de restructuration des locaux, et il n'est pas toujours évident pour les commerçants et les artisans de pouvoir répondre aux normes et exigences actuelles.

Monsieur le Président demande s'il y aura d'autres opérations analogues compte tenu que c'est un plan pluriannuel.

Mme Martine MIQUEL répond oui car l'Agglomération n'a pas utilisé l'intégralité du fonds. Elle précise qu'aujourd'hui 30 % de ce fonds sont utilisés.

Monsieur le Président ajoute que les communes éligibles sont Compiègne, Margny et Venette, car cela fait partie du plan Action Cœur de Ville. Il demande si des dossiers sont en cours d'élaboration sur Margny et Venette.

M. Bernard HELLAL explique que la Mie d'Abeille et d'autres vont arriver dans l'avenue et précise que l'accessibilité étant très importante et le coût élevé, des commerces vont certainement faire la demande.

Mme Martine MIQUEL précise que la Mie d'Abeille a été financée dernièrement et ajoute que c'est la boulangerie qui est installée à côté de l'hôtel T'Aim.

Monsieur le Président ajoute que l'Agglomération va continuer, avec l'aide de M. Boulaire, à identifier les bénéficiaires et que le comité de pilotage va continuer à travailler selon la même méthode.

Le point 16 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

ADMINISTRATION

17 - Délégations d'attributions au Bureau et au Président – Compléments et consolidation

Monsieur le Président présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le point 17 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

18 - Modification de la composition de la commission Développement durable et risques majeurs et de la commission Économie

Monsieur le Président présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le point 18 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

19 - Détermination des taux de promotion des avancements de grade

Monsieur le Président donne la parole à **M. Jean DESESSART** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le point 19 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

20 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président donne la parole à **M. Jean DESESSART** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Monsieur le Président demande pourquoi, compte tenu de cet effectif, l'Agglomération est toujours ressortissante du Centre de Gestion de l'Oise. Il estime en effet que c'est une vraie pénalisation. Il constate qu'en comparant le régime ville et le régime ARC, quand il s'agit de problèmes statutaires à faire examiner, c'est toujours plus difficile avec le Centre de Gestion.

M. Bernard HELLAL indique que cela dépend qui préside la Commission technique paritaire.

Le point 20 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

21 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, faisant suite à l'enquête régionale sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public

Monsieur le Président présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

M. Etienne DIOT évoque certains propos mentionnant que le Tigre manquait de notoriété et de visibilité nationale. Or depuis quelques jours, le Tigre reçoit les honneurs du rapport annuel de la Cour des Comptes de Pierre Moscovici, et dernièrement le Tigre a été évoqué dans une émission de radio du service public sur France Inter et a été décrit comme ayant réalisé en période de crise 7 fois plus de bénéfices qu'en période normale. Il se demande pourquoi et indique que la réponse est donnée par la Chambre Régionale des Comptes qui en est d'ailleurs au deuxième rapport concernant le Tigre. Il explique que dans son premier rapport, la Chambre Régionale des Comptes avait déjà relevé des dysfonctionnements de la gouvernance, des déséquilibres financiers structurellement déficitaires, une DSP qui méconnaît les principes régissant le type de contrat, et la question du maintien de l'activité s'était donc posée. Il précise que cette question du maintien de l'activité a été tranchée puisque le Conseil d'Agglomération a voté un nouveau contrat de délégation au mois de décembre. Il pense que le rapport se base sur la période avant ce nouveau contrat mais qu'il met quand même en exergue un certain nombre de dysfonctionnements. Ce rapport explique que l'ARC est un concédant peu vigilant, que la SPL manque à ses obligations dans la présentation des rapports d'activité, et que dans son devoir de contrôle l'ARC est également un peu négligente. Il estime qu'il y a donc des progrès à faire en matière de gestion, ce qui n'est pas lié au choix de la SPL mais tout simplement au choix de la gestion administrative. Il continue et indique que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes met le doigt sur la « subvention déguisée » et interdite, à savoir une contribution forfaitaire annuelle pour compensation des contraintes de service public qui s'apparente plus à une subvention alors que c'est interdit ; en effet l'ARC n'a pas assez travaillé le montant qu'il fallait fixer comme

subvention compensatrice. La situation financière de la SPL est fortement fragile, ce qui était déjà le cas avant la crise sanitaire. Il souhaite donc que tout cela soit remis à plat et que l'Agglomération reparte sur de bonnes bases dans le cadre de ce nouveau contrat de délégation de service public.

Monsieur le Président donne acte de l'intervention de **M. Etienne DIOT**.

Le Conseil d'Agglomération **prend acte** du point 21.

22 - Archives intercommunales – Adhésion au portail national FranceArchives

Monsieur le Président donne la parole à **Mme Arielle FRANÇOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le point 22 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

23 - Compte rendu des décisions du Président

Monsieur le Président présente les différentes décisions qu'il a prises par délégation et demande s'il y a des questions.

Il n'y a pas de question, ces décisions sont adoptées par le Conseil d'Agglomération, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Monsieur le Président indique que le lendemain deux élus vont célébrer leur anniversaire, à savoir **M. Xavier LOUVET** et **M. Gilbert BOUTEILLE**, il leur souhaite donc un excellent anniversaire ainsi qu'une bonne soirée à l'ensemble des élus.

(applaudissements).

Monsieur le Président lève la séance.

FINANCES

02-Approbation du compte de gestion 2021 de Monsieur le Receveur

Monsieur le Receveur propose un Compte de Gestion 2021 laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture du Compte Administratif 2021.

Investissement	- 17 848 615,54 €
Fonctionnement	+ 47 916 418,19 €
Solde	

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2021 qui correspond aux écritures de Monsieur le Receveur,

ADMET que les opérations effectuées par le comptable au titre de l'année 2021 pour l'ensemble des budgets sont définitivement arrêtées aux chiffres qui vous sont présentés.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

AERODROME ARCBA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 25/02/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Population 73060
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	34
	1 Balance des comptes	Etat III-1 35
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 45
4EME PARTIE	: Page des signatures	46

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	808,00
Terrains	155,42	Fonds Globalisés	48,97
Constructions	456,15	Réserves	282,55
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	43,87	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	46,04
Autres immobilisations corporelles	33,81	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	689,26	Subventions non transférables	256,47
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	689,26	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	1 442,03
Créances	755,13	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	2,36
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	755,13	Total dettes à court terme	2,36
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	2,36
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	1 444,39	TOTAL PASSIF	1 444,39

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	239 454,59	84 032,46	155 422,13	169 129,48
	Constructions en toute propriété	765 550,20	309 399,13	456 151,07	424 961,39
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	68 355,66	24 481,68	43 873,98	41 923,22
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	95 086,55	61 274,94	33 811,61	46 396,16
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	1 168 447,00	479 188,21	689 258,79	682 410,25	

BILAN (en Euros)

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	1 168 447,00	479 188,21	689 258,79	682 410,25
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		1 168 447,00	479 188,21	689 258,79	682 410,25

BILAN (en Euros)

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	9 895,26		9 895,26	144 959,08
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	745 233,73		745 233,73	664 187,24
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		755 128,99		755 128,99	809 146,32

BILAN (en Euros)

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 923 575,99	479 188,21	1 444 387,78	1 491 556,57

BILAN (en Euros)

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations	808 000,00	808 000,00
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	282 549,68	282 549,68
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	46 038,55	
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés	48 971,73	48 169,45
	Subventions non transférables	256 467,72	256 467,72
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	1 442 027,68	1 395 186,85	

BILAN (en Euros)

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 360,10	85 298,71
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		8 000,00
	Fournisseurs d'immobilisations		3 071,01
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	2 360,10	96 369,72	

BILAN (en Euros)

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 444 387,78	1 491 556,57

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	7,51	7,51
Produits des services	2,22	0,85
Autres produits	154,07	154,77
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	163,80	163,13
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	56,08	107,95
Participations et interventions		10,00
Dotations aux amortissements et provisions	61,68	59,97
Autres charges		8,03
Charges courantes non financières	117,76	185,94
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	46,04	-22,82
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	46,04	-22,82
Produits exceptionnels		22,82
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		22,82
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	46,04	

COMPTE DE RESULTAT 2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	2 219,75	850,11
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	154 071,91	154 772,74
Dotations de l'Etat	7 505,00	7 505,00
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	163 796,66	163 127,85
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	56 075,29	107 947,35
Impôts et taxes		8 030,00
Dotations amortissements des immob	61 682,82	59 966,25
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		10 000,00
TOTAL II	117 758,11	185 943,60
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	46 038,55	-22 815,75
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	46 038,55	-22 815,75
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		22 815,75
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		22 815,75
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		22 815,75
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	163 796,66	185 943,60
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	117 758,11	185 943,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	46 038,55	

Opérations Compte de Tiers

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	777 776,60	183 850,00	961 626,60
Titres de recette émis (b)	62 485,10	163 796,66	226 281,76
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	62 485,10	163 796,66	226 281,76
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	777 776,60	183 850,00	961 626,60
Mandats émis (f)	68 531,36	122 858,87	191 390,23
Annulations de mandats (g)		5 100,76	5 100,76
Depenses nettes (h = f - g)	68 531,36	117 758,11	186 289,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		46 038,55	39 992,29
(h - d) Déficit	6 046,26		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
AERODROME ARCBA					
Investissement	712 776,60		-6 046,26		706 730,34
Fonctionnement			46 038,55		46 038,55
Sous-Total	712 776,60		39 992,29		752 768,89
TOTAL II	712 776,60		39 992,29		752 768,89
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	712 776,60		39 992,29		752 768,89

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00		70 000,00				70 000,00
21	Immobilisations corporelles	667 776,60		667 776,60	68 531,36		68 531,36	599 245,24
020	Dépenses imprévues - section d'investiss	40 000,00		40 000,00				40 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	777 776,60		777 776,60	68 531,36		68 531,36	709 245,24
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	777 776,60		777 776,60	68 531,36		68 531,36	709 245,24
TOTAL GENERAL		777 776,60		777 776,60	68 531,36		68 531,36	709 245,24

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves				802,28		802,28	-802,28
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS				802,28		802,28	-802,28
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT				802,28		802,28	-802,28
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	65 000,00		65 000,00	61 682,82		61 682,82	3 317,18
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	65 000,00		65 000,00	61 682,82		61 682,82	3 317,18
001	Solde d'exécution de la section d'invest	712 776,60		712 776,60				712 776,60
TOTAL GENERAL		777 776,60		777 776,60	62 485,10		62 485,10	715 291,50

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	117 850,00		117 850,00	61 176,05	5 100,76	56 075,29	61 774,71
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00				1 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	118 850,00		118 850,00	61 176,05	5 100,76	56 075,29	62 774,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	65 000,00		65 000,00	61 682,82		61 682,82	3 317,18
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	65 000,00		65 000,00	61 682,82		61 682,82	3 317,18
TOTAL GENERAL		183 850,00		183 850,00	122 858,87	5 100,76	117 758,11	66 091,89

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ven	1 200,00		1 200,00	2 219,75		2 219,75	-1 019,75
74	Dotations et participations	7 500,00		7 500,00	7 505,00		7 505,00	-5,00
75	Autres produits de gestion courante	149 000,00		149 000,00	154 071,91		154 071,91	-5 071,91
77	Produits exceptionnels	26 150,00		26 150,00				26 150,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	183 850,00		183 850,00	163 796,66		163 796,66	20 053,34
TOTAL GENERAL		183 850,00		183 850,00	163 796,66		163 796,66	20 053,34

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2128	Autres agencements et aménagement de te	2 103,06		2 103,06
2135	Installations générales agencements et a	59 641,54		59 641,54
21534	Réseaux d'électrification	4 890,76		4 890,76
2188	Autres immobilisations corporelles	1 896,00		1 896,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	68 531,36		68 531,36
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	68 531,36		68 531,36
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	68 531,36		68 531,36
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	68 531,36		68 531,36

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (802,28		802,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	802,28		802,28
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	802,28		802,28
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	802,28		802,28
28128	Amortissements autres agencements et amé	15 810,41		15 810,41
28132	Immeubles de rapport	13 351,00		13 351,00
28135	Amortissements installations générales a	15 100,86		15 100,86
28152	Installations de voirie	399,00		399,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	257,00		257,00
281534	Réseaux d'électrification	793,00		793,00
281538	Autres réseaux	1 491,00		1 491,00
281568	Amortissements autre matériel et outilla	10 196,00		10 196,00
28158	Autres installations matériel et outilla	3 524,55		3 524,55
28188	Amortissements autres immobilisations co	760,00		760,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	61 682,82		61 682,82
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	61 682,82		61 682,82
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	62 485,10		62 485,10

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	245,30		245,30
60612	Achats non stockés de fournitures non st	624,68		624,68
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	270,67		270,67
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	29 431,48	2 263,96	27 167,52
61521	Services extérieurs - entretien et répar	27 767,12		27 767,12
615228	Autres bâtiments	2 836,80	2 836,80	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	61 176,05	5 100,76	56 075,29
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	61 176,05	5 100,76	56 075,29
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	61 682,82		61 682,82
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	61 682,82		61 682,82
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	61 682,82		61 682,82
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	122 858,87	5 100,76	117 758,11

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70688	Prestations de services autres prestatio	1 702,28		1 702,28
70878	Autres produits - remboursement de frais	517,47		517,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	2 219,75		2 219,75
7461	D.G.D	7 505,00		7 505,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	7 505,00		7 505,00
752	Autres produits de gestion courante - re	154 071,91		154 071,91
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	154 071,91		154 071,91
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	163 796,66		163 796,66
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	163 796,66		163 796,66

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		808 000,00						808 000,00		808 000,00
10222	FCTVA		48 169,45				802,28		48 971,73		48 971,73
1022	Sous Total compte 1022		48 169,45				802,28		48 971,73		48 971,73
102	Sous Total compte 102		856 169,45				802,28		856 971,73		856 971,73
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		282 549,68						282 549,68		282 549,68
106	Sous Total compte 106		282 549,68						282 549,68		282 549,68
10	Sous Total compte 10		1 138 719,13				802,28		1 139 521,41		1 139 521,41
1323	Dépt		83 710,00						83 710,00		83 710,00
13251	GFP de rattachement		172 757,72						172 757,72		172 757,72
1325	Sous Total compte 1325		172 757,72						172 757,72		172 757,72
132	Sous Total compte 132		256 467,72						256 467,72		256 467,72
13	Sous Total compte 13		256 467,72						256 467,72		256 467,72
	Total classe 1		1 395 186,85				802,28		1 395 989,13		1 395 989,13

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	83 522,00						83 522,00		83 522,00	
211	Sous Total compte 211	83 522,00						83 522,00		83 522,00	
2128	Autres agencet et aménegt terrains	153 829,53				2 103,06		155 932,59		155 932,59	
212	Sous Total compte 212	153 829,53				2 103,06		155 932,59		155 932,59	
2132	Immeubles de rapport	401 406,39						401 406,39		401 406,39	
2135	Instal gales agencet amégts const	304 502,27				59 641,54		364 143,81		364 143,81	
213	Sous Total compte 213	705 908,66				59 641,54		765 550,20		765 550,20	
2152	Installations de voirie	9 980,60						9 980,60		9 980,60	
21531	Réseaux adduction eau	5 161,27						5 161,27		5 161,27	
21534	Réseaux électrification	15 876,81				4 890,76		20 767,57		20 767,57	
21538	Autres réseaux	32 446,22						32 446,22		32 446,22	
2153	Sous Total compte 2153	53 484,30				4 890,76		58 375,06		58 375,06	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	50 025,55						50 025,55		50 025,55	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2156	Sous Total compte 2156	50 025,55						50 025,55		50 025,55	
2158	Autres instal mat outil tech	21 113,23						21 113,23		21 113,23	
215	Sous Total compte 215	134 603,68				4 890,76		139 494,44		139 494,44	
2184	Mobilier	1 665,39						1 665,39		1 665,39	
2188	Autres immobilisations corporelles	20 386,38				1 896,00		22 282,38		22 282,38	
218	Sous Total compte 218	22 051,77				1 896,00		23 947,77		23 947,77	
21	Sous Total compte 21	1 099 915,64				68 531,36		1 168 447,00		1 168 447,00	
28128	Amort autres agencet amégat terr		68 222,05				15 810,41		84 032,46		84 032,46
2812	Sous Total compte 2812		68 222,05				15 810,41		84 032,46		84 032,46
28132	Immeubles de rapport		150 438,75				13 351,00		163 789,75		163 789,75
28135	Amort instal gales agencet amégat constru		130 508,52				15 100,86		145 609,38		145 609,38
2813	Sous Total compte 2813		280 947,27				28 451,86		309 399,13		309 399,13
28152	Installations de voirie		1 197,00				399,00		1 596,00		1 596,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281531	Réseaux adduction eau		2 009,69				257,00		2 266,69		2 266,69
281534	Réseaux électrification		5 277,40				793,00		6 070,40		6 070,40
281538	Autres réseaux		13 057,59				1 491,00		14 548,59		14 548,59
28153	Sous Total compte 28153		20 344,68				2 541,00		22 885,68		22 885,68
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		11 066,84				10 196,00		21 262,84		21 262,84
28156	Sous Total compte 28156		11 066,84				10 196,00		21 262,84		21 262,84
28158	Autres instal mat outil tech		15 960,48				3 524,55		19 485,03		19 485,03
2815	Sous Total compte 2815		48 569,00				16 660,55		65 229,55		65 229,55
28184	Mobilier		1 665,39						1 665,39		1 665,39
28188	Amort autres immobilisations corporelles		18 101,68				760,00		18 861,68		18 861,68
2818	Sous Total compte 2818		19 767,07				760,00		20 527,07		20 527,07
281	Sous Total compte 281		417 505,39				61 682,82		479 188,21		479 188,21
28	Sous Total compte 28		417 505,39				61 682,82		479 188,21		479 188,21

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	1 099 915,64	417 505,39			68 531,36	61 682,82	1 168 447,00	479 188,21	1 168 447,00	479 188,21
4011	Fournisseurs		80 197,95	139 013,90	61 176,05			139 013,90	141 374,00		2 360,10
401	Sous Total compte 401		80 197,95	139 013,90	61 176,05			139 013,90	141 374,00		2 360,10
4041	Fournis immob		1 848,00	70 379,36	68 531,36			70 379,36	70 379,36		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		1 223,01	1 223,01				1 223,01	1 223,01		0,00
4047	Sous Total compte 4047		1 223,01	1 223,01				1 223,01	1 223,01		0,00
404	Sous Total compte 404		3 071,01	71 602,37	68 531,36			71 602,37	71 602,37		0,00
408	Fournis factures non parvenues		5 100,76	5 100,76				5 100,76	5 100,76		0,00
40	Sous Total compte 40		88 369,72	215 717,03	129 707,41			215 717,03	218 077,13		2 360,10
4111	Redevables - amiable	92,57		2 219,75	1 793,90			2 312,32	1 793,90	518,42	
411	Sous Total compte 411	92,57		2 219,75	1 793,90			2 312,32	1 793,90	518,42	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	138 765,88		154 071,91	290 254,20			292 837,79	290 254,20	2 583,59	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	6 100,63		2 278,21	1 585,59			8 378,84	1 585,59	6 793,25	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
414	Sous Total compte 414	144 866,51		156 350,12	291 839,79			301 216,63	291 839,79	9 376,84	
41	Sous Total compte 41	144 959,08		158 569,87	293 633,69			303 528,95	293 633,69	9 895,26	
451028	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	664 187,24		300 885,77	219 839,28			965 073,01	219 839,28	745 233,73	
451	Sous Total compte 451	664 187,24		300 885,77	219 839,28			965 073,01	219 839,28	745 233,73	
45	Sous Total compte 45	664 187,24		300 885,77	219 839,28			965 073,01	219 839,28	745 233,73	
46711	Autres comptes créditeurs		8 000,00	8 000,00				8 000,00	8 000,00		0,00
4671	Sous Total compte 4671		8 000,00	8 000,00				8 000,00	8 000,00		0,00
467	Sous Total compte 467		8 000,00	8 000,00				8 000,00	8 000,00		0,00
46	Sous Total compte 46		8 000,00	8 000,00				8 000,00	8 000,00		0,00
4712	Viremts réimputés			1 223,01	1 223,01			1 223,01	1 223,01		0,00
47138	Raet : autres			8 307,28	8 307,28			8 307,28	8 307,28		0,00
4713	Sous Total compte 4713			8 307,28	8 307,28			8 307,28	8 307,28		0,00
471	Sous Total compte 471			9 530,29	9 530,29			9 530,29	9 530,29		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses			165,12	165,12			165,12	165,12		0,00
4721	Sous Total compte 4721			165,12	165,12			165,12	165,12		0,00
472	Sous Total compte 472			165,12	165,12			165,12	165,12		0,00
47	Sous Total compte 47			9 695,41	9 695,41			9 695,41	9 695,41		0,00
	Total classe 4	809 146,32	96 369,72	692 868,08	652 875,79			1 502 014,40	749 245,51	755 128,99	2 360,10
580	Opérations d'ordre budgétaires			61 682,82	61 682,82			61 682,82	61 682,82		0,00
58	Sous Total compte 58			61 682,82	61 682,82			61 682,82	61 682,82		0,00
	Total classe 5			61 682,82	61 682,82			61 682,82	61 682,82		0,00
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					245,30		245,30		245,30	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					624,68		624,68		624,68	
6061	Sous Total compte 6061					869,98		869,98		869,98	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					270,67		270,67		270,67	
6063	Sous Total compte 6063					270,67		270,67		270,67	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
606	Sous Total compte 606					1 140,65		1 140,65		1 140,65	
60	Sous Total compte 60					1 140,65		1 140,65		1 140,65	
6135	Locations mobilières					29 431,48	2 263,96	29 431,48	2 263,96	27 167,52	
613	Sous Total compte 613					29 431,48	2 263,96	29 431,48	2 263,96	27 167,52	
61521	Entretien et réparations de terrains					27 767,12		27 767,12		27 767,12	
615228	Autres bâtiments					2 836,80	2 836,80	2 836,80	2 836,80		0,00
61522	Sous Total compte 61522					2 836,80	2 836,80	2 836,80	2 836,80		0,00
6152	Sous Total compte 6152					30 603,92	2 836,80	30 603,92	2 836,80	27 767,12	
615	Sous Total compte 615					30 603,92	2 836,80	30 603,92	2 836,80	27 767,12	
61	Sous Total compte 61					60 035,40	5 100,76	60 035,40	5 100,76	54 934,64	
6811	DA - immob					61 682,82		61 682,82		61 682,82	
681	Sous Total compte 681					61 682,82		61 682,82		61 682,82	
68	Sous Total compte 68					61 682,82		61 682,82		61 682,82	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					122 858,87	5 100,76	122 858,87	5 100,76	117 758,11	
70688	Prest serv autres prestat service						1 702,28		1 702,28		1 702,28
7068	Sous Total compte 7068						1 702,28		1 702,28		1 702,28
706	Sous Total compte 706						1 702,28		1 702,28		1 702,28
70878	Autres produits - remboursement de frais						517,47		517,47		517,47
7087	Sous Total compte 7087						517,47		517,47		517,47
708	Sous Total compte 708						517,47		517,47		517,47
70	Sous Total compte 70						2 219,75		2 219,75		2 219,75
7461	D.G.D						7 505,00		7 505,00		7 505,00
746	Sous Total compte 746						7 505,00		7 505,00		7 505,00
74	Sous Total compte 74						7 505,00		7 505,00		7 505,00
752	Revenus des immeubles						154 071,91		154 071,91		154 071,91
75	Sous Total compte 75						154 071,91		154 071,91		154 071,91

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7						163 796,66		163 796,66		163 796,66
	Total général	1 909 061,96	1 909 061,96	754 550,90	714 558,61	191 390,23	231 382,52	2 855 003,09	2 855 003,09	2 041 334,10	2 041 334,10

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44728 - AERODROME ARCBA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : CCA 08_01 certificat ordonnateur 24 février 2022

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 01/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **AERODROME ARCBA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 01/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

AMENAGEMENT ZONES ARCBA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 24/02/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Population 73060
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	34
	1 Balance des comptes	Etat III-1 35
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 45
4EME PARTIE	: Page des signatures	46

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	51 075,83
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	15 772,17
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	478,95
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
		Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		TOTAL FONDS PROPRES	67 326,94
Stocks	90 341,36	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Créances	1 565,80	Dettes financières à long terme	24 075,08
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs ⁽²⁾	159,55
Disponibilités		Autres dettes à court terme	242,85
Autres actifs circulant		Total dettes à court terme	402,39
TOTAL ACTIF CIRCULANT	91 907,15	TOTAL DETTES	24 477,48
Comptes de régularisations		Comptes de régularisations	102,74
		TOTAL PASSIF	91 907,15
TOTAL ACTIF	91 907,15		

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER					

BILAN (en Euros)

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT				
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I					

BILAN (en Euros)

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains	90 341 358,38		90 341 358,38	91 800 769,34
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	10 432,89		10 432,89	10 432,89
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	277 316,18		277 316,18	895 140,89
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	985 835,11		985 835,11	1 168 570,36
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	292 212,05		292 212,05	265 607,44
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		91 907 154,61		91 907 154,61	94 140 520,92

BILAN (en Euros)

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				29 547,31
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				29 547,31
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	91 907 154,61		91 907 154,61	94 170 068,23

BILAN (en Euros)

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	51 075 827,54	51 075 827,54
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	15 772 167,12	9 502 938,52
	Résultat de l'exercice	478 946,54	6 269 228,60
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	67 326 941,20	66 847 994,66	

BILAN (en Euros)

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	10 152 074,11	12 342 905,62
	Emprunts et dettes financières divers	13 923 007,17	13 916 007,17
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	159 546,27	423 643,04
	Dettes fiscales et sociales	241 848,00	584 125,79
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	1 000,00	1 000,00
	Fournisseurs d'immobilisations		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	24 477 475,55	27 267 681,62	

BILAN (en Euros)

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	102 737,86	54 391,95
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	102 737,86	54 391,95
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	91 907 154,61	94 170 068,23

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	515,56	40,65
Produits des services	7 507,26	9 614,61
Autres produits	-1 459,41	2 953,45
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	6 563,41	12 608,71
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	6 055,06	6 333,35
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	6 055,06	6 333,35
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	508,35	6 275,36
Produits courants financiers	326,77	384,66
Charges courantes financières	356,31	414,20
RESULTAT COURANT FINANCIER	-29,55	-29,55
RESULTAT COURANT	478,80	6 245,81
Produits exceptionnels	0,15	23,41
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,15	23,41
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	478,95	6 269,23

COMPTE DE RESULTAT 2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	7 507 256,80	9 614 606,80
Production stockée	-1 459 410,96	2 953 453,49
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	515 560,14	40 646,80
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	6 563 405,98	12 608 707,09
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	6 055 057,31	6 333 346,11
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	6 055 057,31	6 333 346,11
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	508 348,67	6 275 360,98
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges	326 767,45	384 655,07
TOTAL III	326 767,45	384 655,07
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	326 767,45	384 655,07
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions	29 547,31	29 547,33
TOTAL IV	356 314,76	414 202,40

COMPTE DE RESULTAT 2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-29 547,31	-29 547,33
A + B - RESULTAT COURANT	478 801,36	6 245 813,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		23 414,95
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	145,18	
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	145,18	23 414,95
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		145,18		23 414,95
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 890 318,61		13 016 777,11	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	6 411 372,07		6 747 548,51	
RESULTAT DE L'EXERCICE	478 946,54		6 269 228,60	

Opérations Compte de Tiers

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	28 506 703,00	39 154 145,19	67 660 848,19
Titres de recette émis (b)	7 636 724,56	14 485 640,76	22 122 365,32
Réductions de titres (c)		144,90	144,90
Recettes nettes (d = b - c)	7 636 724,56	14 485 495,86	22 122 220,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	28 506 703,00	39 154 145,19	67 660 848,19
Mandats émis (f)	8 322 182,56	14 248 546,13	22 570 728,69
Annulations de mandats (g)		241 996,81	241 996,81
Depenses nettes (h = f - g)	8 322 182,56	14 006 549,32	22 328 731,88
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		478 946,54	
(h - d) Déficit	685 458,00		206 511,46

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif AMENAGEMENT ZONES ARCBA					
Investissement	-14 532 565,81		-685 458,00		-15 218 023,81
Fonctionnement	15 772 167,12		478 946,54		16 251 113,66
Sous-Total	1 239 601,31		-206 511,46		1 033 089,85
TOTAL II	1 239 601,31		-206 511,46		1 033 089,85
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 239 601,31		-206 511,46		1 033 089,85

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	2 190 000,00		2 190 000,00	2 186 416,27		2 186 416,27	3 583,73
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 190 000,00		2 190 000,00	2 186 416,27		2 186 416,27	3 583,73
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 190 000,00		2 190 000,00	2 186 416,27		2 186 416,27	3 583,73
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	12 264 531,72	-480 394,53	11 784 137,19	6 135 766,29		6 135 766,29	5 648 370,90
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 264 531,72	-480 394,53	11 784 137,19	6 135 766,29		6 135 766,29	5 648 370,90
001	Solde d'exécution de la section d'invest	14 532 565,81		14 532 565,81				14 532 565,81
TOTAL GENERAL		28 987 097,53	-480 394,53	28 506 703,00	8 322 182,56		8 322 182,56	20 184 520,44

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	1 851 746,32	-807 384,53	1 044 361,79	12 000,00		12 000,00	1 032 361,79
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 851 746,32	-807 384,53	1 044 361,79	12 000,00		12 000,00	1 032 361,79
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 851 746,32	-807 384,53	1 044 361,79	12 000,00		12 000,00	1 032 361,79
021	Virement de la section de fonctionnement	16 815 047,68	395 203,01	17 210 250,69				17 210 250,69
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	10 320 303,53	-68 213,01	10 252 090,52	7 624 724,56		7 624 724,56	2 627 365,96
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	27 135 351,21	326 990,00	27 462 341,21	7 624 724,56		7 624 724,56	19 837 616,65
TOTAL GENERAL		28 987 097,53	-480 394,53	28 506 703,00	7 636 724,56		7 636 724,56	20 869 978,44

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	11 418 592,75	-480 394,53	10 938 198,22	5 933 297,18	205 007,32	5 728 289,86	5 209 908,36
66	Charges financières	376 802,88		376 802,88	363 756,94	36 989,49	326 767,45	50 035,43
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 795 395,63	-480 394,53	11 315 001,10	6 297 054,12	241 996,81	6 055 057,31	5 259 943,79
023	Virement à la section d'investissement (16 815 047,68	395 203,01	17 210 250,69				17 210 250,69
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	10 320 303,53	-68 213,01	10 252 090,52	7 624 724,56		7 624 724,56	2 627 365,96
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la s	376 802,88		376 802,88	326 767,45		326 767,45	50 035,43
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	27 512 154,09	326 990,00	27 839 144,09	7 951 492,01		7 951 492,01	19 887 652,08
TOTAL GENERAL		39 307 549,72	-153 404,53	39 154 145,19	14 248 546,13	241 996,81	14 006 549,32	25 147 595,87

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ven	8 626 416,00	126 990,00	8 753 406,00	7 507 401,70	144,90	7 507 256,80	1 246 149,20
74	Dotations et participations	2 267 632,00	200 000,00	2 467 632,00	515 560,14		515 560,14	1 952 071,86
77	Produits exceptionnels				145,18		145,18	-145,18
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 894 048,00	326 990,00	11 221 038,00	8 023 107,02	144,90	8 022 962,12	3 198 075,88
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	12 264 531,72	-480 394,53	11 784 137,19	6 135 766,29		6 135 766,29	5 648 370,90
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la s	376 802,88		376 802,88	326 767,45		326 767,45	50 035,43
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	12 641 334,60	-480 394,53	12 160 940,07	6 462 533,74		6 462 533,74	5 698 406,33
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 772 167,12		15 772 167,12				15 772 167,12
TOTAL GENERAL		39 307 549,72	-153 404,53	39 154 145,19	14 485 640,76	144,90	14 485 495,86	24 668 649,33

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	2 181 416,27		2 181 416,27
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00		5 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 186 416,27		2 186 416,27
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 186 416,27		2 186 416,27
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 186 416,27		2 186 416,27
3351	Travaux en cours - terrains	72 094,43		72 094,43
3354	Travaux en cours - études et prestations	682 846,53		682 846,53
3355	Travaux en cours - travaux	4 973 348,90		4 973 348,90
33581	Travaux en cours - frais accessoires	326 767,45		326 767,45
3555	Terrains aménagés	80 708,98		80 708,98
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	6 135 766,29		6 135 766,29
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 135 766,29		6 135 766,29
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	8 322 182,56		8 322 182,56

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
165	Dépôts et cautionnements reçus	12 000,00		12 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00		12 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	12 000,00		12 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 000,00		12 000,00
3354	Travaux en cours - études et prestations	465,00		465,00
3355	Travaux en cours - travaux	9 102,36		9 102,36
33581	Travaux en cours - frais accessoires	71 141,62		71 141,62
3555	Terrains aménagés	7 514 468,27		7 514 468,27
4817	Pénalités de renégociation de la dette	29 547,31		29 547,31
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 624 724,56		7 624 724,56
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 624 724,56		7 624 724,56
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	7 636 724,56		7 636 724,56

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6015	Achats stockés - terrains à aménager	76 889,16	4 794,73	72 094,43
6045	Achats d'études - prestations de service	852 343,23	169 496,70	682 846,53
605	Achats de matériel - équipements et trav	5 004 064,79	30 715,89	4 973 348,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	5 933 297,18	205 007,32	5 728 289,86
66111	Intérêts réglés à l'échéance	336 182,69		336 182,69
66112	Intérêts - rattachement des icne	27 574,25	36 989,49	-9 415,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	363 756,94	36 989,49	326 767,45
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 297 054,12	241 996,81	6 055 057,31
6862	Dotations aux Amortissementss des charge	29 547,31		29 547,31
7133	Variation des en-cours de production de	80 708,98		80 708,98
71355	Variation des stocks de terrains aménagé	7 514 468,27		7 514 468,27
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 624 724,56		7 624 724,56
608	Frais accessoires sur terrains en cours	326 767,45		326 767,45
SOUS-TOTAL OPERATION n° 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la s	326 767,45		326 767,45
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 951 492,01		7 951 492,01
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	14 248 546,13	241 996,81	14 006 549,32

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7015	Ventes de terrains aménagés	7 507 401,70	144,90	7 507 256,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	7 507 401,70	144,90	7 507 256,80
74718	Autres participations de l'Etat	398 928,14		398 928,14
7473	Participations - Départements	116 632,00		116 632,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	515 560,14		515 560,14
7788	Produits exceptionnels divers	145,18		145,18
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	145,18		145,18
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 023 107,02	144,90	8 022 962,12
7133	Variation des en-cours de production de	6 055 057,31		6 055 057,31
71355	Variation des stocks de terrains aménagé	80 708,98		80 708,98
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	6 135 766,29		6 135 766,29
796	Transfert de charges financières	326 767,45		326 767,45
SOUS-TOTAL OPERATION n° 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la s	326 767,45		326 767,45
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 462 533,74		6 462 533,74
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	14 485 640,76	144,90	14 485 495,86

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		51 075 827,54						51 075 827,54		51 075 827,54
106	Sous Total compte 106		51 075 827,54						51 075 827,54		51 075 827,54
10	Sous Total compte 10		51 075 827,54						51 075 827,54		51 075 827,54
110	Report à nouveau solde créditeur		9 502 938,52		6 269 228,60				15 772 167,12		15 772 167,12
11	Sous Total compte 11		9 502 938,52		6 269 228,60				15 772 167,12		15 772 167,12
12	Résultat exercice excéd déficit		6 269 228,60	6 269 228,60				6 269 228,60	6 269 228,60		0,00
12	Sous Total compte 12		6 269 228,60	6 269 228,60				6 269 228,60	6 269 228,60		0,00
1641	Emprunts en euros		12 305 916,13			2 181 416,27		2 181 416,27	12 305 916,13		10 124 499,86
164	Sous Total compte 164		12 305 916,13			2 181 416,27		2 181 416,27	12 305 916,13		10 124 499,86
165	Dép et caution reçus		25 000,00			5 000,00	12 000,00	5 000,00	37 000,00		32 000,00
168758	Autres groupements		13 771 015,17						13 771 015,17		13 771 015,17
16875	Sous Total compte 16875		13 771 015,17						13 771 015,17		13 771 015,17
16878	Autres dettes - autres orga et particul		119 992,00						119 992,00		119 992,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1687	Sous Total compte 1687		13 891 007,17						13 891 007,17		13 891 007,17
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		36 989,49	36 989,49	27 574,25			36 989,49	64 563,74		27 574,25
1688	Sous Total compte 1688		36 989,49	36 989,49	27 574,25			36 989,49	64 563,74		27 574,25
168	Sous Total compte 168		13 927 996,66	36 989,49	27 574,25			36 989,49	13 955 570,91		13 918 581,42
16	Sous Total compte 16		26 258 912,79	36 989,49	27 574,25	2 186 416,27	12 000,00	2 223 405,76	26 298 487,04		24 075 081,28
	Total classe 1		93 106 907,45	6 306 218,09	6 296 802,85	2 186 416,27	12 000,00	8 492 634,36	99 415 710,30		90 923 075,94
3351	Travaux en cours - terrains	3 047 092,63				72 094,43		3 119 187,06		3 119 187,06	
3354	Travaux en cours études prestat serv	314 686,41				682 846,53	465,00	997 532,94	465,00	997 067,94	
3355	Travaux en cours - travaux	62 950 913,86				4 973 348,90	9 102,36	67 924 262,76	9 102,36	67 915 160,40	
33581	Travaux en cours - frais accessoires	279 258,96				326 767,45	71 141,62	606 026,41	71 141,62	534 884,79	
3358	Sous Total compte 3358	279 258,96				326 767,45	71 141,62	606 026,41	71 141,62	534 884,79	
335	Sous Total compte 335	66 591 951,86				6 055 057,31	80 708,98	72 647 009,17	80 708,98	72 566 300,19	
33	Sous Total compte 33	66 591 951,86				6 055 057,31	80 708,98	72 647 009,17	80 708,98	72 566 300,19	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
3555	Terr aménagés	25 208 817,48				80 708,98	7 514 468,27	25 289 526,46	7 514 468,27	17 775 058,19	
355	Sous Total compte 355	25 208 817,48				80 708,98	7 514 468,27	25 289 526,46	7 514 468,27	17 775 058,19	
35	Sous Total compte 35	25 208 817,48				80 708,98	7 514 468,27	25 289 526,46	7 514 468,27	17 775 058,19	
	Total classe 3	91 800 769,34				6 135 766,29	7 595 177,25	97 936 535,63	7 595 177,25	90 341 358,38	
4011	Fournisseurs		331 949,80	7 501 286,04	7 267 829,78			7 501 286,04	7 599 779,58		98 493,54
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		91 693,24	54 764,85	24 124,34			54 764,85	115 817,58		61 052,73
4017	Sous Total compte 4017		91 693,24	54 764,85	24 124,34			54 764,85	115 817,58		61 052,73
401	Sous Total compte 401		423 643,04	7 556 050,89	7 291 954,12			7 556 050,89	7 715 597,16		159 546,27
4091	Fournis avances vers sur cdes	103 313,42		206 062,63	82 557,25			309 376,05	82 557,25	226 818,80	
409	Sous Total compte 409	103 313,42		206 062,63	82 557,25			309 376,05	82 557,25	226 818,80	
40	Sous Total compte 40	103 313,42	423 643,04	7 762 113,52	7 374 511,37			7 865 426,94	7 798 154,41	67 272,53	
4111	Redevables - amiable	1 897,12		0,28	0,28			1 897,40	0,28	1 897,12	
411	Sous Total compte 411	1 897,12		0,28	0,28			1 897,40	0,28	1 897,12	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4121	Acquér terr aménages stockés - amiable	7 535,77		588 365,11	588 365,11			595 900,88	588 365,11	7 535,77	
412	Sous Total compte 412	7 535,77		588 365,11	588 365,11			595 900,88	588 365,11	7 535,77	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	1 000,00						1 000,00		1 000,00	
414	Sous Total compte 414	1 000,00						1 000,00		1 000,00	
41	Sous Total compte 41	10 432,89		588 365,39	588 365,39			598 798,28	588 365,39	10 432,89	
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			157 038,25	157 038,25			157 038,25	157 038,25		0,00
441	Sous Total compte 441			157 038,25	157 038,25			157 038,25	157 038,25		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			1 195,00	1 195,00			1 195,00	1 195,00		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	33 977,89		1 127 275,54	1 147 881,25			1 161 253,43	1 147 881,25	13 372,18	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	861 163,00		7 620 717,00	8 217 936,00			8 481 880,00	8 217 936,00	263 944,00	
4456	Sous Total compte 4456	895 140,89		8 749 187,54	9 367 012,25			9 644 328,43	9 367 012,25	277 316,18	
44571	Etat - TVA collectée		584 125,79	1 718 084,00	1 375 806,21			1 718 084,00	1 959 932,00		241 848,00
4457	Sous Total compte 4457		584 125,79	1 718 084,00	1 375 806,21			1 718 084,00	1 959 932,00		241 848,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445	Sous Total compte 445	895 140,89	584 125,79	10 467 271,54	10 742 818,46			11 362 412,43	11 326 944,25	35 468,18	
44	Sous Total compte 44	895 140,89	584 125,79	10 624 309,79	10 899 856,71			11 519 450,68	11 483 982,50	35 468,18	
451024	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	1 168 570,36		9 527 300,19	9 710 035,44			10 695 870,55	9 710 035,44	985 835,11	
451	Sous Total compte 451	1 168 570,36		9 527 300,19	9 710 035,44			10 695 870,55	9 710 035,44	985 835,11	
45	Sous Total compte 45	1 168 570,36		9 527 300,19	9 710 035,44			10 695 870,55	9 710 035,44	985 835,11	
46711	Autres comptes créditeurs		1 000,00	5 000,00	5 000,00			5 000,00	6 000,00		1 000,00
4671	Sous Total compte 4671		1 000,00	5 000,00	5 000,00			5 000,00	6 000,00		1 000,00
46721	Débiteurs divers - amiable	162 294,02		466 437,14	565 065,91			628 731,16	565 065,91	63 665,25	
46726	Débiteurs divers - contentieux			1 728,00				1 728,00		1 728,00	
4672	Sous Total compte 4672	162 294,02		468 165,14	565 065,91			630 459,16	565 065,91	65 393,25	
467	Sous Total compte 467	162 294,02	1 000,00	473 165,14	570 065,91			635 459,16	571 065,91	64 393,25	
46	Sous Total compte 46	162 294,02	1 000,00	473 165,14	570 065,91			635 459,16	571 065,91	64 393,25	
4712	Viremts réimputés			3 666,60	3 666,60			3 666,60	3 666,60		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Raet : autres		0,28	9 122 790,38	9 225 527,21			9 122 790,38	9 225 527,49		102 737,11
4713	Sous Total compte 4713		0,28	9 122 790,38	9 225 527,21			9 122 790,38	9 225 527,49		102 737,11
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			144,90	144,90			144,90	144,90		0,00
47141	Sous Total compte 47141			144,90	144,90			144,90	144,90		0,00
4714	Sous Total compte 4714			144,90	144,90			144,90	144,90		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		54 391,40	72 339,03	17 947,63			72 339,03	72 339,03		0,00
471	Sous Total compte 471		54 391,68	9 198 940,91	9 247 286,34			9 198 940,91	9 301 678,02		102 737,11
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			2 517 598,97	2 517 598,97			2 517 598,97	2 517 598,97		0,00
4721	Sous Total compte 4721			2 517 598,97	2 517 598,97			2 517 598,97	2 517 598,97		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			35 625,00	35 625,00			35 625,00	35 625,00		0,00
472	Sous Total compte 472			2 553 223,97	2 553 223,97			2 553 223,97	2 553 223,97		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,27	0,09	0,57			0,09	0,84		0,75
478	Sous Total compte 478		0,27	0,09	0,57			0,09	0,84		0,75

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47	Sous Total compte 47		54 391,95	11 752 164,97	11 800 510,88			11 752 164,97	11 854 902,83		102 737,86
4817	Pénalités de renégociation de la dette	29 547,31					29 547,31	29 547,31	29 547,31		0,00
481	Sous Total compte 481	29 547,31					29 547,31	29 547,31	29 547,31		0,00
48	Sous Total compte 48	29 547,31					29 547,31	29 547,31	29 547,31		0,00
	Total classe 4	2 369 298,89	1 063 160,78	40 727 419,00	40 943 345,70		29 547,31	43 096 717,89	42 036 053,79	1 565 796,23	505 132,13
580	Opérations d'ordre budgétaires			14 087 258,30	14 087 258,30			14 087 258,30	14 087 258,30		0,00
58	Sous Total compte 58			14 087 258,30	14 087 258,30			14 087 258,30	14 087 258,30		0,00
	Total classe 5			14 087 258,30	14 087 258,30			14 087 258,30	14 087 258,30		0,00
6015	Achts stkés terr à aménager					76 889,16	4 794,73	76 889,16	4 794,73	72 094,43	
601	Sous Total compte 601					76 889,16	4 794,73	76 889,16	4 794,73	72 094,43	
6045	Achts études prest serv terr à aménager					852 343,23	169 496,70	852 343,23	169 496,70	682 846,53	
604	Sous Total compte 604					852 343,23	169 496,70	852 343,23	169 496,70	682 846,53	
605	Achts de matériel équipts trvx					5 004 064,79	30 715,89	5 004 064,79	30 715,89	4 973 348,90	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
608	Frais accessoires sur terrains en cours					326 767,45		326 767,45		326 767,45	
60	Sous Total compte 60					6 260 064,63	205 007,32	6 260 064,63	205 007,32	6 055 057,31	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					336 182,69		336 182,69		336 182,69	
66112	Intérêts - rattachement des icne					27 574,25	36 989,49	27 574,25	36 989,49		9 415,24
6611	Sous Total compte 6611					363 756,94	36 989,49	363 756,94	36 989,49	326 767,45	
661	Sous Total compte 661					363 756,94	36 989,49	363 756,94	36 989,49	326 767,45	
66	Sous Total compte 66					363 756,94	36 989,49	363 756,94	36 989,49	326 767,45	
6862	DA - charges financières à répartir					29 547,31		29 547,31		29 547,31	
686	Sous Total compte 686					29 547,31		29 547,31		29 547,31	
68	Sous Total compte 68					29 547,31		29 547,31		29 547,31	
	Total classe 6					6 653 368,88	241 996,81	6 653 368,88	241 996,81	6 420 787,31	9 415,24
7015	Ventes de terrains aménagés					144,90	7 507 401,70	144,90	7 507 401,70		7 507 256,80
701	Sous Total compte 701					144,90	7 507 401,70	144,90	7 507 401,70		7 507 256,80

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70	Sous Total compte 70					144,90	7 507 401,70	144,90	7 507 401,70		7 507 256,80
7133	Variation des en-cours product de biens					80 708,98	6 055 057,31	80 708,98	6 055 057,31		5 974 348,33
71355	Variats stcks de terrains aménagés					7 514 468,27	80 708,98	7 514 468,27	80 708,98	7 433 759,29	
7135	Sous Total compte 7135					7 514 468,27	80 708,98	7 514 468,27	80 708,98	7 433 759,29	
713	Sous Total compte 713					7 595 177,25	6 135 766,29	7 595 177,25	6 135 766,29	1 459 410,96	
71	Sous Total compte 71					7 595 177,25	6 135 766,29	7 595 177,25	6 135 766,29	1 459 410,96	
74718	Autres participations Etat						398 928,14		398 928,14		398 928,14
7471	Sous Total compte 7471						398 928,14		398 928,14		398 928,14
7473	Participations - Dépt						116 632,00		116 632,00		116 632,00
747	Sous Total compte 747						515 560,14		515 560,14		515 560,14
74	Sous Total compte 74						515 560,14		515 560,14		515 560,14
7788	Produits exceptionnels divers						145,18		145,18		145,18
778	Sous Total compte 778						145,18		145,18		145,18

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
77	Sous Total compte 77						145,18		145,18		145,18
796	Transfert de charges financières						326 767,45		326 767,45		326 767,45
79	Sous Total compte 79						326 767,45		326 767,45		326 767,45
	Total classe 7					7 595 322,15	14 485 640,76	7 595 322,15	14 485 640,76	7 433 759,29	14 324 077,90
	Total général	94 170 068,23	94 170 068,23	61 120 895,39	61 327 406,85	22 570 873,59	22 364 362,13	177 861 837,21	177 861 837,21	105 761 701,21	105 761 701,21

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44724 - AMENAGEMENT ZONES ARCBA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 01/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **AMENAGEMENT ZONES ARCBA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 01/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

SERVICE ASSAINT ARCBA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 03/02/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Nomenclature M49
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	36
	1 Balance des comptes	Etat III-1 37
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 55
4EME PARTIE	: Page des signatures	56

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	224,98	Dotations	9 749,86
Terrains	1 096,28	Fonds Globalisés	1 578,41
Constructions	24 899,94	Réserves	14 873,49
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	24 257,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	10 623,90	Report à nouveau	5 309,94
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	3 048,95
Autres immobilisations corporelles	3,89	Subventions transférables	18 811,45
Total immobilisations corporelles (nettes)	60 881,01	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	48,89	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	4 210,68
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	61 154,88	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	57 582,77
Créances	10 250,12	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	13 811,96
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	10,27
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 250,12	Total dettes à court terme	10,27
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	13 822,23
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	71 405,00	TOTAL PASSIF	71 405,00

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R D	224 982,80		224 982,80	141 470,80
	Conces, brev, licences, marques, procéd	103,20	103,20		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains	1 178 273,54	86 995,07	1 091 278,47	1 122 071,47
	Constructions	46 079 904,45	21 375 349,78	24 704 554,67	25 240 562,67
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique	56 847 545,47	36 627 623,55	20 219 921,92	21 262 227,38
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	15 373,66	11 487,02	3 886,64	3 940,90
	Immobilisations corporelles en cours	10 623 902,61		10 623 902,61	10 435 961,06
	Immo affect à service non personnalisé				
	Imm mis en conces, dispos et imm affect				
	Terrains	45 857,16	40 857,16	5 000,00	5 000,00
Constructions	1 573 062,29	1 377 673,04	195 389,25	247 824,04	
Construction sur sol d'autrui					
Instal, matériel et outillage technique	5 926 603,30	1 889 529,90	4 037 073,40	4 221 279,61	
MONTANT A REPORTER	122 515 608,48	61 409 618,72	61 105 989,76	62 680 337,93	

BILAN (en Euros)

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	122 515 608,48	61 409 618,72	61 105 989,76	62 680 337,93
	Autres immobilisations corporelles	95 825,96	95 825,96		
	Immobilisations en cours				
	Terrains				
	Constructions				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres créances	48 888,42		48 888,42	45 744,38	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	122 660 322,86	61 505 444,68	61 154 878,18	62 726 082,31	

BILAN (en Euros)

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	231 107,64		231 107,64	663 018,90
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	9 104,00		9 104,00	2 630,51
	Créances sur l'Etat et collec publiques	514 112,85		514 112,85	761 559,86
	Créances sur les BA ou le BP	9 491 490,81		9 491 490,81	5 933 576,25
	Operat pour compte de tiers (créances)				
	Autres créances	4 306,48		4 306,48	7 799,12
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		10 250 121,78		10 250 121,78	7 368 584,64

BILAN (en Euros)

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				76 686,44
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				76 686,44
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	132 910 444,64	61 505 444,68	71 404 999,96	70 171 353,39

BILAN (en Euros)

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations	9 749 856,79	9 749 856,79
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	4 210 675,98	4 210 675,98
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	14 873 493,01	14 873 493,01
	Report à nouveau	5 309 938,75	3 295 653,51
	Résultat de l'exercice	3 048 947,08	2 014 285,24
	Subventions d'investissement	18 811 450,68	18 901 924,12
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés	1 578 405,84	1 578 405,84
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	57 582 768,13	54 624 294,49	

BILAN (en Euros)

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	11 954 573,09	13 388 519,70
	Emprunts et dettes financières divers	1 857 386,10	2 085 691,38
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 272,64	
	Dettes fiscales et sociales		18 772,39
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations		22 074,40
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour compte de tiers (dettes)		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	13 822 231,83	15 515 057,87	

BILAN (en Euros)

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		32 001,03
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		32 001,03
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	71 404 999,96	70 171 353,39

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	1 013,82	
Produits des services	4 264,20	4 459,11
Autres produits	4,60	4,60
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	5 282,62	4 463,71
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	195,88	299,22
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	2 299,21	2 323,32
Autres charges	87,82	6,77
Charges courantes non financières	2 582,91	2 629,31
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	2 699,71	1 834,40
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	479,87	537,52
RESULTAT COURANT FINANCIER	-479,87	-537,52
RESULTAT COURANT	2 219,84	1 296,87
Produits exceptionnels	829,11	717,41
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	829,11	717,41
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 048,95	2 014,29

COMPTE DE RESULTAT 2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Ventes d'eau		
Prestations de services	4 264 199,33	4 459 106,53
Divers produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 013 818,40	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	4 602,22	4 603,44
TOTAL I	5 282 619,95	4 463 709,97
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	195 881,92	299 221,10
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés	87 816,01	6 773,60

COMPTE DE RESULTAT 2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements des immob	2 299 213,53	2 323 318,97
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges		
Autres charges d'exploitation		
TOTAL II	2 582 911,46	2 629 313,67
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 699 708,49	1 834 396,30
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions	76 686,44	66 686,42
Intérêts et charges assimilées	403 184,31	470 835,98

COMPTE DE RESULTAT 2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	479 870,75	537 522,40
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-479 870,75	-537 522,40
A + B - RESULTAT COURANT	2 219 837,74	1 296 873,90
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	829 109,34	717 411,34
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	829 109,34	717 411,34
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	829 109,34	717 411,34
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 111 729,29	5 181 121,31
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 062 782,21	3 166 836,07
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 048 947,08	2 014 285,24

Opérations Compte de Tiers

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 746 824,58	9 480 463,36	20 227 287,94
Titres de recette émis (b)	3 114 535,87	6 596 806,77	9 711 342,64
Réductions de titres (c)		485 077,48	485 077,48
Recettes nettes (d = b - c)	3 114 535,87	6 111 729,29	9 226 265,16
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 746 824,58	9 480 463,36	20 227 287,94
Mandats émis (f)	3 211 203,05	3 111 687,30	6 322 890,35
Annulations de mandats (g)		48 905,09	48 905,09
Depenses nettes (h = f - g)	3 211 203,05	3 062 782,21	6 273 985,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 048 947,08	2 952 279,90
(h - d) Déficit	96 667,18		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERVICE ASSAINT ARCBA					
Investissement	1 936 892,98		-96 667,18		1 840 225,80
Fonctionnement	5 309 938,75		3 048 947,08		8 358 885,83
Sous-Total	7 246 831,73		2 952 279,90		10 199 111,63
TOTAL III	7 246 831,73		2 952 279,90		10 199 111,63
TOTAL I + II + III	7 246 831,73		2 952 279,90		10 199 111,63

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	1 654 084,46		1 654 084,46	1 654 084,31		1 654 084,31	0,15
20	Immobilisations incorporelles	210 000,00	81 800,00	291 800,00	83 512,00		83 512,00	208 288,00
21	Immobilisations corporelles	369 000,00	2 737 327,91	3 106 327,91	453 411,81		453 411,81	2 652 916,10
23	Immobilisations en cours	727 799,05	4 107 703,82	4 835 502,87	187 941,55		187 941,55	4 647 561,32
27	Autres immobilisations financières	30 000,00		30 000,00	3 144,04		3 144,04	26 855,96
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 990 883,51	6 926 831,73	9 917 715,24	2 382 093,71		2 382 093,71	7 535 621,53
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 990 883,51	6 926 831,73	9 917 715,24	2 382 093,71		2 382 093,71	7 535 621,53
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	828 517,34	592,00	829 109,34	829 109,34		829 109,34	
	Opérations d'ordre de transfert entre se							
SOUS-TOTAL								
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	828 517,34	592,00	829 109,34	829 109,34		829 109,34	
TOTAL GENERAL		3 819 400,85	6 927 423,73	10 746 824,58	3 211 203,05		3 211 203,05	7 535 621,53

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement	563 106,54		563 106,54	738 635,90		738 635,90	-175 529,36
23	Immobilisations en cours	40 000,00		40 000,00				40 000,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00		30 000,00				30 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	633 106,54		633 106,54	738 635,90		738 635,90	-105 529,36
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	633 106,54		633 106,54	738 635,90		738 635,90	-105 529,36
021	Virement de la section d'exploitation (s	814 466,34	4 986 458,75	5 800 925,09				5 800 925,09
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 371 827,97	4 072,00	2 375 899,97	2 375 899,97		2 375 899,97	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 186 294,31	4 990 530,75	8 176 825,06	2 375 899,97		2 375 899,97	5 800 925,09
001	Excédent ou déficit d'investissement rep		1 936 892,98	1 936 892,98				1 936 892,98
TOTAL GENERAL		3 819 400,85	6 927 423,73	10 746 824,58	3 114 535,87		3 114 535,87	7 632 288,71

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	415 221,81	320 000,00	735 221,81	178 100,93		178 100,93	557 120,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	165 000,00		165 000,00	105 597,00		105 597,00	59 403,00
66	Charges financières	403 416,49		403 416,49	452 089,40	48 905,09	403 184,31	232,18
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	983 638,30	320 000,00	1 303 638,30	735 787,33	48 905,09	686 882,24	616 756,06
023	Virement à la section d'investissement (814 466,34	4 986 458,75	5 800 925,09				5 800 925,09
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 371 827,97	4 072,00	2 375 899,97	2 375 899,97		2 375 899,97	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 186 294,31	4 990 530,75	8 176 825,06	2 375 899,97		2 375 899,97	5 800 925,09
TOTAL GENERAL		4 169 932,61	5 310 530,75	9 480 463,36	3 111 687,30	48 905,09	3 062 782,21	6 417 681,15

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations	3 236 715,27		3 236 715,27	4 749 276,81	485 077,48	4 264 199,33	-1 027 484,06
74	Subventions d'exploitation	100 000,00		100 000,00	1 013 818,40		1 013 818,40	-913 818,40
75	Autres produits de gestion courante	4 700,00		4 700,00	4 602,22		4 602,22	97,78
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 341 415,27		3 341 415,27	5 767 697,43	485 077,48	5 282 619,95	-1 941 204,68
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	828 517,34	592,00	829 109,34	829 109,34		829 109,34	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	828 517,34	592,00	829 109,34	829 109,34		829 109,34	
002	Résultat d'exploitation reporté		5 309 938,75	5 309 938,75				5 309 938,75
TOTAL GENERAL		4 169 932,61	5 310 530,75	9 480 463,36	6 596 806,77	485 077,48	6 111 729,29	3 368 734,07

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	1 425 779,03		1 425 779,03
1678	Autres emprunts et dettes assortis de co	228 305,28		228 305,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 654 084,31		1 654 084,31
2031	Frais d'études	83 512,00		83 512,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	83 512,00		83 512,00
21532	Réseaux d'assainissement	451 496,07		451 496,07
2183	Matériel de bureau et matériel informati	1 125,60		1 125,60
2184	Mobilier	790,14		790,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	453 411,81		453 411,81
2313	Constructions	85 843,71		85 843,71
2315	Installations matériels et outillage tec	102 097,84		102 097,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	187 941,55		187 941,55
2762	Créances sur transfert de droits à déduc	3 144,04		3 144,04
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	3 144,04		3 144,04
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 382 093,71		2 382 093,71
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 382 093,71		2 382 093,71
139111	Agence de l'eau	604 569,68		604 569,68
13913	Subvention d'équipement transférées au c	30 399,66		30 399,66
13914	Subvention d'équipement transférées au c	123 639,00		123 639,00
13916	Subventions d'équipement transférées au	2 969,00		2 969,00
13918	Subventions d'équipement transférées au	67 532,00		67 532,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	829 109,34		829 109,34
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	829 109,34		829 109,34
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	3 211 203,05		3 211 203,05

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
13111	Agence de l'eau	183 094,00		183 094,00
1314	Communes	555 541,90		555 541,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	738 635,90		738 635,90
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	738 635,90		738 635,90
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	738 635,90		738 635,90
28125	Amortissements terrains bâtis	30 793,00		30 793,00
281311	Bâtiments d'exploitation	536 008,00		536 008,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	28 335,00		28 335,00
281532	Réseaux d'assainissement	1 465 466,53		1 465 466,53
2817315	Bâtiments administratifs	52 434,79		52 434,79
2817532	Réseaux d'assainissement	167 015,21		167 015,21
2817562	Service d'assainissement	17 191,00		17 191,00
28182	Matériel de transport	1 970,00		1 970,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	76 686,44		76 686,44
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 375 899,97		2 375 899,97
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 375 899,97		2 375 899,97
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	3 114 535,87		3 114 535,87

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	317,60		317,60
611	Sous-traitance générale	14 490,00		14 490,00
6132	Locations immobilières	1 248,33		1 248,33
61521	Bâtiments publics	1 158,00		1 158,00
617	Etudes et recherches	15 457,03		15 457,03
618	Divers	3 000,00		3 000,00
6222	Commissions pour recouvrement de la rede	26 235,14		26 235,14
6226	Honoraires	21 025,00		21 025,00
6231	Annonces et insertions	2 404,65		2 404,65
6236	Catalogues et imprimés	4 949,17		4 949,17
63512	Taxes foncières	87 704,00		87 704,00
6378	Autres impôts taxes et versements assimi	112,01		112,01
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	178 100,93		178 100,93
6218	Autre personnel extérieur	105 597,00		105 597,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	105 597,00		105 597,00
66111	Intérêts réglés à l'écheance	411 351,89		411 351,89
66112	Intérêts - rattachement des icne	40 737,51	48 905,09	-8 167,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	452 089,40	48 905,09	403 184,31
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	735 787,33	48 905,09	686 882,24
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	2 299 213,53		2 299 213,53
6862	Dotation aux amortissements des charges	76 686,44		76 686,44
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 375 899,97		2 375 899,97
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 375 899,97		2 375 899,97
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	3 111 687,30	48 905,09	3 062 782,21

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70611	Redevances d'assainissement collectif	4 516 343,36	485 077,48	4 031 265,88
7063	Contributions des Communes ou de l'établ	232 933,45		232 933,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations	4 749 276,81	485 077,48	4 264 199,33
741	Primes d'épuration	1 009 246,40		1 009 246,40
748	Autres subventions d'exploitation	4 572,00		4 572,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	1 013 818,40		1 013 818,40
751	Redevances pour concessions brevets lice	993,66		993,66
752	Revenus des immeubles non affectés à des	3 606,94		3 606,94
7588	Autres	1,62		1,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	4 602,22		4 602,22
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 767 697,43	485 077,48	5 282 619,95
777	Quote-part des subventions d'investissem	829 109,34		829 109,34
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	829 109,34		829 109,34
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	829 109,34		829 109,34
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	6 596 806,77	485 077,48	6 111 729,29

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		9 749 856,79						9 749 856,79		9 749 856,79
10222	FCTVA		1 403 879,61						1 403 879,61		1 403 879,61
10228	Autres fonds d'investissement		174 526,23						174 526,23		174 526,23
1022	Sous Total compte 1022		1 578 405,84						1 578 405,84		1 578 405,84
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		4 210 675,98						4 210 675,98		4 210 675,98
102	Sous Total compte 102		15 538 938,61						15 538 938,61		15 538 938,61
1068	Autres réserves		14 873 493,01						14 873 493,01		14 873 493,01
106	Sous Total compte 106		14 873 493,01						14 873 493,01		14 873 493,01
10	Sous Total compte 10		30 412 431,62						30 412 431,62		30 412 431,62
110	Report à nouveau solde créditeur		3 295 653,51		2 014 285,24				5 309 938,75		5 309 938,75
11	Sous Total compte 11		3 295 653,51		2 014 285,24				5 309 938,75		5 309 938,75
12	Résultat exercice bénéf ou perte		2 014 285,24	2 014 285,24				2 014 285,24	2 014 285,24		0,00
12	Sous Total compte 12		2 014 285,24	2 014 285,24				2 014 285,24	2 014 285,24		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13111	Agence de l'eau		19 928 784,64				183 094,00		20 111 878,64		20 111 878,64
1311	Sous Total compte 1311		19 928 784,64				183 094,00		20 111 878,64		20 111 878,64
1313	Dépt		5 298 519,45						5 298 519,45		5 298 519,45
1314	Cnes		6 689 806,39				555 541,90		7 245 348,29		7 245 348,29
1316	Autres EPL		14 849,29						14 849,29		14 849,29
1318	Autres		2 085 720,84						2 085 720,84		2 085 720,84
131	Sous Total compte 131		34 017 680,61				738 635,90		34 756 316,51		34 756 316,51
139111	Agence de l'eau	10 265 569,04				604 569,68		10 870 138,72		10 870 138,72	
13911	Sous Total compte 13911	10 265 569,04				604 569,68		10 870 138,72		10 870 138,72	
13913	Subv équipt transf - Dépt	4 690 535,45				30 399,66		4 720 935,11		4 720 935,11	
13914	Subv équipt transf - Cnes et struc inter	123 639,00				123 639,00		247 278,00		247 278,00	
13916	Subv équipt transf - autres EPL	5 938,00				2 969,00		8 907,00		8 907,00	
13918	Subv équipt transf autres	30 075,00				67 532,00		97 607,00		97 607,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1391	Sous Total compte 1391	15 115 756,49				829 109,34		15 944 865,83		15 944 865,83	
139	Sous Total compte 139	15 115 756,49				829 109,34		15 944 865,83		15 944 865,83	
13	Sous Total compte 13	15 115 756,49	34 017 680,61			829 109,34	738 635,90	15 944 865,83	34 756 316,51		18 811 450,68
1641	Emprunts en euros		13 339 614,61			1 425 779,03		1 425 779,03	13 339 614,61		11 913 835,58
164	Sous Total compte 164		13 339 614,61			1 425 779,03		1 425 779,03	13 339 614,61		11 913 835,58
1678	Autres emprunts et dettes		2 085 691,38			228 305,28		228 305,28	2 085 691,38		1 857 386,10
167	Sous Total compte 167		2 085 691,38			228 305,28		228 305,28	2 085 691,38		1 857 386,10
16884	Int sur empts étab crédit		48 905,09	48 905,09	40 737,51			48 905,09	89 642,60		40 737,51
1688	Sous Total compte 1688		48 905,09	48 905,09	40 737,51			48 905,09	89 642,60		40 737,51
168	Sous Total compte 168		48 905,09	48 905,09	40 737,51			48 905,09	89 642,60		40 737,51
16	Sous Total compte 16		15 474 211,08	48 905,09	40 737,51	1 654 084,31		1 702 989,40	15 514 948,59		13 811 959,19
	Total classe 1	15 115 756,49	85 214 262,06	2 063 190,33	2 055 022,75	2 483 193,65	738 635,90	19 662 140,47	88 007 920,71	15 944 865,83	84 290 646,07
2031	Frais d'études	140 120,80				83 512,00		223 632,80		223 632,80	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2033	Frais d'insertion	1 350,00						1 350,00		1 350,00	
203	Sous Total compte 203	141 470,80				83 512,00		224 982,80		224 982,80	
2051	Concessions et droits assimilés	103,20						103,20		103,20	
205	Sous Total compte 205	103,20						103,20		103,20	
20	Sous Total compte 20	141 574,00				83 512,00		225 086,00		225 086,00	
2111	Terrains nus	228 794,90						228 794,90		228 794,90	
211	Sous Total compte 211	228 794,90						228 794,90		228 794,90	
2121	Terrains nus	25 646,07						25 646,07		25 646,07	
2125	Terrains bâtis	923 832,57						923 832,57		923 832,57	
212	Sous Total compte 212	949 478,64						949 478,64		949 478,64	
21311	Batiments exploitation	46 079 396,75						46 079 396,75		46 079 396,75	
2131	Sous Total compte 2131	46 079 396,75						46 079 396,75		46 079 396,75	
21351	Batiments exploitation	507,70						507,70		507,70	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2135	Sous Total compte 2135	507,70						507,70		507,70	
213	Sous Total compte 213	46 079 904,45						46 079 904,45		46 079 904,45	
21531	Réseaux adduction eau	850 064,29						850 064,29		850 064,29	
21532	Réseaux assainissement	55 525 646,34				451 496,07		55 977 142,41		55 977 142,41	
2153	Sous Total compte 2153	56 375 710,63				451 496,07		56 827 206,70		56 827 206,70	
2154	Mat indust	20 338,77						20 338,77		20 338,77	
215	Sous Total compte 215	56 396 049,40				451 496,07		56 847 545,47		56 847 545,47	
21711	Terrains nus	5 000,00						5 000,00		5 000,00	
2171	Sous Total compte 2171	5 000,00						5 000,00		5 000,00	
21728	Autres terrains	40 857,16						40 857,16		40 857,16	
2172	Sous Total compte 2172	40 857,16						40 857,16		40 857,16	
217315	Batiments administratifs	1 573 062,29						1 573 062,29		1 573 062,29	
21731	Sous Total compte 21731	1 573 062,29						1 573 062,29		1 573 062,29	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2173	Sous Total compte 2173	1 573 062,29						1 573 062,29		1 573 062,29	
217532	Réseaux assainissement	5 272 171,22						5 272 171,22		5 272 171,22	
21753	Sous Total compte 21753	5 272 171,22						5 272 171,22		5 272 171,22	
217562	Service d'assainissement	654 432,08						654 432,08		654 432,08	
21756	Sous Total compte 21756	654 432,08						654 432,08		654 432,08	
2175	Sous Total compte 2175	5 926 603,30						5 926 603,30		5 926 603,30	
21788	Autres	95 825,96						95 825,96		95 825,96	
2178	Sous Total compte 2178	95 825,96						95 825,96		95 825,96	
217	Sous Total compte 217	7 641 348,71						7 641 348,71		7 641 348,71	
2182	Mat de transport	9 850,90						9 850,90		9 850,90	
2183	Mat bureau mat informatique	3 607,02				1 125,60		4 732,62		4 732,62	
2184	Mobilier					790,14		790,14		790,14	
218	Sous Total compte 218	13 457,92				1 915,74		15 373,66		15 373,66	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total compte 21	111 309 034,02				453 411,81		111 762 445,83		111 762 445,83	
2313	Constructions	7 869 806,75				85 843,71		7 955 650,46		7 955 650,46	
2315	Instal mat outil techn	2 542 468,28				102 097,84		2 644 566,12		2 644 566,12	
231	Sous Total compte 231	10 412 275,03				187 941,55		10 600 216,58		10 600 216,58	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	23 686,03						23 686,03		23 686,03	
23	Sous Total compte 23	10 435 961,06				187 941,55		10 623 902,61		10 623 902,61	
2762	Créances transf droits déduction TVA	45 744,38				3 144,04		48 888,42		48 888,42	
276	Sous Total compte 276	45 744,38				3 144,04		48 888,42		48 888,42	
27	Sous Total compte 27	45 744,38				3 144,04		48 888,42		48 888,42	
2805	Concessions droits similaires brevets		103,20						103,20		103,20
280	Sous Total compte 280		103,20						103,20		103,20
28121	Amort terrains nus		25 646,07						25 646,07		25 646,07
28125	Amort terrains bâtis		30 556,00				30 793,00		61 349,00		61 349,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2812	Sous Total compte 2812		56 202,07				30 793,00		86 995,07		86 995,07
281311	Bâtiments exploitation		20 838 834,08				536 008,00		21 374 842,08		21 374 842,08
28131	Sous Total compte 28131		20 838 834,08				536 008,00		21 374 842,08		21 374 842,08
281351	Bâtiments exploitation		507,70						507,70		507,70
28135	Sous Total compte 28135		507,70						507,70		507,70
2813	Sous Total compte 2813		20 839 341,78				536 008,00		21 375 349,78		21 375 349,78
281531	Réseaux adduction eau		113 340,00				28 335,00		141 675,00		141 675,00
281532	Réseaux assainissement		35 000 143,25				1 465 466,53		36 465 609,78		36 465 609,78
28153	Sous Total compte 28153		35 113 483,25				1 493 801,53		36 607 284,78		36 607 284,78
28154	Mat indust		20 338,77						20 338,77		20 338,77
2815	Sous Total compte 2815		35 133 822,02				1 493 801,53		36 627 623,55		36 627 623,55
281728	Autres terrains		40 857,16						40 857,16		40 857,16
28172	Sous Total compte 28172		40 857,16						40 857,16		40 857,16

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2817315	Bâts administratifs		1 325 238,25				52 434,79		1 377 673,04		1 377 673,04
281731	Sous Total compte 281731		1 325 238,25				52 434,79		1 377 673,04		1 377 673,04
28173	Sous Total compte 28173		1 325 238,25				52 434,79		1 377 673,04		1 377 673,04
2817532	Réseaux assainissement		1 408 436,70				167 015,21		1 575 451,91		1 575 451,91
281753	Sous Total compte 281753		1 408 436,70				167 015,21		1 575 451,91		1 575 451,91
2817562	Service d'assainissement		296 886,99				17 191,00		314 077,99		314 077,99
281756	Sous Total compte 281756		296 886,99				17 191,00		314 077,99		314 077,99
28175	Sous Total compte 28175		1 705 323,69				184 206,21		1 889 529,90		1 889 529,90
281788	Amort autres		95 825,96						95 825,96		95 825,96
28178	Sous Total compte 28178		95 825,96						95 825,96		95 825,96
2817	Sous Total compte 2817		3 167 245,06				236 641,00		3 403 886,06		3 403 886,06
28182	Mat de transport		5 910,00				1 970,00		7 880,00		7 880,00
28183	Mat bureau mat informatique		3 607,02						3 607,02		3 607,02

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2818	Sous Total compte 2818		9 517,02				1 970,00		11 487,02		11 487,02
281	Sous Total compte 281		59 206 127,95				2 299 213,53		61 505 341,48		61 505 341,48
28	Sous Total compte 28		59 206 231,15				2 299 213,53		61 505 444,68		61 505 444,68
	Total classe 2	121 932 313,46	59 206 231,15			728 009,40	2 299 213,53	122 660 322,86	61 505 444,68	122 660 322,86	61 505 444,68
4011	Fournisseurs			202 094,25	202 094,25			202 094,25	202 094,25		0,00
401	Sous Total compte 401			202 094,25	202 094,25			202 094,25	202 094,25		0,00
4041	Fournis immob		15 777,10	1 109 974,51	1 094 197,41			1 109 974,51	1 109 974,51		0,00
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		6 297,30	6 297,30				6 297,30	6 297,30		0,00
4047	Sous Total compte 4047		6 297,30	6 297,30				6 297,30	6 297,30		0,00
404	Sous Total compte 404		22 074,40	1 116 271,81	1 094 197,41			1 116 271,81	1 116 271,81		0,00
408	Fournis factures non parvenues				10 272,64				10 272,64		10 272,64
40	Sous Total compte 40		22 074,40	1 318 366,06	1 306 564,30			1 318 366,06	1 328 638,70		10 272,64
411	Clients	177 941,42		5 017 362,68	4 964 196,46			5 195 304,10	4 964 196,46	231 107,64	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
418	Clients - produits non encore facturés	485 077,48			485 077,48			485 077,48	485 077,48		0,00
41	Sous Total compte 41	663 018,90		5 017 362,68	5 449 273,94			5 680 381,58	5 449 273,94	231 107,64	
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	507 706,58		1 211 692,93	1 376 657,61			1 719 399,51	1 376 657,61	342 741,90	
441	Sous Total compte 441	507 706,58		1 211 692,93	1 376 657,61			1 719 399,51	1 376 657,61	342 741,90	
4432	Opér particul avec Etat rec amiable	253 853,28		232 933,45	315 415,78			486 786,73	315 415,78	171 370,95	
443	Sous Total compte 443	253 853,28		232 933,45	315 415,78			486 786,73	315 415,78	171 370,95	
44551	Etat - TVA à décaisser		18 051,00	740 575,00	722 524,00			740 575,00	740 575,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455		18 051,00	740 575,00	722 524,00			740 575,00	740 575,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	2 630,51		141 027,49	143 658,00			143 658,00	143 658,00		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			13 342,00	13 342,00			13 342,00	13 342,00		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			96 011,00	86 907,00			96 011,00	86 907,00	9 104,00	
4456	Sous Total compte 4456	2 630,51		250 380,49	243 907,00			253 011,00	243 907,00	9 104,00	
44571	Etat - TVA collectée		721,39	870 420,00	869 698,61			870 420,00	870 420,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4457	Sous Total compte 4457		721,39	870 420,00	869 698,61			870 420,00	870 420,00		0,00
445	Sous Total compte 445	2 630,51	18 772,39	1 861 375,49	1 836 129,61			1 864 006,00	1 854 902,00	9 104,00	
446	Agences de l'eau			112,01	112,01			112,01	112,01		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			87 704,00	87 704,00			87 704,00	87 704,00		0,00
44	Sous Total compte 44	764 190,37	18 772,39	3 393 817,88	3 616 019,01			4 158 008,25	3 634 791,40	523 216,85	
451021	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	5 933 576,25		7 569 794,44	4 011 879,88			13 503 370,69	4 011 879,88	9 491 490,81	
451	Sous Total compte 451	5 933 576,25		7 569 794,44	4 011 879,88			13 503 370,69	4 011 879,88	9 491 490,81	
45	Sous Total compte 45	5 933 576,25		7 569 794,44	4 011 879,88			13 503 370,69	4 011 879,88	9 491 490,81	
46721	Débiteurs divers - amiable	7 799,12			3 492,64			7 799,12	3 492,64	4 306,48	
4672	Sous Total compte 4672	7 799,12			3 492,64			7 799,12	3 492,64	4 306,48	
467	Sous Total compte 467	7 799,12			3 492,64			7 799,12	3 492,64	4 306,48	
46	Sous Total compte 46	7 799,12			3 492,64			7 799,12	3 492,64	4 306,48	
4713	Recettes perçues avant émission titres		32 001,03	5 274 496,93	5 242 495,90			5 274 496,93	5 274 496,93		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser			27 991,89	27 991,89			27 991,89	27 991,89		0,00
471	Sous Total compte 471		32 001,03	5 302 488,82	5 270 487,79			5 302 488,82	5 302 488,82		0,00
4721	Dép sans mandatement préalable			1 865 122,81	1 865 122,81			1 865 122,81	1 865 122,81		0,00
472	Sous Total compte 472			1 865 122,81	1 865 122,81			1 865 122,81	1 865 122,81		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			1,79	1,79			1,79	1,79		0,00
478	Sous Total compte 478			1,79	1,79			1,79	1,79		0,00
47	Sous Total compte 47		32 001,03	7 167 613,42	7 135 612,39			7 167 613,42	7 167 613,42		0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	76 686,44					76 686,44	76 686,44	76 686,44		0,00
481	Sous Total compte 481	76 686,44					76 686,44	76 686,44	76 686,44		0,00
48	Sous Total compte 48	76 686,44					76 686,44	76 686,44	76 686,44		0,00
	Total classe 4	7 445 271,08	72 847,82	24 466 954,48	21 522 842,16		76 686,44	31 912 225,56	21 672 376,42	10 250 121,78	10 272,64
580	Opérations d'ordre budgétaires			3 205 009,31	3 205 009,31			3 205 009,31	3 205 009,31		0,00
58	Sous Total compte 58			3 205 009,31	3 205 009,31			3 205 009,31	3 205 009,31		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5			3 205 009,31	3 205 009,31			3 205 009,31	3 205 009,31		0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					317,60		317,60		317,60	
606	Sous Total compte 606					317,60		317,60		317,60	
60	Sous Total compte 60					317,60		317,60		317,60	
611	Sous-traitance générale					14 490,00		14 490,00		14 490,00	
6132	Locations immobilières					1 248,33		1 248,33		1 248,33	
613	Sous Total compte 613					1 248,33		1 248,33		1 248,33	
61521	Bâtiments publics					1 158,00		1 158,00		1 158,00	
6152	Sous Total compte 6152					1 158,00		1 158,00		1 158,00	
615	Sous Total compte 615					1 158,00		1 158,00		1 158,00	
617	Etudes et recherches					15 457,03		15 457,03		15 457,03	
618	Divers					3 000,00		3 000,00		3 000,00	
61	Sous Total compte 61					35 353,36		35 353,36		35 353,36	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6218	Autre personnel extérieur					105 597,00		105 597,00		105 597,00	
621	Sous Total compte 621					105 597,00		105 597,00		105 597,00	
6222	Commissions recouvt redevance asst					26 235,14		26 235,14		26 235,14	
6226	Honoraires					21 025,00		21 025,00		21 025,00	
622	Sous Total compte 622					47 260,14		47 260,14		47 260,14	
6231	Annonces et insertions					2 404,65		2 404,65		2 404,65	
6236	Catalogues et imprimés					4 949,17		4 949,17		4 949,17	
623	Sous Total compte 623					7 353,82		7 353,82		7 353,82	
62	Sous Total compte 62					160 210,96		160 210,96		160 210,96	
63512	Taxes foncières					87 704,00		87 704,00		87 704,00	
6351	Sous Total compte 6351					87 704,00		87 704,00		87 704,00	
635	Sous Total compte 635					87 704,00		87 704,00		87 704,00	
6378	Autres impôts taxes verst assimilés					112,01		112,01		112,01	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
637	Sous Total compte 637					112,01		112,01		112,01	
63	Sous Total compte 63					87 816,01		87 816,01		87 816,01	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					411 351,89		411 351,89		411 351,89	
66112	Intérêts - rattachement des icne					40 737,51	48 905,09	40 737,51	48 905,09		8 167,58
6611	Sous Total compte 6611					452 089,40	48 905,09	452 089,40	48 905,09	403 184,31	
661	Sous Total compte 661					452 089,40	48 905,09	452 089,40	48 905,09	403 184,31	
66	Sous Total compte 66					452 089,40	48 905,09	452 089,40	48 905,09	403 184,31	
6811	DA - immob corpo et incorpo					2 299 213,53		2 299 213,53		2 299 213,53	
681	Sous Total compte 681					2 299 213,53		2 299 213,53		2 299 213,53	
6862	DA - charges à répartir					76 686,44		76 686,44		76 686,44	
686	Sous Total compte 686					76 686,44		76 686,44		76 686,44	
68	Sous Total compte 68					2 375 899,97		2 375 899,97		2 375 899,97	
	Total classe 6					3 111 687,30	48 905,09	3 111 687,30	48 905,09	3 070 949,79	8 167,58

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70611	Redevances assainisSEment collectif					485 077,48	4 516 343,36	485 077,48	4 516 343,36		4 031 265,88
7061	Sous Total compte 7061					485 077,48	4 516 343,36	485 077,48	4 516 343,36		4 031 265,88
7063	Contributions des Communes ou de l'établ						232 933,45		232 933,45		232 933,45
706	Sous Total compte 706					485 077,48	4 749 276,81	485 077,48	4 749 276,81		4 264 199,33
70	Sous Total compte 70					485 077,48	4 749 276,81	485 077,48	4 749 276,81		4 264 199,33
741	Primes d'épuration						1 009 246,40		1 009 246,40		1 009 246,40
748	Autres subv exploitation						4 572,00		4 572,00		4 572,00
74	Sous Total compte 74						1 013 818,40		1 013 818,40		1 013 818,40
751	Redev concessions brevets licences						993,66		993,66		993,66
752	Revenus immeubles non aff a activ profes						3 606,94		3 606,94		3 606,94
7588	Autres						1,62		1,62		1,62
758	Sous Total compte 758						1,62		1,62		1,62
75	Sous Total compte 75						4 602,22		4 602,22		4 602,22

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Quote part subv invest virée au résultat						829 109,34		829 109,34		829 109,34
77	Sous Total compte 77						829 109,34		829 109,34		829 109,34
	Total classe 7					485 077,48	6 596 806,77	485 077,48	6 596 806,77		6 111 729,29
	Total général	144 493 341,03	144 493 341,03	29 735 154,12	26 782 874,22	6 807 967,83	9 760 247,73	181 036 462,98	181 036 462,98	151 926 260,26	151 926 260,26

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44721 - SERVICE ASSAINT ARCBA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : VISA AVEC RESERVES CCA 08_02 certificat ordonnateur du 25 janvier 2022 Rattachements à régulariser en 2022

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 25/02/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SERVICE ASSAINT ARCBA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 25/02/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 23/02/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Population 73060
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	34
	1 Balance des comptes	Etat III-1 35
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 39
4EME PARTIE	: Page des signatures	40

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	4,05
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	30,25
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		Autres fonds propres	
Stocks	108,62	TOTAL FONDS PROPRES	34,30
Créances	0,46	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	74,63
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	0,15
TOTAL ACTIF CIRCULANT	109,08	Total dettes à court terme	0,15
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	74,78
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	109,08	TOTAL PASSIF	109,08

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER					

BILAN (en Euros)

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT				
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I					

BILAN (en Euros)

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains	108 620,54		108 620,54	106 061,84
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	463,00		463,00	463,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		109 083,54		109 083,54	106 524,84

BILAN (en Euros)

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	109 083,54		109 083,54	106 524,84

BILAN (en Euros)

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	4 054,72	4 054,72
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables	30 245,28	24 939,80
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	34 300,00	28 994,52	

BILAN (en Euros)

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	74 634,55	77 392,93
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	148,99	137,39
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	74 783,54	77 530,32	

BILAN (en Euros)

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	109 083,54	106 524,84

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers		
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	0,33	
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	0,33	
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-0,33	
Produits courants financiers	2,88	2,94
Charges courantes financières	2,56	2,94
RESULTAT COURANT FINANCIER	0,33	
RESULTAT COURANT		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I		
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	325,61	
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	325,61	
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-325,61	
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges	2 884,31	2 935,93
TOTAL III	2 884,31	2 935,93
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	2 558,70	2 935,93
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	2 558,70	2 935,93

COMPTE DE RESULTAT 2021

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	325,61	
A + B - RESULTAT COURANT		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 884,31	2 935,93
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 884,31	2 935,93
RESULTAT DE L'EXERCICE		

Opérations Compte de Tiers

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	111 642,04	111 779,57	223 421,61
Titres de recette émis (b)	111 316,43	111 453,96	222 770,39
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	111 316,43	111 453,96	222 770,39
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	111 642,04	111 779,57	223 421,61
Mandats émis (f)	111 316,43	111 779,57	223 096,00
Annulations de mandats (g)		325,61	325,61
Depenses nettes (h = f - g)	111 316,43	111 453,96	222 770,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	2 746,78		2 746,78	2 746,78		2 746,78	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 746,78		2 746,78	2 746,78		2 746,78	
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 746,78		2 746,78	2 746,78		2 746,78	
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	108 895,26		108 895,26	108 569,65		108 569,65	325,61
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	108 895,26		108 895,26	108 569,65		108 569,65	325,61
TOTAL GENERAL		111 642,04		111 642,04	111 316,43		111 316,43	325,61

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement	5 631,09		5 631,09	5 305,48		5 305,48	325,61
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 631,09		5 631,09	5 305,48		5 305,48	325,61
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 631,09		5 631,09	5 305,48		5 305,48	325,61
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	106 010,95		106 010,95	106 010,95		106 010,95	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	106 010,95		106 010,95	106 010,95		106 010,95	
TOTAL GENERAL		111 642,04		111 642,04	111 316,43		111 316,43	325,61

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
66	Charges financières	2 884,31		2 884,31	2 884,31	325,61	2 558,70	325,61
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 884,31		2 884,31	2 884,31	325,61	2 558,70	325,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	106 010,95		106 010,95	106 010,95		106 010,95	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la s	2 884,31		2 884,31	2 884,31		2 884,31	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	108 895,26		108 895,26	108 895,26		108 895,26	
TOTAL GENERAL		111 779,57		111 779,57	111 779,57	325,61	111 453,96	325,61

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	108 895,26		108 895,26	108 569,65		108 569,65	325,61
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la s	2 884,31		2 884,31	2 884,31		2 884,31	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	111 779,57		111 779,57	111 453,96		111 453,96	325,61
TOTAL GENERAL		111 779,57		111 779,57	111 453,96		111 453,96	325,61

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	2 746,78		2 746,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 746,78		2 746,78
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 746,78		2 746,78
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 746,78		2 746,78
315	Terrains à aménager	108 569,65		108 569,65
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	108 569,65		108 569,65
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	108 569,65		108 569,65
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	111 316,43		111 316,43

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
13251	GFP de rattachement	5 305,48		5 305,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	5 305,48		5 305,48
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 305,48		5 305,48
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 305,48		5 305,48
315	Terrains à aménager	106 010,95		106 010,95
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	106 010,95		106 010,95
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	106 010,95		106 010,95
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	111 316,43		111 316,43

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 570,30		2 570,30
66112	Intérêts - rattachement des icne	314,01	325,61	-11,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	2 884,31	325,61	2 558,70
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 884,31	325,61	2 558,70
60315	Variation des stocks des terrains à amén	106 010,95		106 010,95
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	106 010,95		106 010,95
608	Frais accessoires sur terrains en cours	2 884,31		2 884,31
SOUS-TOTAL OPERATION n° 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la s	2 884,31		2 884,31
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	108 895,26		108 895,26
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	111 779,57	325,61	111 453,96

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
60315	Variation des stocks des terrains à amén	108 569,65		108 569,65
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	108 569,65		108 569,65
796	Transfert de charges financières	2 884,31		2 884,31
SOUS-TOTAL OPERATION n° 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la s	2 884,31		2 884,31
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	111 453,96		111 453,96
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	111 453,96		111 453,96

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		4 054,72						4 054,72		4 054,72
106	Sous Total compte 106		4 054,72						4 054,72		4 054,72
10	Sous Total compte 10		4 054,72						4 054,72		4 054,72
13251	GFP de rattachement		22 374,80				5 305,48		27 680,28		27 680,28
1325	Sous Total compte 1325		22 374,80				5 305,48		27 680,28		27 680,28
1328	Autres		2 565,00						2 565,00		2 565,00
132	Sous Total compte 132		24 939,80				5 305,48		30 245,28		30 245,28
13	Sous Total compte 13		24 939,80				5 305,48		30 245,28		30 245,28
1641	Emprunts en euros		77 067,32			2 746,78		2 746,78	77 067,32		74 320,54
164	Sous Total compte 164		77 067,32			2 746,78		2 746,78	77 067,32		74 320,54
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		325,61	325,61	314,01			325,61	639,62		314,01
1688	Sous Total compte 1688		325,61	325,61	314,01			325,61	639,62		314,01
168	Sous Total compte 168		325,61	325,61	314,01			325,61	639,62		314,01

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16	Sous Total compte 16		77 392,93	325,61	314,01	2 746,78		3 072,39	77 706,94		74 634,55
	Total classe 1		106 387,45	325,61	314,01	2 746,78	5 305,48	3 072,39	112 006,94		108 934,55
315	Terr à aménager	106 061,84				108 569,65	106 010,95	214 631,49	106 010,95	108 620,54	
31	Sous Total compte 31	106 061,84				108 569,65	106 010,95	214 631,49	106 010,95	108 620,54	
	Total classe 3	106 061,84				108 569,65	106 010,95	214 631,49	106 010,95	108 620,54	
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			5 305,48	5 305,48			5 305,48	5 305,48		0,00
441	Sous Total compte 441			5 305,48	5 305,48			5 305,48	5 305,48		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	463,00		5 556,00	5 556,00			6 019,00	5 556,00	463,00	
4456	Sous Total compte 4456	463,00		5 556,00	5 556,00			6 019,00	5 556,00	463,00	
445	Sous Total compte 445	463,00		5 556,00	5 556,00			6 019,00	5 556,00	463,00	
44	Sous Total compte 44	463,00		10 861,48	10 861,48			11 324,48	10 861,48	463,00	
451032	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		137,39	5 305,48	5 317,08			5 305,48	5 454,47		148,99
451	Sous Total compte 451		137,39	5 305,48	5 317,08			5 305,48	5 454,47		148,99

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total compte 45		137,39	5 305,48	5 317,08			5 305,48	5 454,47		148,99
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			5 317,08	5 317,08			5 317,08	5 317,08		0,00
4721	Sous Total compte 4721			5 317,08	5 317,08			5 317,08	5 317,08		0,00
472	Sous Total compte 472			5 317,08	5 317,08			5 317,08	5 317,08		0,00
47	Sous Total compte 47			5 317,08	5 317,08			5 317,08	5 317,08		0,00
	Total classe 4	463,00	137,39	21 484,04	21 495,64			21 947,04	21 633,03	463,00	148,99
580	Opérations d'ordre budgétaires			217 464,91	217 464,91			217 464,91	217 464,91		0,00
58	Sous Total compte 58			217 464,91	217 464,91			217 464,91	217 464,91		0,00
	Total classe 5			217 464,91	217 464,91			217 464,91	217 464,91		0,00
60315	Variat stcks terrains à aménager					106 010,95	108 569,65	106 010,95	108 569,65		2 558,70
6031	Sous Total compte 6031					106 010,95	108 569,65	106 010,95	108 569,65		2 558,70
603	Sous Total compte 603					106 010,95	108 569,65	106 010,95	108 569,65		2 558,70
608	Frais accessoires sur terrains en cours					2 884,31		2 884,31		2 884,31	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	Sous Total compte 60					108 895,26	108 569,65	108 895,26	108 569,65	325,61	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					2 570,30		2 570,30		2 570,30	
66112	Intérêts - rattachement des icne					314,01	325,61	314,01	325,61		11,60
6611	Sous Total compte 6611					2 884,31	325,61	2 884,31	325,61	2 558,70	
661	Sous Total compte 661					2 884,31	325,61	2 884,31	325,61	2 558,70	
66	Sous Total compte 66					2 884,31	325,61	2 884,31	325,61	2 558,70	
	Total classe 6					111 779,57	108 895,26	111 779,57	108 895,26	5 454,61	2 570,30
796	Transfert de charges financières						2 884,31		2 884,31		2 884,31
79	Sous Total compte 79						2 884,31		2 884,31		2 884,31
	Total classe 7						2 884,31		2 884,31		2 884,31
	Total général	106 524,84	106 524,84	239 274,56	239 274,56	223 096,00	223 096,00	568 895,40	568 895,40	114 538,15	114 538,15

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44732 - ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : CCA 08_01 certificat ordonnateur du 21 février 2022

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 24/02/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 25/02/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

DECHETS MENAGERS ARCBA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 04/03/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Population 73060
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	36
	1 Balance des comptes	Etat III-1 37
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 58
4EME PARTIE	: Page des signatures	59

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	70,50	Dotations	
Terrains	263,83	Fonds Globalisés	713,36
Constructions	569,32	Réserves	1 521,48
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	-3,03
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	521,65	Résultat de l'exercice	1 016,63
Autres immobilisations corporelles	520,54	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 875,34	Subventions non transférables	12,06
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 945,84	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	3 260,50
Créances	10 320,68	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	39,22
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	699,39
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	8 267,37
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 320,68	Total dettes à court terme	8 966,75
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	9 005,97
		Comptes de régularisations	0,04
TOTAL ACTIF	12 266,51	TOTAL PASSIF	12 266,51

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				763,60
	Autres immobilisations incorporelles	80 805,96	10 304,40	70 501,56	26 989,70
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	263 956,40	131,00	263 825,40	263 956,40
	Constructions en toute propriété	215 244,90	10 670,72	204 574,18	205 082,18
	Construction sur sol autrui en tte prop	481 505,31	273 749,62	207 755,69	221 288,69
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	2 252 779,60	1 732 235,29	520 544,31	522 298,86
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	521 647,57		521 647,57	521 647,57
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo	170 627,39	13 638,00	156 989,39	161 700,39
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	3 986 567,13	2 040 729,03	1 945 838,10	1 923 727,39	

BILAN (en Euros)

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	3 986 567,13	2 040 729,03	1 945 838,10	1 923 727,39
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		3 986 567,13	2 040 729,03	1 945 838,10	1 923 727,39

BILAN (en Euros)

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	10 419 403,87	133 353,68	10 286 050,19	1 731 736,00
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	34 625,46		34 625,46	
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		10 454 029,33	133 353,68	10 320 675,65	1 731 736,00

BILAN (en Euros)

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	14 440 596,46	2 174 082,71	12 266 513,75	3 655 463,39

BILAN (en Euros)

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	1 521 480,58	1 521 480,58
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau		765 019,39
	Résultat de l'exercice	1 016 626,89	-765 019,39
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	-3 025,20	-3 025,20
	Fonds globalisés	713 358,41	694 665,91
	Subventions non transférables	12 062,07	12 062,07
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	3 260 502,75	2 225 183,36	

BILAN (en Euros)

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	-0,84	61 891,00
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	-0,84	61 891,00

BILAN (en Euros)

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	39 215,50	60 339,58
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	699 385,01	578 045,91
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	8 257 546,19	725 242,44
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	9 820,67	2 396,91
Fournisseurs d'immobilisations			
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	9 005 967,37	1 366 024,84	

BILAN (en Euros)

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	44,47	2 364,19
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	44,47	2 364,19
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	12 266 513,75	3 655 463,39

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus	10 121,96	6 791,42
Dotations et subventions reçues	208,39	66,35
Produits des services	169,83	1 051,78
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	10 500,18	7 909,55
Traitements, salaires, charges sociales	170,89	174,69
Achats et charges externes	8 978,91	8 216,79
Participations et interventions	111,08	266,95
Dotations aux amortissements et provisions	242,71	151,04
Autres charges	23,01	3,30
Charges courantes non financières	9 526,61	8 812,76
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	973,57	-903,22
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	1,43	2,48
RESULTAT COURANT FINANCIER	-1,43	-2,48
RESULTAT COURANT	972,15	-905,70
Produits exceptionnels	64,64	162,84
Charges exceptionnelles	20,16	22,17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	44,48	140,68
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 016,63	-765,02

COMPTE DE RESULTAT 2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		6 084,00
Autres impôts et taxes	10 121 960,00	6 785 331,00
Produits services, domaine et ventes div	169 833,35	1 051 777,45
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	208 390,08	66 354,34
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	10 500 183,43	7 909 546,79
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	127 384,81	128 873,36
Charges sociales	43 508,54	45 812,16
Achats et charges externes	8 978 911,41	8 216 785,05
Impôts et taxes	9 218,54	3 302,74
Dotations amortissements des immob	109 354,59	151 037,70
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions	133 353,68	
Autres charges	13 795,39	1,00
Contingents et participations		175 354,40
Subventions	111 083,30	91 595,54
TOTAL II	9 526 610,26	8 812 761,95
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	973 573,17	-903 215,16
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	1 426,89	2 480,76
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	1 426,89	2 480,76

COMPTE DE RESULTAT 2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-1 426,89	-2 480,76
A + B - RESULTAT COURANT	972 146,28	-905 695,92
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		135 228,88
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		6 200,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	2 751,00	13 323,00
Reprises sur provisions	61 891,84	8 090,65
Transferts de charges		
TOTAL V	64 642,84	162 842,53
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	20 162,23	15 966,00
Valeur comptable des immo cédées		4 183,99
Diff réalis(positives)transf à investist		2 016,01
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	20 162,23	22 166,00

COMPTE DE RESULTAT 2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	44 480,61	140 676,53
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	10 564 826,27	8 072 389,32
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	9 548 199,38	8 837 408,71
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 016 626,89	-765 019,39

Opérations Compte de Tiers

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 291 779,30	10 208 225,47	11 500 004,77
Titres de recette émis (b)	128 047,49	11 627 164,72	11 755 212,21
Réductions de titres (c)	0,40	1 062 338,45	1 062 338,85
Recettes nettes (d = b - c)	128 047,09	10 564 826,27	10 692 873,36
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 291 779,30	10 208 225,47	11 500 004,77
Mandats émis (f)	152 178,41	10 140 758,94	10 292 937,35
Annulations de mandats (g)		592 559,56	592 559,56
Depenses nettes (h = f - g)	152 178,41	9 548 199,38	9 700 377,79
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 016 626,89	992 495,57
(h - d) Déficit	24 131,32		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
DECHETS MENAGERS ARCBA					
Investissement	360 526,02		-24 131,32		336 394,70
Fonctionnement			1 016 626,89		1 016 626,89
Sous-Total	360 526,02		992 495,57		1 353 021,59
TOTAL II	360 526,02		992 495,57		1 353 021,59
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	360 526,02		992 495,57		1 353 021,59

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	20 714,00		20 714,00	20 713,11		20 713,11	0,89
20	Immobilisations incorporelles	71 704,80		71 704,80	43 511,86		43 511,86	28 192,94
204	Subventions d'équipement versées	199 800,00		199 800,00				199 800,00
21	Immobilisations corporelles	999 560,50		999 560,50	87 953,44		87 953,44	911 607,06
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 291 779,30		1 291 779,30	152 178,41		152 178,41	1 139 600,89
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 291 779,30		1 291 779,30	152 178,41		152 178,41	1 139 600,89
TOTAL GENERAL		1 291 779,30		1 291 779,30	152 178,41		152 178,41	1 139 600,89

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	150 000,00		150 000,00	18 692,50		18 692,50	131 307,50
13	Subventions d'investissement	350 000,00		350 000,00				350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	322 804,29	-905,60	321 898,69				321 898,69
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	822 804,29	-905,60	821 898,69	18 692,50		18 692,50	803 206,19
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	822 804,29	-905,60	821 898,69	18 692,50		18 692,50	803 206,19
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	108 448,99	905,60	109 354,59	109 354,99	0,40	109 354,59	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	108 448,99	905,60	109 354,59	109 354,99	0,40	109 354,59	
001	Solde d'exécution de la section d'invest	360 526,02		360 526,02				360 526,02
TOTAL GENERAL		1 291 779,30		1 291 779,30	128 047,49	0,40	128 047,09	1 163 732,21

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	9 574 969,00	-17 026,78	9 557 942,22	9 575 892,86	591 038,45	8 984 854,41	573 087,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	245 000,00		245 000,00	174 168,89		174 168,89	70 831,11
65	Autres charges de gestion courante	133 027,23	7 118,72	140 145,95	125 129,87	251,18	124 878,69	15 267,26
66	Charges financières	1 429,03		1 429,03	2 696,42	1 269,53	1 426,89	2,14
67	Charges exceptionnelles	17 000,00	4 000,00	21 000,00	20 162,23		20 162,23	837,77
68	Dotations aux Amortissements et aux prov		133 353,68	133 353,68	133 353,68		133 353,68	
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 971 425,26	127 445,62	10 098 870,88	10 031 403,95	592 559,16	9 438 844,79	660 026,09
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	108 448,99	905,60	109 354,59	109 354,99	0,40	109 354,59	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	108 448,99	905,60	109 354,59	109 354,99	0,40	109 354,59	
TOTAL GENERAL		10 079 874,25	128 351,22	10 208 225,47	10 140 758,94	592 559,56	9 548 199,38	660 026,09

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ven				1 229 606,80	1 059 773,45	169 833,35	-169 833,35
73	Impôts et taxes	9 962 713,25	66 459,38	10 029 172,63	10 124 525,00	2 565,00	10 121 960,00	-92 787,37
74	Dotations et participations	115 661,00		115 661,00	208 390,08		208 390,08	-92 729,08
77	Produits exceptionnels	1 500,00		1 500,00	2 751,00		2 751,00	-1 251,00
78	Reprises sur amortissements et provision		61 891,84	61 891,84	61 891,84		61 891,84	
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 079 874,25	128 351,22	10 208 225,47	11 627 164,72	1 062 338,45	10 564 826,27	-356 600,80
TOTAL GENERAL		10 079 874,25	128 351,22	10 208 225,47	11 627 164,72	1 062 338,45	10 564 826,27	-356 600,80

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	20 713,11		20 713,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	20 713,11		20 713,11
2031	Frais d'études	42 421,66		42 421,66
2051	Concessions et droits similaires	1 090,20		1 090,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	43 511,86		43 511,86
2158	Autres installations matériel et outilla	29 901,24		29 901,24
2183	Matériel de bureau et matériel informati	1 998,94		1 998,94
2188	Autres immobilisations corporelles	56 053,26		56 053,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	87 953,44		87 953,44
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	152 178,41		152 178,41
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	152 178,41		152 178,41
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	152 178,41		152 178,41

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (18 692,50		18 692,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	18 692,50		18 692,50
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	18 692,50		18 692,50
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	18 692,50		18 692,50
280422	Bâtiments et installations	764,00	0,40	763,60
28128	Amortissements autres agencements et amé	131,00		131,00
28138	Amortissements autres constructions	508,00		508,00
28148	Amortissements autres constructions	13 533,00		13 533,00
281578	Amortissements autre matériel et outilla	2 925,00		2 925,00
28158	Autres installations matériel et outilla	31 301,46		31 301,46
281738	Amortissements autres constructions	4 711,00		4 711,00
28182	Matériel de transport	15 317,00		15 317,00
28188	Amortissements autres immobilisations co	40 164,53		40 164,53
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	109 354,99	0,40	109 354,59
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	109 354,99	0,40	109 354,59
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	128 047,49	0,40	128 047,09

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60612	Achats non stockés de fournitures non st	140,71		140,71
60622	Achats non stockés de carburants	849,47		849,47
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	1 466,96		1 466,96
6064	Achats non stockés de fournitures admini	15,62	15,62	
6068	Achats non stockés d'autres matières et	375 927,30		375 927,30
611	Contrats prestations de services	9 095 518,41	573 649,94	8 521 868,47
6132	Services extérieurs - locations immobili	4 571,13		4 571,13
6156	Services extérieurs - maintenance	29 461,24		29 461,24
617	Services extérieurs - études et recherch	27 624,00		27 624,00
6182	Services extérieurs - divers - documenta	290,99		290,99
6184	Services extérieurs - divers - versement	130,00		130,00
6188	Services extérieurs - autres frais diver	777,60		777,60
6231	Publicité publications relations publicu	4 536,00		4 536,00
6236	Publicité publications relations publicu	8 964,00	4 776,00	4 188,00
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	291,84		291,84
6262	Frais de télécommunications	2 595,96	263,10	2 332,86
627	Autres services extérieurs - services ba	597,89		597,89
6284	Divers - redevances pour services rendus	16 190,74	12 333,79	3 856,95
63512	Impôts directs - taxes foncières	5 943,00		5 943,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	9 575 892,86	591 038,45	8 984 854,41
6331	Versement mobilité	880,50		880,50
6332	Cotisations versées au FNAL	488,82		488,82
6336	Cotisation au centre national et au cent	1 906,22		1 906,22
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	69 637,74		69 637,74

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	1 151,12		1 151,12
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	23 455,89		23 455,89
64131	Personnel non titulaire - rémunération	32 694,92		32 694,92
64138	Autres indemnités	445,14		445,14
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	19 953,38		19 953,38
6453	Cotisations aux caisses de retraites	21 879,82		21 879,82
6454	Charges sécurite sociale et prévoyance c	1 336,39		1 336,39
6458	Charges sécurite sociale et prévoyance c	258,95		258,95
6478	Autres charges sociales diverses	80,00		80,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	174 168,89		174 168,89
6541	Créances admises en non-valeur	14 043,95	251,18	13 792,77
657341	Subventions fonctionnement aux organisme	45 381,30		45 381,30
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	65 702,00		65 702,00
65888	Autres	2,62		2,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	125 129,87	251,18	124 878,69
66111	Intérêts réglés à l'écheance	1 837,86		1 837,86
66112	Intérêts - rattachement des icne	858,56	1 269,53	-410,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	2 696,42	1 269,53	1 426,89
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	9 981,00		9 981,00
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	10 181,23		10 181,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	20 162,23		20 162,23
6817	Dotations provisions dépréciation des ac	133 353,68		133 353,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux prov	133 353,68		133 353,68
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 031 403,95	592 559,16	9 438 844,79

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	109 354,99	0,40	109 354,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	109 354,99	0,40	109 354,59
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	109 354,99	0,40	109 354,59
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	10 140 758,94	592 559,56	9 548 199,38

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70611	Prestation de services redevance d'enlèv	1 229 606,80	1 059 773,45	169 833,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	1 229 606,80	1 059 773,45	169 833,35
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10 124 525,00	2 565,00	10 121 960,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	10 124 525,00	2 565,00	10 121 960,00
7478	Participations - autres organismes	208 390,08		208 390,08
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	208 390,08		208 390,08
7788	Produits exceptionnels divers	2 751,00		2 751,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	2 751,00		2 751,00
7875	Reprises sur provisions pour risques et	61 891,84		61 891,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	Reprises sur amortissements et provision	61 891,84		61 891,84
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 627 164,72	1 062 338,45	10 564 826,27
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	11 627 164,72	1 062 338,45	10 564 826,27

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		694 665,91				18 692,50		713 358,41		713 358,41
1022	Sous Total compte 1022		694 665,91				18 692,50		713 358,41		713 358,41
102	Sous Total compte 102		694 665,91				18 692,50		713 358,41		713 358,41
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		1 521 480,58						1 521 480,58		1 521 480,58
106	Sous Total compte 106		1 521 480,58						1 521 480,58		1 521 480,58
10	Sous Total compte 10		2 216 146,49				18 692,50		2 234 838,99		2 234 838,99
110	Report à nouveau solde créditeur		765 019,39	765 019,39				765 019,39	765 019,39		0,00
11	Sous Total compte 11		765 019,39	765 019,39				765 019,39	765 019,39		0,00
12	Résultat exercice excéd déficit	765 019,39			765 019,39			765 019,39	765 019,39		0,00
12	Sous Total compte 12	765 019,39			765 019,39			765 019,39	765 019,39		0,00
1388	Autres subv invest non transf autres		12 062,07						12 062,07		12 062,07
138	Sous Total compte 138		12 062,07						12 062,07		12 062,07
13	Sous Total compte 13		12 062,07						12 062,07		12 062,07

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
15111	Prov litiges (nb)		61 891,00	61 891,84				61 891,84	61 891,00	0,84	
1511	Sous Total compte 1511		61 891,00	61 891,84				61 891,84	61 891,00	0,84	
151	Sous Total compte 151		61 891,00	61 891,84				61 891,84	61 891,00	0,84	
15	Sous Total compte 15		61 891,00	61 891,84				61 891,84	61 891,00	0,84	
1641	Emprunts en euros		59 070,05			20 713,11		20 713,11	59 070,05		38 356,94
164	Sous Total compte 164		59 070,05			20 713,11		20 713,11	59 070,05		38 356,94
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		1 269,53	1 269,53	858,56			1 269,53	2 128,09		858,56
1688	Sous Total compte 1688		1 269,53	1 269,53	858,56			1 269,53	2 128,09		858,56
168	Sous Total compte 168		1 269,53	1 269,53	858,56			1 269,53	2 128,09		858,56
16	Sous Total compte 16		60 339,58	1 269,53	858,56	20 713,11		21 982,64	61 198,14		39 215,50
192	Plus ou moins-values cessions immo		5 916,01						5 916,01		5 916,01
193	Autres neutralisations et régularisation	8 941,21						8 941,21		8 941,21	
19	Sous Total compte 19	8 941,21	5 916,01					8 941,21	5 916,01	3 025,20	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1	773 960,60	3 121 374,54	828 180,76	765 877,95	20 713,11	18 692,50	1 622 854,47	3 905 944,99	8 942,05	2 292 032,57
2031	Frais d'études	26 125,70				42 421,66		68 547,36		68 547,36	
2033	Frais d'insertion	864,00						864,00		864,00	
203	Sous Total compte 203	26 989,70				42 421,66		69 411,36		69 411,36	
20422	Bâtiments et installations	3 812,00			3 812,00			3 812,00	3 812,00		0,00
2042	Sous Total compte 2042	3 812,00			3 812,00			3 812,00	3 812,00		0,00
204	Sous Total compte 204	3 812,00			3 812,00			3 812,00	3 812,00		0,00
2051	Concessions et droits similaires	10 304,40				1 090,20		11 394,60		11 394,60	
205	Sous Total compte 205	10 304,40				1 090,20		11 394,60		11 394,60	
20	Sous Total compte 20	41 106,10			3 812,00	43 511,86		84 617,96	3 812,00	80 805,96	
2115	Terrains bâtis	260 000,00						260 000,00		260 000,00	
211	Sous Total compte 211	260 000,00						260 000,00		260 000,00	
2128	Autres agenct et améngt terrains	3 956,40						3 956,40		3 956,40	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
212	Sous Total compte 212	3 956,40						3 956,40		3 956,40	
2138	Autres constructions	215 244,90						215 244,90		215 244,90	
213	Sous Total compte 213	215 244,90						215 244,90		215 244,90	
2148	Construct sol autrui - autres constructs	481 505,31						481 505,31		481 505,31	
214	Sous Total compte 214	481 505,31						481 505,31		481 505,31	
21578	Autre mat et outillage de voirie	29 256,00						29 256,00		29 256,00	
2157	Sous Total compte 2157	29 256,00						29 256,00		29 256,00	
2158	Autres instal mat outil tech	813 250,76				29 901,24		843 152,00		843 152,00	
215	Sous Total compte 215	842 506,76				29 901,24		872 408,00		872 408,00	
21738	Autres constructions	170 627,39						170 627,39		170 627,39	
2173	Sous Total compte 2173	170 627,39						170 627,39		170 627,39	
217	Sous Total compte 217	170 627,39						170 627,39		170 627,39	
2182	Mat de transport	133 203,14						133 203,14		133 203,14	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Mat bureau mat informatique	4 526,25				1 998,94		6 525,19		6 525,19	
2184	Mobilier	2 377,21						2 377,21		2 377,21	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 182 212,80				56 053,26		1 238 266,06		1 238 266,06	
218	Sous Total compte 218	1 322 319,40				58 052,20		1 380 371,60		1 380 371,60	
21	Sous Total compte 21	3 296 160,16				87 953,44		3 384 113,60		3 384 113,60	
2423	Immob mises à dispo EPCI	1 907 067,08						1 907 067,08		1 907 067,08	
242	Sous Total compte 242	1 907 067,08						1 907 067,08		1 907 067,08	
2492	Mises à dispo transf compétences		1 385 419,51						1 385 419,51		1 385 419,51
249	Sous Total compte 249		1 385 419,51						1 385 419,51		1 385 419,51
24	Sous Total compte 24	1 907 067,08	1 385 419,51					1 907 067,08	1 385 419,51	521 647,57	
280422	Bâtiments et installations		3 048,40	3 812,00		0,40	764,00	3 812,40	3 812,40		0,00
28042	Sous Total compte 28042		3 048,40	3 812,00		0,40	764,00	3 812,40	3 812,40		0,00
2804	Sous Total compte 2804		3 048,40	3 812,00		0,40	764,00	3 812,40	3 812,40		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28051	Concessions et droits similaires		10 304,40						10 304,40		10 304,40
2805	Sous Total compte 2805		10 304,40						10 304,40		10 304,40
280	Sous Total compte 280		13 352,80	3 812,00		0,40	764,00	3 812,40	14 116,80		10 304,40
28128	Amort autres agencet amégat terr						131,00		131,00		131,00
2812	Sous Total compte 2812						131,00		131,00		131,00
28138	Amort autres constructions		10 162,72				508,00		10 670,72		10 670,72
2813	Sous Total compte 2813		10 162,72				508,00		10 670,72		10 670,72
28148	Amort autres constructions		260 216,62				13 533,00		273 749,62		273 749,62
2814	Sous Total compte 2814		260 216,62				13 533,00		273 749,62		273 749,62
281578	Amort autre mat outillage de voirie		8 775,00				2 925,00		11 700,00		11 700,00
28157	Sous Total compte 28157		8 775,00				2 925,00		11 700,00		11 700,00
28158	Autres instal mat outill tech		477 388,47				31 301,46		508 689,93		508 689,93
2815	Sous Total compte 2815		486 163,47				34 226,46		520 389,93		520 389,93

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281738	Amort autres constructions		8 927,00				4 711,00		13 638,00		13 638,00
28173	Sous Total compte 28173		8 927,00				4 711,00		13 638,00		13 638,00
2817	Sous Total compte 2817		8 927,00				4 711,00		13 638,00		13 638,00
28182	Mat de transport		98 764,98				15 317,00		114 081,98		114 081,98
28183	Mat bureau mat informatique		4 526,25						4 526,25		4 526,25
28184	Mobilier		2 377,21						2 377,21		2 377,21
28188	Amort autres immobilisations corporelles		1 050 695,39				40 164,53		1 090 859,92		1 090 859,92
2818	Sous Total compte 2818		1 156 363,83				55 481,53		1 211 845,36		1 211 845,36
281	Sous Total compte 281		1 921 833,64				108 590,99		2 030 424,63		2 030 424,63
28	Sous Total compte 28		1 935 186,44	3 812,00		0,40	109 354,99	3 812,40	2 044 541,43		2 040 729,03
	Total classe 2	5 244 333,34	3 320 605,95	3 812,00	3 812,00	131 465,70	109 354,99	5 379 611,04	3 433 772,94	5 371 986,64	3 426 148,54
4011	Fournisseurs		22 031,41	8 910 428,84	8 888 704,75			8 910 428,84	8 910 736,16		307,32
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		3 560,31						3 560,31		3 560,31

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4017	Sous Total compte 4017		3 560,31						3 560,31		3 560,31
401	Sous Total compte 401		25 591,72	8 910 428,84	8 888 704,75			8 910 428,84	8 914 296,47		3 867,63
4041	Fournis immob			131 465,30	131 465,30			131 465,30	131 465,30		0,00
404	Sous Total compte 404			131 465,30	131 465,30			131 465,30	131 465,30		0,00
408	Fournis factures non parvenues		552 454,19	552 454,19	695 517,38			552 454,19	1 247 971,57		695 517,38
40	Sous Total compte 40		578 045,91	9 594 348,33	9 715 687,43			9 594 348,33	10 293 733,34		699 385,01
4111	Redevables - amiable	580 932,84		11 354 131,80	1 608 430,61			11 935 064,64	1 608 430,61	10 326 634,03	
4116	Redevables - contentieux	79 049,52		51 332,22	52 180,59			130 381,74	52 180,59	78 201,15	
411	Sous Total compte 411	659 982,36		11 405 464,02	1 660 611,20			12 065 446,38	1 660 611,20	10 404 835,18	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	5 256,37			2 405,89			5 256,37	2 405,89	2 850,48	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	20 003,31		1 069,58	9 354,68			21 072,89	9 354,68	11 718,21	
414	Sous Total compte 414	25 259,68		1 069,58	11 760,57			26 329,26	11 760,57	14 568,69	
4181	Redevables produits non encore facturés	1 046 493,96			1 046 493,96			1 046 493,96	1 046 493,96		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
418	Sous Total compte 418	1 046 493,96			1 046 493,96			1 046 493,96	1 046 493,96		0,00
41	Sous Total compte 41	1 731 736,00		11 406 533,60	2 718 865,73			13 138 269,60	2 718 865,73	10 419 403,87	
421	Personnel - rémunérations dues			100 904,99	100 904,99			100 904,99	100 904,99		0,00
42	Sous Total compte 42			100 904,99	100 904,99			100 904,99	100 904,99		0,00
431	Sécurité sociale			71 145,84	71 145,84			71 145,84	71 145,84		0,00
437	Autres organismes sociaux			184,65	184,65			184,65	184,65		0,00
43	Sous Total compte 43			71 330,49	71 330,49			71 330,49	71 330,49		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			1 638,00	1 638,00			1 638,00	1 638,00		0,00
442	Sous Total compte 442			1 638,00	1 638,00			1 638,00	1 638,00		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			45 381,30	45 381,30			45 381,30	45 381,30		0,00
4434	Sous Total compte 4434			45 381,30	45 381,30			45 381,30	45 381,30		0,00
443	Sous Total compte 443			45 381,30	45 381,30			45 381,30	45 381,30		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			238,03	238,03			238,03	238,03		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44	Sous Total compte 44			47 257,33	47 257,33			47 257,33	47 257,33		0,00
451025	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		725 242,44	1 813 830,36	9 346 134,11			1 813 830,36	10 071 376,55		8 257 546,19
451	Sous Total compte 451		725 242,44	1 813 830,36	9 346 134,11			1 813 830,36	10 071 376,55		8 257 546,19
45	Sous Total compte 45		725 242,44	1 813 830,36	9 346 134,11			1 813 830,36	10 071 376,55		8 257 546,19
466	Excédit de verSEMENT		2 396,91	5 734,90	7 749,66			5 734,90	10 146,57		4 411,67
46711	Autres comptes créditeurs			65 645,07	65 645,07			65 645,07	65 645,07		0,00
4671	Sous Total compte 4671			65 645,07	65 645,07			65 645,07	65 645,07		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			77 693,52	43 068,06			77 693,52	43 068,06	34 625,46	
4672	Sous Total compte 4672			77 693,52	43 068,06			77 693,52	43 068,06	34 625,46	
467	Sous Total compte 467			143 338,59	108 713,13			143 338,59	108 713,13	34 625,46	
4686	Divers - charges à payer				5 409,00				5 409,00		5 409,00
468	Sous Total compte 468				5 409,00				5 409,00		5 409,00
46	Sous Total compte 46		2 396,91	149 073,49	121 871,79			149 073,49	124 268,70	24 804,79	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4711	Verst des régisseurs			2 226,00	2 226,00			2 226,00	2 226,00		0,00
47138	Raet : autres			227 547,70	227 547,71			227 547,70	227 547,71		0,01
4713	Sous Total compte 4713			227 547,70	227 547,71			227 547,70	227 547,71		0,01
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		371,88	18 450,73	18 078,85			18 450,73	18 450,73		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			2 979,40	2 979,42			2 979,40	2 979,42		0,02
47141	Sous Total compte 47141		371,88	21 430,13	21 058,27			21 430,13	21 430,15		0,02
4714	Sous Total compte 4714		371,88	21 430,13	21 058,27			21 430,13	21 430,15		0,02
4718	Autres recettes à régulariser		1 992,31	158 802,23	156 854,36			158 802,23	158 846,67		44,44
471	Sous Total compte 471		2 364,19	410 006,06	407 686,34			410 006,06	410 050,53		44,47
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			22 550,97	22 550,97			22 550,97	22 550,97		0,00
47218	Autres dépenses			5 943,00	5 943,00			5 943,00	5 943,00		0,00
4721	Sous Total compte 4721			28 493,97	28 493,97			28 493,97	28 493,97		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			597,89	597,89			597,89	597,89		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4728	Autres dépenses à régulariser			2 275,46	2 275,46			2 275,46	2 275,46		0,00
472	Sous Total compte 472			31 367,32	31 367,32			31 367,32	31 367,32		0,00
4751	Redevables sur rôle			1 350 572,43	1 350 572,43			1 350 572,43	1 350 572,43		0,00
4757	Produits sur rôle			1 201 141,59	1 201 141,59			1 201 141,59	1 201 141,59		0,00
475	Sous Total compte 475			2 551 714,02	2 551 714,02			2 551 714,02	2 551 714,02		0,00
47	Sous Total compte 47		2 364,19	2 993 087,40	2 990 767,68			2 993 087,40	2 993 131,87		44,47
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)				133 353,68				133 353,68		133 353,68
491	Sous Total compte 491				133 353,68				133 353,68		133 353,68
49	Sous Total compte 49				133 353,68				133 353,68		133 353,68
	Total classe 4	1 731 736,00	1 308 049,45	26 176 365,99	25 246 173,23			27 908 101,99	26 554 222,68	10 454 029,33	9 100 150,02
51172	Chèques impayés			40,00	40,00			40,00	40,00		0,00
51176	TIP impayés			639,66	639,66			639,66	639,66		0,00
51178	Autres valeurs impayées			3 292,16	3 292,16			3 292,16	3 292,16		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5117	Sous Total compte 5117			3 971,82	3 971,82			3 971,82	3 971,82		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			88 468,93	88 468,93			88 468,93	88 468,93		0,00
511	Sous Total compte 511			92 440,75	92 440,75			92 440,75	92 440,75		0,00
51	Sous Total compte 51			92 440,75	92 440,75			92 440,75	92 440,75		0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires			109 355,39	109 355,39			109 355,39	109 355,39		0,00
5872	Compte pivot - admission en non valeur			14 043,95	14 043,95			14 043,95	14 043,95		0,00
587	Sous Total compte 587			14 043,95	14 043,95			14 043,95	14 043,95		0,00
588	Autres virements internes			266,48	266,48			266,48	266,48		0,00
58	Sous Total compte 58			123 665,82	123 665,82			123 665,82	123 665,82		0,00
	Total classe 5			216 106,57	216 106,57			216 106,57	216 106,57		0,00
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					140,71		140,71		140,71	
6061	Sous Total compte 6061					140,71		140,71		140,71	
60622	Achts non stkés carburants					849,47		849,47		849,47	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6062	Sous Total compte 6062					849,47		849,47		849,47	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					1 466,96		1 466,96		1 466,96	
6063	Sous Total compte 6063					1 466,96		1 466,96		1 466,96	
6064	Achts non stkés fournit admin					15,62	15,62	15,62	15,62		0,00
6068	Achts non stkés autres mat et four					375 927,30		375 927,30		375 927,30	
606	Sous Total compte 606					378 400,06	15,62	378 400,06	15,62	378 384,44	
60	Sous Total compte 60					378 400,06	15,62	378 400,06	15,62	378 384,44	
611	Contrats prestations de services					9 095 518,41	573 649,94	9 095 518,41	573 649,94	8 521 868,47	
6132	Locations immobilières					4 571,13		4 571,13		4 571,13	
613	Sous Total compte 613					4 571,13		4 571,13		4 571,13	
6156	Maintenance					29 461,24		29 461,24		29 461,24	
615	Sous Total compte 615					29 461,24		29 461,24		29 461,24	
617	Etudes et recherches					27 624,00		27 624,00		27 624,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6182	Divers doc générale et technique					290,99		290,99		290,99	
6184	Divers verst à organismes formation					130,00		130,00		130,00	
6188	Autres frais divers					777,60		777,60		777,60	
618	Sous Total compte 618					1 198,59		1 198,59		1 198,59	
61	Sous Total compte 61					9 158 373,37	573 649,94	9 158 373,37	573 649,94	8 584 723,43	
6231	Pub public relat publ annonces insert					4 536,00		4 536,00		4 536,00	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					8 964,00	4 776,00	8 964,00	4 776,00	4 188,00	
623	Sous Total compte 623					13 500,00	4 776,00	13 500,00	4 776,00	8 724,00	
6256	Déplacts missions récep - missions					291,84		291,84		291,84	
625	Sous Total compte 625					291,84		291,84		291,84	
6262	Frais de télécommunicat:					2 595,96	263,10	2 595,96	263,10	2 332,86	
626	Sous Total compte 626					2 595,96	263,10	2 595,96	263,10	2 332,86	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					597,89		597,89		597,89	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6284	Redevances pour services rendus					16 190,74	12 333,79	16 190,74	12 333,79	3 856,95	
628	Sous Total compte 628					16 190,74	12 333,79	16 190,74	12 333,79	3 856,95	
62	Sous Total compte 62					33 176,43	17 372,89	33 176,43	17 372,89	15 803,54	
6331	Versement mobilité					880,50		880,50		880,50	
6332	Cotisations versées au FNAL					488,82		488,82		488,82	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					1 906,22		1 906,22		1 906,22	
633	Sous Total compte 633					3 275,54		3 275,54		3 275,54	
63512	Impôts directs - taxes foncières					5 943,00		5 943,00		5 943,00	
6351	Sous Total compte 6351					5 943,00		5 943,00		5 943,00	
635	Sous Total compte 635					5 943,00		5 943,00		5 943,00	
63	Sous Total compte 63					9 218,54		9 218,54		9 218,54	
64111	Persl titulaire_rémun principale					69 637,74		69 637,74		69 637,74	
64112	Persl titulai_r NBI supplt fami indem rés					1 151,12		1 151,12		1 151,12	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					23 455,89		23 455,89		23 455,89	
6411	Sous Total compte 6411					94 244,75		94 244,75		94 244,75	
64131	Persel non titulaire - rémunération					32 694,92		32 694,92		32 694,92	
64138	Autres indemnités					445,14		445,14		445,14	
6413	Sous Total compte 6413					33 140,06		33 140,06		33 140,06	
641	Sous Total compte 641					127 384,81		127 384,81		127 384,81	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					19 953,38		19 953,38		19 953,38	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					21 879,82		21 879,82		21 879,82	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					1 336,39		1 336,39		1 336,39	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					258,95		258,95		258,95	
645	Sous Total compte 645					43 428,54		43 428,54		43 428,54	
6478	Autres charges sociales diverses					80,00		80,00		80,00	
647	Sous Total compte 647					80,00		80,00		80,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total compte 64					170 893,35		170 893,35		170 893,35	
6541	Créances admises en non-valeur					14 043,95	251,18	14 043,95	251,18	13 792,77	
654	Sous Total compte 654					14 043,95	251,18	14 043,95	251,18	13 792,77	
657341	Subv fonct aux orga pub Cnes membres GFP					45 381,30		45 381,30		45 381,30	
65734	Sous Total compte 65734					45 381,30		45 381,30		45 381,30	
6573	Sous Total compte 6573					45 381,30		45 381,30		45 381,30	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					65 702,00		65 702,00		65 702,00	
657	Sous Total compte 657					111 083,30		111 083,30		111 083,30	
65888	Autres					2,62		2,62		2,62	
6588	Sous Total compte 6588					2,62		2,62		2,62	
658	Sous Total compte 658					2,62		2,62		2,62	
65	Sous Total compte 65					125 129,87	251,18	125 129,87	251,18	124 878,69	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					1 837,86		1 837,86		1 837,86	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66112	Intérêts - rattachement des icne					858,56	1 269,53	858,56	1 269,53		410,97
6611	Sous Total compte 6611					2 696,42	1 269,53	2 696,42	1 269,53	1 426,89	
661	Sous Total compte 661					2 696,42	1 269,53	2 696,42	1 269,53	1 426,89	
66	Sous Total compte 66					2 696,42	1 269,53	2 696,42	1 269,53	1 426,89	
6714	Charges except-bourses - prix					9 981,00		9 981,00		9 981,00	
671	Sous Total compte 671					9 981,00		9 981,00		9 981,00	
673	Charges except titres annulés					10 181,23		10 181,23		10 181,23	
67	Sous Total compte 67					20 162,23		20 162,23		20 162,23	
6811	DA - immob					109 354,99	0,40	109 354,99	0,40	109 354,59	
6817	Dp dépréciat actifs circulants					133 353,68		133 353,68		133 353,68	
681	Sous Total compte 681					242 708,67	0,40	242 708,67	0,40	242 708,27	
68	Sous Total compte 68					242 708,67	0,40	242 708,67	0,40	242 708,27	
	Total classe 6					10 140 758,94	592 559,56	10 140 758,94	592 559,56	9 548 610,35	410,97

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70611	Prestation services redev enlèvement om					1 059 773,45	1 229 606,80	1 059 773,45	1 229 606,80		169 833,35
7061	Sous Total compte 7061					1 059 773,45	1 229 606,80	1 059 773,45	1 229 606,80		169 833,35
706	Sous Total compte 706					1 059 773,45	1 229 606,80	1 059 773,45	1 229 606,80		169 833,35
70	Sous Total compte 70					1 059 773,45	1 229 606,80	1 059 773,45	1 229 606,80		169 833,35
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères					2 565,00	10 124 525,00	2 565,00	10 124 525,00		10 121 960,00
733	Sous Total compte 733					2 565,00	10 124 525,00	2 565,00	10 124 525,00		10 121 960,00
73	Sous Total compte 73					2 565,00	10 124 525,00	2 565,00	10 124 525,00		10 121 960,00
7478	Participations - autres organismes						208 390,08		208 390,08		208 390,08
747	Sous Total compte 747						208 390,08		208 390,08		208 390,08
74	Sous Total compte 74						208 390,08		208 390,08		208 390,08
7788	Produits exceptionnels divers						2 751,00		2 751,00		2 751,00
778	Sous Total compte 778						2 751,00		2 751,00		2 751,00
77	Sous Total compte 77						2 751,00		2 751,00		2 751,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7875	Rep prov risques charg except						61 891,84		61 891,84		61 891,84
787	Sous Total compte 787						61 891,84		61 891,84		61 891,84
78	Sous Total compte 78						61 891,84		61 891,84		61 891,84
	Total classe 7					1 062 338,45	11 627 164,72	1 062 338,45	11 627 164,72		10 564 826,27
	Total général	7 750 029,94	7 750 029,94	27 224 465,32	26 231 969,75	11 355 276,20	12 347 771,77	46 329 771,46	46 329 771,46	25 383 568,37	25 383 568,37

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44725 - DECHETS MENAGERS ARCBA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : VISA AVEC RESERVES Absence de régularisation du solde anormal pour le compte 15111

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 08/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **DECHETS MENAGERS ARCBA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 09/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

SERVICE EAUX ARCBA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 01/03/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Nomenclature M49
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	35
	1 Balance des comptes	Etat III-1 36
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 54
4EME PARTIE	: Page des signatures	55

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	432,65	Dotations	3 191,76
Terrains	921,34	Fonds Globalisés	1 400,53
Constructions	1 508,72	Réserves	6 517,13
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	21 497,39	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	5 321,12	Report à nouveau	3 807,83
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	1 223,05
Autres immobilisations corporelles	14,18	Subventions transférables	2 799,95
Total immobilisations corporelles (nettes)	29 262,75	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	12 609,41
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	29 695,40	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	31 549,66
Créances	8 099,14	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 873,14
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	2 113,48
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	84,42
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	-8,17
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 099,14	Total dettes à court terme	76,25
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	2 189,73
		Comptes de régularisations	182,02
TOTAL ACTIF	37 794,55	TOTAL PASSIF	37 794,55

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R D	440 192,92	7 541,99	432 650,93	347 961,27
	Conces, brev, licences, marques, procéd	283,00	283,00		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains	1 716 171,88	877 176,11	838 995,77	747 615,77
	Constructions	2 613 692,64	1 495 913,61	1 117 779,03	1 196 109,26
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique	16 970 687,50	9 889 206,16	7 081 481,34	6 336 966,79
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	26 127,20	11 948,75	14 178,45	16 954,35
	Immobilisations corporelles en cours	5 321 121,07		5 321 121,07	1 423 291,62
	Immo affect à service non personnalisé				
	Imm mis en conces, dispos et imm affect				
	Terrains	89 561,43	7 214,66	82 346,77	
	Constructions	880 371,72	489 431,68	390 940,04	116 447,42
Construction sur sol d'autrui					
Instal, matériel et outillage technique	24 386 125,96	9 970 216,45	14 415 909,51	10 690 675,03	
MONTANT A REPORTER	52 444 335,32	22 748 932,41	29 695 402,91	20 876 021,51	

BILAN (en Euros)

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	52 444 335,32	22 748 932,41	29 695 402,91	20 876 021,51
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Terrains				
	Constructions				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres créances				100 000,00	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		52 444 335,32	22 748 932,41	29 695 402,91	20 976 021,51

BILAN (en Euros)

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	85 829,18		85 829,18	104 271,72
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	719 156,88		719 156,88	237 289,10
	Créances sur l'Etat et collec publiques	11 719,82		11 719,82	18 112,45
	Créances sur les BA ou le BP	7 115 711,98		7 115 711,98	9 562 604,10
	Operat pour compte de tiers (créances)				
	Autres créances	166 722,76		166 722,76	45 943,22
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		8 099 140,62		8 099 140,62	9 968 220,59

BILAN (en Euros)

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	1,52		1,52	
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	1,52		1,52	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	60 543 477,46	22 748 932,41	37 794 545,05	30 944 242,10

BILAN (en Euros)

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations	3 191 755,78	3 191 755,78
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	12 609 414,85	9 755 519,83
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	6 517 133,41	6 517 133,41
	Report à nouveau	3 807 829,05	2 529 745,66
	Résultat de l'exercice	1 223 048,39	1 278 083,39
	Subventions d'investissement	2 799 951,97	1 420 771,87
	Provisions règlementées		15 483,03
	Fonds globalisés	1 400 530,47	1 400 530,47
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	31 549 663,92	26 109 023,44	

BILAN (en Euros)

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	3 873 137,08	3 873 137,08
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	3 873 137,08	3 873 137,08

BILAN (en Euros)

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	1 921 160,06	722 241,44
	Emprunts et dettes financières divers	192 318,01	54 374,71
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	79 864,76	30 018,31
	Dettes fiscales et sociales	-10 228,26	83 043,73
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations	4 552,77	10 303,54
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour compte de tiers (dettes)		
	Autres dettes	2 061,16	
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	2 189 728,50	899 981,73	

BILAN (en Euros)

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	182 015,55	62 099,85
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	182 015,55	62 099,85
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	37 794 545,05	30 944 242,10

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	120,92	
Produits des services	2 435,51	2 780,56
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	2 556,43	2 780,56
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	293,62	462,63
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	1 064,30	1 061,25
Autres charges	4,16	9,36
Charges courantes non financières	1 362,08	1 533,24
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	1 194,36	1 247,31
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	66,32	74,04
RESULTAT COURANT FINANCIER	-66,32	-74,04
RESULTAT COURANT	1 128,04	1 173,27
Produits exceptionnels	95,01	108,30
Charges exceptionnelles		3,48
RESULTAT EXCEPTIONNEL	95,01	104,81
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 223,05	1 278,08

COMPTE DE RESULTAT 2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Ventes d'eau	2 435 509,44	2 780 556,16
Prestations de services		
Divers produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	120 924,00	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	0,48	1,25
TOTAL I	2 556 433,92	2 780 557,41
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	293 616,92	462 634,03
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés	4 156,97	9 358,53

COMPTE DE RESULTAT 2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements des immob	1 064 304,03	1 061 251,35
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges		
Autres charges d'exploitation		
TOTAL II	1 362 077,92	1 533 243,91
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 194 356,00	1 247 313,50
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	66 315,64	74 041,60

COMPTE DE RESULTAT 2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	66 315,64	74 041,60
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-66 315,64	-74 041,60
A + B - RESULTAT COURANT	1 128 040,36	1 173 271,90
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	79 525,00	108 295,49
Reprises sur dépréciations et provisions	15 483,03	
Transferts de charges		
TOTAL V	95 008,03	108 295,49
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		3 484,00
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		3 484,00

COMPTE DE RESULTAT 2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	95 008,03	104 811,49
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 651 441,95	2 888 852,90
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 428 393,56	1 610 769,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 223 048,39	1 278 083,39

Opérations Compte de Tiers

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 513 519,42	5 953 252,08	14 466 771,50
Titres de recette émis (b)	2 437 479,35	2 676 375,27	5 113 854,62
Réductions de titres (c)	59 226,32	24 933,32	84 159,64
Recettes nettes (d = b - c)	2 378 253,03	2 651 441,95	5 029 694,98
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 513 519,42	5 953 252,08	14 466 771,50
Mandats émis (f)	5 633 905,92	1 474 784,30	7 108 690,22
Annulations de mandats (g)	95 756,01	46 390,74	142 146,75
Depenses nettes (h = f - g)	5 538 149,91	1 428 393,56	6 966 543,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 223 048,39	
(h - d) Déficit	3 159 896,88		1 936 848,49

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERVICE EAUX ARCBA					
Investissement	2 055 398,29		-3 159 896,88		-1 104 498,59
Fonctionnement	3 807 829,05		1 223 048,39		5 030 877,44
Sous-Total	5 863 227,34		-1 936 848,49		3 926 378,85
TOTAL III	5 863 227,34		-1 936 848,49		3 926 378,85
TOTAL I + II + III	5 863 227,34		-1 936 848,49		3 926 378,85

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	236 032,90	100,00	236 132,90	236 091,57		236 091,57	41,33
20	Immobilisations incorporelles	31 000,00	128 650,00	159 650,00	88 460,66		88 460,66	71 189,34
21	Immobilisations corporelles	570 000,00	2 068 937,04	2 638 937,04	1 216 143,25		1 216 143,25	1 422 793,79
23	Immobilisations en cours	1 902 336,15	3 489 540,30	5 391 876,45	4 006 287,41	95 756,01	3 910 531,40	1 481 345,05
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 739 369,05	5 687 227,34	8 426 596,39	5 546 982,89	95 756,01	5 451 226,88	2 975 369,51
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 739 369,05	5 687 227,34	8 426 596,39	5 546 982,89	95 756,01	5 451 226,88	2 975 369,51
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	71 440,00	15 483,03	86 923,03	86 923,03		86 923,03	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	71 440,00	15 483,03	86 923,03	86 923,03		86 923,03	
TOTAL GENERAL		2 810 809,05	5 702 710,37	8 513 519,42	5 633 905,92	95 756,01	5 538 149,91	2 975 369,51

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement	900 000,00		900 000,00	1 213 949,00		1 213 949,00	-313 949,00
23	Immobilisations en cours	350 000,00		350 000,00	59 226,32	59 226,32		350 000,00
27	Autres immobilisations financières				100 000,00		100 000,00	-100 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 250 000,00		1 250 000,00	1 373 175,32	59 226,32	1 313 949,00	-63 949,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 250 000,00		1 250 000,00	1 373 175,32	59 226,32	1 313 949,00	-63 949,00
021	Virement de la section d'exploitation (s	522 687,02	3 621 130,08	4 143 817,10				4 143 817,10
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 038 122,03	26 182,00	1 064 304,03	1 064 304,03		1 064 304,03	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 560 809,05	3 647 312,08	5 208 121,13	1 064 304,03		1 064 304,03	4 143 817,10
001	Excédent ou déficit d'investissement rep		2 055 398,29	2 055 398,29				2 055 398,29
TOTAL GENERAL		2 810 809,05	5 702 710,37	8 513 519,42	2 437 479,35	59 226,32	2 378 253,03	6 135 266,39

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	342 800,00	174 728,00	517 528,00	155 500,89		155 500,89	362 027,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	160 000,00	1 272,00	161 272,00	142 273,00		142 273,00	18 999,00
66	Charges financières	66 330,95		66 330,95	112 706,38	46 390,74	66 315,64	15,31
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	569 130,95	176 000,00	745 130,95	410 480,27	46 390,74	364 089,53	381 041,42
023	Virement à la section d'investissement (522 687,02	3 621 130,08	4 143 817,10				4 143 817,10
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 038 122,03	26 182,00	1 064 304,03	1 064 304,03		1 064 304,03	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 560 809,05	3 647 312,08	5 208 121,13	1 064 304,03		1 064 304,03	4 143 817,10
TOTAL GENERAL		2 129 940,00	3 823 312,08	5 953 252,08	1 474 784,30	46 390,74	1 428 393,56	4 524 858,52

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations	1 900 000,00		1 900 000,00	2 451 783,75	16 274,31	2 435 509,44	-535 509,44
74	Subventions d'exploitation	144 000,00		144 000,00	120 924,00		120 924,00	23 076,00
75	Autres produits de gestion courante	14 500,00		14 500,00	0,48		0,48	14 499,52
77	Produits exceptionnels				16 744,01	8 659,01	8 085,00	-8 085,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 058 500,00		2 058 500,00	2 589 452,24	24 933,32	2 564 518,92	-506 018,92
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	71 440,00	15 483,03	86 923,03	86 923,03		86 923,03	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	71 440,00	15 483,03	86 923,03	86 923,03		86 923,03	
002	Résultat d'exploitation reporté		3 807 829,05	3 807 829,05				3 807 829,05
TOTAL GENERAL		2 129 940,00	3 823 312,08	5 953 252,08	2 676 375,27	24 933,32	2 651 441,95	3 301 810,13

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	211 552,11		211 552,11
1678	Autres emprunts et dettes assortis de co	24 539,46		24 539,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	236 091,57		236 091,57
2031	Frais d'études	87 470,66		87 470,66
2033	Frais d'insertion	990,00		990,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	88 460,66		88 460,66
2111	Terrains nus	126 990,00		126 990,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 087 551,15		1 087 551,15
2184	Mobilier	1 602,10		1 602,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	1 216 143,25		1 216 143,25
2313	Constructions	3 995 107,41	95 756,01	3 899 351,40
2315	Installations matériels et outillage tec	11 180,00		11 180,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	4 006 287,41	95 756,01	3 910 531,40
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 546 982,89	95 756,01	5 451 226,88
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 546 982,89	95 756,01	5 451 226,88
139111	Agence de l'eau	25 265,00		25 265,00
13915	Subventions d'équipement transférées au	2 685,00		2 685,00
13918	Subventions d'équipement transférées au	43 490,00		43 490,00
148	Autres provisions règlementées	15 483,03		15 483,03
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	86 923,03		86 923,03
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	86 923,03		86 923,03
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	5 633 905,92	95 756,01	5 538 149,91

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
13111	Agence de l'eau	1 213 949,00		1 213 949,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 213 949,00		1 213 949,00
238	Avances versées sur commandes d'immobili	59 226,32	59 226,32	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	59 226,32	59 226,32	
2764	Créances sur des particuliers et autres	100 000,00		100 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	100 000,00		100 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 373 175,32	59 226,32	1 313 949,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 373 175,32	59 226,32	1 313 949,00
28031	Amortissements frais d'études	3 771,00		3 771,00
28121	Amortissements terrains nus	35 610,00		35 610,00
281311	Bâtiments d'exploitation	78 330,23		78 330,23
28151	Installations complexes spécialisées	12 753,87		12 753,87
281531	Réseaux d'adduction d'eau	342 984,68		342 984,68
2817311	Bâtiments d'exploitation	21 675,00		21 675,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau	560 511,25		560 511,25
2817561	Service de distribution d'eau	4 290,00		4 290,00
28182	Matériel de transport	4 378,00		4 378,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 064 304,03		1 064 304,03
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 064 304,03		1 064 304,03
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	2 437 479,35	59 226,32	2 378 253,03

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
605	Achats d'eau	40 742,43		40 742,43
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	9 081,25		9 081,25
611	Sous-traitance générale	51 347,59		51 347,59
6132	Locations immobilières	708,33		708,33
6135	Locations mobilières	1 360,96		1 360,96
617	Etudes et recherches	24 674,97		24 674,97
618	Divers	950,00		950,00
6226	Honoraires	16 384,30		16 384,30
6231	Annonces et insertions	3 493,75		3 493,75
6236	Catalogues et imprimés	2 226,00		2 226,00
6256	Missions	88,50		88,50
6257	Réceptions	45,84		45,84
6262	Frais de télécommunications	240,00		240,00
63512	Taxes foncières	124,00		124,00
6378	Autres impôts taxes et versements assimi	4 032,97		4 032,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	155 500,89		155 500,89
6218	Autre personnel extérieur	142 273,00		142 273,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	142 273,00		142 273,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	71 346,15		71 346,15
66112	Intérêts - rattachement des icne	41 360,23	46 390,74	-5 030,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	112 706,38	46 390,74	66 315,64
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	410 480,27	46 390,74	364 089,53
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	1 064 304,03		1 064 304,03
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 064 304,03		1 064 304,03

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 064 304,03		1 064 304,03
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 474 784,30	46 390,74	1 428 393,56

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70128	Autres taxes et redevances	2 451 783,75	16 274,31	2 435 509,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations	2 451 783,75	16 274,31	2 435 509,44
748	Autres subventions d'exploitation	120 924,00		120 924,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	120 924,00		120 924,00
7588	Autres	0,48		0,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	0,48		0,48
778	Autres produits exceptionnels	16 744,01	8 659,01	8 085,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	16 744,01	8 659,01	8 085,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 589 452,24	24 933,32	2 564 518,92
777	Quote-part des subventions d'investissem	71 440,00		71 440,00
7874	Reprises sur autres provisions réglement	15 483,03		15 483,03
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	86 923,03		86 923,03
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	86 923,03		86 923,03
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	2 676 375,27	24 933,32	2 651 441,95

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		3 189 469,04						3 189 469,04		3 189 469,04
10222	FCTVA		873 893,94						873 893,94		873 893,94
10228	Autres fonds d'investissement		526 636,53						526 636,53		526 636,53
1022	Sous Total compte 1022		1 400 530,47						1 400 530,47		1 400 530,47
10251	Dons et legs en capital		2 286,74						2 286,74		2 286,74
1025	Sous Total compte 1025		2 286,74						2 286,74		2 286,74
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		9 755 519,83	3 964 863,08	6 818 758,10			3 964 863,08	16 574 277,93		12 609 414,85
102	Sous Total compte 102		14 347 806,08	3 964 863,08	6 818 758,10			3 964 863,08	21 166 564,18		17 201 701,10
1068	Autres réserves		6 517 133,41						6 517 133,41		6 517 133,41
106	Sous Total compte 106		6 517 133,41						6 517 133,41		6 517 133,41
10	Sous Total compte 10		20 864 939,49	3 964 863,08	6 818 758,10			3 964 863,08	27 683 697,59		23 718 834,51
110	Report à nouveau solde créditeur		2 529 745,66		1 278 083,39				3 807 829,05		3 807 829,05
11	Sous Total compte 11		2 529 745,66		1 278 083,39				3 807 829,05		3 807 829,05

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Résultat exercice bénéf ou perte		1 278 083,39	1 278 083,39				1 278 083,39	1 278 083,39		0,00
12	Sous Total compte 12		1 278 083,39	1 278 083,39				1 278 083,39	1 278 083,39		0,00
13111	Agence de l'eau		914 668,40			1 213 949,00			2 128 617,40		2 128 617,40
1311	Sous Total compte 1311		914 668,40			1 213 949,00			2 128 617,40		2 128 617,40
1315	Grp coll		53 706,00						53 706,00		53 706,00
1318	Autres		1 116 596,33	127 400,00	1 310 751,56			127 400,00	2 427 347,89		2 299 947,89
131	Sous Total compte 131		2 084 970,73	127 400,00	1 310 751,56		1 213 949,00	127 400,00	4 609 671,29		4 482 271,29
139111	Agence de l'eau	187 827,94				25 265,00		213 092,94		213 092,94	
13911	Sous Total compte 13911	187 827,94				25 265,00		213 092,94		213 092,94	
13915	Subv équipt transf - Grp coll	24 135,00				2 685,00		26 820,00		26 820,00	
13918	Subv équipt transf autres	452 235,92		946 680,46		43 490,00		1 442 406,38		1 442 406,38	
1391	Sous Total compte 1391	664 198,86		946 680,46		71 440,00		1 682 319,32		1 682 319,32	
139	Sous Total compte 139	664 198,86		946 680,46		71 440,00		1 682 319,32		1 682 319,32	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13	Sous Total compte 13	664 198,86	2 084 970,73	1 074 080,46	1 310 751,56	71 440,00	1 213 949,00	1 809 719,32	4 609 671,29		2 799 951,97
148	Autres provisions réglementées		15 483,03			15 483,03		15 483,03	15 483,03		0,00
14	Sous Total compte 14		15 483,03			15 483,03		15 483,03	15 483,03		0,00
1581	Autres prov pour risques et charges (nb)		3 873 137,08						3 873 137,08		3 873 137,08
158	Sous Total compte 158		3 873 137,08						3 873 137,08		3 873 137,08
15	Sous Total compte 15		3 873 137,08						3 873 137,08		3 873 137,08
1641	Emprunts en euros		675 850,70	2 831 002,48	4 246 503,72	211 552,11		3 042 554,59	4 922 354,42		1 879 799,83
164	Sous Total compte 164		675 850,70	2 831 002,48	4 246 503,72	211 552,11		3 042 554,59	4 922 354,42		1 879 799,83
1678	Autres emprunts et dettes		54 374,71	162 482,76	324 965,52	24 539,46		187 022,22	379 340,23		192 318,01
167	Sous Total compte 167		54 374,71	162 482,76	324 965,52	24 539,46		187 022,22	379 340,23		192 318,01
16884	Int sur empts étab crédit		46 390,74	46 390,74	41 360,23			46 390,74	87 750,97		41 360,23
1688	Sous Total compte 1688		46 390,74	46 390,74	41 360,23			46 390,74	87 750,97		41 360,23
168	Sous Total compte 168		46 390,74	46 390,74	41 360,23			46 390,74	87 750,97		41 360,23

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16	Sous Total compte 16		776 616,15	3 039 875,98	4 612 829,47	236 091,57		3 275 967,55	5 389 445,62		2 113 478,07
	Total classe 1	664 198,86	31 422 975,53	9 356 902,91	14 020 422,52	323 014,60	1 213 949,00	10 344 116,37	46 657 347,05	1 682 319,32	37 995 550,00
2031	Frais d'études	346 862,42				87 470,66		434 333,08		434 333,08	
2033	Frais d'insertion	4 869,84				990,00		5 859,84		5 859,84	
203	Sous Total compte 203	351 732,26				88 460,66		440 192,92		440 192,92	
2051	Concessions et droits assimilés	283,00						283,00		283,00	
205	Sous Total compte 205	283,00						283,00		283,00	
20	Sous Total compte 20	352 015,26				88 460,66		440 475,92		440 475,92	
2111	Terrains nus	219 127,16				126 990,00		346 117,16		346 117,16	
211	Sous Total compte 211	219 127,16				126 990,00		346 117,16		346 117,16	
2121	Terrains nus	1 370 054,72						1 370 054,72		1 370 054,72	
212	Sous Total compte 212	1 370 054,72						1 370 054,72		1 370 054,72	
21311	Batiments exploitation	2 613 692,64						2 613 692,64		2 613 692,64	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2131	Sous Total compte 2131	2 613 692,64						2 613 692,64		2 613 692,64	
213	Sous Total compte 213	2 613 692,64						2 613 692,64		2 613 692,64	
2151	Instal complexes spécial	5 558 537,46						5 558 537,46		5 558 537,46	
21531	Réseaux adduction eau	10 308 512,13		12 701,95		1 087 551,15		11 408 765,23		11 408 765,23	
2153	Sous Total compte 2153	10 308 512,13		12 701,95		1 087 551,15		11 408 765,23		11 408 765,23	
2154	Mat indust	3 384,81						3 384,81		3 384,81	
215	Sous Total compte 215	15 870 434,40		12 701,95		1 087 551,15		16 970 687,50		16 970 687,50	
21711	Terrains nus			82 346,77				82 346,77		82 346,77	
2171	Sous Total compte 2171			82 346,77				82 346,77		82 346,77	
21728	Autres terrains	7 214,66						7 214,66		7 214,66	
2172	Sous Total compte 2172	7 214,66						7 214,66		7 214,66	
217311	Batiments exploitation	358 916,73		521 454,99				880 371,72		880 371,72	
21731	Sous Total compte 21731	358 916,73		521 454,99				880 371,72		880 371,72	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21738	Autres constructions			521 454,99	521 454,99			521 454,99	521 454,99		0,00
2173	Sous Total compte 2173	358 916,73		1 042 909,98	521 454,99			1 401 826,71	521 454,99	880 371,72	
217531	Réseaux adduction eau	19 117 850,08		5 101 743,17				24 219 593,25		24 219 593,25	
21753	Sous Total compte 21753	19 117 850,08		5 101 743,17				24 219 593,25		24 219 593,25	
217561	Serv distribution eau			166 532,71				166 532,71		166 532,71	
21756	Sous Total compte 21756			166 532,71				166 532,71		166 532,71	
2175	Sous Total compte 2175	19 117 850,08		5 268 275,88				24 386 125,96		24 386 125,96	
217	Sous Total compte 217	19 483 981,47		6 393 532,63	521 454,99			25 877 514,10	521 454,99	25 356 059,11	
2182	Mat de transport	21 895,35						21 895,35		21 895,35	
2183	Mat bureau mat informatique	2 629,75						2 629,75		2 629,75	
2184	Mobilier					1 602,10		1 602,10		1 602,10	
218	Sous Total compte 218	24 525,10				1 602,10		26 127,20		26 127,20	
21	Sous Total compte 21	39 581 815,49		6 406 234,58	521 454,99	1 216 143,25		47 204 193,32	521 454,99	46 682 738,33	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2313	Constructions	455 309,46				3 995 107,41	95 756,01	4 450 416,87	95 756,01	4 354 660,86	
2315	Instal mat outil techn	849 802,53			12 701,95	11 180,00		860 982,53	12 701,95	848 280,58	
231	Sous Total compte 231	1 305 111,99			12 701,95	4 006 287,41	95 756,01	5 311 399,40	108 457,96	5 202 941,44	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	118 179,63				59 226,32	59 226,32	177 405,95	59 226,32	118 179,63	
23	Sous Total compte 23	1 423 291,62			12 701,95	4 065 513,73	154 982,33	5 488 805,35	167 684,28	5 321 121,07	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	100 000,00					100 000,00	100 000,00	100 000,00		0,00
276	Sous Total compte 276	100 000,00					100 000,00	100 000,00	100 000,00		0,00
27	Sous Total compte 27	100 000,00					100 000,00	100 000,00	100 000,00		0,00
28031	Amort frais études		3 770,99				3 771,00		7 541,99		7 541,99
2803	Sous Total compte 2803		3 770,99				3 771,00		7 541,99		7 541,99
2805	Concessions droits similaires brevets		283,00						283,00		283,00
280	Sous Total compte 280		4 053,99				3 771,00		7 824,99		7 824,99
28121	Amort terrains nus		841 566,11				35 610,00		877 176,11		877 176,11

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2812	Sous Total compte 2812		841 566,11				35 610,00		877 176,11		877 176,11
281311	Bâtiments exploitation		1 417 583,38				78 330,23		1 495 913,61		1 495 913,61
28131	Sous Total compte 28131		1 417 583,38				78 330,23		1 495 913,61		1 495 913,61
2813	Sous Total compte 2813		1 417 583,38				78 330,23		1 495 913,61		1 495 913,61
28151	Instal complexes spécial		5 542 887,53				12 753,87		5 555 641,40		5 555 641,40
281531	Réseaux adduction eau		3 987 195,27				342 984,68		4 330 179,95		4 330 179,95
28153	Sous Total compte 28153		3 987 195,27				342 984,68		4 330 179,95		4 330 179,95
28154	Mat indust		3 384,81						3 384,81		3 384,81
2815	Sous Total compte 2815		9 533 467,61				355 738,55		9 889 206,16		9 889 206,16
281728	Autres terrains		7 214,66						7 214,66		7 214,66
28172	Sous Total compte 28172		7 214,66						7 214,66		7 214,66
2817311	Batiments d exploitation		242 469,31		225 287,37		21 675,00		489 431,68		489 431,68
281731	Sous Total compte 281731		242 469,31		225 287,37		21 675,00		489 431,68		489 431,68

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281738	Amort autres constructions			225 287,37	225 287,37			225 287,37	225 287,37		0,00
28173	Sous Total compte 28173		242 469,31	225 287,37	450 574,74		21 675,00	225 287,37	714 719,05		489 431,68
2817531	Réseaux adduction eau		8 418 595,05		978 240,15		560 511,25		9 957 346,45		9 957 346,45
281753	Sous Total compte 281753		8 418 595,05		978 240,15		560 511,25		9 957 346,45		9 957 346,45
2817561	Serv distribution eau		8 580,00				4 290,00		12 870,00		12 870,00
281756	Sous Total compte 281756		8 580,00				4 290,00		12 870,00		12 870,00
28175	Sous Total compte 28175		8 427 175,05		978 240,15		564 801,25		9 970 216,45		9 970 216,45
2817	Sous Total compte 2817		8 676 859,02	225 287,37	1 428 814,89		586 476,25	225 287,37	10 692 150,16		10 466 862,79
28182	Mat de transport		4 941,00				4 378,00		9 319,00		9 319,00
28183	Mat bureau mat informatique		2 629,75						2 629,75		2 629,75
2818	Sous Total compte 2818		7 570,75				4 378,00		11 948,75		11 948,75
281	Sous Total compte 281		20 477 046,87	225 287,37	1 428 814,89		1 060 533,03	225 287,37	22 966 394,79		22 741 107,42
28	Sous Total compte 28		20 481 100,86	225 287,37	1 428 814,89		1 064 304,03	225 287,37	22 974 219,78		22 748 932,41

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	41 457 122,37	20 481 100,86	6 631 521,95	1 962 971,83	5 370 117,64	1 319 286,36	53 458 761,96	23 763 359,05	52 444 335,32	22 748 932,41
4011	Fournisseurs		30 018,31	259 493,86	285 972,82			259 493,86	315 991,13		56 497,27
401	Sous Total compte 401		30 018,31	259 493,86	285 972,82			259 493,86	315 991,13		56 497,27
4041	Fournis immob		10 303,54	6 365 193,72	6 357 070,72			6 365 193,72	6 367 374,26		2 180,54
40471	Fournis immob - Retenues de garantie			1 420,20	3 792,43			1 420,20	3 792,43		2 372,23
4047	Sous Total compte 4047			1 420,20	3 792,43			1 420,20	3 792,43		2 372,23
404	Sous Total compte 404		10 303,54	6 366 613,92	6 360 863,15			6 366 613,92	6 371 166,69		4 552,77
408	Fournis factures non parvenues				23 367,49				23 367,49		23 367,49
40	Sous Total compte 40		40 321,85	6 626 107,78	6 670 203,46			6 626 107,78	6 710 525,31		84 417,53
411	Clients		350,77	873 455,55	861 796,81			873 806,32	861 796,81	12 009,51	
4161	Créances douteuses	87 646,64			30 934,10			87 646,64	30 934,10	56 712,54	
416	Sous Total compte 416	87 646,64			30 934,10			87 646,64	30 934,10	56 712,54	
418	Clients - produits non encore facturés	16 274,31		17 107,13	16 274,31			33 381,44	16 274,31	17 107,13	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
41	Sous Total compte 41	104 271,72		890 562,68	909 005,22			994 834,40	909 005,22	85 829,18	
4436	Opér particul Etat recettes contentieux	18 112,45			6 392,63			18 112,45	6 392,63	11 719,82	
443	Sous Total compte 443	18 112,45			6 392,63			18 112,45	6 392,63	11 719,82	
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	0,01		1 021 640,42	1 040 428,19			1 021 640,43	1 040 428,19		18 787,76
44566	TVA déduct sur autres biens et services	5 002,09		15 856,97	16 373,42			20 859,06	16 373,42	4 485,64	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	232 287,00		5 633 643,00	5 132 471,00			5 865 930,00	5 132 471,00	733 459,00	
4456	Sous Total compte 4456	237 289,10		6 671 140,39	6 189 272,61			6 908 429,49	6 189 272,61	719 156,88	
44571	Etat - TVA collectée		83 043,73	548 324,36	455 052,37			548 324,36	538 096,10	10 228,26	
4457	Sous Total compte 4457		83 043,73	548 324,36	455 052,37			548 324,36	538 096,10	10 228,26	
445	Sous Total compte 445	237 289,10	83 043,73	7 219 464,75	6 644 324,98			7 456 753,85	6 727 368,71	729 385,14	
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			4 202,05	4 202,05			4 202,05	4 202,05		0,00
44	Sous Total compte 44	255 401,55	83 043,73	7 223 666,80	6 654 919,66			7 479 068,35	6 737 963,39	741 104,96	
451022	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	9 562 604,10		4 403 873,41	6 850 765,53			13 966 477,51	6 850 765,53	7 115 711,98	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451	Sous Total compte 451	9 562 604,10		4 403 873,41	6 850 765,53			13 966 477,51	6 850 765,53	7 115 711,98	
45	Sous Total compte 45	9 562 604,10		4 403 873,41	6 850 765,53			13 966 477,51	6 850 765,53	7 115 711,98	
466	Excédé de verSEment			14 269,00	14 269,00			14 269,00	14 269,00		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			88,50	2 149,66			88,50	2 149,66		2 061,16
4671	Sous Total compte 4671			88,50	2 149,66			88,50	2 149,66		2 061,16
46721	Débiteurs divers - amiable	13 138,73		313 214,74	178 176,20			326 353,47	178 176,20	148 177,27	
46726	Débiteurs divers - contentieux	32 804,49		10,00	14 269,00			32 814,49	14 269,00	18 545,49	
4672	Sous Total compte 4672	45 943,22		313 224,74	192 445,20			359 167,96	192 445,20	166 722,76	
467	Sous Total compte 467	45 943,22		313 313,24	194 594,86			359 256,46	194 594,86	164 661,60	
46	Sous Total compte 46	45 943,22		327 582,24	208 863,86			373 525,46	208 863,86	164 661,60	
4713	Recettes perçues avant émission titres		62 099,85	3 797 400,53	3 873 608,68			3 797 400,53	3 935 708,53		138 308,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			50 292,04	93 999,59			50 292,04	93 999,59		43 707,55
47141	Sous Total compte 47141			50 292,04	93 999,59			50 292,04	93 999,59		43 707,55

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4714	Sous Total compte 4714			50 292,04	93 999,59			50 292,04	93 999,59		43 707,55
471	Sous Total compte 471		62 099,85	3 847 692,57	3 967 608,27			3 847 692,57	4 029 708,12		182 015,55
4721	Dép sans mandatement préalable			280 919,20	280 919,20			280 919,20	280 919,20		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			43 960,73	43 960,73			43 960,73	43 960,73		0,00
472	Sous Total compte 472			324 879,93	324 879,93			324 879,93	324 879,93		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			3,10	1,58			3,10	1,58	1,52	
478	Sous Total compte 478			3,10	1,58			3,10	1,58	1,52	
47	Sous Total compte 47		62 099,85	4 172 575,60	4 292 489,78			4 172 575,60	4 354 589,63		182 014,03
	Total classe 4	9 968 220,59	185 465,43	23 644 368,51	25 586 247,51			33 612 589,10	25 771 712,94	8 128 158,16	287 282,00
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 151 227,06	1 151 227,06			1 151 227,06	1 151 227,06		0,00
58	Sous Total compte 58			1 151 227,06	1 151 227,06			1 151 227,06	1 151 227,06		0,00
	Total classe 5			1 151 227,06	1 151 227,06			1 151 227,06	1 151 227,06		0,00
605	Achts d'eau					40 742,43		40 742,43		40 742,43	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					9 081,25		9 081,25		9 081,25	
606	Sous Total compte 606					9 081,25		9 081,25		9 081,25	
60	Sous Total compte 60					49 823,68		49 823,68		49 823,68	
611	Sous-traitance générale					51 347,59		51 347,59		51 347,59	
6132	Locations immobilières					708,33		708,33		708,33	
6135	Locations mobilières					1 360,96		1 360,96		1 360,96	
613	Sous Total compte 613					2 069,29		2 069,29		2 069,29	
617	Etudes et recherches					24 674,97		24 674,97		24 674,97	
618	Divers					950,00		950,00		950,00	
61	Sous Total compte 61					79 041,85		79 041,85		79 041,85	
6218	Autre personnel extérieur					142 273,00		142 273,00		142 273,00	
621	Sous Total compte 621					142 273,00		142 273,00		142 273,00	
6226	Honoraires					16 384,30		16 384,30		16 384,30	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
622	Sous Total compte 622					16 384,30		16 384,30		16 384,30	
6231	Annonces et insertions					3 493,75		3 493,75		3 493,75	
6236	Catalogues et imprimés					2 226,00		2 226,00		2 226,00	
623	Sous Total compte 623					5 719,75		5 719,75		5 719,75	
6256	Missions					88,50		88,50		88,50	
6257	Réceptions					45,84		45,84		45,84	
625	Sous Total compte 625					134,34		134,34		134,34	
6262	Frais de télécommunicat					240,00		240,00		240,00	
626	Sous Total compte 626					240,00		240,00		240,00	
62	Sous Total compte 62					164 751,39		164 751,39		164 751,39	
63512	Taxes foncières					124,00		124,00		124,00	
6351	Sous Total compte 6351					124,00		124,00		124,00	
635	Sous Total compte 635					124,00		124,00		124,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6378	Autres impôts taxes verst assimilés					4 032,97		4 032,97		4 032,97	
637	Sous Total compte 637					4 032,97		4 032,97		4 032,97	
63	Sous Total compte 63					4 156,97		4 156,97		4 156,97	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					71 346,15		71 346,15		71 346,15	
66112	Intérêts - rattachement des icne					41 360,23	46 390,74	41 360,23	46 390,74		5 030,51
6611	Sous Total compte 6611					112 706,38	46 390,74	112 706,38	46 390,74	66 315,64	
661	Sous Total compte 661					112 706,38	46 390,74	112 706,38	46 390,74	66 315,64	
66	Sous Total compte 66					112 706,38	46 390,74	112 706,38	46 390,74	66 315,64	
6811	DA - immob corpo et incorpo					1 064 304,03		1 064 304,03		1 064 304,03	
681	Sous Total compte 681					1 064 304,03		1 064 304,03		1 064 304,03	
68	Sous Total compte 68					1 064 304,03		1 064 304,03		1 064 304,03	
	Total classe 6					1 474 784,30	46 390,74	1 474 784,30	46 390,74	1 433 424,07	5 030,51
70128	Autres taxes et redevances					16 274,31	2 451 783,75	16 274,31	2 451 783,75		2 435 509,44

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7012	Sous Total compte 7012					16 274,31	2 451 783,75	16 274,31	2 451 783,75		2 435 509,44
701	Sous Total compte 701					16 274,31	2 451 783,75	16 274,31	2 451 783,75		2 435 509,44
70	Sous Total compte 70					16 274,31	2 451 783,75	16 274,31	2 451 783,75		2 435 509,44
748	Autres subv exploitation						120 924,00		120 924,00		120 924,00
74	Sous Total compte 74						120 924,00		120 924,00		120 924,00
7588	Autres						0,48		0,48		0,48
758	Sous Total compte 758						0,48		0,48		0,48
75	Sous Total compte 75						0,48		0,48		0,48
777	Quote part subv invest virée au résultat						71 440,00		71 440,00		71 440,00
778	Autres produits exceptionnels					8 659,01	16 744,01	8 659,01	16 744,01		8 085,00
77	Sous Total compte 77					8 659,01	88 184,01	8 659,01	88 184,01		79 525,00
7874	Reprises autres provisions réglementées						15 483,03		15 483,03		15 483,03
787	Sous Total compte 787						15 483,03		15 483,03		15 483,03

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
78	Sous Total compte 78						15 483,03		15 483,03		15 483,03
	Total classe 7					24 933,32	2 676 375,27	24 933,32	2 676 375,27		2 651 441,95
	Total général	52 089 541,82	52 089 541,82	40 784 020,43	42 720 868,92	7 192 849,86	5 256 001,37	100 066 412,11	100 066 412,11	63 688 236,87	63 688 236,87

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44722 - SERVICE EAUX ARCBA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : VISA AVEC RESERVES Absence de régularisation du solde anormal pour les comptes de TVA 44562 et 44571

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 08/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour

le service de **SERVICE EAUX ARCBA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 09/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 01/03/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Population 73060
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	34
	1 Balance des comptes	Etat III-1 35
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 50
4EME PARTIE	: Page des signatures	51

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains	122,07	Fonds Globalisés	0,14
Constructions	1 700,65	Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	1 093,09	Différences sur réalisations d'immobilisations	-10,76
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles	28,50	Subventions transférables	453,52
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 944,31	Subventions non transférables	1 743,10
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 944,31	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	2 186,00
Créances	267,48	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	864,56
Disponibilités	3,37	Fournisseurs ⁽²⁾	56,78
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	99,91
TOTAL ACTIF CIRCULANT	270,85	Total dettes à court terme	156,69
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	1 021,25
		Comptes de régularisations	7,91
TOTAL ACTIF	3 215,16	TOTAL PASSIF	3 215,16

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	339,60	339,60		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	172 919,40	50 852,15	122 067,25	130 178,25
	Constructions en toute propriété	2 748 685,46	1 048 032,21	1 700 653,25	1 790 416,92
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	1 818 413,09	725 320,32	1 093 092,77	1 144 457,37
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	86 164,97	57 666,80	28 498,17	38 228,77
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers	3 894,18	3 894,18		
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	4 830 416,70	1 886 105,26	2 944 311,44	3 103 281,31	

BILAN (en Euros)

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	4 830 416,70	1 886 105,26	2 944 311,44	3 103 281,31
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		4 830 416,70	1 886 105,26	2 944 311,44	3 103 281,31

BILAN (en Euros)

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	130 742,28		130 742,28	42 720,38
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	125 000,00		125 000,00	100 000,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				16 829,69
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	11 741,75		11 741,75	5 255,70
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	3 366,50		3 366,50	5 493,86
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		270 850,53		270 850,53	170 299,63

BILAN (en Euros)

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 101 267,23	1 886 105,26	3 215 161,97	3 273 580,94

BILAN (en Euros)

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves		
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		
	Subventions transférables	453 519,50	480 196,50
	Différences sur réalisations d'immob	-10 764,00	-10 764,00
	Fonds globalisés	141,54	
	Subventions non transférables	1 743 104,86	1 743 104,86
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	2 186 001,90	2 212 537,36	

BILAN (en Euros)

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	840 741,28	960 847,18
	Emprunts et dettes financières divers	23 818,96	32 478,63
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	56 780,37	67 717,77
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	99 907,46	
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Fournisseurs d'immobilisations			
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	1 021 248,07	1 061 043,58	

BILAN (en Euros)

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	7 912,00	
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	7 912,00	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	3 215 161,97	3 273 580,94

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	159,23	111,36
Produits des services	56,56	44,24
Autres produits	67,27	32,96
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	283,06	188,56
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	609,70	587,12
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	182,72	176,96
Autres charges		
Charges courantes non financières	792,42	764,09
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-509,36	-575,53
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	9,92	11,69
RESULTAT COURANT FINANCIER	-9,92	-11,69
RESULTAT COURANT	-519,28	-587,21
Produits exceptionnels	519,28	587,21
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	519,28	587,21
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	56 560,17	44 242,30
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	67 270,32	32 955,64
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	159 231,17	111 360,18
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	283 061,66	188 558,12
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	609 698,22	587 120,99
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob	182 723,23	176 964,82
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	792 421,45	764 085,81
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-509 359,79	-575 527,69
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	9 917,85	11 685,77
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	9 917,85	11 685,77

COMPTE DE RESULTAT 2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-9 917,85	-11 685,77
A + B - RESULTAT COURANT	-519 277,64	-587 213,46
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions	441 177,10	560 536,46
Prod exception gestion : Autres opér	41 823,56	
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	36 276,98	26 677,00
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	519 277,64	587 213,46
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	519 277,64	587 213,46
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	802 339,30	775 771,58
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	802 339,30	775 771,58
RESULTAT DE L'EXERCICE		

Opérations Compte de Tiers

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	294 930,68	867 590,00	1 162 520,68
Titres de recette émis (b)	186 854,77	910 892,77	1 097 747,54
Réductions de titres (c)		108 553,47	108 553,47
Recettes nettes (d = b - c)	186 854,77	802 339,30	989 194,07
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	294 930,68	867 590,00	1 162 520,68
Mandats émis (f)	183 080,03	853 406,48	1 036 486,51
Annulations de mandats (g)		51 067,18	51 067,18
Depenses nettes (h = f - g)	183 080,03	802 339,30	985 419,33
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 774,74		3 774,74
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA					
Investissement	101 734,68		3 774,74		105 509,42
Fonctionnement					
Sous-Total	101 734,68		3 774,74		105 509,42
TOTAL II	101 734,68		3 774,74		105 509,42
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	101 734,68		3 774,74		105 509,42

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	135 470,00		135 470,00	132 649,67		132 649,67	2 820,33
21	Immobilisations corporelles	132 460,68		132 460,68	23 753,36		23 753,36	108 707,32
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	267 930,68		267 930,68	156 403,03		156 403,03	111 527,65
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	267 930,68		267 930,68	156 403,03		156 403,03	111 527,65
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	27 000,00		27 000,00	26 677,00		26 677,00	323,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	27 000,00		27 000,00	26 677,00		26 677,00	323,00
TOTAL GENERAL		294 930,68		294 930,68	183 080,03		183 080,03	111 850,65

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves				141,54		141,54	-141,54
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00		10 000,00	3 990,00		3 990,00	6 010,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	10 000,00		10 000,00	4 131,54		4 131,54	5 868,46
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 000,00		10 000,00	4 131,54		4 131,54	5 868,46
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	183 196,00		183 196,00	182 723,23		182 723,23	472,77
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	183 196,00		183 196,00	182 723,23		182 723,23	472,77
001	Solde d'exécution de la section d'invest	101 734,68		101 734,68				101 734,68
TOTAL GENERAL		294 930,68		294 930,68	186 854,77		186 854,77	108 075,91

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	652 000,00	-3 800,00	648 200,00	659 918,22	50 220,00	609 698,22	38 501,78
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00		20 000,00				20 000,00
66	Charges financières	10 394,00		10 394,00	10 765,03	847,18	9 917,85	476,15
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	3 800,00	5 800,00				5 800,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	684 394,00		684 394,00	670 683,25	51 067,18	619 616,07	64 777,93
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	183 196,00		183 196,00	182 723,23		182 723,23	472,77
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	183 196,00		183 196,00	182 723,23		182 723,23	472,77
TOTAL GENERAL		867 590,00		867 590,00	853 406,48	51 067,18	802 339,30	65 250,70

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ven	22 500,00		22 500,00	56 685,43	125,26	56 560,17	-34 060,17
74	Dotations et participations	120 000,00		120 000,00	259 231,17	100 000,00	159 231,17	-39 231,17
75	Autres produits de gestion courante	22 500,00		22 500,00	67 786,53	516,21	67 270,32	-44 770,32
77	Produits exceptionnels	675 590,00		675 590,00	500 512,64	7 912,00	492 600,64	182 989,36
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	840 590,00		840 590,00	884 215,77	108 553,47	775 662,30	64 927,70
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	27 000,00		27 000,00	26 677,00		26 677,00	323,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	27 000,00		27 000,00	26 677,00		26 677,00	323,00
TOTAL GENERAL		867 590,00		867 590,00	910 892,77	108 553,47	802 339,30	65 250,70

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	120 000,00		120 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 180,00		7 180,00
16818	Autres emprunts - autres prêteurs	5 469,67		5 469,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	132 649,67		132 649,67
2135	Installations générales agencements et a	13 106,96		13 106,96
21534	Réseaux d'électrification	10 286,40		10 286,40
2158	Autres installations matériel et outilla	360,00		360,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	23 753,36		23 753,36
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	156 403,03		156 403,03
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	156 403,03		156 403,03
13911	Subventions d'équipement transférées au	26 677,00		26 677,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	26 677,00		26 677,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	26 677,00		26 677,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	183 080,03		183 080,03

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (141,54		141,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	141,54		141,54
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 990,00		3 990,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	3 990,00		3 990,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 131,54		4 131,54
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 131,54		4 131,54
28128	Amortissements autres agencements et amé	8 111,00		8 111,00
28135	Amortissements installations générales a	25 816,63		25 816,63
28138	Amortissements autres constructions	77 054,00		77 054,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	11,00		11,00
281534	Réseaux d'électrification	3 824,00		3 824,00
281538	Autres réseaux	57 816,00		57 816,00
281568	Amortissements autre matériel et outilla	4 791,00		4 791,00
281578	Amortissements autre matériel et outilla	137,00		137,00
28158	Autres installations matériel et outilla	4 708,60		4 708,60
28183	Matériel de bureau et matériel informati	454,00		454,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	182 723,23		182 723,23
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	182 723,23		182 723,23
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	186 854,77		186 854,77

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	53 314,23		53 314,23
60612	Achats non stockés de fournitures non st	136 468,45		136 468,45
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	219,46		219,46
611	Contrats prestations de services	396 840,73		396 840,73
61521	Services extérieurs - entretien et répar	3 762,24		3 762,24
615228	Autres bâtiments	768,00		768,00
617	Services extérieurs - études et recherch	50 220,00	50 220,00	
6182	Services extérieurs - divers - documenta	1 010,00		1 010,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	2 351,80		2 351,80
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	13 091,31		13 091,31
6282	Autres services extérieurs - frais gardi	1 872,00		1 872,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	659 918,22	50 220,00	609 698,22
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 023,75		10 023,75
66112	Intérêts - rattachement des icne	741,28	847,18	-105,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	10 765,03	847,18	9 917,85
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	670 683,25	51 067,18	619 616,07
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	182 723,23		182 723,23
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	182 723,23		182 723,23
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	182 723,23		182 723,23
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	853 406,48	51 067,18	802 339,30

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70688	Prestations de services autres prestatio	56 685,43	125,26	56 560,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	56 685,43	125,26	56 560,17
74718	Autres participations de l'Etat	259 231,17	100 000,00	159 231,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	259 231,17	100 000,00	159 231,17
752	Autres produits de gestion courante - re	67 786,53	516,21	67 270,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	67 786,53	516,21	67 270,32
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	41 771,85		41 771,85
773	Produits exceptionnels mandats annulés (51,71		51,71
774	Produits exceptionnels - subventions exc	449 089,10	7 912,00	441 177,10
7788	Produits exceptionnels divers	9 599,98		9 599,98
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	500 512,64	7 912,00	492 600,64
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	884 215,77	108 553,47	775 662,30
777	Quote-part des subventions d'investissem	26 677,00		26 677,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	26 677,00		26 677,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	26 677,00		26 677,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	910 892,77	108 553,47	802 339,30

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA						141,54		141,54		141,54
1022	Sous Total compte 1022						141,54		141,54		141,54
102	Sous Total compte 102						141,54		141,54		141,54
10	Sous Total compte 10						141,54		141,54		141,54
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		800 325,00						800 325,00		800 325,00
131	Sous Total compte 131		800 325,00						800 325,00		800 325,00
1323	Dépt		321 381,00						321 381,00		321 381,00
13251	GFP de rattachement		1 421 723,86						1 421 723,86		1 421 723,86
1325	Sous Total compte 1325		1 421 723,86						1 421 723,86		1 421 723,86
132	Sous Total compte 132		1 743 104,86						1 743 104,86		1 743 104,86
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	320 128,50				26 677,00		346 805,50		346 805,50	
1391	Sous Total compte 1391	320 128,50				26 677,00		346 805,50		346 805,50	
139	Sous Total compte 139	320 128,50				26 677,00		346 805,50		346 805,50	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13	Sous Total compte 13	320 128,50	2 543 429,86			26 677,00		346 805,50	2 543 429,86		2 196 624,36
1641	Emprunts en euros		960 000,00			120 000,00		120 000,00	960 000,00		840 000,00
164	Sous Total compte 164		960 000,00			120 000,00		120 000,00	960 000,00		840 000,00
165	Dép et caution reçus		10 600,00			7 180,00	3 990,00	7 180,00	14 590,00		7 410,00
16818	Autres empts - autres prêteurs		21 878,63			5 469,67		5 469,67	21 878,63		16 408,96
1681	Sous Total compte 1681		21 878,63			5 469,67		5 469,67	21 878,63		16 408,96
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		847,18	847,18	741,28			847,18	1 588,46		741,28
1688	Sous Total compte 1688		847,18	847,18	741,28			847,18	1 588,46		741,28
168	Sous Total compte 168		22 725,81	847,18	741,28	5 469,67		6 316,85	23 467,09		17 150,24
16	Sous Total compte 16		993 325,81	847,18	741,28	132 649,67	3 990,00	133 496,85	998 057,09		864 560,24
193	Autres neutralisations et régularisation	10 764,00						10 764,00		10 764,00	
19	Sous Total compte 19	10 764,00						10 764,00		10 764,00	
	Total classe 1	330 892,50	3 536 755,67	847,18	741,28	159 326,67	4 131,54	491 066,35	3 541 628,49	357 569,50	3 408 131,64

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2051	Concessions et droits similaires	339,60						339,60		339,60	
205	Sous Total compte 205	339,60						339,60		339,60	
20	Sous Total compte 20	339,60						339,60		339,60	
2128	Autres agencet et aménegt terrains	172 919,40						172 919,40		172 919,40	
212	Sous Total compte 212	172 919,40						172 919,40		172 919,40	
2135	Instal gales agencet amégts const	555 764,29				13 106,96		568 871,25		568 871,25	
2138	Autres constructions	2 179 814,21						2 179 814,21		2 179 814,21	
213	Sous Total compte 213	2 735 578,50				13 106,96		2 748 685,46		2 748 685,46	
2151	Réseaux de voirie	6 375,15						6 375,15		6 375,15	
21531	Réseaux adduction eau	174,09						174,09		174,09	
21534	Réseaux électrification	76 521,05				10 286,40		86 807,45		86 807,45	
21538	Autres réseaux	1 725 056,40						1 725 056,40		1 725 056,40	
2153	Sous Total compte 2153	1 801 751,54				10 286,40		1 812 037,94		1 812 037,94	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21568	Autre mat outil incendie déf civ	24 767,04						24 767,04		24 767,04	
2156	Sous Total compte 2156	24 767,04						24 767,04		24 767,04	
21578	Autre mat et outillage de voirie	1 379,70						1 379,70		1 379,70	
2157	Sous Total compte 2157	1 379,70						1 379,70		1 379,70	
2158	Autres instal mat outil tech	35 658,87				360,00		36 018,87		36 018,87	
215	Sous Total compte 215	1 869 932,30				10 646,40		1 880 578,70		1 880 578,70	
21752	Installations de voirie	3 894,18						3 894,18		3 894,18	
2175	Sous Total compte 2175	3 894,18						3 894,18		3 894,18	
217	Sous Total compte 217	3 894,18						3 894,18		3 894,18	
2181	Instal gales agenct amngts divers	10 487,76						10 487,76		10 487,76	
2183	Mat bureau mat informatique	6 625,95						6 625,95		6 625,95	
2184	Mobilier	4 198,87						4 198,87		4 198,87	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 686,78						2 686,78		2 686,78	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
218	Sous Total compte 218	23 999,36						23 999,36		23 999,36	
21	Sous Total compte 21	4 806 323,74				23 753,36		4 830 077,10		4 830 077,10	
28051	Concessions et droits similaires		339,60						339,60		339,60
2805	Sous Total compte 2805		339,60						339,60		339,60
280	Sous Total compte 280		339,60						339,60		339,60
28128	Amort autres agent amégat terr		42 741,15				8 111,00		50 852,15		50 852,15
2812	Sous Total compte 2812		42 741,15				8 111,00		50 852,15		50 852,15
28135	Amort instal gales agent amégat constru		124 843,28				25 816,63		150 659,91		150 659,91
28138	Amort autres constructions		820 318,30				77 054,00		897 372,30		897 372,30
2813	Sous Total compte 2813		945 161,58				102 870,63		1 048 032,21		1 048 032,21
28151	Réseaux de voirie		6 375,15						6 375,15		6 375,15
281531	Réseaux adduction eau		85,20				11,00		96,20		96,20
281534	Réseaux électrification		12 064,49				3 824,00		15 888,49		15 888,49

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281538	Autres réseaux		645 144,48				57 816,00		702 960,48		702 960,48
28153	Sous Total compte 28153		657 294,17				61 651,00		718 945,17		718 945,17
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		3 285,00				4 791,00		8 076,00		8 076,00
28156	Sous Total compte 28156		3 285,00				4 791,00		8 076,00		8 076,00
281578	Amort autre mat outillage de voirie						137,00		137,00		137,00
28157	Sous Total compte 28157						137,00		137,00		137,00
28158	Autres instal mat outil tech		22 041,96				4 708,60		26 750,56		26 750,56
2815	Sous Total compte 2815		688 996,28				71 287,60		760 283,88		760 283,88
281752	Installations de voirie		3 894,18						3 894,18		3 894,18
28175	Sous Total compte 28175		3 894,18						3 894,18		3 894,18
2817	Sous Total compte 2817		3 894,18						3 894,18		3 894,18
28181	Instal gales agencé amngts divers		10 487,76						10 487,76		10 487,76
28183	Mat bureau mat informatique		4 875,83				454,00		5 329,83		5 329,83

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Mobilier		4 198,87						4 198,87		4 198,87
28188	Amort autres immobilisations corporelles		2 686,78						2 686,78		2 686,78
2818	Sous Total compte 2818		22 249,24				454,00		22 703,24		22 703,24
281	Sous Total compte 281		1 703 042,43				182 723,23		1 885 765,66		1 885 765,66
28	Sous Total compte 28		1 703 382,03				182 723,23		1 886 105,26		1 886 105,26
	Total classe 2	4 806 663,34	1 703 382,03			23 753,36	182 723,23	4 830 416,70	1 886 105,26	4 830 416,70	1 886 105,26
4011	Fournisseurs		17 481,83	620 648,87	659 931,47			620 648,87	677 413,30		56 764,43
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		15,94						15,94		15,94
4017	Sous Total compte 4017		15,94						15,94		15,94
401	Sous Total compte 401		17 497,77	620 648,87	659 931,47			620 648,87	677 429,24		56 780,37
4041	Fournis immob			23 753,36	23 753,36			23 753,36	23 753,36		0,00
404	Sous Total compte 404			23 753,36	23 753,36			23 753,36	23 753,36		0,00
408	Fournis factures non parvenues		50 220,00	50 220,00				50 220,00	50 220,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40	Sous Total compte 40		67 717,77	694 622,23	683 684,83			694 622,23	751 402,60		56 780,37
4111	Redevables - amiable	26 851,10		39 429,48	27 391,56			66 280,58	27 391,56	38 889,02	
4116	Redevables - contentieux	66,28		26 681,40	100,00			26 747,68	100,00	26 647,68	
411	Sous Total compte 411	26 917,38		66 110,88	27 491,56			93 028,26	27 491,56	65 536,70	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	15 704,00		50 835,79	16 822,21			66 539,79	16 822,21	49 717,58	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	99,00		15 539,00	150,00			15 638,00	150,00	15 488,00	
414	Sous Total compte 414	15 803,00		66 374,79	16 972,21			82 177,79	16 972,21	65 205,58	
41	Sous Total compte 41	42 720,38		132 485,67	44 463,77			175 206,05	44 463,77	130 742,28	
429	Deficit débits comptables et régisseurs	4 715,41		3 578,53	500,00			8 293,94	500,00	7 793,94	
42	Sous Total compte 42	4 715,41		3 578,53	500,00			8 293,94	500,00	7 793,94	
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			449 089,10	449 089,10			449 089,10	449 089,10		0,00
441	Sous Total compte 441			449 089,10	449 089,10			449 089,10	449 089,10		0,00
4487	Produits à recevoir	100 000,00		125 000,00	100 000,00			225 000,00	100 000,00	125 000,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
448	Sous Total compte 448	100 000,00		125 000,00	100 000,00			225 000,00	100 000,00	125 000,00	
44	Sous Total compte 44	100 000,00		574 089,10	549 089,10			674 089,10	549 089,10	125 000,00	
451029	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	16 829,69		627 351,30	744 088,45			644 180,99	744 088,45		99 907,46
451	Sous Total compte 451	16 829,69		627 351,30	744 088,45			644 180,99	744 088,45		99 907,46
45	Sous Total compte 45	16 829,69		627 351,30	744 088,45			644 180,99	744 088,45		99 907,46
46711	Autres comptes créditeurs			5 469,67	5 469,67			5 469,67	5 469,67		0,00
4671	Sous Total compte 4671			5 469,67	5 469,67			5 469,67	5 469,67		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	540,29		45 192,62	41 785,10			45 732,91	41 785,10	3 947,81	
4672	Sous Total compte 4672	540,29		45 192,62	41 785,10			45 732,91	41 785,10	3 947,81	
467	Sous Total compte 467	540,29		50 662,29	47 254,77			51 202,58	47 254,77	3 947,81	
46	Sous Total compte 46	540,29		50 662,29	47 254,77			51 202,58	47 254,77	3 947,81	
4711	Verst des régisseurs			38 389,15	38 389,15			38 389,15	38 389,15		0,00
47138	Raet : autres			140 411,17	140 411,17			140 411,17	140 411,17		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4713	Sous Total compte 4713			140 411,17	140 411,17			140 411,17	140 411,17		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			125,26	125,26			125,26	125,26		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales				7 912,00				7 912,00		7 912,00
47141	Sous Total compte 47141			125,26	8 037,26			125,26	8 037,26		7 912,00
4714	Sous Total compte 4714			125,26	8 037,26			125,26	8 037,26		7 912,00
471	Sous Total compte 471			178 925,58	186 837,58			178 925,58	186 837,58		7 912,00
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			130 023,75	130 023,75			130 023,75	130 023,75		0,00
4721	Sous Total compte 4721			130 023,75	130 023,75			130 023,75	130 023,75		0,00
472	Sous Total compte 472			130 023,75	130 023,75			130 023,75	130 023,75		0,00
47	Sous Total compte 47			308 949,33	316 861,33			308 949,33	316 861,33		7 912,00
	Total classe 4	164 805,77	67 717,77	2 391 738,45	2 385 942,25			2 556 544,22	2 453 660,02	267 484,03	164 599,83
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	5 393,86		5 977,90	8 005,26			11 371,76	8 005,26	3 366,50	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	100,00			100,00			100,00	100,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
541	Sous Total compte 541	5 493,86		5 977,90	8 105,26			11 471,76	8 105,26	3 366,50	
54	Sous Total compte 54	5 493,86		5 977,90	8 105,26			11 471,76	8 105,26	3 366,50	
580	Opérations d'ordre budgétaires			209 400,23	209 400,23			209 400,23	209 400,23		0,00
588	Autres virements internes			3 578,53	3 578,53			3 578,53	3 578,53		0,00
58	Sous Total compte 58			212 978,76	212 978,76			212 978,76	212 978,76		0,00
	Total classe 5	5 493,86		218 956,66	221 084,02			224 450,52	221 084,02	3 366,50	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					53 314,23		53 314,23		53 314,23	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					136 468,45		136 468,45		136 468,45	
6061	Sous Total compte 6061					189 782,68		189 782,68		189 782,68	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					219,46		219,46		219,46	
6063	Sous Total compte 6063					219,46		219,46		219,46	
606	Sous Total compte 606					190 002,14		190 002,14		190 002,14	
60	Sous Total compte 60					190 002,14		190 002,14		190 002,14	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Contrats prestations de services					396 840,73		396 840,73		396 840,73	
61521	Entretien et réparations de terrains					3 762,24		3 762,24		3 762,24	
615228	Autres bâtiments					768,00		768,00		768,00	
61522	Sous Total compte 61522					768,00		768,00		768,00	
6152	Sous Total compte 6152					4 530,24		4 530,24		4 530,24	
615	Sous Total compte 615					4 530,24		4 530,24		4 530,24	
617	Etudes et recherches					50 220,00	50 220,00	50 220,00	50 220,00		0,00
6182	Divers doc générale et technique					1 010,00		1 010,00		1 010,00	
618	Sous Total compte 618					1 010,00		1 010,00		1 010,00	
61	Sous Total compte 61					452 600,97	50 220,00	452 600,97	50 220,00	402 380,97	
6226	Rému intermédi honoraires					2 351,80		2 351,80		2 351,80	
6227	Rému intermédi honoraires					13 091,31		13 091,31		13 091,31	
622	Sous Total compte 622					15 443,11		15 443,11		15 443,11	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6282	Frais gardien églises forêts bois com					1 872,00		1 872,00		1 872,00	
628	Sous Total compte 628					1 872,00		1 872,00		1 872,00	
62	Sous Total compte 62					17 315,11		17 315,11		17 315,11	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					10 023,75		10 023,75		10 023,75	
66112	Intérêts - rattachement des icne					741,28	847,18	741,28	847,18		105,90
6611	Sous Total compte 6611					10 765,03	847,18	10 765,03	847,18	9 917,85	
661	Sous Total compte 661					10 765,03	847,18	10 765,03	847,18	9 917,85	
66	Sous Total compte 66					10 765,03	847,18	10 765,03	847,18	9 917,85	
6811	DA - immob					182 723,23		182 723,23		182 723,23	
681	Sous Total compte 681					182 723,23		182 723,23		182 723,23	
68	Sous Total compte 68					182 723,23		182 723,23		182 723,23	
	Total classe 6					853 406,48	51 067,18	853 406,48	51 067,18	802 445,20	105,90
70688	Prest serv autres prestat service					125,26	56 685,43	125,26	56 685,43		56 560,17

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7068	Sous Total compte 7068					125,26	56 685,43	125,26	56 685,43		56 560,17
706	Sous Total compte 706					125,26	56 685,43	125,26	56 685,43		56 560,17
70	Sous Total compte 70					125,26	56 685,43	125,26	56 685,43		56 560,17
74718	Autres participations Etat					100 000,00	259 231,17	100 000,00	259 231,17		159 231,17
7471	Sous Total compte 7471					100 000,00	259 231,17	100 000,00	259 231,17		159 231,17
747	Sous Total compte 747					100 000,00	259 231,17	100 000,00	259 231,17		159 231,17
74	Sous Total compte 74					100 000,00	259 231,17	100 000,00	259 231,17		159 231,17
752	Revenus des immeubles					516,21	67 786,53	516,21	67 786,53		67 270,32
75	Sous Total compte 75					516,21	67 786,53	516,21	67 786,53		67 270,32
7718	Autres prod except sur opé gestion						41 771,85		41 771,85		41 771,85
771	Sous Total compte 771						41 771,85		41 771,85		41 771,85
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad						51,71		51,71		51,71
774	subv exceptionnelles					7 912,00	449 089,10	7 912,00	449 089,10		441 177,10

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Quote-part des subv d'invest transférée						26 677,00		26 677,00		26 677,00
7788	Produits exceptionnels divers						9 599,98		9 599,98		9 599,98
778	Sous Total compte 778						9 599,98		9 599,98		9 599,98
77	Sous Total compte 77					7 912,00	527 189,64	7 912,00	527 189,64		519 277,64
	Total classe 7					108 553,47	910 892,77	108 553,47	910 892,77		802 339,30
	Total général	5 307 855,47	5 307 855,47	2 611 542,29	2 607 767,55	1 145 039,98	1 148 814,72	9 064 437,74	9 064 437,74	6 261 281,93	6 261 281,93

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44729 - ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 02/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ACCUEIL GENS DU VOYAGE ARCBA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 03/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

HOTEL DES PROJETS ARCBA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 02/03/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Population 73060
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	35
	1 Balance des comptes	Etat III-1 36
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 52
4EME PARTIE	: Page des signatures	53

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains	436,35	Fonds Globalisés	
Constructions	2 932,78	Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	194,56	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	6,43	Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles	26,51	Subventions transférables	722,03
Total immobilisations corporelles (nettes)	3 596,64	Subventions non transférables	3 417,58
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 596,64	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	4 139,61
Créances	590,04	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	34,10
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	17,74
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	9,98
TOTAL ACTIF CIRCULANT	590,04	Total dettes à court terme	27,72
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	61,82
		Comptes de régularisations	-14,74
TOTAL ACTIF	4 186,69	TOTAL PASSIF	4 186,69

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	441 051,99	4 697,30	436 354,69	440 536,69
	Constructions en toute propriété	4 508 299,26	1 599 474,52	2 908 824,74	3 057 474,76
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	348 817,54	154 255,43	194 562,11	184 836,56
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	124 862,55	98 349,26	26 513,29	23 928,41
	Immobilisations corporelles en cours	6 430,00		6 430,00	6 430,00
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo	53 240,88	29 282,32	23 958,56	26 620,56
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art					
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	5 482 702,22	1 886 058,83	3 596 643,39	3 739 826,98	

BILAN (en Euros)

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	5 482 702,22	1 886 058,83	3 596 643,39	3 739 826,98
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		5 482 702,22	1 886 058,83	3 596 643,39	3 739 826,98

BILAN (en Euros)

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	44 616,46		44 616,46	46 603,04
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 955,36		1 955,36	116 061,63
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	541 859,26		541 859,26	324 937,22
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	1 611,33		1 611,33	208,07
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		590 042,41		590 042,41	487 809,96

BILAN (en Euros)

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 072 744,63	1 886 058,83	4 186 685,80	4 227 636,94

BILAN (en Euros)

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves		
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		
	Subventions transférables	722 025,03	752 727,03
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables	3 417 581,74	3 417 581,74
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	4 139 606,77	4 170 308,77	

BILAN (en Euros)

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers	34 099,99	32 196,27
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 738,25	28 942,33
	Dettes fiscales et sociales	9 816,67	8 809,69
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	161,91	
	Fournisseurs d'immobilisations		1 257,60
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	61 816,82	71 205,89	

BILAN (en Euros)

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	-14 737,79	-13 877,72
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	-14 737,79	-13 877,72
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 186 685,80	4 227 636,94

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	11,76	17,76
Autres produits	296,42	213,27
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	308,18	231,03
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	228,92	244,29
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	201,09	195,77
Autres charges	26,87	25,18
Charges courantes non financières	456,89	465,25
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-148,71	-234,22
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-148,71	-234,22
Produits exceptionnels	148,77	234,74
Charges exceptionnelles	0,06	0,52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	148,71	234,22
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	11 757,79	17 761,57
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	296 420,90	213 269,60
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	308 178,69	231 031,17
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	228 921,97	244 289,84
Impôts et taxes	26 873,00	25 184,00
Dotations amortissements des immob	201 091,84	195 772,95
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	456 886,81	465 246,79
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-148 708,12	-234 215,62
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-148 708,12	-234 215,62
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions	116 899,72	204 235,10
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	31 868,40	30 500,00
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	148 768,12	234 735,10
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	60,00	519,48
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	60,00	519,48

COMPTE DE RESULTAT 2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		148 708,12		234 215,62
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		456 946,81		465 766,27
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		456 946,81		465 766,27
RESULTAT DE L'EXERCICE				

Opérations Compte de Tiers

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	671 035,06	496 057,00	1 167 092,06
Titres de recette émis (b)	205 209,10	461 161,92	666 371,02
Réductions de titres (c)	30,00	4 215,11	4 245,11
Recettes nettes (d = b - c)	205 179,10	456 946,81	662 125,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	671 035,06	496 057,00	1 167 092,06
Mandats émis (f)	90 793,79	461 367,36	552 161,15
Annulations de mandats (g)		4 420,55	4 420,55
Depenses nettes (h = f - g)	90 793,79	456 946,81	547 740,60
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	114 385,31		114 385,31
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
HOTEL DES PROJETS ARCBA					
Investissement	462 678,06		114 385,31		577 063,37
Fonctionnement					
Sous-Total	462 678,06		114 385,31		577 063,37
TOTAL II	462 678,06		114 385,31		577 063,37
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	462 678,06		114 385,31		577 063,37

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00		5 000,00	2 183,54		2 183,54	2 816,46
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00		75 000,00				75 000,00
21	Immobilisations corporelles	560 325,06		560 325,06	57 908,25		57 908,25	502 416,81
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	640 325,06		640 325,06	60 091,79		60 091,79	580 233,27
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	640 325,06		640 325,06	60 091,79		60 091,79	580 233,27
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	30 710,00		30 710,00	30 702,00		30 702,00	8,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	30 710,00		30 710,00	30 702,00		30 702,00	8,00
TOTAL GENERAL		671 035,06		671 035,06	90 793,79		90 793,79	580 241,27

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00		5 000,00	4 117,26	30,00	4 087,26	912,74
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 000,00		5 000,00	4 117,26	30,00	4 087,26	912,74
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 000,00		5 000,00	4 117,26	30,00	4 087,26	912,74
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	203 357,00		203 357,00	201 091,84		201 091,84	2 265,16
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	203 357,00		203 357,00	201 091,84		201 091,84	2 265,16
001	Solde d'exécution de la section d'invest	462 678,06		462 678,06				462 678,06
TOTAL GENERAL		671 035,06		671 035,06	205 209,10	30,00	205 179,10	465 855,96

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	172 200,00		172 200,00	149 628,52	4 420,55	145 207,97	26 992,03
012	Charges de personnel et frais assimilés	116 000,00		116 000,00	110 587,00		110 587,00	5 413,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00		3 500,00				3 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00	60,00		60,00	940,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	292 700,00		292 700,00	260 275,52	4 420,55	255 854,97	36 845,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	203 357,00		203 357,00	201 091,84		201 091,84	2 265,16
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	203 357,00		203 357,00	201 091,84		201 091,84	2 265,16
TOTAL GENERAL		496 057,00		496 057,00	461 367,36	4 420,55	456 946,81	39 110,19

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ven	18 000,00		18 000,00	12 723,94	966,15	11 757,79	6 242,21
75	Autres produits de gestion courante	205 500,00		205 500,00	299 669,86	3 248,96	296 420,90	-90 920,90
77	Produits exceptionnels	241 847,00		241 847,00	118 066,12		118 066,12	123 780,88
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	465 347,00		465 347,00	430 459,92	4 215,11	426 244,81	39 102,19
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	30 710,00		30 710,00	30 702,00		30 702,00	8,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	30 710,00		30 710,00	30 702,00		30 702,00	8,00
TOTAL GENERAL		496 057,00		496 057,00	461 161,92	4 215,11	456 946,81	39 110,19

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 183,54		2 183,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 183,54		2 183,54
2135	Installations générales agencements et a	16 789,48		16 789,48
21531	Réseaux d'adduction d'eau	23 161,30		23 161,30
21534	Réseaux d'électrification	3 113,25		3 113,25
2158	Autres installations matériel et outilla	1 175,00		1 175,00
2183	Matériel de bureau et matériel informati	13 669,22		13 669,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	57 908,25		57 908,25
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	60 091,79		60 091,79
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	60 091,79		60 091,79
13912	Subvention équipement transférées au com	24 563,00		24 563,00
13913	Subvention d'équipement transférées au c	6 139,00		6 139,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	30 702,00		30 702,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	30 702,00		30 702,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	90 793,79		90 793,79

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 117,26	30,00	4 087,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	4 117,26	30,00	4 087,26
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 117,26	30,00	4 087,26
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 117,26	30,00	4 087,26
28128	Amortissements autres agencements et amé	4 182,00		4 182,00
28132	Immeubles de rapport	14 602,00		14 602,00
28135	Amortissements installations générales a	60 169,50		60 169,50
28138	Amortissements autres constructions	90 668,00		90 668,00
28151	Réseaux de voirie	450,00		450,00
28152	Installations de voirie	1 014,00		1 014,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	304,00		304,00
281533	Réseaux câblés	984,00		984,00
281534	Réseaux d'électrification	7 487,00		7 487,00
281538	Autres réseaux	6 310,00		6 310,00
281568	Amortissements autre matériel et outilla	849,00		849,00
28158	Autres installations matériel et outilla	990,20		990,20
281731	Bâtiments publics	2 662,00		2 662,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	10 251,14		10 251,14
28184	Mobilier	169,00		169,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	201 091,84		201 091,84
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	201 091,84		201 091,84
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	205 209,10	30,00	205 179,10

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	1 731,39		1 731,39
60612	Achats non stockés de fournitures non st	26 477,65	1 328,24	25 149,41
60623	Achats non stockés d'alimentation	324,29		324,29
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	1 479,33		1 479,33
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	1 305,90		1 305,90
6064	Achats non stockés de fournitures admini	556,97	232,30	324,67
611	Contrats prestations de services	12 159,44	519,98	11 639,46
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	502,96		502,96
615228	Autres bâtiments	6 453,75		6 453,75
61558	Services extérieurs - entretien et répar	339,75		339,75
6156	Services extérieurs - maintenance	10 445,93	1 650,03	8 795,90
6188	Services extérieurs - autres frais diver	6 587,49		6 587,49
6238	Publicité publications relations publicu	760,00	690,00	70,00
6261	Frais d'affranchissement	5 905,22		5 905,22
6282	Autres services extérieurs - frais gardi	24 036,00		24 036,00
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	23 689,45		23 689,45
63512	Impôts directs - taxes foncières	26 873,00		26 873,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	149 628,52	4 420,55	145 207,97
6215	Personnel extérieur au service affecté p	110 587,00		110 587,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	110 587,00		110 587,00
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	60,00		60,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	60,00		60,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	260 275,52	4 420,55	255 854,97
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	201 091,84		201 091,84

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	201 091,84		201 091,84
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	201 091,84		201 091,84
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	461 367,36	4 420,55	456 946,81

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70688	Prestations de services autres prestatio	12 723,94	966,15	11 757,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	12 723,94	966,15	11 757,79
751	Redevances pour concessions brevets lice	6 756,88	113,11	6 643,77
752	Autres produits de gestion courante - re	292 912,98	3 135,85	289 777,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	299 669,86	3 248,96	296 420,90
774	Produits exceptionnels - subventions exc	116 899,72		116 899,72
7788	Produits exceptionnels divers	1 166,40		1 166,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	118 066,12		118 066,12
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	430 459,92	4 215,11	426 244,81
777	Quote-part des subventions d'investissem	30 702,00		30 702,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	30 702,00		30 702,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	30 702,00		30 702,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	461 161,92	4 215,11	456 946,81

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1312	Subv équipt transf - Région		835 991,18						835 991,18		835 991,18
1313	Subv équipt transf - Dépt		184 190,00						184 190,00		184 190,00
131	Sous Total compte 131		1 020 181,18						1 020 181,18		1 020 181,18
1323	Dépt		334 000,00						334 000,00		334 000,00
13251	GFP de rattachement		3 077 151,74						3 077 151,74		3 077 151,74
1325	Sous Total compte 1325		3 077 151,74						3 077 151,74		3 077 151,74
132	Sous Total compte 132		3 411 151,74						3 411 151,74		3 411 151,74
1388	Autres subv invest non transf autres		6 430,00						6 430,00		6 430,00
138	Sous Total compte 138		6 430,00						6 430,00		6 430,00
13912	Subv équipt transf - Région	199 919,12				24 563,00		224 482,12		224 482,12	
13913	Subv équipt transf - Dépt	67 535,03				6 139,00		73 674,03		73 674,03	
1391	Sous Total compte 1391	267 454,15				30 702,00		298 156,15		298 156,15	
139	Sous Total compte 139	267 454,15				30 702,00		298 156,15		298 156,15	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13	Sous Total compte 13	267 454,15	4 437 762,92			30 702,00		298 156,15	4 437 762,92		4 139 606,77
165	Dép et caution reçus		32 196,27			2 213,54	4 117,26	2 213,54	36 313,53		34 099,99
16	Sous Total compte 16		32 196,27			2 213,54	4 117,26	2 213,54	36 313,53		34 099,99
	Total classe 1	267 454,15	4 469 959,19			32 915,54	4 117,26	300 369,69	4 474 076,45	298 156,15	4 471 862,91
2115	Terrains bâtis	337 982,13						337 982,13		337 982,13	
211	Sous Total compte 211	337 982,13						337 982,13		337 982,13	
2128	Autres agenct et améngt terrains	103 069,86						103 069,86		103 069,86	
212	Sous Total compte 212	103 069,86						103 069,86		103 069,86	
2132	Immeubles de rapport	584 143,76						584 143,76		584 143,76	
2135	Instal gales agenct amégts const	1 187 218,45				16 789,48		1 204 007,93		1 204 007,93	
2138	Autres constructions	2 720 147,57						2 720 147,57		2 720 147,57	
213	Sous Total compte 213	4 491 509,78				16 789,48		4 508 299,26		4 508 299,26	
2151	Réseaux de voirie	11 271,56						11 271,56		11 271,56	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2152	Installations de voirie	25 387,38						25 387,38		25 387,38	
21531	Réseaux adduction eau	6 099,68				23 161,30		29 260,98		29 260,98	
21533	Réseaux cablés	19 717,69						19 717,69		19 717,69	
21534	Réseaux électrification	132 020,09				3 113,25		135 133,34		135 133,34	
21538	Autres réseaux	128 046,59						128 046,59		128 046,59	
2153	Sous Total compte 2153	285 884,05				26 274,55		312 158,60		312 158,60	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	6 312,45						6 312,45		6 312,45	
2156	Sous Total compte 2156	6 312,45						6 312,45		6 312,45	
2158	Autres instal mat outil tech	5 306,84				1 175,00		6 481,84		6 481,84	
215	Sous Total compte 215	334 162,28				27 449,55		361 611,83		361 611,83	
21731	Batiments publics	53 240,88						53 240,88		53 240,88	
2173	Sous Total compte 2173	53 240,88						53 240,88		53 240,88	
217	Sous Total compte 217	53 240,88						53 240,88		53 240,88	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Mat bureau mat informatique	78 817,94				13 669,22		92 487,16		92 487,16	
2184	Mobilier	9 167,98						9 167,98		9 167,98	
2188	Autres immobilisations corporelles	10 413,12						10 413,12		10 413,12	
218	Sous Total compte 218	98 399,04				13 669,22		112 068,26		112 068,26	
21	Sous Total compte 21	5 418 363,97				57 908,25		5 476 272,22		5 476 272,22	
2315	Instal mat outil techn	6 430,00						6 430,00		6 430,00	
231	Sous Total compte 231	6 430,00						6 430,00		6 430,00	
23	Sous Total compte 23	6 430,00						6 430,00		6 430,00	
28128	Amort autres agenc't amégat terr		515,30				4 182,00	4 697,30			4 697,30
2812	Sous Total compte 2812		515,30				4 182,00	4 697,30			4 697,30
28132	Immeubles de rapport		148 349,12				14 602,00	162 951,12			162 951,12
28135	Amort instal gales agenc't amégat constru		240 139,07				60 169,50	300 308,57			300 308,57
28138	Amort autres constructions		1 045 546,83				90 668,00	1 136 214,83			1 136 214,83

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2813	Sous Total compte 2813		1 434 035,02				165 439,50		1 599 474,52		1 599 474,52
28151	Réseaux de voirie		3 605,16			450,00		4 055,16			4 055,16
28152	Installations de voirie		10 306,42			1 014,00		11 320,42			11 320,42
281531	Réseaux adduction eau		2 437,88			304,00		2 741,88			2 741,88
281533	Réseaux câblés		6 287,60			984,00		7 271,60			7 271,60
281534	Réseaux électrification		41 258,06			7 487,00		48 745,06			48 745,06
281538	Autres réseaux		73 811,31			6 310,00		80 121,31			80 121,31
28153	Sous Total compte 28153		123 794,85			15 085,00		138 879,85			138 879,85
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		3 763,82			849,00		4 612,82			4 612,82
28156	Sous Total compte 28156		3 763,82			849,00		4 612,82			4 612,82
28158	Autres instal mat outil tech		2 213,50			990,20		3 203,70			3 203,70
2815	Sous Total compte 2815		143 683,75			18 388,20		162 071,95			162 071,95
281731	Bâtiments publics		26 620,32			2 662,00		29 282,32			29 282,32

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28173	Sous Total compte 28173		26 620,32				2 662,00		29 282,32		29 282,32
2817	Sous Total compte 2817		26 620,32				2 662,00		29 282,32		29 282,32
28183	Mat bureau mat informatique		60 871,36				10 251,14		71 122,50		71 122,50
28184	Mobilier		8 828,12				169,00		8 997,12		8 997,12
28188	Amort autres immobilisations corporelles		10 413,12						10 413,12		10 413,12
2818	Sous Total compte 2818		80 112,60				10 420,14		90 532,74		90 532,74
281	Sous Total compte 281		1 684 966,99				201 091,84		1 886 058,83		1 886 058,83
28	Sous Total compte 28		1 684 966,99				201 091,84		1 886 058,83		1 886 058,83
	Total classe 2	5 424 793,97	1 684 966,99			57 908,25	201 091,84	5 482 702,22	1 886 058,83	5 482 702,22	1 886 058,83
4011	Fournisseurs		26 540,02	154 492,64	142 049,60			154 492,64	168 589,62		14 096,98
401	Sous Total compte 401		26 540,02	154 492,64	142 049,60			154 492,64	168 589,62		14 096,98
4041	Fournis immob		1 257,60	70 747,49	69 489,89			70 747,49	70 747,49		0,00
404	Sous Total compte 404		1 257,60	70 747,49	69 489,89			70 747,49	70 747,49		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
408	Fournis factures non parvenues		2 402,31	2 402,31	3 641,27			2 402,31	6 043,58		3 641,27
40	Sous Total compte 40		30 199,93	227 642,44	215 180,76			227 642,44	245 380,69		17 738,25
4111	Redevables - amiable	7 383,65		4 641,62	7 354,32			12 025,27	7 354,32	4 670,95	
4116	Redevables - contentieux	222,51		2 784,00	2 784,00			3 006,51	2 784,00	222,51	
411	Sous Total compte 411	7 606,16		7 425,62	10 138,32			15 031,78	10 138,32	4 893,46	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	29 256,96		42 484,47	41 758,35			71 741,43	41 758,35	29 983,08	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	9 739,92						9 739,92		9 739,92	
414	Sous Total compte 414	38 996,88		42 484,47	41 758,35			81 481,35	41 758,35	39 723,00	
41	Sous Total compte 41	46 603,04		49 910,09	51 896,67			96 513,13	51 896,67	44 616,46	
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	102 100,00			102 100,00			102 100,00	102 100,00		0,00
441	Sous Total compte 441	102 100,00			102 100,00			102 100,00	102 100,00		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			110 587,00	110 587,00			110 587,00	110 587,00		0,00
4434	Sous Total compte 4434			110 587,00	110 587,00			110 587,00	110 587,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443	Sous Total compte 443			110 587,00	110 587,00			110 587,00	110 587,00		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser			14 496,00	17 533,00			14 496,00	17 533,00		3 037,00
4455	Sous Total compte 4455			14 496,00	17 533,00			14 496,00	17 533,00		3 037,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	209,40		11 581,64	11 791,04			11 791,04	11 791,04		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	4 261,23		22 947,91	25 253,78			27 209,14	25 253,78	1 955,36	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	9 491,00		33 842,00	43 333,00			43 333,00	43 333,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	13 961,63		68 371,55	80 377,82			82 333,18	80 377,82	1 955,36	
44571	Etat - TVA collectée		8 809,69	64 514,89	62 484,87			64 514,89	71 294,56		6 779,67
4457	Sous Total compte 4457		8 809,69	64 514,89	62 484,87			64 514,89	71 294,56		6 779,67
445	Sous Total compte 445	13 961,63	8 809,69	147 382,44	160 395,69			161 344,07	169 205,38		7 861,31
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			26 873,00	26 873,00			26 873,00	26 873,00		0,00
44	Sous Total compte 44	116 061,63	8 809,69	284 842,44	399 955,69			400 904,07	408 765,38		7 861,31
4510301	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	324 937,22		628 166,83	411 244,79			953 104,05	411 244,79	541 859,26	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451	Sous Total compte 451	324 937,22		628 166,83	411 244,79			953 104,05	411 244,79	541 859,26	
45	Sous Total compte 45	324 937,22		628 166,83	411 244,79			953 104,05	411 244,79	541 859,26	
466	Excédit de verSEment			56,67	218,58			56,67	218,58		161,91
46711	Autres comptes créditeurs			2 183,54	2 183,54			2 183,54	2 183,54		0,00
4671	Sous Total compte 4671			2 183,54	2 183,54			2 183,54	2 183,54		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	208,07		121 956,99	120 553,73			122 165,06	120 553,73	1 611,33	
4672	Sous Total compte 4672	208,07		121 956,99	120 553,73			122 165,06	120 553,73	1 611,33	
467	Sous Total compte 467	208,07		124 140,53	122 737,27			124 348,60	122 737,27	1 611,33	
46	Sous Total compte 46	208,07		124 197,20	122 955,85			124 405,27	122 955,85	1 449,42	
4711	Verst des régisseurs	13 934,52		163 974,65	165 438,02			177 909,17	165 438,02	12 471,15	
4712	Viremts réimputés			2 418,36	2 418,36			2 418,36	2 418,36		0,00
47138	Raet : autres			270 084,49	267 816,89			270 084,49	267 816,89	2 267,60	
4713	Sous Total compte 4713			270 084,49	267 816,89			270 084,49	267 816,89	2 267,60	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		56,67	1 727,57	1 670,90			1 727,57	1 727,57		0,00
47141	Sous Total compte 47141		56,67	1 727,57	1 670,90			1 727,57	1 727,57		0,00
4714	Sous Total compte 4714		56,67	1 727,57	1 670,90			1 727,57	1 727,57		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			37 419,53	37 419,53			37 419,53	37 419,53		0,00
471	Sous Total compte 471	13 934,52	56,67	475 624,60	474 763,70			489 559,12	474 820,37	14 738,75	
47218	Autres dépenses			26 873,00	26 873,00			26 873,00	26 873,00		0,00
4721	Sous Total compte 4721			26 873,00	26 873,00			26 873,00	26 873,00		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			1 944,10	1 944,10			1 944,10	1 944,10		0,00
472	Sous Total compte 472			28 817,10	28 817,10			28 817,10	28 817,10		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,13	0,04	0,87			0,04	1,00		0,96
478	Sous Total compte 478		0,13	0,04	0,87			0,04	1,00		0,96
47	Sous Total compte 47	13 934,52	56,80	504 441,74	503 581,67			518 376,26	503 638,47	14 737,79	
	Total classe 4	501 744,48	39 066,42	1 819 200,74	1 704 815,43			2 320 945,22	1 743 881,85	604 781,16	27 717,79

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51172	Chèques impayés			1 400,99	1 400,99			1 400,99	1 400,99		0,00
5117	Sous Total compte 5117			1 400,99	1 400,99			1 400,99	1 400,99		0,00
511	Sous Total compte 511			1 400,99	1 400,99			1 400,99	1 400,99		0,00
51	Sous Total compte 51			1 400,99	1 400,99			1 400,99	1 400,99		0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires			231 793,84	231 793,84			231 793,84	231 793,84		0,00
58	Sous Total compte 58			231 793,84	231 793,84			231 793,84	231 793,84		0,00
	Total classe 5			233 194,83	233 194,83			233 194,83	233 194,83		0,00
60611	Achts non stkés fourniture eau-assainissement					1 731,39		1 731,39		1 731,39	
60612	Achts non stkés fourniture énergie électrique					26 477,65	1 328,24	26 477,65	1 328,24	25 149,41	
6061	Sous Total compte 6061					28 209,04	1 328,24	28 209,04	1 328,24	26 880,80	
60623	Achts non stkés d'alimentation					324,29		324,29		324,29	
6062	Sous Total compte 6062					324,29		324,29		324,29	
60631	Achts non stkés fourniture entretien					1 479,33		1 479,33		1 479,33	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					1 305,90		1 305,90		1 305,90	
6063	Sous Total compte 6063					2 785,23		2 785,23		2 785,23	
6064	Achts non stkés fournit admin					556,97	232,30	556,97	232,30	324,67	
606	Sous Total compte 606					31 875,53	1 560,54	31 875,53	1 560,54	30 314,99	
60	Sous Total compte 60					31 875,53	1 560,54	31 875,53	1 560,54	30 314,99	
611	Contrats prestations de services					12 159,44	519,98	12 159,44	519,98	11 639,46	
6135	Locations mobilières					502,96		502,96		502,96	
613	Sous Total compte 613					502,96		502,96		502,96	
615228	Autres bâtiments					6 453,75		6 453,75		6 453,75	
61522	Sous Total compte 61522					6 453,75		6 453,75		6 453,75	
6152	Sous Total compte 6152					6 453,75		6 453,75		6 453,75	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					339,75		339,75		339,75	
6155	Sous Total compte 6155					339,75		339,75		339,75	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6156	Maintenance					10 445,93	1 650,03	10 445,93	1 650,03	8 795,90	
615	Sous Total compte 615					17 239,43	1 650,03	17 239,43	1 650,03	15 589,40	
6188	Autres frais divers					6 587,49		6 587,49		6 587,49	
618	Sous Total compte 618					6 587,49		6 587,49		6 587,49	
61	Sous Total compte 61					36 489,32	2 170,01	36 489,32	2 170,01	34 319,31	
6215	Persel extér au serv affecté par col rat					110 587,00		110 587,00		110 587,00	
621	Sous Total compte 621					110 587,00		110 587,00		110 587,00	
6238	Pub public relat publ divers					760,00	690,00	760,00	690,00	70,00	
623	Sous Total compte 623					760,00	690,00	760,00	690,00	70,00	
6261	Frais d'affranchissement					5 905,22		5 905,22		5 905,22	
626	Sous Total compte 626					5 905,22		5 905,22		5 905,22	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					24 036,00		24 036,00		24 036,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					23 689,45		23 689,45		23 689,45	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
628	Sous Total compte 628					47 725,45		47 725,45		47 725,45	
62	Sous Total compte 62					164 977,67	690,00	164 977,67	690,00	164 287,67	
63512	Impôts directs - taxes foncières					26 873,00		26 873,00		26 873,00	
6351	Sous Total compte 6351					26 873,00		26 873,00		26 873,00	
635	Sous Total compte 635					26 873,00		26 873,00		26 873,00	
63	Sous Total compte 63					26 873,00		26 873,00		26 873,00	
673	Charges except titres annulés					60,00		60,00		60,00	
67	Sous Total compte 67					60,00		60,00		60,00	
6811	DA - immob					201 091,84		201 091,84		201 091,84	
681	Sous Total compte 681					201 091,84		201 091,84		201 091,84	
68	Sous Total compte 68					201 091,84		201 091,84		201 091,84	
	Total classe 6					461 367,36	4 420,55	461 367,36	4 420,55	456 946,81	
70688	Prest serv autres prestat service					966,15	12 723,94	966,15	12 723,94		11 757,79

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7068	Sous Total compte 7068					966,15	12 723,94	966,15	12 723,94		11 757,79
706	Sous Total compte 706					966,15	12 723,94	966,15	12 723,94		11 757,79
70	Sous Total compte 70					966,15	12 723,94	966,15	12 723,94		11 757,79
751	Redev concessions brevets licences					113,11	6 756,88	113,11	6 756,88		6 643,77
752	Revenus des immeubles					3 135,85	292 912,98	3 135,85	292 912,98		289 777,13
75	Sous Total compte 75					3 248,96	299 669,86	3 248,96	299 669,86		296 420,90
774	subv exceptionnelles						116 899,72		116 899,72		116 899,72
777	Quote-part des subv d'invest transférée						30 702,00		30 702,00		30 702,00
7788	Produits exceptionnels divers						1 166,40		1 166,40		1 166,40
778	Sous Total compte 778						1 166,40		1 166,40		1 166,40
77	Sous Total compte 77						148 768,12		148 768,12		148 768,12
	Total classe 7					4 215,11	461 161,92	4 215,11	461 161,92		456 946,81
	Total général	6 193 992,60	6 193 992,60	2 052 395,57	1 938 010,26	556 406,26	670 791,57	8 802 794,43	8 802 794,43	6 842 586,34	6 842 586,34

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44730 - HOTEL DES PROJETS ARCBA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : VISA AVEC RESERVES Absence de régularisation au 31 décembre 2021 des soldes anormaux pour les comptes 47138 et 4711

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 03/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **HOTEL DES PROJETS ARCBA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 03/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 10/03/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Population 73667
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 28
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 34
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	49
	1 Balance des comptes	Etat III-1 50
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 95
4EME PARTIE	: Page des signatures	96

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	22 381,49	Dotations	5 675,94
Terrains	29 008,27	Fonds Globalisés	19 068,39
Constructions	30 625,97	Réserves	79 633,16
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	13 646,69	Différences sur réalisations d'immobilisations	-9 183,70
Immobilisations corporelles en cours	43 132,99	Report à nouveau	10 856,78
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	430,21	Résultat de l'exercice	1 788,48
Autres immobilisations corporelles	5 980,97	Subventions transférables	4 720,29
Total immobilisations corporelles (nettes)	122 825,09	Subventions non transférables	19 371,79
Immobilisations financières	14 358,54	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	2 932,74
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	159 565,12	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	134 863,88
Créances	11 111,91	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	133,16
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	31 497,59
Disponibilités	35 539,22	Fournisseurs ⁽²⁾	1 995,45
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	26 326,35
TOTAL ACTIF CIRCULANT	46 651,13	Total dettes à court terme	28 321,80
Comptes de régularisations	3,61	TOTAL DETTES	59 819,39
		Comptes de régularisations	11 403,43
TOTAL ACTIF	206 219,86	TOTAL PASSIF	206 219,86

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	47 079 518,27	27 639 536,29	19 439 981,98	19 737 941,03
	Autres immobilisations incorporelles	5 981 492,25	3 091 068,03	2 890 424,22	5 302 941,31
	Immobilisations incorporelles en cours	51 080,00		51 080,00	51 080,00
	Terrains en toute propriété	29 011 780,42	115 814,49	28 895 965,93	26 912 540,42
	Constructions en toute propriété	26 361 698,00	887 324,23	25 474 373,77	23 840 586,81
	Construction sur sol autrui en tte prop	5 821 890,70	670 299,15	5 151 591,55	5 059 806,81
	Réseaux installations voirie rés divers	11 605 078,73	778 828,84	10 826 249,89	10 465 097,26
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	11 229 169,71	5 259 747,01	5 969 422,70	3 919 056,09
	Immobilisations corporelles en cours	43 132 991,19		43 132 991,19	40 511 891,41
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	430 209,20		430 209,20	430 209,20
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	112 300,00		112 300,00	112 300,00
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers	2 820 443,52		2 820 443,52	2 820 443,52
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	14 432,27	2 886,00	11 546,27	12 989,27	
MONTANT A REPORTER	183 652 084,26	38 445 504,04	145 206 580,22	139 176 883,13	

BILAN (en Euros)

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	183 652 084,26	38 445 504,04	145 206 580,22	139 176 883,13
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	545 000,00		545 000,00	501 250,00
	Autres titres immobilisés	17 597,30		17 597,30	17 597,30
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances	13 795 940,15		13 795 940,15	13 795 940,15	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	198 010 621,71	38 445 504,04	159 565 117,67	153 491 670,58	

BILAN (en Euros)

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	705 751,66		705 751,66	492 192,27
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 710 816,36		1 710 816,36	1 511 733,62
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	8 421 086,60		8 421 086,60	794 408,76
	Opérations pour le compte de tiers	76 154,40		76 154,40	76 154,40
	Autres créances	198 103,31		198 103,31	97 335,25
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	35 539 220,20		35 539 220,20	31 454 662,26
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		46 651 132,53		46 651 132,53	34 426 486,56

BILAN (en Euros)

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	3 611,39		3 611,39	-243 653,43
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	3 611,39		3 611,39	-243 653,43
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	244 665 365,63	38 445 504,04	206 219 861,59	187 674 503,71

BILAN (en Euros)

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations	5 675 941,47	5 675 941,47
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	2 932 743,52	2 932 743,52
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	79 633 158,21	78 364 437,68
	Neutra amortis subv equip versees	-3 598 052,50	-3 231 615,73
	Report à nouveau	10 856 784,10	9 731 408,09
	Résultat de l'exercice	1 788 481,37	2 394 096,54
	Subventions transférables	4 720 289,19	4 464 958,57
	Différences sur réalisations d'immob	-5 585 644,80	-5 585 644,80
	Fonds globalisés	19 068 386,30	18 014 704,17
	Subventions non transférables	19 371 794,09	19 345 063,94
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	134 863 880,95	132 106 093,45	

BILAN (en Euros)

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	133 163,00	100 793,00
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	133 163,00	100 793,00

BILAN (en Euros)

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	31 485 960,60	30 403 162,83
	Emprunts et dettes financières divers	11 626,50	11 626,50
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 287 715,40	1 091 308,62
	Dettes fiscales et sociales	205 945,35	84 768,09
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	2 515 805,94	2 028 450,01
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	23 281 603,18	20 063 118,95
	Opérations pour le compte de tiers	77 189,08	77 189,08
	Autres dettes	245 804,31	562 516,54
	Fournisseurs d'immobilisations	707 737,88	813 322,94
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	59 819 388,24	55 135 463,56	

BILAN (en Euros)

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	11 403 429,40	332 153,70
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	11 403 429,40	332 153,70
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	206 219 861,59	187 674 503,71

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus	14 588,26	16 283,83
Dotations et subventions reçues	10 982,26	9 978,75
Produits des services	2 638,27	2 396,47
Autres produits	617,01	481,15
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	28 825,80	29 140,20
Traitements, salaires, charges sociales	8 166,68	7 623,29
Achats et charges externes	7 574,46	7 662,28
Participations et interventions	4 693,50	4 860,32
Dotations aux amortissements et provisions	4 831,94	4 510,25
Autres charges	737,82	716,02
Charges courantes non financières	26 004,39	25 372,16
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	2 821,41	3 768,04
Produits courants financiers	0,08	0,09
Charges courantes financières	914,31	981,71
RESULTAT COURANT FINANCIER	-914,22	-981,62
RESULTAT COURANT	1 907,19	2 786,42
Produits exceptionnels	693,65	806,38
Charges exceptionnelles	812,36	1 198,70
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-118,70	-392,32
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 788,48	2 394,10

COMPTE DE RESULTAT 2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	21 295 426,98	37 135 567,90
Autres impôts et taxes	-6 707 162,68	-20 851 739,60
Produits services, domaine et ventes div	2 638 266,45	2 396 469,02
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	617 007,57	481 147,36
Dotations de l'Etat	7 497 665,06	8 176 439,52
Subventions et participations	482 293,36	808 144,17
Autres attributions (péréquat, compensa)	3 002 303,00	994 168,00
TOTAL I	28 825 799,74	29 140 196,37
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	6 085 316,49	5 673 806,05
Charges sociales	2 081 360,77	1 949 482,47
Achats et charges externes	7 574 456,99	7 662 282,49
Impôts et taxes	357 842,21	325 022,79
Dotations amortissements des immob	4 799 572,10	4 500 051,52
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions	32 370,00	10 199,00
Autres charges	379 973,95	390 995,37
Contingents et participations	3 507 431,00	3 515 926,00
Subventions	1 186 069,57	1 344 393,16
TOTAL II	26 004 393,08	25 372 158,85
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	2 821 406,66	3 768 037,52
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	1,40	93,23
Autres intérêts et produits assimilés	83,56	
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	84,96	93,23
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	914 306,41	981 709,33
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	914 306,41	981 709,33

COMPTE DE RESULTAT 2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-914 221,45	-981 616,10
A + B - RESULTAT COURANT	1 907 185,21	2 786 421,42
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	5 488,07	4 064,48
Produits des cessions d'immobilisations		500,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements	366 436,77	357 311,77
Prod exception capital : Autres opér	321 728,90	444 503,80
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	693 653,74	806 380,05
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	759 412,42	1 180 306,91
Charg excep op gestion-Autres opérations	52 689,82	17 898,02
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		500,00
Charg excep op capital-Autres opérations	255,34	
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	812 357,58	1 198 704,93

COMPTE DE RESULTAT 2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-118 703,84	-392 324,88
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	29 519 538,44	29 946 669,65
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	27 731 057,07	27 552 573,11
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 788 481,37	2 394 096,54

Opérations Compte de Tiers

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4541-1	76 154,40				76 154,40	
4542-1		77 189,08				77 189,08

Résultats budgétaires de l'exercice

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	30 320 240,34	61 889 418,69	92 209 659,03
Titres de recette émis (b)	15 799 614,71	83 321 009,06	99 120 623,77
Réductions de titres (c)	3 705,60	32 058 112,60	32 061 818,20
Recettes nettes (d = b - c)	15 795 909,11	51 262 896,46	67 058 805,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	30 320 240,34	61 889 418,69	92 209 659,03
Mandats émis (f)	18 812 925,95	50 837 934,15	69 650 860,10
Annulations de mandats (g)	277 126,07	1 363 519,06	1 640 645,13
Depenses nettes (h = f - g)	18 535 799,88	49 474 415,09	68 010 214,97
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 788 481,37	
(h - d) Déficit	2 739 890,77		951 409,40

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-3 235 160,56		-2 739 890,77		-5 975 051,33
Fonctionnement	12 125 504,63	1 268 720,53	1 788 481,37		12 645 265,47
TOTAL I	8 890 344,07	1 268 720,53	-951 409,40		6 670 214,14
II - Budgets des services à caractère administratif					
44723-RPA ARCBA					
Investissement	17 647,69		-17 647,69		
Fonctionnement	42 471,37	21 171,37	43 813,61		65 113,61
Sous-Total	60 119,06	21 171,37	26 165,92		65 113,61
44724-AMENAGEMENT ZONES ARCBA					
Investissement	-14 532 565,81		-685 458,00		-15 218 023,81
Fonctionnement	15 772 167,12		478 946,54		16 251 113,66
Sous-Total	1 239 601,31		-206 511,46		1 033 089,85
44725-DECHETS MENAGERS ARCBA					
Investissement	360 526,02		-24 131,32		336 394,70

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement			1 016 626,89		1 016 626,89
Sous-Total	360 526,02		992 495,57		1 353 021,59
44728-AERODROME ARCBA					
Investissement	712 776,60		-6 046,26		706 730,34
Fonctionnement			46 038,55		46 038,55
Sous-Total	712 776,60		39 992,29		752 768,89
44729-ACCUEIL GENS DU VOYAGE A					
Investissement	101 734,68		3 774,74		105 509,42
Fonctionnement					
Sous-Total	101 734,68		3 774,74		105 509,42
44730-HOTEL DES PROJETS ARCBA					
Investissement	462 678,06		114 385,31		577 063,37
Fonctionnement					
Sous-Total	462 678,06		114 385,31		577 063,37
44731-TOURISME ARCBA					
Investissement	42 558,60		4 810,03		47 368,63

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement					
Sous-Total	42 558,60		4 810,03		47 368,63
44732-ZA DU CHAMP DOLENT ARCBA					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II	2 979 994,33	21 171,37	975 112,40		3 933 935,36
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
44721-SERVICE ASSAINT ARCBA					
Investissement	1 936 892,98		-96 667,18		1 840 225,80
Fonctionnement	5 309 938,75		3 048 947,08		8 358 885,83
Sous-Total	7 246 831,73		2 952 279,90		10 199 111,63
44722-SERVICE EAUX ARCBA					
Investissement	2 055 398,29		-3 159 896,88		-1 104 498,59

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	3 807 829,05		1 223 048,39		5 030 877,44
Sous-Total	5 863 227,34		-1 936 848,49		3 926 378,85
44726-TRANSPORTS INTERCOMMUNAU					
Investissement	655 437,81		-78 053,61		577 384,20
Fonctionnement	2 883 333,93		1 593 818,56		4 477 152,49
Sous-Total	3 538 771,74		1 515 764,95		5 054 536,69
44727-SPANC ARCBA					
Investissement	258 281,73				258 281,73
Fonctionnement	23 066,42		2 277,83		25 344,25
Sous-Total	281 348,15		2 277,83		283 625,98
TOTAL III	16 930 178,96		2 533 474,19		19 463 653,15
TOTAL I + II + III	28 800 517,36	1 289 891,90	2 557 177,19		30 067 802,65

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	2 716 000,00		2 716 000,00	2 705 170,34		2 705 170,34	10 829,66
20	Immobilisations incorporelles		12 000,00	12 000,00				12 000,00
204	Subventions d'équipement versées	4 071 501,95	33 095,00	4 104 596,95	2 642 781,43	196 290,04	2 446 491,39	1 658 105,56
26	Participations et créances rattachées à	43 750,00		43 750,00	43 750,00		43 750,00	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	6 831 251,95	45 095,00	6 876 346,95	5 391 701,77	196 290,04	5 195 411,73	1 680 935,22
Opération n° 1001	Opération d'équipement n° 1001	132 000,00		132 000,00	588,00		588,00	131 412,00
Opération n° 1002	Opération d'équipement n° 1002	778 640,00		778 640,00	766 813,02	6 549,12	760 263,90	18 376,10
Opération n° 1003	Opération d'équipement n° 1003	187 691,14	11 580,00	199 271,14	134 365,85		134 365,85	64 905,29
Opération n° 1004	Opération d'équipement n° 1004	1 015 010,00	299 000,00	1 314 010,00	80 335,92	2 502,00	77 833,92	1 236 176,08
Opération n° 1005	Opération d'équipement n° 1005	1 140 000,00		1 140 000,00	136 692,00		136 692,00	1 003 308,00
Opération n° 1006	Opération d'équipement n° 1006	805 000,00	34 000,00	839 000,00				839 000,00
Opération n° 1007	Opération d'équipement n° 1007	706 800,00	-12 000,00	694 800,00	43 138,01		43 138,01	651 661,99
Opération n° 1008	Opération d'équipement n° 1008	185 508,50	9 000,00	194 508,50	210 334,92	24 888,00	185 446,92	9 061,58
Opération n° 1009	Opération d'équipement n° 1009		36 000,00	36 000,00	14 076,00		14 076,00	21 924,00
Opération n° 901	Opération d'équipement n° 901	1 580 267,90	6 630,00	1 586 897,90	1 156 830,98	25 443,00	1 131 387,98	455 509,92
Opération n° 902	Opération d'équipement n° 902	5 316,80	1 105,00	6 421,80	316,80		316,80	6 105,00
Opération n° 903	Opération d'équipement n° 903	400 540,88	105 450,00	505 990,88	352 607,52	21 346,92	331 260,60	174 730,28
Opération n° 909	Opération d'équipement n° 909	655 402,56		655 402,56	234 893,59		234 893,59	420 508,97
Opération n° 925	Opération d'équipement n° 925	83 282,00	17 000,00	100 282,00	37 212,00		37 212,00	63 070,00
Opération n° 941	Opération d'équipement n° 941		56 416,00	56 416,00	14 994,00		14 994,00	41 422,00

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
Opération n° 947	Opération d'équipement n° 947		81 570,00	81 570,00	5 970,00		5 970,00	75 600,00
Opération n° 955	Opération d'équipement n° 955	525 516,68		525 516,68	364 434,55		364 434,55	161 082,13
Opération n° 961	Opération d'équipement n° 961	785 950,00	156 038,00	941 988,00	195 108,63		195 108,63	746 879,37
Opération n° 962	Opération d'équipement n° 962	15 000,00		15 000,00				15 000,00
Opération n° 971	Opération d'équipement n° 971	546 427,78		546 427,78	430 392,16		430 392,16	116 035,62
Opération n° 974	Opération d'équipement n° 974	10 681,50		10 681,50	4 321,50		4 321,50	6 360,00
Opération n° 975	Opération d'équipement n° 975	110 502,54		110 502,54	36 012,31		36 012,31	74 490,23
Opération n° 978	Opération d'équipement n° 978	100 000,00		100 000,00	20 354,58		20 354,58	79 645,42
Opération n° 979	Opération d'équipement n° 979	893 584,00		893 584,00	751 510,62		751 510,62	142 073,38
Opération n° 994	Opération d'équipement n° 994	2 077 000,00	75 776,00	2 152 776,00	1 989 231,98	106,99	1 989 124,99	163 651,01
Opération n° 997	Opération d'équipement n° 997	40 020,00		40 020,00				40 020,00
Opération n° 998	Opération d'équipement n° 998	3 327 303,00		3 327 303,00	3 216 966,69		3 216 966,69	110 336,31
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	16 107 445,28	877 565,00	16 985 010,28	10 197 501,63	80 836,03	10 116 665,60	6 868 344,68
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	22 938 697,23	922 660,00	23 861 357,23	15 589 203,40	277 126,07	15 312 077,33	8 549 279,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	673 431,72	9 125,00	682 556,72	682 556,72		682 556,72	
041	Opérations patrimoniales		2 541 165,83	2 541 165,83	2 541 165,83		2 541 165,83	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	673 431,72	2 550 290,83	3 223 722,55	3 223 722,55		3 223 722,55	
001	Solde d'exécution de la section d'invest	3 235 160,56		3 235 160,56				3 235 160,56
TOTAL GENERAL		26 847 289,51	3 472 950,83	30 320 240,34	18 812 925,95	277 126,07	18 535 799,88	11 784 440,46

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	2 168 720,53		2 168 720,53	2 322 402,66		2 322 402,66	-153 682,13
13	Subventions d'investissement	5 722 719,21	34 979,00	5 757 698,21	598 180,72		598 180,72	5 159 517,49
16	Emprunts et dettes assimilées	4 441 156,47	208 415,34	4 649 571,81	3 800 700,00		3 800 700,00	848 871,81
23	Immobilisations en cours	1 600 000,00		1 600 000,00	1 737 593,40	3 705,60	1 733 887,80	-133 887,80
024	Produits de cessions (recettes)	500 000,00		500 000,00				500 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	14 432 596,21	243 394,34	14 675 990,55	8 458 876,78	3 705,60	8 455 171,18	6 220 819,37
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	14 432 596,21	243 394,34	14 675 990,55	8 458 876,78	3 705,60	8 455 171,18	6 220 819,37
021	Virement de la section de fonctionnement	7 753 663,66	549 848,20	8 303 511,86				8 303 511,86
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	4 661 029,64	138 542,46	4 799 572,10	4 799 572,10		4 799 572,10	
041	Opérations patrimoniales		2 541 165,83	2 541 165,83	2 541 165,83		2 541 165,83	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 414 693,30	3 229 556,49	15 644 249,79	7 340 737,93		7 340 737,93	8 303 511,86
TOTAL GENERAL		26 847 289,51	3 472 950,83	30 320 240,34	15 799 614,71	3 705,60	15 795 909,11	14 524 331,23

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	9 467 442,90	227 142,14	9 694 585,04	8 212 632,55	810 090,01	7 402 542,54	2 292 042,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 805 613,00	105 000,00	8 910 613,00	8 780 935,16	84 501,24	8 696 433,92	214 179,08
014	Atténuations de produits	21 851 384,79	-37 561,79	21 813 823,00	21 743 358,02		21 743 358,02	70 464,98
65	Autres charges de gestion courante	5 624 631,00	2 000,00	5 626 631,00	5 376 512,17	303 037,65	5 073 474,52	553 156,48
66	Charges financières	1 033 286,30		1 033 286,30	1 054 209,22	139 902,81	914 306,41	118 979,89
67	Charges exceptionnelles	1 603 630,60	38 406,37	1 642 036,97	838 344,93	25 987,35	812 357,58	829 679,39
68	Dotations aux Amortissements et aux prov	50 000,00		50 000,00	32 370,00		32 370,00	17 630,00
022	Dépenses imprévues - section de fonction	600 000,00	-584 640,58	15 359,42				15 359,42
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	49 035 988,59	-249 653,86	48 786 334,73	46 038 362,05	1 363 519,06	44 674 842,99	4 111 491,74
023	Virement à la section d'investissement (7 753 663,66	549 848,20	8 303 511,86				8 303 511,86
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	4 661 029,64	138 542,46	4 799 572,10	4 799 572,10		4 799 572,10	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	12 414 693,30	688 390,66	13 103 083,96	4 799 572,10		4 799 572,10	8 303 511,86
TOTAL GENERAL		61 450 681,89	438 736,80	61 889 418,69	50 837 934,15	1 363 519,06	49 474 415,09	12 415 003,60

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	30 000,00		30 000,00				30 000,00
70	Produits des services, du domaine et ven	3 070 839,00		3 070 839,00	2 656 356,45	18 090,00	2 638 266,45	432 572,55
73	Impôts et taxes	21 905 940,57	211 091,00	22 117 031,57	68 284 459,40	31 952 837,08	36 331 622,32	-14 214 590,75
74	Dotations et participations	24 580 686,50	163 122,00	24 743 808,50	10 998 027,42	15 766,00	10 982 261,42	13 761 547,08
75	Autres produits de gestion courante	333 000,00	55 398,80	388 398,80	688 427,09	71 419,52	617 007,57	-228 608,77
76	Produits financiers				84,96		84,96	-84,96
77	Produits exceptionnels				11 097,02		11 097,02	-11 097,02
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	49 920 466,07	429 611,80	50 350 077,87	82 638 452,34	32 058 112,60	50 580 339,74	-230 261,87
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	673 431,72	9 125,00	682 556,72	682 556,72		682 556,72	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	673 431,72	9 125,00	682 556,72	682 556,72		682 556,72	
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 856 784,10		10 856 784,10				10 856 784,10
TOTAL GENERAL		61 450 681,89	438 736,80	61 889 418,69	83 321 009,06	32 058 112,60	51 262 896,46	10 626 522,23

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	2 704 470,34		2 704 470,34
165	Dépôts et cautionnements reçus	700,00		700,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 705 170,34		2 705 170,34
204112	Bâtiments et installations	90 200,00	24 850,00	65 350,00
2041412	Bâtiments et installations	1 348 238,84		1 348 238,84
2041632	Bâtiments et installations	508 927,59	157 400,04	351 527,55
204182	Bâtiments et installations	180 381,00	14 040,00	166 341,00
20422	Bâtiments et installations	2 122,00		2 122,00
20423	Projet d'infrastructures d'intérêt natio	512 912,00		512 912,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	2 642 781,43	196 290,04	2 446 491,39
261	Titres de participation	43 750,00		43 750,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	Participations et créances rattachées à	43 750,00		43 750,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 391 701,77	196 290,04	5 195 411,73
Opération n° 20311001	Frais d'études	588,00		588,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 1001	Opération d'équipement n° 1001	588,00		588,00
Opération n° 21351002	Installations générales agencements et a	754 640,70	6 549,12	748 091,58
Opération n° 21381002	Autres constructions	12 172,32		12 172,32
SOUS-TOTAL OPERATION n° 1002	Opération d'équipement n° 1002	766 813,02	6 549,12	760 263,90
Opération n° 20311003	Frais d'études	972,00		972,00
Opération n° 21351003	Installations générales agencements et a	114 775,07		114 775,07
Opération n° 21831003	Matériel de bureau et matériel informati	15 240,00		15 240,00
Opération n° 21841003	Mobilier	1 944,00		1 944,00
Opération n° 21881003	Autres immobilisations corporelles	1 434,78		1 434,78
SOUS-TOTAL OPERATION n° 1003	Opération d'équipement n° 1003	134 365,85		134 365,85

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 21521004	Installations de voirie	35 932,80		35 932,80
Opération n° 23121004	Agencements et aménagements de terrains	44 403,12	2 502,00	41 901,12
SOUS-TOTAL OPERATION n° 1004	Opération d'équipement n° 1004	80 335,92	2 502,00	77 833,92
Opération n° 20311005	Frais d'études	136 692,00		136 692,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 1005	Opération d'équipement n° 1005	136 692,00		136 692,00
Opération n° 20311007	Frais d'études	18 645,60		18 645,60
Opération n° 21351007	Installations générales agencements et a	24 492,41		24 492,41
SOUS-TOTAL OPERATION n° 1007	Opération d'équipement n° 1007	43 138,01		43 138,01
Opération n° 21821008	Matériel de transport	48 180,28	24 888,00	23 292,28
Opération n° 21841008	Mobilier	51 724,66		51 724,66
Opération n° 21881008	Autres immobilisations corporelles	110 429,98		110 429,98
SOUS-TOTAL OPERATION n° 1008	Opération d'équipement n° 1008	210 334,92	24 888,00	185 446,92
Opération n° 20311009	Frais d'études	14 076,00		14 076,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 1009	Opération d'équipement n° 1009	14 076,00		14 076,00
Opération n° 202901	Frais liés à la réalisation des document	78 274,67	25 443,00	52 831,67
Opération n° 2031901	Frais d'études	89 638,68		89 638,68
Opération n° 2051901	Concessions et droits similaires	187 317,41		187 317,41
Opération n° 2135901	Installations générales agencements et a	11 156,88		11 156,88
Opération n° 2145901	Constructions sur sol d'autrui - install	146 096,34		146 096,34
Opération n° 21534901	Réseaux d'électrification	27 977,27		27 977,27
Opération n° 2182901	Matériel de transport	71 242,04		71 242,04
Opération n° 2183901	Matériel de bureau et matériel informati	434 675,34		434 675,34
Opération n° 2184901	Mobilier	20 079,91		20 079,91
Opération n° 2188901	Autres immobilisations corporelles	79 216,46		79 216,46

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 2316901	Restauration des collections et oeuvres	11 155,98		11 155,98
SOUS-TOTAL OPERATION n° 901	Opération d'équipement n° 901	1 156 830,98	25 443,00	1 131 387,98
Opération n° 21568902	Autre matériel et outillage d'incendie e	316,80		316,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 902	Opération d'équipement n° 902	316,80		316,80
Opération n° 2051903	Concessions et droits similaires	247 157,52	21 346,92	225 810,60
Opération n° 2181903	Installations générales agencements et a	105 450,00		105 450,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 903	Opération d'équipement n° 903	352 607,52	21 346,92	331 260,60
Opération n° 2128909	Autres agencements et aménagements de te	13 273,69		13 273,69
Opération n° 2135909	Installations générales agencements et a	191 183,48		191 183,48
Opération n° 2138909	Autres constructions	28 255,22		28 255,22
Opération n° 2313909	Constructions	2 181,20		2 181,20
SOUS-TOTAL OPERATION n° 909	Opération d'équipement n° 909	234 893,59		234 893,59
Opération n° 2158925	Autres installations matériel et outilla	37 212,00		37 212,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 925	Opération d'équipement n° 925	37 212,00		37 212,00
Opération n° 2135941	Installations générales agencements et a	14 994,00		14 994,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 941	Opération d'équipement n° 941	14 994,00		14 994,00
Opération n° 2031947	Frais d'études	5 970,00		5 970,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 947	Opération d'équipement n° 947	5 970,00		5 970,00
Opération n° 2051955	Concessions et droits similaires	10 320,00		10 320,00
Opération n° 2135955	Installations générales agencements et a	309 432,31		309 432,31
Opération n° 2188955	Autres immobilisations corporelles	44 682,24		44 682,24
SOUS-TOTAL OPERATION n° 955	Opération d'équipement n° 955	364 434,55		364 434,55
Opération n° 2312961	Agencements et aménagements de terrains	194 244,63		194 244,63
Opération n° 2313961	Constructions	864,00		864,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 961	Opération d'équipement n° 961	195 108,63		195 108,63
Opération n° 2128971	Autres agencements et aménagement de te	2 200,82		2 200,82
Opération n° 2152971	Installations de voirie	428 191,34		428 191,34
SOUS-TOTAL OPERATION n° 971	Opération d'équipement n° 971	430 392,16		430 392,16
Opération n° 2313974	Constructions	4 321,50		4 321,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 974	Opération d'équipement n° 974	4 321,50		4 321,50
Opération n° 2031975	Frais d'études	9 936,00		9 936,00
Opération n° 21534975	Réseaux d'électrification	26 076,31		26 076,31
SOUS-TOTAL OPERATION n° 975	Opération d'équipement n° 975	36 012,31		36 012,31
Opération n° 2135978	Installations générales agencements et a	19 847,28		19 847,28
Opération n° 2188978	Autres immobilisations corporelles	507,30		507,30
SOUS-TOTAL OPERATION n° 978	Opération d'équipement n° 978	20 354,58		20 354,58
Opération n° 2031979	Frais d'études	7 347,00		7 347,00
Opération n° 2315979	Installations matériels et outillage tec	744 163,62		744 163,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 979	Opération d'équipement n° 979	751 510,62		751 510,62
Opération n° 2111994	Terrains nus	177 676,81		177 676,81
Opération n° 2115994	Terrains bâtis	1 811 555,17	106,99	1 811 448,18
SOUS-TOTAL OPERATION n° 994	Opération d'équipement n° 994	1 989 231,98	106,99	1 989 124,99
Opération n° 2031998	Frais d'études	3 128,54		3 128,54
Opération n° 2315998	Installations matériels et outillage tec	1 783 387,80		1 783 387,80
Opération n° 238998	Avances et acomptes versés sur immobilis	1 430 450,35		1 430 450,35
SOUS-TOTAL OPERATION n° 998	Opération d'équipement n° 998	3 216 966,69		3 216 966,69
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	10 197 501,63	80 836,03	10 116 665,60
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	15 589 203,40	277 126,07	15 312 077,33

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
13911	Subventions d'équipement transférées au	201 863,00		201 863,00
13912	Subvention équipement transférées au com	56 921,64		56 921,64
13913	Subvention d'équipement transférées au c	32 692,67		32 692,67
139141	Subvention d'équipement transférées au c	5 676,73		5 676,73
139158	Subventions d'équipement transférées au	266,91		266,91
13916	Subventions d'équipement transférées au	17 771,00		17 771,00
13918	Subventions d'équipement transférées au	928,00		928,00
198	Neutralisation des amortissements des su	366 436,77		366 436,77
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	682 556,72		682 556,72
2135	Installations générales agencements et a	45 315,51		45 315,51
2138	Autres constructions	354 126,37		354 126,37
2158	Autres installations matériel et outilla	1 999 406,57		1 999 406,57
2313	Constructions	16 677,77		16 677,77
2315	Installations matériels et outillage tec	125 639,61		125 639,61
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	2 541 165,83		2 541 165,83
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 223 722,55		3 223 722,55
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	18 812 925,95	277 126,07	18 535 799,88

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (1 053 682,13		1 053 682,13
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 268 720,53		1 268 720,53
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	2 322 402,66		2 322 402,66
1311	Subventions d'équipement transférables E	197 349,17		197 349,17
1313	Subventions d'équipement transférables -	91 480,00		91 480,00
13141	Subventions d'équipement transférables -	281,40		281,40
1318	Subventions d'équipement transférables -	282 340,00		282 340,00
1328	Autres	17 858,00		17 858,00
1348	Autres fonds affectés à l'équipement non	8 872,15		8 872,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	598 180,72		598 180,72
1641	Emprunts en euros	3 800 000,00		3 800 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	700,00		700,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	3 800 700,00		3 800 700,00
238	Avances et acomptes versés sur immobilis	1 737 593,40	3 705,60	1 733 887,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 737 593,40	3 705,60	1 733 887,80
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	8 458 876,78	3 705,60	8 455 171,18
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 458 876,78	3 705,60	8 455 171,18
2802	Amortissements frais liés à la réalisati	199 347,29		199 347,29
28031	Amortissements frais d'études	60 413,00		60 413,00
2804112	Bâtiments et installations	194 856,28		194 856,28
2804113	Projet d'infrastructures d'intérêt natio	1 225 809,00		1 225 809,00
2804122	Bâtiments et installations	147 786,00		147 786,00
28041411	Biens mobiliers, matériel et études	593,00		593,00
28041412	Bâtiments et installations	446 698,74		446 698,74

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28041582	Bâtiments et installations	46 842,00		46 842,00
28041632	Bâtiments et installations	67 613,46		67 613,46
28041633	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	298 823,31		298 823,31
2804182	Bâtiments et installations	162 714,00		162 714,00
280422	Bâtiments et installations	152 714,65		152 714,65
28051	Concessions et droits similaires	374 864,47		374 864,47
28121	Amortissements plantations d'arbres et d	829,00		829,00
28128	Amortissements autres agencements et amé	20 344,99		20 344,99
28135	Amortissements installations générales a	235 935,47		235 935,47
28138	Amortissements autres constructions	4 120,00		4 120,00
28145	Amortissements installations générales a	54 311,60		54 311,60
28151	Réseaux de voirie	14 863,77		14 863,77
28152	Installations de voirie	119 392,32		119 392,32
281534	Réseaux d'électrification	4 702,00		4 702,00
281538	Autres réseaux	18 067,00		18 067,00
281568	Amortissements autre matériel et outilla	9 082,84		9 082,84
281578	Amortissements autre matériel et outilla	475,00		475,00
28158	Autres installations matériel et outilla	644 059,75		644 059,75
281788	Amortissements autres	1 443,00		1 443,00
28181	Installations générales agencements et a	7 761,00		7 761,00
28182	Matériel de transport	15 743,00		15 743,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	135 091,70		135 091,70
28184	Mobilier	25 436,45		25 436,45
28188	Amortissements autres immobilisations co	108 838,01		108 838,01

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	4 799 572,10		4 799 572,10
2031	Frais d'études	2 541 165,83		2 541 165,83
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	2 541 165,83		2 541 165,83
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 340 737,93		7 340 737,93
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	15 799 614,71	3 705,60	15 795 909,11

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60228	Achats stockés d'autres fournitures cons	1 475,81	1 475,81	
60611	Achats non stockés de fournitures non st	18 606,73	9 418,79	9 187,94
60612	Achats non stockés de fournitures non st	268 708,34	3 621,38	265 086,96
60613	Achats non stockés de fournitures non st	37 392,17		37 392,17
60618	Autres fournitures non stockables	2 088,00		2 088,00
60621	Achats non stockés de combustibles	3 822,00		3 822,00
60622	Achats non stockés de carburants	26 203,68		26 203,68
60623	Achats non stockés d'alimentation	15 019,77	2 165,08	12 854,69
60624	Achats non stockés de produits de traite	44 171,90		44 171,90
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	19 844,13		19 844,13
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	12 222,29	4 442,77	7 779,52
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	122 768,57	2 279,26	120 489,31
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	2 673,38	562,22	2 111,16
6064	Achats non stockés de fournitures admini	30 531,81	846,31	29 685,50
6065	Achats non stockés de livres disques cas	979,20	979,20	
6068	Achats non stockés d'autres matières et	7 041,51	237,31	6 804,20
611	Contrats prestations de services	2 271 762,46	254 996,94	2 016 765,52
6132	Services extérieurs - locations immobili	724 870,28	2 014,23	722 856,05
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	105 457,39	1 576,44	103 880,95
614	Services extérieurs - charges locatives	40 400,99	2 308,91	38 092,08
61521	Services extérieurs - entretien et répar	34 932,58		34 932,58
615221	Bâtiments publics	18 566,91		18 566,91
615228	Autres bâtiments	92 466,13	45 236,02	47 230,11
615231	Voieries	430 343,87	34 172,63	396 171,24

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
615232	Réseaux	413 104,16		413 104,16
61551	Services extérieurs - entretien et répar	22 015,85	383,73	21 632,12
61558	Services extérieurs - entretien et répar	27 342,84	6 770,67	20 572,17
6156	Services extérieurs - maintenance	650 746,07	18 592,20	632 153,87
6161	Multirisques	228 271,31	294,04	227 977,27
6168	Autres	5 658,96		5 658,96
617	Services extérieurs - études et recherch	149 451,93	39 828,00	109 623,93
6182	Services extérieurs - divers - documenta	23 345,94	630,60	22 715,34
6184	Services extérieurs - divers - versement	86 382,62	7 830,60	78 552,02
6185	Services extérieurs - divers - frais de	3 201,60		3 201,60
6188	Services extérieurs - autres frais diver	333 199,70	22 653,00	310 546,70
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	294 697,51	56 503,46	238 194,05
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	52 901,95		52 901,95
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	3 500,00		3 500,00
6231	Publicité publications relations publicu	20 024,97	2 160,00	17 864,97
6232	Publicité publications relations publicu	24 761,56		24 761,56
6233	Publicité publications relations publicu	4 392,00		4 392,00
6236	Publicité publications relations publicu	106 117,13		106 117,13
6238	Publicité publications relations publicu	17 315,20		17 315,20
6248	Transports - divers	885,00		885,00
6255	Déplacements missions et réceptions - fr	5 196,64		5 196,64
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	3 953,14		3 953,14
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	2 269,90		2 269,90
6261	Frais d'affranchissement	30 173,81	2 311,26	27 862,55

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6262	Frais de télécommunications	102 192,25	11 764,63	90 427,62
627	Autres services extérieurs - services ba	4 930,81		4 930,81
6281	Autres services extérieurs - concours di	418 028,05		418 028,05
6282	Autres services extérieurs - frais gardi	30 358,59		30 358,59
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	59 113,55	1 503,17	57 610,38
6284	Divers - redevances pour services rendus	162 183,71	153 918,87	8 264,84
62875	Remboursements de frais aux Communes mem	297 729,67	116 872,00	180 857,67
62878	Remboursement de frais à d'autres organi	676,68	327,48	349,20
6288	Autres services extérieurs	95 296,64		95 296,64
63512	Impôts directs - taxes foncières	199 762,19	1 413,00	198 349,19
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	491,52		491,52
6358	Autres droits administration des impôts	609,20		609,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	8 212 632,55	810 090,01	7 402 542,54
6217	Personnel affecté par la Commune membre	433 047,00	82 958,00	350 089,00
6218	Autre personnel extérieur au service	22 818,60	1 543,24	21 275,36
6331	Versement mobilité	42 987,55		42 987,55
6332	Cotisations versées au FNAL	23 884,84		23 884,84
6336	Cotisation au centre national et au cent	91 519,91		91 519,91
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	2 933 306,53		2 933 306,53
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	81 844,51		81 844,51
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	1 036 216,83		1 036 216,83
64131	Personnel non titulaire - rémunération	1 926 381,76		1 926 381,76
64138	Autres indemnités	15 921,16		15 921,16
64168	Autres emplois d'insertion	42 481,78		42 481,78

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6417	Personnel non titulaire - rémunération d	49 163,92		49 163,92
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	985 314,39		985 314,39
6453	Cotisations aux caisses de retraites	996 402,28		996 402,28
6454	Charges sécurite sociale et prévoyance c	77 601,68		77 601,68
6456	Charges sécurite sociale et prévoyance v	4 812,00		4 812,00
6458	Charges sécurite sociale et prévoyance c	11 125,02		11 125,02
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	551,52		551,52
6478	Autres charges sociales diverses	5 553,88		5 553,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	8 780 935,16	84 501,24	8 696 433,92
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvem	0,02		0,02
739211	Attributions de compensation	16 741 626,00		16 741 626,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	1 484 824,00		1 484 824,00
739221	FNGIR	1 542 941,00		1 542 941,00
739223	Fonds de péréquation des ressources comm	1 964 432,00		1 964 432,00
7398	Reversements et restitutions et prélèvem	9 535,00		9 535,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	21 743 358,02		21 743 358,02
6531	Indemnités des maires adjoints et conseil	277 629,26		277 629,26
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	22 323,15		22 323,15
6534	Cotisations de sécurité sociale des mair	78 465,51		78 465,51
6535	Frais de formation des maires adjoints e	1 000,00		1 000,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l	554,47		554,47
6553	Contingents et participations obligatoire	3 799 717,00	292 286,00	3 507 431,00
657341	Subventions fonctionnement aux organisme	127 995,48		127 995,48
657358	Subventions fonctionnement aux organisme	417 125,74	7 751,65	409 374,09

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	651 700,00	3 000,00	648 700,00
65888	Autres	1,56		1,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	5 376 512,17	303 037,65	5 073 474,52
66111	Intérêts réglés à l'échéance	927 038,30		927 038,30
66112	Intérêts - rattachement des icne	127 170,92	139 902,81	-12 731,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	1 054 209,22	139 902,81	914 306,41
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	52 689,82		52 689,82
67441	Aux budgets annexes et aux régies dotées	785 399,77	25 987,35	759 412,42
678	Autres charges exceptionnelles	255,34		255,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	838 344,93	25 987,35	812 357,58
6815	Dotations aux provisions pour risques et	32 370,00		32 370,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux prov	32 370,00		32 370,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	46 038 362,05	1 363 519,06	44 674 842,99
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	4 799 572,10		4 799 572,10
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	4 799 572,10		4 799 572,10
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 799 572,10		4 799 572,10
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	50 837 934,15	1 363 519,06	49 474 415,09

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70845	Mise à disposition de personnel facturée	1 648 583,72	18 090,00	1 630 493,72
70848	Mise à disposition de personnel facturée	89 278,00		89 278,00
70872	Remboursement de frais par les budgets a	363 597,00		363 597,00
70875	Autres produits remboursement frais par	457 002,63		457 002,63
70878	Autres produits - remboursement de frais	95 495,10		95 495,10
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	2 400,00		2 400,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	2 656 356,45	18 090,00	2 638 266,45
73111	Impôts directs locaux	42 119 047,00	31 947 354,00	10 171 693,00
73112	Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entrep	8 643 942,00	1 406,00	8 642 536,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales	1 663 887,00		1 663 887,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entrepris	492 827,00		492 827,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou	324 484,00		324 484,00
73211	Attribution de compensation	84 711,00		84 711,00
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiq	574 958,00	549,00	574 409,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	525 098,98		525 098,98
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	368 516,42	3 528,08	364 988,34
7382	Fraction de TVA	13 486 988,00		13 486 988,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impots et taxes	68 284 459,40	31 952 837,08	36 331 622,32
74124	Dotation d' intercommunalité	1 277 210,00		1 277 210,00
74126	Dotation de compensation des groupements	6 137 293,00		6 137 293,00
744	FCTVA	83 162,06		83 162,06
74711	Participations de l'Etat - emplois jeune	22 799,02		22 799,02
74718	Autres participations de l'Etat	153 166,00		153 166,00
7472	Participations - Régions	207 362,04		207 362,04

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7478	Participations - autres organismes	98 966,30		98 966,30
74833	Etat Compensation au titre de contributi	3 018 017,00	15 766,00	3 002 251,00
74834	Etat compensation au titre des exonérati	52,00		52,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	10 998 027,42	15 766,00	10 982 261,42
752	Autres produits de gestion courante - re	546 261,26	71 419,52	474 841,74
757	Autres produits de la gestion courante -	106 593,67		106 593,67
7588	Autres produits divers de gestion couran	35 572,16		35 572,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	688 427,09	71 419,52	617 007,57
761	Produits financiers-produits des partici	1,40		1,40
7688	Autres	83,56		83,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	84,96		84,96
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	1 500,00		1 500,00
773	Produits exceptionnels mandats annulés (3 988,07		3 988,07
7788	Produits exceptionnels divers	5 608,95		5 608,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	11 097,02		11 097,02
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	82 638 452,34	32 058 112,60	50 580 339,74
7768	Neutralisation des amortissements des su	366 436,77		366 436,77
777	Quote-part des subventions d'investissem	316 119,95		316 119,95
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	682 556,72		682 556,72
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	682 556,72		682 556,72
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	83 321 009,06	32 058 112,60	51 262 896,46

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		5 675 941,47						5 675 941,47		5 675 941,47
10222	FCTVA		17 668 256,33				1 053 682,13		18 721 938,46		18 721 938,46
10223	TLE		6 572,08						6 572,08		6 572,08
10228	Autres fonds d'investissement		339 875,76						339 875,76		339 875,76
1022	Sous Total compte 1022		18 014 704,17				1 053 682,13		19 068 386,30		19 068 386,30
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		2 932 743,52						2 932 743,52		2 932 743,52
102	Sous Total compte 102		26 623 389,16				1 053 682,13		27 677 071,29		27 677 071,29
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		78 364 437,68				1 268 720,53		79 633 158,21		79 633 158,21
106	Sous Total compte 106		78 364 437,68				1 268 720,53		79 633 158,21		79 633 158,21
10	Sous Total compte 10		104 987 826,84				2 322 402,66		107 310 229,50		107 310 229,50
110	Report à nouveau solde créditeur		9 731 408,09	1 268 720,53	2 394 096,54			1 268 720,53	12 125 504,63		10 856 784,10
11	Sous Total compte 11		9 731 408,09	1 268 720,53	2 394 096,54			1 268 720,53	12 125 504,63		10 856 784,10
12	Résultat exercice excéd déficit		2 394 096,54	2 394 096,54				2 394 096,54	2 394 096,54		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Sous Total compte 12		2 394 096,54	2 394 096,54				2 394 096,54	2 394 096,54		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		3 199 627,06			197 349,17			3 396 976,23		3 396 976,23
1312	Subv équipt transf - Région		956 939,36						956 939,36		956 939,36
1313	Subv équipt transf - Dépt		1 687 269,60			91 480,00			1 778 749,60		1 778 749,60
13141	Subv équip transf Cnes membres du GFP		94 389,23			281,40			94 670,63		94 670,63
1314	Sous Total compte 1314		94 389,23			281,40			94 670,63		94 670,63
13158	Subv équipt transf autres groupements		4 003,53						4 003,53		4 003,53
1315	Sous Total compte 1315		4 003,53						4 003,53		4 003,53
1316	Subv équipt transf - autres EPL		248 570,82						248 570,82		248 570,82
1318	Subv équipt transf - autres subv		65 598,50			282 340,00			347 938,50		347 938,50
131	Sous Total compte 131		6 256 398,10			571 450,57			6 827 848,67		6 827 848,67
1321	Etat et EPN		2 549 143,10						2 549 143,10		2 549 143,10
1322	Région		7 126 700,86						7 126 700,86		7 126 700,86

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1323	Dépt		4 545 562,49						4 545 562,49		4 545 562,49
13241	Communes membres du GFP		981 886,01						981 886,01		981 886,01
13248	Autres communes		1 135,75						1 135,75		1 135,75
1324	Sous Total compte 1324		983 021,76						983 021,76		983 021,76
13251	GFP de rattachement		16 187,39						16 187,39		16 187,39
1325	Sous Total compte 1325		16 187,39						16 187,39		16 187,39
1326	Autres EPL		26 193,00						26 193,00		26 193,00
1327	Budget communautaire fonds structurels		1 069 126,81						1 069 126,81		1 069 126,81
1328	Autres		396 615,45				17 858,00		414 473,45		414 473,45
132	Sous Total compte 132		16 712 550,86				17 858,00		16 730 408,86		16 730 408,86
1346	Participations pour voirie et réseaux		1 000 000,00						1 000 000,00		1 000 000,00
1348	Autres fonds affect équipt non transf		13 510,26				8 872,15		22 382,41		22 382,41
134	Sous Total compte 134		1 013 510,26				8 872,15		1 022 382,41		1 022 382,41

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1381	Autres subv invest non transf Etat-epn		2 850,00						2 850,00		2 850,00
1383	Autres subv invest non transf Dépt		1 546 448,92						1 546 448,92		1 546 448,92
1385	Groupements de collectivités et col à sp		58 591,71						58 591,71		58 591,71
1388	Autres subv invest non transf autres		11 112,19						11 112,19		11 112,19
138	Sous Total compte 138		1 619 002,82						1 619 002,82		1 619 002,82
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	1 244 010,44				201 863,00		1 445 873,44		1 445 873,44	
13912	Subv équipt transf - Région	301 038,00				56 921,64		357 959,64		357 959,64	
13913	Subv équipt transf - Dépt	134 824,35				32 692,67		167 517,02		167 517,02	
139141	Subv équipt transf - Cnes membres GFP	37 408,44				5 676,73		43 085,17		43 085,17	
13914	Sous Total compte 13914	37 408,44				5 676,73		43 085,17		43 085,17	
139158	Subv équipt transf - autres Grp	1 313,54				266,91		1 580,45		1 580,45	
13915	Sous Total compte 13915	1 313,54				266,91		1 580,45		1 580,45	
13916	Subv équipt transf - autres EPL	70 988,76				17 771,00		88 759,76		88 759,76	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13918	Subv équipt transf autres	1 856,00				928,00		2 784,00		2 784,00	
1391	Sous Total compte 1391	1 791 439,53				316 119,95		2 107 559,48		2 107 559,48	
139	Sous Total compte 139	1 791 439,53				316 119,95		2 107 559,48		2 107 559,48	
13	Sous Total compte 13	1 791 439,53	25 601 462,04			316 119,95	598 180,72	2 107 559,48	26 199 642,76		24 092 083,28
15111	Prov litiges (nb)		100 793,00		32 370,00				133 163,00		133 163,00
1511	Sous Total compte 1511		100 793,00		32 370,00				133 163,00		133 163,00
151	Sous Total compte 151		100 793,00		32 370,00				133 163,00		133 163,00
15	Sous Total compte 15		100 793,00		32 370,00				133 163,00		133 163,00
1641	Emprunts en euros		30 263 260,02			2 704 470,34	3 800 000,00	2 704 470,34	34 063 260,02		31 358 789,68
164	Sous Total compte 164		30 263 260,02			2 704 470,34	3 800 000,00	2 704 470,34	34 063 260,02		31 358 789,68
165	Dép et caution reçus		11 626,50			700,00	700,00	700,00	12 326,50		11 626,50
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		139 902,81	139 902,81	127 170,92			139 902,81	267 073,73		127 170,92
1688	Sous Total compte 1688		139 902,81	139 902,81	127 170,92			139 902,81	267 073,73		127 170,92

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
168	Sous Total compte 168		139 902,81	139 902,81	127 170,92			139 902,81	267 073,73		127 170,92
16	Sous Total compte 16		30 414 789,33	139 902,81	127 170,92	2 705 170,34	3 800 700,00	2 845 073,15	34 342 660,25		31 497 587,10
192	Plus ou moins-values cessions immo	3 717 944,02						3 717 944,02		3 717 944,02	
193	Autres neutralisations et régularisation	1 867 700,78						1 867 700,78		1 867 700,78	
198	Neutralisation des amortissements des su	3 231 615,73				366 436,77		3 598 052,50		3 598 052,50	
19	Sous Total compte 19	8 817 260,53				366 436,77		9 183 697,30		9 183 697,30	
	Total classe 1	10 608 700,06	173 230 375,84	3 802 719,88	2 553 637,46	3 387 727,06	6 721 283,38	17 799 147,00	182 505 296,68	11 291 256,78	175 997 406,46
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	1 985 427,16				78 274,67	25 443,00	2 063 701,83	25 443,00	2 038 258,83	
2031	Frais d'études	3 371 806,03				286 993,82	2 541 165,83	3 658 799,85	2 541 165,83	1 117 634,02	
2033	Frais d'insertion	112 657,08						112 657,08		112 657,08	
203	Sous Total compte 203	3 484 463,11				286 993,82	2 541 165,83	3 771 456,93	2 541 165,83	1 230 291,10	
204112	Bâtiments et installations	3 166 129,93				90 200,00	24 850,00	3 256 329,93	24 850,00	3 231 479,93	
204113	Projets d'infrastructur d'intérêt nati	18 387 191,80						18 387 191,80		18 387 191,80	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20411	Sous Total compte 20411	21 553 321,73				90 200,00	24 850,00	21 643 521,73	24 850,00	21 618 671,73	
204122	Bâtiments et installations	2 216 840,24						2 216 840,24		2 216 840,24	
20412	Sous Total compte 20412	2 216 840,24						2 216 840,24		2 216 840,24	
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	8 901,64						8 901,64		8 901,64	
2041412	Bâtiments et installations	8 599 181,54			41 700,00	1 348 238,84		9 947 420,38	41 700,00	9 905 720,38	
204141	Sous Total compte 204141	8 608 083,18			41 700,00	1 348 238,84		9 956 322,02	41 700,00	9 914 622,02	
20414	Sous Total compte 20414	8 608 083,18			41 700,00	1 348 238,84		9 956 322,02	41 700,00	9 914 622,02	
2041582	Bâtiments et installations	936 840,00						936 840,00		936 840,00	
204158	Sous Total compte 204158	936 840,00						936 840,00		936 840,00	
20415	Sous Total compte 20415	936 840,00						936 840,00		936 840,00	
2041632	Bâtiments et installations	1 489 878,54				508 927,59	157 400,04	1 998 806,13	157 400,04	1 841 406,09	
2041633	Projets d'infrastructure d'intérêt national	4 482 349,77						4 482 349,77		4 482 349,77	
204163	Sous Total compte 204163	5 972 228,31				508 927,59	157 400,04	6 481 155,90	157 400,04	6 323 755,86	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20416	Sous Total compte 20416	5 972 228,31				508 927,59	157 400,04	6 481 155,90	157 400,04	6 323 755,86	
204182	Bâtiments et installations	2 594 776,02				180 381,00	14 040,00	2 775 157,02	14 040,00	2 761 117,02	
20418	Sous Total compte 20418	2 594 776,02				180 381,00	14 040,00	2 775 157,02	14 040,00	2 761 117,02	
2041	Sous Total compte 2041	41 882 089,48			41 700,00	2 127 747,43	196 290,04	44 009 836,91	237 990,04	43 771 846,87	
20422	Bâtiments et installations	2 076 907,22			144 463,32	2 122,00		2 079 029,22	144 463,32	1 934 565,90	
20423	Projet d'infrastructure d'intérêt natio	860 193,50				512 912,00		1 373 105,50		1 373 105,50	
2042	Sous Total compte 2042	2 937 100,72			144 463,32	515 034,00		3 452 134,72	144 463,32	3 307 671,40	
204	Sous Total compte 204	44 819 190,20			186 163,32	2 642 781,43	196 290,04	47 461 971,63	382 453,36	47 079 518,27	
2051	Concessions et droits similaires	2 289 494,31				444 794,93	21 346,92	2 734 289,24	21 346,92	2 712 942,32	
205	Sous Total compte 205	2 289 494,31				444 794,93	21 346,92	2 734 289,24	21 346,92	2 712 942,32	
20	Sous Total compte 20	52 578 574,78			186 163,32	3 452 844,85	2 784 245,79	56 031 419,63	2 970 409,11	53 061 010,52	
2111	Terrains nus	9 074 219,08				177 676,81		9 251 895,89		9 251 895,89	
2113	Terr aménagés autres que voirie	8 203 239,65						8 203 239,65		8 203 239,65	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2115	Terrains bâtis	5 544 976,14				1 811 555,17	106,99	7 356 531,31	106,99	7 356 424,32	
2118	Autres terrains	7 015,74						7 015,74		7 015,74	
211	Sous Total compte 211	22 829 450,61				1 989 231,98	106,99	24 818 682,59	106,99	24 818 575,60	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	12 438,40						12 438,40		12 438,40	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	4 165 291,91				15 474,51		4 180 766,42		4 180 766,42	
212	Sous Total compte 212	4 177 730,31				15 474,51		4 193 204,82		4 193 204,82	
21312	Batiments scolaires	3 059 777,65						3 059 777,65		3 059 777,65	
21318	Autres batiments publics	8 925 796,50						8 925 796,50		8 925 796,50	
2131	Sous Total compte 2131	11 985 574,15						11 985 574,15		11 985 574,15	
2135	Instal gales agencet amégts const	3 408 645,61				1 485 837,64	6 549,12	4 894 483,25	6 549,12	4 887 934,13	
2138	Autres constructions	9 093 635,81				394 553,91		9 488 189,72		9 488 189,72	
213	Sous Total compte 213	24 487 855,57				1 880 391,55	6 549,12	26 368 247,12	6 549,12	26 361 698,00	
2145	Const sol autrui instal agencet amégat	1 348 358,93				146 096,34		1 494 455,27		1 494 455,27	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2148	Construct sol autrui - autres constructs	4 327 435,43						4 327 435,43		4 327 435,43	
214	Sous Total compte 214	5 675 794,36				146 096,34		5 821 890,70		5 821 890,70	
2151	Réseaux de voirie	7 911 622,83						7 911 622,83		7 911 622,83	
2152	Installations de voirie	2 719 759,80				464 124,14		3 183 883,94		3 183 883,94	
21534	Réseaux électrification	94 091,70				54 053,58		148 145,28		148 145,28	
21538	Autres réseaux	361 426,68						361 426,68		361 426,68	
2153	Sous Total compte 2153	455 518,38				54 053,58		509 571,96		509 571,96	
21561	Mat outil incendie déf civ mat roulant	72 802,02						72 802,02		72 802,02	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	130 505,03				316,80		130 821,83		130 821,83	
2156	Sous Total compte 2156	203 307,05				316,80		203 623,85		203 623,85	
21571	Mat outil voirie mat roulant	331 072,50						331 072,50		331 072,50	
21578	Autre mat et outillage de voirie	7 611,66						7 611,66		7 611,66	
2157	Sous Total compte 2157	338 684,16						338 684,16		338 684,16	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2158	Autres instal mat outil tech	3 350 379,35				2 036 618,57		5 386 997,92		5 386 997,92	
215	Sous Total compte 215	14 979 271,57				2 555 113,09		17 534 384,66		17 534 384,66	
21711	Terrains nus	112 300,00						112 300,00		112 300,00	
2171	Sous Total compte 2171	112 300,00						112 300,00		112 300,00	
21751	Réseaux de voirie	569 351,21						569 351,21		569 351,21	
21752	Installations de voirie	1 319 450,76						1 319 450,76		1 319 450,76	
217538	Autres réseaux	931 641,55						931 641,55		931 641,55	
21753	Sous Total compte 21753	931 641,55						931 641,55		931 641,55	
2175	Sous Total compte 2175	2 820 443,52						2 820 443,52		2 820 443,52	
21788	Aut immob corp reçues par mise à dispo	14 432,27						14 432,27		14 432,27	
2178	Sous Total compte 2178	14 432,27						14 432,27		14 432,27	
217	Sous Total compte 217	2 947 175,79						2 947 175,79		2 947 175,79	
2181	Instal gales agenct amngts divers	1 192 781,62				105 450,00		1 298 231,62		1 298 231,62	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2182	Mat de transport	246 633,65				119 422,32	24 888,00	366 055,97	24 888,00	341 167,97	
2183	Mat bureau mat informatique	1 433 683,07				449 915,34		1 883 598,41		1 883 598,41	
2184	Mobilier	369 501,22				73 748,57		443 249,79		443 249,79	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 097 345,23				236 270,76		1 333 615,99		1 333 615,99	
218	Sous Total compte 218	4 339 944,79				984 806,99	24 888,00	5 324 751,78	24 888,00	5 299 863,78	
21	Sous Total compte 21	79 437 223,00				7 571 114,46	31 544,11	87 008 337,46	31 544,11	86 976 793,35	
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 759 013,70				238 647,75	2 502,00	5 997 661,45	2 502,00	5 995 159,45	
2313	Constructions	31 355 832,31				24 044,47		31 379 876,78		31 379 876,78	
2314	Constructions sur sol autrui	63 713,70						63 713,70		63 713,70	
2315	Instal mat outil techn	2 693 233,57				2 653 191,03		5 346 424,60		5 346 424,60	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	14 194,76				11 155,98		25 350,74		25 350,74	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	105 973,23						105 973,23		105 973,23	
231	Sous Total compte 231	39 991 961,27				2 927 039,23	2 502,00	42 919 000,50	2 502,00	42 916 498,50	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
237	Avances acptes vers cdes immob incorpo	51 080,00						51 080,00		51 080,00	
238	Avances acptes vers sur immob corpo	519 930,14				1 434 155,95	1 737 593,40	1 954 086,09	1 737 593,40	216 492,69	
23	Sous Total compte 23	40 562 971,41				4 361 195,18	1 740 095,40	44 924 166,59	1 740 095,40	43 184 071,19	
2423	Immob mises à dispo EPCI	1 100 774,48						1 100 774,48		1 100 774,48	
242	Sous Total compte 242	1 100 774,48						1 100 774,48		1 100 774,48	
2492	Mises à dispo transf compétences		670 565,28						670 565,28		670 565,28
249	Sous Total compte 249		670 565,28						670 565,28		670 565,28
24	Sous Total compte 24	1 100 774,48	670 565,28					1 100 774,48	670 565,28	430 209,20	
261	Titres de participation	501 250,00				43 750,00		545 000,00		545 000,00	
26	Sous Total compte 26	501 250,00				43 750,00		545 000,00		545 000,00	
271	Titres immob : droit propriété	17 597,30						17 597,30		17 597,30	
275	Dépôts et cautionnements versés	8 832,00						8 832,00		8 832,00	
27633	Créances sur Dépt	16 092,98						16 092,98		16 092,98	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
27638	Créances sur autres etab pub	13 771 015,17						13 771 015,17		13 771 015,17	
2763	Sous Total compte 2763	13 787 108,15						13 787 108,15		13 787 108,15	
276	Sous Total compte 276	13 787 108,15						13 787 108,15		13 787 108,15	
27	Sous Total compte 27	13 813 537,45						13 813 537,45		13 813 537,45	
2802	Amort frais réal doc urb et num cadastre		780 465,84				199 347,29		979 813,13		979 813,13
28031	Amort frais études						60 413,00		60 413,00		60 413,00
2803	Sous Total compte 2803						60 413,00		60 413,00		60 413,00
2804112	Bâtiments et installations		1 153 214,19				194 856,28		1 348 070,47		1 348 070,47
2804113	Projet d'infrastructur d'intérêt natio		13 563 423,52				1 225 809,00		14 789 232,52		14 789 232,52
280411	Sous Total compte 280411		14 716 637,71				1 420 665,28		16 137 302,99		16 137 302,99
2804122	Bâtiments et installations		1 227 028,33				147 786,00		1 374 814,33		1 374 814,33
280412	Sous Total compte 280412		1 227 028,33				147 786,00		1 374 814,33		1 374 814,33
2804141	Biens mobiliers, matériel et études		2 965,00				593,00		3 558,00		3 558,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804141	Bâtiments et installations		3 678 485,71	41 700,00			446 698,74	41 700,00	4 125 184,45		4 083 484,45
2804141	Sous Total compte 2804141		3 681 450,71	41 700,00			447 291,74	41 700,00	4 128 742,45		4 087 042,45
280414	Sous Total compte 280414		3 681 450,71	41 700,00			447 291,74	41 700,00	4 128 742,45		4 087 042,45
2804158	Bâtiments et installations		187 368,00				46 842,00		234 210,00		234 210,00
2804158	Sous Total compte 2804158		187 368,00				46 842,00		234 210,00		234 210,00
280415	Sous Total compte 280415		187 368,00				46 842,00		234 210,00		234 210,00
2804163	Bâtiments et installations		247 432,72				67 613,46		315 046,18		315 046,18
2804163	Projets d'infrastructures d'intérêt national		2 984 183,01				298 823,31		3 283 006,32		3 283 006,32
2804163	Sous Total compte 2804163		3 231 615,73				366 436,77		3 598 052,50		3 598 052,50
280416	Sous Total compte 280416		3 231 615,73				366 436,77		3 598 052,50		3 598 052,50
2804182	Bâtiments et installations		1 130 030,63				162 714,00		1 292 744,63		1 292 744,63
280418	Sous Total compte 280418		1 130 030,63				162 714,00		1 292 744,63		1 292 744,63
28041	Sous Total compte 28041		24 174 131,11	41 700,00			2 591 735,79	41 700,00	26 765 866,90		26 724 166,90

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280422	Bâtiments et installations		907 118,06	144 463,32			152 714,65	144 463,32	1 059 832,71		915 369,39
28042	Sous Total compte 28042		907 118,06	144 463,32			152 714,65	144 463,32	1 059 832,71		915 369,39
2804	Sous Total compte 2804		25 081 249,17	186 163,32			2 744 450,44	186 163,32	27 825 699,61		27 639 536,29
28051	Concessions et droits similaires		1 675 977,43				374 864,47		2 050 841,90		2 050 841,90
2805	Sous Total compte 2805		1 675 977,43				374 864,47		2 050 841,90		2 050 841,90
280	Sous Total compte 280		27 537 692,44	186 163,32			3 379 075,20	186 163,32	30 916 767,64		30 730 604,32
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		829,00				829,00		1 658,00		1 658,00
28128	Amort autres agencet amégat terr		93 811,50				20 344,99		114 156,49		114 156,49
2812	Sous Total compte 2812		94 640,50				21 173,99		115 814,49		115 814,49
28135	Amort instal gales agencet amégat constru		592 815,02				235 935,47		828 750,49		828 750,49
28138	Amort autres constructions		54 453,74				4 120,00		58 573,74		58 573,74
2813	Sous Total compte 2813		647 268,76				240 055,47		887 324,23		887 324,23
28145	Amort inst gen agct amgt construct		615 987,55				54 311,60		670 299,15		670 299,15

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2814	Sous Total compte 2814		615 987,55				54 311,60		670 299,15		670 299,15
28151	Réseaux de voirie		149 436,81				14 863,77		164 300,58		164 300,58
28152	Installations de voirie		359 730,34				119 392,32		479 122,66		479 122,66
281534	Réseaux électrification		4 159,43				4 702,00		8 861,43		8 861,43
281538	Autres réseaux		108 477,17				18 067,00		126 544,17		126 544,17
28153	Sous Total compte 28153		112 636,60				22 769,00		135 405,60		135 405,60
281561	Mat roulant		72 802,02						72 802,02		72 802,02
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		102 408,36				9 082,84		111 491,20		111 491,20
28156	Sous Total compte 28156		175 210,38				9 082,84		184 293,22		184 293,22
281571	Mat roulant		331 072,50						331 072,50		331 072,50
281578	Amort autre mat outillage de voirie		2 853,66				475,00		3 328,66		3 328,66
28157	Sous Total compte 28157		333 926,16				475,00		334 401,16		334 401,16
28158	Autres instal mat outil tech		1 498 572,89				644 059,75		2 142 632,64		2 142 632,64

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2815	Sous Total compte 2815		2 629 513,18				810 642,68		3 440 155,86		3 440 155,86
281788	Amort autres		1 443,00				1 443,00		2 886,00		2 886,00
28178	Sous Total compte 28178		1 443,00				1 443,00		2 886,00		2 886,00
2817	Sous Total compte 2817		1 443,00				1 443,00		2 886,00		2 886,00
28181	Instal gales agenc't amngts divers		69 004,35				7 761,00		76 765,35		76 765,35
28182	Mat de transport		186 398,45				15 743,00		202 141,45		202 141,45
28183	Mat bureau mat informatique		1 036 571,27				135 091,70		1 171 662,97		1 171 662,97
28184	Mobilier		263 833,93				25 436,45		289 270,38		289 270,38
28188	Amort autres immobilisations corporelles		749 741,83				108 838,01		858 579,84		858 579,84
2818	Sous Total compte 2818		2 305 549,83				292 870,16		2 598 419,99		2 598 419,99
281	Sous Total compte 281		6 294 402,82				1 420 496,90		7 714 899,72		7 714 899,72
28	Sous Total compte 28		33 832 095,26	186 163,32			4 799 572,10	186 163,32	38 631 667,36		38 445 504,04
	Total classe 2	187 994 331,12	34 502 660,54	186 163,32	186 163,32	15 428 904,49	9 355 457,40	203 609 398,93	44 044 281,26	198 681 186,99	39 116 069,32

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs		457 619,50	6 900 350,23	7 046 822,80			6 900 350,23	7 504 442,30		604 092,07
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		8 189,45	7 506,37	1 037,37			7 506,37	9 226,82		1 720,45
4017	Sous Total compte 4017		8 189,45	7 506,37	1 037,37			7 506,37	9 226,82		1 720,45
401	Sous Total compte 401		465 808,95	6 907 856,60	7 047 860,17			6 907 856,60	7 513 669,12		605 812,52
4041	Fournis immob		740 879,01	10 339 198,84	10 241 251,63			10 339 198,84	10 982 130,64		642 931,80
40471	Fournis immob - retenues de garantie		72 443,93	32 776,88	25 139,03			32 776,88	97 582,96		64 806,08
4047	Sous Total compte 4047		72 443,93	32 776,88	25 139,03			32 776,88	97 582,96		64 806,08
404	Sous Total compte 404		813 322,94	10 371 975,72	10 266 390,66			10 371 975,72	11 079 713,60		707 737,88
408	Fournis factures non parvenues		625 499,67	625 499,67	681 902,88			625 499,67	1 307 402,55		681 902,88
40	Sous Total compte 40		1 904 631,56	17 905 331,99	17 996 153,71			17 905 331,99	19 900 785,27		1 995 453,28
4111	Redevables - amiable	324 500,03		1 220 726,18	962 882,65			1 545 226,21	962 882,65	582 343,56	
4116	Redevables - contentieux	24 491,37		54 831,74	11 364,92			79 323,11	11 364,92	67 958,19	
411	Sous Total compte 411	348 991,40		1 275 557,92	974 247,57			1 624 549,32	974 247,57	650 301,75	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	97 173,69		546 261,26	631 277,40			643 434,95	631 277,40	12 157,55	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	46 027,18		3 039,20	5 774,02			49 066,38	5 774,02	43 292,36	
414	Sous Total compte 414	143 200,87		549 300,46	637 051,42			692 501,33	637 051,42	55 449,91	
41	Sous Total compte 41	492 192,27		1 824 858,38	1 611 298,99			2 317 050,65	1 611 298,99	705 751,66	
421	Personnel - rémunérations dues			4 608 608,88	4 608 608,88			4 608 608,88	4 608 608,88		0,00
427	Personnel - oppositions			5 419,40	5 419,40			5 419,40	5 419,40		0,00
42	Sous Total compte 42			4 614 028,28	4 614 028,28			4 614 028,28	4 614 028,28		0,00
431	Sécurité sociale			3 544 134,42	3 544 134,42			3 544 134,42	3 544 134,42		0,00
437	Autres organismes sociaux			14 470,01	14 470,01			14 470,01	14 470,01		0,00
43	Sous Total compte 43			3 558 604,43	3 558 604,43			3 558 604,43	3 558 604,43		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	4 862,26		9 153,55	14 015,81			14 015,81	14 015,81		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	4 722,23		2 812,66	1 454,34			7 534,89	1 454,34	6 080,55	
441	Sous Total compte 441	9 584,49		11 966,21	15 470,15			21 550,70	15 470,15	6 080,55	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			336 297,00	336 297,00			336 297,00	336 297,00		0,00
442	Sous Total compte 442			336 297,00	336 297,00			336 297,00	336 297,00		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses		36 000,00	2 090 632,00	2 054 632,02			2 090 632,00	2 090 632,02		0,02
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable			24 881 061,28	24 779 348,00			24 881 061,28	24 779 348,00	101 713,28	
44316	Opér particul avec Etat rec contentieux	728,00						728,00		728,00	
4431	Sous Total compte 4431	728,00	36 000,00	26 971 693,28	26 833 980,02			26 972 421,28	26 869 980,02	102 441,26	
44322	Opér particul Région recettes amiable	103 914,00			100 539,00			103 914,00	100 539,00	3 375,00	
4432	Sous Total compte 4432	103 914,00			100 539,00			103 914,00	100 539,00	3 375,00	
44331	Opér particulières avec Département_Dé		205,38	205,38				205,38	205,38		0,00
4433	Sous Total compte 4433		205,38	205,38				205,38	205,38		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses		1 955 764,63	21 211 121,35	21 771 162,64			21 211 121,35	23 726 927,27		2 515 805,92
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	1 355 925,01		2 137 762,85	1 897 888,08			3 493 687,86	1 897 888,08	1 595 799,78	
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux			1 864,00	1 864,00			1 864,00	1 864,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4434	Sous Total compte 4434	1 355 925,01	1 955 764,63	23 350 748,20	23 670 914,72			24 706 673,21	25 626 679,35		920 006,14
44351	Opér particul grp dépenses			418 352,29	418 352,29			418 352,29	418 352,29		0,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable	41 582,12		62 014,60	100 476,97			103 596,72	100 476,97	3 119,75	
4435	Sous Total compte 4435	41 582,12		480 366,89	518 829,26			521 949,01	518 829,26	3 119,75	
44381	Aut serv organ pub - dépenses		36 480,00	1 511 742,83	1 475 262,83			1 511 742,83	1 511 742,83		0,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable			363 597,00	363 597,00			363 597,00	363 597,00		0,00
4438	Sous Total compte 4438		36 480,00	1 875 339,83	1 838 859,83			1 875 339,83	1 875 339,83		0,00
443	Sous Total compte 443	1 502 149,13	2 028 450,01	52 678 353,58	52 963 122,83			54 180 502,71	54 991 572,84		811 070,13
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés		1 810,09	185 918,39	194 927,30			185 918,39	196 737,39		10 819,00
4486	Autres charges à payer		82 958,00	82 958,00	195 126,35			82 958,00	278 084,35		195 126,35
448	Sous Total compte 448		82 958,00	82 958,00	195 126,35			82 958,00	278 084,35		195 126,35
44	Sous Total compte 44	1 511 733,62	2 113 218,10	53 295 493,18	53 704 943,63			54 807 226,80	55 818 161,73		1 010 934,93
451021	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		5 933 576,25	4 011 879,88	7 569 794,44			4 011 879,88	13 503 370,69		9 491 490,81

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451022	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		9 562 604,10	6 850 765,53	4 403 873,41			6 850 765,53	13 966 477,51		7 115 711,98
451023	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		68 030,93	378 485,15	364 607,02			378 485,15	432 637,95		54 152,80
451024	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		1 168 570,36	9 710 035,44	9 527 300,19			9 710 035,44	10 695 870,55		985 835,11
451025	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	725 242,44		9 346 134,11	1 813 830,36			10 071 376,55	1 813 830,36	8 257 546,19	
451026	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		2 043 035,01	7 836 570,73	9 857 229,23			7 836 570,73	11 900 264,24		4 063 693,51
451027	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		281 348,15	6 029,61	8 307,44			6 029,61	289 655,59		283 625,98
451028	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		664 187,24	219 839,28	300 885,77			219 839,28	965 073,01		745 233,73
451029	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		16 829,69	744 088,45	627 351,30			744 088,45	644 180,99	99 907,46	
451030	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		324 937,22	411 244,79	628 166,83			411 244,79	953 104,05		541 859,26
451031	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	69 028,93		950 484,64	956 029,61			1 019 513,57	956 029,61	63 483,96	
451032	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	137,39		5 317,08	5 305,48			5 454,47	5 305,48	148,99	
451	Sous Total compte 451	794 408,76	20 063 118,95	40 470 874,69	36 062 681,08			41 265 283,45	56 125 800,03		14 860 516,58
45411	Trvx effectués office pc tiers dépenses	76 154,40						76 154,40		76 154,40	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4541	Sous Total compte 4541	76 154,40						76 154,40		76 154,40	
45421	Trvx effectués office pc tiers recettes		77 189,08						77 189,08		77 189,08
4542	Sous Total compte 4542		77 189,08						77 189,08		77 189,08
454	Sous Total compte 454	76 154,40	77 189,08					76 154,40	77 189,08		1 034,68
45	Sous Total compte 45	870 563,16	20 140 308,03	40 470 874,69	36 062 681,08			41 341 437,85	56 202 989,11		14 861 551,26
466	Excédit de verSEment		2 316,93	10 226,09	66 660,46			10 226,09	68 977,39		58 751,30
46711	Autres comptes créditeurs		560 199,61	2 052 415,77	1 679 269,17			2 052 415,77	2 239 468,78		187 053,01
4671	Sous Total compte 4671		560 199,61	2 052 415,77	1 679 269,17			2 052 415,77	2 239 468,78		187 053,01
46721	Débiteurs divers - amiable	21 874,44		2 778 710,71	2 677 742,65			2 800 585,15	2 677 742,65	122 842,50	
46726	Débiteurs divers - contentieux	75 460,81		1 890,00	2 090,00			77 350,81	2 090,00	75 260,81	
4672	Sous Total compte 4672	97 335,25		2 780 600,71	2 679 832,65			2 877 935,96	2 679 832,65	198 103,31	
467	Sous Total compte 467	97 335,25	560 199,61	4 833 016,48	4 359 101,82			4 930 351,73	4 919 301,43	11 050,30	
46	Sous Total compte 46	97 335,25	562 516,54	4 843 242,57	4 425 762,28			4 940 577,82	4 988 278,82		47 701,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4712	Virements réimputés			5 535,74	5 591,42			5 535,74	5 591,42		55,68
47131	Raet : verst contrib directes	248 802,00		41 898 223,15	42 147 025,15			42 147 025,15	42 147 025,15		0,00
47132	Raet : verst dgf			3 849 409,00	3 849 409,00			3 849 409,00	3 849 409,00		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			3 800 000,00	3 800 000,00			3 800 000,00	3 800 000,00		0,00
47134	Raet : subv		7 756,84	116 987,00	109 230,16			116 987,00	116 987,00		0,00
47138	Raet : autres		526 436,05	9 634 130,56	9 755 134,09			9 634 130,56	10 281 570,14		647 439,58
4713	Sous Total compte 4713	248 802,00	534 192,89	59 298 749,71	59 660 798,40			59 547 551,71	60 194 991,29		647 439,58
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		1 723,74	13 503,68	11 779,94			13 503,68	13 503,68		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		1 316,09	21 886 768,38	32 025 502,29			21 886 768,38	32 026 818,38		10 140 050,00
47141	Sous Total compte 47141		3 039,83	21 900 272,06	32 037 282,23			21 900 272,06	32 040 322,06		10 140 050,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer			218,83	218,83			218,83	218,83		0,00
4714	Sous Total compte 4714		3 039,83	21 900 490,89	32 037 501,06			21 900 490,89	32 040 540,89		10 140 050,00
4718	Autres recettes à régulariser		43 722,98	3 969 185,33	4 541 346,49			3 969 185,33	4 585 069,47		615 884,14

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471	Sous Total compte 471	248 802,00	580 955,70	85 173 961,67	96 245 237,37			85 422 763,67	96 826 193,07		11 403 429,40
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			3 315 809,75	3 315 809,77			3 315 809,75	3 315 809,77		0,02
47218	Autres dépenses		245 236,83	4 519 854,40	4 271 052,40			4 519 854,40	4 516 289,23	3 565,17	
4721	Sous Total compte 4721		245 236,83	7 835 664,15	7 586 862,17			7 835 664,15	7 832 099,00	3 565,15	
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			591,78	591,78			591,78	591,78		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	1 583,40		253 592,53	255 129,69			255 175,93	255 129,69	46,24	
472	Sous Total compte 472	1 583,40	245 236,83	8 089 848,46	7 842 583,64			8 091 431,86	8 087 820,47	3 611,39	
47	Sous Total compte 47	250 385,40	826 192,53	93 263 810,13	104 087 821,01			93 514 195,53	104 914 013,54		11 399 818,01
	Total classe 4	3 222 209,70	25 546 866,76	219 776 243,65	226 061 293,41			222 998 453,35	251 608 160,17	11 115 523,74	39 725 230,56
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			208 416,35	208 416,35			208 416,35	208 416,35		0,00
5116	TIP à l'encaissement	15 002,65		247 902,97	262 905,62			262 905,62	262 905,62		0,00
51172	Chèques impayés			218,83	218,83			218,83	218,83		0,00
51176	TIP impayés			3 898,03	3 898,03			3 898,03	3 898,03		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51178	Autres valeurs impayées			27,65	27,65			27,65	27,65		0,00
5117	Sous Total compte 5117			4 144,51	4 144,51			4 144,51	4 144,51		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	258,43		10 409,76	10 668,19			10 668,19	10 668,19		0,00
511	Sous Total compte 511	15 261,08		470 873,59	486 134,67			486 134,67	486 134,67		0,00
515	Compte au trésor	31 439 401,18		96 922 079,92	92 822 460,90			128 361 481,10	92 822 460,90	35 539 020,20	
51	Sous Total compte 51	31 454 662,26		97 392 953,51	93 308 595,57			128 847 615,77	93 308 595,57	35 539 020,20	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances			507,88	307,88			507,88	307,88	200,00	
541	Sous Total compte 541			507,88	307,88			507,88	307,88	200,00	
54	Sous Total compte 54			507,88	307,88			507,88	307,88	200,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			8 023 294,65	8 023 294,65			8 023 294,65	8 023 294,65		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			967 056,66	967 056,66			967 056,66	967 056,66		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			3 230 812,15	3 230 812,15			3 230 812,15	3 230 812,15		0,00
588	Autres virements internes			11 037,89	11 037,89			11 037,89	11 037,89		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
58	Sous Total compte 58			12 232 201,35	12 232 201,35			12 232 201,35	12 232 201,35		0,00
	Total classe 5	31 454 662,26		109 625 662,74	105 541 104,80			141 080 325,00	105 541 104,80	35 539 220,20	
60228	Achts stkés autres fournitures					1 475,81	1 475,81	1 475,81	1 475,81		0,00
6022	Sous Total compte 6022					1 475,81	1 475,81	1 475,81	1 475,81		0,00
602	Sous Total compte 602					1 475,81	1 475,81	1 475,81	1 475,81		0,00
60611	Achts non stkés fournitures eau-assainissement					18 606,73	9 418,79	18 606,73	9 418,79	9 187,94	
60612	Achts non stkés fournitures énergie électrique					268 708,34	3 621,38	268 708,34	3 621,38	265 086,96	
60613	Achts non stkés fournitures chauffage urbain					37 392,17		37 392,17		37 392,17	
60618	Autres fournitures non stockables					2 088,00		2 088,00		2 088,00	
6061	Sous Total compte 6061					326 795,24	13 040,17	326 795,24	13 040,17	313 755,07	
60621	Achts non stkés combustibles					3 822,00		3 822,00		3 822,00	
60622	Achts non stkés carburants					26 203,68		26 203,68		26 203,68	
60623	Achts non stkés d'aliment					15 019,77	2 165,08	15 019,77	2 165,08	12 854,69	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60624	Achts non stkés produits traitement					44 171,90		44 171,90		44 171,90	
60628	Achts autres fourniture non stkées					19 844,13		19 844,13		19 844,13	
6062	Sous Total compte 6062					109 061,48	2 165,08	109 061,48	2 165,08	106 896,40	
60631	Achts non stkés fourniture entretien					12 222,29	4 442,77	12 222,29	4 442,77	7 779,52	
60632	Achts non stkés fourniture petit équipement					122 768,57	2 279,26	122 768,57	2 279,26	120 489,31	
60636	Achts non stkés vêtements travail					2 673,38	562,22	2 673,38	562,22	2 111,16	
6063	Sous Total compte 6063					137 664,24	7 284,25	137 664,24	7 284,25	130 379,99	
6064	Achts non stkés fourniture admin					30 531,81	846,31	30 531,81	846,31	29 685,50	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					979,20	979,20	979,20	979,20		0,00
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					7 041,51	237,31	7 041,51	237,31	6 804,20	
606	Sous Total compte 606					612 073,48	24 552,32	612 073,48	24 552,32	587 521,16	
60	Sous Total compte 60					613 549,29	26 028,13	613 549,29	26 028,13	587 521,16	
611	Contrats prestations de services					2 271 762,46	254 996,94	2 271 762,46	254 996,94	2 016 765,52	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6132	Locations immobilières					724 870,28	2 014,23	724 870,28	2 014,23	722 856,05	
6135	Locations mobilières					105 457,39	1 576,44	105 457,39	1 576,44	103 880,95	
613	Sous Total compte 613					830 327,67	3 590,67	830 327,67	3 590,67	826 737,00	
614	Charges locatives et de copropriété					40 400,99	2 308,91	40 400,99	2 308,91	38 092,08	
61521	Entretien et réparations de terrains					34 932,58		34 932,58		34 932,58	
615221	Bâtiments publics					18 566,91		18 566,91		18 566,91	
615228	Autres bâtiments					92 466,13	45 236,02	92 466,13	45 236,02	47 230,11	
61522	Sous Total compte 61522					111 033,04	45 236,02	111 033,04	45 236,02	65 797,02	
615231	Voieries					430 343,87	34 172,63	430 343,87	34 172,63	396 171,24	
615232	Réseaux					413 104,16		413 104,16		413 104,16	
61523	Sous Total compte 61523					843 448,03	34 172,63	843 448,03	34 172,63	809 275,40	
6152	Sous Total compte 6152					989 413,65	79 408,65	989 413,65	79 408,65	910 005,00	
61551	Entretien réparations matériel roulant					22 015,85	383,73	22 015,85	383,73	21 632,12	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61558	Entretien réparations autres mobiliers					27 342,84	6 770,67	27 342,84	6 770,67	20 572,17	
6155	Sous Total compte 6155					49 358,69	7 154,40	49 358,69	7 154,40	42 204,29	
6156	Maintenance					650 746,07	18 592,20	650 746,07	18 592,20	632 153,87	
615	Sous Total compte 615					1 689 518,41	105 155,25	1 689 518,41	105 155,25	1 584 363,16	
6161	Multirisques					228 271,31	294,04	228 271,31	294,04	227 977,27	
6168	Autres					5 658,96		5 658,96		5 658,96	
616	Sous Total compte 616					233 930,27	294,04	233 930,27	294,04	233 636,23	
617	Etudes et recherches					149 451,93	39 828,00	149 451,93	39 828,00	109 623,93	
6182	Divers doc générale et technique					23 345,94	630,60	23 345,94	630,60	22 715,34	
6184	Divers verst à organismes formation					86 382,62	7 830,60	86 382,62	7 830,60	78 552,02	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					3 201,60		3 201,60		3 201,60	
6188	Autres frais divers					333 199,70	22 653,00	333 199,70	22 653,00	310 546,70	
618	Sous Total compte 618					446 129,86	31 114,20	446 129,86	31 114,20	415 015,66	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61					5 661 521,59	437 288,01	5 661 521,59	437 288,01	5 224 233,58	
6217	Persel affecté par Cnes membres GFP					433 047,00	82 958,00	433 047,00	82 958,00	350 089,00	
6218	Autre personnel extérieur au service					22 818,60	1 543,24	22 818,60	1 543,24	21 275,36	
621	Sous Total compte 621					455 865,60	84 501,24	455 865,60	84 501,24	371 364,36	
6226	Rému intermédi honoraires					294 697,51	56 503,46	294 697,51	56 503,46	238 194,05	
6227	Rému intermédi honoraires					52 901,95		52 901,95		52 901,95	
6228	frais act cont Rému intermédi honoraires divers					3 500,00		3 500,00		3 500,00	
622	Sous Total compte 622					351 099,46	56 503,46	351 099,46	56 503,46	294 596,00	
6231	Pub public relat publ annonces insert					20 024,97	2 160,00	20 024,97	2 160,00	17 864,97	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					24 761,56		24 761,56		24 761,56	
6233	Pub public relat publ foires expositions					4 392,00		4 392,00		4 392,00	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					106 117,13		106 117,13		106 117,13	
6238	Pub public relat publ divers					17 315,20		17 315,20		17 315,20	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
623	Sous Total compte 623					172 610,86	2 160,00	172 610,86	2 160,00	170 450,86	
6248	Transports-divers					885,00		885,00		885,00	
624	Sous Total compte 624					885,00		885,00		885,00	
6255	Déplacts missions récep frais déménagt					5 196,64		5 196,64		5 196,64	
6256	Déplacts missions récep - missions					3 953,14		3 953,14		3 953,14	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					2 269,90		2 269,90		2 269,90	
625	Sous Total compte 625					11 419,68		11 419,68		11 419,68	
6261	Frais d'affranchissement					30 173,81	2 311,26	30 173,81	2 311,26	27 862,55	
6262	Frais de télécommunication					102 192,25	11 764,63	102 192,25	11 764,63	90 427,62	
626	Sous Total compte 626					132 366,06	14 075,89	132 366,06	14 075,89	118 290,17	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					4 930,81		4 930,81		4 930,81	
6281	Aut serv extér concours divers					418 028,05		418 028,05		418 028,05	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					30 358,59		30 358,59		30 358,59	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					59 113,55	1 503,17	59 113,55	1 503,17	57 610,38	
6284	Redevances pour services rendus					162 183,71	153 918,87	162 183,71	153 918,87	8 264,84	
62875	Rembst frais aux Cnes membres GFP					297 729,67	116 872,00	297 729,67	116 872,00	180 857,67	
62878	Rembst frais à autres organismes					676,68	327,48	676,68	327,48	349,20	
6287	Sous Total compte 6287					298 406,35	117 199,48	298 406,35	117 199,48	181 206,87	
6288	Autres serv extér					95 296,64		95 296,64		95 296,64	
628	Sous Total compte 628					1 063 386,89	272 621,52	1 063 386,89	272 621,52	790 765,37	
62	Sous Total compte 62					2 192 564,36	429 862,11	2 192 564,36	429 862,11	1 762 702,25	
6331	Versement mobilité					42 987,55		42 987,55		42 987,55	
6332	Cotisations versées au FNAL					23 884,84		23 884,84		23 884,84	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					91 519,91		91 519,91		91 519,91	
633	Sous Total compte 633					158 392,30		158 392,30		158 392,30	
63512	Impôts directs - taxes foncières					199 762,19	1 413,00	199 762,19	1 413,00	198 349,19	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6351	Sous Total compte 6351					199 762,19	1 413,00	199 762,19	1 413,00	198 349,19	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					491,52		491,52		491,52	
6358	Autres droits administration des impôts					609,20		609,20		609,20	
635	Sous Total compte 635					200 862,91	1 413,00	200 862,91	1 413,00	199 449,91	
63	Sous Total compte 63					359 255,21	1 413,00	359 255,21	1 413,00	357 842,21	
64111	Persl titulaire rémun principale					2 933 306,53		2 933 306,53		2 933 306,53	
64112	Persl titulai NBI supplt fami indem rés					81 844,51		81 844,51		81 844,51	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					1 036 216,83		1 036 216,83		1 036 216,83	
6411	Sous Total compte 6411					4 051 367,87		4 051 367,87		4 051 367,87	
64131	Persel non titulaire - rémunération					1 926 381,76		1 926 381,76		1 926 381,76	
64138	Autres indemnités					15 921,16		15 921,16		15 921,16	
6413	Sous Total compte 6413					1 942 302,92		1 942 302,92		1 942 302,92	
64168	Autres emplois d'insertion					42 481,78		42 481,78		42 481,78	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6416	Sous Total compte 6416					42 481,78		42 481,78		42 481,78	
6417	Persel non titulaire rémun apprentis					49 163,92		49 163,92		49 163,92	
641	Sous Total compte 641					6 085 316,49		6 085 316,49		6 085 316,49	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					985 314,39		985 314,39		985 314,39	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					996 402,28		996 402,28		996 402,28	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					77 601,68		77 601,68		77 601,68	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					4 812,00		4 812,00		4 812,00	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					11 125,02		11 125,02		11 125,02	
645	Sous Total compte 645					2 075 255,37		2 075 255,37		2 075 255,37	
6475	Autres charges sociales médecine travail					551,52		551,52		551,52	
6478	Autres charges sociales diverses					5 553,88		5 553,88		5 553,88	
647	Sous Total compte 647					6 105,40		6 105,40		6 105,40	
64	Sous Total compte 64					8 166 677,26		8 166 677,26		8 166 677,26	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					277 629,26		277 629,26		277 629,26	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					22 323,15		22 323,15		22 323,15	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					78 465,51		78 465,51		78 465,51	
6535	Frais formation maires adjts conseil					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					554,47		554,47		554,47	
6537	Sous Total compte 6537					554,47		554,47		554,47	
653	Sous Total compte 653					379 972,39		379 972,39		379 972,39	
6553	Cont particip service incendie					3 799 717,00	292 286,00	3 799 717,00	292 286,00	3 507 431,00	
655	Sous Total compte 655					3 799 717,00	292 286,00	3 799 717,00	292 286,00	3 507 431,00	
657341	Subv fonct aux orga pub Cnes membres GFP					127 995,48		127 995,48		127 995,48	
65734	Sous Total compte 65734					127 995,48		127 995,48		127 995,48	
657358	Subv fonct aux orga pub autres grouppts					417 125,74	7 751,65	417 125,74	7 751,65	409 374,09	
65735	Sous Total compte 65735					417 125,74	7 751,65	417 125,74	7 751,65	409 374,09	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6573	Sous Total compte 6573					545 121,22	7 751,65	545 121,22	7 751,65	537 369,57	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					651 700,00	3 000,00	651 700,00	3 000,00	648 700,00	
657	Sous Total compte 657					1 196 821,22	10 751,65	1 196 821,22	10 751,65	1 186 069,57	
65888	Autres					1,56		1,56		1,56	
6588	Sous Total compte 6588					1,56		1,56		1,56	
658	Sous Total compte 658					1,56		1,56		1,56	
65	Sous Total compte 65					5 376 512,17	303 037,65	5 376 512,17	303 037,65	5 073 474,52	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					927 038,30		927 038,30		927 038,30	
66112	Intérêts - rattachement des icne					127 170,92	139 902,81	127 170,92	139 902,81		12 731,89
6611	Sous Total compte 6611					1 054 209,22	139 902,81	1 054 209,22	139 902,81	914 306,41	
661	Sous Total compte 661					1 054 209,22	139 902,81	1 054 209,22	139 902,81	914 306,41	
66	Sous Total compte 66					1 054 209,22	139 902,81	1 054 209,22	139 902,81	914 306,41	
673	Charges except titres annulés					52 689,82		52 689,82		52 689,82	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
67441	Aux bud annex et rég dotée autonomie fin					785 399,77	25 987,35	785 399,77	25 987,35	759 412,42	
6744	Sous Total compte 6744					785 399,77	25 987,35	785 399,77	25 987,35	759 412,42	
674	Sous Total compte 674					785 399,77	25 987,35	785 399,77	25 987,35	759 412,42	
678	Autres charges exceptionnelles					255,34		255,34		255,34	
67	Sous Total compte 67					838 344,93	25 987,35	838 344,93	25 987,35	812 357,58	
6811	DA - immob					4 799 572,10		4 799 572,10		4 799 572,10	
6815	Dot aux prov pour risques et charges					32 370,00		32 370,00		32 370,00	
681	Sous Total compte 681					4 831 942,10		4 831 942,10		4 831 942,10	
68	Sous Total compte 68					4 831 942,10		4 831 942,10		4 831 942,10	
	Total classe 6					29 094 576,13	1 363 519,06	29 094 576,13	1 363 519,06	27 743 788,96	12 731,89
70845	Mise à dispo persel aux Cnes membres GFP					18 090,00	1 648 583,72	18 090,00	1 648 583,72		1 630 493,72
70848	Mise à dispo persel facturée autres org						89 278,00		89 278,00		89 278,00
7084	Sous Total compte 7084					18 090,00	1 737 861,72	18 090,00	1 737 861,72		1 719 771,72

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70872	Rembst frais par bud annex régies munic						363 597,00		363 597,00		363 597,00
70875	Aut prod rebmst frais coll membres GFP						457 002,63		457 002,63		457 002,63
70878	Autres produits - remboursement de frais						95 495,10		95 495,10		95 495,10
7087	Sous Total compte 7087						916 094,73		916 094,73		916 094,73
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						2 400,00		2 400,00		2 400,00
708	Sous Total compte 708					18 090,00	2 656 356,45	18 090,00	2 656 356,45		2 638 266,45
70	Sous Total compte 70					18 090,00	2 656 356,45	18 090,00	2 656 356,45		2 638 266,45
73111	Impôts directs locaux					31 947 354,00	42 119 047,00	31 947 354,00	42 119 047,00		10 171 693,00
73112	Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises					1 406,00	8 643 942,00	1 406,00	8 643 942,00		8 642 536,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales						1 663 887,00		1 663 887,00		1 663 887,00
73114	Imposition Forfait Entreprises Réseau						492 827,00		492 827,00		492 827,00
7311	Sous Total compte 7311					31 948 760,00	52 919 703,00	31 948 760,00	52 919 703,00		20 970 943,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						324 484,00		324 484,00		324 484,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
731	Sous Total compte 731					31 948 760,00	53 244 187,00	31 948 760,00	53 244 187,00		21 295 427,00
73211	Attribution de compensation						84 711,00		84 711,00		84 711,00
7321	Sous Total compte 7321						84 711,00		84 711,00		84 711,00
732	Sous Total compte 732						84 711,00		84 711,00		84 711,00
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatique					549,00	574 958,00	549,00	574 958,00		574 409,00
734	Sous Total compte 734					549,00	574 958,00	549,00	574 958,00		574 409,00
7364	Prélevement sur les produits des jeux						525 098,98		525 098,98		525 098,98
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure					3 528,08	368 516,42	3 528,08	368 516,42		364 988,34
736	Sous Total compte 736					3 528,08	893 615,40	3 528,08	893 615,40		890 087,32
7382	Fraction de TVA						13 486 988,00		13 486 988,00		13 486 988,00
738	Sous Total compte 738						13 486 988,00		13 486 988,00		13 486 988,00
7391178	Autres restitutions dégrt contrib direct					0,02		0,02		0,02	
739117	Sous Total compte 739117					0,02		0,02		0,02	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73911	Sous Total compte 73911					0,02		0,02		0,02	
7391	Sous Total compte 7391					0,02		0,02		0,02	
739211	Attributions de compensation					16 741 626,00		16 741 626,00		16 741 626,00	
739212	Dotation de solidarité communautaire					1 484 824,00		1 484 824,00		1 484 824,00	
73921	Sous Total compte 73921					18 226 450,00		18 226 450,00		18 226 450,00	
739221	FNGIR					1 542 941,00		1 542 941,00		1 542 941,00	
739223	Fonds de péréquation des ress com interc					1 964 432,00		1 964 432,00		1 964 432,00	
73922	Sous Total compte 73922					3 507 373,00		3 507 373,00		3 507 373,00	
7392	Sous Total compte 7392					21 733 823,00		21 733 823,00		21 733 823,00	
7398	Reverst restitutions prélevt divers					9 535,00		9 535,00		9 535,00	
739	Sous Total compte 739					21 743 358,02		21 743 358,02		21 743 358,02	
73	Sous Total compte 73					53 696 195,10	68 284 459,40	53 696 195,10	68 284 459,40		14 588 264,30
74124	Dot intercommunalit						1 277 210,00		1 277 210,00		1 277 210,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74126	Dot compens grouppts Cnes						6 137 293,00		6 137 293,00		6 137 293,00
7412	Sous Total compte 7412						7 414 503,00		7 414 503,00		7 414 503,00
741	Sous Total compte 741						7 414 503,00		7 414 503,00		7 414 503,00
744	FCTVA						83 162,06		83 162,06		83 162,06
74711	Participations Etat - emplois jeune						22 799,02		22 799,02		22 799,02
74718	Autres participations Etat						153 166,00		153 166,00		153 166,00
7471	Sous Total compte 7471						175 965,02		175 965,02		175 965,02
7472	Participations - Région						207 362,04		207 362,04		207 362,04
7478	Participations - autres organismes						98 966,30		98 966,30		98 966,30
747	Sous Total compte 747						482 293,36		482 293,36		482 293,36
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)					15 766,00	3 018 017,00	15 766,00	3 018 017,00		3 002 251,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						52,00		52,00		52,00
7483	Sous Total compte 7483					15 766,00	3 018 069,00	15 766,00	3 018 069,00		3 002 303,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
748	Sous Total compte 748					15 766,00	3 018 069,00	15 766,00	3 018 069,00		3 002 303,00
74	Sous Total compte 74					15 766,00	10 998 027,42	15 766,00	10 998 027,42		10 982 261,42
752	Revenus des immeubles					71 419,52	546 261,26	71 419,52	546 261,26		474 841,74
757	Redev versées par fermiers - concessions						106 593,67		106 593,67		106 593,67
7588	Autres produits divers de gestion couran						35 572,16		35 572,16		35 572,16
758	Sous Total compte 758						35 572,16		35 572,16		35 572,16
75	Sous Total compte 75					71 419,52	688 427,09	71 419,52	688 427,09		617 007,57
761	Produits financiers- produits des partici						1,40		1,40		1,40
7688	Autres						83,56		83,56		83,56
768	Sous Total compte 768						83,56		83,56		83,56
76	Sous Total compte 76						84,96		84,96		84,96
7718	Autres prod except sur opé gestion						1 500,00		1 500,00		1 500,00
771	Sous Total compte 771						1 500,00		1 500,00		1 500,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad						3 988,07		3 988,07		3 988,07
7768	Neutralisation des amortissements des su						366 436,77		366 436,77		366 436,77
776	Sous Total compte 776						366 436,77		366 436,77		366 436,77
777	Quote-part des subv d'invest transférée						316 119,95		316 119,95		316 119,95
7788	Produits exceptionnels divers						5 608,95		5 608,95		5 608,95
778	Sous Total compte 778						5 608,95		5 608,95		5 608,95
77	Sous Total compte 77						693 653,74		693 653,74		693 653,74
	Total classe 7					53 801 470,62	83 321 009,06	53 801 470,62	83 321 009,06	21 743 358,02	51 262 896,46
	Total général	233 279 903,14	233 279 903,14	333 390 789,59	334 342 198,99	101 712 678,30	100 761 268,90	668 383 371,03	668 383 371,03	306 114 334,69	306 114 334,69

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44700 - CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : VISA AVEC RESERVES Absence de régularisation au 31 décembre 2021 des comptes 47218 4718 et 47138

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 11/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA REGION COMPIEGNE BASSE AUTO pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 11/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

RPA ARCBA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 01/03/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	35
	1 Balance des comptes	Etat III-1 36
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 52
4EME PARTIE	: Page des signatures	53

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	3,11
Terrains		Fonds Globalisés	29,72
Constructions	2 465,23	Réserves	167,99
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	25,18	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	21,30
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	43,81
Autres immobilisations corporelles	3,69	Subventions transférables	15,56
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 494,10	Subventions non transférables	354,87
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 494,10	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	636,36
Créances	141,79	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	37,82
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	1 948,80
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	8,49
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	2,41
TOTAL ACTIF CIRCULANT	141,79	Total dettes à court terme	10,90
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	1 959,70
		Comptes de régularisations	2,01
TOTAL ACTIF	2 635,90	TOTAL PASSIF	2 635,90

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	3 056 421,09	591 191,68	2 465 229,41	2 491 328,69
	Construction sur sol autrui en tte prop	75 528,74	75 528,74		
	Réseaux installations voirie rés divers	30 818,98	5 634,39	25 184,59	21 916,95
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	150 496,59	146 807,86	3 688,73	5 288,03
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art					
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	3 313 265,40	819 162,67	2 494 102,73	2 518 533,67	

BILAN (en Euros)

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	3 313 265,40	819 162,67	2 494 102,73	2 518 533,67
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		3 313 265,40	819 162,67	2 494 102,73	2 518 533,67

BILAN (en Euros)

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	76 973,73		76 973,73	67 594,74
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	54 152,80		54 152,80	68 030,93
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	10 666,11		10 666,11	3 666,83
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		141 792,64		141 792,64	139 292,50

BILAN (en Euros)

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 455 058,04	819 162,67	2 635 895,37	2 657 826,17

BILAN (en Euros)

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations	3 106,90	3 106,90
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	167 987,25	146 815,88
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	21 300,00	30 344,82
	Résultat de l'exercice	43 813,61	12 126,55
	Subventions transférables	15 564,94	17 121,43
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés	29 715,06	28 523,01
	Subventions non transférables	354 870,24	349 047,44
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	636 358,00	587 086,03	

BILAN (en Euros)

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	37 824,19	37 824,19
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	37 824,19	37 824,19

BILAN (en Euros)

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	1 924 542,35	2 002 983,18
	Emprunts et dettes financières divers	24 254,61	20 427,28
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 490,54	8 054,81
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	2 413,38	784,52
	Fournisseurs d'immobilisations		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	1 959 700,88	2 032 249,79	

BILAN (en Euros)

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	2 012,30	666,16
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	2 012,30	666,16
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 635 895,37	2 657 826,17

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	101,24	91,24
Autres produits	216,12	189,78
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	317,36	281,03
Traitements, salaires, charges sociales	39,25	37,23
Achats et charges externes	77,27	72,09
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	65,18	64,02
Autres charges	67,78	68,18
Charges courantes non financières	249,49	241,52
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	67,87	39,51
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	26,03	31,94
RESULTAT COURANT FINANCIER	-26,03	-31,94
RESULTAT COURANT	41,85	7,57
Produits exceptionnels	2,54	4,56
Charges exceptionnelles	0,57	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1,97	4,56
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	43,81	12,13

COMPTE DE RESULTAT 2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	101 243,20	91 244,57
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	216 117,22	189 781,62
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	317 360,42	281 026,19
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	27 867,72	26 084,60
Charges sociales	11 383,29	11 147,28
Achats et charges externes	77 274,36	72 091,17
Impôts et taxes	67 317,01	68 179,36
Dotations amortissements des immob	65 184,00	64 018,00
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions		
Autres charges	459,71	
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	249 486,09	241 520,41
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	67 874,33	39 505,78
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	26 027,32	31 935,72
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	26 027,32	31 935,72

COMPTE DE RESULTAT 2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-26 027,32	-31 935,72
A + B - RESULTAT COURANT	41 847,01	7 570,06
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		3 000,00
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	2 540,15	1 556,49
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	2 540,15	4 556,49
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	573,55	
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	573,55	

COMPTE DE RESULTAT 2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 966,60	4 556,49
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	319 900,57	285 582,68
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	276 086,96	273 456,13
RESULTAT DE L'EXERCICE	43 813,61	12 126,55

Opérations Compte de Tiers

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	141 660,00	318 060,00	459 720,00
Titres de recette émis (b)	99 259,36	324 639,26	423 898,62
Réductions de titres (c)		4 738,69	4 738,69
Recettes nettes (d = b - c)	99 259,36	319 900,57	419 159,93
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	141 660,00	318 060,00	459 720,00
Mandats émis (f)	116 907,05	310 588,33	427 495,38
Annulations de mandats (g)		34 501,37	34 501,37
Depenses nettes (h = f - g)	116 907,05	276 086,96	392 994,01
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		43 813,61	26 165,92
(h - d) Déficit	17 647,69		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif RPA ARCBA					
Investissement	17 647,69		-17 647,69		
Fonctionnement	42 471,37	21 171,37	43 813,61		65 113,61
Sous-Total	60 119,06	21 171,37	26 165,92		65 113,61
TOTAL II	60 119,06	21 171,37	26 165,92		65 113,61
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	60 119,06	21 171,37	26 165,92		65 113,61

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	75 600,00	1 000,00	76 600,00	74 597,50		74 597,50	2 002,50
21	Immobilisations corporelles	43 500,00	20 000,00	63 500,00	40 753,06		40 753,06	22 746,94
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	119 100,00	21 000,00	140 100,00	115 350,56		115 350,56	24 749,44
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	119 100,00	21 000,00	140 100,00	115 350,56		115 350,56	24 749,44
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 560,00		1 560,00	1 556,49		1 556,49	3,51
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 560,00		1 560,00	1 556,49		1 556,49	3,51
TOTAL GENERAL		120 660,00	21 000,00	141 660,00	116 907,05		116 907,05	24 752,95

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	21 171,37		21 171,37	22 363,42		22 363,42	-1 192,05
13	Subventions d'investissement		33 255,94	33 255,94	5 822,80		5 822,80	27 433,14
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	1 000,00	4 000,00	5 889,14		5 889,14	-1 889,14
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	24 171,37	34 255,94	58 427,31	34 075,36		34 075,36	24 351,95
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	24 171,37	34 255,94	58 427,31	34 075,36		34 075,36	24 351,95
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	65 585,00		65 585,00	65 184,00		65 184,00	401,00
041	Opérations patrimoniales	13 255,94	-13 255,94					
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	78 840,94	-13 255,94	65 585,00	65 184,00		65 184,00	401,00
001	Solde d'exécution de la section d'invest	17 647,69		17 647,69				17 647,69
TOTAL GENERAL		120 660,00	21 000,00	141 660,00	99 259,36		99 259,36	42 400,64

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	169 885,00	1 800,00	171 685,00	146 441,97	2 657,61	143 784,36	27 900,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 500,00		40 500,00	40 058,02		40 058,02	441,98
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00	459,71		459,71	9 540,29
66	Charges financières	26 090,00		26 090,00	57 871,08	31 843,76	26 027,32	62,68
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00	573,55		573,55	426,45
022	Dépenses imprévues - section de fonction	5 000,00	-1 800,00	3 200,00				3 200,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	252 475,00		252 475,00	245 404,33	34 501,37	210 902,96	41 572,04
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	65 585,00		65 585,00	65 184,00		65 184,00	401,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	65 585,00		65 585,00	65 184,00		65 184,00	401,00
TOTAL GENERAL		318 060,00		318 060,00	310 588,33	34 501,37	276 086,96	41 973,04

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ven	109 000,00		109 000,00	104 201,38	2 958,18	101 243,20	7 756,80
75	Autres produits de gestion courante	186 000,00		186 000,00	217 897,73	1 780,51	216 117,22	-30 117,22
77	Produits exceptionnels	200,00		200,00	983,66		983,66	-783,66
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	295 200,00		295 200,00	323 082,77	4 738,69	318 344,08	-23 144,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 560,00		1 560,00	1 556,49		1 556,49	3,51
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 560,00		1 560,00	1 556,49		1 556,49	3,51
002	Résultat de fonctionnement reporté	21 300,00		21 300,00				21 300,00
TOTAL GENERAL		318 060,00		318 060,00	324 639,26	4 738,69	319 900,57	-1 840,57

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	72 535,69		72 535,69
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 061,81		2 061,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	74 597,50		74 597,50
2135	Installations générales agencements et a	35 907,72		35 907,72
21534	Réseaux d'électrification	4 563,64		4 563,64
2188	Autres immobilisations corporelles	281,70		281,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	40 753,06		40 753,06
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	115 350,56		115 350,56
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	115 350,56		115 350,56
13918	Subventions d'équipement transférées au	1 556,49		1 556,49
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 556,49		1 556,49
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 556,49		1 556,49
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	116 907,05		116 907,05

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (1 192,05		1 192,05
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 171,37		21 171,37
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	22 363,42		22 363,42
13251	GFP de rattachement	5 822,80		5 822,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	5 822,80		5 822,80
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 889,14		5 889,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	5 889,14		5 889,14
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	34 075,36		34 075,36
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	34 075,36		34 075,36
28132	Immeubles de rapport	44 252,00		44 252,00
28135	Amortissements installations générales a	17 755,00		17 755,00
281534	Réseaux d'électrification	1 296,00		1 296,00
28158	Autres installations matériel et outilla	1 722,00		1 722,00
28188	Amortissements autres immobilisations co	159,00		159,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	65 184,00		65 184,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	65 184,00		65 184,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	99 259,36		99 259,36

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	12 955,02		12 955,02
60612	Achats non stockés de fournitures non st	49 075,26	2 428,71	46 646,55
60623	Achats non stockés d'alimentation	419,66		419,66
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	1 736,04		1 736,04
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	4 181,62		4 181,62
6068	Achats non stockés d'autres matières et	216,90		216,90
611	Contrats prestations de services	4 478,86		4 478,86
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	268,56		268,56
615228	Autres bâtiments	230,01		230,01
617	Services extérieurs - études et recherch	1 800,00		1 800,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	1 038,66		1 038,66
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	619,72		619,72
6232	Publicité publications relations publicu	245,62		245,62
6262	Frais de télécommunications	1 443,24	228,90	1 214,34
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	1 222,80		1 222,80
63512	Impôts directs - taxes foncières	66 510,00		66 510,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	146 441,97	2 657,61	143 784,36
6331	Versement mobilité	216,59		216,59
6332	Cotisations versées au FNAL	120,51		120,51
6336	Cotisation au centre national et au cent	469,91		469,91
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	24 833,82		24 833,82
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	3 033,90		3 033,90
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	3 720,55		3 720,55
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 566,29		7 566,29

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6458	Charges securite sociale et prévoyance c	96,45		96,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	40 058,02		40 058,02
65888	Autres	459,71		459,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	459,71		459,71
66111	Intérêts réglés à l'écheance	31 932,46		31 932,46
66112	Intérêts - rattachement des icne	25 938,62	31 843,76	-5 905,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	57 871,08	31 843,76	26 027,32
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	573,55		573,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	573,55		573,55
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	245 404,33	34 501,37	210 902,96
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	65 184,00		65 184,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	65 184,00		65 184,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	65 184,00		65 184,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	310 588,33	34 501,37	276 086,96

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70688	Prestations de services autres prestatio	104 201,38	2 958,18	101 243,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	104 201,38	2 958,18	101 243,20
752	Autres produits de gestion courante - re	209 576,99	1 780,51	207 796,48
7588	Autres produits divers de gestion couran	8 320,74		8 320,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	217 897,73	1 780,51	216 117,22
7788	Produits exceptionnels divers	983,66		983,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	983,66		983,66
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	323 082,77	4 738,69	318 344,08
777	Quote-part des subventions d'investissem	1 556,49		1 556,49
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 556,49		1 556,49
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 556,49		1 556,49
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	324 639,26	4 738,69	319 900,57

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		3 106,90						3 106,90		3 106,90
10222	FCTVA		28 523,01				1 192,05		29 715,06		29 715,06
1022	Sous Total compte 1022		28 523,01				1 192,05		29 715,06		29 715,06
102	Sous Total compte 102		31 629,91				1 192,05		32 821,96		32 821,96
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		146 815,88				21 171,37		167 987,25		167 987,25
106	Sous Total compte 106		146 815,88				21 171,37		167 987,25		167 987,25
10	Sous Total compte 10		178 445,79				22 363,42		200 809,21		200 809,21
110	Report à nouveau solde créditeur		30 344,82	21 171,37	12 126,55			21 171,37	42 471,37		21 300,00
11	Sous Total compte 11		30 344,82	21 171,37	12 126,55			21 171,37	42 471,37		21 300,00
12	Résultat exercice excéd déficit		12 126,55	12 126,55				12 126,55	12 126,55		0,00
12	Sous Total compte 12		12 126,55	12 126,55				12 126,55	12 126,55		0,00
1318	Subv équipt transf - autres subv		28 378,69						28 378,69		28 378,69
131	Sous Total compte 131		28 378,69						28 378,69		28 378,69

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13251	GFP de rattachement		349 047,44				5 822,80		354 870,24		354 870,24
1325	Sous Total compte 1325		349 047,44				5 822,80		354 870,24		354 870,24
132	Sous Total compte 132		349 047,44				5 822,80		354 870,24		354 870,24
13918	Subv équipt transf autres	11 257,26				1 556,49		12 813,75		12 813,75	
1391	Sous Total compte 1391	11 257,26				1 556,49		12 813,75		12 813,75	
139	Sous Total compte 139	11 257,26				1 556,49		12 813,75		12 813,75	
13	Sous Total compte 13	11 257,26	377 426,13			1 556,49	5 822,80	12 813,75	383 248,93		370 435,18
15181	Autres prov pour risques (nb)		37 824,19						37 824,19		37 824,19
1518	Sous Total compte 1518		37 824,19						37 824,19		37 824,19
151	Sous Total compte 151		37 824,19						37 824,19		37 824,19
15	Sous Total compte 15		37 824,19						37 824,19		37 824,19
1641	Emprunts en euros		1 971 139,42			72 535,69		72 535,69	1 971 139,42		1 898 603,73
164	Sous Total compte 164		1 971 139,42			72 535,69		72 535,69	1 971 139,42		1 898 603,73

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
165	Dép et caution reçus		20 427,28			2 061,81	5 889,14	2 061,81	26 316,42		24 254,61
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		31 843,76	31 843,76	25 938,62			31 843,76	57 782,38		25 938,62
1688	Sous Total compte 1688		31 843,76	31 843,76	25 938,62			31 843,76	57 782,38		25 938,62
168	Sous Total compte 168		31 843,76	31 843,76	25 938,62			31 843,76	57 782,38		25 938,62
16	Sous Total compte 16		2 023 410,46	31 843,76	25 938,62	74 597,50	5 889,14	106 441,26	2 055 238,22		1 948 796,96
	Total classe 1	11 257,26	2 659 577,94	65 141,68	38 065,17	76 153,99	34 075,36	152 552,93	2 731 718,47	12 813,75	2 591 979,29
2132	Immeubles de rapport	2 655 212,87						2 655 212,87		2 655 212,87	
2135	Instal gales agencé amégts const	365 300,50				35 907,72		401 208,22		401 208,22	
213	Sous Total compte 213	3 020 513,37				35 907,72		3 056 421,09		3 056 421,09	
2145	Const sol autrui instal agencé amégat	75 528,74						75 528,74		75 528,74	
214	Sous Total compte 214	75 528,74						75 528,74		75 528,74	
21534	Réseaux électrification	25 958,95				4 563,64		30 522,59		30 522,59	
21538	Autres réseaux	296,39						296,39		296,39	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2153	Sous Total compte 2153	26 255,34				4 563,64		30 818,98		30 818,98	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	2 042,74						2 042,74		2 042,74	
2156	Sous Total compte 2156	2 042,74						2 042,74		2 042,74	
2158	Autres instal mat outil tech	67 481,24						67 481,24		67 481,24	
215	Sous Total compte 215	95 779,32				4 563,64		100 342,96		100 342,96	
2183	Mat bureau mat informatique	7 915,97						7 915,97		7 915,97	
2184	Mobilier	12 829,58						12 829,58		12 829,58	
2188	Autres immobilisations corporelles	59 945,36				281,70		60 227,06		60 227,06	
218	Sous Total compte 218	80 690,91				281,70		80 972,61		80 972,61	
21	Sous Total compte 21	3 272 512,34				40 753,06		3 313 265,40		3 313 265,40	
28132	Immeubles de rapport		440 424,47				44 252,00	484 676,47			484 676,47
28135	Amort instal gales agenc t amégat constru		88 760,21				17 755,00	106 515,21			106 515,21
2813	Sous Total compte 2813		529 184,68				62 007,00	591 191,68			591 191,68

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28145	Amort inst gen agct amgt construct		75 528,74						75 528,74		75 528,74
2814	Sous Total compte 2814		75 528,74						75 528,74		75 528,74
281534	Réseaux électrification		4 042,00				1 296,00		5 338,00		5 338,00
281538	Autres réseaux		296,39						296,39		296,39
28153	Sous Total compte 28153		4 338,39				1 296,00		5 634,39		5 634,39
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		2 042,74						2 042,74		2 042,74
28156	Sous Total compte 28156		2 042,74						2 042,74		2 042,74
28158	Autres instal mat outil tech		64 000,01				1 722,00		65 722,01		65 722,01
2815	Sous Total compte 2815		70 381,14				3 018,00		73 399,14		73 399,14
28183	Mat bureau mat informatique		7 915,97						7 915,97		7 915,97
28184	Mobilier		12 829,58						12 829,58		12 829,58
28188	Amort autres immobilisations corporelles		58 138,56				159,00		58 297,56		58 297,56
2818	Sous Total compte 2818		78 884,11				159,00		79 043,11		79 043,11

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281	Sous Total compte 281		753 978,67				65 184,00		819 162,67		819 162,67
28	Sous Total compte 28		753 978,67				65 184,00		819 162,67		819 162,67
	Total classe 2	3 272 512,34	753 978,67			40 753,06	65 184,00	3 313 265,40	819 162,67	3 313 265,40	819 162,67
4011	Fournisseurs		7 825,91	79 267,34	79 732,63			79 267,34	87 558,54		8 291,20
401	Sous Total compte 401		7 825,91	79 267,34	79 732,63			79 267,34	87 558,54		8 291,20
4041	Fournis immob			40 753,06	40 753,06			40 753,06	40 753,06		0,00
404	Sous Total compte 404			40 753,06	40 753,06			40 753,06	40 753,06		0,00
408	Fournis factures non parvenues		228,90	228,90	199,34			228,90	428,24		199,34
40	Sous Total compte 40		8 054,81	120 249,30	120 685,03			120 249,30	128 739,84		8 490,54
4111	Redevables - amiable	14 458,09		106 289,39	104 609,64			120 747,48	104 609,64	16 137,84	
4116	Redevables - contentieux	23 707,52		5 167,31	3 116,11			28 874,83	3 116,11	25 758,72	
411	Sous Total compte 411	38 165,61		111 456,70	107 725,75			149 622,31	107 725,75	41 896,56	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	28 676,67		214 361,78	216 641,50			243 038,45	216 641,50	26 396,95	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	752,46		10 294,14	2 366,38			11 046,60	2 366,38	8 680,22	
414	Sous Total compte 414	29 429,13		224 655,92	219 007,88			254 085,05	219 007,88	35 077,17	
41	Sous Total compte 41	67 594,74		336 112,62	326 733,63			403 707,36	326 733,63	76 973,73	
421	Personnel - rémunérations dues			18 718,73	18 718,73			18 718,73	18 718,73		0,00
42	Sous Total compte 42			18 718,73	18 718,73			18 718,73	18 718,73		0,00
431	Sécurite sociale			20 466,97	20 466,97			20 466,97	20 466,97		0,00
437	Autres organismes sociaux			16,12	16,12			16,12	16,12		0,00
43	Sous Total compte 43			20 483,09	20 483,09			20 483,09	20 483,09		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			5 822,80	5 822,80			5 822,80	5 822,80		0,00
441	Sous Total compte 441			5 822,80	5 822,80			5 822,80	5 822,80		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			749,00	749,00			749,00	749,00		0,00
442	Sous Total compte 442			749,00	749,00			749,00	749,00		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			66 619,68	66 619,68			66 619,68	66 619,68		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44	Sous Total compte 44			73 191,48	73 191,48			73 191,48	73 191,48		0,00
451023	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	68 030,93		364 607,02	378 485,15			432 637,95	378 485,15	54 152,80	
451	Sous Total compte 451	68 030,93		364 607,02	378 485,15			432 637,95	378 485,15	54 152,80	
45	Sous Total compte 45	68 030,93		364 607,02	378 485,15			432 637,95	378 485,15	54 152,80	
466	Excédtt de verSEMENT		784,52	10 184,87	11 356,50			10 184,87	12 141,02		1 956,15
46711	Autres comptes créditeurs			2 061,81	2 519,04			2 061,81	2 519,04		457,23
4671	Sous Total compte 4671			2 061,81	2 519,04			2 061,81	2 519,04		457,23
46721	Débiteurs divers - amiable	3 265,83		13 178,16	6 178,88			16 443,99	6 178,88	10 265,11	
46726	Débiteurs divers - contentieux	401,00						401,00		401,00	
4672	Sous Total compte 4672	3 666,83		13 178,16	6 178,88			16 844,99	6 178,88	10 666,11	
467	Sous Total compte 467	3 666,83		15 239,97	8 697,92			18 906,80	8 697,92	10 208,88	
46	Sous Total compte 46	3 666,83	784,52	25 424,84	20 054,42			29 091,67	20 838,94	8 252,73	
4712	Viremts réimputés		326,24	200,45	273,49			200,45	599,73		399,28

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Raet : autres			1 192,05	1 192,05			1 192,05	1 192,05		0,00
4713	Sous Total compte 4713			1 192,05	1 192,05			1 192,05	1 192,05		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			11 971,27	12 002,03			11 971,27	12 002,03		30,76
47141	Sous Total compte 47141			11 971,27	12 002,03			11 971,27	12 002,03		30,76
4714	Sous Total compte 4714			11 971,27	12 002,03			11 971,27	12 002,03		30,76
4718	Autres recettes à régulariser		339,92	101 739,31	102 981,65			101 739,31	103 321,57		1 582,26
471	Sous Total compte 471		666,16	115 103,08	116 449,22			115 103,08	117 115,38		2 012,30
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			136 933,01	136 933,01			136 933,01	136 933,01		0,00
4721	Sous Total compte 4721			136 933,01	136 933,01			136 933,01	136 933,01		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			3 817,20	3 817,20			3 817,20	3 817,20		0,00
472	Sous Total compte 472			140 750,21	140 750,21			140 750,21	140 750,21		0,00
47	Sous Total compte 47		666,16	255 853,29	257 199,43			255 853,29	257 865,59		2 012,30
	Total classe 4	139 292,50	9 505,49	1 214 640,37	1 215 550,96			1 353 932,87	1 225 056,45	141 792,64	12 916,22

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51172	Chèques impayés			75,00	75,00			75,00	75,00		0,00
5117	Sous Total compte 5117			75,00	75,00			75,00	75,00		0,00
511	Sous Total compte 511			75,00	75,00			75,00	75,00		0,00
51	Sous Total compte 51			75,00	75,00			75,00	75,00		0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires			66 740,49	66 740,49			66 740,49	66 740,49		0,00
588	Autres virements internes			1 127,64	1 127,64			1 127,64	1 127,64		0,00
58	Sous Total compte 58			67 868,13	67 868,13			67 868,13	67 868,13		0,00
	Total classe 5			67 943,13	67 943,13			67 943,13	67 943,13		0,00
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					12 955,02		12 955,02		12 955,02	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					49 075,26	2 428,71	49 075,26	2 428,71	46 646,55	
6061	Sous Total compte 6061					62 030,28	2 428,71	62 030,28	2 428,71	59 601,57	
60623	Achts non stkés d'aliment					419,66		419,66		419,66	
6062	Sous Total compte 6062					419,66		419,66		419,66	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60631	Achts non stkés fournit entretien					1 736,04		1 736,04		1 736,04	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					4 181,62		4 181,62		4 181,62	
6063	Sous Total compte 6063					5 917,66		5 917,66		5 917,66	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					216,90		216,90		216,90	
606	Sous Total compte 606					68 584,50	2 428,71	68 584,50	2 428,71	66 155,79	
60	Sous Total compte 60					68 584,50	2 428,71	68 584,50	2 428,71	66 155,79	
611	Contrats prestations de services					4 478,86		4 478,86		4 478,86	
6135	Locations mobilières					268,56		268,56		268,56	
613	Sous Total compte 613					268,56		268,56		268,56	
615228	Autres bâtiments					230,01		230,01		230,01	
61522	Sous Total compte 61522					230,01		230,01		230,01	
6152	Sous Total compte 6152					230,01		230,01		230,01	
615	Sous Total compte 615					230,01		230,01		230,01	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
617	Etudes et recherches					1 800,00		1 800,00		1 800,00	
61	Sous Total compte 61					6 777,43		6 777,43		6 777,43	
6226	Rému interméd honoraires					1 038,66		1 038,66		1 038,66	
6228	Rému interméd honoraires divers					619,72		619,72		619,72	
622	Sous Total compte 622					1 658,38		1 658,38		1 658,38	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					245,62		245,62		245,62	
623	Sous Total compte 623					245,62		245,62		245,62	
6262	Frais de télécommunicat					1 443,24	228,90	1 443,24	228,90	1 214,34	
626	Sous Total compte 626					1 443,24	228,90	1 443,24	228,90	1 214,34	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					1 222,80		1 222,80		1 222,80	
628	Sous Total compte 628					1 222,80		1 222,80		1 222,80	
62	Sous Total compte 62					4 570,04	228,90	4 570,04	228,90	4 341,14	
6331	Versement mobilité					216,59		216,59		216,59	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6332	Cotisations versées au FNAL					120,51		120,51		120,51	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					469,91		469,91		469,91	
633	Sous Total compte 633					807,01		807,01		807,01	
63512	Impôts directs - taxes foncières					66 510,00		66 510,00		66 510,00	
6351	Sous Total compte 6351					66 510,00		66 510,00		66 510,00	
635	Sous Total compte 635					66 510,00		66 510,00		66 510,00	
63	Sous Total compte 63					67 317,01		67 317,01		67 317,01	
64111	Persl titulaire_rémun principale					24 833,82		24 833,82		24 833,82	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					3 033,90		3 033,90		3 033,90	
6411	Sous Total compte 6411					27 867,72		27 867,72		27 867,72	
641	Sous Total compte 641					27 867,72		27 867,72		27 867,72	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					3 720,55		3 720,55		3 720,55	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					7 566,29		7 566,29		7 566,29	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					96,45		96,45		96,45	
645	Sous Total compte 645					11 383,29		11 383,29		11 383,29	
64	Sous Total compte 64					39 251,01		39 251,01		39 251,01	
65888	Autres					459,71		459,71		459,71	
6588	Sous Total compte 6588					459,71		459,71		459,71	
658	Sous Total compte 658					459,71		459,71		459,71	
65	Sous Total compte 65					459,71		459,71		459,71	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					31 932,46		31 932,46		31 932,46	
66112	Intérêts - rattachement des icne					25 938,62	31 843,76	25 938,62	31 843,76		5 905,14
6611	Sous Total compte 6611					57 871,08	31 843,76	57 871,08	31 843,76	26 027,32	
661	Sous Total compte 661					57 871,08	31 843,76	57 871,08	31 843,76	26 027,32	
66	Sous Total compte 66					57 871,08	31 843,76	57 871,08	31 843,76	26 027,32	
673	Charges except titres annulés					573,55		573,55		573,55	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
67	Sous Total compte 67					573,55		573,55		573,55	
6811	DA - immob					65 184,00		65 184,00		65 184,00	
681	Sous Total compte 681					65 184,00		65 184,00		65 184,00	
68	Sous Total compte 68					65 184,00		65 184,00		65 184,00	
	Total classe 6					310 588,33	34 501,37	310 588,33	34 501,37	281 992,10	5 905,14
70688	Prest serv autres prestat service					2 958,18	104 201,38	2 958,18	104 201,38		101 243,20
7068	Sous Total compte 7068					2 958,18	104 201,38	2 958,18	104 201,38		101 243,20
706	Sous Total compte 706					2 958,18	104 201,38	2 958,18	104 201,38		101 243,20
70	Sous Total compte 70					2 958,18	104 201,38	2 958,18	104 201,38		101 243,20
752	Revenus des immeubles					1 780,51	209 576,99	1 780,51	209 576,99		207 796,48
7588	Autres produits divers de gestion couran						8 320,74		8 320,74		8 320,74
758	Sous Total compte 758						8 320,74		8 320,74		8 320,74
75	Sous Total compte 75					1 780,51	217 897,73	1 780,51	217 897,73		216 117,22

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Quote-part des subv d'invest transférée						1 556,49		1 556,49		1 556,49
7788	Produits exceptionnels divers						983,66		983,66		983,66
778	Sous Total compte 778						983,66		983,66		983,66
77	Sous Total compte 77						2 540,15		2 540,15		2 540,15
	Total classe 7					4 738,69	324 639,26	4 738,69	324 639,26		319 900,57
	Total général	3 423 062,10	3 423 062,10	1 347 725,18	1 321 559,26	432 234,07	458 399,99	5 203 021,35	5 203 021,35	3 749 863,89	3 749 863,89

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44723 - RPA ARCBA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 08/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de RPA ARCBA pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 09/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

**SPANC ARCBA
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 28/01/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Nomenclature M49
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	34
	1 Balance des comptes	Etat III-1 35
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 38
4EME PARTIE	: Page des signatures	39

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	258,28
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	23,07
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	2,28
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	283,63
Créances	283,63	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	283,63	Total dettes à court terme	
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	283,63	TOTAL PASSIF	283,63

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains				
	Constructions				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Imm mis en conces, dispos et imm affect				
	Terrains				
	Constructions				
	Construction sur sol d'autrui				
Instal, matériel et outillage technique					
	MONTANT A REPORTER				

BILAN (en Euros)

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Terrains				
	Constructions				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I					

BILAN (en Euros)

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés				
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	283 625,98		283 625,98	281 348,15
	Operat pour compte de tiers (créances)				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		283 625,98		283 625,98	281 348,15

BILAN (en Euros)

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	283 625,98		283 625,98	281 348,15

BILAN (en Euros)

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	258 281,73	258 281,73
	Report à nouveau	23 066,42	36 852,24
	Résultat de l'exercice	2 277,83	-13 785,82
	Subventions d'investissement		
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	283 625,98	281 348,15	

BILAN (en Euros)

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour compte de tiers (dettes)		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III			

BILAN (en Euros)

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	283 625,98	281 348,15

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	8,31	9,74
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	8,31	9,74
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	6,03	23,52
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	6,03	23,52
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	2,28	-13,79
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	2,28	-13,79
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	2,28	-13,79

COMPTE DE RESULTAT 2021

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Ventes d'eau		
Prestations de services	8 307,44	9 736,78
Divers produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation		
TOTAL I	8 307,44	9 736,78
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	6 029,61	23 522,60
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements des immob		
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges		
Autres charges d'exploitation		
TOTAL II	6 029,61	23 522,60
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 277,83	-13 785,82
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	2 277,83	-13 785,82
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	8 307,44	9 736,78
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	6 029,61	23 522,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 277,83	-13 785,82

Opérations Compte de Tiers

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	403 281,73	35 666,42	438 948,15
Titres de recette émis (b)		8 307,44	8 307,44
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		8 307,44	8 307,44
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	403 281,73	35 666,42	438 948,15
Mandats émis (f)		6 029,61	6 029,61
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		6 029,61	6 029,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 277,83	2 277,83
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC ARCBA					
Investissement	258 281,73				258 281,73
Fonctionnement	23 066,42		2 277,83		25 344,25
Sous-Total	281 348,15		2 277,83		283 625,98
TOTAL III	281 348,15		2 277,83		283 625,98
TOTAL I + II + III	281 348,15		2 277,83		283 625,98

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles		258 281,73	258 281,73				258 281,73
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		258 281,73	258 281,73				258 281,73
458154	Opération pour compte tiers n° 458154	105 000,00		105 000,00				105 000,00
458155	Opération pour compte tiers n° 458155	40 000,00		40 000,00				40 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	145 000,00		145 000,00				145 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	145 000,00	258 281,73	403 281,73				403 281,73
TOTAL GENERAL		145 000,00	258 281,73	403 281,73				403 281,73

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
458254	Opération pour compte tiers n° 458254	105 000,00		105 000,00				105 000,00
458255	Opération pour compte tiers n° 458255	40 000,00		40 000,00				40 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	145 000,00		145 000,00				145 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	145 000,00		145 000,00				145 000,00
001	Excédent ou déficit d'investissement rep		258 281,73	258 281,73				258 281,73
TOTAL GENERAL		145 000,00	258 281,73	403 281,73				403 281,73

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	2 600,00	23 066,42	25 666,42	889,61		889,61	24 776,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00		10 000,00	5 140,00		5 140,00	4 860,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 600,00	23 066,42	35 666,42	6 029,61		6 029,61	29 636,81
TOTAL GENERAL		12 600,00	23 066,42	35 666,42	6 029,61		6 029,61	29 636,81

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations	12 600,00		12 600,00	8 307,44		8 307,44	4 292,56
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 600,00		12 600,00	8 307,44		8 307,44	4 292,56
002	Résultat d'exploitation reporté		23 066,42	23 066,42				23 066,42
TOTAL GENERAL		12 600,00	23 066,42	35 666,42	8 307,44		8 307,44	27 358,98

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6156	Maintenance	889,61		889,61
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	889,61		889,61
6218	Autre personnel extérieur	5 140,00		5 140,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 140,00		5 140,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 029,61		6 029,61
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	6 029,61		6 029,61

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7062	Redevances d'assainissement non collecti	8 307,44		8 307,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations	8 307,44		8 307,44
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 307,44		8 307,44
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	8 307,44		8 307,44

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		258 281,73						258 281,73		258 281,73
106	Sous Total compte 106		258 281,73						258 281,73		258 281,73
10	Sous Total compte 10		258 281,73						258 281,73		258 281,73
110	Report à nouveau solde créditeur		36 852,24	13 785,82				13 785,82	36 852,24		23 066,42
11	Sous Total compte 11		36 852,24	13 785,82				13 785,82	36 852,24		23 066,42
12	Résultat exercice bénéf ou perte	13 785,82			13 785,82			13 785,82	13 785,82		0,00
12	Sous Total compte 12	13 785,82			13 785,82			13 785,82	13 785,82		0,00
	Total classe 1	13 785,82	295 133,97	13 785,82	13 785,82			27 571,64	308 919,79		281 348,15
4011	Fournisseurs			6 029,61	6 029,61			6 029,61	6 029,61		0,00
401	Sous Total compte 401			6 029,61	6 029,61			6 029,61	6 029,61		0,00
40	Sous Total compte 40			6 029,61	6 029,61			6 029,61	6 029,61		0,00
451027	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	281 348,15		8 307,44	6 029,61			289 655,59	6 029,61	283 625,98	
451	Sous Total compte 451	281 348,15		8 307,44	6 029,61			289 655,59	6 029,61	283 625,98	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total compte 45	281 348,15		8 307,44	6 029,61			289 655,59	6 029,61	283 625,98	
4713	Recettes perçues avant émission titres			8 307,44	8 307,44			8 307,44	8 307,44		0,00
471	Sous Total compte 471			8 307,44	8 307,44			8 307,44	8 307,44		0,00
47	Sous Total compte 47			8 307,44	8 307,44			8 307,44	8 307,44		0,00
	Total classe 4	281 348,15		22 644,49	20 366,66			303 992,64	20 366,66	283 625,98	
6156	Maintenance					889,61		889,61		889,61	
615	Sous Total compte 615					889,61		889,61		889,61	
61	Sous Total compte 61					889,61		889,61		889,61	
6218	Autre personnel extérieur					5 140,00		5 140,00		5 140,00	
621	Sous Total compte 621					5 140,00		5 140,00		5 140,00	
62	Sous Total compte 62					5 140,00		5 140,00		5 140,00	
	Total classe 6					6 029,61		6 029,61		6 029,61	
7062	Redevance d'assainissement non collectif						8 307,44		8 307,44		8 307,44

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
706	Sous Total compte 706						8 307,44		8 307,44		8 307,44
70	Sous Total compte 70						8 307,44		8 307,44		8 307,44
	Total classe 7						8 307,44		8 307,44		8 307,44
	Total général	295 133,97	295 133,97	36 430,31	34 152,48	6 029,61	8 307,44	337 593,89	337 593,89	289 655,59	289 655,59

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44727 - SPANC ARCBA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PULIGA Dany (1014239819-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A DDFiP DE L'OISE, le 01/02/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SPANC ARCBA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 02/02/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



TOURISME ARCBA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 04/03/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Population 73060
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	35
	1 Balance des comptes	Etat III-1 36
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 53
4EME PARTIE	: Page des signatures	54

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	298,48	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	80,03
Constructions	1 056,80	Réserves	27,72
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	267,75	Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles	1,18	Subventions transférables	42,13
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 325,73	Subventions non transférables	1 040,67
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	481,03
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 624,21	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	1 671,58
Créances	155,14	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	20,36
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	102,84
TOTAL ACTIF CIRCULANT	155,14	Total dettes à court terme	123,20
Comptes de régularisations	1,86	TOTAL DETTES	123,20
		Comptes de régularisations	-13,58
TOTAL ACTIF	1 781,21	TOTAL PASSIF	1 781,21

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	145 000,00	23 571,00	121 429,00	97 777,00
	Autres immobilisations incorporelles	179 814,95	2 762,95	177 052,00	128 478,00
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	392 266,93	21 456,73	370 810,20	296 066,19
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	53 176,87	51 994,95	1 181,92	946,92
	Immobilisations corporelles en cours	267 746,01		267 746,01	
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo	481 034,40		481 034,40	481 034,40
	Construction sur sol autrui mise à dispo	247 583,22	42 623,08	204 960,14	217 066,14
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	1 766 622,38	142 408,71	1 624 213,67	1 221 368,65	

BILAN (en Euros)

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	1 766 622,38	142 408,71	1 624 213,67	1 221 368,65
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		1 766 622,38	142 408,71	1 624 213,67	1 221 368,65

BILAN (en Euros)

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	80 853,55	1 292,50	79 561,05	78 022,82
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	75 574,00		75 574,00	80 671,31
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		156 427,55	1 292,50	155 135,05	158 694,13

BILAN (en Euros)

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	1 856,34		1 856,34	5,42
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	1 856,34		1 856,34	5,42
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 924 906,27	143 701,21	1 781 205,06	1 380 068,20

BILAN (en Euros)

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	481 034,40	481 034,40
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	27 716,00	27 716,00
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		
	Subventions transférables	42 130,08	23 767,08
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés	80 030,69	31 137,91
	Subventions non transférables	1 040 671,13	700 271,86
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	1 671 582,30	1 263 927,25	

BILAN (en Euros)

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	9 600,00	8 192,02
	Dettes fiscales et sociales	715,00	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	63 483,96	69 028,93
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	38 636,66	36 115,00
	Fournisseurs d'immobilisations	10 764,04	2 700,00
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	123 199,66	116 035,95	

BILAN (en Euros)

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	-13 576,90	105,00
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	-13 576,90	105,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 781 205,06	1 380 068,20

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus	186,37	179,66
Dotations et subventions reçues	105,96	15,22
Produits des services		
Autres produits	41,72	45,87
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	334,05	240,76
Traitements, salaires, charges sociales	287,73	255,99
Achats et charges externes	145,49	131,46
Participations et interventions	51,50	60,50
Dotations aux amortissements et provisions	30,65	27,16
Autres charges	22,18	24,39
Charges courantes non financières	537,56	499,49
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-203,51	-258,73
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-203,51	-258,73
Produits exceptionnels	203,51	259,64
Charges exceptionnelles		0,91
RESULTAT EXCEPTIONNEL	203,51	258,73
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes	186 369,95	179 664,09
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	41 715,73	45 874,45
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	105 959,59	15 223,32
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	334 045,27	240 761,86
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	207 948,37	184 427,26
Charges sociales	79 783,59	71 558,93
Achats et charges externes	145 494,16	131 455,55
Impôts et taxes	22 179,97	24 386,50
Dotations amortissements des immob	29 354,00	27 163,82
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions	1 292,50	
Autres charges	3,28	0,52
Contingents et participations		
Subventions	51 500,00	60 500,00
TOTAL II	537 555,87	499 492,58
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-203 510,60	-258 730,72
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-203 510,60	-258 730,72
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions	201 335,60	257 490,72
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	2 175,00	2 150,00
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	203 510,60	259 640,72
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		910,00
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		910,00

COMPTE DE RESULTAT 2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		203 510,60		258 730,72
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		537 555,87		500 402,58
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		537 555,87		500 402,58
RESULTAT DE L'EXERCICE				

Opérations Compte de Tiers

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 137 354,60	731 829,37	1 869 183,97
Titres de recette émis (b)	439 184,05	692 539,24	1 131 723,29
Réductions de titres (c)		154 983,37	154 983,37
Recettes nettes (d = b - c)	439 184,05	537 555,87	976 739,92
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 137 354,60	731 829,37	1 869 183,97
Mandats émis (f)	434 374,02	538 163,96	972 537,98
Annulations de mandats (g)		608,09	608,09
Depenses nettes (h = f - g)	434 374,02	537 555,87	971 929,89
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 810,03		4 810,03
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOURISME ARCBA					
Investissement	42 558,60		4 810,03		47 368,63
Fonctionnement					
Sous-Total	42 558,60		4 810,03		47 368,63
TOTAL II	42 558,60		4 810,03		47 368,63
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	42 558,60		4 810,03		47 368,63

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	215 343,00		215 343,00	48 574,00		48 574,00	166 769,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	
21	Immobilisations corporelles	212 128,60	15 208,00	227 336,60	85 879,01		85 879,01	141 457,59
23	Immobilisations en cours	662 500,00		662 500,00	267 746,01		267 746,01	394 753,99
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 119 971,60	15 208,00	1 135 179,60	432 199,02		432 199,02	702 980,58
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 119 971,60	15 208,00	1 135 179,60	432 199,02		432 199,02	702 980,58
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 175,00		2 175,00	2 175,00		2 175,00	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 175,00		2 175,00	2 175,00		2 175,00	
TOTAL GENERAL		1 122 146,60	15 208,00	1 137 354,60	434 374,02		434 374,02	702 980,58

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	100 000,00		100 000,00	48 892,78		48 892,78	51 107,22
13	Subventions d'investissement	952 347,00	13 095,00	965 442,00	360 937,27		360 937,27	604 504,73
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 052 347,00	13 095,00	1 065 442,00	409 830,05		409 830,05	655 611,95
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 052 347,00	13 095,00	1 065 442,00	409 830,05		409 830,05	655 611,95
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	27 241,00	2 113,00	29 354,00	29 354,00		29 354,00	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	27 241,00	2 113,00	29 354,00	29 354,00		29 354,00	
001	Solde d'exécution de la section d'invest	42 558,60		42 558,60				42 558,60
TOTAL GENERAL		1 122 146,60	15 208,00	1 137 354,60	439 184,05		439 184,05	698 170,55

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	280 182,00		280 182,00	161 658,36	608,09	161 050,27	119 131,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	330 000,00		330 000,00	294 355,82		294 355,82	35 644,18
65	Autres charges de gestion courante	90 000,00	0,87	90 000,87	51 503,28		51 503,28	38 497,59
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00				1 000,00
68	Dotations aux Amortissements et aux prov		1 292,50	1 292,50	1 292,50		1 292,50	
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	701 182,00	1 293,37	702 475,37	508 809,96	608,09	508 201,87	194 273,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	27 241,00	2 113,00	29 354,00	29 354,00		29 354,00	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	27 241,00	2 113,00	29 354,00	29 354,00		29 354,00	
TOTAL GENERAL		728 423,00	3 406,37	731 829,37	538 163,96	608,09	537 555,87	194 273,50

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
73	Impôts et taxes	150 000,00		150 000,00	322 755,75	136 385,80	186 369,95	-36 369,95
74	Dotations et participations	123 854,40		123 854,40	105 959,59		105 959,59	17 894,81
75	Autres produits de gestion courante	46 000,00		46 000,00	42 237,95	522,22	41 715,73	4 284,27
77	Produits exceptionnels	406 393,60	3 406,37	409 799,97	219 410,95	18 075,35	201 335,60	208 464,37
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	726 248,00	3 406,37	729 654,37	690 364,24	154 983,37	535 380,87	194 273,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 175,00		2 175,00	2 175,00		2 175,00	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 175,00		2 175,00	2 175,00		2 175,00	
TOTAL GENERAL		728 423,00	3 406,37	731 829,37	692 539,24	154 983,37	537 555,87	194 273,50

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2031	Frais d'études	48 574,00		48 574,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	48 574,00		48 574,00
20421	Biens mobiliers, matériel et études	30 000,00		30 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	30 000,00		30 000,00
2138	Autres constructions	85 171,01		85 171,01
2188	Autres immobilisations corporelles	708,00		708,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	85 879,01		85 879,01
2313	Constructions	267 746,01		267 746,01
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	267 746,01		267 746,01
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	432 199,02		432 199,02
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	432 199,02		432 199,02
13912	Subvention équipement transférées au com	887,00		887,00
13918	Subventions d'équipement transférées au	1 288,00		1 288,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 175,00		2 175,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 175,00		2 175,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	434 374,02		434 374,02

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (48 892,78		48 892,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	48 892,78		48 892,78
1318	Subventions d'équipement transférables -	20 538,00		20 538,00
13251	GFP de rattachement	340 399,27		340 399,27
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	360 937,27		360 937,27
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	409 830,05		409 830,05
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	409 830,05		409 830,05
28041411	Biens mobiliers, matériel et études	3 015,00		3 015,00
2804182	Bâtiments et installations	1 333,00		1 333,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	2 000,00		2 000,00
28135	Amortissements installations générales a	583,00		583,00
28138	Amortissements autres constructions	9 844,00		9 844,00
281745	Constructions sur le sol d'autrui instal	12 106,00		12 106,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	473,00		473,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	29 354,00		29 354,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	29 354,00		29 354,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	439 184,05		439 184,05

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	2 155,79		2 155,79
60612	Achats non stockés de fournitures non st	12 595,23		12 595,23
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	11,48		11,48
6064	Achats non stockés de fournitures admini	494,20	248,09	246,11
611	Contrats prestations de services	72 248,20		72 248,20
6132	Services extérieurs - locations immobili	660,00		660,00
6156	Services extérieurs - maintenance	6 486,06		6 486,06
617	Services extérieurs - études et recherch	4 608,00		4 608,00
6184	Services extérieurs - divers - versement	25 320,00		25 320,00
6188	Services extérieurs - autres frais diver	2 694,00	360,00	2 334,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	12 110,00		12 110,00
6236	Publicité publications relations publicu	6 445,01		6 445,01
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	274,28		274,28
6358	Autres droits administration des impôts	15 556,11		15 556,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	161 658,36	608,09	161 050,27
6331	Versement mobilité	1 787,30		1 787,30
6332	Cotisations versées au FNAL	992,95		992,95
6336	Cotisation au centre national et au cent	3 843,61		3 843,61
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	36 124,42		36 124,42
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	6 588,95		6 588,95
64131	Personnel non titulaire - rémunération	163 009,30		163 009,30
64138	Autres indemnités	2 225,70		2 225,70
6451	Charges securite sociale et prévoyance c	54 116,01		54 116,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	18 994,23		18 994,23

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6454	Charges sécurite sociale et prévoyance c	6 532,63		6 532,63
6458	Charges sécurite sociale et prévoyance c	140,72		140,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	294 355,82		294 355,82
6541	Créances admises en non-valeur	0,87		0,87
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	51 500,00		51 500,00
65888	Autres	2,41		2,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	51 503,28		51 503,28
6817	Dotations provisions dépréciation des ac	1 292,50		1 292,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux prov	1 292,50		1 292,50
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	508 809,96	608,09	508 201,87
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	29 354,00		29 354,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	29 354,00		29 354,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	29 354,00		29 354,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	538 163,96	608,09	537 555,87

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7362	Impôts et taxes activités services - tax	322 755,75	136 385,80	186 369,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	322 755,75	136 385,80	186 369,95
7478	Participations - autres organismes	105 959,59		105 959,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	105 959,59		105 959,59
752	Autres produits de gestion courante - re	42 237,95	522,22	41 715,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	42 237,95	522,22	41 715,73
774	Produits exceptionnels - subventions exc	219 410,95	18 075,35	201 335,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	219 410,95	18 075,35	201 335,60
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	690 364,24	154 983,37	535 380,87
777	Quote-part des subventions d'investissem	2 175,00		2 175,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 175,00		2 175,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 175,00		2 175,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	692 539,24	154 983,37	537 555,87

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		31 137,91				48 892,78		80 030,69		80 030,69
1022	Sous Total compte 1022		31 137,91				48 892,78		80 030,69		80 030,69
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		481 034,40						481 034,40		481 034,40
102	Sous Total compte 102		512 172,31				48 892,78		561 065,09		561 065,09
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		27 716,00						27 716,00		27 716,00
106	Sous Total compte 106		27 716,00						27 716,00		27 716,00
10	Sous Total compte 10		539 888,31				48 892,78		588 781,09		588 781,09
1312	Subv équipt transf - Région		12 943,00						12 943,00		12 943,00
1318	Subv équipt transf - autres subv		19 714,50				20 538,00		40 252,50		40 252,50
131	Sous Total compte 131		32 657,50				20 538,00		53 195,50		53 195,50
13251	GFP de rattachement		675 271,86				340 399,27		1 015 671,13		1 015 671,13
1325	Sous Total compte 1325		675 271,86				340 399,27		1 015 671,13		1 015 671,13
1328	Autres		25 000,00						25 000,00		25 000,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
132	Sous Total compte 132		700 271,86				340 399,27		1 040 671,13		1 040 671,13
13912	Subv équipt transf - Région	6 314,42				887,00		7 201,42		7 201,42	
13918	Subv équipt transf autres	2 576,00				1 288,00		3 864,00		3 864,00	
1391	Sous Total compte 1391	8 890,42				2 175,00		11 065,42		11 065,42	
139	Sous Total compte 139	8 890,42				2 175,00		11 065,42		11 065,42	
13	Sous Total compte 13	8 890,42	732 929,36			2 175,00	360 937,27	11 065,42	1 093 866,63		1 082 801,21
	Total classe 1	8 890,42	1 272 817,67			2 175,00	409 830,05	11 065,42	1 682 647,72	11 065,42	1 682 647,72
2031	Frais d'études	128 478,00				48 574,00		177 052,00		177 052,00	
203	Sous Total compte 203	128 478,00				48 574,00		177 052,00		177 052,00	
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	45 000,00						45 000,00		45 000,00	
204141	Sous Total compte 204141	45 000,00						45 000,00		45 000,00	
20414	Sous Total compte 20414	45 000,00						45 000,00		45 000,00	
204182	Bâtiments et installations	40 000,00						40 000,00		40 000,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20418	Sous Total compte 20418	40 000,00						40 000,00		40 000,00	
2041	Sous Total compte 2041	85 000,00						85 000,00		85 000,00	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	30 000,00				30 000,00		60 000,00		60 000,00	
2042	Sous Total compte 2042	30 000,00				30 000,00		60 000,00		60 000,00	
204	Sous Total compte 204	115 000,00				30 000,00		145 000,00		145 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	2 762,95						2 762,95		2 762,95	
205	Sous Total compte 205	2 762,95						2 762,95		2 762,95	
20	Sous Total compte 20	246 240,95				78 574,00		324 814,95		324 814,95	
2135	Instal gales agentc amégts const	11 695,73						11 695,73		11 695,73	
2138	Autres constructions	295 400,19				85 171,01		380 571,20		380 571,20	
213	Sous Total compte 213	307 095,92				85 171,01		392 266,93		392 266,93	
21731	Batiments publics	481 034,40						481 034,40		481 034,40	
2173	Sous Total compte 2173	481 034,40						481 034,40		481 034,40	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21745	Const sol autrui instal agencat amégat	247 583,22						247 583,22		247 583,22	
2174	Sous Total compte 2174	247 583,22						247 583,22		247 583,22	
217	Sous Total compte 217	728 617,62						728 617,62		728 617,62	
2183	Mat bureau mat informatique	8 088,65						8 088,65		8 088,65	
2184	Mobilier	1 301,22						1 301,22		1 301,22	
2188	Autres immobilisations corporelles	43 079,00				708,00		43 787,00		43 787,00	
218	Sous Total compte 218	52 468,87				708,00		53 176,87		53 176,87	
21	Sous Total compte 21	1 088 182,41				85 879,01		1 174 061,42		1 174 061,42	
2313	Constructions					267 746,01		267 746,01		267 746,01	
231	Sous Total compte 231					267 746,01		267 746,01		267 746,01	
23	Sous Total compte 23					267 746,01		267 746,01		267 746,01	
2804141	Biens mobiliers, matériel et études		14 845,00				3 015,00		17 860,00		17 860,00
2804141	Sous Total compte 2804141		14 845,00				3 015,00		17 860,00		17 860,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280414	Sous Total compte 280414		14 845,00				3 015,00		17 860,00		17 860,00
2804182	Bâtiments et installations		2 378,00				1 333,00		3 711,00		3 711,00
280418	Sous Total compte 280418		2 378,00				1 333,00		3 711,00		3 711,00
28041	Sous Total compte 28041		17 223,00				4 348,00		21 571,00		21 571,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études						2 000,00		2 000,00		2 000,00
28042	Sous Total compte 28042						2 000,00		2 000,00		2 000,00
2804	Sous Total compte 2804		17 223,00				6 348,00		23 571,00		23 571,00
28051	Concessions et droits similaires		2 762,95						2 762,95		2 762,95
2805	Sous Total compte 2805		2 762,95						2 762,95		2 762,95
280	Sous Total compte 280		19 985,95				6 348,00		26 333,95		26 333,95
28135	Amort instal gales agenc amégaat constru		2 358,73				583,00		2 941,73		2 941,73
28138	Amort autres constructions		8 671,00				9 844,00		18 515,00		18 515,00
2813	Sous Total compte 2813		11 029,73				10 427,00		21 456,73		21 456,73

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281745	Const sur sol autr instal gale agct amgt		30 517,08				12 106,00		42 623,08		42 623,08
28174	Sous Total compte 28174		30 517,08				12 106,00		42 623,08		42 623,08
2817	Sous Total compte 2817		30 517,08				12 106,00		42 623,08		42 623,08
28183	Mat bureau mat informatique		7 141,73				473,00		7 614,73		7 614,73
28184	Mobilier		1 301,22						1 301,22		1 301,22
28188	Amort autres immobilisations corporelles		43 079,00						43 079,00		43 079,00
2818	Sous Total compte 2818		51 521,95				473,00		51 994,95		51 994,95
281	Sous Total compte 281		93 068,76				23 006,00		116 074,76		116 074,76
28	Sous Total compte 28		113 054,71				29 354,00		142 408,71		142 408,71
	Total classe 2	1 334 423,36	113 054,71			432 199,02	29 354,00	1 766 622,38	142 408,71	1 766 622,38	142 408,71
4011	Fournisseurs		7 583,93	138 015,65	130 431,72			138 015,65	138 015,65		0,00
401	Sous Total compte 401		7 583,93	138 015,65	130 431,72			138 015,65	138 015,65		0,00
4041	Fournis immob		2 700,00	405 040,62	402 340,62			405 040,62	405 040,62		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40471	Fournis immob - retenues de garantie				10 764,04				10 764,04		10 764,04
4047	Sous Total compte 4047				10 764,04				10 764,04		10 764,04
404	Sous Total compte 404		2 700,00	405 040,62	413 104,66			405 040,62	415 804,66		10 764,04
408	Fournis factures non parvenues		608,09	608,09	9 600,00			608,09	10 208,09		9 600,00
40	Sous Total compte 40		10 892,02	543 664,36	553 136,38			543 664,36	564 028,40		20 364,04
4111	Redevables - amiable	0,87		36 848,19	36 849,06			36 849,06	36 849,06		0,00
411	Sous Total compte 411	0,87		36 848,19	36 849,06			36 849,06	36 849,06		0,00
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	7 599,00		46 395,50	47 431,50			53 994,50	47 431,50	6 563,00	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	319,97		2 995,00	2 126,51			3 314,97	2 126,51	1 188,46	
414	Sous Total compte 414	7 918,97		49 390,50	49 558,01			57 309,47	49 558,01	7 751,46	
4181	Redevables produits non encore facturés	70 102,98		101 084,00	98 084,89			171 186,98	98 084,89	73 102,09	
418	Sous Total compte 418	70 102,98		101 084,00	98 084,89			171 186,98	98 084,89	73 102,09	
41	Sous Total compte 41	78 022,82		187 322,69	184 491,96			265 345,51	184 491,96	80 853,55	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - rémunérations dues			159 225,35	159 225,35			159 225,35	159 225,35		0,00
42	Sous Total compte 42			159 225,35	159 225,35			159 225,35	159 225,35		0,00
431	Sécurité sociale			128 224,53	128 224,53			128 224,53	128 224,53		0,00
437	Autres organismes sociaux			457,79	457,79			457,79	457,79		0,00
43	Sous Total compte 43			128 682,32	128 682,32			128 682,32	128 682,32		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	15 223,32		574 935,22	575 033,54			590 158,54	575 033,54	15 125,00	
441	Sous Total compte 441	15 223,32		574 935,22	575 033,54			590 158,54	575 033,54	15 125,00	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			6 106,00	6 106,00			6 106,00	6 106,00		0,00
442	Sous Total compte 442			6 106,00	6 106,00			6 106,00	6 106,00		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser			454,00	454,00			454,00	454,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			454,00	454,00			454,00	454,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			142,48	142,48			142,48	142,48		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	582,99		2 599,45	3 182,44			3 182,44	3 182,44		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	64 865,00		706 417,00	710 833,00			771 282,00	710 833,00	60 449,00	
4456	Sous Total compte 4456	65 447,99		709 158,93	714 157,92			774 606,92	714 157,92	60 449,00	
44571	Etat - TVA collectée			7 733,44	8 448,44			7 733,44	8 448,44		715,00
4457	Sous Total compte 4457			7 733,44	8 448,44			7 733,44	8 448,44		715,00
445	Sous Total compte 445	65 447,99		717 346,37	723 060,36			782 794,36	723 060,36	59 734,00	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			15 900,67	15 900,67			15 900,67	15 900,67		0,00
44	Sous Total compte 44	80 671,31		1 314 288,26	1 320 100,57			1 394 959,57	1 320 100,57	74 859,00	
451031	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann		69 028,93	956 029,61	950 484,64			956 029,61	1 019 513,57		63 483,96
451	Sous Total compte 451		69 028,93	956 029,61	950 484,64			956 029,61	1 019 513,57		63 483,96
45	Sous Total compte 45		69 028,93	956 029,61	950 484,64			956 029,61	1 019 513,57		63 483,96
466	Excédé de verSEMENT		115,00	105,00	626,66			105,00	741,66		636,66
46711	Autres comptes créditeurs		36 000,00	79 774,28	81 774,28			79 774,28	117 774,28		38 000,00
4671	Sous Total compte 4671		36 000,00	79 774,28	81 774,28			79 774,28	117 774,28		38 000,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable			1 650,00	1 650,00			1 650,00	1 650,00		0,00
4672	Sous Total compte 4672			1 650,00	1 650,00			1 650,00	1 650,00		0,00
467	Sous Total compte 467		36 000,00	81 424,28	83 424,28			81 424,28	119 424,28		38 000,00
46	Sous Total compte 46		36 115,00	81 529,28	84 050,94			81 529,28	120 165,94		38 636,66
4711	Verst des régisseurs			37 774,57	37 774,57			37 774,57	37 774,57		0,00
47138	Raet : autres			650 739,66	637 162,76			650 739,66	637 162,76	13 576,90	
4713	Sous Total compte 4713			650 739,66	637 162,76			650 739,66	637 162,76	13 576,90	
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		105,00	731,66	626,66			731,66	731,66		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			56 376,26	56 376,26			56 376,26	56 376,26		0,00
47141	Sous Total compte 47141		105,00	57 107,92	57 002,92			57 107,92	57 107,92		0,00
4714	Sous Total compte 4714		105,00	57 107,92	57 002,92			57 107,92	57 107,92		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			100,00	100,00			100,00	100,00		0,00
471	Sous Total compte 471		105,00	745 722,15	732 040,25			745 722,15	732 145,25	13 576,90	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses			13 283,21	11 431,42			13 283,21	11 431,42	1 851,79	
4721	Sous Total compte 4721			13 283,21	11 431,42			13 283,21	11 431,42	1 851,79	
4728	Autres dépenses à régulariser			23 609,85	23 609,85			23 609,85	23 609,85		0,00
472	Sous Total compte 472			36 893,06	35 041,27			36 893,06	35 041,27	1 851,79	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	5,42		0,89	1,76			6,31	1,76	4,55	
478	Sous Total compte 478	5,42		0,89	1,76			6,31	1,76	4,55	
47	Sous Total compte 47	5,42	105,00	782 616,10	767 083,28			782 621,52	767 188,28	15 433,24	
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)				1 292,50				1 292,50		1 292,50
491	Sous Total compte 491				1 292,50				1 292,50		1 292,50
49	Sous Total compte 49				1 292,50				1 292,50		1 292,50
	Total classe 4	158 699,55	116 140,95	4 153 357,97	4 148 547,94			4 312 057,52	4 264 688,89	171 860,79	124 492,16
580	Opérations d'ordre budgétaires			31 529,00	31 529,00			31 529,00	31 529,00		0,00
5872	Compte pivot - admission en non valeur			0,87	0,87			0,87	0,87		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
587	Sous Total compte 587			0,87	0,87			0,87	0,87		0,00
58	Sous Total compte 58			31 529,87	31 529,87			31 529,87	31 529,87		0,00
	Total classe 5			31 529,87	31 529,87			31 529,87	31 529,87		0,00
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					2 155,79		2 155,79		2 155,79	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					12 595,23		12 595,23		12 595,23	
6061	Sous Total compte 6061					14 751,02		14 751,02		14 751,02	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					11,48		11,48		11,48	
6063	Sous Total compte 6063					11,48		11,48		11,48	
6064	Achts non stkés fournit admin					494,20	248,09	494,20	248,09	246,11	
606	Sous Total compte 606					15 256,70	248,09	15 256,70	248,09	15 008,61	
60	Sous Total compte 60					15 256,70	248,09	15 256,70	248,09	15 008,61	
611	Contrats prestations de services					72 248,20		72 248,20		72 248,20	
6132	Locations immobilières					660,00		660,00		660,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
613	Sous Total compte 613					660,00		660,00		660,00	
6156	Maintenance					6 486,06		6 486,06		6 486,06	
615	Sous Total compte 615					6 486,06		6 486,06		6 486,06	
617	Etudes et recherches					4 608,00		4 608,00		4 608,00	
6184	Divers verst à organismes formation					25 320,00		25 320,00		25 320,00	
6188	Autres frais divers					2 694,00	360,00	2 694,00	360,00	2 334,00	
618	Sous Total compte 618					28 014,00	360,00	28 014,00	360,00	27 654,00	
61	Sous Total compte 61					112 016,26	360,00	112 016,26	360,00	111 656,26	
6226	Rému interméd honoraires					12 110,00		12 110,00		12 110,00	
622	Sous Total compte 622					12 110,00		12 110,00		12 110,00	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					6 445,01		6 445,01		6 445,01	
623	Sous Total compte 623					6 445,01		6 445,01		6 445,01	
6256	Déplacts missions récep - missions					274,28		274,28		274,28	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
625	Sous Total compte 625					274,28		274,28		274,28	
62	Sous Total compte 62					18 829,29		18 829,29		18 829,29	
6331	Versement mobilité					1 787,30		1 787,30		1 787,30	
6332	Cotisations versées au FNAL					992,95		992,95		992,95	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					3 843,61		3 843,61		3 843,61	
633	Sous Total compte 633					6 623,86		6 623,86		6 623,86	
6358	Autres droits administration des impôts					15 556,11		15 556,11		15 556,11	
635	Sous Total compte 635					15 556,11		15 556,11		15 556,11	
63	Sous Total compte 63					22 179,97		22 179,97		22 179,97	
64111	Persl titulaire_rémun principale					36 124,42		36 124,42		36 124,42	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					6 588,95		6 588,95		6 588,95	
6411	Sous Total compte 6411					42 713,37		42 713,37		42 713,37	
64131	Persel non titulaire - rémunération					163 009,30		163 009,30		163 009,30	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64138	Autres indemnités					2 225,70		2 225,70		2 225,70	
6413	Sous Total compte 6413					165 235,00		165 235,00		165 235,00	
641	Sous Total compte 641					207 948,37		207 948,37		207 948,37	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					54 116,01		54 116,01		54 116,01	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					18 994,23		18 994,23		18 994,23	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					6 532,63		6 532,63		6 532,63	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					140,72		140,72		140,72	
645	Sous Total compte 645					79 783,59		79 783,59		79 783,59	
64	Sous Total compte 64					287 731,96		287 731,96		287 731,96	
6541	Créances admises en non-valeur					0,87		0,87		0,87	
654	Sous Total compte 654					0,87		0,87		0,87	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					51 500,00		51 500,00		51 500,00	
657	Sous Total compte 657					51 500,00		51 500,00		51 500,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65888	Autres					2,41		2,41		2,41	
6588	Sous Total compte 6588					2,41		2,41		2,41	
658	Sous Total compte 658					2,41		2,41		2,41	
65	Sous Total compte 65					51 503,28		51 503,28		51 503,28	
6811	DA - immob					29 354,00		29 354,00		29 354,00	
6817	Dp dépréciat actifs circulants					1 292,50		1 292,50		1 292,50	
681	Sous Total compte 681					30 646,50		30 646,50		30 646,50	
68	Sous Total compte 68					30 646,50		30 646,50		30 646,50	
	Total classe 6					538 163,96	608,09	538 163,96	608,09	537 555,87	
7362	Taxes de séjour					136 385,80	322 755,75	136 385,80	322 755,75		186 369,95
736	Sous Total compte 736					136 385,80	322 755,75	136 385,80	322 755,75		186 369,95
73	Sous Total compte 73					136 385,80	322 755,75	136 385,80	322 755,75		186 369,95
7478	Participations - autres organismes						105 959,59		105 959,59		105 959,59

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747	Sous Total compte 747						105 959,59		105 959,59		105 959,59
74	Sous Total compte 74						105 959,59		105 959,59		105 959,59
752	Revenus des immeubles					522,22	42 237,95	522,22	42 237,95		41 715,73
75	Sous Total compte 75					522,22	42 237,95	522,22	42 237,95		41 715,73
774	subv exceptionnelles					18 075,35	219 410,95	18 075,35	219 410,95		201 335,60
777	Quote-part des subv d'invest transférée						2 175,00		2 175,00		2 175,00
77	Sous Total compte 77					18 075,35	221 585,95	18 075,35	221 585,95		203 510,60
	Total classe 7					154 983,37	692 539,24	154 983,37	692 539,24		537 555,87
	Total général	1 502 013,33	1 502 013,33	4 184 887,84	4 180 077,81	1 127 521,35	1 132 331,38	6 814 422,52	6 814 422,52	2 487 104,46	2 487 104,46

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44731 - TOURISME ARCBA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 07/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **TOURISME ARCBA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 09/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 01/03/2022

060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

Nomenclature M43
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	35
	1 Balance des comptes	Etat III-1 36
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 50
4EME PARTIE	: Page des signatures	51

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	44,91	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	2,49
Constructions	71,10	Réserves	1 098,54
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	292,47	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	2 883,33
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	1 593,82
Autres immobilisations corporelles	2 149,26	Subventions transférables	845,39
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 512,83	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermage et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 557,73	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	6 423,57
Créances	4 698,00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	1 191,92
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	72,93
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	0,09
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 698,00	Total dettes à court terme	73,01
Comptes de régularisations	443,48	TOTAL DETTES	1 264,93
		Comptes de régularisations	10,71
TOTAL ACTIF	7 699,22	TOTAL PASSIF	7 699,22

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R D	44 908,00		44 908,00	28 348,82
	Conces, brev, licences, marques, procéd	14 578,50	14 578,50		-19,70
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	74 371,83	3 270,65	71 101,18	6 542,99
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	495 449,88	202 982,88	292 467,00	273 694,00
	Oeuvres d'art				
	Autres immob corpo en tte propriété	4 622 639,26	2 473 381,75	2 149 257,51	2 435 901,35
	Immobilisations corpo en toute propriété				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession				
	Terrains mis à disposition				
Construc reçues au titre mise à dispo					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	5 251 947,47	2 694 213,78	2 557 733,69	2 744 467,46	

BILAN (en Euros)

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	5 251 947,47	2 694 213,78	2 557 733,69	2 744 467,46
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Constructions reçues en affect ou conc				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	5 251 947,47	2 694 213,78	2 557 733,69	2 744 467,46	

BILAN (en Euros)

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAU ARCB

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	10 018,65		10 018,65	9 920,65
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	606 826,86		606 826,86	516 727,06
	Créances sur l'Etat et collec publiques	12 457,17		12 457,17	583 432,73
	Créances sur les BA ou le BP	4 063 693,51		4 063 693,51	2 043 035,01
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	5 008,03		5 008,03	8,03
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	4 698 004,22		4 698 004,22	3 153 123,48

BILAN (en Euros)

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	443 478,98		443 478,98	443 479,57
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	443 478,98		443 478,98	443 479,57
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	10 393 430,67	2 694 213,78	7 699 216,89	6 341 070,51

BILAN (en Euros)

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAU ARCB

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	1 098 544,11	1 098 544,11
	Report à nouveau	2 883 333,93	2 883 686,58
	Résultat de l'exercice	1 593 818,56	-352,65
	Subventions d'investissement	845 386,23	935 579,23
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés	2 488,94	
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	6 423 571,77	4 917 457,27	

BILAN (en Euros)

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	667 284,05	845 226,42
	Emprunts et dettes financières divers	524 636,00	524 636,00
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	63 567,14	21 170,82
	Dettes fiscales et sociales		
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations	9 360,00	32 580,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales impôt sur les bénéfices		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	85,00	
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	1 264 932,19	1 423 613,24	

BILAN (en Euros)

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	10 712,93	
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	10 712,93	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	7 699 216,89	6 341 070,51

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus	6 510,49	5 905,11
Dotations et subventions reçues	2 686,97	1 257,77
Produits des services	78,72	29,06
Autres produits	52,74	26,57
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	9 328,92	7 218,52
Traitements, salaires, charges sociales	424,46	401,29
Achats et charges externes	7 079,53	6 561,82
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	317,03	317,00
Autres charges	7,47	6,91
Charges courantes non financières	7 828,49	7 287,02
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	1 500,44	-68,50
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	22,07	27,31
RESULTAT COURANT FINANCIER	-22,07	-27,31
RESULTAT COURANT	1 478,36	-95,81
Produits exceptionnels	115,45	95,46
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	115,45	95,46
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 593,82	-0,35

COMPTE DE RESULTAT 2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Prestations de services	78 724,93	29 063,17
Divers produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité	6 510 491,61	5 905 112,22
Subventions d'exploitation	2 686 968,07	1 257 771,18
Reprises sur dépréciations et provisions	19,70	
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	52 719,48	26 571,61
TOTAL I	9 328 923,79	7 218 518,18
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	7 079 526,85	6 561 816,18
Impôts et taxes sur rémunérations	7 464,20	6 910,55
Autres impôts, taxes et versem assimilés		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires et traitements	322 903,28	299 470,66
Charges sociales	101 556,20	101 818,46
Dotations amortissements des immob	317 033,42	317 000,40
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges		
Autres charges d'exploitation	1,92	0,37
TOTAL II	7 828 485,87	7 287 016,62
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 500 437,92	-68 498,44
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	22 073,25	27 314,90

COMPTE DE RESULTAT 2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	22 073,25	27 314,90
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-22 073,25	-27 314,90
A + B - RESULTAT COURANT	1 478 364,67	-95 813,34
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	5 000,00	2 000,00
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	110 453,89	93 460,69
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	115 453,89	95 460,69
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		

COMPTE DE RESULTAT 2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	115 453,89	95 460,69
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	9 444 377,68	7 313 978,87
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	7 850 559,12	7 314 331,52
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 593 818,56	-352,65

Opérations Compte de Tiers

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 890 737,81	11 031 133,93	12 921 871,74
Titres de recette émis (b)	321 203,18	9 945 286,77	10 266 489,95
Réductions de titres (c)	1 680,82	500 909,09	502 589,91
Recettes nettes (d = b - c)	319 522,36	9 444 377,68	9 763 900,04
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 890 737,81	11 031 133,93	12 921 871,74
Mandats émis (f)	397 575,97	7 860 049,73	8 257 625,70
Annulations de mandats (g)		9 490,61	9 490,61
Depenses nettes (h = f - g)	397 575,97	7 850 559,12	8 248 135,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 593 818,56	1 515 764,95
(h - d) Déficit	78 053,61		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAU ARCB

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TRANSPORTS INTERCOMMUNAU ARCB					
Investissement	655 437,81		-78 053,61		577 384,20
Fonctionnement	2 883 333,93		1 593 818,56		4 477 152,49
Sous-Total	3 538 771,74		1 515 764,95		5 054 536,69
TOTAL III	3 538 771,74		1 515 764,95		5 054 536,69
TOTAL I + II + III	3 538 771,74		1 515 764,95		5 054 536,69

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	264 550,00		264 550,00	177 083,32		177 083,32	87 466,68
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00	16 780,30	20 780,30	18 240,00		18 240,00	2 540,30
21	Immobilisations corporelles	811 987,81	703 200,00	1 515 187,81	112 039,95		112 039,95	1 403 147,86
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 080 537,81	719 980,30	1 800 518,11	307 363,27		307 363,27	1 493 154,84
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 080 537,81	719 980,30	1 800 518,11	307 363,27		307 363,27	1 493 154,84
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	90 200,00	19,70	90 219,70	90 212,70		90 212,70	7,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	90 200,00	19,70	90 219,70	90 212,70		90 212,70	7,00
TOTAL GENERAL		1 170 737,81	720 000,00	1 890 737,81	397 575,97		397 575,97	1 493 161,84

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	30 400,00		30 400,00	2 488,94		2 488,94	27 911,06
13	Subventions d'investissement	165 400,00	240 000,00	405 400,00				405 400,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	195 800,00	240 000,00	435 800,00	2 488,94		2 488,94	433 311,06
	Opérations d'ordre de transfert entre se							
SOUS-TOTAL								
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	195 800,00	240 000,00	435 800,00	2 488,94		2 488,94	433 311,06
021	Virement de la section d'exploitation		480 000,00	480 000,00				480 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	319 500,00		319 500,00	318 714,24	1 680,82	317 033,42	2 466,58
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	319 500,00	480 000,00	799 500,00	318 714,24	1 680,82	317 033,42	482 466,58
001	Solde d'exécution de la section d'invest	655 437,81		655 437,81				655 437,81
TOTAL GENERAL		1 170 737,81	720 000,00	1 890 737,81	321 203,18	1 680,82	319 522,36	1 571 215,45

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	7 801 800,00	18 200,00	7 820 000,00	7 084 936,97	5 410,12	7 079 526,85	740 473,15
012	Charges de personnel et frais assimilés	411 509,00	21 000,00	432 509,00	431 923,68		431 923,68	585,32
014	Atténuations de produits	5 000,00		5 000,00				5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00	1,92		1,92	8,08
66	Charges financières	22 140,00		22 140,00	26 153,74	4 080,49	22 073,25	66,75
67	Charges exceptionnelles	2 471 174,93	-519 200,00	1 951 974,93				1 951 974,93
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 711 633,93	-480 000,00	10 231 633,93	7 543 016,31	9 490,61	7 533 525,70	2 698 108,23
023	Virement à la section d'investissement (480 000,00	480 000,00				480 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	319 500,00		319 500,00	317 033,42		317 033,42	2 466,58
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	319 500,00	480 000,00	799 500,00	317 033,42		317 033,42	482 466,58
TOTAL GENERAL		11 031 133,93		11 031 133,93	7 860 049,73	9 490,61	7 850 559,12	3 180 574,81

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations	30 000,00		30 000,00	78 724,93		78 724,93	-48 724,93
73	Produits issus de la fiscalite	6 000 000,00		6 000 000,00	6 510 491,61		6 510 491,61	-510 491,61
74	Subventions d'exploitations et participa	2 007 300,00	-19,70	2 007 280,30	3 186 968,07	500 000,00	2 686 968,07	-679 687,77
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00		20 000,00	52 719,48		52 719,48	-32 719,48
77	Produits exceptionnels	300,00		300,00	26 169,98	909,09	25 260,89	-24 960,89
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 057 600,00	-19,70	8 057 580,30	9 855 074,07	500 909,09	9 354 164,98	-1 296 584,68
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	90 200,00	19,70	90 219,70	90 212,70		90 212,70	7,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	90 200,00	19,70	90 219,70	90 212,70		90 212,70	7,00
002	Résultat d'exploitation reporté	2 883 333,93		2 883 333,93				2 883 333,93
TOTAL GENERAL		11 031 133,93		11 031 133,93	9 945 286,77	500 909,09	9 444 377,68	1 586 756,25

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	177 083,32		177 083,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	177 083,32		177 083,32
2031	Frais d'études	18 240,00		18 240,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	18 240,00		18 240,00
2138	Autres constructions	65 025,19		65 025,19
2153	Installations à caractère spécifique	31 842,00		31 842,00
2182	Matériel de transport	12 174,36		12 174,36
2183	Matériel de bureau et matériel informati	2 998,40		2 998,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	112 039,95		112 039,95
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	307 363,27		307 363,27
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	307 363,27		307 363,27
13915	Subventions d'équipement transférées au	90 193,00		90 193,00
2805	Concessions et droits similaires brevets	19,70		19,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	90 212,70		90 212,70
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	90 212,70		90 212,70
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	397 575,97		397 575,97

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (2 488,94		2 488,94
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	2 488,94		2 488,94
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 488,94		2 488,94
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 488,94		2 488,94
28033	Amortissements frais d'insertion	1 680,82		1 680,82
28138	Amortissements autres constructions	467,00		467,00
28153	Installations à caractère spécifique	13 069,00		13 069,00
28181	Installations générales agencements et a	5 238,00		5 238,00
28182	Matériel de transport	295 803,00		295 803,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	577,00		577,00
28188	Amortissements autres	1 879,42	1 680,82	198,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	318 714,24	1 680,82	317 033,42
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	318 714,24	1 680,82	317 033,42
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	321 203,18	1 680,82	319 522,36

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6063	Autres fournitures d'entretien et de pet	1 826,01		1 826,01
6064	Fournitures administratives	294,77		294,77
6066	Carburants	264,24		264,24
611	Sous-traitance générale	6 987 912,81	5 410,12	6 982 502,69
6132	Locations immobilières	16 778,03		16 778,03
6135	Locations mobilières	18 960,00		18 960,00
6156	Maintenance	2 760,00		2 760,00
617	Etudes et recherches	18 361,66		18 361,66
6236	Catalogues et imprimés	30 164,25		30 164,25
6238	Divers	7 615,20		7 615,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	7 084 936,97	5 410,12	7 079 526,85
6331	Versement mobilité	2 095,10		2 095,10
6332	Cotisations versées au FNAL	1 164,51		1 164,51
6336	Cotisations au Centre National et aux Ce	4 204,59		4 204,59
6411	Salaires, appointements, commissions de	287 962,46		287 962,46
6413	Primes et gratifications	34 940,82		34 940,82
6451	Cotisations à l'URSSAF	40 617,07		40 617,07
6453	Cotisations aux caisses de retraite	57 718,52		57 718,52
6454	Cotisations aux ASSEDIC	2 336,04		2 336,04
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	679,57		679,57
6475	Médecine du travail pharmacie	85,00		85,00
6478	Autres charges sociales diverses	120,00		120,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	431 923,68		431 923,68
658	Charges diverses de gestion courante	1,92		1,92

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	1,92		1,92
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 932,30		22 932,30
66112	Intérêts - rattachement des icne	3 221,44	4 080,49	-859,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	26 153,74	4 080,49	22 073,25
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 543 016,31	9 490,61	7 533 525,70
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	317 033,42		317 033,42
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	317 033,42		317 033,42
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	317 033,42		317 033,42
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	7 860 049,73	9 490,61	7 850 559,12

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7068	Services accessoires aux transports	78 724,93		78 724,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations	78 724,93		78 724,93
734	Versement mobilité	6 510 491,61		6 510 491,61
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Produits issus de la fiscalite	6 510 491,61		6 510 491,61
7471	Etat	31 748,49		31 748,49
7472	Région	1 397 737,66		1 397 737,66
7478	Autres Etablissements Publics Locaux	1 757 481,92	500 000,00	1 257 481,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitations et participa	3 186 968,07	500 000,00	2 686 968,07
753	Compensation liée au relèvement du seuil	52 719,48		52 719,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	52 719,48		52 719,48
7711	Dédits et pénalités perçus	5 909,09	909,09	5 000,00
778	Autres produits exceptionnels	20 260,89		20 260,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	26 169,98	909,09	25 260,89
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 855 074,07	500 909,09	9 354 164,98
777	Quote-part des subventions d'investissem	90 193,00		90 193,00
7811	Reprise sur Amortissements des immobilis	19,70		19,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	90 212,70		90 212,70
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	90 212,70		90 212,70
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	9 945 286,77	500 909,09	9 444 377,68

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA						2 488,94		2 488,94		2 488,94
1022	Sous Total compte 1022						2 488,94		2 488,94		2 488,94
102	Sous Total compte 102						2 488,94		2 488,94		2 488,94
1068	Autres réserves		1 098 544,11						1 098 544,11		1 098 544,11
106	Sous Total compte 106		1 098 544,11						1 098 544,11		1 098 544,11
10	Sous Total compte 10		1 098 544,11				2 488,94		1 101 033,05		1 101 033,05
110	Report à nouveau solde créditeur		2 883 686,58	352,65				352,65	2 883 686,58		2 883 333,93
11	Sous Total compte 11		2 883 686,58	352,65				352,65	2 883 686,58		2 883 333,93
12	Résultat exercice bénéf ou perte	352,65			352,65			352,65	352,65		0,00
12	Sous Total compte 12	352,65			352,65			352,65	352,65		0,00
1315	Grp coll		1 562 773,13						1 562 773,13		1 562 773,13
131	Sous Total compte 131		1 562 773,13						1 562 773,13		1 562 773,13
13915	Subv équipt transf - Grp coll	627 193,90				90 193,00		717 386,90		717 386,90	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1391	Sous Total compte 1391	627 193,90				90 193,00		717 386,90		717 386,90	
139	Sous Total compte 139	627 193,90				90 193,00		717 386,90		717 386,90	
13	Sous Total compte 13	627 193,90	1 562 773,13			90 193,00		717 386,90	1 562 773,13		845 386,23
1641	Emprunts en euros		841 145,93			177 083,32		177 083,32	841 145,93		664 062,61
164	Sous Total compte 164		841 145,93			177 083,32		177 083,32	841 145,93		664 062,61
1687	Autres dettes		524 636,00						524 636,00		524 636,00
16884	Int sur empts étab crédit		4 080,49	4 080,49	3 221,44			4 080,49	7 301,93		3 221,44
1688	Sous Total compte 1688		4 080,49	4 080,49	3 221,44			4 080,49	7 301,93		3 221,44
168	Sous Total compte 168		528 716,49	4 080,49	3 221,44			4 080,49	531 937,93		527 857,44
16	Sous Total compte 16		1 369 862,42	4 080,49	3 221,44	177 083,32		181 163,81	1 373 083,86		1 191 920,05
	Total classe 1	627 546,55	6 914 866,24	4 433,14	3 574,09	267 276,32	2 488,94	899 256,01	6 920 929,27	717 386,90	6 739 060,16
2031	Frais d'études	26 560,00				18 240,00		44 800,00		44 800,00	
2033	Frais d'insertion	1 788,82			1 680,82			1 788,82	1 680,82	108,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
203	Sous Total compte 203	28 348,82			1 680,82	18 240,00		46 588,82	1 680,82	44 908,00	
2051	Concessions et droits assimilés	14 578,50						14 578,50		14 578,50	
205	Sous Total compte 205	14 578,50						14 578,50		14 578,50	
20	Sous Total compte 20	42 927,32			1 680,82	18 240,00		61 167,32	1 680,82	59 486,50	
2138	Autres constructions	9 346,64				65 025,19		74 371,83		74 371,83	
213	Sous Total compte 213	9 346,64				65 025,19		74 371,83		74 371,83	
2153	Instal à caractère spécif	463 607,88				31 842,00		495 449,88		495 449,88	
215	Sous Total compte 215	463 607,88				31 842,00		495 449,88		495 449,88	
2181	Instal gales agencet amngts divers	104 790,00						104 790,00		104 790,00	
2182	Mat de transport	4 478 037,46				12 174,36		4 490 211,82		4 490 211,82	
2183	Mat bureau mat informatique	10 545,30				2 998,40		13 543,70		13 543,70	
2184	Mobilier	1 141,48						1 141,48		1 141,48	
2188	Autres	12 952,26						12 952,26		12 952,26	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
218	Sous Total compte 218	4 607 466,50				15 172,76		4 622 639,26		4 622 639,26	
21	Sous Total compte 21	5 080 421,02				112 039,95		5 192 460,97		5 192 460,97	
28033	Amort frais d'insertion			1 680,82			1 680,82	1 680,82	1 680,82		0,00
2803	Sous Total compte 2803			1 680,82			1 680,82	1 680,82	1 680,82		0,00
2805	Concessions droits similaires brevets		14 598,20			19,70		19,70	14 598,20		14 578,50
280	Sous Total compte 280		14 598,20	1 680,82		19,70	1 680,82	1 700,52	16 279,02		14 578,50
28138	Amort autres constructions		2 803,65				467,00		3 270,65		3 270,65
2813	Sous Total compte 2813		2 803,65				467,00		3 270,65		3 270,65
28153	Instal à caractère spécif		189 913,88				13 069,00		202 982,88		202 982,88
2815	Sous Total compte 2815		189 913,88				13 069,00		202 982,88		202 982,88
28181	Instal gales agencet amngts divers		43 852,50				5 238,00		49 090,50		49 090,50
28182	Mat de transport		2 105 895,50				295 803,00		2 401 698,50		2 401 698,50
28183	Mat bureau mat informatique		7 922,01				577,00		8 499,01		8 499,01

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Mobilier		1 141,48						1 141,48		1 141,48
28188	Amort autres		12 753,66			1 680,82	1 879,42	1 680,82	14 633,08		12 952,26
2818	Sous Total compte 2818		2 171 565,15			1 680,82	303 497,42	1 680,82	2 475 062,57		2 473 381,75
281	Sous Total compte 281		2 364 282,68			1 680,82	317 033,42	1 680,82	2 681 316,10		2 679 635,28
28	Sous Total compte 28		2 378 880,88	1 680,82		1 700,52	318 714,24	3 381,34	2 697 595,12		2 694 213,78
	Total classe 2	5 123 348,34	2 378 880,88	1 680,82	1 680,82	131 980,47	318 714,24	5 257 009,63	2 699 275,94	5 251 947,47	2 694 213,78
4011	Fournisseurs		21 170,82	7 063 204,56	7 080 060,03			7 063 204,56	7 101 230,85		38 026,29
401	Sous Total compte 401		21 170,82	7 063 204,56	7 080 060,03			7 063 204,56	7 101 230,85		38 026,29
4041	Fournis immob		32 580,00	153 499,95	130 279,95			153 499,95	162 859,95		9 360,00
404	Sous Total compte 404		32 580,00	153 499,95	130 279,95			153 499,95	162 859,95		9 360,00
408	Fournis factures non parvenues				25 540,85				25 540,85		25 540,85
40	Sous Total compte 40		53 750,82	7 216 704,51	7 235 880,83			7 216 704,51	7 289 631,65		72 927,14
411	Clients	6 819,00		31 087,00	30 346,00			37 906,00	30 346,00	7 560,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4161	Créances douteuses	3 101,65			643,00			3 101,65	643,00	2 458,65	
416	Sous Total compte 416	3 101,65			643,00			3 101,65	643,00	2 458,65	
41	Sous Total compte 41	9 920,65		31 087,00	30 989,00			41 007,65	30 989,00	10 018,65	
421	Personnel - rémunérations dues			245 751,83	245 751,83			245 751,83	245 751,83		0,00
42	Sous Total compte 42			245 751,83	245 751,83			245 751,83	245 751,83		0,00
431	Sécurité sociale			168 412,54	168 412,54			168 412,54	168 412,54		0,00
437	Autres organismes sociaux			611,55	611,55			611,55	611,55		0,00
43	Sous Total compte 43			169 024,09	169 024,09			169 024,09	169 024,09		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	1 979,25		1 029 360,55	1 030 302,94			1 031 339,80	1 030 302,94	1 036,86	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	11 420,31						11 420,31		11 420,31	
441	Sous Total compte 441	13 399,56		1 029 360,55	1 030 302,94			1 042 760,11	1 030 302,94	12 457,17	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			16 629,00	16 629,00			16 629,00	16 629,00		0,00
442	Sous Total compte 442			16 629,00	16 629,00			16 629,00	16 629,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4432	Opér particul avec Etat rec amiable	570 033,17			570 033,17			570 033,17	570 033,17		0,00
443	Sous Total compte 443	570 033,17			570 033,17			570 033,17	570 033,17		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	0,06		20 667,97	20 668,03			20 668,03	20 668,03		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	16 727,00		415 515,00	396 872,00			432 242,00	396 872,00	35 370,00	
4456	Sous Total compte 4456	16 727,06		436 182,97	417 540,03			452 910,03	417 540,03	35 370,00	
44571	Etat - TVA collectée			2 114,08	2 114,08			2 114,08	2 114,08		0,00
4457	Sous Total compte 4457			2 114,08	2 114,08			2 114,08	2 114,08		0,00
445	Sous Total compte 445	16 727,06		438 297,05	419 654,11			455 024,11	419 654,11	35 370,00	
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			365,68	365,68			365,68	365,68		0,00
4487	Etat - produits à recevoir	500 000,00		571 456,86	500 000,00			1 071 456,86	500 000,00	571 456,86	
448	Sous Total compte 448	500 000,00		571 456,86	500 000,00			1 071 456,86	500 000,00	571 456,86	
44	Sous Total compte 44	1 100 159,79		2 056 109,14	2 536 984,90			3 156 268,93	2 536 984,90	619 284,03	
451026	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	2 043 035,01		9 857 229,23	7 836 570,73			11 900 264,24	7 836 570,73	4 063 693,51	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451	Sous Total compte 451	2 043 035,01		9 857 229,23	7 836 570,73			11 900 264,24	7 836 570,73	4 063 693,51	
45	Sous Total compte 45	2 043 035,01		9 857 229,23	7 836 570,73			11 900 264,24	7 836 570,73	4 063 693,51	
46711	Autres comptes créditeurs			70,00	155,00			70,00	155,00		85,00
4671	Sous Total compte 4671			70,00	155,00			70,00	155,00		85,00
46721	Débiteurs divers - amiable			16 820,24	11 820,24			16 820,24	11 820,24	5 000,00	
46726	Débiteurs divers - contentieux	8,03						8,03		8,03	
4672	Sous Total compte 4672	8,03		16 820,24	11 820,24			16 828,27	11 820,24	5 008,03	
467	Sous Total compte 467	8,03		16 890,24	11 975,24			16 898,27	11 975,24	4 923,03	
46	Sous Total compte 46	8,03		16 890,24	11 975,24			16 898,27	11 975,24	4 923,03	
4711	Verst des régisseurs			442,00	442,00			442,00	442,00		0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres			8 791 363,51	8 802 075,17			8 791 363,51	8 802 075,17		10 711,66
471	Sous Total compte 471			8 791 805,51	8 802 517,17			8 791 805,51	8 802 517,17		10 711,66
4721	Dép sans mandatement préalable			200 015,62	200 015,62			200 015,62	200 015,62		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4728	DACR - autres dépenses à régul	443 478,98						443 478,98		443 478,98	
472	Sous Total compte 472	443 478,98		200 015,62	200 015,62			643 494,60	200 015,62	443 478,98	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,59		2,37	4,23			2,96	4,23		1,27
478	Sous Total compte 478	0,59		2,37	4,23			2,96	4,23		1,27
47	Sous Total compte 47	443 479,57		8 991 823,50	9 002 537,02			9 435 303,07	9 002 537,02	432 766,05	
Total classe 4		3 596 603,05	53 750,82	28 584 619,54	27 069 713,64			32 181 222,59	27 123 464,46	5 141 483,20	83 725,07
580	Opérations d'ordre budgétaires			408 926,94	408 926,94			408 926,94	408 926,94		0,00
58	Sous Total compte 58			408 926,94	408 926,94			408 926,94	408 926,94		0,00
Total classe 5				408 926,94	408 926,94			408 926,94	408 926,94		0,00
6063	Autres fournitures et petit équipt					1 826,01		1 826,01		1 826,01	
6064	Fournitures administratives					294,77		294,77		294,77	
6066	Carburants					264,24		264,24		264,24	
606	Sous Total compte 606					2 385,02		2 385,02		2 385,02	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	Sous Total compte 60					2 385,02		2 385,02		2 385,02	
611	Sous-traitance générale					6 987 912,81	5 410,12	6 987 912,81	5 410,12	6 982 502,69	
6132	Locations immobilières					16 778,03		16 778,03		16 778,03	
6135	Locations mobilières					18 960,00		18 960,00		18 960,00	
613	Sous Total compte 613					35 738,03		35 738,03		35 738,03	
6156	Maintenance					2 760,00		2 760,00		2 760,00	
615	Sous Total compte 615					2 760,00		2 760,00		2 760,00	
617	Etudes et recherches					18 361,66		18 361,66		18 361,66	
61	Sous Total compte 61					7 044 772,50	5 410,12	7 044 772,50	5 410,12	7 039 362,38	
6236	Catalogues et imprimés					30 164,25		30 164,25		30 164,25	
6238	Divers					7 615,20		7 615,20		7 615,20	
623	Sous Total compte 623					37 779,45		37 779,45		37 779,45	
62	Sous Total compte 62					37 779,45		37 779,45		37 779,45	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6331	Versement mobilité					2 095,10		2 095,10		2 095,10	
6332	Cotisations versées au FNAL					1 164,51		1 164,51		1 164,51	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					4 204,59		4 204,59		4 204,59	
633	Sous Total compte 633					7 464,20		7 464,20		7 464,20	
63	Sous Total compte 63					7 464,20		7 464,20		7 464,20	
6411	Salaires, appointements base					287 962,46		287 962,46		287 962,46	
6413	Primes et gratifications					34 940,82		34 940,82		34 940,82	
641	Sous Total compte 641					322 903,28		322 903,28		322 903,28	
6451	Cotisations à l'URSSAF					40 617,07		40 617,07		40 617,07	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					57 718,52		57 718,52		57 718,52	
6454	Cotisations aux ASSEDIC					2 336,04		2 336,04		2 336,04	
6458	Cotisations autres organismes sociaux					679,57		679,57		679,57	
645	Sous Total compte 645					101 351,20		101 351,20		101 351,20	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Médecine du travail pharmacie					85,00		85,00		85,00	
6478	Autres charges sociales diverses					120,00		120,00		120,00	
647	Sous Total compte 647					205,00		205,00		205,00	
64	Sous Total compte 64					424 459,48		424 459,48		424 459,48	
658	Charges diverses gest courante					1,92		1,92		1,92	
65	Sous Total compte 65					1,92		1,92		1,92	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					22 932,30		22 932,30		22 932,30	
66112	Intérêts - rattachement des icne					3 221,44	4 080,49	3 221,44	4 080,49		859,05
6611	Sous Total compte 6611					26 153,74	4 080,49	26 153,74	4 080,49	22 073,25	
661	Sous Total compte 661					26 153,74	4 080,49	26 153,74	4 080,49	22 073,25	
66	Sous Total compte 66					26 153,74	4 080,49	26 153,74	4 080,49	22 073,25	
6811	DA - immob corpo et incorpo					317 033,42		317 033,42		317 033,42	
681	Sous Total compte 681					317 033,42		317 033,42		317 033,42	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					317 033,42		317 033,42		317 033,42	
	Total classe 6					7 860 049,73	9 490,61	7 860 049,73	9 490,61	7 851 418,17	859,05
7068	Services accessoires aux transports						78 724,93		78 724,93		78 724,93
706	Sous Total compte 706						78 724,93		78 724,93		78 724,93
70	Sous Total compte 70						78 724,93		78 724,93		78 724,93
734	Versement mobilité						6 510 491,61		6 510 491,61		6 510 491,61
73	Sous Total compte 73						6 510 491,61		6 510 491,61		6 510 491,61
7471	Etat						31 748,49		31 748,49		31 748,49
7472	Région						1 397 737,66		1 397 737,66		1 397 737,66
7478	Autres EPL					500 000,00	1 757 481,92	500 000,00	1 757 481,92		1 257 481,92
747	Sous Total compte 747					500 000,00	3 186 968,07	500 000,00	3 186 968,07		2 686 968,07
74	Sous Total compte 74					500 000,00	3 186 968,07	500 000,00	3 186 968,07		2 686 968,07
753	Compensation liée au relèvement du seuil						52 719,48		52 719,48		52 719,48

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75	Sous Total compte 75						52 719,48		52 719,48		52 719,48
7711	Débits et pénalités perçus					909,09	5 909,09	909,09	5 909,09		5 000,00
771	Sous Total compte 771					909,09	5 909,09	909,09	5 909,09		5 000,00
777	Quote part subv invest virée au résultat						90 193,00		90 193,00		90 193,00
778	Autres produits exceptionnels						20 260,89		20 260,89		20 260,89
77	Sous Total compte 77					909,09	116 362,98	909,09	116 362,98		115 453,89
7811	Reprises amort immob incorp et corp						19,70		19,70		19,70
781	Sous Total compte 781						19,70		19,70		19,70
78	Sous Total compte 78						19,70		19,70		19,70
	Total classe 7					500 909,09	9 945 286,77	500 909,09	9 945 286,77		9 444 377,68
	Total général	9 347 497,94	9 347 497,94	28 999 660,44	27 483 895,49	8 760 215,61	10 275 980,56	47 107 373,99	47 107 373,99	18 962 235,74	18 962 235,74

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

44726 - TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : VISA AVEC RESERVES Absence de régularisation de la TVA 2019 compte 4728

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 03/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX ARCB** pendant l'année **2021** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMON Philippe (1006797246-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A COMPIEGNE MUNICIPALE, le 03/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 31 MARS 2022

FINANCES

03-Vote des comptes administratifs 2021

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à 20h00, s'est réuni aux Salles Saint Nicolas, rue du Grand Ferré à Compiègne, sous la présidence de Monsieur Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Étaient présents :

Bernard HELLAL, Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Jean-Luc MIGNARD, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Nicolas LEDAY, Pierre VATIN, Eugénie LE QUÉRÉ, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Gilbert BOUTEILLE, Romuald SEELS, Michel ARNOULD, Béatrice MARTIN

Ont donné pouvoir :

Claude DUPRONT à Philippe BOUCHER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Jihade OUKADI à Christian TELLIER, Claudine GREHAN à Benjamin OURY, Oumar BA à Bernard HELLAL, Marc-Antoine BREKIESZ à Jean-Luc MIGNARD, Nicolas COTELLE à Justyna DEPIERRE, Zadiyé BLANC à Bernard HELLAL, Cécile DAVIDOVICS à Michel ARNOULD

Étaient absents excusés:

Thérèse-Marie LAMARCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET – Directeur Général des Services
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe
Mme CHARTIER – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
Mme REGNIER-FERNAGU – Directrice des Affaires Juridiques et de la Gestion des Assemblées

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 mars 2022

Date d'affichage : 5 avril 2022

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 51

FINANCES

03-Vote des comptes administratifs 2021

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire doit procéder à l'élection du Président qui sera chargé des débats de présentation du compte administratif du Président.

Il est proposé à l'assemblée de demander à Monsieur Bernard HELLAL de remplir les fonctions de président.

Monsieur Bernard HELLAL est élu en cette qualité.

Pour l'ensemble de ses budgets (principal et annexes), l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a mandaté 142 608 888,13 € de dépenses et a enregistré 172 676 690,78 € de recettes au titre de l'exercice 2021 (avec les résultats reportés des exercices antérieurs).

- Investissement	Dépenses	54 929 818,83 €
	Recettes	37 081 203,29 €
	SOLDE	- 17 848 615,54 €
- Fonctionnement	Dépenses	87 679 069,30 €
	Recettes	135 595 487,49 €
	SOLDE	47 916 418,19 €
- Total	Dépenses	142 608 888,13 €
	Recettes	172 676 690,78 €
	SOLDE	30 067 802,65 €

Cet excédent global de clôture de 30 067 802,65 € est ventilé par budget comme suit:

- Budget Principal	6 670 214,14 €
- Budget Aménagement	1 033 089,85 €
- Budget Champ Dolant	0 €
- Budget Transport	5 054 536,69 €
- Budget Déchets Ménagers	1 353 021,59 €
- Budget Hôtel de projets	577 063,37 €
- Budget Résidence Personnes âgées	65 113,61 €
- Budget Aire gens du voyage	105 509,42 €
- Budget Aéroport	752 768,89 €
- Budget Assainissement	10 199 111,63 €
- Budget SPANC	283 625,98 €
- Budget Eau	3 926 378,85 €
- Budget Tourisme	47 368,63 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

.../...

Et après en avoir délibéré,

Étant précisé que Monsieur le Président se retire afin qu'il soit procédé au vote des comptes administratifs,

APPROUVE les comptes administratifs 2021 de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

ADOPTÉ à la majorité par le Conseil d'Agglomération
Avec 2 votes contre de M. DIOT et Mme GUILLAUME-
MONNERY et 3 abstentions de M. LECA, Mme DUMAY et
Mme BOUR,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Bernard HELLAL
1^{er} Vice-Président

**Comptes Administratifs 2021
du budget principal et des
budgets annexes**

**Conseil d'agglomération du
31/03/2022**



www.agglo-compiegne.fr



SOMMAIRE

- **Compte administratif du budget principal**
- **Compte administratif du budget Aménagement**
- **Compte administratif du budget Champ Dolant**
- **Compte administratif du budget Transport**
- **Compte administratif du budget Déchets Ménagers**
- **Compte administratif du budget Hôtel de Projet**
- **Compte administratif du budget Résidence pour Personnes Âgées**
- **Compte administratif du budget Gens du voyage**
- **Compte administratif du budget Aéroport**
- **Compte administratif du budget Assainissement**
- **Compte administratif du budget SPANC**
- **Compte administratif du budget Eau**
- **Compte administratif du budget Tourisme**



➤ Au terme de l'exercice 2021, le budget consolidé a été réalisé à hauteur de 127 398 338,95 € en recettes et 124 841 161,76 € en dépenses.

➤ Le résultat de clôture s'élève à 30 067 802,65€ ventilé par budget de la manière suivante:

Budgets	Résultats de clôture 2021
Budget Principal	6 670 214,14
Budget Aménagement	1 033 089,85
Budget Champ Dolant	-
Budget Transports Intercommunaux	5 054 536,69
Budget Déchets Ménagers	1 353 021,59
Budget Hôtel de Projet	577 063,37
Budget RPA	65 113,61
Budget Aire des Gens du Voyage	105 509,42
Budget Aéroport	752 768,89
Budget Assainissement	10 199 111,63
Budget SPANC	283 625,98
Budget Eau Potable	3 926 378,85
Budget Tourisme	47 368,63
Total	30 067 802,65

Ces résultats seront affectés en fonctionnement ou en investissement en fonction des besoins permettant ainsi de réduire les participations du budget principal aux différents budgets annexes et de financer les demandes supplémentaires des services (détail dans la délibération des affectations des résultats et dans le rapport détaillé des budgets).



BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Principal						
Investissement	- 3 235 160,56		18 535 799,88	15 795 909,11	- 2 739 890,77	- 5 975 051,33
Fonctionnement	12 125 504,63	1 268 720,53	49 474 415,09	51 262 896,46	1 788 481,37	12 645 265,47
TOTAL	8 890 344,07	1 268 720,53	68 010 214,97	67 058 805,57	- 951 409,40	6 670 214,14

- **Le résultat de clôture s'établit à 6 670 24,4 en 2021 contre 8 890 344,07 € en 2020.**
- **Les restes à réaliser reportés en 2021 s'élèvent à 2 357 312,65 € en dépenses et 2 632 976,09 € en recettes;**
- **L'augmentation de l'encours de la dette est de 1,095 M€**

L'évolution du résultat de clôture s'explique par :
une augmentation des dépenses de fonctionnement liée aux charges de personnel
une baisse de la CVAE.
un nombre de projets réalisés en investissement plus important



BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 694 585,04	7 402 542,54	76,36%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 910 613,00	8 696 433,92	97,60%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	21 813 823,00	21 743 358,02	99,68%
022	DEPENSES IMPREVUES	15 359,42	0,00	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 626 631,00	5 073 474,52	90,17%
66	CHARGES FINANCIERES	1 033 286,30	914 306,41	88,49%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 642 036,97	812 357,58	49,47%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	50 000,00	32 370,00	64,74%
Somme :		48 786 334,73	44 674 842,99	91,57%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 91,57% traduisant ainsi les efforts engagés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.



BUDGET PRINCIPAL – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00	0,00	0%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 070 839,00	2 638 266,45	85,91%
73	IMPOTS ET TAXES	22 117 031,57	36 331 622,32	164,27%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	24 743 808,50	10 982 261,42	44,38%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	388 398,80	617 007,57	158,86%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	84,96	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	11 097,02	
Somme :		50 350 077,87	50 580 339,74	100,46%

Le taux de réalisation des recettes est de 100,46%, vérifiant ainsi la sincérité des inscriptions budgétaires.

A noter que la fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation a été imputée à tort dans le chapitre 74 (13,41 M €) au BP 2021 et a été comptabilisée au chapitre 73 au compte administratif 2021.



BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement		Budget 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 716 000,00	2 705 170,34	99,60%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 924 081,99	763 273,50	39,67%
204	SUBVEQUIPEMENTS VERSEES	4 104 596,95	2 446 491,39	59,60%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 425 418,60	5 140 721,90	69,23%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 647 509,69	4 212 670,20	55,09%
Somme :		23 817 607,23	15 268 327,33	64,11%

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 64,11% contre 49,01% en 2020.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2021 à 10,116 M€ (comptes 20,21 et 23). Elles sont détaillées dans le rapport.



BUDGET PRINCIPAL – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement		Budget 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	500 000,00	0,00	0%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 168 720,53	2 322 402,66	107,09%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 757 698,21	598 180,72	10,39%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 649 571,81	3 800 700,00	81,74%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 600 000,00	1 733 887,80	108,37%
Somme :		14 675 990,55	8 455 171,18	57,61%

En 2021, les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 8 455 171,18 € et correspondent à :

Les subventions d'équipement : 598 180,72€

Les dotations et fonds divers pour 2 322 402,66€ :

FCTVA : 1 053 682,13 €

L'excédent de fonctionnement 2020 capitalisé (autofinancement): 1 268 720,53 €

L'emprunt pour 3 800 000€

Autres (avances, cautions, travaux péril...) : 1 733 887,80€.

Le taux d'exécution des subventions d'investissement reçues s'explique par le report d'une partie d'entre elles en restes à réaliser pour un montant total de 2,6 M€ et des subventions non réalisées qui seront réajustées et réinscrites au budget 2022 dont notamment les subventions prévues au BP 2021 pour le BMX (600 K€), le plan vélo (545 K€), le parking dont bâtiment Clésience (366 K€) ou encore les travaux dans les écoles (245 K€).



BUDGET AMENAGEMENT

➤ **A l'issue de l'exercice 2021, le résultat cumulé affiche un excédent de 1 033 089,85 € contre 1 239 601,31 € en 2020.**

➤ **Aucune participation du budget principal**

➤ **Pas de recours à l'emprunt**

➤ **La baisse de l'encours de la dette est de 2,18 M€**

	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021
Total des opérations d'aménagement	10 938 198,22	5 728 289,86
Remboursement de la dette	2 566 802,88	2 513 183,72
Total des dépenses	13 505 001,10	8 241 473,58
Excédent reporté	1 239 601,31	1 239 601,31
Total recettes (ventes+Subventions+remboursements)	11 221 038,00	8 022 816,94
Produits exceptionnels	0,00	145,18
Emprunts et cautions	1 044 361,79	12 000,00
Total des recettes	13 505 001,10	9 274 563,43
Excédent		1 033 089,85

Ceci montre la dynamique du territoire



BUDGET CHAMP DOLANT

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Champ Dolant						
Investissement			111 316,43	111 316,43		
Fonctionnement			111 453,96	111 453,96		
TOTAL	-	-	222 770,39	222 770,39	-	-

- **Les dépenses correspondent principalement à la gestion des stocks et au remboursement de la dette ;**
- **Le budget Champ Dolant a dégagé 222 770,39 € en dépenses et en recettes ;**
- **Le résultat de clôture s'établit à 0 € comme en 2020 ;**



BUDGET TRANSPORT

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Transports Intercommunaux						
Investissement	655 437,81		397 575,97	319 522,36	- 78 053,61	577 384,20
Fonctionnement	2 883 333,99		7 850 559,12	9 444 377,68	1 593 818,56	4 477 152,49
TOTAL	3 538 771,74	-	8 248 135,09	9 763 900,04	1 515 764,95	5 054 536,69

- **Le résultat de clôture s'établit à 5 054 536,69 € en 2021 contre 3.538.771,74 € en 2020**
- **Le résultat d'exécution s'élève à 1 515 764,95 €**
- **Le montant des restes à réaliser 2021 s'élève à 1 135 089,44 € en dépenses et 405 400 € en recettes**
- **La baisse de l'encours de la dette est de 177 K€**

Les 9,44 M€ de recettes de fonctionnement comprennent notamment :

Le versement mobilité : 6,51 M€

Les dotations, subventions et participations : 2,69 M€

Ces recettes permettent de financer 7,85 M€ de dépenses de fonctionnement comprenant notamment :

7,08 M€ de charges à caractère général (dont 6,98M€ pour les contrats de prestations)

0,43 M€ de charges de personnel

0,32 M€ d'opérations d'ordre

Les dépenses d'investissements de 397 575,97€ comportent notamment :

0,18 M€ de remboursement en capital de l'emprunt

0,13 M€ en dépenses d'équipements (dont 0.06M€ pour la mise aux normes des arrêts de bus)



BUDGET DECHETS MENAGERS

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Déchets Ménagers						
Investissement	360 526,02		152 178,41	128 047,09	- 24 131,32	336 394,70
Fonctionnement			9 548 199,38	10 564 826,27	1 016 626,89	1 016 626,89
TOTAL	360 526,02	-	9 700 377,79	10 692 873,36	992 495,57	1 353 021,59

- **Le résultat de clôture est excédentaire de 1 353 021,59 € contre 360 526,02 € en 2020**
- **Le montant des restes à réaliser 2021 en dépenses s'élève à 19 508,86 €€**
- **La baisse de l'encours de la dette est de – 20,7 K€**
- **Pas de participation du budget principal**

Les 10,56 M€ de recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

La taxe d'enlèvement d'ordures ménagères : 10,12 M€

La redevance d'enlèvement d'ordures ménagères : 0,17 M€

Subventions : 0,21 M€

Recettes exceptionnelles : 0,002 M€

Reprise sur provisions : 0,062 M€

Ces recettes permettent de financer 9,54 M€ de dépenses de fonctionnement suivantes :

8,99 M€ de charges à caractère général (dont 8,52 M€ de contrats de prestations de services (collecte+ élimination des déchets,..)

0,17 M€ de charges de personnel

0,11 M€ d'opérations d'ordre

0,12 M€ d'autres charges de gestion courante (subventions,..)

0,001 M € de charges financières

0,02 M€ de charges exceptionnelles (titres annulés,..)

0,13 M€ de provision pour risque d'irrecouvrabilité

Les dépenses d'investissement correspondent principalement à l'achat de conteneurs,

de bacs, de composteurs, ainsi que le remboursement d'emprunt.

Ces dépenses sont financées principalement par les opérations d'ordre et les excédents reportés des années antérieures.



BUDGET HOTEL DE PROJET

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Hôtel de Projet						
Investissement	462 678,06		90 799,79	205 179,10	114 385,31	577 063,37
Fonctionnement			456 946,81	456 946,81	-	-
TOTAL	462 678,06	-	547 740,60	662 125,91	114 385,31	577 063,37

- **Le résultat de clôture s'établit à 577 063,37 € en 2021 contre 462 678,06 € en 2020**
- **Le montant des restes à réaliser reporté en 2021 s'élève à 13 876,83 €**
- **La participation du budget principal a été ajustée en fonction de l'exécution budgétaire, et s'est élevée à 117 k€ en fonctionnement.**

Fin 2021, dans le bâtiment A : 68% des bureaux sont occupés. Reprise des contacts de prospects, mais face aux difficultés rencontrées par les entreprises (-2), une baisse du taux d'occupation est à prévoir dans le bâtiment A début 2022.

Le reste du site conserve le même taux d'occupation (les 7 unités d'activité et les 6 autres bâtiments sont occupés).

Le parc technologique héberge 27 entreprises et 164 emplois fin 2021 (contre 26 entreprises et 160 personnes à fin 2020).

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement à l'encaissement des loyers (296 K€). Tandis que les dépenses sont constituées principalement des charges à caractère général (145 K€).



BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget RPA						
Investissement	17 647,69		116 907,05	99 259,36	- 17 647,69	-
Fonctionnement	42 471,37	21 171,37	276 086,96	319 900,57	43 813,61	65 113,61
TOTAL	60 119,06	21 171,37	392 994,01	419 159,93	26 165,92	65 113,61

- **Le résultat de clôture s'établit à 65 113,61 € en 2021 contre 60 119,06 € en 2020**
- **La baisse de l'encours de la dette est de – 72 K€**

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement aux dépenses d'exploitation (fluides, entretien,...) nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement, financées par :

les loyers payés par les résidents (216 K€)

les amortissements (65 K€)

Et les excédents reportés des exercices antérieurs (38,95 K€).

Les dépenses en investissement correspondent principalement au remboursement de la dette et aux travaux de renouvellement des appartements (électricité, compteurs, travaux de câblage, travaux de rénovation).

A noter que le taux d'occupation actuel de la RPA est de 98,4% soit 62 appartements occupés sur 63 (1 en travaux)



BUDGET GENS DU VOYAGE

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Aire des Gens du Voyage						
Investissement	101 734,68		183 080,03	186 854,77	3 774,74	105 509,42
Fonctionnement			802 339,30	802 339,30	-	-
TOTAL	101 734,68	-	985 419,33	989 194,07	3 774,74	105 509,42

- **Le résultat de clôture s'établit à 105 509,42 € en 2021 contre 101 734,68 € en 2020;**
- **La participation du budget principal a été ajustée en fonction de l'exécution budgétaire, et s'est élevée à 441 177 € en fonctionnement**
- **La baisse de l'encours de la dette est de - 125 K€**

Les recettes de fonctionnement correspondent à :

La participation versée par le budget principal (492,6 K€) contre 560,5 K€ en 2020

Les subventions de la CAF (159,23 K€)

Les remboursements des fluides et droits de place (123,83 K€).

Et enfin les amortissements des subventions (26,68 K€)

Elles permettent de financer :

Le contrat de gestion de l'Aire de Jaux par la société DM SERVICES (396,84 K€)

Les frais de fonctionnement du site (entretien, consommations,...) (212,86 K€)

Les dotations aux amortissements (182,72 K€)

Les charges financières (9,92 K€)

Les dépenses d'investissement sont liées au remboursement d'emprunt, et aux travaux réalisés en cours d'année.

Les excédents cumulés permettront de financer les projets et les travaux à venir et de limiter le recours à la dette.



BUDGET AERODROME

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Aéroport						
Investissement	712 776,60		68 531,36	62 485,10	- 6 046,26	706 730,34
Fonctionnement			117 758,11	163 796,66	46 038,55	46 038,55
TOTAL	712 776,60		186 289,47	226 281,76	39 992,29	752 768,89

- **Le résultat de clôture s'établit à 752 768,89 € en 2021 contre 712 776,60 € en 2020**
- **Il n'y a pas de participation du budget principal**

Pour l'année 2021, les recettes de fonctionnement proviennent principalement :

7,5 k€ : dotation de l'état suite à la prise en charge par l'ARC de l'aéroport
154,07 k€ des locations et charges consenties aux associations utilisatrices de cet équipement
Pas de participation du budget principal en 2021.

Les dépenses du budget aéroport s'élevaient à 186 289,47 € réparties comme suit:

68 531,36 € en investissement soit 36,79 % des dépenses totales (travaux pour les douanes)
117 758,11 € en fonctionnement soit 63,21 % des dépenses totales (dont 28 K€ de travaux d'entretien + 62 k€ de dépenses d'amortissement + 27 K€ de location de modules)

L'excédent cumulé permettra de financer les projets et les travaux à venir et de limiter le recours à la dette.



BUDGET ASSAINISSEMENT

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Assainissement						
Investissement	1 936 892,98		3 211 203,05	3 114 535,87	- 96 667,18	1 840 225,80
Fonctionnement	5 309 938,75		3 062 782,21	6 111 729,29	3 048 947,08	8 358 885,83
TOTAL	7 246 831,73	-	6 273 985,26	9 226 265,16	2 952 279,90	10 199 111,63

- **Le résultat de clôture s'établit 10 199 111,63 € en 2021 contre 7 246 831,73 € en 2020**
- **Le montant des restes à réaliser en dépenses reporté en 2021 s'élève à 155 885,9 €**
- **La baisse de l'encours de la dette est de - 1,65 M€**

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement à :

La redevance assainissement (4,03 M€)
Subventions d'exploitation (1,01 M€)

Elles permettent de financer les principales dépenses de fonctionnement suivantes :

Transferts entre sections (amortissements) pour 2,38 M€
Les charges financières (403,18 K€)
Les charges à caractère général (178,10 K€)

Les recettes d'investissement correspondent principalement à :

Subventions d'investissement (0,74 M€)
Transferts entre sections (amortissements) pour 2,38 M€

Elles permettent de financer les dépenses d'investissement dont :

Le remboursement en capital de l'emprunt (1 654,08 K€)
Les dépenses d'équipement (865,89 K€) notamment pour les travaux sur les réseaux d'assainissement



BUDGET SPANC

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget SPANC						
Investissement	258 281,73				-	258 281,73
Fonctionnement	23 066,42		6 029,61	8 307,44	2 277,83	25 344,25
TOTAL	281 348,15	-	6 029,61	8 307,44	2 277,83	283 625,98

- **Le résultat de clôture s'établit à 283 625,98 € en 2021 contre 281 348,15 € en 2020**
- **L'excédent cumulé permettra de financer les projets et les travaux à venir et de limiter le recours à la dette.**



BUDGET EAU

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Eau Potable						
Investissement	2 055 398,29		5 538 149,91	2 378 253,03	- 3 159 896,88	- 1 104 498,59
Fonctionnement	3 807 829,05		1 428 393,56	2 651 441,95	1 223 048,39	5 030 877,44
TOTAL	5 863 227,34	-	6 966 543,47	5 029 694,98	- 1 936 848,49	3 926 378,85

- Le résultat de clôture s'établit à 3 926 378,85 € en 2021 contre 5 863 227,34 € en 2020
- Le montant des restes à réaliser en dépenses reporté en 2021 s'élève à 470 154,08 €
- La baisse de l'encours de la dette est de - 236 K€
- L'excédent cumulé financera une partie du programme de 7 M€ de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP) en plus de la provision de 3,8 M€ constituée afin d'en assurer le financement et donc limiter le recours à l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement à :

La redevance eau (2,44 M€)
Subventions d'exploitation (0,12 M€)

Elles permettent de financer les principales dépenses de fonctionnement suivantes :

Transferts entre sections (amortissements) pour 1,06 M€
Les charges financières (66,32 K€)
Les charges à caractère général (155,5 K€)

Les recettes d'investissement correspondent principalement à :

Subventions d'investissement (1,21 M€)
Transferts entre sections (amortissements) pour 1,06 M€

Elles permettent de financer les dépenses d'investissement dont :

Le remboursement en capital de l'emprunt (236,09 K€)
Les dépenses d'équipement (6,22 M€) principalement pour les travaux lié au schéma directeur d'adduction d'eau potable



BUDGET TOURISME

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Tourisme						
Investissement	42 558,60		434 374,02	439 184,05	4 810,03	47 368,63
Fonctionnement			537 555,87	537 555,87	-	-
TOTAL	42 558,60	-	971 929,89	976 739,92	4 810,03	47 368,63

- Le résultat de clôture s'établit à 47 368,63 € en 2021 contre 42 558 € en 2020
- Le montant des restes à réaliser en dépenses 2021 s'élève à 47 368,63 € en dépenses
- La participation du budget principal a été ajustée en fonction de l'exécution budgétaire, et s'est élevée à 201 335,6 € en fonctionnement et à 340 399,27 € en investissement.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement à :

De la taxe de séjour : 186 369,95 € (179 664,09 € en 2020, soit une hausse de 6 705,86€)

Des loyers versés par les usagers du port de plaisance : 50 058,84 €

Et la participation du budget principal 201 335,60 €

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement à :

Charges à caractère général (161,05 K€)

Les charges de personnel (294,36 K€)

La section investissement concerne le projet INTERREG et Saint Pierre en Chastre



SITUATION FINANCIERE DE L'ARC

	Consolidation	
	Repère	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat	1	88 597 168
Produits exceptionnels	2	860 325
RRF hors reprise de résultats et produits exceptionnels	3=1-2	87 736 843
Dépenses réelles de fonctionnement	4	70 412 482
Dépenses exceptionnelles	5	833 153
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	69 579 329
Épargne brute	7=3-6	18 157 514
Remboursement en capital	8	7 174 611
Épargne nette	9=7-8	10 982 903

L'épargne brute atteint 18,16 M€ en 2021 (15,41 M€ en 20) et couvre les remboursements d'emprunts (7,17 M€), d'où une épargne nette positive de 10,98 M€.



L'ENDETTEMENT

	Repère	CA 2021
Dettes au 31/12/2021 CA	10	60 858 254
Recours à l'emprunt	11	3 800 000
Encours de la dette/ RRF	12=10/1	69%
Besoin de financement	13=11-8	- 3 374 611
Capacité de désendettement	14=10/7	3,35

La capacité de désendettement est de 3,35 ans pour l'exercice 2021 contre 4,16 ans pour l'exercice 2020.
Pour mémoire, la norme retenue par le législateur est de 12 années.

Le budget de l'ARC dégage des résultats satisfaisants grâce à une gestion rigoureuse de ses dépenses afin de :

- Maintenir un niveau d'investissement porteur de développement de notre territoire
- Réduire le niveau de la dette
- Et de Contrôler la fiscalité pour ne pas alourdir les charges des ménages et des entreprises



www.agglo-compiegne.fr

ARC - Place de l'Hôtel de ville - CS 10007 - 60321 Compiègne Cédex - 03 44 40 76 00

Séance du Conseil communautaire
du 31 mars 2022

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

www.agglo-compiegne.fr



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
I. Présentation générale consolidée.....	4
A. Le taux des réalisations (mouvements réels) hors reprise affectation des résultats.....	5
1. Fonctionnement.....	5
1. Investissement.....	5
B. Les dépenses réelles.....	6
C. Les recettes réelles.....	6
D. Fiscalité et redevances.....	8
E. La dette.....	9
1. Synthèse de la dette au 31/12/2021.....	9
2. Évolution de la dette.....	10
3. Dette par type de risque.....	10
4. Dette selon la charte de bonne conduite.....	11
II. Le budget principal.....	11
A. La section de fonctionnement.....	12
1. Les dépenses de fonctionnement.....	12
2. Les recettes de fonctionnement.....	16
B. La section d'investissement.....	20
1. Les dépenses d'investissement.....	20
2. Les recettes d'investissement.....	24
3. Les restes à réaliser.....	24
III. Les budgets annexes.....	26
A. Le budget aménagement.....	26
B. Le budget Champ Dolant.....	27
C. Le budget transports.....	28
D. Le budget Déchets Ménagers.....	28
E. Le budget Hôtel de Projet.....	29
F. Le budget résidence pour personnes âgées.....	30
G. Le budget Gens De Voyage.....	30
H. Le Budget Aéroport.....	31
I. Le Budget Assainissement.....	32
J. Le Budget SPANC.....	33
K. Le Budget Eau.....	33
L. Le budget Tourisme.....	35
IV. Conclusions.....	36

PREAMBULE

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, le compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes a été précédé par :

- Le vote des budgets primitifs 2021 eau, assainissement, et SPANC le 17 décembre 2020
- le vote du budget primitif du budget principal et des budgets annexes 2021 (aménagement, champ dolant, tourisme, résidence pour personnes âgées, transports, aérodrome, gens du voyage, et hôtel de projets) intervenu le 1^{er} avril 2021,
- le vote des budgets supplémentaires assainissement, SPANC, eau et déchets le 1^{er} avril 2021,
- les décisions modificatives adoptées les 1^{er} juillet, 8 octobre, et le 15 décembre 2021.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49). Le présent rapport et les maquettes budgétaires sont mis à disposition du public à partir du site internet de l'Agglomération (<http://www.agglo-compiegne.fr>, rubrique « délibérations »).

I. Présentation générale consolidée

Au terme de l'année 2021, les résultats consolidés (avec les mouvements d'ordre) issus des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes se présentent comme suit :

	Résultat de Clôture de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021 (dépenses)	Restes à réaliser 2021(Recettes)	Section d'investissement Compte 001 (dépenses)	Section d'investissement t Compte 001 (Recettes)	Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068	Section de fonctionnement compte 002 (recettes)
Budget Principal							
Investissement	- 5 975 051,33	2 357 312,65	2 632 976,09	5 975 051,33		5 699 387,89	
Fonctionnement	12 645 265,47	-	-				6 945 877,58
TOTAL	6 670 214,14	2 357 312,65	2 632 976,09	5 975 051,33	-	5 699 387,89	6 945 877,58
Budget Aménagement							
Investissement	- 15 218 023,81	-	-	15 218 023,81			
Fonctionnement	16 251 113,66	-	-				16 251 113,66
TOTAL	1 033 089,85	-	-	15 218 023,81	-	-	16 251 113,66
Budget Champ Dolant							
Investissement							
Fonctionnement							
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-
Budget Transports Intercommunaux							
Investissement	577 384,20	1 135 089,44	405 400,00		577 384,20	704 000,00	
Fonctionnement	4 477 152,49	-	-				3 773 152,49
TOTAL	5 054 536,69	1 135 089,44	405 400,00	-	577 384,20	704 000,00	3 773 152,49
Budget Déchets Ménagers							
Investissement	336 394,70	19 508,66	-	-	336 394,70	-	-
Fonctionnement	1 016 626,89	-	-	-	-	-	1 016 626,89
TOTAL	1 353 021,59	19 508,66	-	-	336 394,70	-	1 016 626,89
Budget Hôtel de Projet							
Investissement	577 063,37	13 876,83	-	-	577 063,37	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	577 063,37	13 876,83	-	-	577 063,37	-	-
Budget RPA							
Investissement	- 0,00	4 808,06	-	-	-	35 000,00	-
Fonctionnement	65 113,61	-	-	-	-	-	30 113,61
TOTAL	65 113,61	4 808,06	-	-	-	35 000,00	30 113,61
Budget Aire des Gens du Voyage							
Investissement	105 509,42	-	-	-	105 509,42	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	105 509,42	-	-	-	105 509,42	-	-
Budget Aéroport							
Investissement	706 730,34	-	-	-	706 730,34	-	-
Fonctionnement	46 038,55	-	-	-	-	-	46 038,55
TOTAL	752 768,89	-	-	-	706 730,34	-	46 038,55
Budget Assainissement							
Investissement	1 840 225,80	155 885,90	-	-	1 840 225,80	-	-
Fonctionnement	8 358 885,83	-	-	-	-	-	8 358 885,83
TOTAL	10 199 111,63	155 885,90	-	-	1 840 225,80	-	8 358 885,83
Budget SPANC							
Investissement	258 281,73	-	-	-	258 281,73	-	-
Fonctionnement	25 344,25	-	-	-	-	-	25 344,25
TOTAL	283 625,98	-	-	-	258 281,73	-	25 344,25
Budget Eau Potable							
Investissement	- 1 104 498,59	470 154,08	-	1 104 498,59		1 104 498,59	
Fonctionnement	5 030 877,44	-	-				3 926 378,85
TOTAL	3 926 378,85	470 154,08	-	1 104 498,59	-	1 104 498,59	3 926 378,85
Budget Tourisme							
Investissement	47 368,63	47 368,63	-	-	47 368,63	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	47 368,63	47 368,63	-	-	47 368,63	-	-
Total Budgets	30 067 802,65	4 204 004,25	3 038 376,09	22 297 573,73	4 448 958,19	7 542 886,48	40 373 531,71

Le budget 2021 consolidé a été réalisé à hauteur 127 398 338,95 € en recettes et 124 841 161,76 € en dépenses et a dégagé un résultat positif consolidé de clôture (avec intégration des résultats des années antérieures) de 30 067 802,65 €.

A. Le taux des réalisations (mouvements réels) hors reprise affectation des résultats

1. Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 84,65%, et 104,09% pour les recettes.

Budgets	Dépenses Réelles de fonctionnement			Recettes Réelles de fonctionnement		
	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
Budget AMENAGEMENT / ZONES	11 315 001,10	6 055 057,31	63,24%	11 221 038,00	8 022 962,12	83,76%
Budget AERODROME	118 850,00	56 075,29	47,18%	183 850,00	163 796,66	89,09%
Budget ASSAINISSEMENT	1 303 638,30	686 882,24	53,71%	3 341 415,27	5 282 619,95	184,12%
Budget CHAMP DOLANT	2 884,31	2 558,70	88,71%	0,00	0,00	#DIV/0
Budget DECHETS	10 098 870,88	9 438 844,79	93,46%	10 208 225,47	10 564 826,27	103,49%
Budget EAU POTABLE	745 130,95	364 089,53	50,99%	2 058 500,00	2 564 518,92	146,11%
Budget GENS DU VOYAGE	684 394,00	619 616,07	90,53%	840 590,00	775 662,30	92,28%
Budget HOTEL DE PROJET	292 700,00	255 854,97	95,11%	465 347,00	426 244,81	104,84%
Budget PRINCIPAL	48 786 334,73	44 674 842,99	91,57%	50 350 077,87	50 580 339,74	100,46%
Budget RPA	252 475,00	210 902,96	83,53%	295 200,00	318 344,08	107,84%
Budget SPANC	35 666,42	6 029,61	16,91%	12 600,00	8 307,44	65,93%
Budget TOURISME	702 475,37	508 201,87	72,70%	729 654,37	535 380,87	74,52%
Budget TRANSPORTS	10 231 633,93	7 533 525,70	73,83%	8 057 580,30	9 354 164,98	116,12%
Somme :	84 570 054,99	70 412 482,03	84,65%	87 764 078,28	88 597 168,14	104,09%

Les taux d'exécution sont stables par rapport à 2020 (85,04% en dépenses et 102,20% en recettes) qui est une année impactée par la crise sanitaire.

Le fort taux d'exécution des recettes de fonctionnement du budget assainissement est notamment dû au rattrapage des années 2018 et 2019 pour les primes d'épuration.

1. Investissement

Les dépenses réelles d'investissement ont été réalisées à hauteur de 54,63%, et 54,58% pour les recettes.

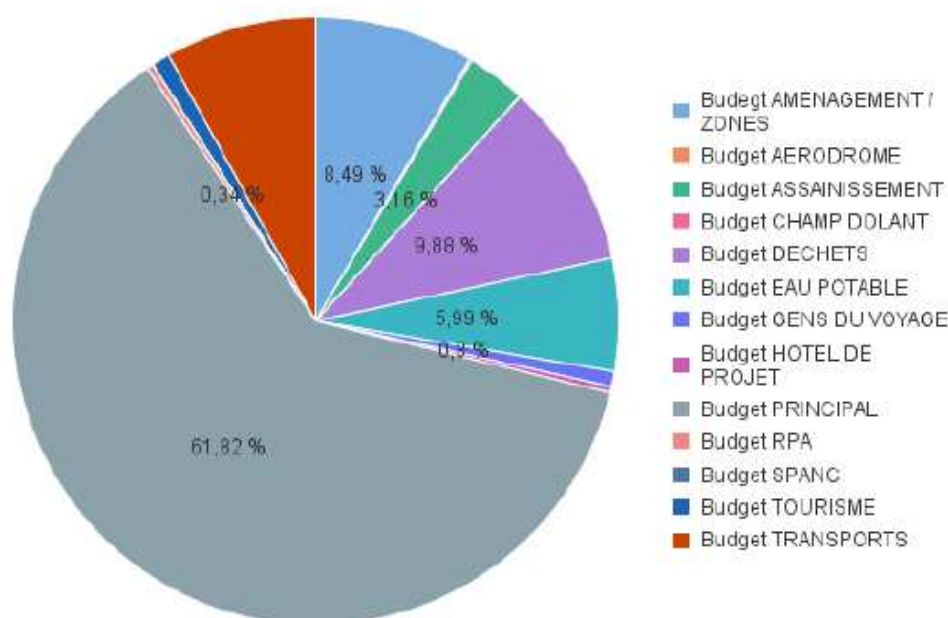
Budgets	Dépenses Réelles d'Investissement			Recettes Réelles d'Investissement		
	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
Budget AMENAGEMENT / ZONES	2 190 000,00	2 186 416,27	99,84%	1 044 361,79	12 000,00	1,15%
Budget AERODROME	777 776,60	68 531,36	8,81%	0,00	802,28	#DIV/0
Budget ASSAINISSEMENT	9 917 715,24	2 382 093,71	25,44%	633 106,54	738 635,90	116,67%
Budget CHAMP DOLANT	2 746,78	2 746,78	100,00%	5 631,09	5 305,48	94,22%
Budget DECHETS	1 291 779,30	152 178,41	11,78%	821 898,69	18 692,50	2,27%
Budget EAU POTABLE	8 426 596,39	5 451 226,88	76,59%	1 250 000,00	1 313 949,00	105,12%
Budget GENS DU VOYAGE	267 930,68	156 403,03	58,37%	10 000,00	4 131,54	41,32%
Budget HOTEL DE PROJET	640 325,06	60 091,79	11,19%	5 000,00	4 087,26	81,75%
Budget PRINCIPAL	23 861 357,23	15 312 077,33	64,17%	14 675 990,55	8 455 171,18	57,61%
Budget RPA	140 100,00	115 350,56	82,33%	58 427,31	34 075,36	58,32%
Budget SPANC	403 281,73	0,00	0,00%	145 000,00	0,00	0,00%
Budget TOURISME	1 135 179,60	432 199,02	38,09%	1 065 442,00	409 830,05	38,47%
Budget TRANSPORTS	1 800 518,11	307 363,27	17,07%	435 800,00	2 488,94	0,57%
Somme :	50 855 306,72	26 626 678,41	54,63%	20 150 657,97	10 999 169,49	54,58%

Les taux d'exécution sont en légère hausse par rapport à 2020 (45,90% en dépenses et 55,85% en recettes) qui est une année impactée par la crise sanitaire.

B. Les dépenses réelles

L'ARC a dépensé 97,04 M€ (70,41 M€ en fonctionnement et 26,63 M€ en investissement).

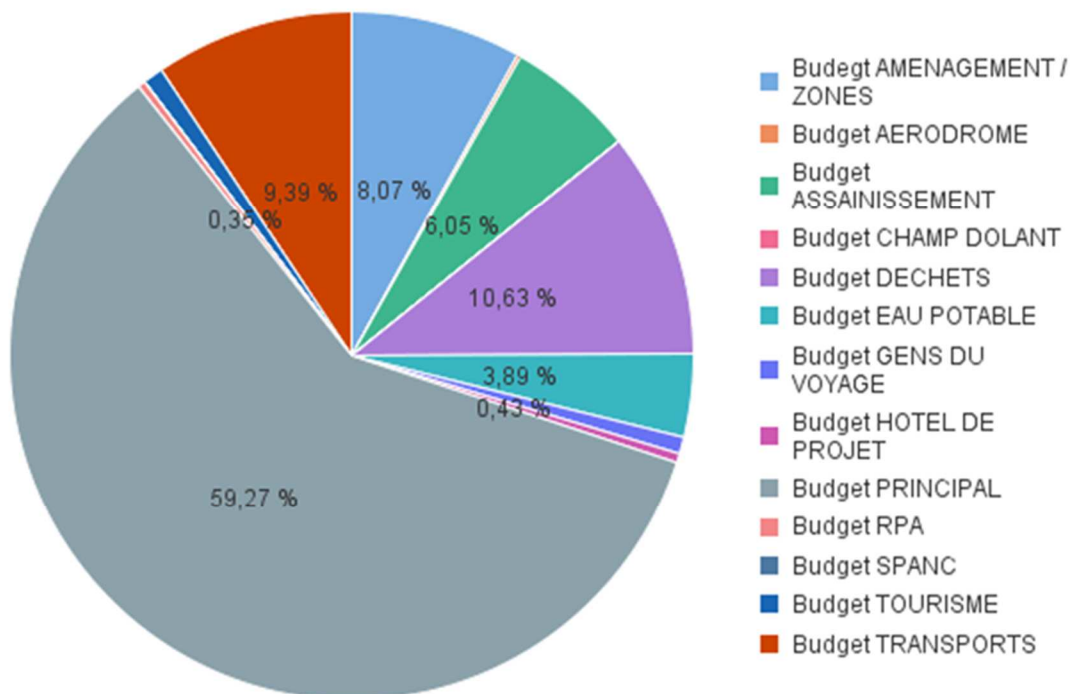
➤ La répartition des 97,04 M€ de dépenses par budget



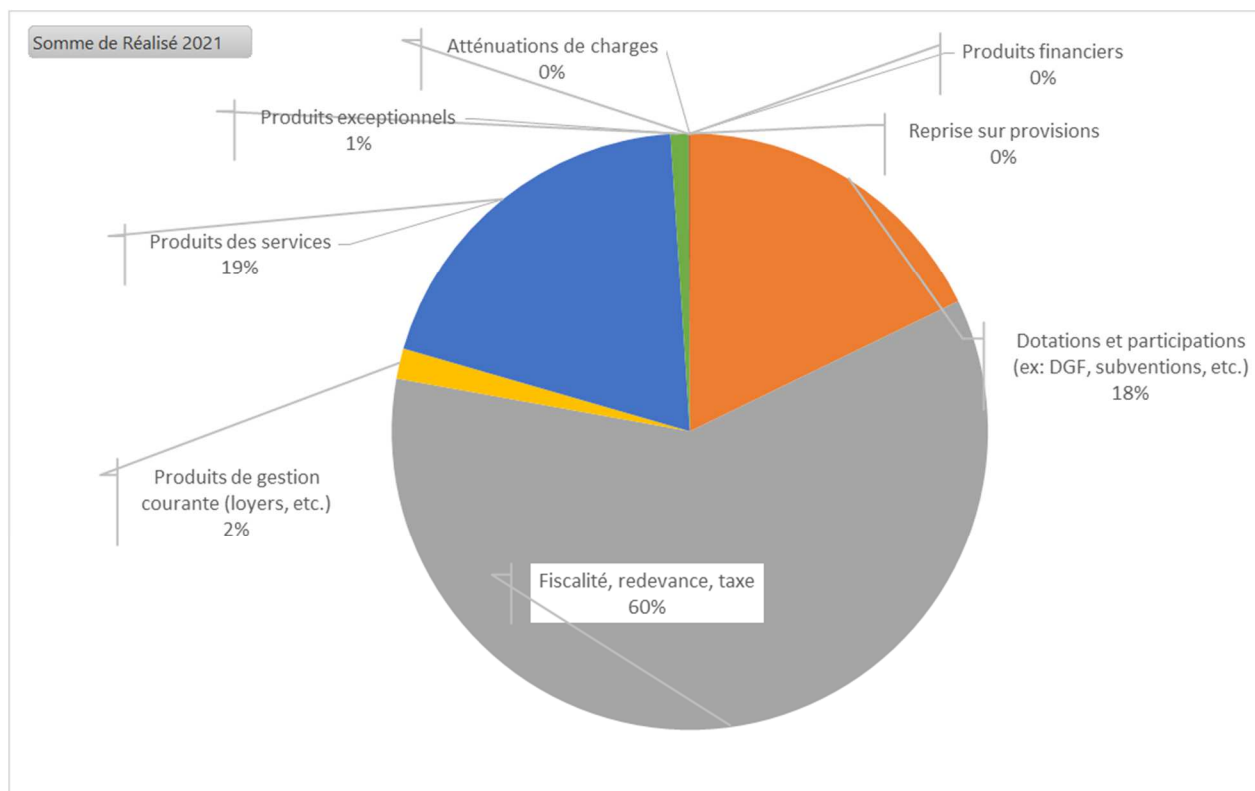
C. Les recettes réelles

Au niveau des recettes l'ARC a encaissé 99,60 M€ dont 88,60 M€ de recettes réelles de fonctionnement et 11 M€ d'investissement.

➤ La répartition des 99,60 M€ de dépenses par budget

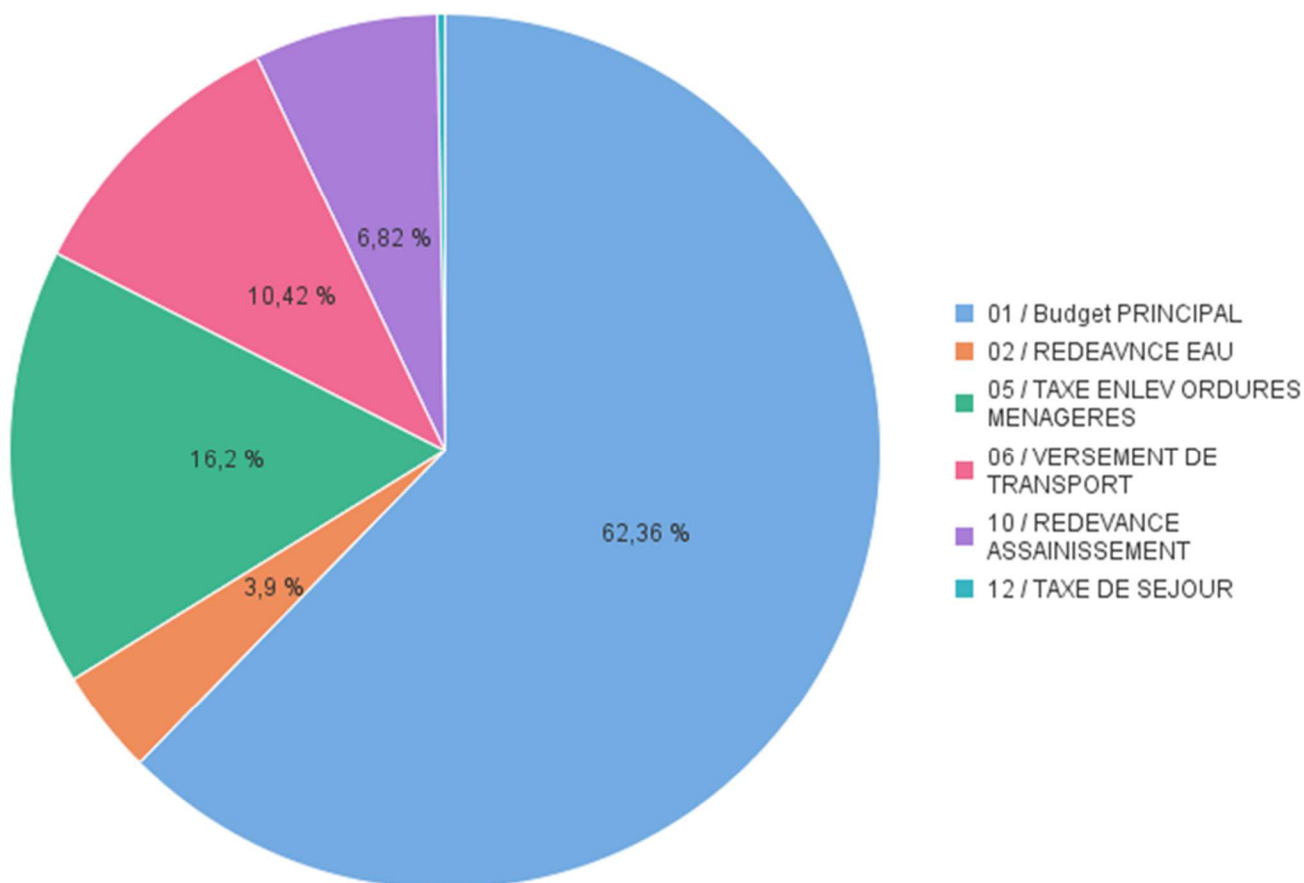


Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :



D. Fiscalité et redevances

Le montant des recettes provenant des diverses taxes, redevances, et produits fiscaux tous budgets confondus est de 62,49 M€.



*La fiscalité du budget principal sera développée dans un prochain paragraphe.

E. La dette

1. Synthèse de la dette au 31/12/2021

Budget	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Répartition budgétaire de la dette
Aire des Gens du Voyage	856 408,96	1,08%	6 ans et 9 mois	3 ans et 6 mois	2	1,41%
Service de l'Eau	2 072 106,81	3,11%	8 ans et 9 mois	4 ans et 11 mois	23	3,40%
Aménagement	10 124 499,87	2,99%	10 ans et 5 mois	5 ans et 10 mois	12	16,64%
Déchets	38 356,94	3,16%	1 an et 3 mois	1 an et 2 mois	1	0,06%
Principal	31 358 672,64	2,83%	14 ans	7 ans et 2 mois	26	51,53%
Assainissement	13 771 221,75	2,75%	16 ans et 1 mois	8 ans et 7 mois	42	22,63%
Résidence Personnes Agées	1 898 603,73	1,37%	24 ans	12 ans et 8 mois	1	3,12%
Transport	664 062,61	2,99%	3 ans et 7 mois	1 an et 11 mois	1	1,09%
Champ Dolant	74 320,54	3,42%	18 ans et 10 mois	10 ans et 6 mois	1	0,12%
Dette consolidée au 31/12/2021	60 858 253,85	2,78%	13 ans et 9 mois	7 ans et 3 mois	109	100,00%

2. Évolution de la dette

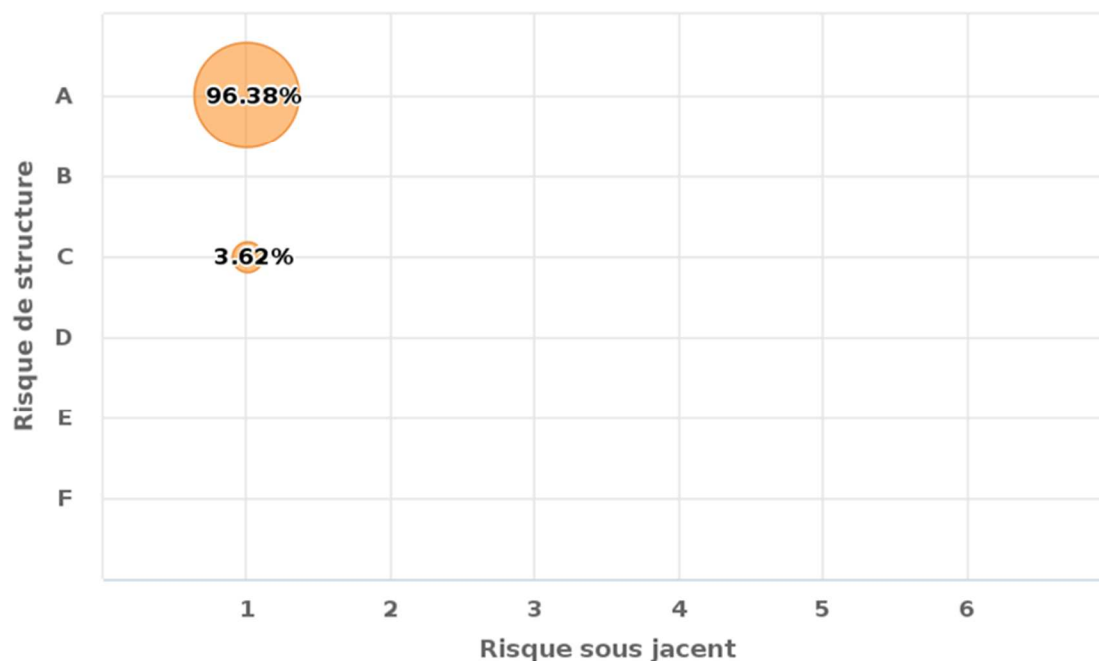
Budget	Capital restant dû (CRD) en début 2021	Remboursement en capital 2021	Nouvel emprunt 2021	Capital restant dû (CRD) en début 2022	Evolution du CRD 2021 (début-fin de période)
Aire des Gens du Voyage	981 878,63	125 469,67		856 408,96	-125 469,67
Service de l'Eau	2 308 198,25	236 091,44		2 072 106,81	-236 091,44
Aménagement	12 305 916,14	2 181 416,27		10 124 499,87	-2 181 416,27
Déchets	59 070,05	20 713,11		38 356,94	-20 713,11
Principal	30 263 142,98	2 704 470,34	3 800 000,00	31 358 672,64	1 095 529,66
Assainissement	15 425 306,06	1 654 084,31		13 771 221,75	-1 654 084,31
Résidence Personnes Agées	1 971 139,42	72 535,69		1 898 603,73	-72 535,69
Transport	841 145,93	177 083,32		664 062,61	-177 083,32
Champ Dolant	77 067,32	2 746,78		74 320,54	-2 746,78
Dette consolidée au 31/12/2022	64 232 864,78	7 174 610,93	3 800 000,00	60 858 253,85	-3 374 610,93

Nous constatons ainsi que l'ARC se désendette de 3,37M€ sur l'année 2021.

3. Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	43 282 086,85	71,12%	3,11%
Fixe à phase	766 666,62	1,26%	0,62%
Variable couvert	2 208 329,00	3,63%	4,28%
Variable	4 707 512,37	7,74%	0,82%
Livret A	7 690 629,87	12,64%	1,36%
Annulable	2 203 029,14	3,62%	4,65%
Ensemble des risques	60 858 253,85	100,00%	2,78%

4. Dette selon la charte de bonne conduite



La dette est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la charte dite « la charte de Gissler ».

Les 3,62% de l'encours de la dette correspondent au taux fixe annulable.

II. Le budget principal

Au terme l'exercice 2021, le budget principal a dégagé 67 058 805,57 € de recettes pour 68 010 214,97 € de dépenses (avec les mouvements d'ordre)

Son exécution se présente ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Principal						
Investissement	- 3 235 160,56		18 535 799,88	15 795 909,11	- 2 739 890,77	- 5 975 051,33
Fonctionnement	12 125 504,63	1 268 720,53	49 474 415,09	51 262 896,46	1 788 481,37	12 645 265,47
TOTAL	8 890 344,07	1 268 720,53	68 010 214,97	67 058 805,57	- 951 409,40	6 670 214,14

Le résultat de clôture s'établit à 6 670 214,14 € en 2021 contre 8 890 344,07 € en 2020 soit – 2 220 19,93 €. Cette évolution s'explique par :

- une augmentation des dépenses de fonctionnement liée aux charges de personnel
- une baisse de la CVAE.
- un nombre de projets réalisés en investissement plus important.

A. La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 49 474 415,09€, dont 44 674 842,99 € en opérations réelles et 4 799 572,10 € en opérations d'ordre.

a) Le taux des réalisations (mouvements réels)

Chapitre	Libellé Chapitre	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 694 585,04	7 402 542,54	76,36%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 910 613,00	8 696 433,92	97,60%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	21 813 823,00	21 743 358,02	99,68%
022	DEPENSES IMPREVUES	15 359,42	0,00	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 626 631,00	5 073 474,52	90,17%
66	CHARGES FINANCIERES	1 033 286,30	914 306,41	88,49%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 642 036,97	812 357,58	49,47%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	50 000,00	32 370,00	64,74%
Somme :		48 786 334,73	44 674 842,99	91,57%

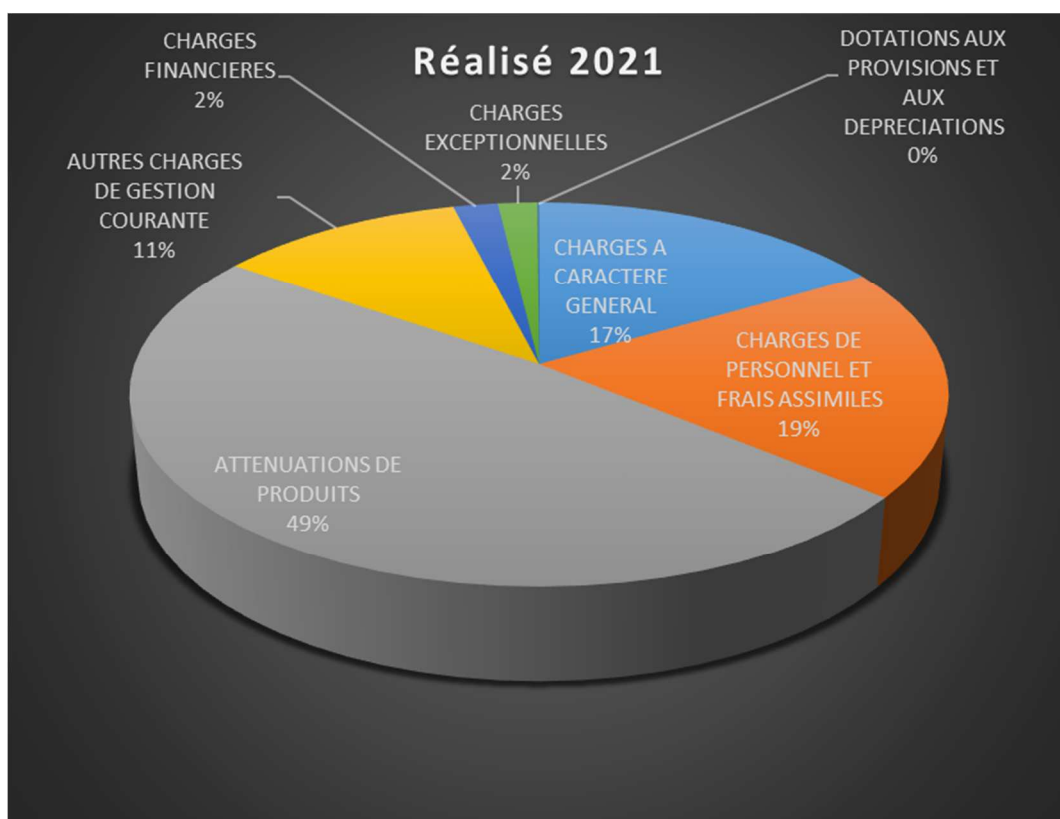
Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 91,57% traduisant ainsi les efforts engagés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

b) L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecart	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 464 468,82	7 402 542,54	-61926,28	-0,83%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 148 684,72	8 696 433,92	547749,2	6,72%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	21 818 488,10	21 743 358,02	-75130,08	-0,34%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 251 314,53	5 073 474,52	-177840,01	-3,39%
66	CHARGES FINANCIERES	981 709,33	914 306,41	-67402,92	-6,87%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 198 204,93	812 357,58	-385847,35	-32,20%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	10 199,00	32 370,00	22171	217,38%
Somme :		44 873 069,43	44 674 842,99	-198 226,44	-0,44%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de l'ordre de 44 674 842,99 € soit une diminution globale de - 0,44% en 2021 par rapport à 2020.

c) La structure des dépenses de fonctionnement



- **Les charges à caractère général** : correspondent aux dépenses de gestion courante de la collectivité.

Ce Chapitre enregistre une diminution de 62 K€ entre 2020-2021, dont les principales variations concernent :

Nature	Dépenses	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecart
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	23 799,63	9 187,94	-14 611,69
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	240 076,97	265 086,96	25 009,99
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	670 816,47	120 489,31	-550 327,16
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	559 039,62	722 856,05	163 816,43
615231	VOIRIES	367 197,67	396 171,24	28 973,57
615232	RESEAUX	72 915,60	413 104,16	340 188,56
6156	MAINTENANCE	568 941,42	632 153,87	63 212,45
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	395 893,72	180 857,67	-215 036,05
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	547,73	95 296,64	94 748,91

Les fournitures de petits équipements concernent l'achat de masques et de solutions hydro alcooliques en 2020.

Les réseaux concernent les dépenses pour la compétence eau pluviale.

Les dépenses aux communes membres du GFP concernent l'entretien de la ZI nord et la refacturation des frais de fonctionnement du stade Paul petit Poisson. L'écart est lié à l'évaluation trop importante du rattachement 2020.

Les autres services extérieurs concernent les frais de gestion du plan de relance économique.

- **Les charges de personnel : + 547,84 K€ d'augmentation par rapport à 2020 qui s'explique comme suit:**

Charges de personnel 2020	8 148 685
Entrées 2020 - effet année pleine 2021	349 598
Sorties 2020 - effet année pleine 2021	-339 580
Entrées 2021	540 172
Sorties 2021	-263 437
Coût centre de vaccination (vacataires)	123 000
Variation heures supplémentaires	70 000
Autres variations (avancements d'échelon, régime indemnitaire)	68 082
Charges de personnel 2021	8 696 520

Les refacturations liées à la masse salariale sont détaillées dans le paragraphe (recettes de fonctionnement)

- **Les atténuations de produits – 75,13 K€**

Nature	Dépenses	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecart	Commentaires
7391173	DEGREVEMENT AU TITRE DU PLAFONNEMENT DE LA TP ET DE LA CET SUR LA VA	0,00	0,00	0,00	
7391178	AUTRES RESTITUTIONS AU TITRE DE DEGREVEMENTS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES	68 366,10	0,02	-68 366,08	Changement imputation dégrèvement GEMAPI vers le 7398
739211	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	16 741 626,00	16 741 626,00	0,00	Attributions de compensation
739212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 412 277,00	1 484 824,00	72 547,00	DCS - Impact de l'actualisation du Pacte financier et fiscal
739221	FNGIR	1 542 941,00	1 542 941,00	0,00	
739223	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	2 053 278,00	1 964 432,00	-88 846,00	
7398	REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEVEMENTS DIVERS		9 535,00	9 535,00	
		21 818 488,10	21 743 358,02	-75 130,08	

- **Les autres charges de gestion courante :**

Ce poste de dépense affiche une baisse de 177,84 k€ k€ par rapport à 2020 :

Nature	Dépenses	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecart	Commentaires
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES PROCEDES DROITS, VALEURS SIMILAIRES	0,00	0,00	0,00	
6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	277 474,43	277 629,26	154,83	
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	35 442,17	22 323,15	-13 119,02	
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS	76 421,73	78 465,51	2 043,78	
6535	FORMATIONS ELUS	1 100,00	1 000,00	-100,00	
65372	COTISATIONS AU FONDS DE FINANCEMENT DE L'ALLOCATION DE FIN DE MANDAT	554,47	554,47	0,00	
6541	CRÉANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	0,00	0,00	
6542	CREANCES ETEINTES	0,00	0,00	0,00	
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SERVICE INCENDIE	3 515 926,00	3 507 431,00	-8 495,00	
6558	CONTINGENT ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES AUTRES DEPENSES OBLIGATOIRES	0,00	0,00	0,00	
65733	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX DEPARTEMENTS	205,38	0,00	-205,38	
657341	SUBV AUX COMMUNES DU GFP	47 422,00	127 995,48	80 573,48	Changement d'imputation en 2021 des dépenses liées à la distribution de l'ARC infos et le Picantin
657358	SUBV AUX AUTRES GROUPEMENTS	446 865,78	409 374,09	-37 491,69	
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	849 900,00	648 700,00	-201 200,00	Indemnité d'imprévision SPL Le Tigre versée en 2020
65888	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	2,57	1,56	-1,01	
	Somme :	5 251 314,53	5 073 474,52	-177 840,01	

- **Les charges Financières – 67,4 K€**

La baisse des charges financières s'explique essentiellement par la politique de désendettement engagée par l'ARC depuis quelques années.

- **Les charges exceptionnelles - 385,85 K€**

L'évolution s'explique principalement par la participation du budget principal aux budgets annexes.

Nature	Dépenses	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecart
393	SUBV AUX SPIC BUDGETS ANNEXES HDP	204 235,10	116 899,72	-87 335,38
20821	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX BUDGETS ANNEXES GDV	560 536,46	441 177,10	-119 359,36
20822	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX BUDGETS ANNEXES TOURISME	280 306,47	201 335,60	-78 970,87
20823	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX BUDGETS ANNEXES DECHETS	135 228,88		-135 228,88
	Somme :	1 180 306,91	759 412,42	-420 894,49

Les participations du budget principal aux budgets annexes sont ajustées en fonction du niveau des réalisations de ces derniers.

- **Les dotations aux provisions +22,17 k€**

Il s'agit de l'ajustement de la provision constituée pour financer le compte épargne temps (CET) par délibération du 13 novembre 2020.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, « hors le résultat de fonctionnement reporté » de 10 856 784,10€, s'élèvent à 51 262 896,46 € dont 682 556,72 € en opérations d'ordre.

Chapitre	Libellé Chapitre	Opérations réelles 2021	Opérations d'ordre 2021	Recettes totales 2021
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	682 556,72	682 556,72
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 638 266,45	0,00	2 638 266,45
73	IMPOTS ET TAXES	36 331 622,32	0,00	36 331 622,32
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 982 261,42	0,00	10 982 261,42
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	617 007,57	0,00	617 007,57
76	PRODUITS FINANCIERS	84,96	0,00	84,96
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 097,02	0,00	11 097,02
	Somme :	50 580 339,74	682 556,72	51 262 896,46

a) Le taux des réalisations (mouvements réels) :

Chapitre	Libellé Chapitre	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00	0,00	0%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 070 839,00	2 638 266,45	85,91%
73	IMPOTS ET TAXES	22 117 031,57	36 331 622,32	164,27%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	24 743 808,50	10 982 261,42	44,38%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	388 398,80	617 007,57	158,86%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	84,96	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	11 097,02	
	Somme :	50 350 077,87	50 580 339,74	100,46%

Le taux de réalisation des recettes est de 100,46%, vérifiant ainsi la sincérité des inscriptions budgétaires.

A noter que la fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation a été imputée à tort dans le chapitre 74 (13,41 M€) au BP 2021 et a été comptabilisée au chapitre 73 au compte administratif 2021.

b) L'évolution des principaux produits de fonctionnement (2021-2020)

▪ **Les produits des services : + 241,80 K€**

PRODUITS DE SERVICES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecart 2021-2020
<i>Mutualisation de la direction générale</i>			
DRH	113 699,00	116 461,00	2 762,00
Communication	117 792,00	138 756,00	20 964,00
Foncier	33 214,00	29 767,00	-3 447,00
Juridique	68 763,00	86 878,00	18 115,00
DGS+DGA	217 471,00	268 545,00	51 074,00
Adjoints DGA	168 336,00	157 440,00	-10 896,00
<i>Autres mutualisations</i>			
Service partagé CSI	267 349,33	328 772,96	61 423,63
DCSI	379 437,86	568 968,72	189 530,86
ADS ET SIG	114 765,56	95 495,10	-19 270,46
Archives	64 672,00	70 141,00	5 469,00
Service partagé Marchés	32 200,00	40 625,00	8 425,00
Service partagé VRD	42 911,00	22 231,00	-20 680,00
Service partagé Événementiel	0,00	5 279,50	5 279,50
Service partagé Financements extérieurs	0,00	2 730,00	2 730,00
Prestations archives	35 620,00	15 156,00	-20 464,00
<i>Refacturations</i>			
Refacturation des copieurs	48 548,47	17 942,37	-30 606,10
Refacturation du DPO/copieurs/téléphonie/etc. aux com	24 265,80	24 265,80	0,00
Frais de personnel	269 552,00	282 815,00	13 263,00
Divers	2 050,00	2 400,00	350,00
<i>Refacturations frais de personnel au budgets annexes</i>			
Assainissement	137 892,00	105 597,00	-32 295,00
Eau	139 497,00	142 273,00	2 776,00
SPANC	9 171,00	5 140,00	-4 031,00
HDP	109 262,00	110 587,00	1 325,00
Somme :	2 396 469,02	2 638 266,45	241 797,43

L'augmentation de 241,80K€ s'explique en particulier par une progression des recettes de mutualisation liée à la DCSI pour 189,53 K€ compte tenu de la montée en puissance de la mutualisation.

▪ **Fiscalité (- 1 770,88 K€)**

73 - Impôts et taxes		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecart
73111	TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	25 454 385,00	10 171 693,00	-15 282 692,00
73112	CVAE	9 319 115,00	8 642 536,00	-676 579,00
73113	TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES	1 698 145,00	1 663 887,00	-34 258,00
73114	IMPOSIT.FORFAIT.ENTP.RÉSEAU	417 069,00	492 827,00	75 758,00
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	315 220,00	324 484,00	9 264,00
73211	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	84 711,00	84 711,00	0,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	13 569,00	0,00	-13 569,00
7328	AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	0,00	0,00	0,00
7346	TAXE SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS	464 734,00	574 409,00	109 675,00
7364	PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX DANS LES CASINOS	0,00	525 098,98	525 098,98
7368	TAXES SUR LA PUBLICITE	335 368,40	364 988,34	29 619,94
7382	FRACTION DE TVA		13 486 988,00	13 486 988,00
	Somme :	38 102 316,40	36 331 622,32	-1 770 694,08

A noter :

- La suppression de la taxe d'habitation en 2021 remplacée par l'instauration d'un nouveau produit fiscal, une fraction de TVA nationale reversée par l'Etat à l'ARC pour un montant de 1,45 M€.
- Une baisse de la CVAE de 676 k€ liée à la crise sanitaire
- Le reversement des années 2019 et 2020 pour le prélèvement sur les paris hippiques en 2021, y compris la part 2020 de la Ville de Compiègne reversé à tort à l'ARC. La situation sera régularisée en 2021.

▪ **Dotations (+ 1 003,51 K€)**

74 - Dotations et participations		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecart
7411	DOTATION FORFAITAIRE	0,00	0,00	0,00
74124	DOTATION DE BASE DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	1 274 695,00	1 277 210,00	2 515,00
74126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	6 820 840,00	6 137 293,00	-683 547,00
744	DOTATIONS: REGULARISATION DE L'EXERCICE ECOULE	80 904,52	83 162,06	2 257,54
74711	EMPLOIS JEUNES	16 437,43	22 799,02	6 361,59
74718	AUTRES	337 242,20	153 166,00	-184 076,20
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	30 865,10	207 362,04	176 496,94
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	69 688,07	0,00	-69 688,07
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	353 911,37	98 966,30	-254 945,07
748314	DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES A LA TAXE PROFESSIONNELLE	0,00	0,00	0,00
74832	ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	0,00	0,00	0,00
74833	ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	153 661,00	3 002 251,00	2 848 590,00
74834	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	51,00	52,00	1,00
74835	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	840 456,00	0,00	-840 456,00
	Somme :	9 978 751,69	10 982 261,42	1 003 509,73

A noter :

- La baisse de la part de la dotation de compensation des groupements de 683 K€ compte tenu de l'écrêtement au titre de la compensation part salaires (CPS) de l'ex Taxe Professionnelle
- L'augmentation de 2,85M€ de la compensation économique territoriale au titre de la réforme des exonérations de la CFE des établissements industriels (abattement de 50% des valeurs locatives)
- La disparition des attributions de compensation au titre des exonérations de Taxe d'Habitation compte tenu de la suppression de cette dernière.
- Le poste « autres » subventions (74718) comporte notamment en 2020 la subvention pour les masques COVID à hauteur de 175 K€
- L'écart sur les « subventions et participations autres organismes » (7478) s'explique notamment par le versement en 2020 de la subvention ADEME liée au contrat d'Objectifs Territorial Plateforme de la Rénovation énergétique de l'habitat.

▪ **Autres recettes de fonctionnement + 11,44 K€**

013 - Atténuations de charges		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecarts
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	2 559,74	0,00	-2 559,74
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE & PREVOYANCE	0,00	0,00	0,00
	Somme :	2 559,74	0,00	-2 559,74

75 - Autres produits gestion courante		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecarts
752	REVENUS DES IMMEUBLES	338 438,81	474 841,74	136 402,93
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	111 696,15	106 593,67	-5 102,48
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	31 012,40	35 572,16	4 559,76
	Somme :	481 147,36	617 007,57	135 860,21

L'augmentation de 136,40 K€ des revenus des immeubles est liée au travail de mise à jour des loyers et des refacturations de charges.

76 - Produits financiers		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecarts
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	93,23	1,40	-91,83
7688	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,00	83,56	83,56
	Somme :	93,23	84,96	-8,27

77 - Produits exceptionnels		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecarts
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	0,00	1 500,00	1 500,00
773	MANDATS ANULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	4 064,48	3 988,07	-76,41
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	500,00	0,00	-500,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	128 383,85	5 608,95	-122 774,90
	Somme :	132 948,33	11 097,02	-121 851,31

B. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent 18 535 799,88 € (*hors le solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 3 235 160,56 €*), dont 15 312 077,33 € en opérations réelles et 3 223 722,55 € en opérations d'ordre.

a) *Le taux des réalisations (mouvements réels)*

Les dépenses d'investissement		Budget 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 716 000,00	2 705 170,34	99,60%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 924 081,99	763 273,50	39,67%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	4 104 596,95	2 446 491,39	59,60%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 425 418,60	5 140 721,90	69,23%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 647 509,69	4 212 670,20	55,09%
Somme :		23 817 607,23	15 268 327,33	64,11%

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 64,11% contre 49,01% en 2020.

b) *Le programme d'investissement 2021*

Dépenses d'investissement		Réalisé 2021
1001	EMM MAISON DES PROJETS	588,00
1002	PAVILLON ENTREE EEM	760 263,90
1003	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	134 365,85
1004	PLAN VELO	77 833,92
1005	BMX INTERNATIONAL	136 692,00
1007	ECOLES	43 138,01
1008	EVENEMENTIEL	185 446,92
1009	PONT DE L ILE DE JANVILLE	14 076,00
901	SERVICES GENERAUX	1 131 387,98
902	SERVICE INCENDIE	316,80
903	TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	331 260,60
909	EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES	234 893,59
925	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	37 212,00
941	ECOLE DE LA PRAIRIE	14 994,00
947	TREMIE PRAIRIE	5 970,00
955	VIDEOPROTECTION	364 434,55
961	VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE	195 108,63
971	TRAVAUX DANS LES ZAE	430 392,16
974	BANQUE ALIMENTAIRE	4 321,50
975	6EME RHC PLATEAU MARGNY	36 012,31
978	GRANDES ECURIES DU ROY	20 354,58
979	EAUX PLUVIALES	751 510,62
994	RESERVES FONCIERES	1 989 124,99
998	HALLE DE SPORT DE LACROIX	3 216 966,69
Somme :		10 116 665,60

Pour l'essentiel des opérations non réalisées impactant le taux de réalisation, on retrouve le parking dont bâtiment Clesience rue d'Amiens pour 839 K€ et des travaux dans les écoles pour 651 K€ compte tenu de l'avancée des études de ces dossiers.

Ces opérations non réalisées en 2021 sont réinscrites au budget 2022.

▪ **Détail des subventions d'investissement versées**

Les dépenses d'investissement		Réalisé 2021
204112	Subvention d'aides à la pierre (OPAC)	65 350,00
204112		65 350,00
2041412	Rbst capital Stade Paul Petit Poisson	94 842,00
	Fonds de concours communes de moins de 2 000 habitants	272 925,17
	Fonds de concours Margny Les Compiègne (Stade Robert Dubois)	264 995,68
	Fonds de concours Compiègne (Centre équestre)	76 650,00
	Fonds de concours Compiègne (Terrain synthétique)	347 559,33
	Fonds de concours Compiègne (Vivier Corax)	25 000,00
	Fonds de concours Compiègne Aménagement de la petite Chancellerie	129 600,00
	Fonds de concours Saintines (Salle multifonction)	66 666,66
	Fonds de concours poste PAN	70 000,00
2041412		1 348 238,84
Les dépenses d'investissement		Réalisé 2021
2041632	Participation au budget annexe Tourisme	340 399,27
	Participation au budget annexe RPA	5 822,80
	Participation au budget annexe Champ Dolant	5 305,48
2041632		351 527,55
204182	Aide à la Pierre pour la construction de logement locatif (à l'OPAC)	166 341,00
204182		166 341,00
20422	Opération façade et rénovation patrimoine ancien	2 122,00
20422		2 122,00
20423	Fonds de concours relance économique	512 912,00
20423		512 912,00
Somme :		2 446 491,39

2. Les recettes d'investissement

a) Le taux des réalisations (mouvements réels)

Les recettes d'investissement		Budget 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	500 000,00	0,00	0%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 168 720,53	2 322 402,66	107,09%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 757 698,21	598 180,72	10,39%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 649 571,81	3 800 700,00	81,74%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 600 000,00	1 733 887,80	108,37%
Somme :		14 675 990,55	8 455 171,18	57,61%

En 2021, les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 8 455 171,18 € et correspondent à :

- Les subventions d'équipement : 598 180,72€
- Les dotations et fonds divers pour 2 322 402,66€ :
 - FCTVA : 1 053 682,13 €
 - L'excédent de fonctionnement 2020 capitalisé (autofinancement): 1 268 720,53 €
- L'emprunt pour 3 800 000€
- Autres (avances, cautions, travaux péril...) : 1 733 887,80€.

Le taux d'exécution des subventions d'investissement reçues s'explique par le report d'une partie d'entre elles en restes à réaliser pour un montant total de 2,6 M€ et des subventions non réalisées qui seront réajustées et réinscrites au budget 2022 dont notamment les subventions prévues au BP 2021 pour le BMX (600 K€), le plan vélo (545 K€), le parking dont bâtiment Clésience (366 K€) ou encore les travaux dans les écoles (245 K€).

3. Les restes à réaliser

- **Restes à Réaliser en Dépenses**

Les dépenses d'investissement		Reste à réaliser 2021
1001	EMM MAISON DES PROJETS	20 609,16
1002	PAVILLON ENTREE EEM	2 943,99
1003	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1 008,00
1004	PLAN VELO	1 124 161,86
1005	BMX INTERNATIONAL	12 846,20
1007	ECOLES	35 486,69
1009	PONT DE L ILE DE JANVILLE	3 600,00
901	SERVICES GENERAUX	268 552,55
903	TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	174 730,28
909	EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASSES	81 462,45
925	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	9 014,03
955	VIDEOPROTECTION	29 693,04
961	VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE	96,00
971	TRAVAUX DANS LES ZAE	20 869,20
975	6EME RHC PLATEAU MARGNY	6 430,80
978	GRANDES ECURIES DU ROY	11 835,00
979	EAUX PLUVIALES	55 730,40
997	BATIMENT ARCHIVES	1 020,00
	FONDS DE CONCOURS	497 223,00
Somme :		2 357 312,65

▪ **Restes à Réaliser en Recettes**

Les recettes d'investissement		Reste à réaliser 2021
1001	EMM MAISON DES PROJETS	199 200,00
1002	PAVILLON ENTREE EEM	133 720,00
1003	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	277 905,66
901	SERVICES GENERAUX	200 000,00
961	VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE	347 368,00
974	BANQUE ALIMENTAIRE	51 680,00
998	HALLE DE SPORT DE LACROIX	1 423 102,43
Somme :		2 632 976,09

III. Les budgets annexes

A. Le budget aménagement

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Aménagement						
Investissement	- 14 532 565,81		8 322 182,56	7 636 724,56	- 685 458,00	- 15 218 023,81
Fonctionnement	15 772 167,12		14 006 549,32	14 485 495,86	478 946,54	16 251 113,66
TOTAL	1 239 601,31	-	22 328 731,88	22 122 220,42	- 206 511,46	1 033 089,85

L'exécution du budget aménagement reflète l'engagement de l'agglomération de la région de Compiègne à assurer un développement équilibré de son territoire tout en maîtrisant ses dépenses et son niveau d'endettement.

A l'issue de l'exercice 2021, le résultat cumulé affiche un excédent de 1 033 089,85 € contre un excédent de 1 239 601,31 € en 2020.

L'écart de – 206 511,46€ correspond au résultat d'exécution de l'exercice 2021 (recettes moins dépenses 2021).

Ci-dessous le tableau des dépenses et recettes réelles (hors opérations d'ordre) qui expliquent la constitution de l'excédent de 1 033M€ :

	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021
Total des opérations d'aménagement	10 938 198,22	5 728 289,86
Remboursement de la dette	2 566 802,88	2 513 183,72
Total des dépenses	13 505 001,10	8 241 473,58
Excédent reporté	1 239 601,31	1 239 601,31
Total recettes (ventes+Subventions+remboursements)	11 221 038,00	8 022 816,94
Produits exceptionnels	0,00	145,18
Emprunts et cautions	1 044 361,79	12 000,00
Total des recettes	13 505 001,10	9 274 563,43
Excédent		1 033 089,85

Le budget aménagement affiche :

- Un résultat de clôture d'exercice de 1 033 089,85 en 2021 contre +1 239 601,31 en 2020.
- Pas de recours à l'emprunt en 2021
- Aucune participation du budget principal
- 2,51 M€ de remboursement (capital + intérêts) en 2021

Traduisant ainsi les efforts engagés par les services en matière de programmation et d'affinement des prévisions budgétaires pour mieux maîtriser le niveau d'endettement tout en assurant un développement équilibré de notre territoire.

▪ Détail des opérations d'aménagement :

Zones	Dépenses - Réalisé 2021				Recettes - Réalisé 2021			
	Acquisitions	Etudes	Travaux	Total dépenses	Ventes	Subventions	Remboursements	Total recettes
Parc Scientifique	0,00	375,00	9 102,36	9 477,36	396 976,00			396 976,00
Pole de développement des hauts deMargny	0,00	24 549,29	84 350,85	108 900,14	4 219 905,00			4 219 905,00
ZA de Clairoux		90,00		90,00				0,00
ZA du Bois de Plaisance	6 307,06	106 961,00	273 618,86	386 886,92				0,00
Parc technologique rive Oise			122 952,00	122 952,00				0,00
ZH Namur				0,00	126 990,00			126 990,00
ZH La Prairie 2	0,00	20 040,00	1 777 263,12	1 797 303,12	869 400,00	49 203,31		918 603,31
ZH Les Jardins	0,00	12 827,50	726 543,53	739 371,03		84 506,89		84 506,89
ZH Quartier de la gare		255 600,65	13 351,23	268 951,88	1,00			1,00
ZH Le Maubon Choisy	62 679,36	64 724,00	30 200,10	157 603,46	980 772,00			980 772,00
ZH Centre bourg St Sauveur	3 108,01		4 653,50	7 761,51	48 430,00			48 430,00
ZAC des 2 rives	0,00	0,00	1 055,63	1 055,63		116 632,00		116 632,00
ZH 25ème RGA Camps des Sablons	0,00	6 900,00	397 015,34	403 915,34	864 782,80	61 920,00		926 702,80
ZH Ecole d'Etat Major	0,00	29 407,29	1 095 206,37	1 124 613,66		162 891,69		162 891,69
Eco quartier Jaux		90,00		90,00				0,00
ZH Les Buissonnets (Maronniers)	0,00	18 589,80		18 589,80				0,00
Zone Parc d'Aiguisy	0,00	51 477,00		51 477,00				0,00
ANRU	0,00	59 482,50	438 036,01	497 518,51		40 406,25		40 406,25
La grande couture		31 732,50		31 732,50				0,00
TOTAL	72 094,43	682 846,53	4 973 348,90	5 728 289,86	7 507 256,80	515 560,14	0,00	8 022 816,94

B. Le budget Champ Dolant

Au terme de l'exercice 2021, le budget Champ Dolant a dégagé 222 770,39 € de recettes pour 222 770,39 € de dépenses.

Les dépenses correspondent principalement à la gestion des stocks et au remboursement de la dette.

Son exécution est stable par rapport à 2020 et se présente ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Champ Dolant						
Investissement			111 316,43	111 316,43		
Fonctionnement			111 453,96	111 453,96		
TOTAL	-	-	222 770,39	222 770,39	-	-

C. Le budget transports

Le budget transports 2021 a dégagé 9 763 900,04 € de recettes pour 8 248 135,09€ de dépenses.

Son exécution se présente ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Transports Intercommunaux						
Investissement	655 437,81		397 575,97	319 522,36	- 78 053,61	577 384,20
Fonctionnement	2 883 333,93		7 850 559,12	9 444 377,68	1 593 818,56	4 477 152,49
TOTAL	3 538 771,74	-	8 248 135,09	9 763 900,04	1 515 764,95	5 054 536,69

Le résultat de clôture s'établit à 5 054 536,69€ contre 3 538 771,74€ en 2020.

Le résultat d'exécution 2021 s'élève à 1 515 764,95€

Les 9,44 M€ de recettes de fonctionnement comprennent notamment :

- Le versement mobilité : 6,51 M€
- Les dotations, subventions et participations : 2,69 M€

Ces recettes permettent de financer 7,85 M€ de dépenses de fonctionnement comprenant notamment :

- 7,08 M€ de charges à caractère général (dont 6,98M€ pour les contrats de prestations)
- 0,43 M€ de charges de personnel
- 0,32 M€ d'opérations d'ordre

Les dépenses d'investissements de 397 575,97€ comportent notamment :

- 0,18 M€ de remboursement en capital de l'emprunt
- 0,13 M€ en dépenses d'équipements (dont 0.06M€ pour la mise aux normes des arrêts de bus)

D. Le budget Déchets Ménagers

Le budget déchets ménagers 2021 a dégagé 10 692 873,36 € de recettes pour 9 700 377,79€ de dépenses.

Le résultat d'exécution 2021 s'élève à + 992 495,57€ en 2021 contre - 780 554,33€ en 2020. Cela est lié aux recettes de TEOM (augmentation du taux entre 2020 et 2021).

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Déchets Ménagers						
Investissement	360 526,02		152 178,41	128 047,09	- 24 131,32	336 394,70
Fonctionnement			9 548 199,38	10 564 826,27	1 016 626,89	1 016 626,89
TOTAL	360 526,02	-	9 700 377,79	10 692 873,36	992 495,57	1 353 021,59

Les 10,56 M€ de recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

- La taxe d'enlèvement d'ordures ménagères : 10,12 M€
- La redevance d'enlèvement d'ordures ménagères : 0,17 M€
- Subventions : 0,21 M€
- Recettes exceptionnelles : 0,002 M€

- Reprise sur provisions : 0,062 M€

Ces recettes permettent de financer 9,54 M€ de dépenses de fonctionnement suivantes :

- 8,99 M€ de charges à caractère général (dont 8,52 M€ de contrats de prestations de services (collecte+ élimination des déchets,..)
- 0,17 M€ de charges de personnel
- 0,11 M€ d'opérations d'ordre
- 0,12 M€ d'autres charges de gestion courante (subventions,..)
- 0,001 M € de charges financières
- 0,02 M€ de charges exceptionnelles (titres annulés,...)
- 0,13 M€ de provision pour risque d'irrécouvrabilité

Les dépenses d'investissement correspondent principalement à l'achat de conteneurs, de bacs, de composteurs, ainsi que le remboursement d'emprunt.

Ces dépenses sont financées principalement par les opérations d'ordre et les excédents reportés des années antérieures.

E. Le budget Hôtel de Projet

Au terme de l'exercice 2021, le résultat de clôture s'établit à 577 063,37 € contre 462 678,06 € en 2020.

Le résultat d'exécution 2021 reste stable et s'élève à + 114 385,31€ en 2021 contre + 114 052,18€ en 2020.

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Hôtel de Projet						
Investissement	462 678,06		90 793,79	205 179,10	114 385,31	577 063,37
Fonctionnement			456 946,81	456 946,81	-	-
TOTAL	462 678,06	-	547 740,60	662 125,91	114 385,31	577 063,37

Fin 2021, dans le bâtiment A : 68% des bureaux sont occupés. Reprise des contacts de prospects, mais face aux difficultés rencontrées par les entreprises (-2), une baisse du taux d'occupation est à prévoir dans le bâtiment A début 2022.

Le reste du site conserve le même taux d'occupation (les 7 unités d'activité et les 6 autres bâtiments sont occupés).

Le parc technologique héberge 27 entreprises et 164 emplois fin 2021 (contre 26 entreprises et 160 personnes à fin 2020).

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement à l'encaissement des loyers (296 K€). Tandis que les dépenses sont constituées principalement des charges à caractère général (145 K€).

F. Le budget résidence pour personnes âgées

Le résultat de clôture est excédentaire de 65 113,61 € contre 60 119,06 € en 2020 avec 4 808,06 € de restes à réaliser reportés en 2021.

Le résultat d'exécution 2021 reste stable et s'élève à + 26 165,92€ en 2021 contre + 28 821,18€ en 2020.

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget RPA						
Investissement	17 647,69		116 907,05	99 259,36	- 17 647,69	-
Fonctionnement	42 471,37	21 171,37	276 086,96	319 900,57	43 813,61	65 113,61
TOTAL	60 119,06	21 171,37	392 994,01	419 159,93	26 165,92	65 113,61

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement aux dépenses d'exploitation (fluides, entretien,...) nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement, financées par :

- les loyers payés par les résidents (216 K€)
- les amortissements (65 K€)
- Et les excédents reportés des exercices antérieurs (38,95 K€).

Les dépenses en investissement correspondent principalement au remboursement de la dette et aux travaux de renouvellement des appartements (électricité, compteurs, travaux de câblage, travaux de rénovation).

G. Le budget Gens De Voyage

Ce budget affiche un résultat positif de clôture de 105 509,42 € contre 101 734,68 € en 2020.

Le résultat d'exécution 2021 s'élève à + 3 774,74€ en 2021 contre - 74 210,89€ en 2020 où des travaux importants avaient dû être réalisés suite à des dégradations.

Son exécution se présente comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Aire des Gens du Voyage						
Investissement	101 734,68		183 080,03	186 854,77	3 774,74	105 509,42
Fonctionnement			802 339,30	802 339,30	-	-
TOTAL	101 734,68	-	985 419,33	989 194,07	3 774,74	105 509,42

Les recettes de fonctionnement correspondent:

- La participation versée par le budget principal (492,6 K€)
- Les subventions de la CAF (159,23 K€)
- Les remboursements des fluides et droits de place (123,83 K€).
- Et enfin les amortissements des subventions (26,68 K€)

Elles permettent de financer :

- Le contrat de gestion de l'Aire de Jaux par la société DM SERVICES (396,84 K€)
- Les frais de fonctionnement du site (entretien, consommations,...) (212,86 K€)
- Les dotations aux amortissements (182,72 K€)
- Les charges financières (9,92 K€)

Les dépenses d'investissement sont liées au remboursement d'emprunt, et aux travaux réalisés en cours d'année.

Les excédents cumulés permettront de financer les projets et les travaux à venir et de limiter le recours à la dette.

H. Le Budget Aéroport

Le budget aéroport affiche un résultat positif de clôture de 752 768,89 € contre 712 776,60 € en 2020.

Le résultat d'exécution 2021 reste stable et s'établit à + 39 992,29€ en 2021 contre + 22 540,92€ en 2020.

Son exécution se présente comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Aéroport						
Investissement	712 776,60		68 531,36	62 485,10	- 6 046,26	706 730,34
Fonctionnement			117 758,11	163 796,66	46 038,55	46 038,55
TOTAL	712 776,60	-	186 289,47	226 281,76	39 992,29	752 768,89

Pour l'année 2021, les recettes de fonctionnement proviennent principalement :

- ✓ 7,5 k€ : dotation de l'état suite à la prise en charge par l'ARC de l'aéroport
- ✓ 154,07 k€ des locations et charges consenties aux associations utilisatrices de cet équipement
- ✓ Pas de participation du budget principal en 2021.

Les dépenses du budget aéroport s'élevaient à 186 289,47 € réparties comme suit:

- 68 531,36 € en investissement soit 36,79 % des dépenses totales (travaux pour les douanes)
- 117 758,11 € en fonctionnement soit 63,21 % des dépenses totales (dont 28 K€ de travaux d'entretien + 62 k€ de dépenses d'amortissement + 27 K€ de location de modules)

L'excédent cumulé permettra de financer les projets et les travaux à venir et de limiter le recours à la dette.

I. Le Budget Assainissement

Le système d'assainissement est régi par un arrêté préfectoral et est constitué d'un réseau collectant les eaux usées d'une ou plusieurs communes et d'une station d'épuration.

Le service assainissement collectif de l'Agglomération de la Région de Compiègne historique est constitué de huit systèmes d'assainissement.

La compétence sur les communes de l'ex-CCBA, a été intégrée au 1^{er} janvier 2018. Sur ce territoire, il y a 2 systèmes assainissement (réseaux + station d'épuration) et le réseau de la commune de Saintines raccordé sur la station de Saintines-Saint Sauveur qui était déjà gérée par l'ARC.

Les réalisations 2021 sont les suivantes :

- Plusieurs centaines de raccordements et de mises en conformité ont lieu chaque année ainsi que les travaux de réhabilitation du réseau pour un montant de 580 000 € HT.
- Les travaux engagés à Verberie rue Saint Pierre.
- La réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants (rue Gabriel Fauré à Venette...).
- Le dévoiement du réseau du stade de Margny-lès-Compiègne.
- La poursuite de l'étude de desserte des zones à urbaniser en lien avec le PLUi.
- L'étude de réhabilitation et le redimensionnement de 2 postes de refoulement.
- Mise en place de l'autosurveillance des déversoirs d'orages sur le système assainissement de la station d'épuration de Lacroix Saint Ouen

Ainsi, le budget assainissement a dégagé 9 226 265,16 € de recettes pour 6 273 985,26 € de dépenses, avec 155 885,90 € de restes à réaliser.

Le résultat de clôture s'établit à 10 199 111,63 € en 2021 contre 7 246 831,73 € en 2020.

Le résultat d'exécution 2021 s'élève à + 2 952 279,90€.

Son exécution se présente ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Assainissement						
Investissement	1 936 892,98		3 211 203,05	3 114 535,87	- 96 667,18	1 840 225,80
Fonctionnement	5 309 938,75		3 062 782,21	6 111 729,29	3 048 947,08	8 358 885,83
TOTAL	7 246 831,73	-	6 273 985,26	9 226 265,16	2 952 279,90	10 199 111,63

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement à:

- La redevance assainissement (4,03 M€)
- Subventions d'exploitation (1,01 M€)

Elles permettent de financer les principales dépenses de fonctionnement suivantes :

- Transferts entre sections (amortissements) pour 2,38 M€
- Les charges financières (403,18 K€)

- Les charges à caractère général (178,10 K€)

Les recettes d'investissement correspondent principalement à :

- Subventions d'investissement (0,74 M€)
- Transferts entre sections (amortissements) pour 2,38 M€

Elles permettent de financer les dépenses d'investissement dont :

- Le remboursement en capital de l'emprunt (1 654,08 K€)
- Les dépenses d'équipement (865,89 K€) notamment pour les travaux sur les réseaux d'assainissement

J. Le Budget SPANC

Le budget SPANC a dégagé 8 307,44 € de recettes pour 6 029,61 € de dépenses.

Le résultat d'exécution 2021 s'établit à + 2 277,83€ en 2021 contre - 13 785,82€ en 2020. Cette amélioration s'explique par la baisse des interventions d'entretien en assainissement en non collectif qui est fonction du besoin.

Son exécution se présente ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget SPANC						
Investissement	258 281,73				-	258 281,73
Fonctionnement	23 066,42		6 029,61	8 307,44	2 277,83	25 344,25
TOTAL	281 348,15	-	6 029,61	8 307,44	2 277,83	283 625,98

Le résultat de clôture s'établit à 283 625,98 € soit un niveau presque équivalent à celui de 2020 (281 348,15 €)

L'excédent cumulé permettra de financer les projets et les travaux à venir et de limiter le recours à la dette.

K. Le Budget Eau

Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé le transfert de la compétence « Eau » afin de disposer de l'intégralité de la compétence (production et distribution), lui permettant de lancer une procédure de concession de service public (CSP) de distribution d'eau.

Le préfet a pris l'arrêté correspondant en date du 27 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2016.

Cette prise de compétence a entraîné la dissolution des syndicats de Choisy au Bac et de Saintines-St Sauveur, le retrait des communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières du SIAEP de Longueil Ste Marie et le retrait de la commune de St Jean aux Bois du SIAEP de Bonneuil en Valois.

Les réalisations 2021 sont les suivantes :

- - Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- - Le renouvellement du contrat de CSP de Verberie – St Vaast de Longmont
- - la Déclaration d'Utilité Publique des captages de Rethondes pour l'instauration d'un périmètre de protection
- - Les travaux de renouvellement de canalisation d'eau sur le territoire,
- - La maîtrise d'œuvre pour des travaux de génie civil sur le réservoir de La Croix St Ouen
- - Réalisation dans le cadre des travaux du SDAEP 1 des travaux sur le réservoir intercommunal de Margny les Compiègne. Poursuite des travaux engagés en 2020 sur le réservoir des Hospices et la station de surpression de la rocade.
- - L'étude de maîtrise d'œuvre (audit génie civil) sur les réservoirs de l'ARC
- - Poursuite des travaux de reprise du génie civil du réservoir de La Croix St Ouen
- - Le développement du bio dans la restauration collective en aidant les communes à rédiger leurs cahiers des charges lors des renouvellements de marchés d'alimentation.
- - Le lancement d'une étude circuit court en lien avec le Pays Compiégnois. Cette étude

Ainsi, le budget eau a dégagé 5 029 694,98 € de recettes pour 6 966 543,47 € de dépenses, avec 470 154,08 € de restes à réaliser reportés en 2022.

Le résultat d'exécution 2021 s'établit à – 1 936 848,49€ en 2021 contre 111 031,33€ en 2020. Cet écart s'explique par les dépenses effectuées en investissement et concernant le Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP).

Son exécution se présente ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Eau Potable						
Investissement	2 055 398,29		5 538 149,91	2 378 253,03	- 3 159 896,88	- 1 104 498,59
Fonctionnement	3 807 829,05		1 428 393,56	2 651 441,95	1 223 048,39	5 030 877,44
TOTAL	5 863 227,34	-	6 966 543,47	5 029 694,98	- 1 936 848,49	3 926 378,85

Le résultat de clôture s'établit à 3 926 378,85 € en 2021 contre 5 863 227,34 € en 2020.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement à :

- La redevance eau (2,44 M€)
- Subventions d'exploitation (0,12 M€)

Elles permettent de financer les principales dépenses de fonctionnement suivantes :

- Transferts entre sections (amortissements) pour 1,06 M€
- Les charges financières (66,32 K€)
- Les charges à caractère général (155,5 K€)

Les recettes d'investissement correspondent principalement à :

- Subventions d'investissement (1,21 M€)
- Transferts entre sections (amortissements) pour 1,06 M€

Elles permettent de financer les dépenses d'investissement dont :

- Le remboursement en capital de l'emprunt (236,09 K€)
- Les dépenses d'équipement (6,22 M€) principalement pour les travaux lié au schéma directeur d'adduction d'eau potable

L'excédent cumulé financera une partie du programme de 7 M€ de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP) en plus de la provision de 3,8 M€ constituée afin d'en assurer le financement et donc limiter le recours à l'emprunt.

L. Le budget Tourisme

À l'issue de l'exercice 2021, le budget Tourisme a dégagé 976 739,92 € de recettes pour 971 929,89 € de dépenses.

Le résultat d'exécution 2021 reste stable et s'élève à + 4 810,03€ en 2021 contre + 9 696,60€ en 2020.

Son exécution se présente ainsi

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat d'exécution 2021	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
Budget Tourisme						
Investissement	42 558,60		434 374,02	439 184,05	4 810,03	47 368,63
Fonctionnement			537 555,87	537 555,87	-	-
TOTAL	42 558,60	-	971 929,89	976 739,92	4 810,03	47 368,63

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement à :

- De la taxe de séjour : 186 369,95 € (179 664,09 € en 2020, soit une hausse de 6 705,86€)
- Des loyers versés par les usagers du port de plaisance : 50 058,84 €
- Et la participation du budget principal 201 335,60 €

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement à :

- Charges à caractère général (161,05 K€)
- Les charges de personnel (294,36 K€)

La section investissement concerne le projet INTERREG et Saint Pierre en Chastre

Le résultat de clôture s'établit à 47 368,63 € en 2021 contre 42 558,60€ en 2020.

La participation du budget principal a été ajustée en fonction de l'exécution budgétaire, et s'est élevée à 201k€ en fonctionnement et à 340,40 k€ en investissement.

IV. Conclusions

Les budgets annexes dégagent un résultat de clôture excédentaire de **23 397 588,51 €** réparti comme suit :

- Budget Aménagement	1 033 089,85 €
- Budget Champ Dolant	0 €
- Budget Transport	5 054 536,69 €
- Budget Déchets Ménagers	1 353 021,59 €
- Budget Hôtel de projets	577 063,37 €
- Budget Résidence Personnes âgées	65 113,61 €
- Budget Aire gens du voyage	105 509,42 €
- Budget Aéroport	752 768,89 €
- Budget Assainissement	10 199 111,63 €
- Budget SPANC	283 625,98 €
- Budget Eau	3 926 378,85 €
- Budget Tourisme	47 368,63 €

Ces résultats seront affectés en fonctionnement ou en investissement en fonction des besoins permettant ainsi de réduire les participations du budget principal aux différents budgets annexes et de financer les demandes supplémentaires des services (détail dans les délibérations des affectations des résultats).

⇒ La situation financière de la collectivité

Cette analyse est établie sur la base de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

- L'Épargne (le calcul n'intègre pas les excédents cumulés)

		Consolidation
	Repère	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat	1	88 597 168
Produits exceptionnels	2	860 325
RRF hors reprise de résultats et produits exceptionnels	3=1-2	87 736 843
Dépenses réelles de fonctionnement	4	70 412 482
Dépenses exceptionnelles	5	833 153
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	69 579 329
Epargne brute	7=3-6	18 157 514
Remboursement en capital	8	7 174 611
Epargne nette	9=7-8	10 982 903

L'épargne brute atteint 18,16 M€ en 2021 (15,41 M€ en 20) et couvre les remboursements d'emprunts (7,17 M€), d'où une épargne nette positive de 10,98 M€.

▪ L'Endettement (le calcul n'intègre pas les excédents cumulés)

	Repère	CA 2021
Dettes au 31/12/2021 CA	10	60 858 254
Recours à l'emprunt	11	3 800 000
Encours de la dette/ RRF	12=10/1	69%
Besoin de financement	13=11-8	- 3 374 611
Capacité de désendettement	14=10/7	3,35

La capacité de désendettement est de 3,35 ans pour l'exercice 2021 contre 4,16 ans pour l'exercice 2020.

Pour mémoire, la norme retenue par le législateur est de 12 années.

Le budget de l'ARC dégage des résultats satisfaisants grâce à une gestion rigoureuse de ses dépenses afin de :

- Maintenir un niveau d'investissement porteur de développement de notre territoire
- Réduire le niveau de la dette
- Et de Contrôler la fiscalité pour ne pas alourdir les charges des ménages et des entreprises

FINANCES

04- Affectation des résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal et des budgets annexes (Aménagement, Champ dolant, transports, déchets ménagers, hôtel de projets, RPA, GDV, aérodrome, assainissement, SPANC, eau potable, tourisme)

Les Comptes Administratifs 2021 du Budget principal et des budgets annexes affichent un résultat de clôture consolidé de 30 067 802,65 €.

Pour l'année 2021, il est proposé les affectations de résultats par budget selon l'annexe jointe.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE pour l'année 2022, les affectations des résultats décrites dans le tableau annexé

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Résultat de Clôture de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021 (dépenses)	Restes à réaliser 2021(Recettes)	Affectations des résultats			
			Section d'investissement Compte 001 (dépenses)	Section d'investissement Compte 001 (Recettes)	Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068	Section de fonctionnement compte 002 (recettes)

Budget Principal							
Investissement	- 5 975 051.33	2 357 312.65	2 632 976.09	5 975 051.33		5 699 387.89	
Fonctionnement	12 645 265.47	-	-				6 945 877.58
TOTAL	6 670 214.14	2 357 312.65	2 632 976.09	5 975 051.33	-	5 699 387.89	6 945 877.58
Budget Aménagement							
Investissement	- 15 218 023.81	-	-	15 218 023.81			
Fonctionnement	16 251 113.66	-	-				16 251 113.66
TOTAL	1 033 089.85	-	-	15 218 023.81	-	-	16 251 113.66
Budget Champ Dolant							
Investissement							
Fonctionnement							
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-
Budget Transports Intercommunaux							
Investissement	577 384.20	1 135 089.44	405 400.00		577 384.20	704 000.00	
Fonctionnement	4 477 152.49						3 773 152.49
TOTAL	5 054 536.69	1 135 089.44	405 400.00	-	577 384.20	704 000.00	3 773 152.49
Budget Déchets Ménagers							
Investissement	336 394.70	19 508.66	-	-	336 394.70	-	-
Fonctionnement	1 016 626.89	-	-	-	-	-	1 016 626.89
TOTAL	1 353 021.59	19 508.66	-	-	336 394.70	-	1 016 626.89
Budget Hôtel de Projet							
Investissement	577 063.37	13 876.83	-		577 063.37	-	
Fonctionnement	-	-	-			-	-
TOTAL	577 063.37	13 876.83	-	-	577 063.37	-	-

Budget RPA								
Investissement	- 0.00	4 808.06			-	-	35 000.00	-
Fonctionnement	65 113.61				-	-	-	30 113.61
TOTAL	65 113.61	4 808.06			-	-	35 000.00	30 113.61
Budget Aire des Gens du Voyage								
Investissement	105 509.42	-	-			105 509.42	-	
Fonctionnement	-	-	-				-	
TOTAL	105 509.42	-	-		-	105 509.42	-	-
Budget Aéroport								
Investissement	706 730.34					706 730.34	-	
Fonctionnement	46 038.55						-	46 038.55
TOTAL	752 768.89	-	-		-	706 730.34	-	46 038.55
Budget Assainissement								
Investissement	1 840 225.80	155 885.90	-			1 840 225.80	-	
Fonctionnement	8 358 885.83	-	-				-	8 358 885.83
TOTAL	10 199 111.63	155 885.90	-		-	1 840 225.80	-	8 358 885.83
Budget SPANC								
Investissement	258 281.73	-	-			258 281.73		
Fonctionnement	25 344.25	-	-					25 344.25
TOTAL	283 625.98	-	-		-	258 281.73	-	25 344.25
Budget Eau Potable								
Investissement	- 1 104 498.59	470 154.08	-		1 104 498.59		1 104 498.59	
Fonctionnement	5 030 877.44	-	-					3 926 378.85
TOTAL	3 926 378.85	470 154.08	-		1 104 498.59	-	1 104 498.59	3 926 378.85
Budget Tourisme								
Investissement	47 368.63	47 368.63	-			47 368.63	-	-
Fonctionnement	-		-				-	-
TOTAL	47 368.63	47 368.63	-		-	47 368.63	-	-
Total Budgets	30 067 802.65	4 204 004.25	3 038 376.09		22 297 573.73	4 448 958.19	7 542 886.48	40 373 531.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 31 MARS 2022

FINANCES

05- Vote des budgets primitifs 2022 : budget principal, aménagement, champ dolant, tourisme, résidence pour personnes âgées, transports, aéroport, gens du voyage, hôtel de projets, Déchets

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à 20h00, s'est réuni aux Salles Saint Nicolas, rue du Grand Ferré à Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Jean-Luc MIGNARD, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Nicolas LEDAY, Pierre VATIN, Eugénie LE QUÉRÉ, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Gilbert BOUTEILLE, Romuald SEELS, Michel ARNOULD, Béatrice MARTIN

Ont donné pouvoir :

Claude DUPRONT à Philippe BOUCHER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Jihade OUKADI à Christian TELLIER, Claudine GREHAN à Benjamin OURY, Oumar BA à Bernard HELLAL, Marc-Antoine BREKIESZ à Jean-Luc MIGNARD, Nicolas COTELLE à Justyna DEPIERRE, Zadiyé BLANC à Bernard HELLAL, Cécile DAVIDOVICS à Michel ARNOULD

Étaient absents excusés:

Thérèse-Marie LAMARCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET – Directeur Général des Services
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe
Mme CHARTIER – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
Mme REGNIER-FERNAGU – Directrice des Affaires Juridiques et de la Gestion des Assemblées

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 mars 2022

Date d'affichage : 5 avril 2022

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 52

FINANCES

05- Vote des budgets primitifs 2022 : budget principal, aménagement, champ dolant, tourisme, résidence pour personnes âgées, transports, aérodrome, gens du voyage, hôtel de projets, Déchets.

Le budget de l'ARC est composé d'un budget principal et de budgets annexes.

Il est proposé de prendre connaissance des budgets 2022 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budgets Primitifs	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	60 226 521,53	29 255 606,99
Budget Aménagement	41 319 547,06	29 941 475,47
Budget Champ Dolant	113 498,19	113 874,72
Budget Tourisme	820 546,51	1 147 413,63
Budget RPA	356 773,61	147 068,06
Budget Transports	12 663 102,49	2 398 784,20
Budget Aérodrome	205 743,55	768 830,34
Budget GDV	919 025,00	300 509,42
Budget Déchets	10 903 392,89	1 518 749,04
Budget Hôtel de projet	492 000,00	783 063,37
TOTAUX	128 020 150,83	66 375 375,24

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les budgets primitifs 2022.

ADOPTÉ à la majorité par le Conseil d'Agglomération
Avec 2 votes contre de M. DIOT et Mme GUILLAUME-
MONNERY et 3 abstentions de M. LECA, Mme DUMAY et
Mme BOUR,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

BUDGETS PRIMITIFS 2022

Budget principal et Budgets annexes

Conseil d'agglomération du 31/03/2022

SOMMAIRE

➤ Budgets primitifs 2022 :

- Budget Principal
- Budget Aménagement
- Budget RPA
- Budget Transports
- Budget Tourisme
- Budget Hôtel de projets
- Budget GDV
- Budget Aéroport
- Budget Déchets
- Budget Champ d'attente

BUDGET PRIMITIF 2022: BUDGET PRINCIPAL: FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	10 856 784,10	6 945 877,58	-36,02%
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00		-100,00%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	682 556,72	390 425,95	-42,80%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 070 839,00	3 100 520,00	0,97%
73 - IMPOTS ET TAXES	22 117 031,57	37 938 711,00	71,54%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	24 743 808,50	11 203 987,00	-54,72%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	388 398,80	647 000,00	66,58%
Somme :	61 889 418,69	60 226 521,53	-2,69%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 694 585,04	9 914 476,79	2,27%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 910 613,00	9 420 903,02	5,73%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	21 813 823,00	21 906 067,00	0,42%
022 - DEPENSES IMPREVUES	15 359,42	300 000,00	1 853,20%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 303 511,86	5 330 851,30	-35,80%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 799 572,10	5 496 094,77	14,51%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 626 631,00	5 551 237,00	-1,34%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 033 286,30	855 755,06	-17,18%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 642 036,97	1 401 136,59	-14,67%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	50 000,00	50 000,00	0,00%
Somme :	61 889 418,69	60 226 521,53	-2,69%

3

Les orientations budgétaires sont conformes au DOB avec quelques ajustements à la marge :

Recettes :

- + 74,31k€ d'amortissement des subventions
- + 100 K€ de subventions de fonctionnement
- + 241,67 K€ d'excédent de fonctionnement reporté

Dépenses:

- + 102,2 K€ de charges à caractère général : dont + 1,19 K€ pour l'ajustement de la cotisation Oise les Vallées, + 100,47 K€ pour la cotisation APC et 0,6 K€ de cotisation AFIGESE
- + 291,58 K€ d'ajustement des amortissements (nous retrouverons ce montant dans les recettes d'investissement)
- + 42,87 K€ de charges exceptionnelles lié à l'ajustement du remboursement à effectuer à la ville concernant la taxe hippique perçue à tord
- + 21,5 K€ d'ajustement du montant des subventions aux associations
- + 6,5 K€ pour l'ajustement de la DSC
- 48,7 K€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2022: BUDGET PRINCIPAL

• Recettes: Les principales hypothèses

73 - IMPOTS ET TAXES				
Libellé	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Ecart	Variations
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	84 711,00	84 711,00	0,00	0,00%
CVAE	8 642 536,00	8 700 000,00	57 464,00	0,66%
FRACTION DE TVA		14 150 000,00	14 150 000,00	
IMPOSIT FORFAIT ENTP RESEAU	456 490,00	463 000,00	6 510,00	1,43%
PRELEVÉ SUR PRODUITS DES JEUX	314 216,57	165 000,00	-149 216,57	-47,49%
TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERI	330 000,00	330 000,00	0,00	0,00%
TAXES FONCIERES ET DHABITATION	10 067 165,00	11 800 000,00	1 732 835,00	17,21%
TAXE SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00%
TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES	1 621 913,00	1 646 000,00	24 087,00	1,49%
Somme :	22 117 031,57	37 938 711,00	15 821 679,43	71,54%

En matière de fiscalité, le projet du budget a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes :

* **Décisions proposées :**

- ✓ **Instauration d'un taux de TFPB de 1 % (1,2 M€ de recettes supplémentaires)**
- ✓ **Majoration spéciale du taux de CFE (500k€ de recettes supplémentaires)**

* **Conséquences du cadre réglementaire :**

- ✓ **Hypothèse d'une revalorisation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) de +1,5%**
- ✓ **Hypothèse de revalorisation de la Fraction de TVA de +5,5%**

A noter que la fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation a été comptabilisée à tort dans le chapitre 74 (13,41 M€) en 2021 et est ré imputée en 2022 dans le chapitre 73 (14,15 M€).

BUDGET PRIMITIF 2022: BUDGET PRINCIPAL

Dépenses: Les principales hypothèses

- ✓ Les charges à caractère général progressent de 219 K € compte tenu notamment du coût des fluides
- ✓ Les charges de personnel augmentent de 510 K€ compte tenu des mesures réglementaires et l'impact de la crise sanitaire
- ✓ Les attributions de compensation s'élèvent à 16,74M€
- ✓ La dotation de solidarité communautaire est de 1,54 M€ (dont revalorisation de la majoration des communes de moins de 2 000 habitants de 3 000 €)
- ✓ Le prélèvement du FPIC est pris en charge dans sa totalité par l'ARC pour près de 2 M€
- ✓ Le reversement sur FNGIR est de 1,54 M€ équivalent à celui de 2021
- ✓ Les charges financières baissent de 177,53 K€ compte tenu du désendettement
- ✓ La participation du budget principal au budgets annexes en fonctionnement s'élève à 1,17 M€ répartie comme suit:

Budget	Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Écarts 2022/2021
AERODROME	65 400,00	26 150,00	0,00	-26 150,00
TOURISME	480 431,82	409 799,97	328 490,67	-81 309,30
HDP	244 544,00	241 847,00	199 860,00	-41 987,00
RPA	0,00	0,00		0,00
GDV	709 340,00	675 090,00	639 775,00	-35 315,00
Aménagement	1 200 000,00	0,00		0,00
Déchets	537 819,54	0,00	0,00	0,00
	3 237 535,36	1 352 886,97	1 168 125,67	-184 761,30

BUDGET PRIMITIF 2022: BUDGET PRINCIPAL: INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Restes à réaliser	Nouvelles propositions 2022	Budget Primitif consolidé 2022	Variations
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 303 511,86		5 330 851,30	5 330 851,30	-35,80%
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	500 000,00		1 681 500,00	1 681 500,00	236,30%
040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 799 572,10		5 496 094,77	5 496 094,77	14,51%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 541 165,83			0,00	-100,00%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 168 720,53		7 056 387,89	7 056 387,89	225,37%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	5 757 098,21	2 032 970,09	4 705 230,50	7 398 212,59	28,49%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 649 571,81		2 273 854,84	2 273 854,84	-51,10%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 600 000,00		3 705,60	3 705,60	-99,77%
45421 - PERIL IMMINENT 8 RUE HARLAY COMPIEGNE			15 000,00	15 000,00	
Somme :	30 320 240,34	2 632 970,09	26 622 630,90	29 255 606,99	-3,51%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Restes à réaliser	Nouvelles propositions 2022	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 235 160,56		5 975 051,33	5 975 051,33	84,69%
040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	682 556,72		390 425,95	390 425,95	-42,80%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 541 165,83				-100,00%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 716 000,00		2 863 512,30	2 863 512,30	5,43%
204 - SUBVEQUEMEMENTS VERSEES	4 104 596,95	497 223,00	2 248 403,75	2 745 626,75	-33,11%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 924 081,99	264 407,38	1 966 914,61	2 231 321,97	15,97%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 425 418,00	498 281,84	4 474 048,80	4 972 330,64	-33,04%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	7 647 509,69	1 097 400,45	8 964 937,60	10 062 338,05	31,58%
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	43 750,00				-100,00%
45411 - PERIL IMMINENT 8 RUE HARLAY COMPIEGNE			15 000,00	15 000,00	
Somme :	30 320 240,34	2 357 312,65	26 898 294,34	29 255 606,99	-3,51%

6

Par rapport au débat d'orientations budgétaires voté le 24 février 2022, les recettes d'investissement ont augmenté de 1 266,45k€ :

- 48,73€ de virement à la section de fonctionnement
- + 157k€ de FCTVA sur les travaux de réaménagement du stade d'athlétisme Petit Poisson (voir dépenses d'investissement)
- + 306,59k€ d'ajustement de l'emprunt
- + 291,58k€ d'ajustement des amortissements
- + 560k€ de subvention pour les travaux de réaménagement du stade d'athlétisme Petit Poisson (projet subventionnable à 70%)

Par rapport au débat d'orientations budgétaires voté le 24 février 2022, les dépenses d'investissement ont augmenté de 1 266,45k€ :

- + 4,5k€ de participation au budget RPA pour tenir comptes des derniers éléments financiers connus
- + 225k€ de fonds de concours
- + 960k€ pour les travaux de réaménagement du stade d'athlétisme Petit Poisson
- + 74,31k€ d'amortissement des subventions
- + 2,64k€ d'ajustement du solde d'exécution

29,2 M€ d'investissements dont :

5,9 M€ de déficit d'investissement prévisionnel reporté de l'exercice 2020

390 K€ d'opération d'ordre (amortissements)

2,86 M€ de remboursement de la dette

2,74 M€ de subventions d'équipement versées

17,3 M€ d'opération d'investissement

Les dépenses d'investissement seront financées par :

5,3 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

5,5 M€ d'opération d'ordre

7,0 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (autofinancement) +
FCTVA

7,4 M€ de subventions estimées

2,27 M€ d'emprunt prévisionnel

**BUDGET PRIMITIF 2022:
INVESTISSEMENTS AU BUDGET PRINCIPAL**

Opérations	Restes à réaliser 2021 (a)	Nouvelles Propositions 2022 (b)	Propositions consolidées 2022 (a+b)
EMM MAISON DES PROJETS	20 609,16	148 448,00	169 057,16
PAVILLON ENTREE EEM	2 943,99	94 400,00	97 343,99
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1 008,00	10 076,00	11 084,00
PLAN VELO	1 124 161,86	2 333 300,00	3 457 461,86
BMX INTERNATIONAL	12 846,20	3 123 095,00	3 135 941,20
PARKING	0,00	192 000,00	192 000,00
ECOLES	35 486,69	1 521 322,00	1 556 808,69
EVENEMENTIEL	0,00	61 938,00	61 938,00
PONT DE L ILE DE JANVILLE	3 600,00	0,00	3 600,00
ANRU 2	0,00	158 785,00	158 785,00
PISTES STADE PAUL PETITPOISSON	0,00	960 000,00	960 000,00
SERVICES GENERAUX	268 552,55	1 459 975,61	1 728 528,16
SERVICE INCENDIE	0,00	4 600,00	4 600,00
TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	174 730,28	102 900,00	277 630,28
EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES	81 462,45	209 045,00	290 507,45
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	9 014,03	31 176,80	40 190,83
ECOLE DE LA PRAIRIE	0,00	42 000,00	42 000,00
TREMI PRAIRIE	0,00	386 400,00	386 400,00
VIDEOPROTECTION	29 693,04	290 000,00	319 693,04
VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE	96,00	0,00	96,00
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILI	0,00	70 000,00	70 000,00
TRAVAUX DANS LES ZAE	20 869,20	490 000,00	510 869,20
REQUALIF ZONE JAUX VENETTE	0,00	3 705,60	3 705,60
6EME RHC PLATEAU MARGNY	6 430,80	240 000,00	246 430,80
GRANDES ECURIES DU ROY	11 835,00	120 000,00	131 835,00
EAUX PLUVIALES	55 730,40	793 584,00	849 314,40
RESERVES FONCIERES	0,00	2 160 000,00	2 160 000,00
BASSIN CARRIERE DE CHOISY	0,00	60 000,00	60 000,00
BATIMENT ARCHIVES	1 020,00	39 600,00	40 620,00
HALLE DE SPORT DE LACROIX SAI	0,00	281 550,00	281 550,00
TRAVAUX PROCEDURES PERILS	0,00	18 000,00	18 000,00
Total	1 860 089,65	15 405 901,01	17 265 990,66

BUDGET PRIMITIF 2022: BUDGET AMENAGEMENT

Hypothèses:

- Aucune participation du budget principal
- Mobilisation d'un emprunt prévisionnel de 1,83 M€
- Remboursement d'emprunt de 1,45 M€

8

Aucune modification par rapport au DOB

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	15 772 167,12	16 251 113,66	3,04%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 784 137,19	13 273 451,66	12,64%
043 - OPERATION ORDRE AL INTERIEUR DE LAS.FONCT	376 802,88	339 982,74	-9,77%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 753 406,00	9 061 509,00	3,52%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 467 632,00	2 393 490,00	-3,00%
Somme :	39 154 145,19	41 319 547,06	5,53%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 938 198,22	12 526 105,00	14,52%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 210 250,69	16 678 294,24	-3,09%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 252 090,52	11 435 182,34	11,54%
043 - OPERATION ORDRE AL INTERIEUR DE LAS.FONCT	376 802,88	339 982,74	-9,77%
66 - CHARGES FINANCIERES	376 802,88	339 982,74	-9,77%
Somme :	39 154 145,19	41 319 547,06	5,53%

BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET AMENAGEMENT

Tableau des Inscriptions budgétaires par opération Dépenses :

Zones	Acquisitions	Etudes	Travaux	Total
Zone Industrielle Le Meux	10 000,00	10 000,00	20 000,00	40 000,00
Parc Scientifique	20 000,00	10 000,00	180 000,00	210 000,00
Parc Tertiaire				0,00
Zone du Camp du Roy				0,00
ZA Lacroix Saint Ouen				0,00
L'Ecluse			50 000,00	50 000,00
Pole de développement des hauts de Margny	10 000,00	43 500,00	1 450 000,00	1 503 500,00
ZA de Clairoux	10 000,00	60 000,00	15 000,00	85 000,00
ZA St Sauveur				0,00
ZA du Bois de Plaisance	40 000,00	10 000,00	500 000,00	550 000,00
Parc technologique rive Oise				0,00
ZH Namur				0,00
ZH La Prairie				0,00
ZH La Prairie 2	0,00	78 000,00	1 603 000,00	1 681 000,00
ZH La Prairie 2 - la crèche	565 000,00	16 414,00	397 000,00	978 414,00
ZH La Peupleraie				0,00
ZH Les Jardins	20 000,00	10 000,00	560 000,00	590 000,00
ZH Quartier de la gare		430 000,00	100 000,00	530 000,00
ZH Le Maubon Choisy	570 000,00	55 000,00	600 000,00	1 225 000,00
ZH Centre bourg St Sauveur			28 191,00	28 191,00
ZAC des 2 rives		15 000,00		15 000,00
ZH 25ème RGA Camps des Sablons	20 000,00	65 000,00	1 500 000,00	1 585 000,00
ZH Ecole d'Etat Major	10 000,00	13 000,00	1 000 000,00	1 023 000,00
Eco quartier Jaux	100 000,00	90 000,00		190 000,00
ZH Les Buissonnets (Meronniers)	10 000,00			10 000,00
ZH Moulin Bacot Clairoux				0,00
Zone Parc d'Aiguisy		100 000,00		100 000,00
ANRU	200 000,00	432 000,00	750 000,00	1 382 000,00
La grande couture	600 000,00	150 000,00		750 000,00
TOTAL	2 185 000,00	1 587 914,00	8 753 191,00	12 526 105,00

BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET AMENAGEMENT

Tableau des Inscriptions budgétaires par opération Recettes :

Zones	Ventes	Subventions	Remboursements	Total
Parc Scientifique	524 428,00			524 428,00
Zone du Camp du Roy	1 320 000,00			1 320 000,00
Pole de développement des hauts de l'argny	2 722 500,00			2 722 500,00
ZAd de Clairoux	36 106,00			36 106,00
ZAd du Bois de Plaisance	1 197 000,00			1 197 000,00
ZH La Prairie 2	921 590,00	528 168,00		1 449 758,00
ZH Les Jardins	872 320,00	277 926,00		1 150 246,00
ZH Quarter de la gare		223 900,00		223 900,00
ZH Le Maubon Choisy	263 095,00			263 095,00
ZAC des 2 rives	15 000,00	116 632,00		131 632,00
ZH 25ème RGAC des Sablons	1 169 470,00			1 169 470,00
ZH Ecole d'Etat Major	20 000,00			20 000,00
AIRU		1 246 864,00		1 246 864,00
TOTAL	9 061 509,00	2 393 490,00	0,00	11 454 999,00

BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET AMENAGEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 210 250,69	16 678 294,24	-3,09%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 252 090,52	11 435 182,34	11,54%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 044 361,79	1 827 998,89	75,04%
Somme :	28 506 703,00	29 941 475,47	5,03%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	14 532 565,81	15 218 023,81	4,72%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 784 137,19	13 273 451,66	12,64%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 190 000,00	1 450 000,00	-33,79%
Somme :	28 506 703,00	29 941 475,47	5,03%

BUDGET PRIMITIF: 2021 DU BUDGET RPA

□ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
DEPENSES	3 18 060,00	3 56 773,61	12,17%	1 41 660,00	1 47 068,06	3,82%
RECETTES	3 18 060,00	3 56 773,61	12,17%	1 41 660,00	1 47 068,06	3,82%

- **Tarifs : Le montant du loyer mensuel est fixé à 8,25 €/m² en 2021 (augmentation annuelle du loyer indexée sur l'IRL) + les charges 4.80 €/m²**
- **un budget de fonctionnement légèrement supérieur à celui de 2021**

13

Par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires du 24/02/2022, seul le montant du remboursement de l'emprunt a été ajusté de 4,5 K€ à la hausse. Cette dépense supplémentaire est financée par l'ajustement, à la hausse, de la participation du budget principal pour le même montant.

BUDGET PRIMITIF 2021: BUDGET TRANSPORTS

□ Équilibre budgétaire: Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 883 333,93	3 773 152,49	30,86%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 219,70	90 200,00	-0,02%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	30 000,00	35 000,00	16,67%
73 - IMPOTS ET TAXES	6 000 000,00	6 500 000,00	8,33%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 007 280,30	2 243 450,00	11,77%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00	20 000,00	0,00%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	300,00	1 300,00	333,33%
Somme :	11 031 133,93	12 663 102,49	14,79%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 820 000,00	7 860 540,00	0,52%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	432 509,00	451 600,00	4,41%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 000,00		-100,00%
022 - DEPENSES IMPREVUES		100 000,00	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	480 000,00		-100,00%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	319 500,00	320 000,00	0,16%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	10,00	0,00%
66 - CHARGES FINANCIERES	22 140,00	17 140,00	-22,58%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 951 974,93	3 913 812,49	100,51%
Somme :	11 031 133,93	12 663 102,49	14,79%

14

Aucune modification par rapport au DOB

Les recettes de fonctionnement comprennent notamment :

3,8 M€ d'excédent prévisionnel de fonctionnement reporté de 2021
6,5 M€ de versement transport (VT). Le projet du budget est construit sur la base d'un niveau de VT identique à 2021 où le niveau de VT 2019 a été retrouvé, après une baisse de 500 k€ en 2020.

2,24 M€ de subventions dont 1,65 M€ de contribution au fonctionnement des transports scolaires versés par le conseil régional et 590 k€ de subventions du SMTCO

Les dépenses de fonctionnement comportent notamment :

7,86 M€ de charges à caractère général, soit une augmentation par rapport à 2021 de 40,54k€ (+0,52%). Ce poste est constitué à plus de 98% par les contrats de prestations de services qui s'élèvent à 7,76M€ :

452 K€ de charges de personnel, soit 19k€ de plus qu'en 2021.

3,91K€ de charges exceptionnelles : réserves en prévision du financement du pôle d'échange multimodal, et sous réserve de l'évolution du versement transport.

BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET TRANSPORTS

☐ Équilibre budgétaire: Investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	655 437,81	577 384,20	-11,91%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	480 000,00		-100,00%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	319 500,00	320 000,00	0,16%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 400,00	709 000,00	2 232,24%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	405 400,00	792 400,00	95,46%
Somme :	1 890 737,81	2 398 784,20	26,87%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 219,70	90 200,00	-0,02%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	264 550,00	352 000,00	33,06%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 780,30	19 560,00	-5,87%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 515 187,81	1 937 024,20	27,84%
Somme :	1 890 737,81	2 398 784,20	26,87%

15

Aucune modification par rapport au DOB

Les recettes d'investissement concernent :

577,38 € de solde d'exécution prévisionnel reporté de 2021

320 K€ de dotations aux amortissements

709k€ de dotations, fonds divers et réserves qui correspondent à 704k€ d'excédents de fonctionnement capitalisés et 5k€ de FCTVA

792,4k€ de subventions pour l'achat de bus

Ces recettes permettront de financer les principales dépenses d'investissement suivantes :

177,1 K € pour le remboursement en capital des emprunts en cours : 177,1 k€

174,9 K€ pour le remboursement en capital de l'avance VT.

1,94 M€ d'investissements à hauteur dont 1,135 M€ de reports dont :

720 K€ pour 2 bus GNV

683,69k€ pour 2 bus GNV (Reste à Réaliser de 2021)

451,40k€ pour un bus articulé (Reste à Réaliser de 2021)

BUDGET PRIMITIF 2021: BUDGET TOURISME

□ Équilibre budgétaire: Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 175,00	2 859,00	31,45%
73 - IMPOTS ET TAXES	150 000,00	170 000,00	13,33%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	123 854,40	272 670,84	120,15%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 000,00	46 526,00	1,14%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	409 799,97	325 490,67	-20,57%
Somme :	731 829,37	817 546,51	11,71%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	280 182,00	391 827,23	39,85%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	330 000,00	309 320,36	-6,27%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	29 354,00	34 898,92	18,89%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	90 000,87	80 500,00	-10,56%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	0,00%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	1 292,50		-100,00%
Somme :	731 829,37	817 546,51	11,71%

16

Aucune modification par rapport au DOB

Les recettes de fonctionnement concernent principalement :

170 K€ de taxe de séjour

272,6 K€ de subventions dont 257,67 K€ de financement Interreg

Les dépenses de fonctionnement sont composées notamment de :

391,83 K€ de charges à caractère général : il s'agit principalement des dépenses interreg (312,33k€)

309 K€ de charges de personnel

34,90 K€ d'amortissements

80,5k€ de subventions

BUDGET PRIMITIF 2021: BUDGET TOURISME

☐ Équilibre budgétaire: Investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	42 558,60	47 368,63	11,30%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	29 354,00	34 898,92	18,89%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00	88 700,00	-11,30%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	965 442,00	976 446,08	1,14%
Somme:	1 137 354,60	1 147 413,63	0,88%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 175,00	2 859,00	31,45%
204 - SUBVEQUIPEMENTS VERSEES	30 000,00		-100,00%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	215 343,00	201 140,00	-6,60%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	227 336,60	272 951,63	20,06%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	662 500,00	670 463,00	1,20%
Somme:	1 137 354,60	1 147 413,63	0,88%

17

Aucune modification par rapport au DOB

Les recettes d'investissement comprennent notamment :

47,37k€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté de l'exercice 2021 (montant à ajuster en fonction de la clôture 2021)

976,45k€ de subventions d'investissement dont :

579 k€ de participation du budget principal

398 k€ de subventions Interreg

Les dépenses d'investissement sont composées principalement de :

691,03k€ de travaux pour le projet INTERREG :

456,98€ pour les études et les travaux du Centre Immersif multimédia scénographie bibliothèque Vivenel

214,05k€ pour Saint Pierre en Chastre

20K€ d'équipement divers

361,09k€ études et travaux Saint Pierre en Chastre (en dehors du projet Interreg)

BUDGET PRIMITIF 2021: BUDGET HDP

□ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
DEPENSES	496 057,00	492 000,00	-0,82%	671 035,06	783 063,37	16,69%
RECETTES	496 057,00	492 000,00	-0,82%	671 035,06	783 063,37	16,69%

Les dépenses d'investissement correspondent essentiellement à 747,42 k€ de travaux dont 13,88 k€ de reste à réaliser de 2021, 9 k€ de travaux d'électrification et de matériel informatique, 90 k€ de travaux d'isolation + luminaires (bureaux bâtiment A), 20 K€ de travaux de bouchonnage du réseau d'eau potable.

Il reste une enveloppe de 614,54 K€ issue des excédents cumulés) de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année .

Ces dépenses seront financées par l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2020 et les opérations d'ordre.

18

Aucune modification par rapport au DOB

BUDGET PRIMITIF 2021: BUDGET GDV

□ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
DEPENSES	867 590,00	919 025,00	5,93%	294 930,68	300 509,42	1,89%
RECETTES	867 590,00	919 025,00	5,93%	294 930,68	300 509,42	1,89%

En fonctionnement, le projet de budget est quasi équivalent à celui de 2021

Les dépenses d'investissement identifiées:

27 K€ d'opérations d'ordre

135 K€ de remboursement d'emprunt

53 K€ de travaux

Il reste une enveloppe de 85 K€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours **d'année**.

19

Des modifications à la marge par rapport au DOB

+ 990 € d'ajustement de l'excédent d'investissement reporté suite à la clôture de l'exercice 2021

+ 1,75 K€ de charges financières

BUDGET PRIMITIF 2021: BUDGET AERODROME

□ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
DEPENSES	183 850,00	205 743,55	11,91%	777 776,60	768 830,34	-1,15%
RECETTES	183 850,00	205 743,55	11,91%	777 776,60	768 830,34	-1,15%

Il vous est proposé un projet quasi équivalent à celui de 2021.

Les dépenses d'investissement identifiées :

111 k€ de frais d'études (conception des locaux de la douane),
166 k€ pour divers investissements d'aménagement : la mise aux normes pour l'ACCM, une station de distribution 91UL, la réfection des abords de l'ACVV (Association Châlonnaise de vol à voile)...
55 k€ de dépenses imprévues.

Il reste une enveloppe de 437 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

Ces dépenses seront financées par l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2021 et les opérations d'ordre.

20

Aucune modification par rapport au DOB

BUDGET PRIMITIF 2021: BUDGET Déchets

Par délibération du 2 octobre 2020, l'ARC a décidé ce qui suit :

- d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2021 ;
- d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- de fixer le seuil de plafonnement à appliquer à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.

En 2021, l'ARC a réalisé un excédent de fonctionnement substantiel compte tenu d'une TEOM collectée plus importante que prévue au budget primitif 2021 et d'appels d'offres favorables avec le marché SEPUR et ceux réalisés par le SMDO. De plus, en 2022 les bases vont être revalorisées de 3,4%.

Ainsi, pour 2022, il est proposé de baisser le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 9,15% à 8,5% pour l'ensemble du territoire de l'ARC.

L'équilibre est donc établi sur la base d'un taux de 8,5% et à partir des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux avant la notification de l'état 1259

BUDGET PRIMITIF 2021: BUDGET DECHETS

□ Équilibre budgétaire: Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 016 626,89	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		100 000,00	
73 - IMPOTS ET TAXES	10 029 172,63	9 742 530,00	-2,86%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	115 661,00	44 236,00	-61,75%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00		-100,00%
78 - REPRISES SUR PROMISSIONS ET DEPRECIATIONS	61 891,84		-100,00%
Somme :	10 208 225,47	10 903 392,89	6,81%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 557 942,22	9 243 821,00	-3,29%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	245 000,00	285 000,00	16,33%
022 - DEPENSES IMPREVUES		531 622,25	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		481 997,36	
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	109 354,59	118 128,98	8,02%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140 145,95	106 540,00	-23,98%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 429,03	789,48	-44,75%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 000,00	23 101,00	10,00%
68 - DOTATIONS AUX PROMISSIONS ET AUX DEPRECIATIONS	133 353,68	112 392,82	-15,72%
Somme :	10 208 225,47	10 903 392,89	6,81%

22

Le BP 2022 est conforme au rapport au DOB à l'exception de quelques ajustements à la marge :

- 2 094,40 € de résultat de fonctionnement reporté (1,02 M€)
- + 11 260 € de charges à caractère général (9,24 M€)
- 16 458,40 € de dépenses imprévues
- + 3 101 € de charges exceptionnelles

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées de la TEOM pour 9,74 M€

Les charges de fonctionnement comportent principalement :

- 9,24 M € de charges à caractère général (contrats de prestations de services) soit – 3,29% par rapport à 2021.
- 285k€ de charges de personnel
- 532k€ de dépenses imprévues
- 118K€ d'amortissements
- 106,54k€ de charges de gestion courantes qui concernent la subvention pour l'association de la recyclerie (50,54k€), les indemnités aux communes pour la distribution de sacs (46k€) et l'admission en non valeur des créances (10k€)

BUDGET PRIMITIF 2021: BUDGET DECHETS

□ Équilibre budgétaire: Investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	360 526,02	336 394,70	-6,69%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		481 997,36	
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	109 354,59	118 128,98	8,02%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	150 000,00	150 208,00	0,14%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	350 000,00	432 020,00	23,43%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	321 898,69		-100,00%
Somme :	1 291 779,30	1 518 749,04	17,57%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
020 - DEPENSES IMPREVUES		45 574,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 714,00	18 880,18	-8,85%
204 - SUBVEQUIPEMENTS VERSEES	199 800,00	95 800,00	-52,05%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 704,80	51 737,60	-27,85%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	999 560,50	1 306 757,26	30,73%
Somme :	1 291 779,30	1 518 749,04	17,57%

23

Les recettes d'investissement concernent :

- 336,39k€ d'excédent prévisionnel reporté de 2021
- 482k€ de virement de la section fonctionnement
- 118,12k€ d'amortissements
- 150k€ de FCTVA
- 432k€ de subvention pour l'extension de la recyclerie

Ces recettes permettront de financer notamment les dépenses d'investissement suivantes :

- 1,31 M€ d'immobilisations corporelles dont :
 - 675,95k€ de travaux pour l'extension de la recyclerie
 - 204k€ de conteneurs à verre pour tout le territoire

BUDGET PRIMITIF 2021: BUDGET CHAMP DOLANT

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
DEPENSES	111 779,57	113 498,19	1,54%	111 642,04	113 874,72	2,00%
RECETTES	111 779,57	113 498,19	1,54%	111 642,04	113 874,72	2,00%

- Un projet de budget quasi équivalent à celui de 2021
- Les écritures comptables correspondent à la gestion des stocks et au remboursement de la dette.

24

Aucune modification par rapport au DOB

AUDIT DE LA DETTE (Budget principal et Budgets annexes)

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE en €

Budget	Capital restant du (CRD) en début 2021	Remboursement en capital 2021	Nouvel emprunt 2021	Capital restant du (CRD) en début 2022	Remboursement en capital 2022	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel en fin 2022	Evolution du CRD 2021 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2022 (début-fin de période)
Aire des Gens du Voyage	981 879	125 470		856 409	125 470		730 939	- 125 470	- 125 470
Service de l'Eau	2 308 198	236 091		2 072 107	242 355		1 829 751	- 236 091	- 242 355
Aménagement	12 305 916	2 181 416		10 124 500	1 450 000	1 827 999	10 502 499	- 2 181 416	377 999
Déchets	59 070	20 713		38 357	18 880		19 477	- 20 713	- 18 880
Principal	30 263 143	2 704 470	3 800 000	31 358 673	2 863 512	2 273 355	30 768 515	1 095 530	- 590 157
Assainissement	15 425 306	1 654 084		13 771 222	1 189 044		12 582 178	- 1 654 084	- 1 189 044
Résidence Personnes Agées	1 971 139	72 536		1 898 604	77 200		1 821 404	- 72 536	- 77 200
Transport	841 146	177 083		664 063	177 100		486 963	- 177 083	- 177 100
Champ Dolant	77 067	2 747		74 321	2 841		71 480	- 2 747	- 2 841
Dettes consolidées au 31/12/2022	64 232 865	7 174 611	3 800 000	60 858 254	6 146 402	4 101 354	58 813 205	- 3 374 611	- 2 045 048

Sur l'ensemble des budgets, à fin 2022, l'endettement prévisionnel est estimé à – 2,045 M€

Pour mémoire, l'ARC s'est désendettée de 20,6 M€ entre 2017 et 2021

SITUATION FINANCIERE (Budget principal et Budgets annexes)

A. L'épargne consolidée :

	Repère	BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat	1	91 893 204
Produits exceptionnels	2	1 168 026
RRF hors reprise de résultats et produits exceptionnels	3=1-2	90 725 178
Dépenses réelles de fonctionnement	4	88 739 391
Dépenses exceptionnelles	5	5 345 050
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	83 394 341
Epargne brute	7=3-6	7 330 838
Remboursement en capital	8	6 146 402
Epargne nette	9=7-8	1 184 436

B. L'endettement consolidé :

	Repère	BP 2022
Dette au 31/12/2020 CA ou 01/01/2021 BP	10	60 858 254
Recours à l'emprunt	11	4 101 354
Encours de la dette/ RRF	12=10/1	66%
Besoin de financement	13=11-8	(2 045 048)
Capacité de désendettement	14=10/7	8,30

Conformément à la loi n°2019-1461 du 29 décembre 2019, un état des indemnités dont bénéficient les élus du Conseil d'Agglomération, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tous syndicats, doit être communiqué aux conseillers délégués avant l'examen du budget. Vous trouverez ci-dessous l'état des indemnités versées pour 2021 :

ARC - INDEMNITES DES ELUS		2021
NOM	FONCTION	
MARINI Philippe	PRESIDENT	77 079,71
HELLAL Bernard	1 ^{er} VICE PRESIDENT	19 138,06
DESSESSART Jean	2 ^{ème} VICE-PRESIDENT	19 138,06
PORTEBOIS Laurent	3 ^{ème} VICE PRESIDENT	19 138,06
BERTRAND Eric	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	17 971,11
DE VALROGER Eric	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	17 971,11
LEBOEUF Jean-Pierre	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	17 971,11
LEDAY Nicolas	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	22 335,52
OURY Benjamin	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	17 971,11
DESMOULINS Jean-Pierre	VICE-PRESIDENT – Membre de la Commission stratégie et Synthèse	11 669,55
MIGNARD Jean-Luc	VICE-PRESIDENT – Membre de la Commission stratégie et Synthèse	11 669,55
SEELS Romuald	VICE-PRESIDENT – Membre de la Commission stratégie et Synthèse	11 669,55
LE CHAPPELLIER Evelyne	VICE-PRESIDENT	8 051,99
MARTIN Béatrice	VICE-PRESIDENT	8 051,99
PICART Claude	VICE-PRESIDENT	8 051,99
DIAB Georges	MEMBRE DU BUREAU avec délégation à la santé et aux affaires sanitaires	2 684,00
ARNOULD Michel	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation directe du Président)	1 400,35
BA Oumar	MEMBRE DU BUREAU (Conseiller Communautaire avec délégation directe du Président)	1 400,35
BOUCHER Philippe	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation directe du Président)	1 400,35
BOUTEILLE Gilbert	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation directe du Président)	1 400,35
CHIREUX Jean-Claude	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation directe du Président)	1 400,35
DRICOURT Alain	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation directe du Président)	1 400,35
DUPRONT Claude	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation directe du Président)	1 400,35
FRANCOIS Arielle	MEMBRE DU BUREAU (Conseiller Communautaire avec délégation directe du Président)	1 400,35
LAVOISIER Jean-Marie	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation directe du Président)	1 400,35
LEBON Claude	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation directe du Président)	1 400,35
LOUVET Xavier	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation directe du Président)	1 400,35
MUSELET Sidonie	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation directe du Président)	1 400,35

Séance du Conseil communautaire
du 31 mars 2022

BUDGETS PRIMITIFS 2022

www.agglo-compiegne.fr



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS	5
A. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL	5
1. La section de fonctionnement	5
2. La section d'investissement	13
B. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET AMENAGEMENT	17
1. La section de fonctionnement	18
2. La section d'investissement	20
C. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES	21
1. La section de fonctionnement	21
2. La section d'investissement	22
D. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET TRANSPORT	23
1. La section de fonctionnement	26
2. La section d'investissement	28
E. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET TOURISME	29
1. La section de fonctionnement	31
2. La section d'investissement	32
F. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET HOTEL DE PROJET	33
1. La section de fonctionnement	34
2. La section d'investissement	35
G. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET GENS DE VOYAGE	36
1. La section de fonctionnement	37
2. La section d'investissement	38
H. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET AERODROME	39
1. La section de fonctionnement	39
2. La section d'investissement	40
I. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET DECHETS	41
1. La section de fonctionnement	42
2. La section d'investissement	43
J. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET CHAMP DOLANT	44
1. La section de fonctionnement	45
2. La section d'investissement	45
II. AUDIT DE LA DETTE	46
A. SYNTHESE DE LA DETTE AU 31/12/2021	46

B. DETTE PAR TYPE DE RISQUE _____	46
C. DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE _____	47
D. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2021-2022) _____	48
III. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE _____	48
A. L'épargne consolidée : _____	49
B. L'endettement consolidé : _____	49
CONCLUSIONS _____	50
Annexe 1: Tableau des effectifs au 31/12/2021 du budget principal _____	51

PREAMBULE

En ce début de mandat et depuis le vote du premier budget primitif en 2021, LE BUDGET PRIMITIF 2022 confirme la tenue des engagements de l'ARC auprès de ses administrés poursuivant ses actions en couvrant l'ensemble de ses compétences retracées au travers de ses 13 budgets : Budget Principal, Budget Aménagement, Budget Déchets, Budget Transports, Budget Tourisme, Budget Eau, Budget Assainissement, Budget SPANC, Budget Aérodrome, Budget Gens du voyage, Budget Hôtel de projet, Budget Résidence pour personnes âgées et Budget Champ Dolant.

L'année 2022 est une année particulière dans la mesure où l'ARC a élaboré un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) et une prospective financière couvrant le mandat à savoir la période 2022 à 2026.

Le PPI 2022-2026 a été élaboré avec pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire intercommunal de manière à ce que chacune des communes membres soit concernée et avec le souci de préserver l'esprit de solidarité au travers notamment du pacte financier et fiscal tout en renforçant la mutualisation.

L'élaboration de ce Plan Pluriannuel d'Investissements a mis en exergue un relèvement conséquent du niveau des investissements prévus sur le mandat par rapport aux années précédentes, un niveau ambitieux qui nécessite un financement adéquat dans des conditions financières acceptables.

En conséquence, et au travers de ce PPI, l'ARC poursuivra ses actions en 2022 autour des principes suivants :

- Un investissement très dynamique, axe fort de la politique conduite par l'ARC garantissant l'activité économique des entreprises pour un fort taux d'emploi et bien sûr une qualité accrue des services rendus à la population.
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées visant à préserver les marges de manœuvre permettant de financer les investissements.
- Une capacité d'autofinancement soutenue grâce à l'optimisation des dépenses et la progression des recettes compte tenu de la dynamique fiscale.
- Un endettement modéré.
- L'instauration de 1 point de Taxe sur le Foncier Bâti et le relèvement de la CFE par la majoration spéciale permettant de financer le PPI.

A noter que cela permettrait, en plus, de faire face à des aléas significatifs sur la gestion courante, comme :

- la contribution des collectivités au redressement des comptes publics après 2022. Quelle sera la loi de finance 2023 ? (Rappel : ponction 2014-2017 = - 1,8 M€ pour l'ARC)
- L'évolution de la conjoncture économique : incertitudes sur la pérennité et les conséquences du redémarrage de l'inflation constaté en 2021.
- La baisse du taux de TEOM de 9,15% à 8,5%, compte tenu de l'excédent dégagé en 2021 et de la revalorisation des bases à hauteur de 3,4%

Le budget primitif 2022 a été élaboré dans la continuité des années précédentes, dans le strict respect des engagements pris en début de mandat et conformément aux principes immuables d'une gestion rigoureuse et volontariste.

I. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS

A l'exception du budget principal, les prévisions budgétaires sont conformes aux orientations budgétaires, à part quelques ajustements à la marge et l'ajustement des résultats définitifs 2021.

A. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

1. La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	10 856 784,10	6 945 877,58	-36,02%
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00		-100,00%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	682 556,72	390 425,95	-42,80%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 070 839,00	3 100 520,00	0,97%
73 - IMPOTS ET TAXES	22 117 031,57	37 938 711,00	71,54%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	24 743 808,50	11 203 987,00	-54,72%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	388 398,80	647 000,00	66,58%
Somme :	61 889 418,69	60 226 521,53	-2,69%

Par rapport au débat d'orientations budgétaires voté le 24 février 2022, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 415,98k€ :

- +74,31k€ d'amortissement des subventions
- +100k€ de subvention de fonctionnement pour s'ajuster au réel 2021 constaté
- +241,67k€ d'excédent antérieur reporté lié à la clôture des comptes 2021

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

▪ L'excédent en fonctionnement de 2021 reporté

6,95 M€ contre 10,86 M€ en 2021 : l'évolution du résultat entre les deux exercices s'explique essentiellement par le niveau élevé des dépenses d'équipement en 2021 et la baisse des produits fiscaux liée à la crise sanitaire (CVAE). Ces éléments seront abordés dans le détail dans le rapport des comptes administratifs 2021. A noter que les comptes administratifs 2021 s'équilibrent notamment par la consommation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, ce qui explique la baisse du poste « résultat de fonctionnement reporté ».

- **Les atténuations de charges** (remboursements des charges de personnel : congé parental, maladies,...) : 0 k€ en 2022 contre 30 k€ en 2021 pour s'ajuster par rapport au réalisé et par prudence,
- **Les opérations d'ordre : 390,43 k€**. Il s'agit des amortissements des subventions,
- **Les produits de services : 3,1 M€**

PRODUITS DE SERVICES	Réalisé 2021	BP 2022	Ecart 2022-2021
<i>Mutualisation de la direction générale</i>			
DRH	116 461,00	117 450,00	989,00
Communication	138 756,00	139 550,00	794,00
Foncier	29 767,00	32 016,00	2 249,00
Juridique	86 878,00	82 890,00	-3 988,00
DGS+DGA	268 545,00	217 860,00	-50 685,00
Adjoints DGA	157 440,00	165 234,00	7 794,00
<i>Autres mutualisations</i>			
Service partagé CSI	328 772,96	300 000,00	-28 772,96
DCSI	568 968,72	572 000,00	3 031,28
ADS ET SIG	95 495,10	149 800,00	54 304,90
Archives	70 141,00	50 000,00	-20 141,00
Service partagé Marchés	40 625,00	32 000,00	-8 625,00
Service partagé VRD	22 231,00	20 000,00	-2 231,00
Service partagé Événementiel	5 279,50	0,00	-5 279,50
Service partagé Financements extérieurs	2 730,00	8 000,00	5 270,00
Prestations archives	15 156,00	9 000,00	-6 156,00
<i>Refacturations</i>			
Refacturation des copieurs	17 942,37	35 520,00	17 577,63
Refacturation du DPO/copieurs/téléphonie/etc. aux com	24 265,80	482 800,00	458 534,20
Frais de personnel	282 815,00	311 000,00	28 185,00
Divers	2 400,00	2 400,00	0,00
<i>Refacturations frais de personnel au budgets annexes</i>			
Assainissement	105 597,00	110 000,00	4 403,00
Eau	142 273,00	143 000,00	727,00
SPANC	5 140,00	10 000,00	4 860,00
HDP	110 587,00	110 000,00	-587,00
			0,00
Somme :	2 638 266,45	3 100 520,00	462 253,55

Le budget est bâti sur la base d'hypothèses prudentes en matière de facturation pour tenir compte du caractère aléatoire de certaines recettes. C'est le cas par exemple des conventions des services partagés (facturations en fonction du nombre de dossiers, de procédures,.. etc.), ainsi que le changement des périmètres de facturation en cours d'année (ex : modification des clés de répartition entre budgets pour une réorganisation des services...).

▪ **Les Impôts et taxes :**

73 - IMPOTS ET TAXES				
Libellé	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Ecart	Variations
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	84 711,00	84 711,00	0,00	0,00%
CVAE	8 642 536,00	8 700 000,00	57 464,00	0,66%
FRACTION DE TVA		14 150 000,00	14 150 000,00	
IMPOSIT FORFAIT ENTP RESEAU	456 490,00	463 000,00	6 510,00	1,43%
PRELEVÉ SUR PRODUITS DES JEUX	314 216,57	165 000,00	-149 216,57	-47,49%
TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERI	330 000,00	330 000,00	0,00	0,00%
TAXES FONCIERES ET DHABITATION	10 067 165,00	11 800 000,00	1 732 835,00	17,21%
TAXE SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00%
TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES	1 621 913,00	1 646 000,00	24 087,00	1,49%
Somme :	22 117 031,57	37 938 711,00	15 821 679,43	71,54%

En matière de fiscalité, le projet du budget a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes :

- **Taux de TFPB de 1 % (1,2 M€ de recettes supplémentaires)**
- **Majoration spéciale du taux de CFE (500k€ de recettes supplémentaires)**
- **Revalorisation de la taxe sur les surfaces commerciales, et de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux de +1,5%**
- **Revalorisation de la Fraction de TVA de +5,5%**

A noter que la fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation a été comptabilisée à tort dans le chapitre 74 (13,41 M€) en 2021 et est réimputée en 2022 dans le chapitre 73 (14,15 M€).

▪ **Les dotations, subventions et participations :**

74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
Libellé	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Ecart	Variations
AUTRES	76 000,00	0,00	-76 000,00	-100,00%
COMP EXONERATION TAXE D HABITATI	13 410 092,00	0,00	-13 410 092,00	-100,00%
DOT COMPENSATION GROUPEMENT	6 686 508,00	6 552 777,00	-133 731,00	-2,00%
DOT PEREQUAT GROUPEMENTS COMMUNE	1 277 210,00	1 277 210,00	0,00	0,00%
EMPLOIS JEUNES	23 463,00	0,00	-23 463,00	-100,00%
ETAT COMPENSATION CET	3 017 922,00	3 091 000,00	73 078,00	2,42%
ETAT COMPENS TAXE FONCIERE	13 705,00	0,00	-13 705,00	-100,00%
SUBV.DEPARTEMENT	8 000,00	0,00	-8 000,00	-100,00%
SUBVENTIONS CYBER SECURITE FRANCE RELANCE ANSSSI		50 000,00	50 000,00	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	130 908,50	100 000,00	-30 908,50	-23,61%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS		100 000,00	100 000,00	#DIV/0!
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS		33 000,00	33 000,00	
SUBV.RÉGION	100 000,00	0,00	-100 000,00	-100,00%
Somme :	24 743 808,50	11 203 987,00	-13 539 821,50	-54,72%

Par rapport au débat d'orientations budgétaires, le budget présente 100k€ de subventions supplémentaires.

b) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 694 585,04	9 914 476,79	2,27%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 910 613,00	9 420 903,02	5,73%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	21 813 823,00	21 906 067,00	0,42%
022 - DEPENSES IMPREVUES	15 359,42	300 000,00	1 853,20%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 303 511,86	5 330 851,30	-35,80%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 799 572,10	5 496 094,77	14,51%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 626 631,00	5 551 237,00	-1,34%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 033 286,30	855 755,06	-17,18%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 642 036,97	1 401 136,59	-14,67%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	50 000,00	50 000,00	0,00%
Somme :	61 889 418,69	60 226 521,53	-2,69%

Par rapport au débat d'orientations budgétaires voté le 24 février 2022, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 415,98k€ :

- + 102,26k€ de charges à caractères générales correspondant à des cotisations
- + 291,58k€ d'ajustement des amortissements (nous retrouverons ce montant dans les recettes d'investissement)
- + 42,87k€ de charges exceptionnelles lié à l'ajustement du remboursement à effectuer à la ville concernant la taxe hippique perçue à tord
- + 21,5k€ d'ajustement du montant des subventions aux associations
- + 6,5k€ d'ajustement de la DSC (dotation de solidarité communautaire) en fonction des derniers éléments connus
- - 48,73€ de virement à la section d'investissement

Ainsi une baisse globale de 1 309,76K€ des dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) par rapport au budget primitif 2021 qui s'explique essentiellement par :

- **Les charges à caractère général : + 219,89k€**
- **Les charges de personnel : + 510,29k€**

Les flux de personnel, les mesures réglementaires et l'impact de la crise sanitaire conduisent à prévoir un budget de 9,42 M€ contre 8,91 M€ pour 2021.

⇒ **La structure des effectifs**

Les tableaux qui présentent la structure des effectifs au 31/12/2021 pour le budget principal figurent en annexe

⇒ **Éléments sur les dépenses de personnel**

- **Les principales dépenses de la masse salariale se décomposent de la manière suivante :**

Traitement (titulaires, contractuels et vacataires)	52,8%
Régime indemnitaire	17,0%
NBI	0,6%
SFT	0,6%
Heures supplémentaires	1,8%
Astreintes	0,3%
Prestations sociales	0,2%
Charges patronales	26,8%

- **Heures supplémentaires et complémentaires**

Année	Nombre d'heures	Montant
2019	4 142	83 245
2020	4 861	91 255
2021	8 236	168 422

Le nombre d'heures supplémentaires a augmenté en 2021, en raison de la nécessité de mobiliser des agents pour le centre de vaccination.

- **Avantages en nature**

Nature de l'avantage	2019		2020		2021	
	Nombre de	Montant	Nombre de	Montant	Nombre de	Montant

	bénéficiaires		bénéficiaires		bénéficiaires	
véhicule	0	0	0	0	0	0
logement	3	16 440	3	17 609	3	15 468
repas	0	0	0	0	0	0

⇒ **Durée effective du travail**

- **Durée légale du temps de travail**

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

À l'ARC, les accords sur la réduction du temps de travail tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

- a) 35h par semaine, soit un horaire quotidien de 7h00 pour les agents d'accueil
- b) 39h par semaine avec la possibilité de prendre 20 jours de RTT
- c) dispositions spécifiques pour les membres de la direction générale (DGS et DGA) :
39h par semaine avec la possibilité de prendre 15 jours de RTT

En outre, 3 jours de congés exceptionnels sont accordés. Ainsi, le temps de travail effectif peut être déterminé de la manière suivante :

Choix	a	b	c
Nombre de jours / an	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8
- congés annuels	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3
- RTT	-0	-20	-15
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	+1	+1	+1
+permanences en jours (6 agents pour 52 samedis matin)	0	0	4
= nombre de jours travaillés	226	206	215
Temps de travail quotidien	7,00	7,80	7,80
Temps de travail annuel	1582	1607	1680

⇒ Évolution prévisible des dépenses de personnel en 2022

Les dépenses de personnel ont atteint 8,7 M€ en 2021.

La prévision pour 2022 s'élève à 9,4M€, soit 8,5% de plus qu'en 2021.

Les mouvements de personnel (départs et arrivées, dont créations de poste) et le Glissement Vieillesse Technicité (dont refonte des grilles indiciaires de catégorie C) viennent impacter le budget.

De plus, pour l'année 2022, d'autres postes de dépenses font évoluer le budget :

- ⇒ La mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui va venir remplacer la plupart des primes et indemnités existantes
- ⇒ Le coût du personnel du Centre de vaccination

⇒ Démarche de GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

L'ARC conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution des missions.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

⇒ Démarche de mutualisation

Il est rappelé que des agents de la Ville et de l'Agglomération sont mutualisés dans le cadre de conventions. Il s'agit notamment d'agents du service juridique, foncier, de la communication et de la Direction générale.

Les services partagés avec l'ensemble des communes sont : le droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG et CSI.

Plus récemment, les services communs des archives (2018) et de la DSI (2019) ont été créés, de même pour la prestation de service d'aide au montage de dossiers de demande de subventions complexes (2020).

En 2021, le Conseil d'agglomération a voté la mise en place du dispositif de remplacement de secrétaire de mairie ou équivalent, par le biais de la mise à disposition d'un agent, ainsi que l'extension du périmètre du SIG à la CCPE, CCLO et CC2V.

D'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation, pourront être étudiées dans le courant de l'année 2022.

- **Les atténuations de produits : +92,24k€**

Ce chapitre intègre les hypothèses suivantes :

⇒ **Les attributions de compensation (AC)** pour un montant de 16,74 M€ (montant approuvé par le conseil d'agglomération par délibération du 17 décembre 2020)

Ce montant tient compte de la prise de compétence « Eaux pluviales urbaine » par l'agglomération depuis le 1er janvier 2020.

⇒ **La dotation de solidarité communautaire** : A ce stade une enveloppe de 1,54 M€ est prévue au projet de budget. Elle tient compte d'une augmentation de 3 000€ pour les communes de moins de 2 000 habitants, tel que décidé lors du collège des maires du 31/01/2022. Elle tient compte également du montant 38 880 € pour la compensation des taxes funéraires de Saint-Sauveur.

⇒ **Le prélèvement du FPIC** pris en charge dans sa totalité par l'ARC pour 2 M€ (montant prévisionnel)

⇒ Et enfin **le reversement sur FNGIR** pour 1,54 M€ (montant prévisionnel) équivalent à celui de 2021

- **Dépenses imprévues : +284,64 k€ par rapport au crédit ouvert 2021, mais 300k€ de moins qu'au Budget primitif 2021**

- **Opération d'ordre de transfert entre sections: +696,52 k€.** Il s'agit des dotations aux amortissements

- **Autres charges de gestion courante : -75,39 k€**

Ce chapitre budgétaire intègre :

- ⇒ Les indemnités + les formations des élus : 407,7k€
- ⇒ La contribution de l'ARC au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élèverait à 3,59 M€ contre 3,51 M€ en 2021
- ⇒ 60k€ pour les créances admises en non valeur
- ⇒ L'enveloppe des subventions accordées pour 1 488,6k€

- **Les charges financières : -177,53k€.** Il s'agit des intérêts sur les emprunts en cours. La baisse est liée au désendettement

- **Les charges exceptionnelles : -240,9k€**

Ce Chapitre affiche une baisse qui s'explique principalement par les participations du budget principal aux budgets annexes, notamment aux budgets aéroport, déchets et aménagement.

Budget	Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021
AERODROME	65 400,00	26 150,00	0,00	-26 150,00
TOURISME	480 431,82	409 799,97	328 490,67	-81 309,30
HDP	244 544,00	241 847,00	199 860,00	-41 987,00
RPA	0,00	0,00		0,00
GDV	709 340,00	675 090,00	639 775,00	-35 315,00
Aménagement	1 200 000,00	0,00		0,00
Déchets	537 819,54	0,00	0,00	0,00
	3 237 535,36	1 352 886,97	1 168 125,67	-184 761,30

Nous noterons qu'il n'y a aucune participation du principal au budget Aménagement (1 M€ était prévu dans le PPI).

Le virement à la section d'investissement pour 5,33 M€ en 2022 contre 8,30 M€ en 2021 permettra ainsi de financer une partie du besoin de financement de la section d'investissement.

2. La section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

Par rapport au débat d'orientations budgétaires voté le 24 février 2022, les recettes d'investissement ont augmenté de 1 266,45k€ :

- - 48,73€ de virement à la section de fonctionnement

- + 157k€ de FCTVA sur les travaux de réaménagement du stade d'athlétisme Petit Poisson (voir dépenses d'investissement)
- + 306,59k€ d'ajustement de l'emprunt
- + 291,58k€ d'ajustement des amortissements
- +560k€ de subvention pour les travaux de réaménagement du stade d'athlétisme Petit Poisson (projet subventionnable à 70%)

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Restes à réaliser	Nouvelles propositions 2022	Budget Primitif consolidé 2022	Variations
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 303 511,86		5 330 851,30	5 330 851,30	-35,80%
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	500 000,00		1 681 500,00	1 681 500,00	236,30%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 799 572,10		5 496 094,77	5 496 094,77	14,51%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 541 165,83			0,00	-100,00%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 168 720,53		7 056 387,89	7 056 387,89	225,37%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 757 698,21	2 632 976,09	4 765 236,50	7 398 212,59	28,49%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 649 571,81		2 273 854,84	2 273 854,84	-51,10%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 600 000,00		3 705,60	3 705,60	-99,77%
45421 - PERIL IMMINENT 8 RUE HARLAY COMPIEGNE			15 000,00	15 000,00	
Somme :	30 320 240,34	2 632 976,09	26 622 630,90	29 255 606,99	-3,51%

Les recettes d'investissement correspondent à :

- ⇒ 5,33 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, contre 8,30 M€ en 2021.
- ⇒ 1,68 M€ de produits de cessions (cession des 2 maisons ONF, cession terrain NAMUR, etc.)
- ⇒ 5,5 M€ d'opération d'ordre contre 4,8 M€ en 2021 (amortissements)
- ⇒ 7,06 M€ de dotations, fonds divers et réserves qui se décomposent comme suit :
 - 5,70 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (autofinancement)
 - 1,36 M€ de FCTVA
- ⇒ 4,8 M€ de subventions d'investissement estimées. A noter, un reste à réaliser de 2,63M€
- ⇒ Et 2,27 M€ d'emprunt prévisionnel, soit 590k€ de désendettement et un niveau de dette prévisionnel en fin d'exercice 2022 presque équivalent à celui à fin 2019.

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	33 117 773,10 €	2 094 173,99 €	0,00 €	1 186 734,41 €	3 280 908,40 €	33 123 599,11 €
2018	33 123 599,11 €	2 315 503,78 €	0,00 €	1 120 810,17 €	3 436 313,95 €	32 808 095,33 €
2019	32 808 095,33 €	2 371 836,80 €	0,00 €	1 055 037,33 €	3 426 874,13 €	30 436 258,53 €
2020	30 436 258,53 €	2 473 115,55 €	0,00 €	990 241,08 €	3 463 356,63 €	30 263 142,98 €
2021	30 263 142,98 €	2 704 470,34 €	0,00 €	927 038,30 €	3 631 508,64 €	31 358 672,64 €
2022	31 358 672,64 €	2 863 512,30 €	0,00 €	863 069,49 €	3 726 581,79 €	30 768 515,18 €

a) Les dépenses d'investissement

Par rapport au débat d'orientations budgétaires voté le 24 février 2022, les dépenses d'investissement ont augmenté de 1 266,45k€ :

- +4,5k€ de participation au budget RPA pour tenir comptes des derniers éléments financiers connus
- + 225k€ de fonds de concours
- + 960k€ pour les travaux de réaménagement du stade d'athlétisme Petit Poisson
- +74,31k€ d'amortissement des subventions
- +2,64k€ d'ajustement du solde d'exécution

Les recettes vu précédemment permettront ainsi de financer les dépenses d'investissement suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Restes à réaliser	Nouvelles propositions 2022	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 235 160,56		5 975 051,33	5 975 051,33	84,69%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	682 556,72		390 425,95	390 425,95	-42,80%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 541 165,83				-100,00%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 716 000,00		2 863 512,30	2 863 512,30	5,43%
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	4 104 596,95	497 223,00	2 248 403,75	2 745 626,75	-33,11%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 924 081,99	264 407,36	1 966 914,61	2 231 321,97	15,97%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 425 418,60	498 281,84	4 474 048,80	4 972 330,64	-33,04%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	7 647 509,69	1 097 400,45	8 964 937,60	10 062 338,05	31,58%
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	43 750,00				-100,00%
45411 - PERIL IMMINENT 8 RUE HARLAY COMPIEGNE			15 000,00	15 000,00	
Somme :	30 320 240,34	2 357 312,65	26 898 294,34	29 255 606,99	-3,51%

- ⇒ 5,97 M€ de déficit d'investissement prévisionnel reporté de l'exercice 20201
- ⇒ 390 k€ d'opération d'ordre (amortissements)
- ⇒ 2,86 M€ de remboursement de la dette
- ⇒ 2,75 M€ de subventions d'équipement versées :

Bénéficiaire	Objet	Restes à réaliser 2021 (a)	Nouvelles Propositions 2022 (b)	Propositions consolidées 2022 (a+b)
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSÉE (204112)				
Aides communautaires	Aide communautaire aux LLS		253 990,00	253 990,00
TOTAL (204112)		0,00	253 990,00	253 990,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041632)				
Tourisme	participation à l'investissement		578 536,30	578 536,30
RPA	participation à l'investissement		36 068,06	40 568,07
ZAE Champ Dolant	participation à l'investissement		5 305,07	5 305,07
TOTAL (2041632)		0,00	619 909,43	619 909,43
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (204182)				
Subventions d'Etat aux organismes HLM	Subventions déléguées de l'Etat aux LLS		240 000,00	240 000,00
TOTAL (204182)		0,00	240 000,00	240 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041412)				
Communes membres	Fonds de concours communes moins de 2000 habitants	86 602,84	597 220,00	683 822,84
Compiègne	Remboursement capital Stade Paul Petit Poisson		95 000,00	95 000,00
Compiègne	Etude Musée de la Figurine	12 500,00		12 500,00
Compiègne	Fonds de concours Compiègne (Taxe sur les paris hippiques 2021)		90 000,00	90 000,00
Lachelle	Maison assistante maternelle	8 119,82		8 119,82
Margny Les Compiègne	Stade Robert Dubois		135 004,32	135 004,32
Choisy-Au-Bac	Terrain Synthétique	256 667,00		256 667,00
Saintines	Salle multifonction	133 333,34		133 333,34
TOTAL (2041412)		497 223,00	917 224,32	1 414 447,32
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (20422)				
Provision aides sur projets d'implantation	Subvention pour création de nouveaux emplois		50 000,00	50 000,00
Particuliers	Opération façade et rénovation patrimoine anciens		36 000,00	36 000,00
	ARC accession abordable		84 000,00	84 000,00
	aide ARC/ Pass copro -Pass rénovation individuelle		47 280,00	47 280,00
TOTAL (20422)		0,00	217 280,00	217 280,00
TOTAL DES FONDS DE CONCOURS ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		497 223,00	2 248 403,75	2 745 626,75

A noter que le collège des Maires du 31/01/2022 a décidé de verser une somme de 35 000€ de fonds de concours pour les communes de moins de 2 000 habitants contre 30 000€ en 2021.

⇒ 17,27 M€ d'opération d'investissement contre 17 M€ en 2021 dont :

Opérations	Restes à réaliser 2021 (a)	Nouvelles Propositions 2022 (b)	Propositions consolidées 2022 (a+b)
EMM MAISON DES PROJETS	20 609,16	148 448,00	169 057,16
PAVILLON ENTREE EEM	2 943,99	94 400,00	97 343,99
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1 008,00	10 076,00	11 084,00
PLAN VELO	1 124 161,86	2 333 300,00	3 457 461,86
BMX INTERNATIONAL	12 846,20	3 123 095,00	3 135 941,20
PARKING	0,00	192 000,00	192 000,00
ECOLES	35 486,69	1 521 322,00	1 556 808,69
EVENEMENTIEL	0,00	61 938,00	61 938,00
PONT DE L ILE DE JANVILLE	3 600,00	0,00	3 600,00
ANRU 2	0,00	158 785,00	158 785,00
PISTES STADE PAUL PETITPOISSON	0,00	960 000,00	960 000,00
SERVICES GENERAUX	268 552,55	1 459 975,61	1 728 528,16
SERVICE INCENDIE	0,00	4 600,00	4 600,00
TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	174 730,28	102 900,00	277 630,28
EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES	81 462,45	209 045,00	290 507,45
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	9 014,03	31 176,80	40 190,83
ECOLE DE LA PRAIRIE	0,00	42 000,00	42 000,00
TREMIE PRAIRIE	0,00	386 400,00	386 400,00
VIDEOPROTECTION	29 693,04	290 000,00	319 693,04
VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE	96,00	0,00	96,00
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILI	0,00	70 000,00	70 000,00
TRAVAUX DANS LES ZAE	20 869,20	490 000,00	510 869,20
REQUALIF ZONE JAUX VENETTE	0,00	3 705,60	3 705,60
6EME RHC PLATEAU MARGNY	6 430,80	240 000,00	246 430,80
GRANDES ECURIES DU ROY	11 835,00	120 000,00	131 835,00
EAUX PLUVIALES	55 730,40	793 584,00	849 314,40
RESERVES FONCIERES	0,00	2 160 000,00	2 160 000,00
BASSIN CARRIERE DE CHOISY	0,00	60 000,00	60 000,00
BATIMENT ARCHIVES	1 020,00	39 600,00	40 620,00
HALLE DE SPORT DE LACROIX SAI	0,00	281 550,00	281 550,00
TRAVAUX PROCEDURES PERILS	0,00	18 000,00	18 000,00
Total	1 860 089,65	15 405 901,01	17 265 990,66

A noter que la ligne pour les services généraux comporte notamment pour la DCSI 625 K€ (acquisition de câblages, progiciels et de matériels informatiques), des études diverses pour 350 k€ (passerelle, friches, Matra, etc.), le schéma de gestion des eaux pluviales pour 113,28k€ et bio-légumes pour 100k€).

B. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET AMENAGEMENT

Malgré les contraintes budgétaires, le budget aménagement pour l'année 2022 traduit l'engagement de l'agglomération de la région de Compiègne à:

- Poursuivre le développement équilibré de notre territoire;
- Concrétiser des opérations à forte valeur ajoutée en matière d'emploi et de logement;
- Et limiter le recours à la dette.

Le budget aménagement est caractérisé par son mode de gestion comptable. Les investissements réalisés, n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine de la collectivité, sont comptabilisés en section de fonctionnement associés à une gestion de stocks.

Il n'y a aucune modification entre le Débat d'Orientations Budgétaires voté le 24/02/2022 et le budget primitif 2022 du budget Aménagement qui s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	15 772 167,12	16 251 113,66	3,04%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 784 137,19	13 273 451,66	12,64%
043 - OPERATION ORDRE AL INTERIEUR DE LA S.FONCT	376 802,88	339 982,74	-9,77%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 753 406,00	9 061 509,00	3,52%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 467 632,00	2 393 490,00	-3,00%
Somme :	39 154 145,19	41 319 547,06	5,53%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 938 198,22	12 526 105,00	14,52%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 210 250,69	16 678 294,24	-3,09%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 252 090,52	11 435 182,34	11,54%
043 - OPERATION ORDRE AL INTERIEUR DE LA S.FONCT	376 802,88	339 982,74	-9,77%
66 - CHARGES FINANCIERES	376 802,88	339 982,74	-9,77%
Somme :	39 154 145,19	41 319 547,06	5,53%

a) *Détail des recettes*

- ⇒ 16,25 M€ de résultat de fonctionnement reporté.
- ⇒ 13,27M€ d'opération d'ordre de transfert entres sections. Il s'agit des écritures de stock que nous retrouvons également en recette d'investissement.
- ⇒ 339,98k€ d'opération d'ordre à l'intérieur de la sous fonction. Il s'agit des transferts de charges financières.
- ⇒ 9,06 M€ de ventes prévisionnelles et 2,39 M€ de subventions et refacturations, dont le détail est le suivant :

Zones	Ventes	Subventions	Remboursements	Total
Parc Scientifique	524 428,00			524 428,00
Zone du Camp du Roy	1 320 000,00			1 320 000,00
Pole de développement des hauts deMargny	2 722 500,00			2 722 500,00
ZA de Clairoix	36 106,00			36 106,00
ZA du Bois de Plaisance	1 197 000,00			1 197 000,00
ZH La Prairie 2	921 590,00	528 168,00		1 449 758,00
ZH Les Jardins	872 320,00	277 926,00		1 150 246,00
ZH Quartier de la gare		223 900,00		223 900,00
ZH Le Maubon Choisy	263 095,00			263 095,00
ZAC des 2 rives	15 000,00	116 632,00		131 632,00
ZH 25ème RGA Camps des Sablons	1 169 470,00			1 169 470,00
ZH Ecole d'Etat Major	20 000,00			20 000,00
ANRU		1 246 864,00		1 246 864,00
TOTAL	9 061 509,00	2 393 490,00	0,00	11 454 999,00

⇒ Il n'est pas prévu de participation du budget principal (qui se trouverait dans les produits exceptionnels), mais un emprunt de 1,83 M€ à comparer au 1,45 M€ de remboursement du capital soit un endettement de 378k€.

⇒

b) Détail des dépenses

⇒ 12,53 M€ de dépenses d'aménagement (charges à caractère général) prévues en 2022 :

Zones	Acquisitions	Etudes	Travaux	Total
Zone Industrielle Le Meux	10 000,00	10 000,00	20 000,00	40 000,00
Parc Scientifique	20 000,00	10 000,00	180 000,00	210 000,00
Parc Tertiaire				0,00
Zone du Camp du Roy				0,00
ZA Lacroix Saint Ouen				0,00
L'Ecluse			50 000,00	50 000,00
Pole de développement des hauts deMargny	10 000,00	43 500,00	1 450 000,00	1 503 500,00
ZA de Clairoix	10 000,00	60 000,00	15 000,00	85 000,00
ZA St Sauveur				0,00
ZA du Bois de Plaisance	40 000,00	10 000,00	500 000,00	550 000,00
Parc technologique rive Oise				0,00
ZH Namur				0,00
ZH La Prairie				0,00
ZH La Prairie 2	0,00	78 000,00	1 603 000,00	1 681 000,00
ZH La Prairie 2 - la crèche	565 000,00	16 414,00	397 000,00	978 414,00
ZH La Peupleraie				0,00
ZH Les Jardins	20 000,00	10 000,00	560 000,00	590 000,00
ZH Quartier de la gare		430 000,00	100 000,00	530 000,00
ZH Le Maubon Choisy	570 000,00	55 000,00	600 000,00	1 225 000,00
ZH Centre bourg St Sauveur			28 191,00	28 191,00
ZAC des 2 rives		15 000,00		15 000,00
ZH 25ème RGA Camps des Sablons	20 000,00	65 000,00	1 500 000,00	1 585 000,00
ZH Ecole d'Etat Major	10 000,00	13 000,00	1 000 000,00	1 023 000,00
Eco quartier Jaux	100 000,00	90 000,00		190 000,00
ZH Les Buissonnets (Maronniers)	10 000,00			10 000,00
ZH Moulin Bacot Clairoix				0,00
Zone Parc d'Aiguisy		100 000,00		100 000,00
ANRU	200 000,00	432 000,00	750 000,00	1 382 000,00
La grande couture	600 000,00	150 000,00		750 000,00
TOTAL	2 185 000,00	1 587 914,00	8 753 191,00	12 526 105,00

- ⇒ 16,68 M€ de virement à la section investissement
- ⇒ 11,44 M€ d'opérations d'ordre de transferts entre sections. Il s'agit des écritures de stocks
- ⇒ 339,98k€ de charges financières transférées

2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 210 250,69	16 678 294,24	-3,09%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 252 090,52	11 435 182,34	11,54%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 044 361,79	1 827 998,89	75,04%
Somme :	28 506 703,00	29 941 475,47	5,03%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	14 532 565,81	15 218 023,81	4,72%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 784 137,19	13 273 451,66	12,64%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 190 000,00	1 450 000,00	-33,79%
Somme :	28 506 703,00	29 941 475,47	5,03%

a) *Détail des recettes*

- ⇒ 16,68 M€ de virement de la section de fonctionnement
- ⇒ 11,44 M€ d'opération d'ordre de transferts entre sections. Il s'agit des écritures de stocks
- ⇒ 1,83 M€ de nouvel emprunt à comparer au 1,45 M€ de remboursement du capital soit un endettement de 378k€.

b) *Détail des dépenses*

- ⇒ 15,22 M€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté. Ce montant sera ajusté en fonction du résultat de clôture 2021
- ⇒ 13,27 M€ d'opération d'ordre de transferts entre sections. Il s'agit des écritures de stock
- ⇒ 1,45 M€ de remboursement de la dette

C. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES

Par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires du 24/02/2022, seul le montant du remboursement de l'emprunt a été ajusté de 4,5 K€ à la hausse. Cette dépense supplémentaire est financée par l'ajustement, à la hausse, de la participation du budget principal pour le même montant.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi comme suit :

1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	21 300,00	30 113,61	41,38%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 560,00	1 560,00	0,00%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	109 000,00	105 000,00	-3,67%
73 - IMPOTS ET TAXES		6 000,00	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	186 000,00	214 000,00	15,05%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00	100,00	-50,00%
Somme :	318 060,00	356 773,61	12,17%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	171 685,00	201 398,61	17,31%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	40 500,00	43 350,00	7,04%
022 - DEPENSES IMPREVUES	3 200,00	5 000,00	56,25%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	65 585,00	71 000,00	8,26%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00	10 000,00	0,00%
66 - CHARGES FINANCIERES	26 090,00	25 025,00	-4,08%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	0,00%
Somme :	318 060,00	356 773,61	12,17%

a) *Détail des recettes*

Le montant du loyer est réparti comme suit:

- ⇒ Le montant du loyer mensuel en 2021 est fixé à 8,25 €/m². En 2022, L'augmentation annuelle du loyer est indexée sur l'IRL (Indice de Référence des Loyers). Le montant des loyers 2022 s'élève à 214k€ (chapitre 75 – Autres produits de gestion courante)

- ⇒ Le montant des charges mensuelles, comprenant la fourniture de l'eau froide, de l'eau chaude, du chauffage, de l'électricité, du personnel, de l'entretien des parties communes et des contrats de maintenance, s'élève à 4.80 €/m², cette refacturation représente 105 k€ pour 2022 (chapitre 70 – Produits des services),

Le montant des recettes 2022 est en nette augmentation en raison de la régularisation des indexes mais surtout par le remplissage de l'ensemble des logements vacants depuis plusieurs années.

A partir de 2022, la refacturation de la taxe sur les ordures ménagères (6k€) à l'ensemble des locataires est comptabilisées au chapitre 13 alors qu'elle était au chapitre 75 en 2021.

b) *Détail des dépenses*

Ces recettes et le résultat de fonctionnement reporté de 2021 permettent de financer :

- ⇒ 201,40 k€ de charges à caractères général, soit une augmentation de 29,71k€ (+17,31%) par rapport à 2021, principalement liée à l'augmentation des tarifs gaz et électricité
- ⇒ 43,35 k€ de charges de personnel. Cela correspond à un agent à temps complet.
- ⇒ 5 k€ de dépenses imprévues
- ⇒ 71 k€ d'amortissements, soit une augmentation de 5k€ par rapport à 2021,
- ⇒ 10 k€ pour financer d'éventuelles créances admises en non-valeur, montant identique à 2021,
- ⇒ 25 k€ de charges financières contre 26,01 k€ en 2021.
- ⇒ 1 k€ de charges exceptionnelles, identique à 2021. Cette enveloppe pourra être utilisée, notamment, pour les annulations de titres.

2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	17 647,69		-100,00%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	65 585,00	71 000,00	8,26%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	21 171,37	35 000,00	65,32%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	33 255,94	36 068,06	8,46%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 000,00	5 000,00	25,00%
Somme :	141 660,00	147 068,06	3,82%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 560,00	1 560,00	0,00%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	76 600,00	82 200,00	7,31%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 500,00	63 308,06	-0,30%
Somme :	141 660,00	147 068,06	3,82%

Les recettes d'investissement concernent :

- ⇒ les opérations d'ordre (amortissements pour 71 k€),
- ⇒ l'excédent de fonctionnement capitalisé (35 k€)
- ⇒ la participation du budget principal (36,07 k€), qui a été ajustée avec la clôture de l'exercice 2021. La participation est de 4,5 K€ supérieure au montant du débat d'orientations budgétaires voté le 24/02/2022.
- ⇒ 5K€ de nouvel emprunt

Ces recettes permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- ⇒ 1,56 k€ d'amortissement des subventions
- ⇒ le remboursement d'emprunt pour 82,2 k€, soit 5,6 k€ de plus qu'en 2021. Ce montant a été ajusté depuis le débat d'orientations budgétaires voté le 24/02/2022 (+4,5 k€).
- ⇒ 63,31 k€ de travaux de renouvellement d'un appartement (électricité, compteurs, travaux de câblage, travaux de rénovation), la création d'un F2 et le remplacement de radiateurs.

D. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET TRANSPORT

Bilan 2021

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement du marché Transports. Ce nouveau marché attribué à l'entreprise ACARY est entré en vigueur le 15 juillet 2021. Son coût annuel se compose comme suit :

La Base :	6 371 374.00 € HT
La tranche optionnelle 4 (passage progressif des bus au GNV) :	-74 611.18 € HT
La PSE 1, 2 et 3 (Services VéloTIC) :	84 811.00 € HT
La tranche optionnelle 2 (substitution d'un bus traditionnel par un articulé sur la ligne 5 et ajout de services sur la ligne 2 grâce au bus récupéré sur la 5) :	62 489.82 € HT
Total annuel :	6 444 063.64 € H.T.

A cette occasion les dessertes suivantes ont été intégrées par l'ARC :

- ⇒ desserte par le réseau périurbain des communes de l'Ex-CCBA 1er septembre 2021,

- ⇒ services scolaires de desserte du collège Aramont depuis les communes de l'ex-CCBA,
- ⇒ services scolaires de desserte du collège Debussy depuis la commune de Lachelle.

Ces transferts de la Région vers l'ARC ont donné lieu à un abondement de la compensation versée par la Région, de l'ordre de 425 000€ par an.

En outre, ce marché a permis de mettre en œuvre les améliorations suivantes, dans le respect de l'équilibre budgétaire :

1. Développement sur le réseau Urbain :

- ⇒ Ajout de 2 allers/retours le matin et le soir en heures de pointe, de la ligne 2 (2ème ligne la plus fréquentée du réseau) – Cette ligne est régulièrement surchargée. Le bus nécessaire pour cette amélioration proviendra de la ligne 5, où un bus articulé est mis en service. Le coût de cette amélioration est d'environ 65 000 € H.T.
- ⇒ Amélioration de la desserte du centre-ville de Clairoix. La ligne 2 desservira alternativement Ouïnels et Clairoix centre en terminus. Chacune de ces dessertes sera assurée 1 fois par heure.
- ⇒ Intégration d'un bus articulé sur la ligne 5 – Afin d'absorber les surcharges constatées aux heures de pointe sur la ligne 5, un bus traditionnel (100places) sera remplacé à compter du 1er septembre par un bus articulé (150 places). Ce bus articulé sera loué de septembre 2021 à juin 2022. Puis un bus articulé neuf au GNV arrivera à l'été 2022.
- ⇒ Jumelage des lignes 4 et 6. Ce jumelage permet de rendre ces lignes jointives, et ainsi d'éviter les chevauchements entre elles, notamment entre la gare et le palais, mais aussi au niveau de la ZAC Jaux-Venette. Les cadencements des lignes 4 et 6 sont ainsi améliorés. De plus, 24 services seront ainsi assurés sur la ligne 6 au lieu de 19 auparavant. Le cadencement sur cette ligne est donc amélioré pour avoisiner l'heure. Cette amélioration est estimée à environ 80 000 € H.T.
- ⇒ Gratuité maintenue pour les services des dimanches et jours fériés – La gratuité mise en place depuis le 1er confinement est maintenant pérennisé.

2. Développement sur le réseau Périurbain

Transfert du réseau de desserte de la Région vers l'ARC, pour les communes de l'Ex-CCBA et de Lachelle – Jusqu'au 31 août, la Région assurait les services de transports entre les communes de l'Ex-CCBA et Compiègne. A compter du 1er septembre 2021, ces services sont intégrés dans le nouveau réseau de l'ARC. Les communes concernées sont :

- Béthisy Saint-Martin
- Béthisy Saint-Pierre
- Néry,
- Saint-Vaast-de-Longmont
- Saintines
- Verberie

- Lachelle

Les lignes suivantes ont été créées à cet effet :

- Ligne 105
- Ligne 112
- Ligne scolaire Aramont,
- Ligne scolaire Debussy au départ de Lachelle.

3. Verdissement du réseau

A compter de juillet 2022, le parc de bus urbains sera renouvelé au rythme de 2 bus par an. Les nouveaux bus fonctionneront au GNV. La station de recharge sera créée par l'exploitant du réseau. Les premiers bus GNV ont été commandés en 2021 pour être opérationnels en juillet 2022.

BUS Critère environnemental			
Scénario	Réduction émissions GES	Réduction polluants locaux	
		NOx	Particules fines
Statu quo	-	-	-
100% GNV	-49%	-33%	-64%

4. Amélioration du service de location de vélos – VéloTIC

Ouverture de l'agence le week-end de mai à septembre.

Afin de répondre à la demande de la clientèle touristique, l'agence sera désormais ouverte les samedis et dimanches des mois de mai à septembre.

Toutes ces améliorations ont été financées par :

- ⇒ Compensations financières de la Région pour le transfert des lignes de l'Ex-CCBA (environ 425k€)
- ⇒ Adaptation de l'offre de services aux périodes de moindre fréquentation. Réduction des fréquences des lignes urbaines pendant les vacances scolaires, en heures creuses. (économie d'environ 80k€)
- ⇒ Mise en réservation des services trop peu fréquentés du réseau périurbain, (économie d'environ 100k€)
- ⇒ Optimisations des services en supprimant certaines boucles et détours. (économie d'environ 40k€)

Objectifs 2022

- ⇒ Veiller au maintien et à l'amélioration de la qualité de service (garantir le respect des contrats d'exploitation, renouvellement des équipements aux points d'arrêts, ...);

- ⇒ Poursuivre la démarche de verdissement des véhicules du réseau TIC par l'acquisition de nouveaux bus au GNV
- ⇒ Garantir le bon fonctionnement des services VéloTIC et s'assurer de l'adéquation de l'offre aux besoins à moyen terme sur un service plébiscité.

Il n'y a aucune modification entre le Débat d'Orientations Budgétaires voté le 24/02/2022 et le budget primitif 2022 du budget transport qui s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 883 333,93	3 773 152,49	30,86%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 219,70	90 200,00	-0,02%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	30 000,00	35 000,00	16,67%
73 - IMPOTS ET TAXES	6 000 000,00	6 500 000,00	8,33%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 007 280,30	2 243 450,00	11,77%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00	20 000,00	0,00%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	300,00	1 300,00	333,33%
Somme :	11 031 133,93	12 663 102,49	14,79%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 820 000,00	7 860 540,00	0,52%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	432 509,00	451 600,00	4,41%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 000,00		-100,00%
022 - DEPENSES IMPREVUES		100 000,00	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	480 000,00		-100,00%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	319 500,00	320 000,00	0,16%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	10,00	0,00%
66 - CHARGES FINANCIERES	22 140,00	17 140,00	-22,58%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 951 974,93	3 913 812,49	100,51%
Somme :	11 031 133,93	12 663 102,49	14,79%

Les recettes de fonctionnement concernent :

- ⇒ 3,8 M€ d'excédent prévisionnel de fonctionnement reporté de 2021
- ⇒ 90,2 k€ d'opération d'ordre (amortissement des subventions)
- ⇒ 35 k€ de prestations facturées aux usagers, en augmentation de 5k€ par rapport 2021, soit 16,67% :
 - Transport à la demande : 25 k€ (augmentation de 5K€ par rapport à 2021)
 - Service Vélo : 10 k€

- ⇒ 6,5 M€ de versement transport (VT). Le projet du budget est construit sur la base d'un niveau de VT identique à 2021 où le niveau de VT 2019 a été retrouvé, après une baisse de 500 k€ en 2020.
- ⇒ 2,24 M€ de subventions qui se décomposent de la manière suivante :
 - 1,65 M€ de contribution au fonctionnement des transports scolaires versés par le conseil régional,
 - 590 k€ de subventions du SMTCO
- ⇒ 20k€ de compensation du versement mobilités versée par l'URSSAF en compensation des pertes de recettes pour les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Ce montant est identique à 2021.
- ⇒ 1,3 k€ de produits exceptionnels. Cette enveloppe concerne les pénalités reçues et reprend le niveau constaté en 2021.

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

- ⇒ 7,86M€ de charges à caractère général, soit une augmentation par rapport à 2021 de 40,54k€ (+0,52%). Ce poste est constitué à plus de 98% par les contrats de prestations de services qui s'élèvent à 7,76M€ :
 - 2 051k€ lié au développement sur le réseau Urbain, avec la desserte des communes de l'EX CCBA, intégrée au 1er septembre 2021.
 - 546,2k€ pour le service scolaire
 - 4 696,19€ pour les lignes régulières
 - 357k€ pour le service taxis (AlloTic)
 - 106k€ pour le service vélo (VéloTic)
 - Il a été pris en compte pour l'ensemble des contrats la nouvelle indexation pour un estimatif de + 4% à compter de juillet 2022
- ⇒ 452k€ de charges de personnel, soit 19k€ de plus qu'en 2021. Augmentation principalement liée au remplacement début 2022 d'un agent parti en 2021.
- ⇒ 100k€ de dépenses imprévues. Il n'y en avait pas en 2021. Cette enveloppe pourra éventuellement nous servir si les augmentations de l'énergie s'avéraient être plus importantes que nos anticipations.
- ⇒ 320k€ d'amortissements, soit +0,16% (500€) de plus qu'en 2021
- ⇒ 17,14k€ de charges financières, en diminution de 22,58% (5k€)
- ⇒ 3,91M€ de charges exceptionnelles : réserves en prévision du financement du pôle d'échange multimodal, et sous réserve de l'évolution du versement transport.

2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	655 437,81	577 384,20	-11,91%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	480 000,00		-100,00%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	319 500,00	320 000,00	0,16%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 400,00	709 000,00	2 232,24%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	405 400,00	792 400,00	95,46%
Somme :	1 890 737,81	2 398 784,20	26,87%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 219,70	90 200,00	-0,02%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	264 550,00	352 000,00	33,06%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 780,30	19 560,00	-5,87%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 515 187,81	1 937 024,20	27,84%
Somme :	1 890 737,81	2 398 784,20	26,87%

Les recettes d'investissement concernent :

- ⇒ le solde d'exécution prévisionnel reporté de 2021 : 577,38k€
- ⇒ les dotations aux amortissements : 320 k€
- ⇒ 709k€ de dotations, fonds divers et réserves qui correspondent à :
 - 704k€ d'excédents de fonctionnement capitalisés
 - 5k€ de FCTVA
- ⇒ les subventions : 792,4k€ pour l'achat de bus contre 165,4k€ en 2021

Ces recettes permettront de financer les principales dépenses d'investissement suivantes :

- ⇒ les opérations d'ordre (amortissement des subventions) : 90,2k€
- ⇒ Le remboursement en capital des emprunts en cours : 177,1 k€
- ⇒ Le remboursement en capital de l'avance VT :174,9k€. Pour mémoire, l'ARC a candidaté fin 2020 au dispositif de soutien des AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité), mis en place par l'Etat. Ce soutien a permis d'encaisser une avance égale à 8% du versement mobilité 2019, soit 524 636€. Cette avance est à rembourser sur une durée comprise entre 6 et 9 ans. 2022 serait la première échéance.
- ⇒ Le solde de l'étude pour le mobilier urbain pour 19,56k€
- ⇒ Les investissements à hauteur de 1,94M€ (dont 1,135 M€ de reports) et qui se décomposent de la manière suivante :
 - 720k€ pour 2 bus GNV
 - 30k€ pour 20 vélos électriques
 - 683,69k€ pour 2 bus GNV (Reste à Réaliser de 2021)

- 451,40k€ pour un bus articulé (Reste à Réaliser de 2021)
- 30k€ pour des poteaux d'arrêt
- 20,93k€ pour travaux divers survenant dans l'année
- 1k€ de matériels informatiques

E. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET TOURISME

Objectifs du BP 2022 :

1. Programme Interreg France Manche Angleterre – Projet ciblé EXPERIENCE (septembre 2019 à juin 2023)

La participation de l'ARC au projet dit « INTERREG Ciblé » qui porte sur le tourisme expérientiel dans le cadre d'une coopération entre la France et l'Angleterre.

Création de nouvelles offres touristiques

Accompagnement des acteurs touristiques par le cabinet d'ingénierie touristique La fabrique à souvenir – workshop, visites des prestataires, construction de nouvelles offres qui fassent vivre en expérience au visiteur en basse saison – travail sur les vecteurs de diffusion et de commercialisation des nouvelles offres.

Visites théâtralisées

Création d'une « impériale visite gui(n)dée » - organisation de visites interactives à destination du grand public : rencontre avec les personnages illustres ayant séjourné ou ayant marqué l'Histoire de Compiègne – 3 en 2021 et 9 au programme en 2022 – 2 représentations par date et 55 personnes par représentation.

Centre immersif multimédia

Projet de création d'un centre immersif historique au sein de la bibliothèque du musée Vivanel, constituant une porte d'entrée de découverte du territoire et d'un dispositif d'itinérance à partir de ce site. Etude confiée à Chabot, scénographe et muséographe : proposition de trois scenarii pour le CIH, rédaction du CCTP pour passation du marché de travaux. Création de nouveaux outils/offres contribuant à la découverte du territoire de manière ludo-pédagogique.

Création d'un événement « hors saison » faisant le lien entre la ville, la forêt et les communes forestières.

Site de Saint-Pierre en Chastres :

Mise en place d'une orangerie en 2021. Travaux : circulation piétonne sur site, signalétique et éclairage, aménagement du bâtiment d'accueil, accessibilité, loges, équipement de scène ...) qui contribueront à l'augmentation de la fréquentation touristique de la forêt, notamment entre octobre à mars.

Site internet de destination

Création d'un site de destination à l'échelle du Pays Compiégnois. AMO à la société SILAOS 18 K€) et site de destination (60 K€).

Commande de reportages photos et vidéos pour enrichir le site et mettre en scène les nouvelles offres expérientielles créées. Campagne de communication.

Ressources dédiées

Outre Laurence Francart, cheffe de projet, et Denis Séjourné (module Saint-Pierre en Chastres), recrutement de Marie-Sophie Fanton d'Andon, chargée de mission sur le projet Expérience, du 3 janvier 2022 au 30 juin 2023 (succession de Guillaume Mouchelet – départ le 24/09/2021).

2. AMI Tourisme – Mise en place d'une stratégie de développement touristique à l'échelle du Pays Compiégnois.

Une stratégie opérationnelle déclinée en un programme d'actions a été élaborée par le groupement SCET/Synomia/Bastille

Elaboration d'une charte graphique et visuelle

Plan de communication et commandes de reportages vidéo et visuels

Elaboration d'une cartographie et d'éditions communes.

Conventionnement avec la CCPE pour la valorisation et la promotion du territoire par l'Office de Tourisme de l'ARC (01/01/22 au 31/12/26)

3. Autres missions/actions de l'Office de Tourisme :

Outre les éditions classiques destinées à promouvoir le territoire (dépliant d'appel trilingue, dépliant touristique en 6 langues, guide des hébergements, restaurants et lieux de réception), la promotion de la destination via les présentoirs France Brochure Système sur l'ensemble des points touristiques de l'Oise et le réseau Paris Ile de France en avril, mai et juin, ci-dessous les actions de l'Office de Tourisme :

- ⇒ La visite systématique de toutes les nouvelles offres d'hébergement, rencontre des prestataires et accompagnement dans le portage de projets,
- ⇒ Promotion et valorisation des prestataires de la Communauté de Communes du Pays des Sources dans le cadre de la convention ARC/OT/CCPS,
- ⇒ Collecte de la taxe de séjour via un outil de déclaration en ligne de la taxe de séjour via la société Nouveaux Territoires,
- ⇒ La contribution au rayonnement du territoire via une présence sur les manifestations d'ampleur régionale – voire nationale – telles que Fête chasse et nature en Hauts-de-France, Foire expo, Paris Roubaix, ,
- ⇒ La sensibilisation des communes de l'ARC à l'importance de communiquer sur leurs événements/actualités relayés via les réseaux sociaux et supports de communication,

- ⇒ La contribution aux manifestations génératrices de retombées économiques sur le territoire : Fous d'Histoire, Festival des Forêts, Masters de Feu ...
- ⇒ Accueils presse en lien avec Oise Tourisme et le CRT Hauts-de-France – relais sur le territoire pour la logistique, mise en relations avec les acteurs et les sites, mise à disposition de guides conférenciers ...).
- ⇒ Promotion et valorisation de la destination via les réseaux sociaux et supports (newsletter hebdomadaire, FB, Instagram, application mobile « Compiègne et sa région », site internet),
- ⇒ Travail avec l'agence Oise Tourisme et le service des sports sur l'accueil des délégations olympiques (JO 2024),
- ⇒ Travail sur le développement du tourisme fluvial et fluvestre (boat and bike notamment), lien avec le CYC (port de plaisance),
- ⇒ Lien entre la société Camping car park et les communes pour projet d'implantation aire de camping-cars ...

Le projet du budget tourisme s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 175,00	2 859,00	31,45%
73 - IMPOTS ET TAXES	150 000,00	170 000,00	13,33%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	123 854,40	272 670,84	120,15%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 000,00	46 526,00	1,14%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	409 799,97	325 490,67	-20,57%
Somme :	731 829,37	817 546,51	11,71%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	280 182,00	391 827,23	39,85%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	330 000,00	309 320,36	-6,27%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	29 354,00	34 898,92	18,89%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	90 000,87	80 500,00	-10,56%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	0,00%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	1 292,50		-100,00%
Somme :	731 829,37	817 546,51	11,71%

Les recettes de fonctionnement concernent :

- ⇒ L'amortissement des subventions pour 2,86k€
- ⇒ La taxe de séjour : 170k€, soit +20k€ (13,33%), niveau constaté en 2021
- ⇒ Les subventions : 272,67 k€

- 15k€ pour la convention avec la CCPE
- 257,67k€ de financement INTERREG correspondant à 69% des dépenses
 - ⇒ Loyers du port de plaisance : 46,53k€ contre 46 k€ en 2021
 - ⇒ La participation du budget principal : 325,49k€ en 2022 contre 409,80 k€ en 2021.

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

- ⇒ 391,83k€ de charges à caractère général : il s'agit principalement des dépenses interreg (312,33k€)
- ⇒ 309K€ de charges de personnel, en baisse de 21k€ par rapport à 2021. Cela est lié notamment au remplacement de l'agent pour le projet INTERREG qui n'est intervenu que début 2022,
- ⇒ 34,90k€ d'amortissements, soit +5,5k€ (+18,89%) par rapport à 2021
- ⇒ 80,5k€ de subventions
- ⇒ 1 k€ de charges exceptionnelles, identique à 2021. Cette enveloppe pourra être utilisée, notamment, pour les annulations de titres.

2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	42 558,60	47 368,63	11,30%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	29 354,00	34 898,92	18,89%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00	88 700,00	-11,30%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	965 442,00	976 446,08	1,14%
Somme :	1 137 354,60	1 147 413,63	0,88%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 175,00	2 859,00	31,45%
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	30 000,00		-100,00%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	215 343,00	201 140,00	-6,60%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	227 336,60	272 951,63	20,06%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	662 500,00	670 463,00	1,20%
Somme :	1 137 354,60	1 147 413,63	0,88%

Les recettes d'investissement concernent :

- ⇒ 47,37k€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté de l'exercice 2021
- ⇒ 34,90k€ d'amortissements

- ⇒ 88,70 k€ de FCTVA contre 100k€ en 2021.
- ⇒ 976,45k€ de subventions d'investissement :
 - 579 k€ de participation du budget principal contre 495k€ en 2021 La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.
 - 398 k€ de subventions Interreg contre 470 k€ en 2021

Ces recettes permettront de financer principalement 2,86k€ d'amortissement des subventions (Opérations d'ordre de transferts entre sections) et les chapitres 20/21/23 pour un total de 1,14 M€:

- ⇒ 691,03k€ de travaux pour le projet INTERREG :
 - 456,98€ pour les études et les travaux du Centre Immersif multimédia scénographie bibliothèque Vivenel
 - 214,05k€ pour Saint Pierre en Chastre
 - 20K€ d'équipement divers
- ⇒ 361,09k€ études et travaux Saint Pierre en Chastre (en dehors du projet Interreg)
- ⇒ 37,17 k€ pour la capitainerie
- ⇒ 44k€ pour l'office de tourisme : SAS d'entrée et porte
- ⇒ 11k€ de matériel de bureau et informatique

F. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET HOTEL DE PROJET

Par délibération en date du 5 octobre 2005, l'ARC a procédé à l'acquisition des terrains du Parc Technologique des rives de l'Oise qui comprend des bâtiments destinés à accueillir un hôtel de projets et des bâtiments annexes réhabilités et destinés soit à la vente, soit à la location.

Par délibération du 30 janvier 2008, le Conseil d'agglomération a approuvé la création du budget Hôtel de Projets assujetti à la TVA.

De septembre 2017 à mars 2018, le bâtiment "A" a bénéficié d'une isolation thermique par l'extérieur pour un résultat triplement positif : confort amélioré, image renforcée, et économies d'énergie concrétisées. En revanche, la ventilation double flux continue de poser problème.

Fin 2021, dans le bâtiment A : 68% des bureaux sont occupés. Reprise des contacts de prospects, mais face aux difficultés rencontrées par les entreprises (-2), une baisse du taux d'occupation est à prévoir dans le bâtiment A début 2022.

Le reste du site conserve le même taux d'occupation (les 7 unités d'activité et les 6 autres bâtiments sont occupés).

Le parc technologique héberge 27 entreprises et 164 emplois fin 2021 (contre 26 entreprises et 160 personnes à fin 2020).

Objectifs du BP 2022 :

- ⇒ Poursuivre l'identification de nouveaux projets,
- ⇒ Renforcer le suivi et l'accompagnement des entreprises hébergées, et le positionnement du parc dans l'écosystème local (liens UTC/ESCOM/ESC, ITerra, démarche agrégats, liens avec les entreprises hors parc, intégration dans le contrat de développement industriel et écologique du territoire) et régional (Parc d'innovation...),
- ⇒ Résoudre les points difficiles (ventilation du bat A, réseau assainissement & retour mauvaises odeurs),
- ⇒ Réaliser les travaux non réalisés cette année : tamponnage des canalisations inutilisées (20 000 €), mettre les 3 bornes incendie raccordées au point de forage sur le réseau eau potable,
- ⇒ Avancer sur les projets : dépôt de PC pour constructions d'unités nouvelles sur le terrain entre PIVERT et le parking.

La cession du bâtiment D1 (ex-Olygose) à l'entreprise INMASYS devrait être réalisée au printemps-été 2022. Une DM sera à prévoir suite à l'échange prévu avec la trésorerie municipale au sujet de l'amortissement du bâtiment)

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	30 710,00	30 640,00	-0,23%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	18 000,00	15 000,00	-16,67%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	205 500,00	246 500,00	19,95%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	241 847,00	199 860,00	-17,36%
Somme :	496 057,00	492 000,00	-0,82%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	172 200,00	170 500,00	-0,99%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	116 000,00	116 000,00	0,00%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	203 357,00	201 000,00	-1,16%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 500,00	3 500,00	0,00%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	0,00%
Somme :	496 057,00	492 000,00	-0,82%

Il vous est proposé un projet de budget stable par rapport à celui de 2021.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- ⇒ 30,64 K€ d'opération d'ordre (amortissement des subventions)

- ⇒ 15 k€ de location de salles, soit 3K€ de moins qu'en 2021
- ⇒ 246,5 k€ de loyers + des facturations diverses (photocopies, internet,...). Ce poste a été ajusté par rapport aux réalisations prévisionnelles de 2021.
- ⇒ 199,86 k€ de participation du budget principal, soit une diminution de 42 K€ par rapport à 2021

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

- ⇒ 170,5 k€ de charges à caractère général : ce poste reste stable par rapport à 2021. L'augmentation anticipée, des coûts du gaz et de l'électricité (+10 000 €, soit + 50% gaz et 30% élec) a été compensée par la baisse des contrats de prestations de service,
- ⇒ 116 k€ de charges de personnel, identique à 2021. Les agents sont payés par le budget principal, puis refacturés en fin d'année au budget Hôtel de projets,
- ⇒ 201 k€ d'amortissements, soit 2 k€ de moins qu'en 2021,
- ⇒ 3,5 k€ pour financer d'éventuelles créances admises en non-valeur, montant identique à 2021. Il est à noter que 3 occupants ne paient pas ou peu de loyer.
- ⇒ 1 k€ de charges exceptionnelles, identique à 2021. Cette enveloppe pourra être utilisée, notamment, pour les annulations de titres.

2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	462 678,06	577 063,37	24,72%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	203 357,00	201 000,00	-1,16%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00	5 000,00	0,00%
Somme :	671 035,06	783 063,37	16,69%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	30 710,00	30 640,00	-0,23%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00	5 000,00	0,00%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 000,00	55 000,00	-26,67%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	560 325,06	692 423,37	23,58%
Somme :	671 035,06	783 063,37	16,69%

L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2021 (577k€) et les opérations d'ordre (amortissements pour 201k€) permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- ⇒ 30,64 k€ d'opérations d'ordre (amortissement des subventions)

- ⇒ 5 k€ de cautions
- ⇒ 747,42 k€ de travaux dont :
 - 13,88 k€ de reste à réaliser de 2021
 - 9 k€ de travaux d'électrification et de matériel informatique
 - 90 k€ de travaux d'isolation + luminaires (bureaux bâtiment A)
 - 20 K€ de travaux de bouchonnage du réseau d'eau potable
 - Il resterait une enveloppe de 614,54 k€ issue des excédents cumulés qui permettrait d'effectuer d'éventuels travaux en cours d'année, comme :
 - Le basculement des 3 bornes incendie sur le forage vers le réseau.
 - Ou le contrôle réseau assainissement bâtiment A et installation clapets anti retours
 - Etude de la création de nouvelles unités locatives

G. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET GENS DE VOYAGE

Le budget Gens du Voyage contribue au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage, structures imposées par le schéma départemental du 7 Juin 2019.

L'aire d'accueil des gens du voyage de l'ARC est située sur la commune de JAUX et dispose de 75 emplacements ce qui permet le stationnement de 150 caravanes. L'aire d'accueil fonctionne toute l'année.

L'aire de grand passage de l'ARC se situe sur la commune de COMPIEGNE et permet le stationnement de 90 caravanes. L'aire de grand passage fonctionne de mai à septembre et est réservée aux groupes évangélistes.

L'aire d'accueil des gens du voyage est occupée par une population sédentarisée. Actuellement, nous avons 54 emplacements occupés dont 14 familles en illicite (pas de dossier administratif). Ces 14 familles font l'objet d'une ordonnance d'expulsion. Le concours de la force publique sera requis.

En 2022, les bornes d'alimentation des fluides (eau-électricité), au nombre de 43 (32 en borne double et 11 en borne simple), seront changées et entièrement prises en charge par l'actuel prestataire, la société DMS. L'ARC restera propriétaire de ces bornes. Le financement est possible car peu de travaux à la charge de DMS ont été effectués en 2021. Le système de prépaiement ATYS restera à la charge de l'ARC.

Dès le début 2022, la poutre d'entrée (la précédente ayant été dégradée) sera remise en place permettant ainsi les expulsions prononcées. Les moyens de lutte contre l'incendie seront également remplacés.

Aussi, le projet du budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	27 000,00	27 000,00	0,00%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	22 500,00	42 000,00	86,67%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	120 000,00	151 750,00	26,46%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 500,00	58 000,00	157,78%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	675 590,00	640 275,00	-5,23%
Somme :	867 590,00	919 025,00	5,93%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	652 000,00	699 500,00	7,29%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	183 196,00	185 000,00	0,98%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00		-100,00%
66 - CHARGES FINANCIERES	10 394,00	12 525,00	20,50%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	2 000,00	0,00%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS		20 000,00	
Somme :	867 590,00	919 025,00	5,93%

Les recettes de fonctionnement augmentent de 5,93% et se détaillent de la manière suivante :

- ⇒ les opérations d'ordre (amortissements pour 27 k€), identique à 2021
- ⇒ la refacturation des charges pour 42 k€ contre 22,5 k€ en 2021
- ⇒ La subvention de l'État : 151,75 k€ contre 120 k€ en 2021. Ce montant a été ajusté en fonction des éléments connus à ce jour par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires voté le 24/02/2022 : + 1,75 k€,
- ⇒ Les loyers des emplacements pour 58 k€ contre 22,5 k€ en 2021, afin de s'ajuster au montant constaté en 2021,
- ⇒ La participation versée par le budget principal (640,28 k€ en 2022 contre 675,59 k€ en 2021)

Ces recettes permettent de financer les dépenses de fonctionnement suivantes:

- ⇒ 699,5 k€ de charges à caractère général. Ce poste augmente de 7,29% (47,5 k€) en raison :
 - d'une régularisation des consommations d'eau à hauteur de 50 k€
 - de la hausse prévue du contrat de gestion de l'aire de Jaux par la société DMS qui passe de 410k€ à 425k€
 - de la baisse du poste études et recherche de 10,5 k€ lié à l'étude de sédentarisation des gens du voyage effectuée en 2021
 - de la baisse des frais d'actes de 5 k€, liés aux expulsions pour s'adapter au niveau de dépense constaté en 2021

- de la baisse de 2 k€ des locations mobilières pour s'adapter au niveau de dépense constaté en 2021
- ⇒ 185 k€ d'opérations d'ordre (amortissements)
- ⇒ 12,53 k€ de charges financières, soit 1,75k€ de plus qu'au Débat d'Orientations Budgétaires voté le 24/02/2022,
- ⇒ 2 k€ de charges exceptionnelles identique à 2021. Cette enveloppe pourra être utilisée pour les annulations de titres.
- ⇒ 20 k€ de dotations à la provision pour risques et charges mise en place à compter de 2022 pour tenir compte du risques d'impayés à venir.

2. La section d'investissement

La seule modification avec le Débat d'Orientations Budgétaires, voté le 24/02/2022, concerne l'ajustement de l'excédent d'investissement reporté suite à la clôture de l'exercice 2021 (+ 990€). Ce montant est affecté à d'éventuels travaux supplémentaires courant 2022.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	101 734,68	105 509,42	3,71%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	183 196,00	185 000,00	0,98%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 000,00	10 000,00	0,00%
Somme :	294 930,68	300 509,42	1,89%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	27 000,00	27 000,00	0,00%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	135 470,00	135 470,00	0,00%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132 460,68	138 039,42	4,21%
Somme :	294 930,68	300 509,42	1,89%

Ainsi, en ce qui concerne la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2021 (105,51 k€) et les opérations d'ordre (amortissements pour 185 k€) permettront de financer les dépenses suivantes :

- ⇒ 27 k€ d'opérations d'ordre (amortissement des subventions), identique à 2021,
- ⇒ 135,47 k€ de remboursement d'emprunt, identique à 2021,
- ⇒ 53,05 k€ de travaux sur les installations principalement.

Il reste une enveloppe de 84,99 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

H. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET AERODROME

Il n'y a aucune modification entre le Débat d'Orientations Budgétaires voté le 24/02/2022 et le budget primitif 2022 du budget aérodrome qui s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		46 038,55	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 200,00	1 200,00	0,00%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 500,00	7 505,00	0,07%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	149 000,00	150 000,00	0,67%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 150,00	1 000,00	-96,18%
Somme :	183 850,00	205 743,55	11,91%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	117 850,00	133 743,55	13,49%
022 - DEPENSES IMPREVUES		8 000,00	
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	65 000,00	62 000,00	-4,62%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	2 000,00	100,00%
Somme :	183 850,00	205 743,55	11,91%

Les recettes de fonctionnement concernent :

- ⇒ Le résultat de fonctionnement reporté de 46,04 k€ constitué à partir des résultats 2021. Le budget est excédentaire pour la première fois en fonctionnement en 2021,
- ⇒ La dotation de l'État suite à la prise en charge par l'ARC de l'aérodrome : 7,5 k€,
- ⇒ Les locations et les charges titrées aux associations et usagers utilisateurs de cet équipement ainsi qu'à la brigade aéroterrestre de la douane qui loue des locaux modulaires dans l'attente d'une implantation pérenne qui nécessitera environ un délai de 2 ans d'études et de construction : 150 k€ (110K€ pour les douanes et 40K€ pour les autres utilisateurs),
- ⇒ Et la participation du budget principal : 1 k€ contre 26 k€ en 2021.

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

- ⇒ 133,74 k€ de charges à caractère général, soit une augmentation de 15,89k€ (+13,49%) par rapport à 2021. Cette augmentation permettra, notamment, de couvrir les éventuelles évolutions liées à l'énergie.
- ⇒ 62k€ d'amortissements, soit une diminution de 3k€ par rapport à 2021,
- ⇒ 2 k€ de provision pour titres annulés sur exercices antérieurs.

2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	712 776,60	706 730,34	-0,85%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	65 000,00	62 000,00	-4,62%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		100,00	
Somme :	777 776,60	768 830,34	-1,15%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
020 - DEPENSES IMPREVUES	40 000,00	55 000,00	37,50%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 000,00	110 730,34	58,19%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	667 776,60	603 100,00	-9,69%
Somme :	777 776,60	768 830,34	-1,15%

En ce qui concerne la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté (707k€) de l'exercice 2021 et les opérations d'ordre (62k€) permettront de financer les dépenses suivantes :

- ⇒ 111 k€ de frais d'études (conception des locaux de la douane),
- ⇒ 166 k€ pour divers investissements d'aménagement : la mise aux normes pour l'ACCM, une station de distribution 91UL, la réfection des abords de l'ACVV (Association Châlonnaise de vol à voile), réparation de fissures, la sécurisation du portillon des hangars B et C, etc,
- ⇒ 55 k€ de dépenses imprévues.

Il reste une enveloppe de 437 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

I. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET DECHETS

Par délibération du 2 octobre 2020, l'ARC a décidé ce qui suit :

- ⇒ d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2021 ;
- ⇒ d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- ⇒ de fixer le seuil de plafonnement à appliquer à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.

Ainsi, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) avait été fixé à 9,15% pour l'ensemble du territoire de l'ARC pour l'année 2021, afin d'équilibrer les dépenses et les recettes.

Le résultat de fonctionnement reporté de 2021, s'élève à 1,02M€. Il s'est constitué à partir de la TEOM et de dépenses 2021 inférieures aux anticipations prudentes :

- ⇒ la TEOM a permis de collecter 300K€ de plus qu'au Budget Primitif 2021,
- ⇒ le nouveau marché SEPUR s'est avéré à notre avantage de 400K€ par rapport aux estimations avant appel d'offres,
- ⇒ Résultats positifs sur différents appels d'offres, dont notamment ceux réalisés par le SMDO,
- ⇒ Décalage dans le recrutement qui a permis une économie de 70K€

D'autre part, en 2022, les bases vont être revalorisées de 3,4%. Aussi, en l'état actuel le niveau de recette passera à 10 487 547€, soit une augmentation de 458 374€, sans compter la mise en place de la redevance spéciale (100K€ estimés pour 2022).

Compte tenu du niveau des dépenses envisagées, l'excédent dégagé serait de 756 K€.

Au regard de cette situation, le projet de budget 2022 propose une baisse du taux de TEOM de 9,15% à 8,5%. Le niveau de fiscalité encaissé serait alors de 9,74 M€. Et la cotisation TEOM pour les ménages du territoire baisserait en moyenne de 13,10€ (calcul réalisé sur la base des valeurs locatives moyennes, montant à recalculer pour chaque situation personnelle).

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 016 626,89	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		100 000,00	
73 - IMPOTS ET TAXES	10 029 172,63	9 742 530,00	-2,86%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	115 661,00	44 236,00	-61,75%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00		-100,00%
78 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	61 891,84		-100,00%
Somme :	10 208 225,47	10 903 392,89	6,81%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 557 942,22	9 243 821,00	-3,29%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	245 000,00	285 000,00	16,33%
022 - DEPENSES IMPREVUES		531 622,25	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		481 997,36	
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	109 354,59	118 128,98	8,02%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140 145,95	106 540,00	-23,98%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 429,03	789,48	-44,75%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 000,00	23 101,00	10,00%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	133 353,68	112 392,82	-15,72%
Somme :	10 208 225,47	10 903 392,89	6,81%

Le résultat de fonctionnement reporté (1,02 M€), en diminution de 2 094,40€ par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires voté le 24/02/2022, la TEOM estimée à 9,74 M€, la redevance spéciale estimée à 100k€ et les amortissements des subventions (44k€) permettront de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

- ⇒ 9,24M€ de charges à caractère général, soit 11 260€ de plus qu'au Débat d'Orientations Budgétaires. On constate une baisse de 3,29% par rapport aux crédits ouverts 2021 liée à la maîtrise des contrats de prestations de services. Ci-dessous l'évolution de ce poste par rapport au réalisé prévisionnel 2021 :

Nature (Lib long) M52	BP 2021 (a)	Réalisé 2021 (b)	Variations Réalisé 2021 - BP 2021 (b)-(a)	Budget Primitif 2022 (c)	Variations BP 2022 - BP 2021 (c)-(a)	Variation BP 2022 - BP 2021 (en %)	Variations BP 2022 - Réalisé 2021 (c)-(b)
COLLECTE VEOLIA-NCI-SEPUR	3 850 000,00	3 542 464,80	-307 535,20	3 540 000,00	-310 000,00	-8,05%	-2 464,80
ACCES DECHETERRERIE (SMDO)	2 292 919,00	2 299 594,95	6 675,95	2 559 000,00	266 081,00	11,60%	259 405,05
TRAITEMENT OM PART VARIABLE (SMDO)	2 279 796,00	2 331 036,84	51 240,84	1 936 000,00	-343 796,00	-15,08%	-395 036,84
SMDO TRAITEMENT DECHETS VERTS	112 067,00	112 829,65	762,65	129 300,00	17 233,00	15,38%	16 470,35
VERRE ARC	123 720,00	107 256,78	-16 463,22	120 000,00	-3 720,00	-3,01%	12 743,22
SMDO TRAITEMENT OE ARC	85 317,00	85 897,55	580,55	97 300,00	11 983,00	14,05%	11 402,45
DISTRIBUTION SACS AUX PAP COMPIEGNE	75 000,00	61 478,84	-13 521,16	85 260,00	10 260,00	13,68%	23 781,16
RECYCLERIE	17 200,00	17 200,00	0,00	19 500,00	2 300,00	13,37%	2 300,00
RETRAIT CONTENEUR VERRE SEMI ENTERRE MOLOK		2 586,24	2 586,24	16 500,00	16 500,00		13 913,76
ENTRETIEN ESPACES VERTS	1 500,00	1 476,00	-24,00	1 900,00	400,00	26,67%	424,00
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES (solde 2020)		-39 953,18	-39 953,18		0,00		39 953,18
Sous-total 611	8 837 519,00	8 521 868,47	-315 650,53	8 504 760,00	-332 759,00	-3,77%	-17 108,47

- ⇒ 285k€ de charges de personnel contre 245k€ en 2021, soit +40k€. Il s'agit du remplacement d'un agent prévu en 2021 qui n'aura lieu qu'en 2022
- ⇒ 532k€ de dépenses imprévues, contre 548 K€ au Débat d'Orientations Budgétaires (- 16 458,40€)
- ⇒ 118K€ d'amortissements contre 109k€ en 2021, soit +8,02%
- ⇒ 106,54k€ de charges de gestion courantes qui concernent la subvention pour l'association de la recyclerie (50,54k€), les indemnités aux communes pour la distribution de sacs (46k€) et l'admission en non valeur des créances (10k€)
- ⇒ 23k€ de charges exceptionnelles, soit 1k€ de plus qu'en 2021 pour les titres annulés sur exercices antérieurs et les objets promotionnels (remise de prix à l'occasion de manifestations). Il a été rajouté 3 101,00€ par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires pour le remboursement de la TEOM aux Entrepôts de l'Oise, taxés par erreur.
- ⇒ 112 k€ de provision pour risque d'impayé

2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	360 526,02	336 394,70	-6,69%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		481 997,36	
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	109 354,59	118 128,98	8,02%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	150 000,00	150 208,00	0,14%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	350 000,00	432 020,00	23,43%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	321 898,69		-100,00%
Somme :	1 291 779,30	1 518 749,04	17,57%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
020 - DEPENSES IMPREVUES		45 574,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 714,00	18 880,18	-8,85%
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	199 800,00	95 800,00	-52,05%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 704,80	51 737,60	-27,85%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	999 560,50	1 306 757,26	30,73%
Somme :	1 291 779,30	1 518 749,04	17,57%

Les recettes d'investissement concernent:

- ⇒ 336,39k€ d'excédent prévisionnel reporté de 2021
- ⇒ 482k€ de virement de la section fonctionnement
- ⇒ 118,12k€ d'amortissements
- ⇒ 150k€ de FCTVA
- ⇒ 432k€ de subvention pour l'extension de la recyclerie

Ces recettes permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- ⇒ 45,57k€ de dépenses imprévues,
- ⇒ Le remboursement de la dette pour 18,88k€
- ⇒ 95,8k€ de participation bailleurs
- ⇒ 51,74k€ de frais d'études et d'insertion
- ⇒ 1,31 M€ d'immobilisations corporelles qui se décomposent comme suit :
 - 675,95k€ de travaux pour l'extension de la recyclerie
 - 204k€ de conteneurs à verre pour tout le territoire
 - 87,96k€ de corbeilles de rue AMI CITEO
 - 80k€ pour le montage du projet « Tchao Mégo »
 - 85k€ de bacs jaunes
 - 50k€ de composteurs
 - 40k€ de travaux pour la 5ème travée local déchets de Choisy,
 - 33,5k€ de divers travaux sur les locaux déchets
 - 20k€ de bacs gris
 - 6k€ pour le projet de panneaux compostage en pied d'immeuble auprès des bailleurs et compostage partagés dans les parcs ou autres sites (en fonction des sollicitations)
 - 24,35k€ Divers

J. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET CHAMP DOLANT

Il n'y a aucune modification entre le Débat d'Orientations Budgétaires voté le 24/02/2022 et le budget primitif 2022 du budget Champ Dolant qui s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	108 895,26	111 033,92	1,96%
043 - OPERATION ORDRE AL INTERIEUR DE LA S.FONCT	2 884,31	2 464,27	-14,56%
Somme :	111 779,57	113 498,19	1,54%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	106 010,95	108 569,65	2,41%
043 - OPERATION ORDRE AL INTERIEUR DE LA S.FONCT	2 884,31	2 464,27	-14,56%
66 - CHARGES FINANCIERES	2 884,31	2 464,27	-14,56%
Somme :	111 779,57	113 498,19	1,54%

2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	106 010,95	108 569,65	2,41%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 631,09	5 305,07	-5,79%
Somme :	111 642,04	113 874,72	2,00%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Budget Primitif 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	108 895,26	111 033,92	1,96%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 746,78	2 840,80	3,42%
Somme :	111 642,04	113 874,72	2,00%

II. AUDIT DE LA DETTE

L'ensemble des données ci-après sont issues du site Finance Active.

A. SYNTHÈSE DE LA DETTE AU 31/12/2021

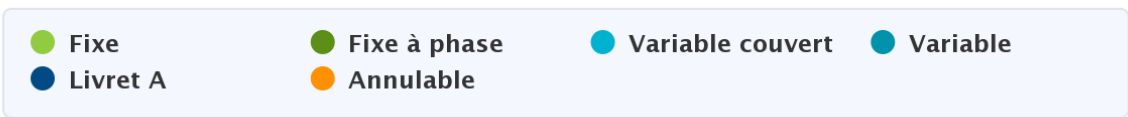
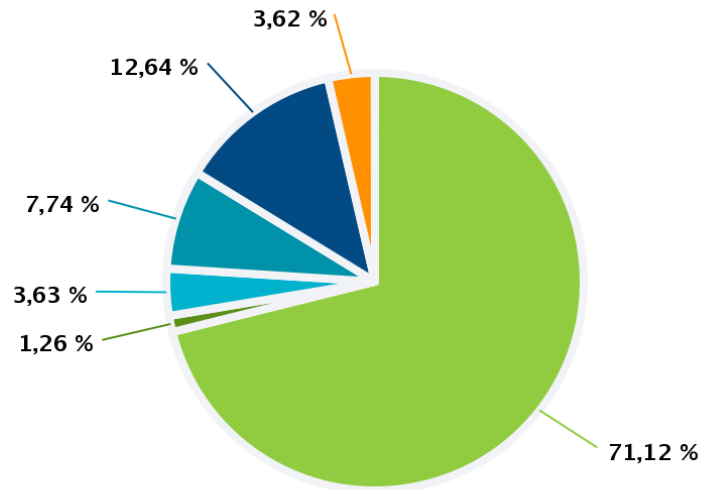
Budget	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Répartition budgétaire de la dette
Aire des Gens du Voyage	856 408,96	1,08%	6 ans et 9 mois	3 ans et 6 mois	2	1,41%
Service de l'Eau	2 072 106,81	3,11%	8 ans et 9 mois	4 ans et 11 mois	23	3,40%
Aménagement	10 124 499,87	2,99%	10 ans et 5 mois	5 ans et 10 mois	12	16,64%
Déchets	38 356,94	3,16%	1 an et 3 mois	1 an et 2 mois	1	0,06%
Principal	31 358 672,64	2,83%	14 ans	7 ans et 2 mois	26	51,53%
Assainissement	13 771 221,75	2,75%	16 ans et 1 mois	8 ans et 7 mois	42	22,63%
Résidence Personnes Agées	1 898 603,73	1,37%	24 ans	12 ans et 8 mois	1	3,12%
Transport	664 062,61	2,99%	3 ans et 7 mois	1 an et 11 mois	1	1,09%
Champ Dolant	74 320,54	3,42%	18 ans et 10 mois	10 ans et 6 mois	1	0,12%
Dettes consolidées au 31/12/2021	60 858 253,85	2,78%	13 ans et 9 mois	7 ans et 3 mois	109	100,00%

Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

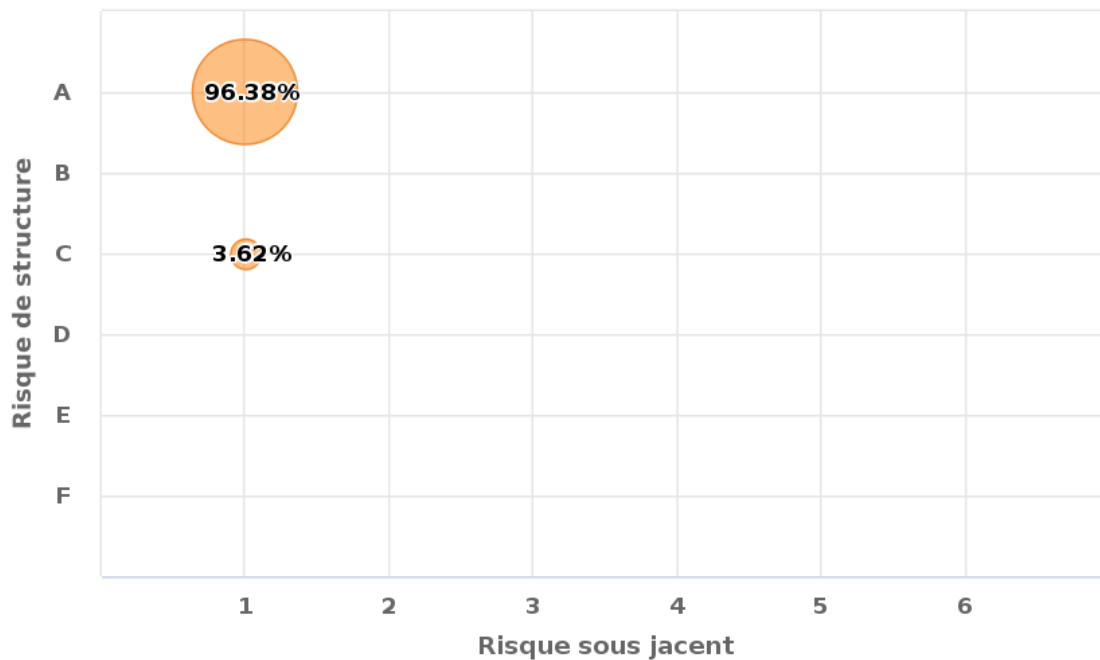
Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

B. DETTE PAR TYPE DE RISQUE

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	43 282 086,85	71,12%	3,11%
Fixe à phase	766 666,62	1,26%	0,62%
Variable couvert	2 208 329,00	3,63%	4,28%
Variable	4 707 512,37	7,74%	0,82%
Livret A	7 690 629,87	12,64%	1,36%
Annulable	2 203 029,14	3,62%	4,65%
Ensemble des risques	60 858 253,85	100,00%	2,78%



C. DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

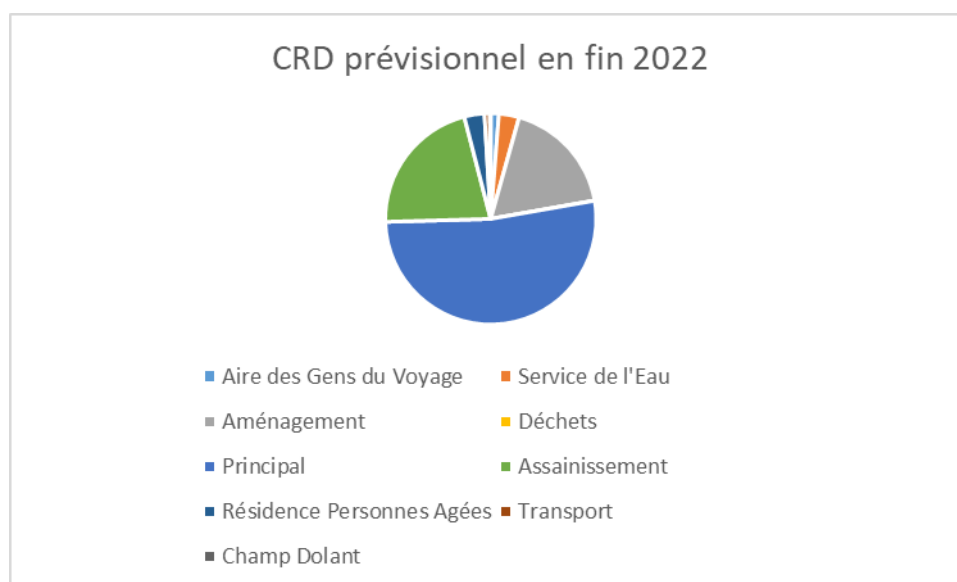


La dette est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la charte dite « la charte de Gissler ».

Les 3,62% de l'encours de la dette correspondent au taux fixe annulable.

D. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2021-2022)

Budget	Capital restant dû (CRD) en début 2021	Remboursement en capital 2021	Nouvel emprunt 2021	Capital restant dû (CRD) en début 2022	Remboursement en capital 2022	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel en fin 2022	Evolution du CRD 2021 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2022 (début-fin de période)
Aire des Gens du Voyage	981 879	125 470		856 409	125 470		730 939	- 125 470	- 125 470
Service de l'Eau	2 308 198	236 091		2 072 107	242 355		1 829 751	- 236 091	- 242 355
Aménagement	12 305 916	2 181 416		10 124 500	1 450 000	1 827 999	10 502 499	- 2 181 416	377 999
Déchets	59 070	20 713		38 357	18 880		19 477	- 20 713	- 18 880
Principal	30 263 143	2 704 470	3 800 000	31 358 673	2 863 512	2 273 355	30 768 515	1 095 530	- 590 157
Assainissement	15 425 306	1 654 084		13 771 222	1 189 044		12 582 178	- 1 654 084	- 1 189 044
Résidence Personnes Agées	1 971 139	72 536		1 898 604	77 200		1 821 404	- 72 536	- 77 200
Transport	841 146	177 083		664 063	177 100		486 963	- 177 083	- 177 100
Champ Dolant	77 067	2 747		74 321	2 841		71 480	- 2 747	- 2 841
Dette consolidée au 31/12/2022	64 232 865	7 174 611	3 800 000	60 858 254	6 146 402	4 101 354	58 813 205	- 3 374 611	- 2 045 048



A fin 2022, l'endettement prévisionnel est estimé à – 2 045 K€. Nous observerions une amélioration de l'endettement global de la collectivité.

III. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Ce point sur l'évolution prévisionnelle de la situation financière est à lier aux nouvelles dispositions de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Cette analyse est établie à partir de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

A. L'épargne consolidée :

	Repère	BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat	1	91 893 204
Produits exceptionnels	2	1 168 026
RRF hors reprise de résultats et produits exceptionnels	3=1-2	90 725 178
Dépenses réelles de fonctionnement	4	88 739 391
Dépenses exceptionnelles	5	5 345 050
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	83 394 341
Epargne brute	7=3-6	7 330 838
Remboursement en capital	8	6 146 402
Epargne nette	9=7-8	1 184 436

L'épargne globale tient compte de tous les budgets y compris le budget aménagement.

À noter que les résultats affichés sont calculés hors reprises des résultats cumulés. Or les équilibres des budgets tiennent compte de ces résultats.

B. L'endettement consolidé :

	Repère	BP 2022
Dette au 31/12/2020 CA ou 01/01/2021 BP	10	60 858 254
Recours à l'emprunt	11	4 101 354
Encours de la dette/ RRF	12=10/1	66%
Besoin de financement	13=11-8	(2 045 048)
Capacité de désendettement	14=10/7	8,30

À noter que le calcul de la capacité de désendettement n'intègre pas les résultats cumulés.

La norme de 12 années retenue par le législateur s'applique aux comptes administratifs.

CONCLUSIONS

Depuis sa création, l'Agglomération de la Région de Compiègne s'inscrit dans une gestion dynamique, rigoureuse et volontariste, porteuse de nombreux projets au service de ses administrés et pour le développement harmonieux de son territoire.

Le budget primitif 2022 confirme cette tendance en s'inscrivant dans un nouveau cycle, celui du mandat 2021-2026, pour lequel l'Agglomération Compiégnoise renforce ses actions en définissant un Plan pluriannuel d'Investissements ambitieux pour un territoire toujours plus attractif dans lequel chaque commune et chaque administré y trouve son compte.

Dans cette perspective, l'ARC veille tout particulièrement à préserver une bonne santé financière lui permettant de réaliser ses projets. Ainsi le budget primitif 2022 s'inscrit dans la continuité d'une bonne gestion s'articlant autour des axes suivants :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement pour dégager des marges manœuvres qui permettront de dégager une part importante d'autofinancement.
- Optimiser les recettes de fonctionnement
- Dégager une épargne brute substantielle
- Instaurer un taux de TFB à 1% et relever le taux de CFE avec la majoration spéciale visant à financer les projets d'Investissements et faire face aux éventuels aléas après 2022
- Baisser le taux de TEOM de 9,15% à 8,5%
- Mettre en œuvre un haut niveau d'investissements
- Limiter le recours à l'emprunt
- Poursuivre le développement de l'attractivité du territoire
- Offrir un service public de qualité aux administrés.

Annexe 1: Tableau des effectifs au 31/12/2021 du budget principal

Filière	catégorie	Emploi ou grade de l'agent	Effectifs pourvus	
ADMINISTRATIVE	A	Administrateur	1	
		Administrateur HCl	1	
		Attaché	11,8	
			Attaché HCl	2
			Attaché Pal	8,3
			Directeur ter	2
	B	Rédacteur	7	
		Rédacteur Pal 1Cl	8,6	
		Rédacteur Pal 2Cl	2	
	C	Adjt adm	8,8	
		Adjt adm Pal 1Cl	19,9	
		Adjt adm Pal 2Cl	10,6	
	ANIMATION	C	Adjt ter anim Pal 2Cl	2
Adjt ter animation			2	
AUTRES EMPLOIS	(vide)	Apprentis	5	
		CAE / CUI	2,43	
		Grade non statutaire	1	
DIRECTION	A	D.G. 80 à 150 mille hab.	1	
		D.G.A.40 a 150 mille hab	4	
POLICE	B	Chef service PM	1	
SOCIALE	A	Conseiller soc-ed	0,5	
		Educ j enfant 2Cl (anc)	1	
		Educateur Jeunes Enfants	2	
TECHNIQUE	A	Ingénieur	6,8	
		Ingénieur en chef	1	
		Ingénieur Pal	7,9	
	B	Technicien	6	
		Technicien Pal 1Cl	3	
		Technicien Pal 2Cl	3	
	C	Adjt tech	12,66	
		Adjt tech Pal 1Cl	1	
		Adjt tech Pal 2Cl	9	
		Agent maitrise	3	
		Agent maitrise Pal	2	
Total général			160,29	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 31 MARS 2022

FINANCES

06-Approbation des subventions et cotisations 2022

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à 20h00, s'est réuni aux Salles Saint Nicolas, rue du Grand Ferré à Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Jean-Luc MIGNARD, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Nicolas LEDAY, Pierre VATIN, Eugénie LE QUÉRÉ, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Gilbert BOUTEILLE, Romuald SEELS, Michel ARNOULD, Béatrice MARTIN

Ont donné pouvoir :

Claude DUPRONT à Philippe BOUCHER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Jihade OUKADI à Christian TELLIER, Claudine GREHAN à Benjamin OURY, Oumar BA à Bernard HELLAL, Marc-Antoine BREKIESZ à Jean-Luc MIGNARD, Nicolas COTELLE à Justyna DEPIERRE, Zadiyé BLANC à Bernard HELLAL, Cécile DAVIDOVICS à Michel ARNOULD

Étaient absents excusés:

Thérèse-Marie LAMARCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET – Directeur Général des Services
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe
Mme CHARTIER – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
Mme REGNIER-FERNAGU – Directrice des Affaires Juridiques et de la Gestion des Assemblées

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 mars 2022

Date d'affichage : 5 avril 2022

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 29

FINANCES

06-Approbation des subventions et cotisations 2022

BUDGET PRINCIPAL

Au titre de l'exercice 2022, le Budget Principal prévoit une dépense totale de 5 476 530,79 € pour financer des participations, des subventions de fonctionnement et des cotisations dont la ventilation figure dans le tableau joint en annexe.

La répartition par imputation est la suivante :

COMPTE	MONTANT
657341	193 000,00 €
6553	3 594 937,00 €
657358	422 100,00 €
6574	873 500,00 €
6281	392 993,79 €
<u>TOTAL</u>	<u>5 476 530,79 €</u>

Compte tenu de ces informations et après lecture du détail des comptes joints en annexe, il est proposé d'approuver les participations, les subventions et les cotisations à verser en 2022.

BUDGET TOURISME

Au titre de l'exercice 2022, le Budget Tourisme prévoit une dépense totale de 84 300,00 € pour financer des subventions de fonctionnement et des cotisations dont la ventilation figure dans le tableau joint en annexe.

La répartition par imputation est la suivante :

COMPTE	MONTANT
6574	73 500 €
657341	10 000 €
6281	800 €
<u>TOTAL</u>	<u>84 300 €</u>

Compte tenu de ces informations et après lecture du détail des comptes joints en annexe, il est proposé d'approuver les subventions et les cotisations à verser en 2022.

BUDGET TRANSPORT

Au titre de l'exercice 2022, le Budget Transport prévoit une dépense totale de 4 000 € pour financer des cotisations dont la ventilation figure dans le tableau joint en annexe.

La répartition par imputation est la suivante :

COMPTE	MONTANT
6281	4 000 €
<u>TOTAL</u>	<u>4 000 €</u>

Compte tenu de ces informations et après lecture du détail des comptes joints en annexe, il est proposé d'approuver les cotisations à verser en 2022.

BUDGET DECHETS

Au titre de l'exercice 2022, le Budget déchets prévoit une dépense totale de 96 540 € pour financer des subventions de fonctionnement et dont la ventilation figure dans le tableau joint en annexe.

La répartition par imputation est la suivante :

COMPTE	MONTANT
6574	50 540 €
657341	46 000 €
<u>TOTAL</u>	<u>96 540 €</u>

Compte tenu de ces informations et après lecture du détail des comptes joints en annexe, il est proposé d'approuver les subventions et les cotisations à verser en 2022.

Pour toutes les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, une convention sera signée entre l'ARC et ces associations afin de fixer les objectifs et les engagements de chacun des partenaires.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

Étant précisé que MM. MARINI, HELLAL, OURY, BERTRAND, MIGNARD et Mmes MARTIN, SCHWARZ, RENARD et FRANÇOIS, membres de la Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois, ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à la Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois,

Étant précisé que MM. HELLAL, LEBOEUF, DESMOULINS, CHIREUX, BREKIESZ, MIGNARD, PICART, BERTRAND et Mmes FRANÇOIS, SCHWARZ, MARTIN et DEPIERRE, membres de l'Office du Tourisme, ne prennent pas part au vote concernant la subvention allouée à l'Office du Tourisme,

Étant précisé que M. BOMBARD, membre de l'association Partage Travail, ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Partage Travail,

Étant précisé que M. PASCUAL, membre de l'association Iterra (incubateur), ne prend pas part au vote dans le cadre de la subvention allouée à l'association Iterra (incubateur),

Étant précisé que Mme DUMAY, Vice-Présidente de l'association du Festival du Film historique, ne prend pas part au vote concernant la subvention allouée à l'association du Festival du Film historique.

APPROUVE les subventions et les cotisations à verser en 2022 conformément aux tableaux joints en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

SUBVENTIONS COTISATIONS 2022- BUDGET PRINCIPAL

Bénéficiaire	Objets	Budget 2022
--------------	--------	-------------

SUBV. FONCTIONNEMENT COMMUNES (657341)

Compiègne	Frais stade Petit poisson	48 000,00
Communes	Distribution ARC info	95 000,00
Compiègne	Frais poste pan	50 000,00
TOTAL		193 000,00

SUBV. FONCTIONNEMENT GROUPEMENTS COLLECTIVITES (657358)

SMOA	Participation SAGE	50 000,00
SAGEBA	Participation SAGE	3 800,00
Nonette	Participation SAGE	1 500,00
SMOA	Participation GEMA	106 000,00
Entente Oise Aisne	Participation GEMA	245 000,00
Syndicat Mixte Oise Moyenne	Participation GEMA	1 000,00
SAGEBA	Participation GEMA	14 800,00
TOTAL		422 100,00

SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)

Comité Œuvres Sociales de la Ville de Compiègne et de l'ARC	Subvention annuelle	34 000,00
Association des anciens du SIVOM	Subvention annuelle	2 600,00
Oise les vallées	Programme d'études d'urbanisme	180 000,00
Université Technologique de Compiègne	Prix de thèse	4 400,00
SPL LE TIGRE	Participation ARC	200 000,00
Université Technologique de Compiègne	Dispositif ressort	4 000,00
Action Cœur de ville: participation de l'ARC	Aides aux entreprises	37 000,00
Action Cœur de ville: participation de l'ARC	versement de la part de l'ARC à la CCIO/CMAO	24 100,00
Action Cœur de ville: participation de l'ARC	versement de la part de l'ARC aux actions commerciales	24 000,00
Action Cœur de ville: participation de l'ARC	Subvention à la FACC	16 000,00
Action Cœur de ville: Sollicitation du Fond FISAC	Fond FISAC : aides aux entreprises	112 400,00
Action Cœur de ville: Sollicitation du Fond FISAC	versement de la part FISAC à la CCIO/CMAO	28 200,00
Action Cœur de ville: Sollicitation du Fond FISAC	versement de la part FISAC aux actions commerciales	28 500,00
Incubateur		60 000,00
Union des professionnels de Lacroix-Saint-Ouen (UPL)		1 000,00
Fédération des boutiques à l'essai		4 000,00
ALEPI		4 000,00
Club des entrepreneurs	Le Challenge des Entrepreneurs	800,00
Association les entrepreneuriales PICARDIE		4 000,00
kheops	Permis citoyen	6 000,00
CIDFF	Service d'accompagnement des femmes vers l'insertion	2 000,00
Partage travail	Auto réhabilitation accompagnée	3 000,00
Partage travail	territoire zero chomeurs longue durée	7 500,00
Wimoov	Eco mobilité (location scooter)	3 000,00
Subventions pour des évènements sportifs de rayonnement régional ou national		57 000,00
Association The Ultimate Sci-Fi	Geek convention	3 000,00
Enveloppe subventions à allouer en cours d'année		13 000,00
CTE fonds de participation verts aux associations		10 000,00
TOTAL		873 500,00

COTISATIONS AUX ORGANISMES (6281)

Oise les vallées	Cotisation annuelle	37 193,20
CAUE de l'OISE	Cotisation annuelle	1 440,00
Fondation du patrimoine	Cotisation annuelle	1 000,00
Ordre des architectes	Cotisation annuelle	700,00
Plantes et cités	Cotisation annuelle	1 800,00
ADIL	Cotisation annuelle	14 196,33
ADOPTA	Cotisation annuelle	700,00
Oise Est Initiative (PFIL)	Cotisation annuelle	1 500,00
Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources	Cotisation annuelle	125 250,00
Escom	Cotisation annuelle	20,00
IAR	Cotisation annuelle	3 084,00
Retis	Cotisation annuelle	2 640,00
Agro-Sphères	Cotisation annuelle	1 200,00
EPL (Fédération des entreprises publiques locales)	Cotisation annuelle	4 500,00
ATMO	Cotisation annuelle	20 000,00
Association A.P.C.	Cotisation annuelle	100 470,26
AFIGESE	Cotisation annuelle	600,00
Pôle Métropolitain	Cotisation annuelle	10 000,00
ADICO (Cotisations professionnelles SI)		40 900,00
DPO		24 300,00
UNAF	Label Apicité	1 500,00
TOTAL		392 993,79

COTINGENT PARTICIPATION SERVICE INCENDIE (6553)

SDIS	Contingent	3 594 937,00
TOTAL		3 594 937,00

SUBVENTIONS/ COTISATIONS 2022 - BUDGETS ANNEXES**BUDGET TOURISME**

BENEFICIAIRE	BP 2022
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)	
Compiègne Yatch Club	2 000,00
Fou d'histoire	8 000,00
Festival des forêts	20 000,00
Fédération Départemental des Chasseurs de l'Oise	6 000,00
Aéroclub - Fête aérodrome	10 000,00
ONF - Festival de cinéma Branche et ciné	3 000,00
Sauvegrade patrimoine des forêts du Compiègnois	1 500,00
Amis du festival du film hitorique	20 000,00
Ring olympique compiégnois	3 000,00
TOTAL	73 500,00
SUBV. FONCTIONNEMENT COMMUNES (657341)	
Béthisy saint Pierre (co-financement étude historique de la commune	5 000,00
Verberie (étude de recherche fondamentale en histoire, archéologie et architecture	5 000,00
TOTAL	10 000,00
CONCOURS DIVERS (6281)	
Office de tourisme de France	800,00
TOTAL	800,00
TOTAL DES SUBVENTIONS & COTISATIONS	84 300,00

BUDGET DECHETS

BENEFICIAIRE	BP 2022
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)	
Recyclerie	50 540,00
TOTAL	50 540,00
SUBV. FONCTIONNEMENT COMMUNES (657341)	
Communes (distribution des sacs)	46 000,00
TOTAL	46 000,00
TOTAL DES SUBVENTIONS & COTISATIONS	96 540,00

BUDGET TRANSPORT

BENEFICIAIRE	BP 2022
CONCOURS DIVERS (6281)	
AGIR	4 000,00
TOTAL	4 000,00

FINANCES

07-Fiscalité directe – Vote des taux pour 2022

Les ressources fiscales de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne sont issues de quatre taxes locales s'appliquant sur les ménages et sur les entreprises.

Ces quatre taxes sont :

- la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS),
- la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB),,
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB).

L'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissements de l'Agglomération de la Région de Compiègne pour 2021 – 2026 a mis en exergue un relèvement conséquent du niveau des dépenses d'investissement prévu sur le mandat par rapport aux années précédentes, un niveau ambitieux qui nécessite un financement adéquat dans des conditions financières acceptables. Il convient par ailleurs de souligner que l'Agglomération de la Région de Compiègne doit se prémunir des aléas potentiels sur sa gestion courante des conséquences de la crise financière et compte tenu de la mise à contribution des collectivités par l'État au redressement des comptes publics par le passé, en particulier lors de la ponction opérée sur la DGF à hauteur de 1,8 M€ sur la période 2014 – 2017.

Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, la loi de finances 2020 implique le gel des taux ou montants d'abattement au titre de 2022 à leur niveau de 2019 (pour mémoire 9,37%). Les établissements publics de coopération intercommunale n'ont donc pas de taux de TH à voter en 2022. Les EPCI disposeront à nouveau de leur pouvoir de taux dès 2023.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de fixer le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) à 1,00%,
- de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 26,16% en utilisant la possibilité d'instaurer la majoration spéciale (+1,31%)¹,
- de maintenir la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) à 2,52%.

Il convient de préciser que l'utilisation de la majoration spéciale de la CFE ne permet pas de capitaliser en réserve la différence entre le taux voté et le taux maximum.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

.../...

¹ Conformément au 2° du II et au III de l'article 1636 B decies du CGI, la majoration spéciale est applicable :

- lorsque le taux de CFE pour l'année d'imposition est inférieur au taux moyen constaté l'année précédente au plan national pour l'ensemble des communes et de leurs EPCI avec ou sans fiscalité propre ;
- lorsque le taux moyen pondéré (TMP) de la taxe d'habitation (TH) et des taxes foncières (TF) constaté l'année précédente sur le territoire de l'EPCI est supérieur au taux moyen constaté cette même année au niveau national pour l'ensemble des communes et des EPCI.

ADOPTE les taux de fiscalité pour l'année 2022 :

- la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 2,52%
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 26,16%
- la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 1,00%

ADOPTÉ à la majorité par le Conseil d'Agglomération
Avec 2 votes contre de M. DIOT et Mme GUILLAUME-
MONNERY et 3 abstentions de M. LECA, Mme DUMAY et
Mme BOUR,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

FINANCES

08-Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2022

Par délibération du 2 octobre 2020, l'ARC a décidé ce qui suit :

- d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- de fixer le seuil de plafonnement à appliquer à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.

En 2021, l'ARC a réalisé un excédent de fonctionnement substantiel compte tenu d'une TEOM collectée plus importante que prévue au budget primitif 2021 et d'appels d'offres favorables avec le marché SEPUR et ceux réalisés par le SMDO. De plus, en 2022 les bases vont être revalorisées de 3,4%.

Ainsi, pour 2022, il est proposé de baisser le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 9,15% à 8,5% pour l'ensemble du territoire de l'ARC.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

FIXE le taux de la TEOM pour l'année 2022 à 8,5 %,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Déchets Ménagers au Chapitre 73

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

FINANCES

09-Participation du Budget Principal aux Budgets annexes

Le Budget Principal peut apporter un soutien financier à certains budgets annexes qui lui sont rattachés afin d'assurer les équilibres budgétaires.

Il est proposé d'adopter les participations 2022 du budget principal aux budgets annexes pour un montant global de 1 788 035,10 € réparti comme suit :

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total
Résidence pour personnes âgées		36 068,06	36 068,06
Tourisme	328 490,67	578 536,30	907 026,97
Hôtel de projets	199 860,00		199 860,00
Gens du voyage	639 775,00		639 775,00
ZAE Champ Dolant		5 305,07	5 305,07
Total	1 168 125,67	619 909,43	1 788 035,10

Il est constaté une baisse de 62 466,26€ par rapport au budget primitif 2021. En effet, les participations du budget principal aux budgets annexes, d'un montant de 1 850 500,90, se répartissaient en 2021 comme suit :

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total
Aérodrome	26 150,00	-	26 150,00
Hôtel de projets	241 847,00	-	241 847,00
Résidence pour personnes âgées	-	13 255,94	13 255,94
Gens du voyage	675 090,00	-	675 090,00
Tourisme	406 393,60	482 133,73	888 527,33
ZAE Champ Dolant	-	5 631,09	5 631,09
Total	1 349 480,60	501 020,76	1 850 501,36

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation du Budget Principal aux Budgets annexes pour un montant de 1 788 035,10 € pour l'exercice 2022,

.../...

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 67 et 204.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

FINANCES

10- Approbation des fonds de concours et des subventions d'équipement 2022

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2022 du budget principal prévoit une inscription budgétaire de 2 745 626,75 € pour divers fonds de concours d'investissement répartis selon le tableau joint en annexe.

Ce montant est ventilé sur les imputations suivantes :

COMPTE	MONTANT
204112	253 990,00 €
2041632	619 909,43 €
204182	240 000,00 €
2041412	1 414 447,32 €
20422	217 280,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>2 745 626,75 €</u>

BUDGET DECHETS

Le Budget Primitif 2022 du Budget Déchets prévoit une inscription budgétaire de 95 800 € au compte 20422 pour la participation versée aux bailleurs pour la mise en place de conteneurs.

COMPTE	MONTANT
20422	95 800 €
<u>TOTAL</u>	<u>95 800 €</u>

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les fonds de concours et les subventions d'équipement à verser en 2022 conformément aux tableaux joints en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

FONDS DE CONCOURS 2022- BUDGET PRINCIPAL

Bénéficiaire	Objet	Budget 2022
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSÉE (204112)		
Aides communautaires	Aide communautaire aux LLS	253 990,00
TOTAL (204112)		253 990,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041632)		
Tourisme	participation à l'investissement	578 536,30
RPA	participation à l'investissement	36 068,06
ZAE Champ Dolant	participation à l'investissement	5 305,07
TOTAL (2041632)		619 909,43
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (204182)		
Subventions d'Etat aux organismes HLM	Subventions déléguées de l'Etat aux LLS	240 000,00
TOTAL (204182)		240 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041412)		
Compiègne	Remboursement capital Stade Paul Petit Poisson	95 000,00
Communes membres	Fonds de concours communes moins de 2000 habitants	683 822,84
Margny Les Compiègne	Stade Robert Dubois	135 004,32
Compiègne	Etude Musée de la Figurine	12 500,00
Choisy Au Bac	Terrain synthétique	256 667,00
Saintines	Salle communale multifonction	133 333,34
Lachelle	Maison assistante maternelle	8 119,82
Compiègne	Fonds de concours Compiègne (Taxe sur les paris hippiques 2021)	90 000,00
TOTAL (2041412)		1 414 447,32
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (20422)		
Provision aides sur projets d'implantation	Subvention pour création de nouveaux emplois	50 000,00
Particuliers	Opération façade et rénovation patrimoine anciens	36 000,00
	ARC accession abordable	84 000,00
	aide ARC/ Pass copro -Pass rénovation individuelle	47 280,00
TOTAL (20422)		217 280,00
TOTAL DES FONDS DE CONCOURS ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		2 745 626,75

FONDS DE CONCOURS - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2022 - BUDGET DECHETS

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (20422)		
BAILLEURS	subvention d'investissement	95 800,00
TOTAL (20422)		95 800,00

FINANCES

11- Fonds de concours aux communes de moins de 2 000 habitants – Approbation du programme 2021 SAINT VAAST DE LONGMONT

Lors du vote du budget principal le 1^{er} avril 2021, l'ARC a décidé l'octroi d'un fonds de concours d'un montant total maximum de 360 000 € aux communes de l'Agglomération comptant moins de 2 000 habitants.

Il est rappelé qu'en application du VI de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Par délibération du 15 décembre 2021, le conseil d'agglomération a approuvé les montants attribués aux 12 communes, Saint-Jean-Aux-Bois, Vieux-Moulin, Armancourt, Saint-Sauveur, Bienville, Jonquières, Janville, Lachelle, Béthisy-Saint-Martin, Néry, Saint-Vaast-de-Longmont, Saintines.

Il est proposé de modifier les montants des fonds de concours attribués aux opérations d'investissement présentées par la commune de Saint Vaast de Longmont comme suit :

Actuellement

Communes	Projets	Montant H.T.	Subventions attendues	A.R.C.	Charge HT Commune
Saint Vaast de Longmont	Camion benne	23 148.00	9 430.00	6 859.00	6 859.00
	Mise aux normes électricité mairie école salle du raveau	1 936.23	-	968.11	968.12
	Tableau numérique école	7 400.00	4 900.00	1 020.00	1 480.00
	Anti pince doigts école	2 482.40	-	1 241.20	1 241.20
	Réagréage des piliers de la salle du raveau (mise au normes)	430.00	-	215.00	215.00
	Bordurage diverses rues	16 820.40	-	8 410.20	8 410.20
	Licences office	490.00	-	245.00	245.00
	Petit matériel	1 998.07	-	999.00	999.07
	TOTAL		54 705.10	14 330.00	19 957.51

.../...

Nouvelle délibération de la commune

Communes	Projets	Montant H.T.	Subventions attendues	A.R.C.	Charge HT Commune
Délibération de la commune du 14/1/2022	Camion benne	23 148.00	9 430.00	6 859.00	6 859.00
	Mise aux normes électricité mairie école salle du raveau	1 936.23	-	968.11	968.12
	Tableau numérique école	7 400.00	4 900.00	1 020.00	1 480.00
	Anti pince doigts école	2 482.40	-	1 241.20	1 241.20
	Réagrègement des piliers de la salle du raveau (mise aux normes)	430.00	-	215.00	215.00
	Bordurage diverses rues	16 820.40	-	8 410.20	8 410.20
	Licences office	490.00	-	245.00	245.00
	Petit matériel	2 319.82	-	1 159.00	1 160.82
	TOTAL	55 026.85	14 330.00	20 117.51	20 579.34

Les modalités des versements sont les suivantes :

- 1/3 du fonds de concours sur présentation du premier ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde sur présentation d'un tableau listant les mandats effectués contresignés par le Comptable Public et accompagné d'une copie des factures correspondantes.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Mme Sidonie MUSELET,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la répartition du fonds de concours aux communes de l'ARC de moins de 2 000 habitants selon les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 31 MARS 2022

FINANCES

12-Vote des Budgets supplémentaires 2022 des Budgets Annexes Assainissement- SPANC-Eau

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à 20h00, s'est réuni aux Salles Saint Nicolas, rue du Grand Ferré à Compiègne, sous la présidence de Monsieur Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Étaient présents :

Bernard HELLAL, Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Jean-Luc MIGNARD, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Nicolas LEDAY, Pierre VATIN, Eugénie LE QUÉRÉ, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Gilbert BOUTEILLE, Romuald SEELS, Michel ARNOULD, Béatrice MARTIN

Ont donné pouvoir :

Claude DUPRONT à Philippe BOUCHER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Jihade OUKADI à Christian TELLIER, Claudine GREHAN à Benjamin OURY, Oumar BA à Bernard HELLAL, Marc-Antoine BREKIESZ à Jean-Luc MIGNARD, Nicolas COTELLE à Justyna DEPIERRE, Zadiyé BLANC à Bernard HELLAL, Cécile DAVIDOVICS à Michel ARNOULD

Étaient absents excusés:

Thérèse-Marie LAMARCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET – Directeur Général des Services
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe
Mme CHARTIER – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
Mme REGNIER-FERNAGU – Directrice des Affaires Juridiques et de la Gestion des Assemblées

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 mars 2022

Date d'affichage : 5 avril 2022

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 51

FINANCES

12-Vote des Budgets supplémentaires 2022 des Budgets Annexes Assainissement-SPANC-Eau

Les Budgets Supplémentaires pour l'exercice 2022 des budgets annexes Assainissement, SPANC, et Eau portent sur :

- les reprises et affectations des résultats des comptes administratifs 2021,
- l'intégration des restes à réaliser 2021,
- des ajustements d'inscriptions budgétaires sans remettre en cause les orientations budgétaires de novembre 2021.

Budget Assainissement

En investissement, le virement de la section d'exploitation (8,03 M€), le résultat d'investissement reporté (1,84 M€) et les opérations d'ordre (0,008 M€) permettent de financer :

- 0,16 M € de restes à réaliser,
- 3,25 M € de travaux de réseaux,
- 6,36 M€ de constructions et d'installations de matériels et d'outillage (création, réhabilitation et création de deux postes de refoulement, traitement phosphores, traitement anti-H₂S, travaux sur réseaux Compiègne, Béthisy, Clairoux, Verberie, Venette, Choisy-au-Bac)

En fonctionnement, l'excédent de gestion de 2021 (8,36 M€) permet l'inscription des dépenses ci-dessous :

- 8,03 M€ de virement vers la section d'investissement,
- 0,33 M€ d'inscriptions supplémentaires notamment en travaux d'entretien bâtiments, de réseaux et de voiries (complément : curage de lagunes d'épuration, entretien du chemin d'accès à la station d'épuration de La Croix Saint Ouen, élagage).
- 0,008 M€ d'opérations d'ordre.

Budget SPANC

La reprise des excédents d'investissement (258 k€) et de fonctionnement (25 k€) sont équilibrés par l'inscription des frais d'études de 258 k€ en investissement et 25 k€ en fonctionnement.

À noter ce service a été étendu aux communes de l'ex-CCBA au 1^{er} janvier 2018 d'où un apport significatif en matière d'installations à réaliser pour le compte de particuliers.

L'évaluation des besoins liés à ce transfert de compétence est en cours. Il sera procédé à des ajustements budgétaires lors des prochaines décisions budgétaires modificatives.

Budget Eau

En investissement, le virement de la section d'exploitation (3,96 M€), et les opérations d'ordre (0,028 M€) s'équilibrent principalement en dépenses par l'inscription de :

- 0,45 M€ de restes à réaliser,
- 0,01 M€ de frais d'études,
- 0,07 M€ d'opérations d'ordre,
- 1,6 M€ de travaux de renouvellement de canalisations soit à 0,59 M€ de travaux et 1,01 M€ de réserves, sachant qu'à terme l'objectif est de réaliser 3 M€ de travaux de réseaux par an,
- 1,86 M€ d'immobilisations en cours de construction, soit 0,59 M€ de travaux et 1,27 M€ de réserves destinées à financer les travaux du schéma directeur dont le coût prévisionnel est estimé à 7 M€.

.../...

En fonctionnement, l'excédent d'exploitation (3,9 M€) et les amortissements des subventions (0,07 M€) s'équilibrent notamment par l'inscription de dépenses ventilées sur l'ajustement des dotations aux amortissements (0,028 M€), les études (0,002 M€) et le virement de 3,96 M€ à la section d'investissement.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les budgets supplémentaires 2022 des budgets Assainissement, SPANC et Eau.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2022

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Assainissement					
001	Résultat d'investissement reporté		1 840 225,80		
002	Résultat d'exploitation reporté				8 358 885,83
021	Virement de la section d'exploitation		8 034 364,09		
023	Virement à la section d'investissement			8 034 364,09	
011	Charges à caractère général			330 000,00	
	6061 - Fournitures non stockables			10 000,00	
	61521 - Entretien de bâtiments publics			100 000,00	
	61523 - Réseaux			100 000,00	
	61528 - Entretien autres (voirie)			100 000,00	
	617 - Etudes et recherches			10 000,00	
	6226 - Honoraires			10 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	105 340,00			
	2031 - Frais d'études (Restes à réaliser RàR)	5 340,00			
	2031 - Frais d'études	100 000,00			
21	Immobilisations corporelles	3 321 732,40			
	21532 - Réseaux d'assainissement (RàR)	71 732,40			
	21532 - Réseaux d'assainissement	3 250 000,00			
23	Immobilisations en cours	6 442 039,23			
	2313 - Constructions (RàR)	9 424,50			
	2313 - Constructions	2 874 000,00			
	2315 - Installations, matériels et outillage techniques (RàR)	69 389,00			
	2315 - Installations, matériels et outillage techniques	3 489 225,73			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 364,00	7 885,74		
	281311 - Bâtiment d'exploitation		-536 008,00		
	28131 - Bâtiment d'exploitation		536 008,00		
	28153 - Réseaux d'assainissement		1 461 529,64		
	281531 - Réseaux d'eau		-28 335,00		
	281532 - Réseaux d'assainissement		-1 427 224,64		
	2817315 - Bâtiment administratif		-52 434,79		
	28173 - Constructions		52 434,79		
	2817532 - Réseaux d'assainissement		-167 015,21		
	28175 - Installation mat et outillage		184 206,21		
	2817562 - Service d'assainissement		-17 191,00		
	28183 - Matériel de bureau et informatique		1 125,60		
	28184 - Mobilier		790,14		
	139111 - Agence de l'eau	3 210,00			
	13914 - Communes	10 154,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			7 885,74	13 364,00
	6811 - Dotation, Amort, Immob, Incorp et Corporelles			7 885,74	
	777 - Subv invest				13 364,00
	Total	9 882 475,63	9 882 475,63	8 372 249,83	8 372 249,83
Eau					
001	Résultat d'investissement reporté	1 104 498,59			
002	Résultat d'exploitation reporté				3 926 378,85
021	Virement de la section d'exploitation		3 964 406,75		
023	Virement à la section d'investissement			3 964 406,75	
10	Dotations, fonds divers de réserves		1 104 498,59		
	1068 - Autres réserves		1 104 498,59		
011	Charges à caractère général			2 000,00	
	617 - Etudes et recherches			2 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	14 824,77			
	2031 - Frais d'études (RàR)	2 600,00			
	2031 - Frais d'études	12 224,77			
21	Immobilisations corporelles	2 052 242,92			
	21531 - Réseaux d'adduction d'eau (RàR)	452 242,92			
	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	1 600 000,00			
041	Opérations patrimoniales	118 179,63	118 179,63		
	238 - Avances et acomptes versés		118 179,63		
	2313 - Constructions	118 179,63			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			28 105,10	68 133,00
	6811 - Dot. Amort. Immos			28 105,10	
	777 - Subv invest				68 133,00

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
040	Opération d'ordre entre section	68 133,00	28 105,10		
	281311 - Bâtiment d'exploitation		-78 330,79		
	28131 - Bâtiment d'exploitation		78 330,79		
	281531 - Réseaux d'adduction d'eau		-347 503,68		
	28153 - Réseaux d'adduction d'eau		374 006,68		
	2817311 - Bâtiment d'exploitation		-21 675,00		
	28173 - Bâtiment d'exploitation		21 675,00		
	2817531 - Réseaux d'adduction d'eau		-559 082,01		
	28175 - Réseaux d'adduction d'eau		563 372,01		
	2817561 - Service de distribution d'eau		-4 290,00		
	28184 - Mobilier		1 602,10		
	139111 - Agence de l'eau	20 799,00			
	13918 - Autres	47 334,00			
23	Immobilisations en cours	1 857 311,16			
	2313 - Immobilisations en cours (RàR)	3 013,16			
	2313 - Immobilisations en cours	1 242 000,00			
	2315 - Installations, matériels et outillage techniques (RàR)	12 298,00			
	2315 - Installations, matériels et outillage techniques	600 000,00			
	Total	5 215 190,07	5 215 190,07	3 994 511,85	3 994 511,85
SPANC					
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		258 281,73		
002	Résultat de fonctionnement reporté				25 344,25
20	Immobilisations incorporelles	258 281,73			
	2031 - Frais d'études	258 281,73			
011	Charges à caractères général			25 344,25	
	604 - Achats d'études			25 344,25	
	Total	258 281,73	258 281,73	25 344,25	25 344,25

FINANCES

13-Actualisation du Pacte financier et fiscal

Vu le code général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C, point VI,

Vu la délibération du conseil d'agglomération du 30 juin 2015 relative à la signature du contrat de ville 2015-2020,

Vu la délibération du conseil d'agglomération du date du 29 mars 2018 relatif à l'approbation du pacte financier et fiscal,

Vu la délibération du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 relatif à la prorogation du contrat de Ville jusqu'en 2022,

Considérant l'engagement pris avec ce contrat de ville d'élaborer un pacte financier et fiscal de solidarité en concertation avec les communes membres visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières,

Considérant que ce pacte doit tenir compte des diverses relations financières existantes entre l'EPCI et ses communes membres, à savoir à minima :

- les efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à travers les transferts de compétences,
- les règles d'évolution des attributions de compensation (AC),
- les politiques communautaires poursuivies à travers les fonds de concours (FDC), la dotation de solidarité communautaire (DSC),
- les critères retenus par l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

Considérant que l'objectif de ce pacte est de définir un contrat clair porteur de stabilité et de prévisibilité pour l'agglomération et ses communes dans un contexte de tensions sur les finances publiques,

Considérant la revalorisation à 35 000 € par an des fonds de concours attribuées aux communes membres de moins de 2 000 habitants (30 000 € précédemment),

Considérant la revalorisation de 3 000 € de la majoration des communes de moins de 2 000 habitants, dans le cadre de la dotation de solidarité intercommunale,

Considérant la compensation de 38 880 € attribuée à la commune de Saint Sauveur pour la perte de ses taxes funéraires,

Il est donc nécessaire de modifier le Pacte financier et fiscal, notamment en redéfinissant les objectifs et modalités de répartition suivants de la dotation de solidarité communautaire :

.../...

Critère	Repère	Commentaire	Objectif et modalités de répartition
Historique	b	Montant fixe totalisant 53 000 euros déterminé sur la base des versements des années antérieures	7,167175% du montant de DSC 2017 hors versement exceptionnel, afin de tenir compte des montants historiquement alloués.
Revenu	c	Montant variable lié au revenu moyen par habitant de la commune comparé à celui moyen des communes de l'ARC : plus la moyenne communale est faible, plus la part est forte.	Enveloppe totalisant 17,5% de la part variable. Répartition inversement proportionnelle afin de réduire les disparités de charges entre les communes membres
Potentiel financier	d	Montant variable lié au potentiel financier communal comparé à celui moyen des communes de l'ARC : plus la moyenne communale est faible, plus la part est forte.	Enveloppe totalisant 27,5% de la part variable. Répartition inversement proportionnelle afin de réduire les disparités de ressources entre les commune membres
Charges de centralité	e	Montant variable lié à la population communale : plus la commune est peuplée, plus la part est forte.	Enveloppe totalisant 25% de la part variable. Répartition proportionnelle à la population pondérée (b) si la population de la commune (a) est supérieure à 7.500 habitants, alors $b = a \cdot (1 + 0,54827305 \cdot \text{LOG}(a/7500))$.
Logements sociaux	f	Montant variable lié au nombre de logements sociaux de la commune : plus le nombre est important, plus la part est forte.	Enveloppe totalisant 30% de la part variable. Répartition proportionnelle afin de réduire les disparités de charges entre les communes membres
Petites communes	g	Montant fixe de : <ul style="list-style-type: none"> • 10 000 € pour les communes de moins de 500 habitants (2 communes) • 9 000 € pour les communes de moins de 1 000 habitants (7 communes) • 8 000 € pour les communes de moins de 2 000 habitants (3 communes) 	Montant fixe progressif pour les communes dont la population est inférieure à 2.000 habitants, afin de garantir aux "petites communes" une progression par rapport aux montants alloués.
Reversements	h	Reversements en faveur de Compiègne de 50% du produit fiscal perçu par l'ARC, en faveur de Nery afin de compenser la perte de ressource liée à la reprise de la compétence "Eau" par l'ARC et en faveur de Saint-Sauveur pour la perte des taxes funéraires	La commune de Compiègne assume la charge des équipements consacrés aux activités hippiques et la commune de Nery a financé les équipements permettant la production d'eau potable à partir de son budget principal.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le pacte financier et fiscal compte tenu notamment des nouvelles modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire tel que joint en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

POLE FINANCES

Pacte fiscal et financier

Sommaire

- A. Préambule
- B. Etat des lieux des mécanismes de redistribution existants
 - 1. Les attributions de compensation (AC)
 - 2. Les fonds de concours (FDC)
 - 3. La dotation de solidarité communautaire (DSC)
 - 4. La répartition interne du fonds national de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC)
- C. Propositions d'évolution des mécanismes de redistribution
 - 1. Les attributions de compensation (AC)
 - 2. Les fonds de concours (FDC)
 - 3. La dotation de solidarité communautaire (DSC)
 - 4. La répartition interne du fonds national de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC)
- D. Modalités d'adoption du pacte fiscal et financier

A. Préambule

En vertu du paragraphe VI de l'article 1609 nonies C du CGI, L'agglomération de la Région de Compiègne s'est engagé lors de la signature du contrat de ville, à élaborer, en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières.

Ce pacte doit tenir compte des diverses relations financières existantes entre l'EPCI et ses communes membres, à savoir à minima :

- les efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à travers les transferts de compétences ;
- les règles d'évolution des attributions de compensation (AC) ;
- les politiques communautaires poursuivies à travers les fonds de concours (FDC) et/ou la dotation de solidarité communautaire (DSC), et les critères de péréquation retenus ;
- les critères retenus par l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Ce pacte peut en outre comporter les règles de versement et d'évolution de tout autre dispositif de redistribution bénéficiant aux communes membres, notamment au titre de la politique de la ville.

L'absence d'élaboration de ce pacte financier et fiscal de solidarité formalisée dans la première année de mise en œuvre du contrat de ville entraîne le versement obligatoire d'une DSC au profit des communes concernées par ce contrat de ville, dont le montant est au moins égal à 50 % de la progression sur un an de certains produits fiscaux dont principalement la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE).

Il n'existe pas véritablement de « modèle » de pacte financier qui peut donc prendre une forme et un contenu très diversifié propre à chaque établissement de coopération intercommunale (EPCI). Dans la pratique, la logique de solidarité financière réciproque entre l'EPCI et ses communes membres prévaut et repose sur différentes composantes financières. L'objectif de ce pacte est de définir un contrat clair porteur de stabilité et de prévisibilité pour l'agglomération et ses communes dans un contexte de tensions sur les finances publiques.

B. Etat des lieux des mécanismes de redistribution existants

L'agglomération dispose de mécanismes de redistribution épars et hétérogènes à destination des communes membres. Bien que n'ayant pas formalisé de pacte financier et fiscal à l'échelle de l'agglomération, elle a progressivement institué un corps de délibérations qui prévoit des mécanismes re-distributifs entre l'EPCI et ses communes membres.

1. Les attributions de compensation (AC)

Le reversement de fiscalité professionnelle via les attributions de compensation résulte :

- d'une situation fiscale figée au moment de la création d'un EPCI, de l'adhésion d'une commune à cet EPCI ou de la fusion avec un EPCI préexistant à fiscalité professionnelle unique,
- ensuite minorée ou majorée des éventuels transferts de charges impactant le nouveau gestionnaire de la compétence.

Les attributions de compensation reposent sur le principe de neutralité budgétaire mis en œuvre tant au moment du passage à la fiscalité unique (la communauté bénéficie du produit de la fiscalité économique sur l'ensemble du territoire communautaire et restitue à chaque commune membre le produit de fiscalité perçue au moment du transfert de la ressource économique), que lors de chaque nouveau transfert de charges en lien avec les évolutions des compétences.

En 2021, l'ARC a reversé à ses communes membres les attributions de compensation selon ces dispositions légales.

Les montants des AC pourront évoluer pour tenir compte de la révision générale des statuts de l'ARC qui impliquent tant des restitutions et que des extensions de compétences. Là encore, le principe de neutralité budgétaire tant pour les communes que pour l'EPCI est mis en œuvre.

2. Les fonds de concours (FDC)

Les statuts de l'ARC tels que définis par arrêté préfectoral du 29 décembre 2018 incluent une compétence facultative dénommée « fonds de concours ». Cette compétence a permis de soutenir financièrement de nombreux projets communaux. En outre, une enveloppe budgétaire spécialement affectée en faveur des communes membres de moins de 2.000 habitants est reconduite d'année en année au budget de l'ARC. A titre indicatif, cette enveloppe totalisera 420 000 euros pour 2022.

3. La dotation de solidarité communautaire (DSC)

L'agglomération a institué une dotation de solidarité communautaire dès l'année 2005 au bénéfice de ses 14 communes membres de l'époque. Cette dotation de solidarité a ensuite été étendue aux nouveaux membres au fur et à mesure de leur intégration, pour concerner en 2017 les 22 communes adhérentes de l'ARC.

Les 7 critères retenus pour la répartition de l'enveloppe financière en 2005 étaient principalement constitués (93% de l'enveloppe) de la population, de l'insuffisance de potentiel fiscal, de l'importance des charges communales et d'une compensation partielle du gel des dotations de compensations de

l'Etat. Les montants de DSC alloués à chacune des 14 communes historiques ont été constants sur la période 2007 à 2016 en l'absence d'actualisation des données des critères et d'évolution du montant de l'enveloppe globale consacrée à la DSC.

Pour les autres communes qui ont adhéré après l'année 2005, le montant de DSC alloué à chacune d'entre elle a été déterminé sur la base de leur population au moment de l'adhésion multiplié par la moyenne par habitant de la dotation versée aux communes déjà membres.

La loi de Finances 2020 a modifié les modalités d'institution de la DSC : désormais les critères de répartition de l'enveloppe de DSC tiennent compte, à hauteur de 35% minimum, du revenu par habitant et du potentiel financier de chaque commune, les 65% restants étant librement fixés par le conseil communautaire.

4. La répartition interne du fonds national de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) constitue actuellement le seul mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Depuis son institution en 2012, le montant alloué au FPIC a considérablement augmenté. Fixé initialement à 150 M€ en 2012, il a progressivement atteint 360 M€ en 2013, puis 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015 et 1 000 M€ aussi bien en 2016 qu'en 2017. Il était prévu que la somme dédiée soit portée à 2% des recettes fiscales du bloc communal dès 2018, soit près de 1,2 milliard d'euros. Finalement, l'enveloppe du FPIC n'a pas été modifiée et reste figée à 1 milliard d'euros en 2021.

L'agglomération est depuis la création de ce fonds soumise à un prélèvement qui a évolué de la manière suivante :

Montant/ Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
prélèvement	876.280	1.223.068	1.949.402	1.838.868	2.028.484	1.954.298	2.053.278	1.964.432

Le législateur prévoit trois types de mécanisme de répartition interne du prélèvement du FPIC :

- Mécanisme 1 : répartition « de droit commun »

La répartition de droit commun s'effectue en deux temps. Dans un premier temps, elle s'effectue entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF), puis, entre chacune des communes en fonction du potentiel financier par habitant et de leur population. Aucune délibération n'est nécessaire dans ce cas.

- Mécanisme 2 : répartition dérogatoire « à la majorité des deux tiers »

La répartition dérogatoire doit être adoptée par délibération à la majorité des deux tiers.

Dans ce cas, le prélèvement et/ou le reversement sont dans un premier temps répartis entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du CIF, librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun.

Dans un second temps, la répartition s'effectue entre chacune des communes membres en fonction de trois critères, la population, l'écart entre le revenu par habitant des communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal et le potentiel fiscal ou financier par habitant de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

Ces critères peuvent être complétés par d'autres critères de ressources ou de charges déterminés par le conseil communautaire. Toutefois, ces modalités ne peuvent pas avoir pour effet de majorer ou de minorer de plus de 30 % le montant de l'attribution ou de la contribution d'une commune membre par rapport à celle calculée selon le droit commun.

- Mécanisme 3 : répartition dérogatoire dite « libre »

La répartition dérogatoire dite « libre » permet au conseil communautaire de choisir librement la répartition du prélèvement ou du reversement entre l'EPCI et ses communes membres suivant ses propres critères. Cette répartition peut s'effectuer soit par délibération de l'organe délibérant statuant à l'unanimité, soit par délibération de l'organe délibérant statuant à la majorité des deux tiers et approuvée par les conseils municipaux des communes membres.

Depuis son institution en 2012, l'agglomération a choisi d'opter pour le mécanisme 3 et a pris entièrement à sa charge le prélèvement.

C. Propositions d'évolution des mécanismes de redistribution

1. Les attributions de compensation (AC)

Le montant de l'AC fixé initialement entre un EPCI et ses communes membres peut à tout moment faire l'objet d'une révision. Le législateur prévoit quatre types de procédures de révision de l'AC :

- Procédure 1 : la révision libre qui nécessite un accord entre l'EPCI et ses communes membres :

Pour pouvoir être mise en œuvre, la révision libre du montant de l'AC suppose une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire, de chaque commune intéressée à la majorité simple et que ces délibérations tiennent compte de l'évaluation expresse élaborée par la CLECT dans son rapport. A noter que le refus d'une commune n'empêche pas la révision des attributions de compensation des autres communes qui ont donné leur accord et que l'AC de cette commune reste alors inchangé.

- Procédure 2 : la révision liée à tout transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres :

Lors de chaque transfert de charge, la CLECT produit un rapport évaluant leur montant. Après adoption de ce rapport par les communes membres, le montant de l'AC est minoré ou majoré du coût de ce transfert par délibération de l'EPCI du coût de ce transfert.

Le rapport d'évaluation élaboré par la CLECT doit ensuite être adopté par les communes membres de l'EPCI. A contrario, la modification du montant de l'AC ne nécessite pas de délibération de la part de ces dernières.

L'organe délibérant de l'EPCI prend acte par délibération des montants à verser à chaque commune membre.

- Procédure 3 : la révision unilatérale du montant de l'AC opérée sans accord entre l'EPCI et ses communes membres :

La contraction des bases imposables au profit de l'EPCI autorise la mise en œuvre d'une procédure de révision unilatérale des attributions de compensation. Dans cette hypothèse, l'accord des conseils municipaux des communes dont l'attribution de compensation serait diminuée n'est pas requis. Un vote à la majorité simple de l'organe délibérant du groupement suffit.

- Procédure 4 : la révision individualisée qui nécessite un accord entre l'EPCI et une majorité qualifiée de ses communes membres.

Les EPCI peuvent procéder à la diminution des attributions de compensation d'une partie des communes membres lorsque les communes concernées disposent d'un potentiel financier par habitant supérieur de plus de 20% au potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes membres.

Les délibérations concordantes doivent être adoptées à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de

la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. À noter que dans ce cadre, toutes les communes de l'EPCI sont dites « intéressées » et doivent se prononcer sur la mise en œuvre de la révision « individualisée ». Cette révision à la baisse des attributions de compensation ne peut excéder 5% du montant initial de celles-ci.

Propositions retenues :

- adopter le **principe général** de ne pas réviser les attributions de compensation afin de préserver une stabilité financière pour les communes membres dans un contexte financier contraint pour les collectivités locales et donc maintenir l'équilibre des décisions budgétaires antérieurement validées.
- **par exception**, ces attributions de compensation seront révisées si les conditions de mise en œuvre des **procédures 2 et 3** sont remplies.

La procédure 2 permet de garantir la neutralité budgétaire d'un nouveau transfert de charges en lien avec une évolution des compétences de l'EPCI alors que la procédure 3 constitue une « clause de sauvegarde » pour l'ARC en cas de perte de produit fiscal provoquant un déséquilibre de son budget.

2. Les fonds de concours (FDC)

Propositions retenues :

- adopter le **principe général** d'un soutien financier des projets communaux dans les conditions fixées par ses statuts au travers de la compétence facultative n°17 « fonds de concours » et en particulier :

- * le soutien des projets des communes de moins de 2.000 habitants avec l'affectation d'une enveloppe financière qui leur est spécialement dédiée. Le montant est fixé à 35.000 euros par commune.

- * le soutien des projets de la commune de Compiègne avec l'affectation d'une enveloppe variable calculée sur la base de 50% du produit issu de la taxe hippique de l'année N-1. Il faut en effet souligner que cette taxe est perçue par l'ARC alors que les charges en matière d'équipements municipaux équestres sont assumées exclusivement par la ville de Compiègne.

- **par exception**, en cas d'évènement majeur qui remette en cause l'équilibre des décisions budgétaires antérieurement validées, l'ARC pourra décider d'ajuster l'enveloppe budgétaire consacrée aux fonds de concours.

3. La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La loi de Finances 2020 a modifié les modalités d'institution de la DSC : désormais les critères de répartition de l'enveloppe de DSC tiennent compte, à hauteur de 35% minimum, du revenu par habitant et du potentiel financier de chaque commune, les 65% restants étant librement fixés par le conseil communautaire.

Les montants de DSC alloués historiquement aux communes membres en constituent le socle et seul un abondement complémentaire lié aux capacités financières de l'agglomération pourrait être réparti sur la base des critères retenus par le législateur.

Propositions retenues :

- adopter le **principe général de l'institution d'une dotation de solidarité communautaire** dont la décomposition est déterminée de la façon suivante:

Répartition parts fixes	repère	Répartition globale	ARC Enveloppe 2022
part historique	Env(b)	4%	53 000
petites communes (<2.000 hab.)	Env(g)	8%	107 000
S/Total parts fixes		12%	160 000
Répartition parts variables			
part revenu (r)	Env(c)	15%	208 721
part potentiel financier (pf)	Env(d)	24%	327 989
charges de centralité	Env(e)	22%	298 172
logts sociaux	Env(f)	26%	357 807
S/Total parts variables		88%	1 192 689
S/Total parts fixes et variables		100%	1 352 689
Compensations	Env(h)	à calculer	188 810
TOTAL			1 541 499

Env(h) : montant calculé sur la base de 50% du produit issu de la taxe hippique de l'année N-1 au bénéfice de la Ville de Compiègne qui assume la charge des équipements municipaux consacrés aux activités hippiques, 60 000 € pour la commune de Néry dans le cadre de la compétence eau potable et 38 880 € de compensations pour la perte des taxes funéraires pour la commune de Saint-Sauveur.

- préciser que **l'enveloppe globale allouée chaque année** est arrêtée dans le cadre de la préparation budgétaire ;

- **par exception**, en cas d'évènement majeur (perte ou gain du produit fiscal significatif remettant en cause les équilibres budgétaires de l'Arc antérieurement obtenus), la détermination de l'enveloppe totale allouée à la DSC pourrait être revue à la baisse ou à la hausse. Cette exception au principe général constitue une « clause de sauvegarde budgétaire » pour l'ARC en cas de perte fiscale et une « clause de revoyure » au bénéfice des communes membres en cas de gain fiscal.

La DSC 2022 tient compte des éléments suivants :

- Pour la Ville de Compiègne, la DSC comporte une compensation liée à la taxe hippique soit $\frac{1}{4}$ du montant total de la taxe N-1 soit 89 930 € en 2022.
- Pour la commune de Néry, une compensation de 60 000 € est intégrée à la DSC suite au transfert de sa compétence eau potable.
- Pour commune de Saint-Sauveur, la DSC comporte une compensation de 38 880 € liée à la perte des taxes funéraires.
- L'enveloppe de DSC 2022 est par ailleurs augmentée de 36 000 € pour la revalorisation de la majoration pour les petites communes à hauteur de :
 - 10 000 € pour les communes de moins de 500 habitants (2 communes)
 - 9 000 € pour les communes de moins de 1 000 habitants (7 communes)
 - 8 000 € pour les communes de moins de 2 000 habitants (3 communes)

A titre indicatif, sur ces bases, la DSC 2022 par commune est la suivante :

COMMUNE	Pop. DGF	DSC 2022
ARMANCOURT	577	13 447
BETHISY ST MARTIN	1 055	17 233
BETHISY ST PIERRE	3 115	38 454
BIENVILLE	459	14 318
CHOISY AU BAC	3 417	30 699
CLAIROIX	2 242	17 431
COMPIEGNE	41 954	872 422
JANVILLE	689	15 153
JAUX	2 534	20 433
JONQUIERES	636	13 543
LACHELLE	725	15 240
LACROIX ST OUEN	5 076	50 177
MARGNY LES COMPIEGNE	8 878	140 423
LE MEUX	2 362	16 068
NERY	690	74 772
SAINTINES	1 100	18 825
ST JEAN AUX BOIS	365	11 967
ST SAUVEUR	1 771	63 881
ST VAAST DE LONGMONT	653	14 615
VENETTE	2 950	29 211
VERBERIE	3 910	39 512
VIEUX MOULIN	683	13 675
TOTAL/MOYENNE	85 841	1 541 499

Dans le tableau présenté ci-dessus, la part revenus et la part potentiel financier représentent près de 40% de l'enveloppe totale (hors compensations).

La Dotation de Solidarité Communautaire est actualisée chaque année compte tenu des données issues des fiches individuelles de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes de l'année N-1, et en fonction du reversement de la taxe hippique de l'année N-1 pour la ville de Compiègne. Il n'est donc pas nécessaire de réactualiser le pacte financier et fiscal pour déterminer les enveloppes de DSC si aucune modification structurelle n'intervient.

4. La répartition interne du fonds national de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC)

Propositions retenues concernant le prélèvement du FPIC :

- adopter le **principe général** de le mécanisme 3 avec une prise en charge totale par l'ARC de la contribution au FPIC et donc d'éviter aux communes membres de devoir supporter financièrement une quelconque part de FPIC. Ce choix est lié au contexte financier contraint pour les collectivités locales et vise à maintenir l'équilibre des décisions budgétaires antérieurement validées.
- **par exception**, en cas de révision par le législateur des modalités de calculs ou de répartition interne du FPIC qui remette en cause l'équilibre des décisions budgétaires antérieurement validées, l'ARC pourra décider d'adopter un autre mécanisme de répartition interne existant ou à venir.

D. Modalités d'adoption du pacte fiscal et financier

L'adoption du pacte peut se faire de deux manières :

- Choix 1 : par délibération conjointe du conseil communautaire et des communes membres,
- Choix 2 : par délibération simple du conseil communautaire après avis des conseils municipaux.

Choix retenu : le choix 1

FINANCES

14-Répartition 2022 de la dotation de solidarité communautaire (DSC)

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C, point VI,

Vu la délibération du conseil d'agglomération du 31 mars 2022 relative à l'approbation du pacte financier et fiscal,

Vu le projet de budget primitif 2022 fixant l'enveloppe totale allouée à la DSC à 1 541 500 euros,

Considérant les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire définies par délibération du 31 mars 2022,

Considérant la situation particulière de la commune de Nery qui en raison du transfert de la compétence « eau potable » à l'agglomération subirait une perte de ressource sur son budget principal, d'où une compensation financière à hauteur de 60.000 euros en sus des modalités de répartition,

Considérant l'introduction d'une compensation financière de la perte des taxes funéraires de la commune de Saint-Sauveur pour un montant de 38 880 €,

Considérant la compensation pour le soutien aux projets de la commune de Compiègne avec l'affectation d'une enveloppe variable calculée sur la base de 50% du produit issu de la taxe hippique de l'année N-1,

Considérant l'augmentation de l'enveloppe de DSC de 36 000 € de revalorisation de la majoration pour les petites communes à hauteur de :

- 10 000 € pour les communes de moins de 500 habitants (2 communes),
- 9 000 € pour les communes de moins de 1 000 habitants (7 communes),
- 8 000 € pour les communes de moins de 2 000 habitants (3 communes),

Au regard des différents éléments ci-dessus, l'intégration dans le tableau des parts fixes et des parts variables dans le montant total conduit à une répartition de la DSC selon le tableau ci-dessous pour 2022 :

Répartition parts fixes	repère	Répartition fixe / variable	Répartition globale	ARC Enveloppe 2022
part historique	Env(b)	33,1%	4%	53 000
petites communes (<2.000 hab.)	Env(g)	66,9%	8%	107 000
S/Total parts fixes		100,0%	12%	160 000
Répartition parts variables				
part revenu (r)	Env(c)	17,5%	15%	208 721
part potentiel financier (pf)	Env(d)	27,5%	24%	327 989
charges de centralité	Env(e)	25,0%	22%	298 172
logts sociaux	Env(f)	30,0%	26%	357 807
S/Total parts variables		100,0%	88%	1 192 689
S/Total parts fixes et variables			100%	1 352 689
Compensations	Env(h)		à calculer	188 810
TOTAL				1 541 499

Considérant les données issues des fiches DGF 2021 :

COMMUNE	Population INSEE	Population DGF	Revenus	Revenu / Pop INSEE	Potentiel financier	Potentiel financier / Pop DGF	Nbre lgt sociaux
ARMANCOURT	572	577	10 680 547	18 672	512 648	888	0
BETHISY ST MARTIN	1 040	1 055	15 315 843	14 727	841 939	798	1
BETHISY ST PIERRE	3 103	3 115	42 496 968	13 695	2 751 214	883	338
BIENVILLE	458	459	7 370 373	16 093	340 754	742	0
CHOISY AU BAC	3 387	3 417	60 528 329	17 871	4 593 123	1 344	280
CLAIROIX	2 236	2 242	37 523 517	16 782	3 288 840	1 467	120
COMPIEGNE	41 567	41 954	655 438 641	15 768	54 478 656	1 299	6 891
JANVILLE	686	689	10 030 997	14 622	552 208	801	0
JAux	2 422	2 534	42 952 660	17 734	2 679 026	1 057	102
JONQUIERES	627	636	13 453 239	21 457	596 234	937	0
LACHELLE	719	725	13 275 441	18 464	598 934	826	15
LACROIX ST OUEN	5 057	5 076	86 169 214	17 040	5 253 276	1 035	415
MARGNY LES COMPIEGNE	8 695	8 878	126 276 185	14 523	7 729 770	871	785
LE MEUX	2 346	2 362	40 411 218	17 226	3 617 299	1 531	85
NERY	672	690	11 695 323	17 404	540 163	783	0
SAINTINES	1 086	1 100	15 725 524	14 480	874 623	795	35
ST JEAN AUX BOIS	322	365	11 996 659	37 257	445 911	1 222	0
ST SAUVEUR	1 760	1 771	29 439 531	16 727	1 479 602	835	61
ST VAAST DE LONGMONT	650	653	11 305 976	17 394	489 743	750	0
VENETTE	2 938	2 950	40 115 905	13 654	4 182 002	1 418	286
VERBERIE	3 876	3 910	57 300 997	14 784	4 416 097	1 129	320
VIEUX MOULIN	660	683	16 420 514	24 880	651 619	954	0
TOTAL/MOYENNE	84 879	85 841	1 355 923 601	15 975	100 913 681	1 176	9 734

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer les montants 2022 de dotation de solidarité par commune membre tels qu'arrêtés en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

COMMUNE	Pop. DGF (a)	Part fixe (b)		part revenu (c)				part potentiel financier (d)			
		Répart. (2)	Montant (3)	Revenu par hab. (4)	coef correctif (5=somme (4) /4)	Pop pondérée (6=ax5)	Montant (7=6 / somme(6) X env(c))	Potentiel financier / hab. (8)	coef correctif (9=somme(8)/8)	Pop pondérée (10=ax9)	Montant (11=10/somme(10)xenv(d))
ARMANCOURT	577	0,84%	447	18 672	0,85553	494	1 189	888	1,32316	763	2 811
BETHISY ST MARTIN	1 055	1,35%	718	14 727	1,08474	1 144	2 756	798	1,47308	1 554	5 723
BETHISY ST PIERRE	3 115	3,80%	2 012	13 695	1,16643	3 633	8 749	883	1,33103	4 146	15 268
BIENVILLE	459	1,03%	545	16 093	0,99268	456	1 097	742	1,58353	727	2 677
CHOISY AU BAC	3 417	3,86%	2 047	17 871	0,89391	3 054	7 355	1 344	0,87457	2 988	11 005
CLAIROIX	2 242	2,39%	1 264	16 782	0,95193	2 134	5 139	1 467	0,80140	1 797	6 616
COMPIEGNE	41 954	54,84%	29 067	15 768	1,01310	42 504	102 346	1 299	0,90532	37 982	139 866
JANVILLE	689	1,17%	619	14 622	1,09248	753	1 813	801	1,46680	1 011	3 722
JAUX	2 534	1,53%	811	17 734	0,90078	2 283	5 496	1 057	1,11195	2 818	10 376
JONQUIERES	636	0,88%	466	21 457	0,74452	474	1 140	937	1,25399	798	2 937
LACHELLE	725	0,72%	379	18 464	0,86520	627	1 510	826	1,42303	1 032	3 799
LACROIX ST OUEN	5 076	4,21%	2 231	17 040	0,93751	4 759	11 459	1 035	1,13592	5 766	21 233
MARGNY LES COMPIEGNE	8 878	6,88%	3 647	14 523	1,09998	9 766	23 515	871	1,35022	11 987	44 142
LE MEUX	2 362	1,87%	992	17 226	0,92739	2 190	5 275	1 531	0,76763	1 813	6 677
NERY	690	0,81%	432	17 404	0,91789	633	1 525	783	1,50169	1 036	3 816
SAINTINES	1 100	1,18%	628	14 480	1,10321	1 214	2 922	795	1,47852	1 626	5 989
ST JEAN AUX BOIS	365	0,56%	297	37 257	0,42878	157	377	1 222	0,96228	351	1 293
ST SAUVEUR	1 771	2,85%	1 509	16 727	0,95503	1 691	4 073	835	1,40711	2 492	9 177
ST VAAST DE LONGMONT	653	0,76%	401	17 394	0,91842	600	1 444	750	1,56747	1 024	3 769
VENETTE	2 950	2,60%	1 379	13 654	1,16996	3 451	8 311	1 418	0,82926	2 446	9 008
VERBERIE	3 910	4,88%	2 589	14 784	1,08058	4 225	10 174	1 129	1,04086	4 070	14 987
VIEUX MOULIN	683	0,98%	520	24 880	0,64208	439	1 056	954	1,23220	842	3 099
TOTAL/MOYENNE	85 841	100,00%	53 000	15 975	20,7421	86 680	208 721	1 176	26,82103	89 068	327 989

COMMUNE	part charges centralité (e)		part logements sociaux (f)		Part petite commune (g)		Compensations (h)	DSC Totale 2022 (i)
	Pop pondérée (12)	Montant (13=env(e)*12/s omme(12))	Nbre (14)	Montant (15=env(f)*14 /somme(14))	Pop. (16)	Montant (17)		
ARMANCOURT	0	0	0	0	577	9 000,00	0	13 447
BETHISY ST MARTIN	0	0	1	37	1055	8 000,00	0	17 233
BETHISY ST PIERRE	0	0	338	12 424	0	0,00	0	38 454
BIENVILLE	0	0	0	0	459	10 000,00	0	14 318
CHOISY AU BAC	0	0	280	10 292	0	0,00	0	30 699
CLAIROIX	0	0	120	4 411	0	0,00	0	17 431
COMPIEGNE	59 153	257 909	6 891	253 302	0	0,00	89 930	872 422
JANVILLE	0	0	0	0	689	9 000,00	0	15 153
JAUX	0	0	102	3 749	0	0,00	0	20 433
JONQUIERES	0	0	0	0	636	9 000,00	0	13 543
LACHELLE	0	0	15	551	725	9 000,00	0	15 240
LACROIX ST OUEN	0	0	415	15 255	0	0,00	0	50 177
MARGNY LES COMPIEGNE	9 235	40 263	785	28 855	0	0,00	0	140 423
LE MEUX	0	0	85	3 124	0	0,00	0	16 068
NERY	0	0	0	0	690	9 000,00	60 000	74 772
SAINTINES	0	0	35	1 287	1100	8 000,00	0	18 825
ST JEAN AUX BOIS	0	0	0	0	365	10 000,00	0	11 967
ST SAUVEUR	0	0	61	2 242	1771	8 000,00	38 880	63 881
ST VAAST DE LONGMONT	0	0	0	0	653	9 000,00	0	14 615
VENETTE	0	0	286	10 513	0	0,00	0	29 211
VERBERIE	0	0	320	11 763	0	0,00	0	39 512
VIEUX MOULIN	0	0	0	0	683	9 000,00	0	13 675
TOTAL/MOYENNE	68 388	298 172	9 734	357 807	9 403	107 000	188 810	1 541 499

FINANCES

15-Attribution de subventions 2022 pour des évènements sportifs de rayonnement régional et national

Il est rappelé que le 28 septembre 2017, le conseil d'agglomération a révisé ses statuts et adopté une nouvelle compétence facultative intitulée « participation à des évènements sportifs de rayonnement régional ou national ».

L'OSARC a remis des propositions de subventions d'évènements sportifs qui ont transmises pour avis aux maires des communes concernées pour ensuite été examinées par les membres de la commission Stratégie et synthèse.

A l'issue de ces examens, il est proposé d'adapter les modalités de mise en œuvre de cette compétence facultative pour en faciliter l'exercice :

Objectif	Modalité
Lisibilité des évènements soutenus par l'ARC	Maximum de 50 évènements annuels soutenus par l'ARC
Définir le budget annuel	Enveloppe fermée de 57.000 euros maximum, hors évènement exceptionnel type étape du « tour de France » (montant de 54.000 euros mentionnés précédemment)
Répartition sur l'ensemble du territoire de l'ARC	Minimum de 20% du budget consacré à des évènements portés par des associations en dehors de la ville centre (pas de changement)
Renouvellement des évènements soutenus	Minimum de 3 évènements « nouveaux » soutenus par an, soit des évènements non déjà subventionnés l'année écoulée
Définir une procédure pour l'examen des demandes de subventions	Demandes de subventions proposées chaque année par l'office des sports de l'agglomération de Compiègne (OSARC), puis transmises pour avis aux maires des communes concernées par l'ARC, pour ensuite être examinées par la commission des finances et le conseil d'agglomération
Arrêter un calendrier prévisionnel	L'OSARC remet chaque année les propositions de subventions au minimum deux mois avant la date du vote du budget primitif, afin que les subventions allouées aux différents clubs sportifs puissent être votées lors de l'adoption de ce dernier. À défaut de respect de ce calendrier, le vote des subventions interviendra à une séance du conseil d'agglomération ultérieure.

Afin de soutenir les évènements sportifs qui se déroulent au cours de l'année 2022, il est proposé d'accorder les subventions telles que listées en annexe. Il est précisé que les subventions correspondantes seront versées en fonction de la réalisation ou pas des évènements sportifs. Toutefois, si une part significative des dépenses a été engagée, une partie de la subvention relative à cet engagement pourra être versée.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Christian TELLIER

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

ADOPTÉ les modalités de mise en œuvre de la compétence facultative « participation à des évènements sportifs de rayonnement régional ou national » telles que proposées ci-avant,

.../...

AUTORISE le versement des subventions aux différentes associations telles que listées en annexe, et prévoit qu'en cas d'annulation de l'évènement, l'agglomération se fera rembourser la subvention allouée correspondante,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la dépense 2022 est inscrite au chapitre 65, article 6574 du budget principal.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

DEMANDE DE SUBVENTION ARC 2022 (SI LES MANIFESTATIONS ONT LIEU)

CLUB	LIEU	MANIFESTATION	DATE		PUBLIC	DESCRIPTION	SUBVENTION
AERO CLUB MARGNY COMPIEGNE	Margny-lès- Compiègne	*90 ans de l'aéro-club de Compiègne Margny	15 ET 16 MAI 2022		Ouvert à tous	Baptêmes de l'air, expositions, conférences, projections de films au Majestic. Simulateurs. Mise en place d'un village.	10 000 €
COMPIEGNE SPORTS EQUESTRE	Compiègne	Concours internationale de Dressage	19 AU 22 MAI 2022		plusieurs nations	Concours de dressage international organisé sur le stade du grand par cet accessible gratuitement aux usagers	5 500 €
VILLE DE COMPIEGNE	Compiègne	PARIS-ROUBAIX	17-avr-22		5.000 personnes	Evenement international médiatisé et de grand rassemblement	5 500 €
LE DEFI DU VIADUC	CHOISY	Le défi du viaduc	Les olympiades des EHPAD(Enfants, Handicap, Personnes Agées, Dynamisme)	juin-22	Environ 2000 personnes attendues (participants et public)	Challenge sportif mettant en valeur les séniors et les personnes atteintes de handicap tout en sensibilisant les enfants	5 000 €
AC MARGNY CYCLIME	Margny-lès- Compiègne	72eme Paris-Chauny Cyclisme	25-sept-22	23 équipes professionnelles, public de l'ARC et amateurs de cyclisme	Village départ dans le parc de la mairie	Nuités dans les hôtels l'agglomération pour les coureurs et les staffs	5 000 €
DANSE ATIKA	Margny-lès- Compiègne	4ème grand prix international de danse des Hauts de France	oct-22	200 danseurs de 11 pays	Manifestation annuelle d'une journée	Nuité sur Compiègne pour certains participants	3 000 €
LES ARCHERS DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	Trophée WIN & WIN	septembre	Environ 300 compétiteurs de France et étranger	Compétition sur 3 jours	Nuité pour tous les participants	3 000 €
TENNIS DE TABLE LA CROIX	LA CROIX ST OUEN	Tournoi national	16 et 17 avril	environ 200 compétiteurs dont 170 hors de l'Oise + accompagnateurs	Tournoi sur 2 jours	Nuité sur Compiègne pour de nombreux compétiteurs	1 500 €
CLUB ORIENTATION	CHOISY	Championnats de France orientation à VTT	2 et 3 avril 2022	Environ 550 participants de toute la France et de Belgique	Championnats de France de course d'orientation à VTT	De nombreux participants arrivent la veille de l'épreuve et dorment dans les hôtels de l'agglomération	1 500 €
SKATING CLUB COMPIEGNOIS	Compiègne	Sélections France clubs zone Nord-Est	26 et 27 février	Environ 170 compétiteurs des Hauts-de-France, Bourgogne Franche Comté et Grand Est + public	La compétition se déroule sur deux jours	Nuité sur Compiègne pour certains participants	1 500 €
TENNIS CLUS POMPADOUR	COMPIEGNE	Open de tennis féminin en fauteuil	du 16 au 18 avril 2022	Joueuses venant de toute la France	Match de tennis féminin en fauteuil pour les qualifications des championnats de France	Nuités pour les participantes + repas durant les 3 jours de l'open	1 500 €
ASSOCIATION MOUNTAINBOARD	VENETTE	Finales du championnat de France de mountainboard	15 et 16 juillet 2022	50 compétiteurs + public	Organisation des finales du championnat de France de mountainboard	Les compétiteurs viennent de toute la France et se logent dans les hôtels de l'agglomération	1 200 €

CERCLE D'ESCRIME GEORGES TAINTURIER	COMPIEGNE	Circuit national Fleuret vétérans	26 et 27 mars 2022	Environ 100 compétiteurs + accompagnants en provenance de toute la France	Compétition d'escrime Dames et Hommes vétérans	De nombreux compétiteurs vont se restaurer et dormir sur Compiègne	1 200 €
CHOISY TRIATHLON	CHOISY/ COMPIEGNE	Championnat de France de RAID Jeunes	mai-22	Environ 250 participants de toute la France	L'épreuve se déroule sur deux jours mais l'accueil commencera le vendredi 1er juillet	Nuité et restauration dans l'agglomération pour certains participants	1 200 €
ATHLETIC SAUTRIAUT	VERBERIE	La saut'trail	31 octobre et 1er novembre 2022	Plus de 900 participants de l'ARC, Hauts de France, région parisienne, autres régions de France	Randonnée le 31 octobre. Trail de 21 km, 10 km et 5 km le 1er novembre à Verberie. Les épreuves du 1er novembre passeront par Verberie, Saint-Vaast-de-Longmont, Saintines et Nery	Nuité sur Compiègne pour certains participants	1 000 €
BADMINTON CLUB	COMPIEGNE	10ème tournoi des picantins	du 16 au 18 avril 2022	450 personnes dont 300 des Hauts de France, Ile de France, Normandie, Grand Est, soit plus de 20 départements	Environ 750 matchs durant les 3 jours	Certains joueurs venant de loin logeront sur l'agglomération	1 000 €
BADMINTON MARGNY/VENETTE	Margny-lès- Compiègne	18ème tournoi de la doubletine	29 et 30 octobre 2022	Environ 250 participants sur les 2 jours	Tournoi de badminton de différentes catégories avec participations de joueurs des régions alentours	Plusieurs joueurs dormiront dans les hôtels de l'agglomération	1 000 €
HOCKEY CLUB COMPIEGNE	compiègne	Tournois de hockey sur glace	16, 17 et 18 avril	Environ 300 personnes (joueurs et accompagnateurs) des Hauts-de-France.	Trophée des Lions U13 en avril et Trophée de la ville de Compiègne U9 en mai	Nuité sur Compiègne pour certains participants	1 000 €
MAESTRIA TWIRLING CLUB	Margny-lès- Compiègne	1/2 finale Twirling baton N2	7 et 8 mai 2022	Environ 800 personnes des Hauts de France, Bourgogne Franche Comté, Ile de France et Grand Est.	Sélection pour la finale N2	De nombreux participants arrivent la veille de l'épreuve et dorment dans les hôtels de l'agglomération	1 000 €
RING OLYMPIQUE COMPIEGNOIS	Compiègne	Rencontre de boxe France Ukraine	7 et 8 mai 2022	40 participants environ français et étrangers	10 combats de boxeurs internationaux et 6 combats amateurs Team ROC	Hébergement des participants (nuités + restauration)	1 000 €
HANDBALL CLUB	Compiègne	Tournoi - 18 G France	26 au 28 août 2022	Environ 80 participants de toute la France dans un rayon de 5 heures.	Tournoi - 18 G de niveau national	Les parents dormiront au Campanile de Compiègne tout le temps de la compétition	800 €
OFFICE DES SPORTS ARC	Compiègne	Salon de Paris-Roubaix	16 avril 2022	5 000 visiteurs pour le salon	Mise en place d'un salon cycliste dans le cadre des festivités entourant le départ de Paris-Roubaix	Plusieurs exposants arrivent la veille et restent jusqu'au dimanche pour assister au départ de la course	800 €
BMX	CLAIROIX	Course d'Halloween	29-oct	Environ 1000 pilotes à partir de 2 ans + accompagnateurs issus de toute la France	Course depuis la phase de qualification jusqu'à la phase finale	Nuité sur Compiègne pour certains participants	700 €
COMPIEGNE SPORTS CYCLISTES	Compiègne	8 Courses cyclistes dans l'ARC	année 2022	Environ 100 participants à chaque course venant des Hauts de France, Normandie, Marne et région parisienne	Organisation de 8 courses dans l'ARC durant l'année	Restauration sur place pour certains participants	700 €

VOLLEY CLUB	Compiègne	Compiègne Park 2022	juin-22	Environ 200 participants provenant de toute la France et Belgique	Tournoi de clôture de la saison sportive	Nuité sur Compiègne pour certains participants	700 €
SPORT NAUTIQUE COMPIEGNOIS	Compiègne	Randonnée des picantins	7 et 8 mai 2022	Environ 50 personnes de France, Belgique et Allemagne	Randonnée aviron de 40 km et pour les non-rameurs sortie en VTT	Nuité sur Compiègne pour certains participants	700 €
						TOTAL	57 000 €

FINANCES

16-Taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – Fixation de son montant pour l'année 2022

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne ci-après désignée ARC, compétente pour la GEMAPI depuis 2018 a instauré la taxe qui est liée le 28 septembre 2017 et avait fixé son produit à 464 202 € TTC pour 2018, 2019, 2020 et 600 000 € pour 2021.

Il est rappelé que cette taxe se répartit sur les taxes perçues au profit de l'établissement de taxe d'habitation (TH), taxes foncières sur les propriétés bâties (FB) et non bâties (FNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE), proportionnellement aux recettes que chacune procure aux communes et EPCI.

Pour mémoire, en 2021, la répartition de ce produit fiscal a été la suivante :

	TH	FB	FNB	CFE
Taux imposition (%)	0,355%	0,287%	0,615%	0,294%
Bases	40 283 700 €	107 664 414 €	1 144 995 €	37 946 145 €
Produit fiscal	143 130 €	308 792 €	7 039 €	111 715 €

Soit un montant de produit fiscal pour 2021 de 570 676 € + 29 324 € de dotation pour la réforme des établissements industriels soit un total de 600 000 €.

Cette taxe est facultative et plafonnée à 40 € par habitant et par an (en population DGF). Elle ne peut être perçue que par les EPCI et les communes mais pas par les syndicats.

L'ensemble du territoire de l'ARC est couvert par 4 syndicats qui vont pouvoir reprendre la compétence GEMA (SMOA, le SAGEBA, SAGE Oise Moyenne et le SISN).

La cotisation GEMA demandée pour l'ensemble de ces syndicats est de 177 100 € / an.

Ce montant reprend notamment une part des versements des communes aux syndicats de rivières qui ont disparu. Ce montant couvrira les postes de techniciens de rivières et les travaux de restauration et d'entretien des rivières, rus et des zones humides.

Pour la compétence PI (Protection contre les inondations), l'ARC ayant adhéré à l'Entente Oise Aisne, elle devra verser une cotisation annuelle de 245 000 € TTC.

Le budget GEMAPI comprend d'autres charges que les participations citées précédemment. Il reste notamment la gestion des postes de crue, des situations de crises et du bassin des Muids (besoin estimé à 163 000 € TTC).

Enfin, une procédure de classement des systèmes d'endiguement de l'ARC est en cours. Ce classement va conduire l'ARC à réaliser des travaux de remise à niveau des digues, dont le montant est estimé à 2M€. Ce classement est nécessaire pour que les systèmes d'endiguement soient reconnus par l'État et pris en compte dans le dossier de révision du PPRI.

Le montant des dépenses pour 2022 est de 600 000 € TTC. Par conséquent, il est proposé de retenir ce montant comme besoin de financement.

.../...

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 600 000 € pour l'année 2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

FINANCES

17-Budget Principal – Remboursement aux agents de frais payés par carte bleue ou Paypal

Trois agents de l'Agglomération de la Région de Compiègne ont été dans l'obligation de payer des dépenses par le biais de carte bancaire ou de prélèvement.

Les sites utilisés par les agents ne permettent pas d'établir un bon de commande, les seuls paiements acceptés sont paypal ou carte bleue.

L'ARC dispose d'une régie dépense qui permet de payer les dépenses de faible montant, urgentes mais en numéraire.

Il est proposé d'accepter le remboursement de ces dépenses par mandat administratif à leur nom.

Madame LOZAY Mélanie a payé un abonnement d'un logiciel photo CANVA Pro utilisé dans le cadre de son travail, le justificatif apporté est un paiement fait par paypal, fournisseur CANVA, montant 107,88 € TTC. Le justificatif de ce paiement est mis en annexe de cette délibération, annexe 1.

Madame MOULU Isabelle a payé un abonnement au logiciel CANVA pro, le justificatif donné est une facture d'un montant de 107,88 € TTC payé par carte bleue, justificatif en annexe 2.

Monsieur MANABRE Sylvain a payé par carte bleue, un abonnement à Flick Pro pour un montant de 65,88 € TTC, justificatif en annexe 3.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

ACCEPTE de rembourser sur le budget principal les trois dépenses citées par mandat administratif qui seront inscrites au chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

FINANCES

18-Concession de service public pour l'assainissement collectif sur les communes de Clairoix, Bienville, Janville, Béthisy-Saint-Pierre, Béthisy-Saint-Martin, Néry et Vieux-Moulin – Approbation du choix du concessionnaire – Autorisation de signer la convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 et L.5219-2 et suivants,

Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et les dispositions de la troisième partie du Code de la Commande Publique,

Vu le procès-verbal de la commission consultative des services publics locaux relatif à l'examen du mode de gestion du service relatif au service public d'assainissement collectif en date du 17 mai 2021,

Vu la délibération n°9 du 20 mai 2021 adoptant le principe d'une concession de service, et autorisant Monsieur le Président à lancer une consultation,

Vu les procès-verbaux de la commission de délégation de service public ayant analysé les dossiers de candidature, dressé la liste des candidats admis à présenter une offre et ouvert les offres en date du 15 juillet 2021,

Vu le rapport du Président sur les motifs du choix du concessionnaire et l'économie générale du contrat transmis le 16 mars 2022,

Vu le projet de contrat de concession de service public et ses annexes,

Considérant :

-Que le contrat de Clairoix, Bienville, Janville arrive à échéance le 30 avril 2022,

-Que les contrats sur les territoires de Béthisy-Saint-Pierre, Béthisy-Saint-Martin, Néry et Vieux-Moulin feront l'objet d'une intégration successive de périmètres au présent contrat de concession,

-Qu'afin de coordonner l'échéance de plusieurs contrats de collecte et de traitement des eaux usées du territoire et d'unifier son futur mode de gestion, le conseil a approuvé le principe d'une concession du service public (« CSP ») pour la gestion du service d'assainissement collectif pour une durée de 6,5 ans (du 1^{er} mai 2022 au 31 octobre 2028) avec intégration des périmètres comme suit :

- à compter de la prise d'effet du contrat, le territoire des communes de Clairoix, de Bienville et de Janville,
- à compter du 1^{er} avril 2024, le périmètre est complété par le territoire des communes de Béthisy-Saint-Pierre, de Béthisy-Saint-Martin et de Néry,
- à compter du 1^{er} septembre 2024, le périmètre est complété par le territoire de la commune de Vieux-Moulin.

-Que l'avis d'appel à candidatures de cette procédure, à la suite de cette délibération, a été publié au BOAMP et au JOUE le 11 juin 2021 ainsi qu'au Moniteur des travaux publics le 18 juin 2021,

-Que les caractéristiques du contrat publié sont les suivantes :

Le concessionnaire assure, à ses risques et périls, et sous sa responsabilité l'exploitation du service sur le périmètre du contrat,

.../...

Il est responsable du bon fonctionnement des ouvrages et de la continuité du service. Il réalise les interventions d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,

Le délégataire a l'obligation de couvrir ses responsabilités par la souscription d'une ou plusieurs polices d'assurance de responsabilité civile, de dommages aux biens et/ou à l'environnement,

La Collectivité doit remettre au délégataire les installations nécessaires à la gestion du service délégué.

La gestion du service inclut également :

- le droit exclusif pour le Délégataire d'assurer le service public d'assainissement collectif à l'intérieur du périmètre défini au contrat,
- l'obligation pour le délégataire, pendant la durée du contrat, d'exploiter les ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur et d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance,
- l'obligation pour le Délégataire de fournir à la Collectivité les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service,
- l'obligation d'assurer la relation avec les usagers, dans les conditions définies contractuellement,
- le droit pour le Délégataire de percevoir auprès des abonnés du service public d'assainissement collectif les tarifs correspondants aux prestations qu'il fournit,

-Que, conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, en fin de procédure de concession de service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'assemblée délibérante du choix du concessionnaire auquel elle a procédé,

-Que l'assemblée délibérante a eu connaissance des procès-verbaux de la commission de concession de service public présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que du projet de contrat et de ses annexes,

-Qu'au terme des négociations, le Président propose au Conseil d'agglomération l'approbation de l'offre de la Société SEAO, dans la mesure où cette offre répond à l'ensemble des attentes de l'ARC et dans la mesure où cette offre est la mieux-disante parmi les trois offres présentées,

-Que les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Président qui a été transmis aux élus dans les conditions prévues par l'article L.1411-7 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Jean-Pierre DESMOULINS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le choix de l'offre de la société SEAO en tant que concessionnaire du service public d'assainissement sur les communes de Clairoix, Janville, Bienville, Béthisy-Saint-Pierre, Béthisy-Saint-Martin, Néry et Vieux-Moulin pour une durée de 6,5 ans soit du 1^{er} mai 2022 au 31 octobre 2028, sauf résiliation anticipée,

APPROUVE les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,

PRECISE que le concessionnaire se rémunère notamment sur les recettes perçues sur les usagers du service (autres que celles collectées pour le compte de l'autorité concédante),

.../...

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de concession de service public et l'ensemble des pièces qui s'y réfère notamment les conventions de recouvrement prises dans le cadre de ce contrat,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

FINANCES

19-Concession de service public pour l'eau potable sur les communes de Verberie et Saint-Vaast-de-Longmont – Approbation du choix du concessionnaire – Autorisation de signer la convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 et L.5219-2 et suivants,

Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et les dispositions de la troisième partie du Code de la Commande Publique,

Vu le procès-verbal de la commission consultative des services publics locaux relatif à l'examen du mode de gestion du service relatif au service public de l'eau potable en date du 17 septembre 2021,

Vu la délibération n°13 du 8 octobre 2021 adoptant le principe d'une concession de service, et autorisant Monsieur le Président à lancer une consultation,

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public ayant analysé les dossiers de candidature et dressé la liste des candidats admis à présenter une offre en date du 12 décembre 2021,

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public ayant ouvert les offres en date du 24 janvier 2022,

Vu le rapport du Président sur les motifs du choix du concessionnaire et l'économie générale du contrat transmis le 16 mars 2022,

Vu le projet de contrat de concession de service public et ses annexes,

Considérant :

-Que le contrat de production et de distribution d'eau potable des communes de Verberie et Saint-Vaast-de-Longmont arrive à échéance le 10 mai 2022,

-Qu'afin de coordonner l'échéance des marchés d'eau potable du territoire et d'unifier son futur mode de gestion, le conseil a approuvé le principe d'une concession du service public (« CSP ») pour la gestion du service de distribution d'eau potable pour une durée de 6 ans, 7 mois et 22 jours (du 11 mai 2022 au 31 décembre 2028),

-Que l'avis d'appel à candidatures de cette procédure, à la suite de cette délibération, a été publié au BOAMP le 30 octobre 2021, au JOUE le 03 novembre 2021 ainsi qu'au Moniteur des travaux publics le 5 novembre 2021,

-Que les caractéristiques du contrat publié sont les suivantes :

Le concessionnaire assure, à ses risques et périls, et sous sa responsabilité l'exploitation du service d'eau potable (transport et distribution), du bon fonctionnement des ouvrages et de la continuité du service 24h/24 (astreinte, entretien, recherche de fuite et réparation du réseau),

Le principal risque financier qui pèse sur lui est lié à l'exploitation du service à savoir l'assiette de facturation qu'il est seul à pouvoir recouvrer auprès des abonnés. Il dispose de l'exclusivité du service et de la gestion des DICT/ guichet unique,

Il a en charge les achats d'eau en gros auprès de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées ou de son délégataire, l'optimisation du rendement du réseau, l'entretien des canalisations, des compteurs, leur renouvellement et la mise en place d'un dispositif d'écoute permanente des canalisations sur Verberie-St-Vaast-de-Longmont,

.../...

Le concessionnaire contrôle et s'assure de la bonne qualité de l'eau selon les recommandations de l'ARS et analyse par échantillonnage celle-ci régulièrement,

Le concessionnaire assure, par ailleurs, les relations avec les abonnés du service et la facturation des services d'eau et d'assainissement via des conventions de facturation,

-Que, conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, en fin de procédure de concession de service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'assemblée délibérante du choix du concessionnaire auquel elle a procédé,

-Que l'assemblée délibérante a eu connaissance des procès-verbaux de la commission de concession de service public présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que du projet de contrat et de ses annexes,

-Qu'au terme des négociations, le Président propose au Conseil d'agglomération l'approbation de l'offre de la Société SAUR, dans la mesure où cette offre répond à l'ensemble des attentes de l'ARC et dans la mesure où celle-ci est la mieux-disante parmi les trois offres présentées,

-Que les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Président qui a été transmis aux élus dans les conditions prévues par l'article L.1411-7 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Eric BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le choix de l'offre de la société SAUR en tant que concessionnaire du service public d'eau potable de l'Agglomération de la Région de Compiègne sur le périmètre de Verberie Saint-Vaast-de-Longmont pour une durée de 6 ans, 7 mois et 22 jours soit du 11 mai 2022 au 31 décembre 2028, sauf résiliation anticipée,

APPROUVE les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,

PRECISE que le concessionnaire se rémunère notamment sur les recettes perçues sur les usagers du service (autres que celles collectées pour le compte de l'autorité concédante),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de concession de service public et l'ensemble des pièces qui s'y réfère notamment les conventions de recouvrement prises dans le cadre de ce contrat,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

FINANCES

20-COMPIEGNE-École de Production Sud-Oise (EPSO) - Établissement d'un bail commercial

Par délibération du 21 février 2021, l'Agglomération de la Région de Compiègne a décidé l'acquisition d'un ensemble immobilier sis à Compiègne, 2 rue Clément Bayart, cadastré section AT 8, 9 et 126 d'une superficie totale de 4 549 m² en vue de l'implantation de l'École de Production au prix de 1 229 600 € tous frais inclus.

Sur un point de vue financier, l'ARC a pu concrétiser des demandes de subvention et a obtenu une aide de l'État au titre de la DSIL de 225 000 € et une aide de la Région de 200 000 €. Une contribution de l'ARC était également prévue à hauteur de 20 % sur la partie de bâtiment dédié à l'EPSO (997 000 € environ y compris frais financiers), soit arrondi à 200 000 €.

Par ailleurs l'ARC va revendre une partie du bien consistant en une maison individuelle pour un prix d'environ 200 000 €.

Comme évoqué dans la précédente délibération, le reste à charge sera couvert par un loyer payé par l'École de Production.

Aussi, il est proposé de consentir un bail commercial d'une durée de 15 ans assorti d'une redevance annuelle d'un montant de 27 000 € et d'une obligation de prise en charge par le locataire des taxes fiscales afférentes au bien loué ainsi que des frais induits par l'entretien et les réparations du clos et du couvert par dérogation à l'article 606 du Code Civil.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Mme Martine MIQUEL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

ACCEPTE de consentir à l'École de Production, ou toute autre structure s'y substituant, un bail commercial d'une durée de 15 ans, assorti d'un montant de redevance annuelle de 27 000 €, et d'une obligation de prise en charge des taxes fiscales afférentes au bien loué ainsi que les frais induits par l'entretien et les réparations du clos et du couvert par dérogation à l'article 606 du Code civil, les frais de rédaction du bail restant à la charge de l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer le bail commercial, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que les recettes seront enregistrées au chapitre 75 du Budget Principal et les dépenses au chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne

FINANCES

21- COMPIEGNE - École Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM) - Prolongation de baux emphytéotiques

Par délibérations des 5 juillet 2007 et 10 avril 2015, l'Agglomération de la Région de Compiègne a consenti à l'École Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM) deux baux emphytéotiques (signés les 2 octobre 2007 et 2 juin 2017) sur deux terrains appartenant à l'ARC sis à Compiègne rue Eugénie Louis, cadastrés section AP n° 109 et 367, en vue d'installer et d'étendre les bâtiments d'enseignement. L'emprise mise à disposition représente un total de 9 236 m².

La durée des 2 baux a été fixée au même terme soit le 1^{er} octobre 2037. Une redevance annuelle de 1 000 € et de 1 € avaient été respectivement fixées.

Afin de garantir une pérennité d'utilisation et de développement de l'ESCOM, il est proposé de prolonger les deux baux pour une durée supplémentaire de 50 ans, les autres conditions des baux originels restant inchangées. Les nouveaux contrats seront assortis d'une clause relative au maintien du site comme établissement principal.

Il est précisé que les frais liés à la prorogation de ces baux seront à la charge de l'ESCOM.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Emmanuel PASCUAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

Etant précisé que MM. De VALROGER, LECA et Mme FRANÇOIS ne prennent pas part au vote,

ACCEPTE de proroger les baux des 2 octobre 2007 et 02 juin 2017 consentis à l'ESCOM pour une durée supplémentaire de 50 ans dans les conditions citées plus avant,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les nouveaux baux, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

FINANCES

22-Utilisation des véhicules de service Élus et agents

Utilisation des véhicules de service Élus et agents :

Conformément aux articles L.2123-18-1-1 et L. 5216.4 du CGCT relatif à l'utilisation des véhicules de service par les Élus et agents, l'Agglomération de la Région de Compiègne dispose d'un parc automobile dont les véhicules peuvent être utilisés par les agents ou les élus, certains véhicules pouvant faire l'objet d'un remisage à domicile.

Cette mise à disposition d'un véhicule auprès des agents et des élus de la collectivité doit être encadrée par une délibération annuelle du Conseil d'Agglomération.

Il s'avère nécessaire de prévoir, par un règlement intérieur, figurant en annexe de la présente délibération, les conditions d'utilisation de ces véhicules.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Jean DESESSART,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'attribution des véhicules de service et l'adoption du règlement pour l'utilisation des véhicules de service aux agents et aux élus, comme indiqué dans le règlement annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet,

PRECISE que ce dispositif est valable pour la durée du mandat en cours

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

RÈGLEMENT POUR L'UTILISATION D'UN VEHICULE DE SERVICE ET POUR L'ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE SERVICE AVEC REMISAGE A DOMICILE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2123-18-1-1,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,

Vu la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu la circulaire de l'Etat, DOGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997, relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service,

Considérant que l'Agglomération dispose d'un parc automobile dont certains véhicules sont mis à disposition d'agents ou d'élus exerçant des fonctions justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile, il s'avère nécessaire d'en préciser les règles afin de responsabiliser les agents ayant recours aux véhicules de l'Agglomération,

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule aux agents ou aux élus de la collectivité doit être encadrée par une délibération annuelle du conseil d'Agglomération,

Article 1 : Règle d'utilisation des véhicules de service

Les véhicules de service mis à disposition sont destinés aux seuls besoins de leur service et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles. Cette interdiction s'applique à tous les véhicules de service. Toutefois, pour des raisons de facilités d'organisation, et dans le cadre de leurs missions, certains agents peuvent être autorisés à remiser le véhicule de service à leur domicile.

Article 2 : modalités d'autorisation au remisage d'un véhicule de service

Dans le cadre de leurs missions, certains agents peuvent exceptionnellement être autorisés par leur chef de service à remiser leur véhicule à domicile. L'autorisation de remisage est annuelle et doit faire l'objet d'un arrêté d'autorisation de remisage à domicile de véhicules de service.

Article 3 : conditions de remisage

Dans le cas du remisage à domicile, l'usage privatif du véhicule et le transport de personnes étrangères à la collectivité sont strictement interdits.

L'agent s'engage à remiser le véhicule sur un emplacement de stationnement autorisé, à fermer à clé le véhicule ainsi qu'à dissimuler tout objet contenu dans le véhicule susceptible d'attirer l'attention.

Article 4 : conditions d'utilisation

Les conditions d'utilisation des véhicules de service sont les suivantes :

- Un carnet de bord mentionnant quotidiennement et par mission le kilométrage et la nature de la mission du conducteur sera installé à bord des véhicules,
- Chaque véhicule disposera d'une carte d'essence et éventuellement d'une carte de péage,
- Des contrôles seront effectués régulièrement afin de vérifier le bon usage du véhicule.

Article 5 : responsabilités

La Loi n° 57-1424 du 31 décembre 1957 attribue aux tribunaux judiciaires la compétence pour statuer sur les actions en responsabilité des dommages causés par tout véhicule et dirigées contre une personne morale de droit public qui en a la propriété ou la garde. L'administration n'est pas tenue de substituer sa responsabilité à celle de son agent ou de l'élu, si les dommages occasionnés à la victime sont imputables à une faute personnelle.

Pendant le remisage à domicile, l'agent est personnellement responsable de tout vol et toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles. Le récépissé de déclaration de vol aux autorités de police servira de preuve de la non-responsabilité de l'agent.

En matière de contravention ou de délit consécutif à une infraction routière, tout conducteur est soumis au droit commun de la responsabilité. Par conséquent, il encourt les mêmes sanctions pénales que les particuliers conduisant leur propre véhicule. Il doit s'acquitter lui-même des amendes qui lui sont infligées et subir les peines jusqu'à la suspension de permis ou l'emprisonnement.

Il convient donc que l'agent ou l'élu conducteur signale par écrit toute contravention dressée à son encontre pendant le service, même en l'absence d'accident. Il doit également signaler la suspension de son permis de conduire et le retrait de points lorsque ces sanctions lui sont infligées, même si ces mesures interviennent à l'occasion de la conduite d'un véhicule personnel. En effet, l'agent dont le permis de conduire est nécessaire à l'exercice de son activité professionnelle commettrait une faute sanctionnable sur le terrain disciplinaire s'il ne révélait pas à son chef de service la suspension, ou l'annulation de son permis de conduire.

Article 6 : conditions particulières

En cas d'absences prévues supérieures à 3 jours, le véhicule de service doit rester à la disposition du service d'affectation.

En cas d'absences imprévues, le véhicule pourra être récupéré par la collectivité.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

23-Passation de la modification n°2 au marché n°98/2019 « Travaux de sécurisation relatif au Schéma Directeur Eau Potable – Lot n°1 : génie-civil et équipements hydrauliques »

L'ARC a entrepris de réaliser les travaux issus de son Schéma Directeur d'Adduction d'Eau potable (SDAEP). Ces travaux ont débuté en juillet 2020 après la phase étude. Les travaux consistent à secourir les deux captages structurant de l'ARC à savoir Baugy et les Hospices avec la création d'un réservoir de tête de réseau sur les Hospices ainsi la réalisation d'une station de surpression dite de la rocade pour le secours de ces deux champs captants. Par ailleurs divers secours seront également mis en service (Bienville, Lachelle, réservoir de Jonquières...)

Les travaux ont été attribués à un groupement d'entreprises dont le mandataire est la société Eiffage pour un montant total de 4 799 891 € HT (tranche ferme et tranches optionnelles).

Il est proposé la modification de marché portant sur la tranche ferme. Cette modification de marché fait suite à des ajustements de travaux par rapport au CCTP initial. Il est présenté en annexe le détail de chaque point (justifications et coûts).

La plus-value de cet avenant est de 169 971,78 € HT.

Nouveau montant du marché qui prend en compte les tranches libérées et les modifications antérieures :

- Montant HT : 5 172 185,73 €
- Montant TTC : 6 206 622,88 €

% d'écart introduit par l'ensemble des modifications du marché public sur le montant initial du marché : + 8,55

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Eric BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 1^{er} mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 23/03/2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la signature de la modification n°2 du marché n°98/2019,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

.../...

PRECISE que la dépense est prévue au Budget Eau Potable, chapitre 2

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Annexe 1 Délibération Passation de la modification n°2 au marché n°98/2019 « Travaux de sécurisation relatif au Schéma Directeur Eau Potable – Lot n°1 : Génie-civil et équipements hydrauliques

Vous trouverez ci-après le détail financier et les justifications de la modification n°2 au marché 98/2019.

Incidences financières liées à l'OS n°3 de travaux complémentaires :

- Compléments de travaux de VRD et de pluvial : ces travaux supplémentaires et complémentaires sont liés à l'opération et n'avaient pas été identifiés au moment de la rédaction du cahier des charges. Ils sont nécessaires. **Montant : 14 802,90€ HT**
- Modification de la supervision : ces travaux modificatifs sont liés à l'opération et le changement de titulaire n'était pas envisageable pour des raisons techniques et économiques. **Montant : 5 250 € HT**
- Modifications hydrauliques sur la station de surpression de la rocade : il s'agit d'ajouter un stabilisateur. Ces travaux supplémentaires sont nécessaires, et n'avaient pas été identifiés au moment de la rédaction du cahier des charges. **Montant : 93 206 € HT**
- Augmentation des quantités de matériaux pour les travaux sur les forages de l'Hospices : la volumétrie de graviers a été sous-estimée par la maîtrise d'œuvre, les quantités à déployer étaient plus importantes que prévu. **Montant : 13 555,50€ HT**
- Mise en service d'une sonde de pression. **Montant : 5 176, 50 €HT**

Incidence financière liée à une nécessité d'amélioration de la continuité de service avec la Pose d'une vanne en DN400 pour isoler la conduite de distribution au niveau du réservoir intercommunal de Margny les Compiègne. **Montant : 9 980,25€ HT**

Incidence financière liée au COVID de 28 000 € HT. La demande initiale était de 65 019,66 €. Ce montant a été négocié par l'ARC et son maître d'œuvre pour le ramener à 28 000 €.

Ce montant prend en compte la désinfection de la base vie, le matériel de protection et une perte de rendement avec l'adaptation des journées de travail pour éviter une trop grande co-activité sur le site. Les éléments liés au COVID n'étaient pas prévisibles au moment de la conclusion du contrat, il s'agit d'un aléa.

Modification du marché public (Avenant n°2)

R.2194-2, R.2194-5 et R.2194-8 du Code de la commande publique

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Agglomération de la Région de COMPIEGNE et de la Basse Automne
Hôtel de Ville CS 10007 60321 COMPIEGNE Cedex

B - Identification du titulaire du marché public.

EIFFAGE GENIE CIVIL
80450, CAMON

C - Objet du marché public.

- Objet du marché public : Travaux de sécurisation relatifs au Schéma Directeur d'Eau Potable - LOT n°1 : génie civil et équipements hydrauliques
- Date de la notification du marché public : 10 décembre 2019
- Durée d'exécution du marché public : Le délai global d'exécution des travaux tous corps d'état est fixé à 48 mois dont 1 mois de période de préparation, à compter de la date de notification de l'ordre de service n°1, à savoir le 4 mai 2020.
- Montant initial du marché public :
 - Montant HT : 4 793 907 €
 - Montant TTC : 5 752 688,40 €

Dont :

TF : 3 986 103 €HT

Les TO suivantes ont été affermies :

- La tranche optionnelle 1 en date du 1^{er} février 2021 (173 711 €HT)
- La tranche optionnelle 5 en date du 15 octobre 2021 (31 271 €HT)
- La tranche optionnelle 6 en date du 15 octobre 2021 (48 915 €HT)
- La tranche optionnelle 3 en date du 28 février 2022 (414 882 €HT)
- La tranche optionnelle 4 en date du 28 février 2022 (139 025 €HT)

Seule la tranche optionnelle 2 (5 984 €HT) n'a pas été affermie à la date de signature de l'avenant

Montant de la modification n°1 (notifiée le 15/10/2021) :

- Montant HT : + 208 306,95 €HT

D - Objet de la modification du marché public

■ Modifications introduites par la présente modification du marché public :

La présente modification du marché public a pour objet :

1) D'intégrer au marché les OS suivants :

N° d'OS	Objet	Montant	Date de notification
1	Préparation des travaux (durée 3 mois)		04/05/2020
2	Démarrage des travaux (17,5 mois)		08/07/2020
3	Travaux complémentaires	131 991,53 €	03/01/2022
4	Prolongation délai		20/01/2022
Total € HT		131 991,53 €	

2) D'intégrer au marché les devis suivants :

N° du devis	Objet	Montant	Date du devis
V3	Demandes liées au Covid	28 000 €	05/01/2022
2021-199717-TO1-01 ind A	Pose d'une vanne en DN400 pour isoler la conduite de distribution	9 980,25 €	23/09/2021
Total € HT		37 980,25 €	

Total : 169 971,78 € HT

3) De prolonger la durée de la tranche ferme de 6 mois, conformément à l'OS n°4. Cette prolongation permet de réaliser les travaux complémentaires sur le site du surpresseur de la Rocade. Les délais de réalisation contractuelle initiaux de la tranche ferme restent quant à eux inchangés

4) De corriger une erreur purement matérielle présente à l'article 6.2 du CCAP

Le marché prévoit une tranche ferme (d'une durée de 25 mois) et 6 tranches optionnelles pour les durées suivantes :

TO 1 : prépa 1 mois / exé 2 mois

TO 2 : prépa/exé 1 mois

TO3 : prépa 2 mois / exé 5 mois

TO 4 : prépa 1.5 mois / exé 1 mois

TO 5 : prépa 1 mois / exé 0.5 mois

TO 6 : prépa 1 mois / exé 1.5 mois

Dans ces conditions, l'article relatif aux variations des prix prévoit une actualisation des prix de la tranche ferme, et une révision des prix de chaque tranche optionnelle au moment de l'affermissement, or ce mécanisme semble inadapté aux conditions d'exécution du marché. Il semble qu'une simple erreur matérielle d'inversion des paragraphes ait été commise au moment de la rédaction des pièces.

S'agissant d'une erreur matérielle, il convient de modifier la rédaction de cet article, de sorte à ce que les paiements de la tranche ferme fassent l'objet d'une révision dans les conditions prévues par l'article R.2112-13 et suivants du code de la commande publique (révision mensuelle), et que chaque tranche optionnelle fasse l'objet d'une

actualisation dans les conditions prévues par les articles R.2112-9 à R.2112-12 du code de la commande publique au moment de son affermissement.

Ci-après la nouvelle rédaction de l'article 6.2 du CCAP :

TRANCHE FERME :

Les prix sont révisés par application aux prix du marché d'un coefficient Cn donné par la formule suivante :

$$Cn = 0.15 + 0.85 (In/Io).$$

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée. L'index pris en compte est le même que pour l'actualisation.

In = index connu à la date de présentation de la demande de paiement

Io = index connu à la date de remise des offres

TRANCHES OPTIONNELLES :

Les prix sont actualisables par application aux prix de chaque tranche optionnelle d'un coefficient Cn donné par la formule : $Cn = (I (-d3) / Io)$ selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient d'actualisation.

- d : mois de début d'exécution des prestations.

- Index (d-nombre de mois de décalage) : valeur de l'index de référence au mois d diminué du nombre de mois de décalage entre le mois de remise des offres et le mois d'affermissment de la tranche optionnelle concernée

- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro (index connu à la DLRO).

Lorsqu'une actualisation est effectuée provisoirement en utilisant une valeur d'index antérieure à celle qui doit être appliquée, l'actualisation définitive, calculée sur la base de la valeur finale de l'index correspondant, intervient au plus tard trois mois après la publication de cette valeur.

L'index de référence I, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, est l'index TP02 « Index Travaux Publics – Travaux de génie civil et d'ouvrages d'art neuf ou rénovation - Base 2010 » pour le lot 1 et l'index TP10a « Index Travaux Publics – Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux –Base 2010 » pour le lot 2.

Les index pris en compte sont les mêmes que ceux de la révision des prix de la tranche ferme.

■ Incidence financière de la modification du marché public :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de la modification du marché public :

- Montant HT : 169 971,78 €
- Montant TTC : 203 966,14 €

Nouveau montant du marché public (TF + TO1 + TO3 + TO4 + TO5 + TO6 + Modification n°1 + modification n°2):

- Montant HT : 5 172 185,73 €
- Montant TTC : 6 206 622,88 €

■ Dispositions générales :

Toutes les clauses du marché initial demeurent valables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de contestation.

■ Renoncement à réclamation :

La signature de la présente modification du marché public par le titulaire vaut renonciation à toute action, réclamation ou recours pour tout fait générateur antérieur à la date de signature.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification du marché public au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :
Signature du titulaire, A, le « Reçue à titre de notification copie de la présente modification du marché public »

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

PROJET

TRANSPORTS, MOBILITE ET GESTION DES VOIRIES

24-Demandes de subventions auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)

Au titre de 2022, les demandes de subventions au SMTCO s'inscrivent dans la continuité des améliorations maintenues ou mises en œuvre dans le cadre du nouveau marché Transports, sur la base des mêmes taux pour les dossiers suivants :

- TIC – Amélioration de service sur les lignes urbaines, coût estimé à 648 794.77 € TTC par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée,
- TIC – Ligne ARC Express, coût estimé à 407 829.45 € TTC par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée,
- VéloTIC – Location et stationnement sécurisé de vélos, déficit d'exploitation estimé à 87 055.47 € HT par an, sur lequel une aide financière de 50% est sollicitée,
- AlloTIC – Évolution du service de transports Collectif à la Demande, déficit d'exploitation estimée à 196 897 € HT pour l'année 2022, sur lequel une aide financière de 50% est sollicitée.

En outre, dans la continuité du verdissement du réseau TIC engagé en 2021, il est envisagé d'acquérir à nouveau 2 bus traditionnels GNV. L'acquisition de ces véhicules, dont la mise en service est souhaitée en juillet 2023, est estimée à 600 000 € HT.

Il est proposé de solliciter le SMTCO pour une subvention à l'acquisition de véhicules de transports de voyageurs neufs, à hauteur de 40%.

Toute autre demande de subvention complémentaire ou modificative pour l'année 2022 fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Nicolas LEDAY,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports, Mobilité et Gestion des voiries du jeudi 3 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter l'aide du SMTCO pour les demandes décrites par le présent rapport,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ces demandes de subventions.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

AMENAGEMENT

25-Bilan des Acquisitions et des Cessions 2021

L'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, impose aux communes de 2 000 habitants et aux établissements de coopération intercommunale, la présentation d'un bilan des acquisitions et des cessions à l'organe délibérant. Ce bilan est inclus au compte administratif et comprend les transactions ayant fait l'objet d'un accord dans l'année (promesse et actes de vente).

Le bilan de l'année 2021 s'établit comme suit :

L'Agglomération de la Région de Compiègne a acquis 2ha 00a 47ca (hors promesses) représentant une somme de 1 963 181,44 € TTC nets. Elle a cédé 25ha 87a 42 ca pour une somme de 12 388 050,02 € HT, comprenant une superficie hors promesses de vente de 20ha 67a 86 ca correspondant à la somme de 7 502 998,51 € HT.

Il convient de constater que les surfaces cédées sont plus importantes que les surfaces acquises.

Deux tableaux sont annexés à la présente délibération :

- acquisitions 2021,
- cessions 2021.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Benjamin OURY,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Équipement et Urbanisme du 09 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2021 détaillé dans les tableaux joints en annexe,

PRECISE que le bilan sera inclus au compte administratif de l'année 2021.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

ACQUISITIONS 2021

Date de l'acte	Nature et désignation du bien	Identité du vendeur	Condition de l'acquisition	Prix Global € TTC	Prix € HT	Avis des Domaines	Opération
ARMANCOURT							
BETHISY SAINT MARTIN							
BETHISY SAINT PIERRE							
9/07/2021	AC N° 223 lieudit le jambon de 53a 93ca AC n° 268 de 70ca ; n° 269 de 01ca ; n° 270 de 60ca rue Ernest Rigolot Total : 56a 24ca	Consorts DUCOTTERET	Amiable Me DESMAREST	155 000 €	155 000 €	Pas d'avis montant inférieur à 180 000 €	Réserves Foncières
BIENVILLE							
CHOISY AU BAC							
22/02/2021	AR n° 300, 302, 63 lieudit « la mare à reine » pour 17a 18ca	BUREAU DE BIENFAISANCE	Amiable Acte de vente Me BERNARD	61 178 €	61 178 €	100 € HT/m²	ZAC LE MAUBON
17/12/2021	AJ n° 319, 320,321, 324 lieudit « Le village » et l'AJ N° 323 - 20 rue de l'Abreuvoir Total : 10a 88 ca	EPFLO	Amiable Me BERNARD	173 233.84 € (pour information + frais d'ingénierie de 7 253.18 €)	172 694.87 €	172694.87 €	Réserves Foncières
CLAIROIX							
COMPIEGNE							
5/05/21	AT n° 8 lieudit 4 rue Clément Bayard d'une superficie de 5a 00 ca ; AT n° 9 2B rue Clément Bayard d'une superficie de 40a 00ca ; AT n° 126 2B rue Clément Bayard d'une superficie de 49 ca Total : 45a 49ca	SCI LES JARDINS SAINT GERMAIN (Ecole de production)	Amiable Acte de Vente Me CARBONNAUX	1 100 000 €	1 100 000 €	840 000 € hors frais d'agence	ECOLE DE PRODUCTION

Date de l'acte	Nature et désignation du bien	Identité du vendeur	Condition de l'acquisition	Prix Global € TTC	Prix € HT	Avis des Domaines	Opération
JANVILLE							
JAUX							
JONQUIERES							
LACHELLE							
LA CROIX SAINT OUEN							
5/03/21	AK n° 116 Lieudit Le Carnois « Avenue Charles X » Total : 34a39ca	ETAT	Amiable acte de vente Me FRANCOIS	222 000 €	222 000 €	222 000 €	RESERVE FONCIERE EXTENSION MATRA
23/04/21	AD n° 374 lieudit le chemin Métresse Total : 2a 05ca	M. HENOCH	Amiable acte de vente Me DHILLY	900 €	900 €	900 €	Chemin Métresse
LE MEUX							
MARGNY LES COMPIEGNE							
17/12/21	AC n° 133 lieudit « La Ville » et AC n°134 sis 605 Avenue Raymond Poincaré Total : 34a 24ca	EPFLO	Acte de vente Me BERNARD	250 869,60 € + (pour information frais +d'ingénierie de 13 511.88 €)	250 220,08 €	250 220,08 €	PLAN D' ACTIONS FONCIERES
NERY							
SAINT JEAN AUX BOIS							
SAINT SAUVEUR							
SAINT VAAST DE LONGMONT							
SAINTINES							
VENETTE							
VERBERIE							

Date de l'acte	Nature et désignation du bien	Identité du vendeur	Condition de l'acquisition	Prix Global € TTC	Prix € HT	Avis des Domaines	Opération
VIEUX MOULIN							

Total des superficies
Acquises : 2 ha 00 a 47 ca
Dont 2 ha 00 a 47 ca hors promesses

Montant total des acquisitions :
1 963 181,44 € nets TTC
Dont 1 963 181,44 € hors promesses

CESSIONS 2021

Date de l'acte	Nature et désignation du bien	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Prix Global € TTC	Prix € HT	Avis des Domaines	Opération
ARMANCOURT							
CHOISY-AU-BAC							
04/08/2021	Lot 25 : AQ n°113, 116, 119, 121 d'une superficie totale de 56a 00ca Lots 19, 20, 21 : AQ n°128,129, 130, 131, 132 d'une superficie de 19a 30ca Lots 17 et 18 : AR n° 295, 297, 298 d'une superficie de 8a 20ca Total : 83a50ca	CDC HABITAT OSICA	Acte de vente Me BERNARD	214 302 €	235 732 €	200 € HT/m ²	ZAC LE MAUBON
18/03/2021	LOT n° 29 AQ n° 161 Total : 5a32 ca	M et Mme CLERMONT	Acte de vente Me BERNARD	92 568 €	77 140 €	145€HT/m ²	ZAC LE MAUBON
20/10/21	LOT n° 16 AR n°328 Total: 4a 85 ca	M ET MME AMAMI	Acte de vente Me BERNARD	84 390 €	70 325 €	145€HT/m ²	ZAC LE MAUBON
20/09/2021	LOT n° 23 AQ n° 156 Total : 4a 82ca	Cabinet médical Mmes DESOMBRE, CIVRAY et M. BUFFET SCI CHOCK	Acte de vente Me BERNARD	83 868 €	69 890 €	145 €HT/m ²	ZAC LE MAUBON
28/09/21	LOT n° 33 AQ n° 165 Total : 5a 28ca	M et Mme POUPART	acte de vente Me BERNARD	91 872 €	76 560 €	145€ HT/m ²	ZAC LE MAUBON
28/09/21	Lot n° 30 AQ n° 162 Total : 5a 55ca	M ET MME LOUALICHE	Acte de vente Me BERNARD	96 570 €	80 475 €	145€ HT/m ²	ZAC LE MAUBON
30/09/21	Lot n° 32 AQ n° 164 Total : 5a 29ca	M ET MME DIALLO	Acte De vente Me BERNARD	92 046 €	76 705 €	145 €HT/m ²	ZAC LE MAUBON
08/04/21	Lot n° 22 AQ n° 155 Total : 4a 97ca	M DOS SANTOS MME FERREIRA DE OLVEIRA	Acte de vente Me BERNARD	86 478 €	72 065 €	145 €HT/m ²	ZAC LE MAUBON

Date de l'acte	Nature et désignation du bien	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Prix Global € TTC	Prix € HT	Avis des Domaines	Opération
12/10/21	Lot n° 31 AQ n° 163 Total : 5a 30 ca	M ET MME LECLERE	Acte de vente Me BERNARD	92 220 €	76 850 €	145 €HT/m ²	ZAC LE MAUBON
12/10/21	Lot n° 26 AQ n° 158 Total : 6a 21ca	Monsieur Yann Louis René MOREAU	Acte de vente Me BERNARD	108 054 €	90 045 €	145 €HT/m ²	ZAC LE MAUBON
03/11/2021	Lot n° 34 AQ n° 166 Total : 5a 27ca	M et Mme RAKOTOARIMANANA	Acte de vente Me BERNARD	91 698 €	76 415 €	145 €HT/m ²	ZAC LE MAUBON
30/09/21	Lot n° 24 AQ n° 157 Total : 3a 49 ca	M. MAUREY MME MOINET	Promesse De vente Me BERNARD	63 726 €	60 726 €	145€HT/m ²	ZAC LE MAUBON
30/09/21	Lot n° 27 AQ n° 159 Total : 5a 62ca	M ET MME DA SILVA	Promesse de vente Me BERNARD	97 788 €	81 490 €	145€HT/m ²	ZAC LE MAUBON
25/11/21	AB n° 74 lieudit « le Maubon Nord » ; AR n° 1, 2, 134, 137, 140, 142, 145, 147, 317, 318, 330, 332, 334, 336, 338,340 lieudit LA MARE A REINE Total : 4ha 28a 21ca	COMMUNE DE CHOISY AU BAC	Acte de vente Me BERNARD	130 480.71 €	130 480.71 €	100€HT/m ²	ZAC LE MAUBON
CLAIROIX							
27/09/2019	AN n° 159 lieudit « La Grande Couture » Total : 21a56 ca	NEON ECLAIR (M. ANNEET)	Promesse de vente Me BEAUVAIS	42 602 ,78 €	36 106 €	37 578 €	ZAC DU VALADAN
17/02/21	AN n° 76 lieudit « La grande couture » pour 7a 81ca et la AN n° 81 lieudit «rue du Moulin Bacot » pour 77 ca – Total : 8a 58ca	COMMUNE DE CLAIROIX	Acte de rétrocession Me BEAUVAIS	1	1	129 €	LE MOULIN BACOT
COMPIEGNE							
11/04/2019	Lot E4 E n°379 lieudit « Route Forestière du Moulin » Total : 34a 50ca	ADIM	Promesse de vente Me BEAUVAIS	488 540,70 €	414 000 €	120 € HT/m ²	CAMP DES SABLONS

Date de l'acte	Nature et désignation du bien	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Prix Global € TTC	Prix € HT	Avis des Domaines	Opération
11/08/2021	Lots CO4 CO5 E n° 385 – E n° 386 – CI n° 26 et CI n° 28 sises « Route Forestière du Moulin » Total : 36a 48ca	OSICA (CDC HABITAT)	Acte de vente Me BEAUVAIS	244 051,20 €	225 834,40 €	220 € HT/m ² de surface de plancher	CAMP DES SABLONS
05/10/2021	Lot n° 6 – MI-1 CI 32 sis « Route forestière du Moulin » Total : 5a 45 ca	M. ELOUALJI	Acte de Vente Me DEVRED	142 575,27 €	119 900 €	220 € HT/m ²	CAMP DES SABLONS
05/10/2021	Lot n° 2 – MI-1 CI n° 31 sis « Route Forestière du Moulin » Total : 4a 24ca	M. et Mme TUZCU	Acte de vente Me DEVRED	110 920,94 €	93 280 €	220 € HT/m ²	CAMP DES SABLONS
23/02/2021	Lot n° 1 – MI-3 CI n° 30 sis « Route Forestière du Moulin » Total : 5a 19ca	M. ET MME WERY	Promesse de vente Me DEVRED	135 773,51 €	114 180 €	220 € HT/m ²	CAMP DES SABLONS
28/01/2021	Lot n° 7 – MI-3 E n° 401 sis « Route Forestière du Moulin » Total : 5a 70ca	Mme Anna IAlA	Promesse de vente Me DEVRED	149 115,42 €	125 400 €	220 € HT/m ²	CAMP DES SABLONS
31/08/2021	Îlots CO12-CO13 E407 et E408 sis « Route Forestière du Moulin » Total : 58a 23ca	CLESENCE	Acte de vente Me BEAUVAIS	552 172,22 €	425 768,40 €	510 000 €	CAMP DES SABLONS
09/06/2021	Lot n°12 – MI-2 E n° 402 sis « Route Forestière du Moulin » Total : 10a 10ca	M. et Mme ALLEGRIS	Promesse de vente Me BEAUVAIS	300 582,06 €	252 500 €	250 € HT/m ²	CAMP DES SABLONS
09/06/2021	Lot n° 3 – MI-1 CI 34 sis « Route Forestière du Moulin » Total : 10a 74ca	BATI ARCHE	Promesse de vente Me BEAUVAIS	280 964,84 €	236 280 €	220 € HT/m ²	CAMP DES SABLONS
30/09/2021	Ilot CO7 cadastré E410 sis « Route Forestière du Moulin »	LE BLAN PROMOTION	Promesse de vente Me BEAUVAIS	342 939,13 €	288 420 €	288 420 €	CAMP DES SABLONS

Date de l'acte	Nature et désignation du bien	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Prix Global € TTC	Prix € HT	Avis des Domaines	Opération
	Total : 13a 22ca						

04/12/2021	Lot n° 13 – MI-2 E n° 403 sis « Route Forestière du Moulin » Total : 10a 19ca	M. et Mme MAHÉ	Promesse de vente Me BEAUVAIS	254 750 €	303 260,51 €	250 € HT/m ²	CAMP DES SABLONS
28/12/2021	Lot n° 9 – MI-3 E N° 399 sis « Route Forestière du Moulin » Total : 7a 55ca	M. et Mme SONNECK	Promesse de vente Me BEAUVAIS	197 512,53 €	166 100 €	220 € HT/m ²	CAMP DES SABLONS
JAUX							
JANVILLE							
JONQUIERES							
LA CROIX SAINT OUEN							
22/04/2021	AN n° 132 à 257 rue Robert Schuman Total : 92a 32ca	GAIAC (bureaux)	Acte de vente Me PIRES	476 721,20 €	396 976 €	396 976 €	PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE
10/05/2019	AN n°40p – 41p – 48p lieudit « La Prairie » – AN 47p – 46p – 45p – 44p – 43p – 42p sis 634 rue Alexandre Soiron Total : 1ha 21a 96ca	GAIAC (showroom)	Promesse de vente Me PIRES	629 313,60 €	524 428 €	524 428 €	PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE
9/12/2021	Lot n° 42 - AK n° 539 « Derrière les Jardins » Total : 5a 28ca	M. PILLET/MME LEFEVRE	Promesse de vente Me BERLAIMONT	84 480 €	101 376 €	160 €HT/m ²	ZAC LES JARDINS
9/12/2021	Lot n° 53 - AK n° 550 « Derrière les Jardins » Total : 5a 70ca	M ET MME BELHARET	Promesse de vente Me BERLAIMONT	91 200 €	109 440 €	160 €HT/m ²	ZAC LES JARDINS
9/12/2021	Lot n° 45 - AK n° 542 « Derrière les Jardins » Total : 6a 36 ca	M ET MME BALIKCI	Promesse de vente Me BERLAIMONT	122 112 €	101 760 €	160 €HT/m ²	ZAC LES JARDINS
9/12/2021	Lot n° 41 - AK n° 538 « Derrière les Jardins » Total : 5a 43 ca	M. HENOCK MME PECQUET	Promesse de vente Me BERLAIMONT	104 256 €	86 880 €	160€HT/m ²	ZAC LES JARDINS
21/12/21	Lot n° 44 – AK n° 541 « Derrière les Jardins » Total : 6a 49ca	M ET MME BILLEROT	Promesse de vente Me BERLAIMONT	124 608 €	103 840 €	160 €HT/m ²	ZAC LES JARDINS
21/12/2021	Lot n° 38 – AK n° 535 « Derrière les Jardins » Total : 5a 05 ca	M CHORON Mme TOQUIN	Promesse de vente Me BERLAIMONT	96 960 €	80 800 €	160 €HT/m ²	ZAC LES JARDINS

23/12/2021	Lot n° 55 – AK n° 552 « Derrière les Jardins » Total : 5a 00ca	M. VILELA MME DERNI	Promesse de vente Me BERLAIMONT	96 000 €	80 000 €	160 €HT/m ²	ZAC LES JARDINS
LE MEUX							
20/10/2021	ZD 750 et ZD 857 lieudit «La Grande Prée» Total : 56a 30ca	FUNECAP	Promesse de vente Me MERLIN	270 240 €	225 200 €	140 750 €	ZI LE MEUX
MARGNY-LES-COMPIEGNE							
30/11/2021	(et VENETTE) Îlot 5V3M Margny : AE n° 363- 364 – 365 – 366 – 367 – 368 – 369 – 370 -371 – 372 - 373 lieudit « Les Vallées » Venette : AB 258 -259 – 260 – 261 – 262 – 263 – 264 - 265 lieudit « La Prairie de Venette » TOTAL : 80a 89ca	LINKCITY	Acte de vente Me FRANCOIS	1 043 280 €	869 400 €	1 354 755 €	LA PRAIRIE 2
29/12/2020	Îlot 1M AE n° 349 – 352 – 354 lieudit « Les Vallées » Total : 32a 87ca	EIFFAGE IMMOBILIER	Acte de vente Me FRANCOIS	922 350,00 €	768 625,00 €	768 625,00 €	LA PRAIRIE 2
08/10/2021	ZH 154 – 157 – 160 – 163 – 166 – 168 – 170 lieudit « Le Fond de la Truie » et ZH 173 lieudit « Le Bosquet des Trente Mine » Total : 11ha 72a 67ca	JMG PARTNERS	Acte de vente Me FRANCOIS	4 925 214 €	4 104 345 €	35 € HT/m ²	PDHM
27/05/2021	AD n° 6 Lieudit « 15 chemin du Halage » d'une superficie de 2a 58 ca – AD 5 lieudit 2 chemin du halage d'une superficie de 3a 93 ca – AD n° 9 lieudit 51 chemin du halage d'une superficie de 4a 28ca Total : 10a 79 ca	EPFLO	Acte de vente Me FIXOIS	1 €	1 €		QUARTIER GARE

20/09/2021	ZH n° 182 lieudit «Le Fond de la Truie » Total : 28a 89ca	LSM FORMATION (SCI BLS) pour extension	Acte de vente Me FRANCOIS	138 672 €	115 560 €	40 € HT/m ²	PDHM
12/08/2021	ZH n° 183 -185 et 187 lieudit « Le Fond de la Truie » Total : 29a 10ca	SCI SAINT ELOI (Ets DUBOIS)	Promesse de vente Me FRANCOIS	139 680 €	116 400 €	40 € HT/m ²	PDHM
SAINT SAUVEUR							
	AC n° 184 lieudit 44 rue Aristide Briand (lots copropriété n° 4 et 6) Total : 12a 70ca	SCI MERLIN (M. WATTEZ)	Promesse de vente Me LEFRANC	110 000 €	110 000 €	93 440 €	Promesse non signée par M. WATTEZ
SAINT JEAN AUX BOIS							
VENETTE							
19/03/21	AH n° 105 « impasse de la république » Total : 1a 00ca	Mme PICART	Acte de vente Me DENEUFBOURG	8 000 €	8 000 €	8 000 €	Extension jardin-
26/03/21	AL n° 22 « Impasse Jean Monnet » Total : 3a 75ca	SCI SADE (M. SANFOURCHE)	Amiable Me FIXOIS	11 250 €	11 250 €	11 250 €	
5/08/21	ZB n° 101p lieudit Chemin d'aiguisy et ZI n° 305p lieudit le Chemin des Hureaux Total : 9 946 m²	SP PATRIM 60-01 (DRUCKER)	Amiable Me BEAUVAIS	477 408 €	397 840 €	38 €HT/m ²	ZAC DU BOIS DE PLAISANCE
VIEUX MOULIN							

* cession non soumis en totalité ou en partie à la TVA.

Superficie totale des biens cédés : 25 ha 87 a 42 ca
Dont 20 ha 67 a 86 ca hors promesses

Montant total des ventes
12 388 050,02 € HT
Soit 7 502 998,51 € HT hors promesses

AMENAGEMENT

26-COMPIEGNE – Lancement d’une étude de maîtrise d’œuvre pour la réalisation des aménagements de la Place Michel Woimant et de la coulée verte de la ZAC du Camp des Sablons à Compiègne

Par délibération du 31 mars 2016, le Conseil d’Agglomération a approuvé le dossier de création de la Zone d’Aménagement Concerté (ZAC) du Camp des Sablons à Compiègne.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil d’Agglomération a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Camp des Sablons. Celui-ci a été modifié et approuvé par délibération en date du 15 décembre 2021.

Un maître d’œuvre a réalisé l’ensemble des études préalables et de l’avant-projet permettant de développer ce projet. Sa mission est donc terminée.

Il s’agit désormais, en fonction de chaque phase de passer une mission partielle de maîtrise d’œuvre.

Compte tenu des projets (commerces, maison de santé, maison de quartier,...) à réaliser en rez-de chaussée des ilots CO10 et CO11, il convient désormais de lancer la réalisation de la Place Michel Woimant (environ 5 000 m²) et de la coulée verte principale (environ 10 000 m²). Outre la qualité des VRD à maintenir en cohérence avec le traitement des phases précédentes, il faudra être attentif à la qualité paysagère (intégration de la quatrième fleur) et aux enjeux environnementaux.

Il apparaît opportun d’engager des études de maîtrise d’œuvre à partir de l’avant-projet (AVP) et de disposer d’un projet (PRO) et d’un dossier de consultation des entreprises (DCE) répondant aux nouveaux enjeux. Ces missions pourront être complétées par de l’accompagnement au suivi des travaux.

Il est donc proposé de lancer une consultation de maîtrise d’œuvre pour un montant d’environ 40 000 € HT.

Le Conseil d’Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Benjamin OURY,

Vu l’avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d’une consultation de maîtrise d’œuvre pour définir l’aménagement de la Place Michel Woimant et de la coulée verte principale de la ZAC du Camp des Sablons à Compiègne,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à ce dossier,

PRECISE que la dépense, soit 40 000 € HT, sera inscrite au budget Aménagement.

.../...

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

HABITAT

27-Délégation des Aides à la Pierre – Avenant 2022 à la convention générale

Par convention en date de 2016, prolongée d'un an par avenant du 7/02/2022, l'ARC est délégataire des aides à la pierre délivrées par l'État pour l'habitat public et pour l'habitat privé. Cette convention est révisée chaque année au moyen d'un avenant, pour prendre en compte les objectifs de réalisation et les dotations financières allouées.

Lors du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) tenu le 7 mars 2022, les objectifs et moyens en matière d'aide à la pierre pour les Hauts de France ont été approuvés.

Il est proposé un avenant 2022 à la convention générale de délégation des aides à la pierre conformément à ces nouveaux objectifs.

❖ Parc social

En matière de logements locatifs sociaux (LLS), les objectifs du CRHH sont les suivants :

	Rappel objectifs 2021	Programmés 2021	Objectifs 2022
PLUS	21	41	31
PLAi	26	16	26
PLS	46	86	46
TOTAL	93	143	103

Une dotation de 167 752 € est octroyée à l'ARC en 2022 (dont 67 020 € de reliquats 2021) pour les logements PLAI, soit 6 452 € par logement PLAI. Une réserve sera le cas échéant mobilisable en fonction des projets finalement retenus ; il est à préciser que les opérations d'acquisition-amélioration seront notamment privilégiées avec un bonus important en zones tendues (réserve régionale) – (12 000 € par logement en zone B1).

Le Plan de Relance continuera à être déployé pour la deuxième année consécutive quant à la réhabilitation du parc social, à un moindre niveau. Il fera l'objet de décisions ad hoc du fait des spécificités d'éligibilité (coordination réhabilitation lourde / réhabilitation énergétique).

❖ Parc privé

	Rappels des réalisations 2021		Objectifs 2022	
	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Lutte contre l'habitat indigne et logements très dégradés	6	0	3	5
Travaux économie d'énergie	20	0	29	
Travaux autonomie, maintien à domicile	2	0	18	
Total nombre de logements	28		55	

Une dotation de 579 545 € est octroyée à l'ARC, portant sur les aides aux travaux, et une dotation de 157 016 € portant sur l'aide à l'ingénierie, soit une dotation totale de 736 561 €. Une dotation sera réservée au plan régional pour accompagner les travaux de réhabilitation énergétique de la copropriété « Aristide Briand » située à Margny-lès-Compiègne, 56 logements.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Bernard HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Équipement et Urbanisme du 09 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

Etant précisé que Mme GUILLAUME- MONNERY ne prend pas part au vote,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant 2022 à la convention générale de délégation des aides à la pierre,

PRECISE que les dépenses afférentes seront inscrites au Budget Principal (01), chapitre 204, les recettes seront inscrites au chapitre 74.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



03-ANNEXE



Avenant 2022 à la convention de délégation des compétences de l'État pour la gestion des aides à la pierre

Habitat public et privé

La communauté d'agglomération de la Région de Compiègne, représentée par Monsieur Philippe MARINI, Président, et dénommé ci-après « le délégataire »

et

l'État, représenté par Madame Corinne ORZECOWSKI, Préfète de l'Oise et déléguée de l'Anah dans le département,

Vu la convention de délégation de compétence des aides à la pierre en application du Code de la Construction et de l'Habitation en date du 2 décembre 2016,

Vu l'avenant de prolongation de cette convention de délégation de compétence, pour une durée d'un an, signé le 7 février 2022,

Vu l'avis du comité régional de l'habitat du 7 mars 2022 sur la répartition des objectifs et dotations,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31 mars 2022 autorisant la signature du présent avenant et par laquelle l'agglomération a adopté les objectifs 2022 pour le parc public et le parc privé,

Vu l'avis favorable du Préfet de Région,

Il a été convenu ce qui suit :

A. Les objectifs quantitatifs prévisionnels pour 2022

A.1 - Le développement, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements sociaux

Les objectifs prévisionnels 2022 pour la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne, fixés par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 07 mars 2022 sont les suivants :

a) Le développement de l'offre par construction neuve ou par acquisition-amélioration,

Il est fixé pour l'année 2022 un objectif de 103 logements locatifs sociaux, ces objectifs rassemblés représentant la contribution de l'ARC au regard de l'objectif départemental de construction de logements pour 2022.

La ventilation de cet objectif global est la suivante :

– **Objectif : 57 logements PLA-I** (prêt locatif aidé d'intégration) et **PLUS** (prêt locatif à usage social) dont **26 logements PLA-I**.

– **En complément, un objectif de 46 logements PLS** (prêt locatif social)

De par la spécificité des foyers pour personnes âgées et handicapées, le développement de telles structures répond à une autre logique territoriale que le développement du logement social classique. Afin de mesurer correctement le recentrage des financements sur les zones tendues, les logements foyers pour personnes âgées et handicapées sont retirés des statistiques dans le cadre de la programmation.

b) La création de maisons-relais ou résidences sociales devant concourir à l'atteinte des objectifs fixés par le PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) et le PDAHI (plan départemental pour l'accueil, l'hébergement et l'insertion).

c) La création et la réhabilitation de places d'hébergement d'urgence devant concourir à l'atteinte des objectifs fixés par le PDAHI.

Les opérations relevant des paragraphes b et c devront se conformer à la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ainsi qu'au décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

A.2 - La requalification du parc privé ancien, des copropriétés et les propriétaires occupants

Les objectifs concernant la requalification du parc privé ancien, des copropriétés et la production d'une offre en logements à loyers maîtrisés pour 2022 sont les suivants :

- ✓ logements de propriétaires occupants, dont :
 - ✓ 3 logements au titre de la sortie d'habitat indigne (insalubrité, péril, saturnisme) ou habitat très dégradé
 - ✓ 18 logements au titre de l'autonomie/maintien à domicile
 - ✓ 29 logements au titre de la rénovation énergétique
- ✓ 5 logements de propriétaires bailleurs,

Un total de 34 logements sera concerné par les primes et aides Habiter Mieux.

L'intégralité des logements des propriétaires bailleurs aidés est conventionnée (sauf exceptions précisées dans le régime des aides de l'Anah).

B. Modalités financières

B.1 - Moyens mis à la disposition du délégataire par l'Etat pour le logement locatif social

Pour 2022, l'enveloppe prévisionnelle de droit à engagements est fixée à **167 752€**, comprenant les reliquats des droits à engagement 2021 mobilisables sur l'année 2022 (67 020 €), permettant le financement de logements PLA-I attendus au regard de l'objectif 2022 arrêté au paragraphe A.1 a) ci-dessus.

Une dotation à hauteur de 60% des crédits est allouée en début d'exercice et le solde sera délégué en fonction des décisions de financement signées au 1er juin 2022 et au 1er septembre 2022, des perspectives fin 2022 estimées en septembre et du respect des montants plafonds de subvention par logement.

Pour les opérations PLUS-PLAI, la subvention accordée pour les logements PLUS est de 0 € et pour les logements PLAI est de 6 452 €. Les projets en acquisition-amélioration pourront bénéficier d'un bonus de 12 000 € par logement (réserve régionale).

B.2 - Moyens mis à la disposition du délégataire par l'Anah et l'Etat pour le parc privé

- Une dotation Anah de **736 561 euros** répartie de la façon suivante :

- subvention travaux : **579 545 euros**

- ingénierie : **157 016 euros**

La dotation comprendra une réserve de 86 261 € à mobiliser en fonction des résultats atteints dans le cadre notamment des travaux d'économie d'énergie.

C - Interventions propres du délégataire

Pour 2022, le montant des crédits qu'il affecte sur son propre budget à la réalisation des objectifs de la convention s'élève à **294 084€** dont **100 000 €** pour le logement locatif social et **194 084 €** pour l'habitat privé : 100 000 € de subvention aux particuliers, et 94 084 € pour l'ingénierie, comprenant le suivi-animation des OPAH et OPAH-RU et l'emploi du chef de projet Action Cœur de Ville.

Conformément aux articles des conventions d'OPAH et d'OPAH-RU signées en juillet 2021 pour une durée de 5 ans, la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne apporte les aides suivantes :

- aide aux travaux propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires :

Type de bénéficiaire	Propriétaires occupants	
	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
Type de travaux		
Aide aux travaux lourds de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé	10% avec plafond de travaux subventionnables de 50 000 € HT	
Aide aux travaux de sécurité ou salubrité	10% avec plafond de travaux subventionnables de 20 000 € HT	
Prime pour travaux d'économie d'énergie dès 25% de Gain énergétique	Prime de 1 000 €	
Prime pour travaux d'autonomie	Prime de 500 €	

Type de bénéficiaire	Propriétaires bailleurs
Tous types de travaux	Conventionnement social ou très social
Prime de réduction du loyer	Maximum 50€ /m² (surface habitable fiscale) <u>dans la limite de 80 m² par logement</u>
Travaux de sortie d'habitat indigne ou dégradé	Conventionnement (social ou très social)
Prime sans condition de plafonds	1 000 €

Type de bénéficiaire	Syndicats de copropriété
Travaux prévus dans le cadre conventionné OPAH ou OPAH-RU En complément des aides de l'ANAH au syndicat de copropriété	10% du montant HT des travaux retenus
Travaux de ravalement de façade en complément de travaux prévus dans le cadre conventionné OPAH-RU sur linéaire défini (Carte en annexe) en complément du dispositif expérimental de l'ANAH	10% du montant HT des travaux retenus (plafond de travaux de 5000 € HT par logement)

D – Barème des marges locales 2022

Le barème des marges locales applicable sur le territoire de l'ARC est identique à celui applicable dans le Département de l'Oise.

Fait à Beauvais, le

Fait à Compiègne, le

La préfète de l'Oise,

Le président de la Communauté
d'Agglomération de la Région de Compiègne

Corinne ORZECOWSKI

Philippe MARINI

HABITAT

28-Délégation des Aides à la Pierre – Avenant 2022 à la convention de mandat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour l'habitat privé

L'ARC est délégataire des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) suivant une convention conclue en décembre 2016, prolongée d'un an par avenant du 07/02/2022.

Pour autant, l'ANAH continue à assumer l'instruction des dossiers et le paiement des subventions.

Afin d'avoir un guichet unique pour le financement global de chaque dossier d'aide, l'ANAH gère également, au nom et pour le compte de l'ARC, les aides à l'habitat privé que l'Agglomération apporte sur son budget propre, chaque décision relevant cependant du Président de l'Agglomération.

Lors du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) tenu le 7 mars 2022, les objectifs et moyens en matière d'aide à la pierre pour les Hauts de France ont été approuvés : ils sont rappelés dans l'avenant à la convention générale de délégation des aides à la pierre.

En complément, il est proposé un avenant 2022 à la convention de délégation des aides à la pierre pour l'habitat privé, prenant en compte ces objectifs et donnant mandat à l'ANAH pour la gestion des aides propres de l'ARC.

Ces aides résultent des abondements pris en charge par l'ARC ainsi que le prévoit les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU :

Type de bénéficiaire	Propriétaires occupants	
Type de travaux	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
Aide aux travaux lourds de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé	10% avec plafond de travaux subventionnables de 50 000 euros HT	
Aide aux travaux de sécurité ou salubrité	10% avec plafond de travaux subventionnables de 20 000 euros HT	
Prime pour travaux d'économie d'énergie dès 35% de Gain énergétique	Prime de 1 000 euros	
Prime pour travaux d'autonomie	Prime de 500 euros	
2022 Total Aides aux Propriétaires Occupants	[Budget prévisionnel : 80 000 euros]	

Type de bénéficiaire	Propriétaires bailleurs
Tous types de travaux	Conventionnement social ou très social
Prime de réduction du loyer	Maximum 50 euros /m ² (surface habitable fiscale) <u>dans la limite de 80 m² par logement</u>
Travaux de sortie d'habitat indigne ou dégradé	Conventionnement (social ou très social)
Prime sans condition de plafonds	1 000 euros
2022 Total Aides aux Propriétaires Bailleurs	[Budget prévisionnel : 10 000 euros]

.../...

Type de bénéficiaire	Syndicats de copropriété
Travaux prévus dans le cadre conventionné OPAH ou OPAH-RU En complément des aides de l'ANAH au syndicat de copropriété	10% du montant HT des travaux retenus
Travaux de ravalement de façade en complément de travaux prévus dans le cadre conventionné OPAH-RU sur linéaire défini (Carte en annexe) en complément du dispositif expérimental de l'ANAH	10% du montant HT des travaux retenus (plafond du montant de travaux : 5000 € HT par logement)
2022 Total Aides aux Syndicats de copropriété	[Budget prévisionnel : 10 000 euros]

L'ensemble de ce dispositif est proche de celui datant de 2021, avec ajout des aides aux copropriétés, sans modification de budget. Il sera soumis à la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat.

Dans le cadre de l'avenant annuel à cette convention de mandat de gestion à l'ANAH, il est proposé de budgéter le montant prévisionnel de 100 000 € pour l'année 2022 pour les aides sur fonds propres de l'ARC.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Bernard HELLAL,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Équipement et Urbanisme du 09 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

Etant précisé que Mme GUILLAUME- MONNERY ne prend pas part au vote,

DECIDE de donner mandat à l'ANAH pour la gestion des aides apportées par l'ARC sur son budget propre pour un montant de 100 000 € en 2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant 2022 à la convention de délégation des aides à la pierre pour l'habitat privé, convention de mandat donné à l'ANAH,

PRECISE que les dépenses afférentes, soit 100 000 €, seront inscrites au Budget Principal (01), chapitre 204,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

AVENANT 2022

**A LA CONVENTION POUR LA GESTION
DES AIDES A L'HABITAT PRIVE
2016 – 2022**

**ENTRE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT
(gestion des aides par l'Anah - instruction et paiement)**

La communauté d'agglomération de la Région de Compiègne, représentée par Monsieur Philippe MARINI, président,

et

L'Agence nationale de l'habitat, représentée par Madame Corinne ORZECOWSKI, Préfète de l'Oise, déléguée de l'Anah dans le département,

Vu la convention de délégation de compétence, conclue en application de l'article L. 301-5-1 ou de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, en date du 1er décembre 2016,

Vu l'avenant de prolongation de cette convention de délégation, pour une durée d'un an, signé le 7 février 2022 ;

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah en date du 1er décembre 2016,

Vu l'avenant pour l'année 2022 à la convention de délégation de compétence en date du

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération, autorisant le Président de l'ARC aux présentes, en date du 31 mars 2022,

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 07 mars 2022 sur la répartition des crédits,

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la région en date du

Il a été convenu ce qui suit :

A - Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de définir les obligations réciproques de chacune des parties concernant les modifications apportées à la convention de gestion des aides à l'habitat privé du 1er décembre 2016 susvisée.

Ces modifications portent sur les objectifs quantitatifs, les modalités financières pour l'année 2022 et sur l'ensemble de la convention.

B - Objectifs pour l'année en cours

- le périmètre géographique du territoire de gestion en vigueur depuis 2017 est maintenu (22 communes de l'ARC) ;
- Deux opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat sont en cours :
 - Une OPAH généraliste, avec volet copropriété, sur tout le périmètre de l'ARC, dont la convention a été signée le 8 juillet 2021 pour une durée de 5 ans ;
 - Une OPAH Renouvellement Urbain, avec volet copropriété, sur un périmètre restreint aux centres-villes de Compiègne et Margny-lès-Compiègne, dont la convention a été signée le 2 juillet 2021 pour une durée de 5 ans

Sur la base des objectifs figurant au titre I de la convention de délégation de compétence, il est prévu, pour l'année 2022, la réhabilitation d'environ **55** logements privés en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agence nationale de l'habitat et conformément à son régime des aides, ainsi répartis par type de bénéficiaire :

- 50 logements de propriétaires occupants,
- 5 logements de propriétaires bailleurs,

L'intégralité des logements des propriétaires bailleurs aidés est conventionnée (sauf exceptions précisées dans le régime des aides de l'Anah).

Les aides aux syndicats de propriétaires sont prévues dans le cadre de la réserve régionale : 56 logements en copropriété saine sont concernés en 2022 par une aide MaPrimeRénov' Copropriété.

La mise à jour de la déclinaison annuelle des objectifs et la répartition par type d'intervention figure en annexe 1 (objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord).

C - Modalités financières

C. 1. Montant des droits à engagement mis à disposition du délégataire par l'Anah

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe des droits à engagement Anah destinée au parc privé est fixée à **579 545 €** pour les travaux et **157 016 €** pour l'ingénierie, soit un total de **736 561 €**, dont une réserve de 86 261 € mobilisable en fonction de l'atteinte des objectifs de travaux d'économie d'énergie.

C. 2. Aides propres du délégataire

Pour l'année d'application du présent avenant, le montant des crédits que le délégataire affecte sur son budget propre à l'habitat privé s'élève à **100 000 €**.

Fait à Beauvais, le

La préfète de l'Oise,
déléguée de l'Agence dans le Département

Corinne ORZECOWSHI

Fait à Compiègne, le

Le président de la Communauté
d'Agglomération de la Région de Compiègne

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

ANNEXE 1 Objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord

	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé
PARC PRIVE														
Logements de propriétaires occupants :														
• dont logements indignes et très dégradés	2		5		7	1	20	1	1	1	2	6	3	3
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	50		55		65	35	42	87 dont 52 HMA	24	27	26	20	29	
• dont aide pour l'autonomie de la personne	4		13		13	19	53	17	10	7	16	2	18	
Logements de propriétaires bailleurs	6		5		5		1	1	1	1	2		5	
Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires														
• dont travaux d'amélioration de la performance énergétique en copropriétés fragiles	0		120		140	0	38	13	0	0	25			
Total des logements Habiter Mieux :														
• dont PO	55		55		65		43	33	25	24	54		34	
• dont PB	3		3		5		42	32	28	1	28		29	
• dont logements traités dans le cadre d'aides aux SDC	0		120		140		1	1	1	1	25		5	
Total droits à engagements ANAH	479 100		594 500		1 472 500	489 328	1 085 533	626 118	337 009		701 045		736 561	
<i>dont programmes de revitalisation des centres-bourgs</i>														
<i>dont PNRQAD</i>														
<i>dont PNRU et NPNRU</i>														
<i>dont QPV (hors PNRU) FART</i>														
Total droits à engagement programmes nationaux	110 200		129 700		129 700									
Total droits à engagements délégataire	573 331		796 662		1 602 200		1 085 533	626 118	337 009		701 045		736 561	

Annexe 2
Règles particulières de recevabilité et conditions d'octroi des aides de l'Anah et des aides attribuées sur budget propre du délégataire gérées par l'Anah

1 – Aides sur crédits délégués Anah (règles particulières prévues à l'article R. 321-21-1 du CCH)

Propriétaires Occupants					
	Plafond national	Plafond adapté	Taux national	Taux adapté	Observations
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50 000 €	S. O.	50% très modestes	S. O.	
			50% modestes	S. O.	
Projet de travaux de rénovation énergétique globale	30 000 €	S. O.	50% très modestes	S. O.	
			35% modestes	S. O.	
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 €	S. O.	50% très modestes	S. O.	
			50% modestes	S. O.	
Travaux pour l'autonomie de la personne		S. O.	50% très modestes	S. O.	
			35% modestes	S. O.	
Autres situations	000	S. O.	35% très modestes	S. O.	
			20% modestes	S. O.	

Propriétaires bailleurs					
	Plafond national	Plafond adapté	Taux national	Taux adapté	Observations
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	1 000 €/m ²	S. O.	35%	S. O.	
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	750 €/m ²	S. O.	35%	S. O.	
Travaux pour l'autonomie de la personne			35 %	S. O.	
Travaux pour réhabiliter un logement moyennement dégradé			25 %	S. O.	
Travaux de rénovation énergétique globale			25 %	S. O.	
Travaux suite à une procédure RSD ou un contrôle de décence			25 %	S. O.	
Travaux de transformation d'usage			25 %	S. O.	

2 - Aides attribuées sur budget propre du délégataire

Ce régime d'aides a été soumis à la CLAH, qui l'a approuvé le 17 mars 2022 . Il est applicable pour l'année 2022 :

Type de bénéficiaire	Propriétaires occupants	
Type de travaux	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
Aide aux travaux lourds de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé	10% avec plafond de travaux subventionnables de 50 000 € HT	
Aide aux travaux de sécurité ou salubrité	10% avec plafond de travaux subventionnables de 20 000 € HT	
Prime pour travaux d'économie d'énergie dès 25% de Gain énergétique	Prime de 1 000 €	
Prime pour travaux d'autonomie	Prime de 500 €	

Type de bénéficiaire	Propriétaires bailleurs
Tous types de travaux	Conventionnement social ou très social
Prime de réduction du loyer	Maximum 50€/m ² (surface habitable fiscale) dans la limite de 80 m ² par logement
Travaux de sortie d'habitat indigne ou dégradé	Conventionnement (social ou très social)
Prime sans condition de plafonds	1 000 €

Type de bénéficiaire	Syndicats de copropriété
Travaux prévus dans le cadre conventionné OPAH ou OPAH-RU En complément des aides de l'ANAH au syndicat de copropriété	10% du montant HT des travaux retenus
Travaux de ravalement de façade en complément de travaux prévus dans le cadre conventionné OPAH-RU sur linéaire défini (Carte en annexe) en complément du dispositif expérimental de l'ANAH	10% du montant HT des travaux retenus (plafond du montant de travaux : 5000 € HT par logement)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

29 – Mise en place du dispositif de coaching pour faciliter le retour à l'emploi

Afin de renforcer l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées au sein de l'ARC, il est proposé de mettre en place, à l'image des initiatives mises en œuvre dans certaines communes, un dispositif de coaching auprès des demandeurs d'emplois qui sera réalisé par un référent insertion et un coordonnateur emploi formation.

Il s'agit d'effectuer un accompagnement des demandeurs d'emploi renforcé de manière individualisée et de proximité

Les conditions de la mise à disposition sont les suivantes :

MODALITE D'INTERVENTION : en phase expérimentale, l'équipe sera composée d'un référent insertion qui interviendra dans les communes de l'ARC qui en font la demande, et d'un coordonnateur emploi formation qui développera les mêmes missions pour la Ville de Compiègne

DURÉE : elle est précisée dans la fiche de mission (modèle joint en annexe), elle peut être en nombre de demi journée, et est renouvelable tous les ans.

TEMPS DE TRAVAIL : Équivalent Temps Plein, avec une répartition par demi journée au sein des communes de l'ARC selon les demandes.

NIVEAU DE L'EMPLOI : cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

MISSIONS PRINCIPALES :

- accueillir et réaliser une synthèse de la situation du demandeur d'emploi pour appréhender les aspects à traiter pour faciliter l'accès à l'emploi,
- aider le demandeur d'emploi, à identifier ses contraintes personnelles et socio-économiques et en collaboration avec les partenaires, à lever les freins à son insertion professionnelle,
- définir un plan d'action sur mesure avec l'usager sur les objectifs à poursuivre, les contenus et les moyens à mettre en œuvre,
- aider à la rédaction de CV et lettres de motivation ajustés aux emplois visés,
- préparer la personne aux entretiens de recrutement,
- rendre acteur les usagers dans leurs démarches et de les mobiliser dans toute la durée de leur recherche.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION :

Les modalités de cette mise à disposition sont réglées par une convention conclue entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunal (article L.5211-4-1 du CGCT). Un projet de convention annuelle portant mise à disposition de service de rédacteur auprès des communes entre l'ARC et une commune membre est annexé au présent rapport.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT :

Les modalités de remboursement sont réglées par le décret n°2011-515 du 10 mai 2011. La commune bénéficiaire s'engage à rembourser à l'ARC, les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition, à son profit, de l'agent, à hauteur de 50% de la charge nette du coût dudit personnel. Ce montant est fixé à 15€ par heure.

COMITÉ DE SUIVI :

Un comité de suivi annuel, composé de :

.../...

- Monsieur Laurent PORTEBOIS, vice-président délégué aux Finances, contrôle de gestion et ressources humaines,
- Monsieur Oumar BA, Délégué au Contrat de ville, à l'ANRU, à l'emploi et à l'insertion,
- Monsieur le Directeur Général des Services ou son représentant, établit :
 - un suivi mensuel sera effectué auprès des communes participantes,
 - un rapport annuel sur l'application de la présente convention.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Mme Sophie SCHWARZ,

Vu l'avis favorable de la Commission Stratégie et Synthèse du 14 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

APPROUVE la mise à disposition d'un service de chargé de mission auprès des communes,

APPROUVE le projet de convention portant mise à disposition d'un service de chargé de mission auprès des communes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et les actes relatifs à cette affaire,

PRECISE que le remboursement des charges de personnel par les communes bénéficiaires sera inscrit au chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Fiche de mission

Demande de mise à disposition de service du référent insertion entre l'ARC et une commune membre

Pôle services à la population – Direction de l'Aide Sociale

Tel. :

Courriel : jean-pierre.brillant@agglo-compiegne.fr

1. Collectivité bénéficiaire

Commune :

Adresse :

Interlocuteur (nom, prénom, fonction) :

Téléphone :

Courriel :

Lieu de l'emploi :

2. Nombre et fréquence de demi journée(s) souhaitée(s) :

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Le Maire, (cachet et signature)

3. Horaires de travail envisagés :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires	Matin						
	Après-midi						

Décision de l'ARC :

En fonction des autres demandes formulées, les dates de présence de Jean-Pierre BRILLANT seront les suivantes :

La mission débutera le ____/____/____ et s'achèvera le ____/____/____

pour une durée hebdomadaire de :

aux jours et horaires suivants :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires	Matin						
	Après-midi						

Fait à _____, le ____/____/____

Le Président, *(cachet et signature)*

Convention portant mise à disposition de service d'un référent insertion professionnelle auprès des communes entre l'ARC et une commune membre

Entre :

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (ARC) représentée par M. Philippe MARINI, en sa qualité de président, Autorisé par délibération du Conseil d'agglomération du 18 novembre 2021 à signer la présente convention, d'une part,

Et :

La commune de bénéficiaire de la mise à disposition de services, représentée par M./M^{me} en sa qualité de maire, autorisé(e) par délibération du conseil municipal du à signer la présente convention, d'autre part,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment à son article 65, V codifié à l'article L. 5211-4-1 III du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services ;

Vu l'avis des comités techniques paritaires compétents ;

Il est convenu ce qui suit :

Article premier : Objet de la convention

L'ARC met à disposition des communes membres, tout ou partie des services visés à l'article 2 de la présente convention.

L'objectif de la mise à disposition est de renforcer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, résidant au sein des communes de l'ARC, en levant les différents freins (psychosociaux, de mobilité, fracture numérique) à travers un accompagnement renforcé.

Article 2 : Service mis à disposition

Les parties signataires de la présente conviennent que l'ARC met à disposition de la commune, le service d'un référent insertion professionnelle auprès des communes dans les champs principaux de missions suivants :

- Accueillir et réaliser une synthèse de la situation du demandeur d'emploi pour appréhender les aspects à traiter pour faciliter l'accès à l'emploi
- Aider le demandeur d'emploi, à identifier ses contraintes personnelles et en collaboration avec les partenaires, à lever les freins à son insertion professionnelle

- Définir un plan d'action sur mesure avec l'utilisateur sur les objectifs à poursuivre, les contenus et les moyens à mettre en œuvre
- Aider à la rédaction de CV et lettres de motivation ajustés aux emplois visés
- Préparer la personne aux entretiens de recrutement
- Rendre acteur les usagers dans leurs démarches et de les mobiliser dans toute la durée de leur recherche
- Faire le lien avec les partenaires de l'emploi et les entreprises locales dans le cadre du suivi des usagers

Ce service sera placé sous l'autorité de la Direction de l'Aide Sociale / Pôle services à la population.

Article 3 : Personnels relevant de la mise à disposition

L'ARC met à la disposition, à titre onéreux, des communes membres, un agent fonctionnaire, Jean-Pierre BRILLANT, du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Cet agent en est individuellement informé.

La commune bénéficiaire met à disposition un bureau dédié et des moyens informatiques.

L'ARC délivre les autorisations de travail à temps partiel et autorise les congés annuels, les congés de formation professionnelle ou pour formation syndicale après accord de la commune.

L'ARC ayant le pouvoir de nomination, exerce le pouvoir disciplinaire. Elle peut être saisie par la commune sur ce point.

Un rapport sur la manière de servir de l'agent mis à disposition est rédigé par le maire de la commune. Ce rapport est transmis à l'ARC qui établit le rapport d'évaluation annuel.

Article 4 : Modalités de remboursement des frais de fonctionnement

La commune membre s'engage à rembourser à l'ARC, les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition, à son profit, de l'agent visé à l'article 3 de la présente convention, à hauteur de 50 % de la charge nette du coût dudit personnel, soit un montant estimé par les parties à :

15 euros/ heure d'application de la présente convention.

Le montant du remboursement inclut les charges de personnel et frais assimilés (rémunérations, charge sociales, taxes, cotisations, frais médicaux, formation, missions).

Pour le remboursement par la commune, l'ARC procédera à une facturation mensuelle.

Article 5 : Durée et renouvellement de la convention

La présente convention est établie jusqu'au 30/11/2022. Elle peut faire l'objet d'une reconduction tacite. Elle peut également ne pas être renouvelée par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception deux mois avant son échéance.

Article 6 : Temps et durée de travail de l'agent

L'agent sera employé dans la limite de 2/5^{ème} d'un temps plein de l'agent pour une mission sur une commune, sauf si aucune autre demande n'est formulée sur la période considérée.

La durée de travail de l'agent peut être en nombre de jours ou d'heures, renouvelables dans la limite d'une durée totale de six mois dans l'année.

Chaque demande de mise à disposition est formulée à l'aide d'une fiche de mission « demande de mise à disposition » qui précise le poste à pourvoir, le motif de la demande, les dates de début et de fin de mission, le lieu précis de l'emploi, le profil de poste précisant notamment les caractéristiques particulières du poste de travail, la durée hebdomadaire de travail ainsi que les horaires journaliers. Cette fiche de mission est signée par les deux parties (voir modèle ci-joint).

Article 7 : Protection des données et confidentialité

Les informations recueillies dans le cadre des missions du chargé de mission font l'objet d'un traitement par le Responsable de traitement.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie l'ARC (art. L. 5211-4-1 du CGCT).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'ARC ou les communes bénéficiaires.

Celles-ci sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation du traitement et selon les durées d'utilité administratives définies par le Service Interministériel des Archives de France.

Les personnes concernées pourront accéder aux données les concernant, les rectifier ou exercer leur droit d'opposition au traitement. Elles bénéficieront également d'un droit à la limitation du traitement.

Le chargé de mission a signé un engagement à respecter les règles en matière de protection des données et de confidentialité dans le cadre de ses missions.

Article 8 : Règlement en cas de différend

En cas de litige sur l'interprétation et sur l'application de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un règlement amiable avant toute saisine de l'instance juridictionnelle. À défaut d'accord amiable, la partie la plus diligente pourra saisir le tribunal administratif d'Amiens.

Article 9 : Suivi de la présente convention

Un comité de suivi annuel, composé de :

- Monsieur Laurent PORTEBOIS, vice-président délégué aux Finances, contrôle de gestion et ressources humaines,
- Monsieur Oumar BA, Délégué au Contrat de ville, à l'ANRU, à l'emploi et à l'insertion. Adjoint au maire de Compiègne.
- Monsieur le Directeur Général des Services ou son représentant, établit :
 - ➔ un suivi mensuel sera effectué auprès des communes participantes.
 - ➔ un rapport annuel sur l'application de la présente convention.

Fait à enexemplaires, le.....

Pour l'ARC,
Le Président,

Philippe MARINI

ADMINISTRATION

30- Modification de la composition de la commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines

Par délibération n° 10 du 10 juillet 2020, le Conseil d'Agglomération a créé la commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines et adopté la liste de ses membres.

Madame Sidonie MUSELET, Maire de la commune de JAUX a sollicité l'ajout d'un deuxième représentant pour sa commune au sein de ladite commission.

Par ailleurs, en séance, Monsieur Etienne DIOT a émis le souhait d'intégrer également ladite commission pour la Ville de Compiègne.

Ainsi, il est proposé de modifier la composition de la commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines comme suit :

- Pour la commune de JAUX : M. Damien BAUDOUIN intègre la commission, en sus de M. Freddy GROSZEK.
- Pour la Ville de COMPIEGNE : M. Etienne DIOT intègre la commission, en sus de Mesdames Sophie SCHWARZ et Arielle FRANÇOIS, MM. Benjamin OURY, Christian TELLIER, Nicolas COTELLE, Eric de VALROGER, Madame Martine MIQUEL et Monsieur Daniel LECA.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Philippe MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les désignations telles qu'indiquées ci-dessus,

PRECISE que la commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines sera désormais composée comme indiqué en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

COMMISSION DES FINANCES

DU CONTROLE DE GESTION ET DES RESSOURCES HUMAINES

Communes	Membres
ARMANCOURT	- Eric BERTRAND
BETHISY-SAINT-MARTIN	- Alain DRICOURT
BETHISY-SAINT-PIERRE	- Jean-Pierre MIGLIORINI
BIENVILLE	- Claude DUPRONT
CHOISY AU BAC	- Xavier de VALENCE - Michel HARNY
CLAIROIX	- Laurent PORTEBOIS
COMPIEGNE	- Sophie SCHWARZ - Arielle FRANÇOIS - Benjamin OURY - Christian TELLIER - Nicolas COTELLE - Eric de VALROGER - Martine MIQUEL - Daniel LECA - Etienne DIOT
JANVILLE	- Philippe BOUCHER
JAUX	- Freddy GROSZEK - Damien BAUDOUIIN
JONQUIERES	- Alain DENNEL
LA CROIX SAINT OUEN	- Anne-Sophie FONTAINE - Patrick ARNOULT
LACHELLE	- François GUIDET
LE MEUX	- Evelyne LE CHAPPELLIER
MARGNY LES COMPIEGNE	- Bernard HELLAL - Georges DIAB - Nacéra DE PAUW
NERY	- Joël LORGNET
SAINT JEAN AUX BOIS	- Mireille COQUELLE
SAINT SAUVEUR	- Claude LEBON
SAINT VAAST DE LONGMONT	- Philippe COURCELLE
SAINTINES	- Jean-Pierre DESMOULINS - Jeanine COPIGNY
VENETTE	- Romuald SEELS - José Antonio FORTES
VERBERIE	- Michel ARNOULD - Patrick STEFFEN
VIEUX MOULIN	- Béatrice MARTIN

ADMINISTRATION

31-Mise en place du télétravail

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article L332-13 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 février 2022,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Le télétravail a été mis en place dans la collectivité en réponse à la déclaration d'état d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 liée à la COVID 19. Le télétravail a ainsi pu être expérimenté au sein de la collectivité pour les missions qui sont télétravaillables.

Ce contexte exceptionnel a également conduit l'État à adopter le 13 juillet 2021 un accord cadre qui instaure le télétravail, hors crise sanitaire, dans toute l'administration française et fixe les nouvelles règles en la matière pour les trois versants de la fonction publique, ce cadre devant être négocié et décliné au niveau local avec les partenaires sociaux.

Le dialogue social a donc été conduit au sein de la collectivité et a permis d'adopter à l'unanimité des membres du Comité technique réuni le 21 février 2022 une charte du télétravail (annexe 1) et une convention tripartite (annexe 2).

Au regard de ces évolutions, Monsieur le Président précise que le recours au télétravail :

1/ a du sens au regard des enjeux suivants :

- développement de l'attractivité de notre collectivité : amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle) des agents ainsi que leur autonomie et leur concentration,
- diminution de l'impact environnemental : réduction des déplacements,
- modernisation de l'administration dans ses méthodes et son organisation du travail, en cohérence avec la stratégie numérique portée par la ville,
- ré-interrogation de notre mode de travail, de nos pratiques managériales afin de garantir l'efficacité de cette nouvelle modalité de travail,

2/ s'appuie sur des principes généraux qui doivent permettre la sécurisation de l'agent, de son environnement de travail et du cadre de l'exercice de ses missions. Ces principes sont les suivants ;

.../...

- le volontariat. Le télétravail revêt un caractère volontaire. Il ne peut être imposé à l'agent. De même, il ne peut être obtenu par l'agent sans l'accord de son supérieur hiérarchique,
- la réversibilité du télétravail, à l'initiative de l'administration ou de l'agent, sous réserve d'un délai de prévenance,
- l'égalité des droits et devoirs. Ainsi la durée du travail des télétravailleurs est la même que celle des agents exerçant sur leur lieu d'affectation,
- la protection des données,
- le respect de la vie privée,
- le droit à la déconnection. C'est le droit pour tout agent de ne pas être connecté à un outil numérique professionnel en dehors du temps de travail légal.

Le télétravail sera mis en œuvre selon les modalités suivantes au sein de la collectivité :

Pour rappel, le télétravail est une forme d'organisation du travail, utilisant les technologies de l'information et de la communication, dans laquelle les fonctions, qui auraient pu être réalisées dans les locaux de l'établissement, sont effectuées hors de ces locaux. Il se distingue en cela des périodes d'astreintes.

Une phase d'expérimentation va être mise en place à compter du 1^{er} mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 1 - les activités éligibles au télétravail

Ne sont pas télétravaillables les fonctions suivantes :

- les fonctions physiques d'accueil et d'orientation du public,
- les fonctions de médiation et d'animation,
- les fonctions dans lesquelles l'agent est chargé d'apporter en temps réel, en présence physique de ses interlocuteurs, des renseignements aux usagers du service, de les aider à effectuer une démarche ou une formalité, de les conseiller dans l'accomplissement de celles-ci, de leur délivrer des pièces administratives. Sont notamment concernés les agents affectés à un guichet en vue de recevoir, en dehors de tout rendez-vous préalablement fixé, le public, ainsi que les agents qui délivrent des pièces ou des informations à leurs collègues dans le cadre de l'examen de leur situation individuelle,
- les fonctions dans lesquelles l'agent est chargé de fournir physiquement et immédiatement une prestation de service relevant des compétences ou des activités de support et d'appui aux services réalisées en interne,
- les fonctions dans lesquelles l'agent est appelé à se déplacer sur la voie publique ou dans les établissements ou bâtiments communaux,
- les fonctions de surveillance d'un site,
- les fonctions liées à des opérations matérielles ou opérationnelles de maintenance, de construction ou d'installation à caractère technique ou informatique, ainsi que les fonctions de contrôle et de vérification de ces opérations,
- les fonctions comprenant l'accomplissement de travaux portant sur des documents papiers confidentiels qui ne peuvent faire l'objet d'une numérisation ou qui ne peuvent être transportés sans risquer de compromettre la confidentialité des données qui y sont mentionnées,
- les fonctions comportant l'accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation de logiciels ou d'applications faisant l'objet de restrictions d'utilisation à distance ou l'utilisation de matériels spécifiques.

Toutefois, l'inéligibilité de certaines activités ne s'oppose pas à la possibilité pour un agent de solliciter une autorisation de télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent et que ses tâches éligibles puissent être regroupées pour lui permettre de télétravailler.

Article 2 : Contractualisation tripartite

Le télétravail est organisé dans le cadre d'une convention tripartite signée entre l'autorité territoriale, l'agent et son responsable hiérarchique. Elle porte notamment sur les missions, activités ou tâches à réaliser, le ou les jours télé-travaillé(s), le lieu de travail, les plages horaires, etc. (cf convention tripartite en annexe 2)

Article 3 : Procédure de candidature

L'agent volontaire au télétravail fait une demande par écrit. La demande sera ensuite approuvée par l'autorité territoriale, après avis du responsable hiérarchique, notamment selon son éligibilité fonctionnelle et technique.

Il est de la responsabilité du manager de s'assurer de la compatibilité de l'ensemble des demandes de son pôle/direction avec les nécessités de service.

En cas de refus, le responsable hiérarchique prendra contact avec l'agent pour lui indiquer le(s) motif(s) de refus. En cas de désaccord, un échange avec la Direction des Ressources Humaines sera organisé (cf. annexe 1).

Article 4 : Lieu du télétravail et éligibilité technique

L'agent peut télétravailler depuis le ou les domicile(s) déclaré(s) dans la demande de télétravail et dans la convention tripartite, qu'il(s) soi(en)t situé(s) dans la région des Hauts-de-France ou hors de la région des Hauts-de-France.

C'est pourquoi, l'agent doit disposer d'une connexion internet de qualité suffisante permettant le télétravail. Un débit insuffisant rendra le télétravail inéligible.

Article 5 : Forme du télétravail et horaires

Le nombre de jours de télétravail est de 1 jour fixe par semaine pour les agents de catégorie A/B/C à temps plein (titulaires, stagiaires, contractuels emplois permanents) et 3 jours par mois pour les agents à temps partiel dont le temps de travail est supérieur ou égal à 80 %. L'agent bénéficie de 10 jours flottants par an (dans la limite de 2 jours/semaine de télétravail) à prendre librement en accord avec le N+1 en respectant un délai de prévenance de 48 heures. Les agents à temps partiel dont le temps de travail est inférieur à 80 % ne peuvent pas bénéficier du dispositif de télétravail.

Le jour de télétravail est fixe, il est déterminé dans la convention tripartite (cf. annexe 2).

Toutefois :

- en cas de nécessité de service, le jour de télétravail peut être exceptionnellement annulé ou, si possible, reporté à un autre jour de la semaine (ou du mois/de l'année pour les managers), à l'initiative ou avec l'accord express du responsable hiérarchique. Le jour de télétravail n'est pas reportable sur la semaine suivante,
- la convention définit les modalités de modifications ou de reports des jours de télétravail. Le refus d'annulation ou report d'une journée normalement télétravaillée pour nécessité de service est susceptible d'entraîner la résiliation de la convention,
- en cas d'impossibilité de télétravailler le jour prévu, l'agent doit se rendre sur son lieu de travail et se signaler auprès de son responsable hiérarchique.

Une journée de télétravail est d'une durée égale à celle d'une journée travaillée (7h48 pour les temps plein sur une base hebdomadaire de 39 heures) dans les locaux, en fonction de l'option d'organisation du temps de travail sur la semaine appliqué à l'agent et accepté par la Direction des Ressources Humaines. Les horaires de travail sont précisés dans la convention tripartite.

.../...

Le jour télétravaillé ne peut faire l'objet d'acquisition d'heures supplémentaires.

Article 6 : Organisation du télétravail, droits et obligations de l'agent

Les missions, activités ou tâches qui sont effectuées dans les périodes de télétravail, ainsi que les modalités de liaison, sont définies par le responsable hiérarchique, après échange avec l'agent, et sont inscrites dans la convention tripartite. Mention du télétravail est faite dans la fiche de poste.

Article 7 : Équipement technique, système d'information et protection des données

En faisant acte de candidature au télétravail, l'agent déclare disposer des conditions suffisantes pour exercer ses missions dans un environnement de travail adapté.

La collectivité met à disposition de l'agent qui souhaite participer à l'expérimentation, un équipement informatique ainsi que les modalités d'accès à sa ligne téléphonique professionnelle.

Les imprimantes et périphériques personnels ne sont pas pris en compte et ne peuvent être installés pour des raisons techniques et de sécurité.

La collectivité prend également, dans le respect des prescriptions de la CNIL, les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur à des fins professionnelles.

L'agent doit, quant à lui, assurer la confidentialité et l'intégrité des informations et dossiers qui lui sont confiés.

Article 8 : Contrôle de l'activité, accidents de travail et responsabilité civile

Afin de s'assurer que les objectifs fixés à l'agent, lorsqu'il exerce ses fonctions en télétravail, sont atteints, le responsable hiérarchique procède à leur contrôle régulier. L'entretien professionnel annuel est, par ailleurs, l'occasion de faire le point sur l'exercice du télétravail, les attentes de l'agent, les réajustements nécessaires, etc.

La collectivité prend en charge :

- les coûts relatifs aux accidents de travail survenus au télétravailleur, comme pour tout autre agent, si l'imputabilité au service est reconnue,
- les dommages subis par les biens de toute nature mis à disposition dans l'activité professionnelle,
- les dommages causés au tiers, s'ils résultent directement de l'exercice du télétravail ou s'ils sont causés par les biens mis à disposition.

Si les dommages résultent d'une faute personnelle détachable du service, la responsabilité de la collectivité n'est pas engagée.

Lors de la signature de la convention tripartite, l'agent devra attester que :

- l'installation électrique du poste de travail du lieu du télétravail respecte les normes en vigueur,
- le lieu de télétravail est couvert par une assurance « multirisque habitation » (attestation sur l'honneur relative au télétravail à domicile - à fournir).

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Jean DESESSART,

.../...

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} mai 2022,

DECIDE la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus et dans la charte et convention tripartite figurant en annexe 1 et en annexe 2,

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

CHARTRE DU TELETRAVAIL

Première partie :

Définition et principes généraux du télétravail

Article 1^{er} : Définition

En vertu de l'article 2 du décret n°2016-151 du 11 février 2016 modifié, le télétravail est une forme d'organisation du travail, utilisant les technologies de l'information et de la communication, dans laquelle les fonctions, qui auraient pu être réalisées dans les locaux de l'établissement, sont effectuées hors de ces locaux.

Il se distingue en cela des périodes d'astreintes.

Article 2 : Cadre Juridique

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.
- Article L 1222-9 du code du travail qui concerne les agents de droit privé.
- Article 133 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, est venu préciser que les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les contractuels de droit public) peuvent exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail.
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Articles 5 et 40 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.
- Décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et aux modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, précise les conditions et les modalités d'application du télétravail dans la fonction publique pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public.
- Décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.
- Décret n°2019-637 du 25 juin 2019 insère la possibilité de déroger aux 3 jours maximum

télétravaillés pour les personnes dont l'état de santé le justifie, pour les personnes en situation de handicap, ou encore les femmes enceintes.

- Vu la charte d'utilisation des ressources informatiques adopté par le Conseil Municipal en date du 29 septembre 2017 ;
- Vu la délibération en date du.....

Article 3 : Principes généraux

- Volontariat : Le télétravail revêt un caractère volontaire. Il ne peut être imposé à l'agent par l'administration. De même, il ne peut être obtenu par l'agent sans l'accord de son supérieur. Cette démarche volontaire est matérialisée par une demande écrite de l'agent, un avis du supérieur hiérarchique et la signature d'une convention tripartite entre l'autorité territoriale, l'agent et son responsable hiérarchique (article 5).
- Réversibilité : La situation de télétravail est réversible. A tout moment, chacune des parties peut y mettre fin, sous réserve du respect d'un délai de prévenance (article 5).
- Maintien des droits et obligations : le télétravailleur bénéficie des mêmes droits et avantages légaux que ceux applicables à ses collègues en situation comparables travaillant dans leur bureau. Il est soumis aux mêmes obligations. Ainsi, la durée de travail des télétravailleurs est la même que celle des agents exerçant sur leur lieu d'affectation.
- Protection des données : il incombe à l'administration de prendre, dans le respect des prescriptions de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur à des fins professionnelles.
- Respect de la vie privée : l'administration est tenue de respecter la vie privée du télétravailleur. A cet effet, il fixe en concertation avec celui-ci les plages horaires pendant lesquelles il peut le contacter.
- Droit à la déconnexion : c'est le droit pour tout agent de ne pas être connecté à un outil numérique professionnel en dehors de son temps de travail. Le droit à la déconnexion a pour objectif le respect des temps de repos et de congé ainsi que la vie personnelle de l'agent.

Deuxième partie :

Modalités de mise en œuvre du télétravail

Article 4 : Entrée en vigueur

Une phase d'expérimentation va être mise en place à compter du 1^{er} mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

La mise en œuvre s'effectuera progressivement en tenant compte de la capacité de la DCSI de

doter les agents du matériel informatique adapté au télétravail.

Article 5 : Contractualisation tripartite

Le télétravail est organisé dans le cadre d'une convention tripartite signée entre l'autorité territoriale, l'agent et son responsable hiérarchique. Elle porte notamment sur les missions, activités ou tâches à réaliser, le ou les jours télé-travaillé(s), le lieu de travail, les plages horaires, etc.

L'abandon du télétravail, qu'il soit le fait de l'agent, du responsable hiérarchique ou de l'autorité territoriale, doit être formulé par une note adressée aux deux autres parties signataires de la convention. Lorsque l'abandon résulte d'une demande de l'agent, il peut y mettre fin immédiatement ou au maximum dans un délai de deux mois. Dans le cas où il est mis fin à l'autorisation de télétravail à l'initiative du responsable hiérarchique ou de l'autorité territoriale, le délai de prévenance est de deux mois maximum et peut aussi être réduit en cas de nécessité de service dûment motivée ou de manquements avérés.

Article 6 : Procédure de candidature

Une information à l'ensemble des agents sera réalisée sur la généralisation du télétravail.

L'agent volontaire au télétravail fait une demande par écrit en renseignant la fiche disponible sur l'intranet ainsi que l'attestation sur l'honneur relative au télétravail à domicile. La demande sera ensuite approuvée par l'autorité territoriale, après avis du responsable hiérarchique, notamment selon son éligibilité fonctionnelle et technique.

Préalablement à la signature de la convention, la liste des tâches et missions à exercer en télétravail aura été définie et annexée à la convention. La réalisation des tâches et missions télétravaillées fait partie intégrante de l'évaluation annuelle.

En cas d'accord, le responsable hiérarchique transmet la demande à la Direction des Ressources Humaines qui établit le lien avec la DCSI afin de doter l'agent de l'équipement informatique adapté au télétravail (cf. annexe 4).

Il est de la responsabilité du manager de s'assurer de la compatibilité de l'ensemble des demandes de son pôle/direction avec les nécessités de service.

En cas de refus, le responsable hiérarchique prendra contact avec l'agent pour lui indiquer le(s) motif(s) de refus. En cas de désaccord, un échange avec la Direction des Ressources Humaines sera organisé (cf. annexe 1).

Article 7 : Champs d'application et éligibilité fonctionnelle

L'agent doit être apte au travail durant les périodes de télétravail.

Ne sont pas télétravaillables les fonctions suivantes :

- les fonctions physiques d'accueil et d'orientation du public ;

- les fonctions de médiation et d'animation ;
- les fonctions dans lesquelles l'agent est chargé d'apporter en temps réel, en présence physique de ses interlocuteurs, des renseignements aux usagers du service, de les aider à effectuer une démarche ou une formalité, de les conseiller dans l'accomplissement de celles-ci, de leur délivrer des pièces administratives ; sont notamment concernés les agents affectés à un guichet en vue de recevoir, en dehors de tout rendez-vous préalablement fixé, le public, ainsi que les agents qui délivrent des pièces ou des informations à leurs collègues dans le cadre de l'examen de leur situation individuelle ;
- les fonctions dans lesquelles l'agent est chargé de fournir physiquement et immédiatement une prestation de service relevant des compétences ou des activités de support et d'appui aux services réalisées en interne ;
- les fonctions dans lesquelles l'agent est appelé à se déplacer sur la voie publique ou dans les établissements ou bâtiments communaux ;
- les fonctions de surveillance d'un site ;
- les fonctions liées à des opérations matérielles ou opérationnelles de maintenance, de construction ou d'installation à caractère technique ou informatique, ainsi que les fonctions de contrôle et de vérification de ces opérations ;
- les fonctions comprenant l'accomplissement de travaux portant sur des documents papiers confidentiels qui ne peuvent faire l'objet d'une numérisation ou qui ne peuvent être transportés sans risquer de compromettre la confidentialité des données qui y sont mentionnées ;
- les fonctions comportant l'accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation de logiciels ou d'applications faisant l'objet de restrictions d'utilisation à distance ou l'utilisation de matériels spécifiques.

Toutefois, l'inéligibilité de certaines activités ne s'oppose pas à la possibilité pour un agent de solliciter une autorisation de télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent et que ses tâches éligibles puissent être regroupées pour lui permettre de télétravailler.

Article 8 : Lieu du télétravail et éligibilité technique

L'agent peut télétravailler depuis le ou les domicile(s) déclaré(s) dans la demande (article 6) et dans la convention (article 5), qu'il(s) soi(en)t situé(s) dans la région des Hauts-de-France ou hors de la région des Hauts-de-France.

C'est pourquoi, l'agent doit disposer d'une connexion internet de qualité suffisante permettant le télétravail. Un débit insuffisant rendra le télétravail inéligible.

L'agent conserve sa résidence administrative actuelle pour les jours non télétravaillés. Pour les périodes de télétravail, la résidence administrative est celle de la commune d'implantation du lieu de télétravail. L'agent n'effectuera pas de déplacements (sauf nécessité de service) durant les périodes de télétravail.

Article 9 : Forme du télétravail et horaires

Le nombre de jours de télétravail est de 1 jour fixe par semaine pour les agents de catégorie A/B/C à temps plein (titulaires, stagiaires, contractuels emplois permanents). Trois jours par mois pour les agents à temps partiel dont le temps de travail est supérieur ou égal à 80%. L'agent bénéficie de 10 jours flottants par an (dans la limite de 2 jours/semaine de télétravail) à prendre librement en accord avec le N+1 en respectant un délai de prévenance de 48 heures. Les agents à temps partiel dont le temps de travail est inférieur à 80% ne peuvent pas bénéficier du dispositif de télétravail.

Il convient de rappeler que pour les agents en situation particulière, le télétravail ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun (congé maladie, congé maternité et congé de proche aidant).

Toutefois, les dérogations suivantes sont possibles :

↳ Il peut être dérogé aux conditions de seuils susmentionnées, pour une durée de 6 mois maximum à la demande des agents dont l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse le justifient et après avis du service de médecine de prévention. Cette dérogation est renouvelable, après avis du service de médecine de prévention (article 4 du décret n°2016-151 du 11 février 2016). Cette dérogation est possible pour les agents en position de handicap dans la mesure où elle est compatible avec les nécessités du fonctionnement du service

↳ S'agissant des proches aidants au sens de l'article L3142-16 du code du travail, à la demande de l'agent, et sous réserve que ses activités soient télétravaillables, l'employeur peut autoriser un proche aidant à bénéficier du télétravail au-delà des 3 jours hebdomadaires fixés par le décret du 11 février 2016. Cette autorisation a une durée de 3 mois, renouvelable.

Le jour de télétravail est fixe, il est déterminé dans la convention tripartite.

Toutefois :

- en cas de nécessité de service, le jour de télétravail peut être exceptionnellement annulé ou, si possible, reporté à un autre jour de la semaine [ou du mois/de l'année pour les managers], à l'initiative ou avec l'accord express du responsable hiérarchique. Le jour de télétravail n'est pas reportable sur la semaine suivante ;
- la convention définit les modalités de modifications ou de reports des jours de télétravail. Le refus d'annulation ou report d'une journée normalement télétravaillée pour nécessité de service est susceptible d'entraîner la résiliation de la convention ;
- en cas d'impossibilité de télétravailler le jour prévu, l'agent doit se rendre sur son lieu de travail et se signaler auprès de son responsable hiérarchique ;
- une journée de télétravail annulée ou tombant un jour férié ne fera pas l'objet d'un report ;
- dans le cadre de dispositifs spécifiques approuvés par les autorités compétentes (intempéries, pandémies, etc.), le télétravail est possible à des jours différents de ceux prévus dans la convention tripartite.

Une journée de télétravail est d'une durée égale à celle d'une journée travaillée (7h48 pour les temps plein sur une base hebdomadaire de 39 heures) dans les locaux, en fonction de l'option d'organisation du temps de travail sur la semaine appliqué à l'agent et accepté par la Direction des Ressources Humaines. Les horaires de travail sont précisés dans la convention tripartite.

La journée de télétravail sera notifiée sur le logiciel Horoquartz,

Le jour télétravaillé ne peut faire l'objet d'acquisition d'heures supplémentaires.

L'agent n'a pas d'activités personnelles et/ou familiales dans les créneaux horaires de télétravail. Il se consacre exclusivement à son activité professionnelle. Ainsi, l'agent doit être joignable durant la plage-horaire déterminée dans la convention tripartite. Le télétravail est exclusif de la garde d'enfant.

Un retour écrit devra être établi par l'agent à l'issue de chaque journée de télétravail et remis au supérieur hiérarchique, ce qui constituera un outil de suivi des tâches effectuées au terme de la journée de télétravail.

Ce retour écrit fera l'objet d'un bilan au moins tous les mois avec le supérieur hiérarchique et au maximum dans le cadre d'un entretien bimestriel.

Article 10 : Modification du rythme de télétravail

En cas de souhait de l'agent de modifier son rythme de télétravail, une demande écrite visée par son supérieur hiérarchique devra être transmise à la Direction des Ressources Humaines qui établira un avenant à la convention.

Au cas où cette modification entraîne une augmentation de jours télétravaillés, un délai de mise en œuvre d'au maximum un mois pourra être envisagé selon l'impact sur l'organisation du service. La liste des tâches et missions à exercer en télétravail aura été revue en conséquence et sera annexée à l'avenant.

Article 11 : Organisation du télétravail, droits et obligations de l'agent

Les missions, activités ou tâches qui sont effectuées dans les périodes de télétravail, ainsi que les modalités de liaison, sont définies par le responsable hiérarchique, après échange avec l'agent, et sont inscrites dans la convention tripartite. Mention du télétravail est faite dans la fiche de poste.

Le télétravailleur bénéficie des mêmes garanties et droits que tout autre agent :

- il conserve sa rémunération ;
- l'ensemble des droits liés à son statut (titulaire, stagiaire, contractuel) est maintenu : déroulement de carrière, congés, formation, évaluation, représentation syndicale, etc.

Il est également soumis aux mêmes obligations.

Article 12 : Equipement technique, système d'information et protection des données

En faisant acte de candidature au télétravail, l'agent déclare disposer des conditions suffisantes pour exercer ses missions dans un environnement de travail adapté.

La collectivité prend en charge les coûts découlant directement de l'expérimentation du télétravail. C'est-à-dire, qu'il met à disposition de l'agent qui souhaite participer à l'expérimentation un équipement informatique ainsi que les modalités d'accès à sa ligne téléphonique professionnelle.

L'ensemble des équipements et moyens mis à la disposition de l'agent seront précisés dans la convention tripartite. Les imprimantes et périphériques personnels ne sont pas pris en compte et ne peuvent être installés pour des raisons techniques et de sécurité.

En cas de dysfonctionnement ou de panne du matériel mis à disposition, l'agent bénéficie d'une assistance informatique à distance. Dans le cas où une intervention technique serait nécessaire, elle sera réalisée dans les locaux de la collectivité.

L'agent est responsable du matériel mis à sa disposition. Il doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les dommages sur les équipements qui lui sont remis.

En cas d'incident technique ne lui permettant pas d'effectuer normalement son activité à domicile, l'agent doit en informer immédiatement son responsable hiérarchique qui prendra alors les mesures appropriées pour assurer la bonne organisation de l'activité. A ce titre il pourra être demandé à l'agent de revenir au sein des locaux de la collectivité.

La collectivité prend également, dans le respect des prescriptions de la CNIL, les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur à des fins professionnelles. Il informe l'agent :

- des dispositions légales et des règles propres à la collectivité relatives à la protection de ces données et à leur confidentialité (charte informatique) ;
- de toute restriction à l'usage des équipements ou outils informatiques comme l'Internet ;
- des sanctions en cas de non-respect des règles applicables.

L'agent doit, quant à lui, assurer la confidentialité et l'intégrité des informations et dossiers qui lui sont confiés.

Article 13 : Contrôle de l'activité, accidents de travail et responsabilité civile

Afin de s'assurer que les objectifs fixés à l'agent, lorsqu'il exerce ses fonctions en télétravail, sont atteints, le responsable hiérarchique procède à leur contrôle régulier. L'entretien professionnel annuel est, par ailleurs, l'occasion de faire le point sur l'exercice du télétravail, les attentes de l'agent, les réajustements nécessaires, etc.

La collectivité prend en charge :

- les coûts relatifs aux accidents de travail survenus au télétravailleur, comme pour tout autre agent, si l'imputabilité au service est reconnue ;

- les dommages subis par les biens de toute nature mis à disposition dans l'activité professionnelle ;
- les dommages causés au tiers, s'ils résultent directement de l'exercice du télétravail ou s'ils sont causés par les biens mis à disposition.

Si les dommages résultent d'une faute personnelle détachable du service, la responsabilité de la collectivité n'est pas engagée ; si la responsabilité de la collectivité est recherchée, cette dernière peut se retourner contre le télétravailleur.

Lors de la signature de la convention tripartite, l'agent devra attester que :

- l'installation électrique du poste de travail du lieu du télétravail respecte les normes en vigueur;
- le lieu de télétravail est couvert par une assurance « multirisque habitation » (attestation sur l'honneur relative au télétravail à domicile - à fournir) ;
En cas de changement de domicile, l'agent s'engage à fournir une attestation d'assurance couvrant également l'activité en télétravail à sa nouvelle adresse.

Article 14 : Sensibilisation et formation

Au besoin, l'administration organisera des séances de sensibilisation au télétravail, à destination des agents et des managers. Le cas échéant, des formations ciblées sur l'utilisation des équipements, outils et services nécessaires à l'exercice des missions en télétravail seront également dispensées.

CONVENTION TRIPARTITE D'EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL

L'agent autorisé à télétravailler est soumis aux mêmes droits et bénéficie des mêmes obligations que l'ensemble des agents publics travaillant pour l'Agglomération de la Région de Compiègne.

L'agent autorisé à télétravailler aura au préalable pris connaissance de la Charte du télétravail et complété le questionnaire d'éligibilité au télétravail.

Vu la délibération du

Vu la Charte sur le télétravail approuvée en Comité Technique en date du

Vu la demande de l'agent à télétravailler, en date du.....

Vu l'accord du supérieur hiérarchique de l'agent qui souhaite télétravailler, en date du

Entre

L'Agglomération de la Région de Compiègne représentée par Monsieur Philippe MARINI, Le Président,

Et le télétravailleur, (Madame Monsieur PRENOM NOM)

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Accord

La participation à l'expérimentation du télétravail est acceptée d'un commun accord entre les signataires, ce mode d'organisation est conforme à l'intérêt général du service.

Le télétravailleur conserve le même régime de rémunération.

La date d'effet de l'accord est fixée, pour une période de à compter du

Article 2 - Contenu de l'accord

L'accord porte sur la définition des tâches exécutées à domicile, les objectifs de travail et les horaires.

Article 2.1 – Définition des tâches télétravaillables à domicile

Le télétravailleur assure les tâches suivantes :

-
-
-

Article 2.2 – Organisation de travail

La période de télétravail porte sur un forfait fixe d'une journée par semaine (pour les agents à temps plein) le (jour de la semaine).

Le jour de télétravail peut être modifié si les nécessités du service le justifient (rendez-vous extérieurs, réunions internes, absence du binôme...). Un délai de prévenance de 48 heures avant changement est à prévoir par la Collectivité comme par le télétravailleur.

Une journée de télétravail annulée ou tombant un jour férié ne fera pas l'objet d'un report.

Les horaires de télétravail retenus sont :

Horaires du télétravailleur : de à

Pause déjeuner : de à

Ces heures devront être réalisées sur une plage, allant de 7h30 à 19h00. Il s'agit également de respecter les règles de temps de travail en vigueur :

- la durée quotidienne maximale de travail s'élève à 10h,
- l'amplitude maximale journalière ne peut dépasser 12h,
- le temps de repos quotidien doit être d'au moins 11h consécutives.

Lors de la journée télétravaillée :

- l'agent doit prendre entre 12h00 et 14h00, une pause méridienne d'au moins 45 minutes qui n'est pas incluse dans le temps de travail ;
- l'agent ne peut pas effectuer des heures supplémentaires (agents catégories B ou C) ou des heures exceptionnelles (agent catégorie A), lors de la journée télétravaillée.

Au cours de cette journée télétravaillée, l'agent peut être joint par son service, par tous moyens (téléphone, mail, vidéo-conférence). Il est tenu de répondre pendant ses plages horaires.

Article 2.3 – Conditions d'exercice

Le collaborateur n'a pas d'activités personnelles et/ou familiales dans les créneaux horaires de télétravail. Il se consacre exclusivement à son activité professionnelle. Ainsi le télétravail est exclusif de la garde d'enfant.

Par ailleurs, il doit exercer son activité professionnelle dans des conditions identiques au travail au sein de la collectivité, notamment en matière de concentration et de bruit. Les différents travaux doivent être rendus dans les mêmes conditions de délais et de qualité que s'ils étaient exécutés dans les locaux professionnels.

Le télétravailleur s'engage à ne pas sous-traiter les travaux qui lui sont confiés par son supérieur hiérarchique, à respecter la confidentialité des informations obtenues ou recueillies dans le cadre de son travail et à ne pas les utiliser à des fins personnelles. Il ne peut se faire assister dans son travail que par les agents de son service de rattachement.

Le télétravailleur fait un retour écrit à l'issue de chaque journée de télétravail et le remet à son supérieur hiérarchique, ce qui constitue un outil de suivi des tâches effectuées.

Ce retour écrit fait l'objet d'un bilan au moins tous les mois avec le supérieur hiérarchique et au maximum dans le cadre d'un entretien bimestriel.

Le télétravailleur se verra transférer sa ligne téléphonique fixe professionnelle vers un téléphone mobile professionnel ou personnel. Dans ce dernier cas, la collectivité mettra en place un dispositif garantissant la confidentialité du numéro personnel de l'agent. Par ailleurs, la collectivité travaille à la mise en place d'un système d'appels entrants et sortants via le matériel informatique professionnel mis à disposition.

Article 3 – Durée de l'accord

La convention est passée pour une période de mois, à compter de la date d'effet mentionnée à l'article 1er. Elle est renouvelable et réversible.

Le renouvellement, qui n'est pas de droit, devra donner lieu à l'établissement d'une nouvelle convention tripartite.

3.1. L'adaptation

Afin de permettre une adaptation aux nouvelles conditions de travail, une période d'adaptation est prévue. Il ne pourra ainsi être mis un terme à l'expérimentation, avant le terme de cette période d'adaptation, fixée à trois mois, à compter de la date d'effet mentionnée à l'article 1^{er} (article 5 du décret n°2016-151 du 11 février 2016).

3.2. La réversibilité permanente

La réversibilité suppose qu'une des parties signataires puisse demander à mettre fin à la convention avant la fin de la période en cours.

Si la demande de fin du télétravail est à l'initiative du télétravailleur, la demande n'est pas forcément motivée, eu égard au caractère volontaire du télétravail. Si la demande est à l'initiative du supérieur hiérarchique, la décision devra être motivée, eu égard notamment aux finalités du télétravail, aux critères d'éligibilité et/ou à l'intérêt du service.

Il peut être mis fin à cette forme d'organisation du travail, à tout moment et par écrit, à l'initiative de la collectivité ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance de deux mois. Dans le cas où il

est mis fin à l'autorisation de télétravail à l'initiative de la collectivité, le délai de prévenance peut être réduit en cas de nécessité du service dûment motivée. Pendant la période d'adaptation, ce délai est ramené à un mois.

Lorsqu'il est mis fin au télétravail, l'agent effectue à nouveau entièrement son activité dans les locaux de la collectivité, au sein de son équipe et restitue le cas échéant, le matériel mis à disposition.

En cas de mobilité interne sur un autre poste ou de changement de quotité de temps de travail (cf. temps partiel), la participation de l'expérimentation est remise en cause, elle doit être réexaminée avec le nouveau supérieur hiérarchique.

Article 4 - Lieu du télétravail

Le lieu du télétravail est fixé : au domicile de l'agent situé
.....
Ou : à l'adresse suivante :
.....

Le télétravailleur atteste par l'acceptation du présent accord que les éventuels dommages causés aux tiers et à l'habitation pendant les horaires de télétravail sont couverts par son assurance habitation (contrat « multirisques-habitation ») dont la police doit prendre en compte son activité de télétravail.

Le télétravailleur ne reçoit pas de public et ne fixe pas de rendez-vous professionnel à son domicile. L'espace de travail doit être tenu dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à la santé du télétravailleur.

En cas de déménagement, l'agent est tenu d'avertir sans délai son supérieur hiérarchique, lequel nécessitera un réexamen de sa situation.

En cas de maladie, l'agent doit prévenir son supérieur hiérarchique, selon les règles de prévenance en vigueur.

Le télétravailleur certifie avoir le droit d'exercer une activité de télétravail au lieu ci-dessus défini et avoir prévu un espace de travail dédié dans lequel sera installé le matériel professionnel mis à sa disposition par la collectivité.

Cet espace doit répondre aux normes de sécurité électrique et permettre un aménagement optimal du poste de travail.

Article 5 - Utilisation des équipements de travail fournis

La collectivité met à disposition de l'agent qui souhaite participer à l'expérimentation un équipement informatique et permettra l'accès à sa ligne téléphonique professionnelle.

Le télétravailleur s'engage à ne pas modifier, ni altérer les configurations du poste de travail mis à disposition par la collectivité.

Le télétravailleur s'engage à prendre soin des équipements qui lui sont confiés.

Le télétravailleur s'engage à restituer le matériel installé au domicile, lorsque cesse le télétravail.

La collectivité assume la responsabilité, conformément aux dispositions en vigueur, des coûts liés au vol, à la perte ou à la détérioration des équipements professionnels utilisés au domicile.

En cas de vol, le télétravailleur doit avertir immédiatement sa hiérarchie, la DCSI et fournir une attestation de plainte pour vol délivrée par les services de police ou de gendarmerie.

Article 6 – Assistance

En cas de dysfonctionnement ou de panne du matériel mis à disposition, l'agent bénéficie d'une assistance informatique à distance. Le support technique sera fourni aux horaires habituels d'ouverture du service informatique. Dans le cas où une intervention technique serait nécessaire, elle sera réalisée dans les locaux de la collectivité.

En cas de panne, d'incident technique ou de mauvais fonctionnement des équipements de travail mis à disposition, le télétravailleur doit en aviser immédiatement son supérieur hiérarchique et le service informatique.

L'agent ramènera son matériel défectueux sur son lieu de travail pour réparation/ remplacement.

Le supérieur hiérarchique pourra le cas échéant demander au télétravailleur de venir sans délai dans son service de rattachement, le temps que le problème technique soit résolu. Cette obligation s'applique également dans le cas d'une panne réseau.

Article 7 - Confidentialité et traitement de l'information

Le télétravailleur s'engage à respecter l'ensemble de la législation et les règles édictées dans la Charte informatique, notamment en matière de confidentialité, de protection des données et de sécurité.

Le verrouillage du poste de travail doit être fait systématiquement dès lors que l'agent quitte, même pour un temps très court, son poste de travail informatique.

Article 8 – Dépenses à la charge de la Collectivité

La collectivité fournit le matériel informatique. Eu égard aux avantages pécuniaires que procurent le télétravail (frais de carburant, coût de transports...), la collectivité ne prend pas en charge les coûts de fonctionnement induits directs (forfait téléphonie, Internet.....) ou indirects (fluides...) par le télétravail à domicile.

La collectivité ne finance pas et n'aménage pas l'espace de travail au domicile de l'agent.

Article 9 – Suivi de la convention

Les signataires feront l'objet, en cours d'expérimentation, d'évaluations destinées à dresser un bilan de la formule du télétravail. L'agent s'engage à compléter tout document utile à l'évaluation.

Une fiche de suivi est à la disposition du télétravailleur et de son responsable hiérarchique.

Cette fiche est établie en concertation entre l'agent et son supérieur hiérarchique. Elle précise en amont et pour une période à convenir (bimestrielle) la liste des tâches télétravaillées :

- intitulé du dossier ou des dossiers,
- objet
- résultats attendus,
- moyens mobilisés,
- délais convenus
- support de suivi d'activités.

L'agent est tenu de respecter les obligations relatives à cette fiche de liaison managériale.

La réalisation des tâches effectuées en télétravail identifiées dans cette fiche fera l'objet d'au moins un compte-rendu bimestriel par le télétravailleur à son supérieur hiérarchique direct ou à défaut au chef de service ou au directeur.

Fait en 3 exemplaires,

A Compiègne, le

Le représentant de la Collectivité,

Le supérieur hiérarchique

le télétravailleur

Signature précédée de la
mention « lu et approuvé »

ADMINISTRATION

32-Fixation du nombre de représentants au Comité Social Territorial

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux,

Considérant que les élections des représentants du personnel doivent se dérouler le 08 décembre 2022,

Considérant que l'effectif permanent de l'Agglomération de la Région de Compiègne apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 180 agents,

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Jean DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

FIXE à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial de l'Agglomération ; le nombre de membres suppléants sera égal à celui des titulaires,

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

ADMINISTRATION

33-Modification du tableau des effectifs

- 1) Un poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux est vacant suite à une demande de retraite. Au vu des candidatures, il est proposé de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et de supprimer un poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022.
- 2) Un agent de la DSI a été réaffecté en cyberbases. Afin de le remplacer sur le poste de technicien au support informatique, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques à compter du 1^{er} avril 2022.
Ce poste pourra être pourvu par un contractuel.
- 3) Un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation a été affecté à la sécurité. Ses missions ayant évolué, l'intéressé souhaite pouvoir intégrer la filière technique. Il est donc proposé de créer à compter du 1^{er} avril 2022 un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.
- 4) Deux agents affectés à la Direction de la Sécurité vont faire valoir leur droit à la retraite dans le courant de l'année 2022. Suite à une réorganisation de la Direction, et, afin de remplacer un de ces agents, il est proposé de supprimer un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des chefs de police municipale (catégorie C) et de créer un poste à temps non complet (15%) relevant du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale (catégorie B), à compter du 1^{er} avril 2022.
- 5) Afin de développer l'aide à la formation et à l'emploi à l'échelle de l'Agglomération, il est proposé de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à compter du 1^{er} avril 2022.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Jean DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 22 mars 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Administrateur hors classe	1	1	1 CDI 1027/830 IM		
A Administrateur faisant fonction de DGA	1	1	1 CDD 1015/821 IM		
A Attaché hors classe	2	2			
A Directeur territorial	2	2	2 CDI		
A Attaché Principal	11	10	1 CDI 1 CDD IB 836/685 IM 1 CDD IB 732/605 IM		
A Attaché principal détaché sur un emploi fonctionnel de DGA	2	2			
A Attaché	12	11	2 CDI 1 CDD IB 525/450 IM 1 CDD IB 499/430 IM 1 CDD IB 567/480 IM 3 CDD IB 444/390 IM	1 x 80%	
A Chargé de mission Tourisme	1	1	1 CDI		
B Rédacteur principal de 1ère classe	7	7			
B Rédacteur principal de 2ème classe	2	2		1 x 90 %	
B Rédacteur	13	12	3 CDD IB 389/356 IM 1 CDD IB 449/394 IM 1 CDD IB 475/413 IM	1 x 80 %	
C Adjoint administratif principal de 1° classe	22	22		3 x 80 % - 2 x 90 %	
C Adjoint administratif principal de 2° classe	14	13	1 CDD IB 461/404 IM	4 x 80 %	
C Adjoint administratif	10	10	1 CDD IB 348/326 IM	2 x 80 %	
C Assistant/conseiller en séjours	3	3	3 CDI		

FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Ingénieur général	1	0			
A Ingénieur en chef hors classe détaché sur emploi fonction de DGS	1	1			
A Ingénieur en chef hors classe détaché sur emploi fonctionnel de DGA	2	2			
A Ingénieur en chef	2	2			
A Ingénieur principal	8	8	1 CDI 1 CDD IB 701/582 IM	1 x 80 %	
A Ingénieur	6,8	6,8	1 CDI 1 CDD IB 697/578 IM 1 CDD IB 551/468 IM 3 CDD 444/390 IM 1 TNC CDD IB 739/610 IM		
B Technicien principal de 1ère classe	5	4			
B Technicien principal de 2ème classe	4	3	1 CDD IB 599/504 IM		
B Technicien	11	9	1 CDD IB 563/477 IM 1 CDD IB 415/369 IM 1 CDD IB 478/415 IM 3 CDD IB 597/503 IM		
C Agent de maîtrise principal	2	2			
C Agent de maîtrise	1	1			
C Adjoint technique principal de 1ère classe	2	2	1 CDD IB 548/466 IM		
C Adjoint technique principal de 2ème classe	12	12	2 CDD IB 483 - IB 430		
C Adjoint technique	13	12			

FILIERE ANIMATION		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
C Adjoint d'animation de 2ème classe	3	3			
C Adjoint d'animation	3,86	3,86	1 TNC 86 %		

FILIERE POLICE		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
B Chef de service de Police Municipale	1,15	1,15	1 TNC 15 %		

FILIERE SOCIALE		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Conseiller territorial socio-éducatif	0,5	0,5	1 TNC 50%		
A Educateur Principal de jeunes enfants	3	3	1 CDD IB 404/365 IM		

TOTAL	185,31	175,31	
--------------	---------------	---------------	--

AUTRES EMPLOIS			
-----------------------	--	--	--

CONTRATS DE DROIT PRIVE			
surveillants sites ARC - assistantes - Médiateurs - Techniciens DSI	6	4	PEC - 20h & 30h/hebdo

TOTAL	191,31	179,31	
--------------	---------------	---------------	--

ADMINISTRATION

34-Compte rendu des décisions du Président et du Bureau Communautaire

Monsieur le Président rend compte au Conseil d'agglomération :

- des décisions qu'il a prises depuis la séance du 24 février 2022, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'agglomération par délibération adoptée lors de la séance du 10 juillet 2020 et modifiée le 24 février 2022 :

Décision du Président N°004 -2022

Le Président décide :

- de déléguer le droit de préemption urbain à l'EPFLO afin de lui permettre d'exercer ce droit sur les parcelles bâties cadastrées CB n° 172-173-174-177-19-89-90-171-176-179-184 et 186, d'une superficie totale de 13 984 m², situées à COMPIEGNE, rue du Bataillon de France, en zone UEm zone urbaine d'activité mixte, au titre de réserves foncières pour ne pas obérer les objectifs de requalification du quartier de l'Echarde et des habitations environnantes, au vu de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue par la commune de COMPIEGNE le 12 janvier 2022 et du prix de 500 000 € y figurant.

Décision du Président N°005 -2022

Le Président décide :

- d'intervenir en défense des intérêts de l'ARC à l'encontre de M. Antoine Chagrelle et Mme Cécile Wiss, et M. Dominique Ittig et Mme Josiane Fortin, occupant irrégulièrement l'aire de gens du voyage de Jaux, dans la requête par laquelle il est demandé en référé l'expulsion de ces personnes ; cette intervention peut concerner les actions en référé et au fond, devant la juridiction administrative, en premier instance et en appel,
- de confier ce dossier à Maître Jean-François LEPRETRE, avocat associé de la SCP LEPRETRE, 19 Bd d'Alsace Lorraine – BP 31733 – 80017 AMIENS Cedex 1 (ou un avocat du même cabinet)

Décision du Président N°006 -2022

Le Président décide :

- de céder l'emprise du mur séparatif d'une superficie de 10.4 m² à détacher de la parcelle section BY n° 114 et BY n° 115, et d'acquérir 0.6 m² à détacher de la parcelle section BY n° 114 à Me de Langlade (ou toute personne physique ou morale s'y substituant) suite à l'achèvement des travaux de finition de chantier au prix d'un euro symbolique,
- de signer l'acte de vente correspondant et toute pièce relative à cette affaire

Décision du Président n° 008-2022

Le Président décide :

- d'intervenir en représentation et défense des intérêts de l'ARC dans le cadre d'une action en référé expertise, en vue de travaux d'assainissement pour la voie Square Mercier à Compiègne pour lesquels il convient de faire établir un état de l'existant contradictoire et la convocation de tous les propriétaires concernés, et des suites judiciaires le cas échéant, y compris au fond ; cette intervention peut concerner les actions en référé et au fond, devant la juridiction civile, en premier instance et en appel,

.../...

- de confier ce dossier à Maître Christelle LEFEVRE, avocate, 68 boulevard des Etats-Unis – BP 70605 – 60205 COMPIEGNE cedex (ou en cas d'empêchement, un avocat choisi par ce cabinet)

Décision du Président N°009 -2022

Le Président décide :

- que Mme Eva Levasseur effectuera un stage au sein de la Direction des Sports, au vu de la convention de stage conclu avec l'ESG Sport de Paris, du 21 février au 31 juillet 2022 et que, conformément à la législation en vigueur, une gratification mensuelle correspondant à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale sera accordée à l'intéressée.

Décision du Président N°010 -2022

Le Président décide :

- de recourir aux services de Mme Audrey MAUFRAIS dans les conditions suivantes : objet de la vacation : assurer l'accueil à l'Office du tourisme en binôme avec un agent de l'équipe les dimanches et jours fériés ; nombre de vacation : minimum 1 - maximum 36 (1 vacation est égale à 5h de travail) ; durée : du 17 avril au 30 octobre 2022 ; rémunération : SMIC horaire brut/vacation.

Décision du Président N°011 -2022

Le Président décide :

- de recourir aux services de M. Michel DEWITTE dans les conditions suivantes : objet de la vacation : assistance technique ; localisation : communes de l'ARC ; nombre de vacation : minimum 5 - maximum 20 par an (1 vacation est égale à 8h) ; durée : 1 an à compter du 11 mars 2022 ; rémunération : 430€ brut/journée de 8 heures (1 vacation peut représenter deux ½ journées).
- des décisions prises par le Bureau communautaire le 24 février 2022 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'agglomération par délibération adoptée lors de la séance du 10 juillet 2020 :

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

01 – Signature d'une convention de mandat entre la commune de VERBERIE et l'ARC pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales

La commune de Verberie réalise des travaux d'aménagement rue Saint Pierre. Ces aménagements nécessitent la mise en place des avaloirs afin de gérer les eaux pluviales par infiltration.

L'ARC ayant la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaine et afin de faciliter la réalisation de ce chantier, il est proposé de confier à la commune de Verberie la maîtrise d'ouvrage de l'opération. La commune de Verberie aura en charge tous les travaux et études nécessaires ainsi que leur vérification.

L'ARC prendra en charge le coût total des travaux s'élevant à 52 379 € H.T.

Il est donc proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mandat reprenant ainsi toutes les modalités.

Le Bureau Communautaire,

.../...

Entendu le rapport présenté par M. Jean-Pierre DESMOULINS,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 25 janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 15 février 2022,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la signature de la convention de mandat entre la commune de Verberie et l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

PRECISE que la dépense est prévue au Budget Principal, chapitre 23.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

02 – Passation d'une convention de traitement des matières de vidange à la station d'épuration de LACROIX SAINT OUEN avec la société SAPIAN

La société SAPIAN implantée 7, chemin d'Armancourt à Compiègne est spécialisée dans la désinfection, désinsectisation et dératisation.

Cette société souhaiterait dépoter, pour traitement, ses matières de vidange à la station d'épuration de La Croix Saint Ouen qui est actuellement l'une des filières locales de traitement de ces matières et qui est équipée d'ouvrages spécifiques de traitement.

La mise en place d'une convention tripartite de dépotage et de traitement des matières de vidange avec la société SAPIAN est donc nécessaire. Cette convention établira les modalités techniques et financières liées au dépotage et au traitement des matières de vidange ainsi que la date de validité soit jusqu'au 30 septembre 2027, date correspondant à la fin du contrat de Concession de Service Public de collecte et traitement des eaux usées passé avec SUEZ Eau France.

Cette convention entraine une rémunération proportionnelle aux volumes dépotés et représente une recette pour l'ARC de 1,70 € H.T/m³.

Il est donc proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de dépotage et de traitement des matières de vidange avec la société SAPIAN.

Le Bureau Communautaire

Entendu le rapport présenté par M. Claude PICART,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 25 janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 15 février 2022,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la passation d'une convention de traitement des matières de vidange à la station d'épuration de La Croix Saint Ouen avec la société SAPIAN,

.../...

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

PRECISE que la recette est prévue au Budget Assainissement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

03 – Signature de la Charte d'engagement dans le Réseau des Territoires Bio des Hauts de France

Le plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France réunit les acteurs publics concernés par l'avenir de l'agriculture : DRAAF, Région Hauts-de-France, Agences de l'Eau Artois Picardie et Seine Normandie ainsi que les 5 départements régionaux. Il vise 3 axes :

- accompagner tous les agriculteurs, quel que soit leur stade de réflexion vis-à-vis d'une transition vers l'agriculture biologique ; faire évoluer l'ensemble des pratiques agricoles tout en créant les conditions pour un développement créateur de valeur ajoutée pour l'ensemble de la filière,
- inciter la restauration hors domicile et scolaire, à introduire plus de produits bio locaux,
- coordonner les actions des partenaires sur le terrain et les financements publics.

Dans le cadre du Plan Bio, l'association Bio en Hauts-de-France anime et coordonne notamment un groupe de collectivités appelé Réseau Régional des Territoires Bio (RRTB), dont les membres sont le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et le PNR de Caps et Marais d'Opale, la Métropole Européenne de Lille, Douaisis Agglomération, la Communauté de Communes du Sud Artois, l'Agglomération de la Région de Compiègne ou le Pays des Sources et Vallées, ce réseau étant ouvert à d'autres collectivités.

Le RRTB est actif depuis 2018. Il poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- s'assurer de la cohérence et de l'articulation des politiques publiques régionales et locales en faveur de la bio,
- pousser l'innovation par le transfert d'expériences réussies, encourager l'expérimentation dans les plans d'actions bio territoriaux,
- se former, mutualiser, partager les compétences,
- favoriser la mobilisation d'acteurs et de financements existants en faveur des plans bio territoriaux.

Afin de structurer et de formaliser l'ensemble des éléments qui ont été présentés au Conseil d'Agglomération précédemment, une charte a été écrite en co-construction avec les membres du RRTB et les décideurs du Plan Bio. Elle a pour objet de définir les modalités d'échanges, de participation et d'implication entre les territoires partenaires et en particulier entre les collectivités membres du Réseau et Bio en Hauts-de-France dans le cadre du RRTB.

Il est donc proposé à l'ARC de signer cette charte d'engagement du RRTB et d' :

- afficher son soutien au développement de l'agriculture biologique dans le cadre d'une ou plusieurs politiques publiques portées par le territoire,
- assurer la participation de l'élu référent du territoire lors de l'assemblée des territoires bio qui a lieu chaque année (1/2 journée par an),
- assurer la participation d'un technicien au groupe de travail du RRTB correspondant au secteur (Bassin Seine-Normandie).

Le Bureau Communautaire

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

.../...

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 25 janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 15 février 2022,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer la charte d'engagement du Réseau Régional des Territoires Bio (RRTB).

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire

AMÉNAGEMENT-FONCIER

04 – VENETTE – Lotissement de l'Ecluse – Cession d'un terrain à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) pour le compte de l'OPAC en vue de la construction de logements sociaux

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (ARC) a aménagé dans les années 2010 le lotissement appelé « L'Ecluse » situé sur la commune de Venette au lieudit « l'Ecluse ». Il intègre différents lots à bâtir, dont un a été cédé à l'association ENVOL PICARDIE qui a réalisé une maison pour autistes adultes. Sa commercialisation avait été suspendue dans le cadre de l'ancien projet de PPRI.

L'EPFLO est désormais intéressé pour acquérir l'ensemble des lots restants cadastrés section AC n° 57,58, 136, 138p d'une superficie globale de 7 023 m² pour que l'OPAC y construise 14 maisons individuelles en reconstruction de l'offre de logements démolis sur le site des Maréchaux et conformément à la convention ANRU signée le 5 novembre 2021. Le programme est constitué de 6 PLAI, 4 PLUS, 4PLS.

Le prix de cession envisagé est de 210 000 € HT au regard du caractère social des logements. France Domaine a d'ailleurs donné son avis favorable à cette transaction.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par M. Benjamin OURY,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 30 novembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Équipement et Urbanisme du 26 janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 15 février 2022,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de céder à L'EPFLO un ensemble de terrain sis à VENETTE, cadastré section AC n° 57, 58, 136 et 138p, d'une superficie globale de 7 023 m² sous réserve d'ajustement de surface, au prix de 210 000 € HT net vendeur, TVA et frais de notaire en sus à charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse de vente puis l'acte de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,

.../...

PRECISE que les effets de la présente délibération cesseront dans le cas où la promesse de vente n'est pas signée dans un délai de 6 mois suite à la transmission de la présente

délibération au contrôle de légalité, ce délai pouvant être prorogé par accord express du représentant de l'ARC,

PRECISE que la recette soit 210 000 € sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 070.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

05 - MARGNY LES COMPIEGNE – ZAC DES HAUTS DE MARGNY – Projet d'implantation de la société SEVIRA KIDS

La société SEVIRA KIDS, locataire d'un bâtiment de 350 m² au centre de Compiègne, rue Notre Dame de Bon Secours, est spécialisée dans la fabrication et la vente sur internet d'articles de puériculture (mode, jouets et décorations).

Après avoir démarré leur activité sur Paris, via la vente de gigoteuses, M. et Mme VIRAPIN ont imposé leur design au fil des années, puis ont créé leur propre marque. En 2017, cette entreprise était présente au salon baby et a gagné le prix Or de l'innovation grâce à sa gigoteuse d'emballage évolutive, permettant d'accompagner le développement des bébés de la naissance à 12 mois.

Mme VIRAPIN déploie une stratégie autour de la réalisation de produits pratiques, durables et de qualité, sur la base de matières écologiques. La société SEVIRA KIDS imagine et fabrique ainsi 90% des produits qu'elle commercialise (2 200 références à ce jour déclinées en différentes tailles et différentes couleurs). Pour ce faire, cette entreprise dispose également de partenariats avec des stylistes.

Afin d'accompagner son développement, M. et Mme VIRAPIN envisagent la création d'un bâtiment d'environ 500 m² au sol, composé d'une partie commerciale de 150 m², d'un show-room pour les clients professionnels, de bureaux, d'une partie atelier pour travailler sur le design des prochains produits et d'une partie destinée à la réception des matières premières et l'expédition des produits.

D'ici 2 à 3 ans, M. et Mme VIRAPIN envisagent une extension du bâtiment pour le porter à environ 1 000 m² au sol.

Ce projet s'accompagne du transfert de 6 salariés ; à terme une dizaine d'emplois est envisagé sur ce nouveau site.

Ce bâtiment permettra par ailleurs d'organiser des événements autour de la famille, comme par exemple des « fêtes prénatales » réalisées à l'invitation des futures mamans, des shooting photo, des séances de conseil aux jeunes parents avec les professionnels de la petite enfance.

La partie commerciale d'environ 150 m² répondra à la demande de grandes marques susceptibles de distribuer les produits de SEVIRA KIDS, qui imposent l'existence d'une boutique physique. Cette surface commerciale constituera ainsi une vraie vitrine pour l'entreprise, qui accueille notamment les futures mamans, susceptibles d'acquiescer, en un seul passage, l'ensemble de la chambre du futur nouveau-né.

L'ARC envisage donc de céder un terrain d'environ 3 700 m², assorti d'un droit à construire d'environ 2 960 m² de surface plancher, sous réserve d'ajustement de la surface, à détacher des parcelles cadastrées ZH n°161p, ZH n°164p, ZH n°167p, ZH n°169p sur le parc d'activités des Hauts de Margny à Margny-lès-Compiègne.

.../...

Le prix du terrain est calculé sur la base de 60 € HT le m² (compte tenu de la position de celui-ci en façade de la RD202), TVA et frais notariés en sus à la charge de l'acquéreur. Les réseaux sont mis à disposition en limite de propriété.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 222 000 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface cédée.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par M. Jean-Pierre LEBOEUF,

Vu l'avis des Services Fiscaux du 8 février 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Économie du 19 janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Équipement, Urbanisme du 26 janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 15 février 2022,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession d'un terrain d'environ 3 700 m², assorti d'un droit à construire d'environ 2 960 m² (surface de plancher), à détacher des parcelles cadastrées ZH n°161p, ZH n°164p, ZH n°167p, ZH n°169p sur le parc d'activités des Hauts de Margny, sis à Margny-Lès-Compiègne, à la société SEVIRA KIDS ou toute autre structure s'y substituant à un prix de vente total de 222 000 € HT sur la base de 60 € HT/m² de terrain, net vendeur, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur, sous réserve d'ajustement de la surface cédée,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRECISE que les effets de la présente délibération cesseront dans le cas où la promesse n'est pas signée dans un délai de 6 mois suite à la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité, ce délai pouvant être prorogé par accord express du représentant de l'ARC,

PRECISE que la recette sera inscrite au budget aménagement chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire

ADMINISTRATION

06 - Renouvellement de la convention entre l'ARC et l'OPAC relative au renforcement de la sécurité de ses locataires au moyen de sociétés de gardiennage privées

Par délibération du 8 octobre 2021, le Conseil d'Agglomération avait approuvé la participation de l'ARC à un dispositif mis en place par l'OPAC destiné à renforcer la sécurité de ses locataires en ayant recours à des sociétés de gardiennage privées.

Pour rappel, cette présence humaine déployée à l'initiative de l'OPAC sur son patrimoine vient en complément de dispositif technique de sécurisation, par le biais de la vidéo-protection, notamment. Ce dispositif faisait l'objet d'une participation financière des locataires de l'OPAC, par le moyen d'un Accord Collectif de Locataires (ACL), à raison de 1,50 € par locataire et par mois. L'OPAC déploie ce dispositif sur les communes possédant plus de 50 logements collectifs.

.../...

En parallèle, l'OPAC sollicitait les collectivités exerçant la compétence en matière de Dispositifs locaux de prévention de la délinquance à hauteur de 0,50 € par mois et par logement. C'est dans ce cadre que l'ARC a porté la charge financière de ce dispositif pour les communes concernées de son périmètre.

L'ARC avait donc participé à ce dispositif, dans le cadre d'une convention conclue avec l'OPAC, pour la période courant du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, pour un engagement financier à hauteur de 4 566 logements situés à Compiègne, Choisy-au-Bac, Margny-lès-Compiègne et Venette.

Dans ce cadre, l'OPAC propose de renouveler ce dispositif et sollicite ainsi le concours de l'ARC à cet effet, à conditions financières inchangées, pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2022. Ceci conduirait à intervenir sur un parc de 4 188 logements collectifs se répartissant de la manière suivante :

Communes	Nombre de logements	Montant en €
COMPIEGNE	3 742	22 452
CHOISY-AU-BAC	167	1 002
MARGNY-LES-COMPIEGNE	174	1 044
VENETTE	105	630
Total	4188	25 128 €

Ceci ferait l'objet d'une nouvelle convention établie sur la période courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

La convention prévoit notamment que l'OPAC de l'Oise s'engage à faire un bilan semestriel de l'utilisation de la société de sécurité privée aux communes concernées.

A cet égard, figure en annexe au présent rapport le protocole d'accord relatif au « renforcement de la tranquillité des locataires de l'OPAC de l'Oise » signé le 9 décembre 2021.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Mme Arielle FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 15 février 2022,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention jointe en annexe entre l'ARC et l'OPAC relative au renforcement de la sécurité de ses locataires au moyen de sociétés de gardiennage privée, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son application.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire

Le Conseil d'Agglomération,

Après avoir entendu les explications du Président et sur sa proposition,

Vu les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

.../...

PREND ACTE du compte rendu du Président concernant les décisions qu'il a prises depuis la séance du jeudi 24 février 2022, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'agglomération et des décisions prises par le Bureau communautaire lors de sa séance du 24 février 2022, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'agglomération.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



COMPTE-RENDU de la SEANCE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

JEUDI 31 MARS 2022

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à 20h00, s'est réuni aux Salles Saint Nicolas, rue du Grand Ferré à Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Jean-Luc MIGNARD, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Nicolas LEDAY, Pierre VATIN, Eugénie LE QUÉRÉ, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Gilbert BOUTEILLE, Romuald SEELS, Michel ARNOULD, Béatrice MARTIN

Ont donné pouvoir :

Claude DUPRONT à Philippe BOUCHER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Jihade OUKADI à Christian TELLIER, Claudine GREHAN à Benjamin OURY, Oumar BA à Bernard HELLAL, Marc-Antoine BREKIESZ à Jean-Luc MIGNARD, Nicolas COTELLE à Justyna DEPIERRE, Zadiyé BLANC à Bernard HELLAL, Cécile DAVIDOVICS à Michel ARNOULD

Étaient absents excusés:

Thérèse-Marie LAMARCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET – Directeur Général des Services
 M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
 Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe
 Mme CHARTIER – Directeur Général Adjoint
 M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
 Mme REGNIER-FERNAGU – Directrice des Affaires Juridiques et de la Gestion des Assemblées

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 mars 2022

Date d'affichage : 7 avril 2022

Nombre de membres présents
 ou remplacés par un suppléant : 43

Nombre de membres en exercice : 53

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

01-Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Agglomération du 24 février 2022

ADOpte le procès-verbal de la séance du 24 février 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité

02-Approbation du compte de gestion 2021 de Monsieur le Receveur

APPROUVE le compte de gestion 2021 qui correspond aux écritures de Monsieur le Receveur,

ADMET que les opérations effectuées par le comptable au titre de l'année 2021 pour l'ensemble des budgets sont définitivement arrêtées aux chiffres qui vous sont présentés.

ADOPTÉ à l'unanimité

03-Vote des comptes administratifs 2021

Étant précisé que Monsieur le Président se retire afin qu'il soit procédé au vote des comptes administratifs,

APPROUVE les comptes administratifs 2021 de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

ADOPTÉ à la majorité
avec 2 votes contre de M. DIOT et Mme GUILLAUME-MONNERY
et 3 abstentions de M. LECA, Mme DUMAY et Mme BOUR

04- Affectation des résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal et des budgets annexes (Aménagement, Champ dolant, transports, déchets ménagers, hôtel de projets, RPA, GDV, aérodrome, assainissement, SPANC, eau potable, tourisme)

APPROUVE pour l'année 2022, les affectations des résultats.

ADOPTÉ à l'unanimité

05- Vote des budgets primitifs 2022 : budget principal, aménagement, champ dolant, tourisme, résidence pour personnes âgées, transports, aérodrome, gens du voyage, hôtel de projets, Déchets.

APPROUVE les budgets primitifs 2022.

ADOPTÉ à la majorité
avec 2 votes contre de M. DIOT et Mme GUILLAUME-MONNERY
et 3 abstentions de M. LECA, Mme DUMAY et Mme BOUR

06-Approbation des subventions et cotisations 2022

Étant précisé que MM. MARINI, HELLAL, OURY, BERTRAND, MIGNARD et Mmes MARTIN, SCHWARZ, RENARD et FRANÇOIS, membres de la Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois, ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à la Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois,

Étant précisé que MM. HELLAL, LEBOEUF, DESMOULINS, CHIREUX, BREKIESZ, MIGNARD, PICART, BERTRAND et Mmes FRANÇOIS, SCHWARZ, MARTIN et DEPIERRE, membres de l'Office du Tourisme, ne prennent pas part au vote concernant la subvention allouée à l'Office du Tourisme,

Étant précisé que M. BOMBARD, membre de l'association Partage Travail, ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Partage Travail,

Étant précisé que M. PASCUAL, membre de l'association Iterra (incubateur), ne prend pas part au vote dans le cadre de la subvention allouée à l'association Iterra (incubateur),

Étant précisé que Mme DUMAY, Vice-Présidente de l'association du Festival du Film historique, ne prend pas part au vote concernant la subvention allouée à l'association du Festival du Film historique.

APPROUVE les subventions et les cotisations à verser en 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité

07-Fiscalité directe – Vote des taux pour 2022

ADOPTÉ les taux de fiscalité pour l'année 2022 :

- la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 2,52%
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 26,16%
- la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 1,00%

ADOPTÉ à la majorité par le Conseil d'Agglomération
avec 2 votes contre de M. DIOT et Mme GUILLAUME-MONNERY
et 3 abstentions de M. LECA, Mme DUMAY et Mme BOUR

08-Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2022

FIXE le taux de la TEOM pour l'année 2022 à 8,5 %,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Déchets Ménagers au Chapitre 73

ADOPTÉ à l'unanimité

09-Participation du Budget Principal aux Budgets annexes

APPROUVE la participation du Budget Principal aux Budgets annexes pour un montant de 1 788 035,10 € pour l'exercice 2022,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 67 et 204.

ADOPTÉ à l'unanimité

10- Approbation des fonds de concours et des subventions d'équipement 2022

APPROUVE les fonds de concours et les subventions d'équipement à verser en 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité

11- Fonds de concours aux communes de moins de 2 000 habitants – Approbation du programme 2021 SAINT VAAST DE LONGMONT

APPROUVE la répartition du fonds de concours aux communes de l'ARC de moins de 2 000 habitants.

ADOPTÉ à l'unanimité

12-Vote des Budgets supplémentaires 2022 des Budgets Annexes Assainissement- SPANC- Eau

APPROUVE les budgets supplémentaires 2022 des budgets Assainissement, SPANC et Eau.

ADOPTÉ à l'unanimité

13-Actualisation du Pacte financier et fiscal

DECIDE d'approuver le pacte financier et fiscal compte tenu notamment des nouvelles modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire.

ADOPTÉ à l'unanimité

14-Répartition 2022 de la dotation de solidarité communautaire (DSC)

DECIDE d'allouer les montants 2022 de dotation de solidarité par commune membre tels qu'arrêtés en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité

15-Attribution de subventions 2022 pour des évènements sportifs de rayonnement régional et national

ADOpte les modalités de mise en œuvre de la compétence facultative « participation à des évènements sportifs de rayonnement régional ou national » telles que proposées,

AUTORISE le versement des subventions aux différentes associations telles que listées en annexe, et prévoit qu'en cas d'annulation de l'évènement, l'agglomération se fera rembourser la subvention allouée correspondante,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la dépense 2022 est inscrite au chapitre 65, article 6574 du budget principal.

ADOPTÉ à l'unanimité

16-Taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – Fixation de son montant pour l'année 2022

DECIDE de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 600 000 € pour l'année 2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité

17-Budget Principal – Remboursement aux agents de frais payés par carte bleue ou Paypal

ACCEPTE de rembourser sur le budget principal les trois dépenses citées par mandat administratif qui seront inscrites au chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité

18-Concession de service public pour l'assainissement collectif sur les communes de Clairoix, Bienville, Janville, Béthisy-Saint-Pierre, Béthisy-Saint-Martin, Néry et Vieux-Moulin – Approbation du choix du concessionnaire – Autorisation de signer la convention

APPROUVE le choix de l'offre de la société SEAO en tant que concessionnaire du service public d'assainissement sur les communes de Clairoix, Janville, Bienville, Béthisy-Saint-Pierre, Béthisy-Saint-Martin, Néry et Vieux-Moulin pour une durée de 6,5 ans soit du 1^{er} mai 2022 au 31 octobre 2028, sauf résiliation anticipée,

APPROUVE les termes du contrat de concession de service public,

PRECISE que le concessionnaire se rémunère notamment sur les recettes perçues sur les usagers du service (autres que celles collectées pour le compte de l'autorité concédante),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de concession de service public et l'ensemble des pièces qui s'y réfère notamment les conventions de recouvrement prises dans le cadre de ce contrat,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité

19-Concession de service public pour l'eau potable sur les communes de Verberie et Saint-Vaast-de-Longmont – Approbation du choix du concessionnaire – Autorisation de signer la convention

APPROUVE le choix de l'offre de la société SAUR en tant que concessionnaire du service public d'eau potable de l'Agglomération de la Région de Compiègne sur le périmètre de Verberie Saint-Vaast-de-Longmont pour une durée de 6 ans, 7 mois et 22 jours soit du 11 mai 2022 au 31 décembre 2028, sauf résiliation anticipée,

APPROUVE les termes du contrat de concession de service public,

PRECISE que le concessionnaire se rémunère notamment sur les recettes perçues sur les usagers du service (autres que celles collectées pour le compte de l'autorité concédante),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de concession de service public et l'ensemble des pièces qui s'y réfère notamment les conventions de recouvrement prises dans le cadre de ce contrat,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité

20-COMPIEGNE-École de Production Sud-Oise (EPSO) - Établissement d'un bail commercial

ACCEPTE de consentir à l'École de Production, ou toute autre structure s'y substituant, un bail commercial d'une durée de 15 ans, assorti d'un montant de redevance annuelle de 27 000 €, et d'une obligation de prise en charge des taxes fiscales afférentes au bien loué ainsi que les frais induits par l'entretien et les réparations du clos et du couvert par dérogation à l'article 606 du Code civil, les frais de rédaction du bail restant à la charge de l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer le bail commercial, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que les recettes seront enregistrées au chapitre 75 du Budget Principal et les dépenses au chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité

21- COMPIEGNE - École Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM) - Prolongation de baux emphytéotiques

Etant précisé que MM. De VALROGER, LECA et Mme FRANÇOIS ne prennent pas part au vote,

ACCEPTE de proroger les baux des 2 octobre 2007 et 02 juin 2017 consentis à l'ESCOM pour une durée supplémentaire de 50 ans dans les conditions citées plus avant,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les nouveaux baux, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité

22-Utilisation des véhicules de service Élus et agents

DÉCIDE l'attribution des véhicules de service et l'adoption du règlement pour l'utilisation des véhicules de service aux agents et aux élus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet,

PRECISE que ce dispositif est valable pour la durée du mandat en cours

ADOPTÉ à l'unanimité

23-Passation de la modification n°2 au marché n°98/2019 « Travaux de sécurisation relatif au Schéma Directeur Eau Potable – Lot n°1 : génie-civil et équipements hydrauliques »

AUTORISE la signature de la modification n°2 du marché n°98/2019,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

PRECISE que la dépense est prévue au Budget Eau Potable, chapitre 2

ADOPTÉ à l'unanimité

24-Demandes de subventions auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)

DECIDE de solliciter l'aide du SMTCO pour les demandes décrites par le présent rapport,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ces demandes de subventions.

ADOPTÉ à l'unanimité

25-Bilan des Acquisitions et des Cessions 2021

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2021,

PRECISE que le bilan sera inclus au compte administratif de l'année 2021

ADOPTÉ à l'unanimité

26-COMPIEGNE – Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements de la Place Michel Woimant et de la coulée verte de la ZAC du Camp des Sablons à Compiègne

AUTORISE le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour définir l'aménagement de la Place Michel Woimant et de la coulée verte principale de la ZAC du Camp des Sablons à Compiègne,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à ce dossier,

PRECISE que la dépense, soit 40 000 € HT, sera inscrite au budget Aménagement.

ADOPTÉ à l'unanimité

27-Délégation des Aides à la Pierre – Avenant 2022 à la convention générale

Etant précisé que Mme GUILLAUME- MONNERY ne prend pas part au vote,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant 2022 à la convention générale de délégation des aides à la pierre,

PRECISE que les dépenses afférentes seront inscrites au Budget Principal (01), chapitre 204, les recettes seront inscrites au chapitre 74.

ADOPTÉ à l'unanimité

28-Délégation des Aides à la Pierre – Avenant 2022 à la convention de mandat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour l'habitat privé

DECIDE de donner mandat à l'ANAH pour la gestion des aides apportées par l'ARC sur son budget propre pour un montant de 100 000 € en 2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant 2022 à la convention de délégation des aides à la pierre pour l'habitat privé, convention de mandat donné à l'ANAH,

PRECISE que les dépenses afférentes, soit 100 000 €, seront inscrites au Budget Principal (01), chapitre 204,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité

29 – Mise en place du dispositif de coaching pour faciliter le retour à l'emploi

APPROUVE la mise à disposition d'un service de chargé de mission auprès des communes,

APPROUVE le projet de convention portant mise à disposition d'un service de chargé de mission auprès des communes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et les actes relatifs à cette affaire,

PRECISE que le remboursement des charges de personnel par les communes bénéficiaires sera inscrit au chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité

30- Modification de la composition de la commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines

APPROUVE les désignations telles qu'indiquées ci-dessus,

PRECISE que la commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines sera désormais composée comme indiqué en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité

31-Mise en place du télétravail

DECIDE l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} mai 2022,

DECIDE la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus et dans la charte et convention tripartite.

ADOPTÉ à l'unanimité

32-Fixation du nombre de représentants au Comité Social Territorial

FIXE à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial de l'Agglomération ; le nombre de membres suppléants sera égal à celui des titulaires,

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

ADOPTÉ à l'unanimité

33-Modification du tableau des effectifs

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

ADOPTÉ à l'unanimité

34-Compte rendu des décisions du Président et du Bureau Communautaire

Décision du Président N°004 -2022

Le Président décide :

- de déléguer le droit de préemption urbain à l'EPFLO afin de lui permettre d'exercer ce droit sur les parcelles bâties cadastrées CB n° 172-173-174-177-19-89-90-171-176-179-184 et 186, d'une superficie totale de 13 984 m², situées à COMPIEGNE, rue du Bataillon de France, en zone UEm zone urbaine d'activité mixte, au titre de réserves foncières pour ne pas obérer les objectifs de requalification du quartier de l'Echarde et des habitations environnantes, au vu de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue par la commune de COMPIEGNE le 12 janvier 2022 et du prix de 500 000 € y figurant.

Décision du Président N°005 -2022

Le Président décide :

- d'intervenir en défense des intérêts de l'ARC à l'encontre de M. Antoine Chagrelle et Mme Cécile Wiss, et M. Dominique Ittig et Mme Josiane Fortin, occupant irrégulièrement l'aire de gens du voyage de Jaux, dans la requête par laquelle il est demandé en référé l'expulsion de ces personnes ; cette intervention peut concerner les actions en référé et au fond, devant la juridiction administrative, en premier instance et en appel,
- de confier ce dossier à Maître Jean-François LEPRETRE, avocat associé de la SCP LEPRETRE, 19 Bd d'Alsace Lorraine – BP 31733 – 80017 AMIENS Cedex 1 (ou un avocat du même cabinet)

Décision du Président N°006 -2022

Le Président décide :

- de céder l'emprise du mur séparatif d'une superficie de 10.4 m² à détacher de la parcelle section BY n° 114 et BY n° 115, et d'acquérir 0.6 m² à détacher de la parcelle section BY n° 114 à Me de Langlade (ou toute personne physique ou morale s'y substituant) suite à l'achèvement des travaux de finition de chantier au prix d'un euro symbolique,
- de signer l'acte de vente correspondant et toute pièce relative à cette affaire

Décision du Président n° 008-2022

Le Président décide :

- d'intervenir en représentation et défense des intérêts de l'ARC dans le cadre d'une action en référé expertise, en vue de travaux d'assainissement pour la voie Square Mercier à Compiègne pour lesquels il convient de faire établir un état de l'existant contradictoire et la convocation de tous les propriétaires concernés, et des suites judiciaires le cas échéant, y compris au fond ; cette intervention peut concerner les actions en référé et au fond, devant la juridiction civile, en première instance et en appel,
- de confier ce dossier à Maître Christelle LEFEVRE, avocate, 68 boulevard des Etats-Unis – BP 70605 – 60205 COMPIEGNE cedex (ou en cas d'empêchement, un avocat choisi par ce cabinet)

Décision du Président N°009 -2022

Le Président décide :

- que Mme Eva Levasseur effectuera un stage au sein de la Direction des Sports, au vu de la convention de stage conclu avec l'ESG Sport de Paris, du 21 février au 31 juillet 2022 et que, conformément à la législation en vigueur, une gratification mensuelle correspondant à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale sera accordée à l'intéressée.

Décision du Président N°010 -2022

Le Président décide :

- de recourir aux services de Mme Audrey MAUFRAIS dans les conditions suivantes : objet de la vacation : assurer l'accueil à l'Office du tourisme en binôme avec un agent de l'équipe les dimanches et jours fériés ; nombre de vacation : minimum 1 - maximum 36 (1 vacation est égale à 5h de travail) ; durée : du 17 avril au 30 octobre 2022 ; rémunération : SMIC horaire brut/vacation.

Décision du Président N°011 -2022

Le Président décide :

- de recourir aux services de M. Michel DEWITTE dans les conditions suivantes : objet de la vacation : assistance technique ; localisation : communes de l'ARC ; nombre de vacation : minimum 5 - maximum 20 par an (1 vacation est égale à 8h) ; durée : 1 an à compter du 11 mars 2022 ; rémunération : 430€ brut/journée de 8 heures (1 vacation peut représenter deux ½ journées).

PREND ACTE du compte rendu du Président concernant les décisions qu'il a prises depuis la séance du 24 février 2022, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité,

Fait à Compiègne, le
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise